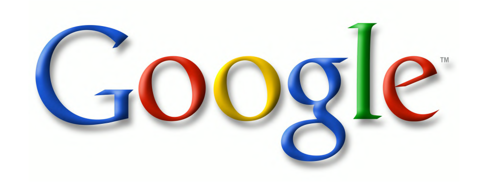
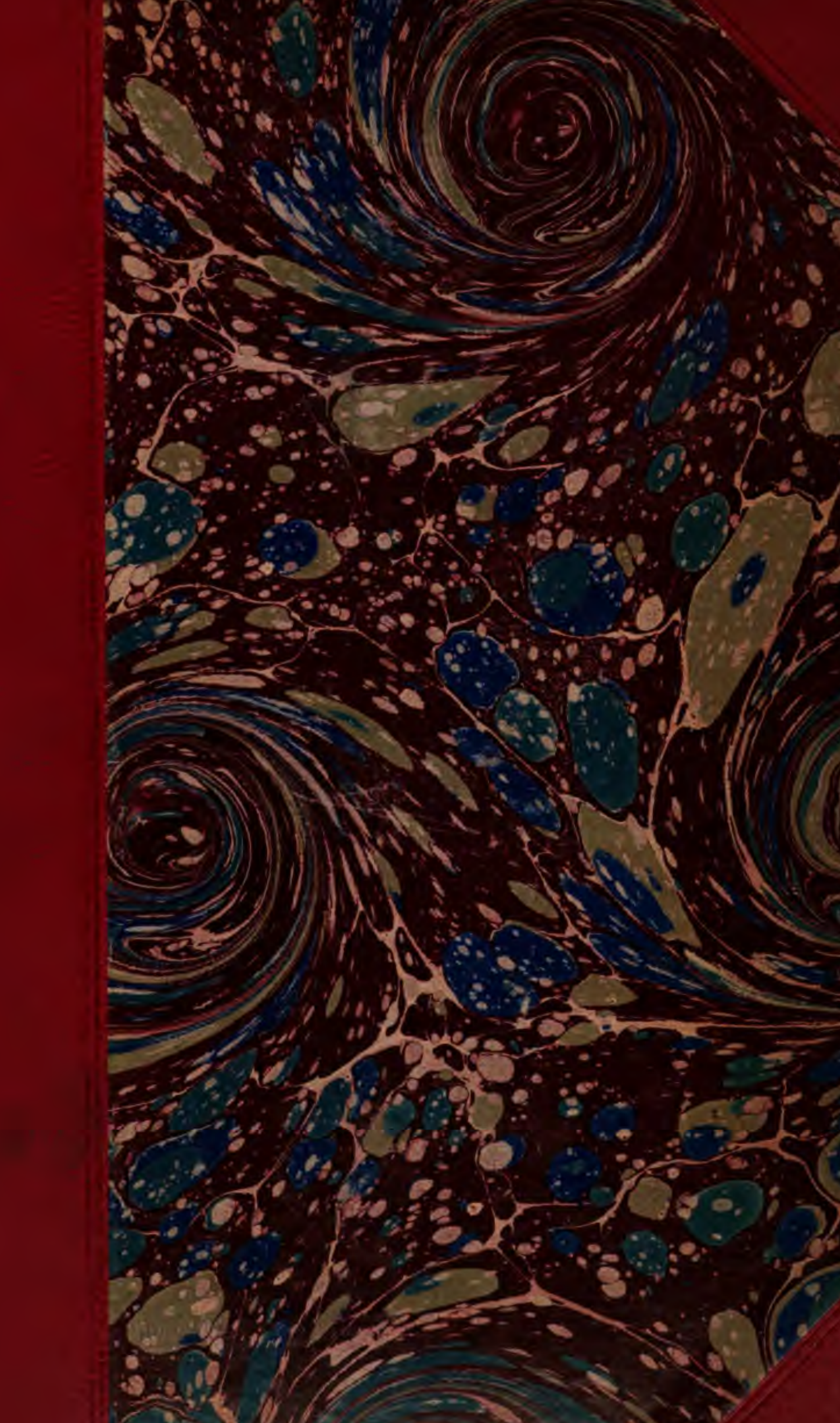
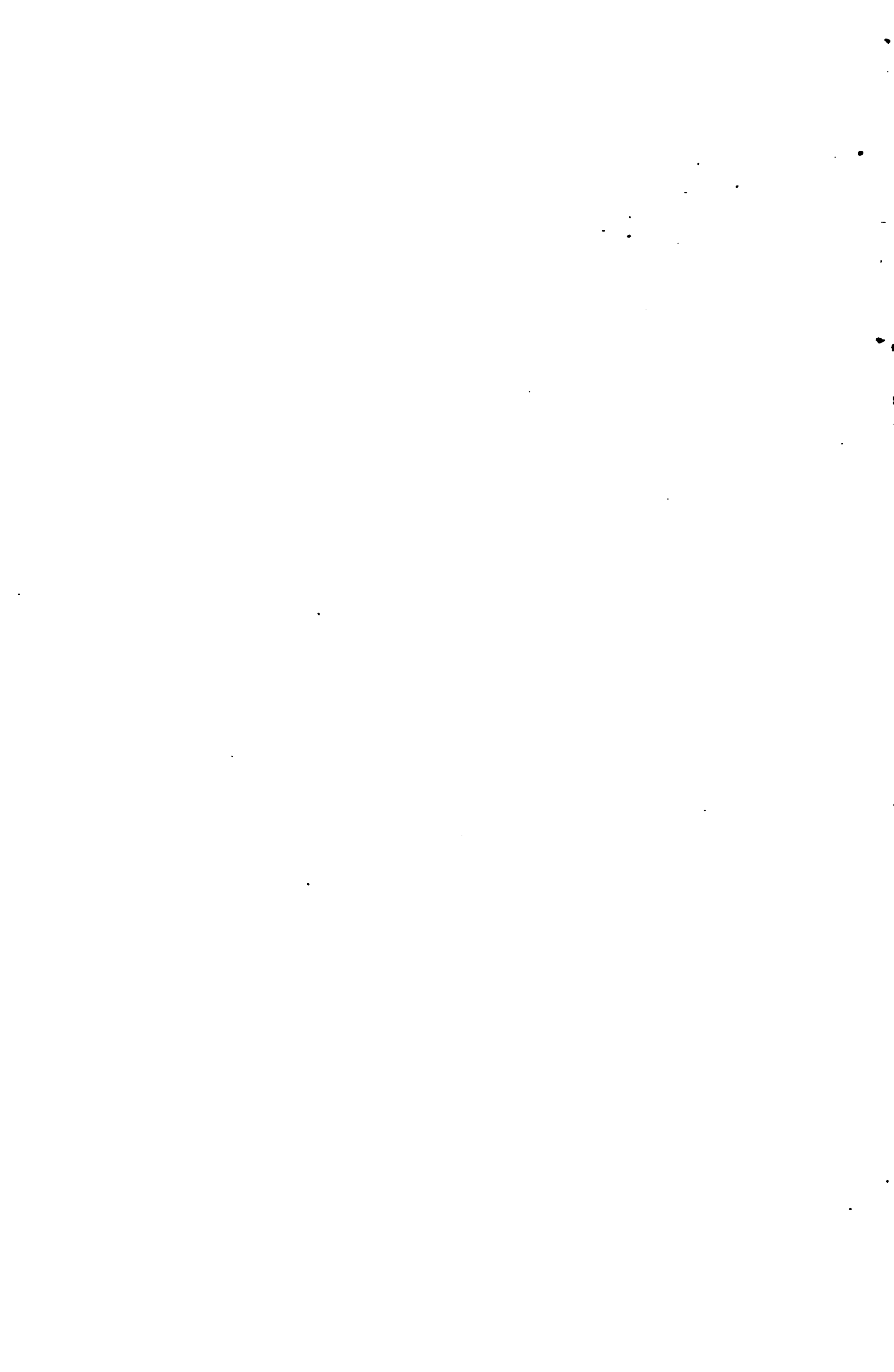


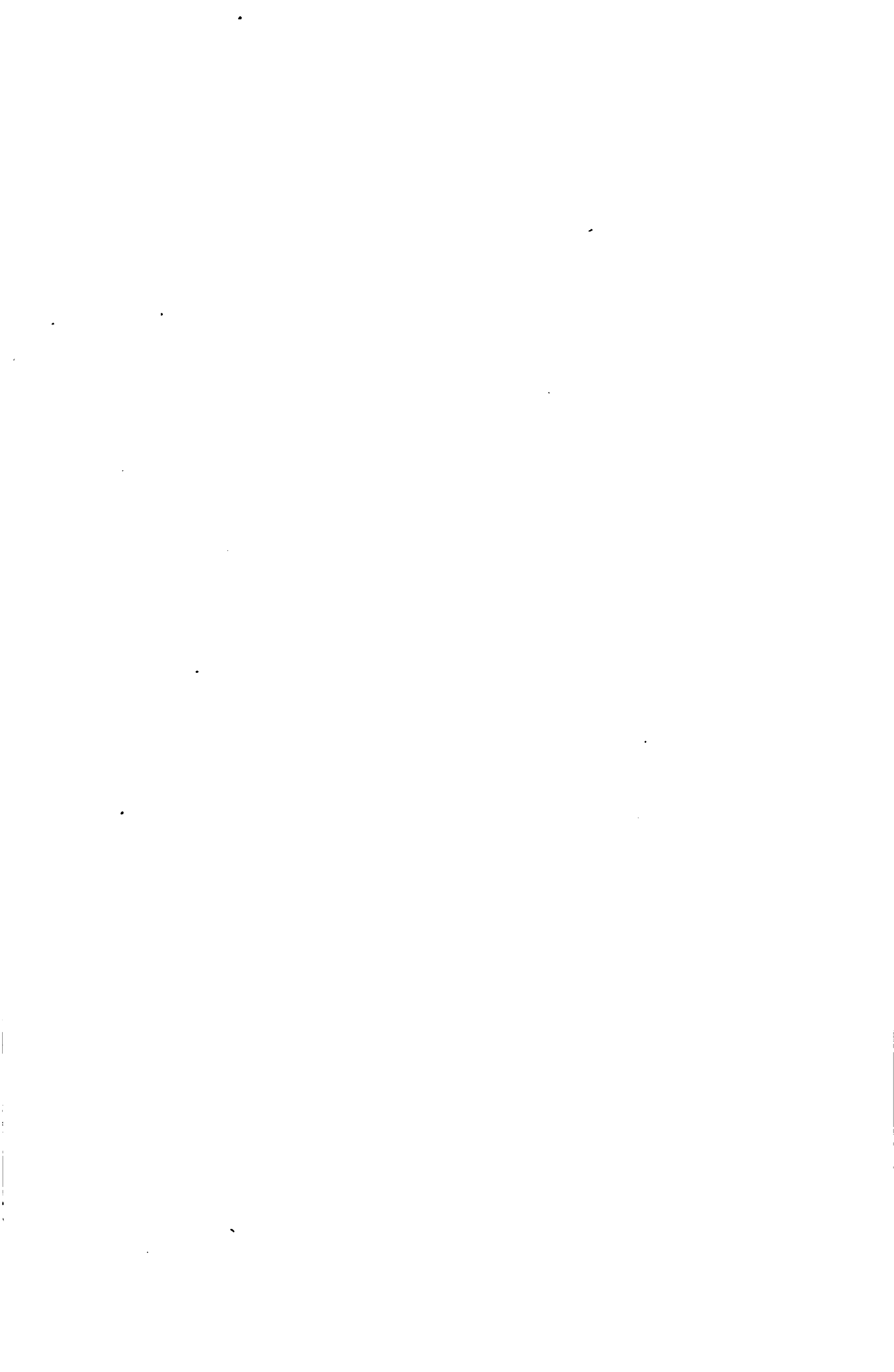



VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE









MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

CINQUIÈME SÉRIE

QUATRIÈME VOLUME

1879



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie,

Grande-Rue, 87.

—

1880

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

1879

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 11 janvier 1879.

PRÉSIDENCE DE MM. SIRE ET DAUBIAN-DELISLE.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Sire,* président sortant, élu premier vice-président ; *Daubian-Delisle*, élu président ; *Paillot,* élu deuxième vice-président ; *Castan,* secrétaire décennal sortant ; Edouard *Besson,* secrétaire décennal élu ; *Vaissier,* archiviste ;

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Arnal* (père), *Barbier* (Léon), *Canel*, *Chatelain, Delavelle* (Victor), *Demongeot, Ducat, de Gassowski*, *Grand*, *Haldy*, *Hild*, *Huart, Jégo*, *de Jouffroy*, *Lehrs*, *Moquin-Tandon, Monnot, Renaud* (François), *Richard ;*

MEMBRE CORRESPONDANT : M. *Vaillandet.*

Les procès-verbaux des séances du 18 et du 19 décembre 1878 ayant été lus par M. Castan et adoptés, M. Sire remercie la Société des marques de bienveillance et d'estime qu'il en a reçues durant sa nouvelle année de présidence et lui exprime en même temps sa ferme confiance qu'elle ne s'écartera pas de la voie de progrès où elle est engagée.

Cette allocution est accueillie par d'unanimes applaudissements.

M. Castan, secrétaire décennal sortant, prend à son tour la parole pour dire de quelle émotion il est saisi en quittant des fonctions qu'il a si longtemps remplies et où il s'est vu entouré de sympathies qui lui sont si précieuses. Le témoignage éclatant qu'il en a reçu au 19 décembre dernier ne sortira jamais de son souvenir, et il n'a pas besoin d'ajouter que sa collaboration reste acquise à la Société pour l'avenir, comme elle l'a été dans le passé.

La Société se montre heureuse de prendre acte de ces paroles, et pour montrer à M. Castan qu'elle se considère toujours comme son obligée, le nomme unanimement, et par acclamation, secrétaire honoraire.

MM. Daubian-Delisle et Edouard Besson, les nouveaux président et secrétaire, prennent alors place au bureau. M. Daubian-Delisle témoigne à la Compagnie toute sa gratitude pour la distinction flatteuse qu'il en a reçue, lui promet son concours dévoué et fait des vœux pour que le nombre de ses membres aille toujours croissant.

M. Besson, de son côté, se borne à rappeler les déclarations par lui faites au banquet du 19 décembre relativement à son administration future; il s'estime heureux d'avoir à ses côtés des collaborateurs tels que ceux que lui a donnés le vote de la Société, et surtout de pouvoir toujours compter sur l'appui bienveillant, comme sur les conseils éclairés de son prédécesseur. Il appelle de plus l'attention des membres présents sur les conférences dont l'institution date de l'hiver dernier et qu'il importe de ne pas laisser s'éteindre.

Le secrétaire présente ensuite de la part de M. Gutzwiller, membre correspondant, un registre ayant servi à inscrire les munitions destinées à la défense du château-fort de Landskrone, de 1720 à 1753. Ce document, précieux pour l'histoire d'une forteresse construite par Vauban et qui servit long-

temps d'appoint à la place d'Huningue, est accueilli avec gratitude par la Compagnie, qui en vote le renvoi au dépôt de la bibliothèque de la ville, et charge M. Castan de remercier M. Gutzwiller.

Est de même fort bien accueilli l'envoi fait par M. Dietrich, au nom de la Société Belfortaine d'Emulation, de deux superbes photographies reproduisant les principaux objets trouvés dans les grottes de Cravanche.

M. le capitaine de vaisseau Devarenne, qui a déjà enrichi nos collections géologiques de précieux spécimens par lui rapportés d'Islande, offre de nouveaux échantillons de cette terre arctique pour le musée de la ville. Cette offre gracieuse est immédiatement agréée, et le secrétaire reçoit mission d'écrire à M. Devarenne pour lui marquer avec quel plaisir la Compagnie accepte sa proposition.

Sur l'avis favorable de M. Moquin-Tandon, la Société vote l'échange de ses publications avec celle de la Société botanique de la province de Brandebourg, qui s'est adressé à elle dans ce sens, par l'entremise de son savant bibliothécaire. Le même membre émet le vœu qu'une proposition analogue soit faite aux Académies des sciences de Vienne et de Berlin ; ce vœu est accueilli, et le secrétaire chargé de se mettre en rapport avec les présidents de ces éminentes compagnies.

L'ordre du jour appelant la désignation de trois membres étrangers au conseil d'administration pour vérifier les comptes du trésorier, la Société reconnaît que l'honorable M. Daubian-Delisle, précédemment investi de ce mandat, doit en quitter l'exercice par suite de sa promotion à la présidence : est nommé, en conséquence, M. Grand, ancien président. MM. François Renaud et Charles Alexandre continueront à faire partie de la commission.

Le secrétaire lit ensuite un rapport sur un ouvrage de M. Amédée Arnal, membre résidant, relatif à l'administra-

tion communale, et dont l'auteur a fait hommage à la Société. Cet ouvrage semble, au rapporteur présenter un grand intérêt, non pas seulement au point de vue pratique, en tant que donnant les règles à suivre dans les cas souvent délicats et difficiles que peut présenter la gestion des affaires municipales, mais à un point de vue plus général et plus élevé, en tant que faisant ressortir l'importance des libertés locales qui sont d'un usage si fréquent et qui, de l'avis de tous les publicistes, forment la base la plus sûre des libertés publiques. La Société remercie M. Besson de son rapport, et décide que mention en sera faite au procès-verbal.

M. Castan donne lecture d'une notice sur l'épitaphe de la prêtresse romaine Geminia Titulla, inscription conservée au musée archéologique de Besançon. Ce savant commentaire intéresse vivement l'auditoire qui en retient l'impression pour nos *Mémoires*.

M. Sire fait, sur le phénomène physique du *parallélisme des axes de rotation*, une communication orale qui peut se résumer ainsi :

« On a un exemple simple et très net de la tendance au parallélisme des axes de rotation dans l'expérience suivante :

» On prend un tore tournant sur un axe disposé suivant le diamètre d'une chape circulaire. A l'aide d'un anneau convenablement relié à cette chape, on suspend le système à une corde suffisamment résistante, de façon que l'axe de rotation du tore soit sur le prolongement de cette corde, qui peut avoir de 50 à 60 centimètres de longueur et dont l'extrémité libre est tenue dans la main. L'expérience consiste à faire tourner ce système comme une fronde.

» Si le tore est sans rotation, il obéit à la force centrifuge, de sorte que son axe reste toujours sur le prolongement de la corde de suspension.

» Mais si le tore tourne rapidement autour de son axe, il

résiste à la force centrifuge, et l'on voit cet axe se placer presque normalement à la surface décrite par la corde, ou, plus exactement, on le voit prendre une position parallèle à l'axe de rotation qui a lieu autour de la main, et de façon que les deux rotations s'effectuent dans le même sens.

» Lorsqu'on intervertit le sens du mouvement de fronde, immédiatement le tore passe de l'autre côté de la surface engendrée par la corde, et son axe occupe bientôt une position parallèle à la précédente.

» Cette expérience est surtout très nette si l'on donne au tore une rotation excessivement rapide, au moyen d'un système de roues dentées engrenant avec un pignon fixé sur son axe. »

M. le président se fait l'interprète de la Compagnie en félicitant M. Sire, et en le remerciant de son intéressante conférence.

Sont présentés pour entrer dans la Société :

Comme membres résidants,

Par MM. Daubian-Delisle et Charles Grand, MM. *Saillard* (Eugène), directeur des postes; *Drouhard* (Paul), inspecteur de l'enregistrement;

Par MM. Demongeot et Moquin-Tandon, M. *Rousset*, professeur de physique à l'école professionnelle de la ville.

Après un vote d'admission des candidats antérieurement présentés, M. le président proclame :

Membres résidants,

MM. Ricklin, notaire à Besançon;
Louis Ferriot, serrurier-mécanicien;

Membre correspondant,

M. Théophile Griffond, juge d'instruction à Baume-les-Dames.

Le Président,
Daubian-Delisle.

Le Secrétaire,
E. Besson.

Séance du 8 février 1879.

PRÉSIDENCE DE M. DAUBIAN-DELISLE.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Daubian-Delisle*, président; *Castan*, secrétaire honoraire; Edouard *Besson*, secrétaire décennal; *Klein*, trésorier; *Vaissier*, archiviste;

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Alexandre* (Charles), *Blondon*, *Boudot*, *Carry*, *de Chardonnet*, *de Charnage*, *Ducat*; *Girardot* Albert), *Huart*, *Jégo*, *Moquin-Tandon*, *Olivier*, *Perruche de Velna*, *Renaud* (François), *de Soultrait*, *Tivier*, *Tridon*.

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier ayant été lu et adopté, le secrétaire notifie en ces termes la mort de M. BRELET, ancien maire de Baume, notre sympathique confrère :

« Messieurs, depuis sa dernière réunion, notre Société a perdu un de ses membres les plus distingués, et la province un de ses enfants les plus éminents et les plus dévoués. M. l'avocat Brelet, conseiller général du Doubs et ancien maire de Baume, avait marqué dans la vie publique aussi bien par la droiture de son caractère que par ses talents et ses aptitudes remarquables. Esprit élevé, cœur de Français et de patriote, il appartenait dès longtemps aux idées de liberté et de progrès; le parti républicain, dont il était l'honneur, l'avait en 1865 envoyé siéger au Conseil général du Doubs. Plus tard, aux heures d'angoisse et de détresse, la ville de Baume l'avait porté à sa première magistrature, charge difficile à remplir en ces moments tragiques où les responsabilités étaient si lourdes, les besoins si impérieux, les périls si imminents.

» M. Brelet sut satisfaire à toutes les nécessités de la situation, même en face des exigences tyranniques de l'ennemi

triomphant. La gratitude de ses concitoyens lui fut alors acquise par le genre de services que les peuples oublient le moins. Elle s'est montrée d'une manière éclatante lors des funérailles de notre compatriote, où une foule émue et respectueuse accompagnait naguère sa dépouille mortelle. Plusieurs discours ont été prononcés sur sa tombe, notamment au nom de l'ordre des avocats de Baume, parmi lesquels il avait occupé le premier rang jusqu'aux atteintes de la longue et cruelle maladie à laquelle il devait succomber. Tous les orateurs ont été unanimes à reconnaître sa loyauté, son désintéressement, son patriotisme. C'étaient là en effet les traits distinctifs du caractère de M. Brelet. Sa perte a laissé des regrets unanimes : elle ne pouvait passer inaperçue de notre Société, à laquelle il appartenait et qui d'ailleurs s'intéresse par devoir à tout ce qui peut honorer la province. »

Ces paroles ayant été favorablement accueillies, la Société en décide l'insertion au procès-verbal.

Par une lettre en date du 21 janvier, le secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences de Berlin annonce que cette savante compagnie agrée la proposition qui lui a été faite d'échanger ses publications avec les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs.*

On accueille ensuite avec gratitude le don fait par M. Eugène Monnier, membre de la Société centrale des architectes, d'une reproduction en photoglyptie de la photographie du regretté Alphonse Delacroix. Cette belle reproduction, tirée à un grand nombre d'exemplaires, accompagnera dans notre prochain volume la notice consacrée par M. Ducat à la mémoire de notre confrère. La Société, appréciant toute l'importance d'un présent auquel sa valeur intrinsèque et le souvenir qu'il rappelle donne un si grand prix, charge son secrétaire de marquer à M. Monnier toute sa reconnaissance.

Le secrétaire attire l'attention de la Compagnie sur une

magnifique publication intitulée : *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*. La 6ᵉ livraison contient les allusions les plus flatteuses à plusieurs des travaux archéologiques de M. Castan. Elle constate, notamment, que la découverte du Capitole de Pompéï est due à notre confrère, qui pourtant n'a jamais mis le pied de l'autre côté des Alpes. Cette révélation curieuse est un indice de la puissance d'induction que la science met au service des esprits chercheurs et bien doués.

M. Besson signale aussi le beau livre consacré par M. le professeur Penjon au philosophe idéaliste Berkeley, et que son auteur a présenté naguère à la Sorbonne comme thèse de doctorat.

Le même membre lit un compte-rendu du nouveau *Catalogue du musée de Besançon*, dû à la plume de M. Castan. Nous ne donnerons ici que les conclusions de ce rapport qui en résument l'esprit et les appréciations principales : « Vous voyez, Messieurs, par ce résumé trop rapide, avec quelle conscience minutieuse notre éminent confrère s'est acquitté de la tâche délicate confiée à ses soins. Sous le titre modeste de *Catalogue*, il nous a donné une œuvre de haut goût artistique et de scrupuleuse érudition, qui restera comme un modèle du genre. En expliquant et commentant les chefs-d'œuvre exposés à la vue de notre public, en facilitant de la sorte parmi nous l'initiation des esprits aux choses de l'art, c'est-à-dire aux manifestations les plus hautes des sentiments et des pensées de l'homme ; en faisant ressortir à nos propres yeux et à ceux de l'étranger l'importance de nos richesses artistiques, surtout de celles que la Franche-Comté a tirées de son propre fond, et qu'elle doit à ses enfants, il s'est acquis, si c'est possible, de nouveaux titres à la gratitude de ses concitoyens, gratitude dont nous ne pouvions être les derniers à lui offrir ici, une fois de plus, l'amicale expression. »

Cette lecture est sympathiquement accueillie, et la Société décide que mention en sera faite au procès-verbal.

M. François Renaud, rapporteur de la commission chargée de vérifier les comptes du trésorier, s'exprime ensuite de la manière suivante.

« MESSIEURS,

» Les finances de la Société sont en bon état, leur situation ne laisse rien à désirer.

» Le contrôle de votre commission est facile avec un trésorier aussi exact et aussi bon défenseur de sa caisse que l'honorable M. Klein.

» Le concours de notre zélé bibliothécaire M. Vaissier, et ses soins à faire coordonner les envois du volume de la Société avec les rentrées des cotisations, méritent aussi d'être signalés.

» La commission n'a donc qu'à constater la régularité des chiffres, le parfait fonctionnement des attributions confiées à nos deux collègues, et, comme toujours, la participation empressée de notre ancien et savant secrétaire décennal M. Castan. Il a reçu nos manifestations éclatantes de reconnaissance pour l'impulsion si éclairée et si dévouée qu'il imprimait publiquement à nos travaux; mais que de services multipliés et ignorés il nous a rendus en toute circonstance : que de fois nous avons senti sa main quand une fonction était en souffrance! Rien n'échappait à sa constante sollicitude.

» *Budget définitif de 1878.*

» RECETTES.

Solde en caisse au 31 décembre 1877..........	348 f. 90
Subvention de l'Etat........................	500 »
Subvention du département..................	500 »
Subvention de la ville.......................	600 »
Cotisations de 244 membres résidants..........	2.440 »
A reporter.....	4.388 f. 90

Report.....	4.388 f. 90
Cotisations de 135 membres correspondants....	810 »
Droits de 10 diplômes..........................	20 »
Prix de la Sorbonne..........................	1.000 »
Rachat de cotisation..........................	100 »
Redressement du compte Baud...............	10 »
Intérêts des rentes sur l'Etat..................	375 »
Intérêts chez MM. Bretillot et Cie à 1 1/2 p. 0/0.	7 65
Ventes de volumes.............................	16 »
Total.....	6.727 f. 55
Retiré de chez MM. Bretillot et Cie.....	2.207 »
Débit de la caisse.....	8.934 f. 55

» DÉPENSES.

Impression du volume........................	2.942 f. 50
Reliures..	10 »
Frais de bureau................................	13 95
Transport de volumes par Marion.............	43 70
Bois et gaz......................................	20 15
Correspondance du secrétaire et du trésorier....	59 70
Conférences....................................	136 50
Médaille à la Société d'agriculture............	30 »
Abonnement à la Société géologique	12 »
Carte du Jura..................................	116 25
Menues dépenses, réparations................	59 15
Séance publique et banquet..................	556 50
Remboursement de 2 cotisations perçues deux fois.	12 »
Traitement du concierge.......................	240 »
Achat de 50 francs de rente 3 p. 0/0...........	1.207 »
Total.....	5.459 f. 40
Versé chez MM. Bretillot et Cie.....	3.414 65
Crédit de la caisse.....	8.874 f. 05

» RÉSUMÉ AU 31 DÉCEMBRE 1878.

Recettes	8.934 f. 55
Dépenses	8.874 05
Solde en caisse.....	60 f. 50
Balance du compte de MM. Bretillot et Cie.....	1.238 f. 65
Actif de la Société au 1er janvier 1879..........	1.299 15
Passif	néant.

» Le capital inaliénable des cotisations rachetées est de 5.205 francs, et se trouve assuré par des titres de 400 fr. de rente.

» Après ces constatations, nous avons l'honneur de vous prier de ratifier les comptes de 1878 et d'en donner décharge à notre trésorier.

» Votre commission vous propose encore de déterminer la somme de rentes sur l'Etat dont il convient de faire l'acquisition. Le capital de toute cotisation rachetée doit être immobilisé, et, dans l'état actuel de nos finances, il nous est permis de faire l'achat d'un titre de 25 ou 50 francs de rente, ce que nous soumettons à votre appréciation.

» Besançon, 7 février 1879.

» (Signé) GRAND ; ALEXANDRE ; FR. RENAUD, *rapporteur*. »

La Société, après avoir voté des remerciements à son trésorier M. Klein, ainsi qu'aux membres intelligents et dévoués de sa commission de vérification des comptes, décide l'insertion au procès-verbal du rapport précédent. Elle prend de plus en considération la proposition qui le termine et charge M. Klein de lui acquérir un titre de 25 fr. de rente 3 p. 0/0.

M. le professeur Moquin-Tandon intéresse vivement l'auditoire en l'entretenant de récents travaux physiologiques ayant trait à la fécondation et aux premières phases du développement de l'œuf des mammifères. Il s'attache particuliè-

rement aux découvertes de MM. Butschli, Flemming, Fol, O. Hertwig, qui ont enrichi nos connaissances sur trois points principaux, savoir : le precessus de la segmentation du noyau vitellin et du vitellus, le rôle de la vésicule germinative et l'acte essentiel de la fécondation.

M. le président se fait l'interprète des sentiments de la Compagnie en félicitant M. Moquin-Tandon et en le remerciant de sa conférence aussi brillante par la forme qu'il a su lui donner, que nourrie de faits curieux et d'observations ingénieuses.

Sont présentés pour entrer dans la Société :

Comme membre résidant,

Par MM. Daubian-Delisle et Moquin-Tandon, M. *Doniol*, inspecteur de la Compagnie du chemin de fer.

Comme membre correspondant,

Par MM. Eugène Perron, André, Castan et Ed. Besson, M. *Santupéry* (Charles), négociant à Arc-lez-Gray.

-Après un vote d'admission des candidats antérieurement présentés, M. le président proclame :

Membres résidants,

MM. SAILLARD (Eugène), directeur des postes;
DROUHARD (Paul), inspecteur de l'enregistrement;
ROUSSET, professeur de physique à l'école professionnelle de la ville.

Le Président,
DAUBIAN-DELISLE.

Le Secrétaire,
E. BESSON.

Séance du 8 mars 1879.

PRÉSIDENCE DE M. DAUBIAN-DELISLE.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Daubian-Delisle*, président; *Sire*, premier

vice-président; *Paillot*, deuxième vice-président; *Castan*, secrétaire honoraire; Edouard *Besson*, secrétaire décennal; *Faivre*, vice-secrétaire; *Klein*, trésorier; *Vaissier*, archiviste;

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Barbier, Carry. de Chardonnet, Chatelain, Cuillier, Debauchey, Ducat, Grand, Louvot, Ripps, Saillard, Sancey, de Soultrait, Tridon.*

Le procès-verbal de la séance du 8 février ayant été lu et adopté, le secrétaire notifie à la réunion l'envoi des circulaires du Ministère de l'Instruction publique et du sous-secrétariat d'Etat des Beaux-Arts relatives au prochain congrès de la Sorbonne. M. Castan annonce qu'il tient prêts trois mémoires destinés à la section d'histoire, à celle d'archéologie, et à celle des Beaux-Arts. Le premier de ces mémoires, intitulé : *Le passage de Gaston d'Orléans à travers la Franche-Comté et sa retraite de quatorze jours à Besançon en 1631*, a déjà été communiqué à la Société, de même que le second qui a trait à l'*Epitaphe de la prêtresse gallo-romaine Geminia Titulla*. Quant au troisième, il en sera donné lecture au cours même de la séance.

La Société remercie M. Castan du dévouement qu'il montre à ses intérêts et dont il lui donne en ce moment une nouvelle et éclatante preuve. Elle agrée de plus comme ses délégués à la Sorbonne, en dehors de M. Castan, naturellement indiqué, MM. Faucompré, de Fromentel, Carrau, Daubian-Delisle, Edouard Besson et Cretin.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre par laquelle la Société d'agriculture du Doubs annonce qu'elle tiendra prochainement à Pontarlier son concours annuel, et prie notre Compagnie de lui venir en aide dans cette circonstance. Les membres présents, désireux d'encourager une œuvre éminemment utile et profitable aux intérêts de la province, votent immédiatement, pour le but proposé, l'acquisition d'une médaille de vermeil de trente francs.

L'Académie des sciences, lettres et arts de Modène, expri-

mant le désir d'entrer en échange de publications avec la Société d'Emulation du Doubs; cette proposition est agréée, de même qu'une proposition semblable de la Société d'histoire, archéologie et littérature de Beaune.

M. Castan donne lecture du travail qu'il destine à la section des Beaux-Arts du congrès de la Sorbonne. Ce travail, intitulé : *Les origines montbéliardaises du ciseleur François Briot et du monnayeur Nicolas Briot,* intéresse vivement l'auditoire qui en vote l'impression dans nos *Mémoires.*

Le secrétaire donne lecture d'une note de M. Paul Laurens, conçue en ces termes :

« Au milieu du désarroi des diverses branches d'industries et d'affaires, tant chez nous qu'à l'extérieur, la fabrique bisontine d'horlogerie lutte avec courage et persévérance pour maintenir sa suprématie sur le marché national.

» La Société d'Emulation peut se rendre ce témoignage qu'elle a hautement concouru à établir la notoriété de notre fabrique. C'est en effet à dater de l'exposition de Besançon, en 1860, dont cette Société a eu la généreuse pensée, que nous voyons se définir et s'accentuer la progression ascendante des chiffres de la production.

» En 1859, on relevait au bureau de la garantie le chiffre déjà respectable de 191.876 montres, dont 66.721 en or. Jamais pareil chiffre n'avait été constaté jusque là. En 1855, on n'était pas arrivé encore à 142 mille pièces. Mais dès 1862, le progrès s'accélère; la fabrication annuelle se chiffre par 254.477; 297.094; 307.728; etc., pour aboutir, en 1878, à 454.886 pièces, dont 147.358 en or.

» La fabrique de Besançon, on l'a dit bien des fois, est la seule qui existe en France. Il n'y a que trois villes, Paris, le Havre, Chambéry, où les bureaux de garantie aient reçu à l'essai, en 1878, des montres de fabrication locale, et ces trois villes réunies ne nous offrent que l'humble total de 208 montres en or et 961 en argent.

» Quant aux introductions de l'horlogerie étrangère, elles ont été pour 1878 de 64.383 montres, dont 28.985 en or; et c'est par le bureau de garantie de Pontarlier que cette importation a eu le plus d'entrain, puisqu'elle a été de 46.382 pièces, dont 17.849 en or.

» La solennelle exposition de Paris a fourni à notre fabrique l'occasion d'affirmer sa virilité et sa puissance. Nos produits occupaient honorablement leur rang à côté de ceux de Genève et de la Suisse, et surtout à côté des montres américaines.

» Mais est-ce à dire que l'on puisse se reposer sur les succès du passé? Assurément non. L'avenir nous laisse entrevoir dans le génie industriel des Américains la perspective de dangereuses chances de luttes contre lesquelles il convient de se mettre en garde dès aujourd'hui. La fabrique bisontine ne saurait trop s'attacher à réaliser la double condition du perfectionnement de la main-d'œuvre et du bon marché.

» Il a été fait beaucoup sous le rapport de la gravure et de l'ornementation. Nous avons parmi nous des artistes en état de rivaliser avec ceux les plus réputés de Suisse; mais, si on veut nous permettre de le dire, ce ne sont là que des exceptions. Ce que nous voudrions, c'est que l'éducation professionnelle fût générale, complète et rationnelle, et c'est ce but que l'on semble méconnaître au sein des familles ouvrières, s'il en faut juger par le peu de faveur dont jouit l'enseignement si libéral de notre école d'horlogerie.

» La routine a fait son temps. Ce n'est que par l'instruction, l'instruction appropriée aux exigences de la situation et répandue à profusion, que notre fabrique parviendra à décupler ses forces et à défier toute concurrence. »

La Société applaudit à cette excellente notice sur un sujet qui nous touche de si près, et en décide l'insertion au procès-verbal.

M. Castan communique une lettre inédite de Vauban en-

voyée par M. le capitaine de Rochas et relative aux fortifications de Besançon. Il est immédiatement arrêté que cet intéressant document figurera dans nos *Mémoires*.

Le secrétaire présente, au nom de M. le professeur Henry, une notice géologique sur le *Bathonien supérieur des environs de Besançon*, qui est acceptée pour faire partie du prochain volume.

M. Castan lit ensuite, sur l'étymologie du mot *Fruitière*, une note ainsi conçue :

« Le littérateur franc-comtois Max Buchon, qui avait plus d'originalité naturelle que de science acquise, s'avisa de critiquer un jour la création populaire du mot *fruitière* exprimant l'idée de fromagerie. Selon lui, on devrait dire *fretière*, car *fret* signifie fromage dans le canton de Fribourg, et ce serait par une dépravation de langage que *fruit* aurait été substitué à *fret* pour engendrer *malencontreusement fruitier* (fromager) et *fruitière* (fromagerie).

» En matière d'étymologie, je ne connais, pour arriver au vrai, d'autre méthode que celle qui consiste à faire l'histoire du mot qui vous intéresse, c'est-à-dire à reconstituer, au moyen des textes, l'échelle des dégradations subies par ce mot, ce qui permet ensuite de remonter par une série d'échelons au type générateur.

» Le patois de Fribourg étant, comme ceux de la Franche-Comté, un langage essentiellement dérivé du latin, la plupart des termes qui s'y rencontrent ont leurs ancêtres dans les chartes latines du pays ou des contrées voisines et analogues. Or, dans un grand nombre de chartes latines ayant trait à l'amodiation des pâturages alpestres, les fromages dus par les tenanciers sont appelés *fructus*. C'étaient les fruits de ces hautes et froides régions où il n'y a rien à cueillir sur les arbres. Moyennant ce renseignement, le mot *fret* doit être considéré comme le dérivé fribourgeois du mot latin *fructus*, et comme *fruit* est le dérivé français de ce même type *fructus*,

notre langue a été dans son droit en forgeant le mot *fruitière*.

» Ces réflexions ont été inspirées par un intéressant article de la *Revue savoisienne* (10e année, n° 1, 31 janvier 1879), dans lequel, à propos de l'interprétation d'un terme de droit coutumier, M. H. Tavernier, d'Annecy, cite un certain nombre de contrats alpestres où le mot *fructus* est employé pour signifier *fromage*. Ainsi dans un contrat du 26 octobre 1427, la Chartreuse du Reposoir, stipulant à son profit une redevance de deux pièces de fromage, déclarait amodier la montagne de la Fouloy « *pro duabus peciis fructus.* »

La note qui précède intéresse vivement l'assemblée, qui en décide l'insertion au procès-verbal.

Est présenté comme candidat au titre de membre résidant, par MM. Sire et Castan, M. *Minary* (Emmanuel), ingénieur à Besançon.

A la suite d'un vote favorable aux candidats présentés dans la dernière séance, M. le président proclame :

Membre résidant,

M. DONIOL, inspecteur de la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée ;

Memdre correspondant,

M. SANTUPÉRY (Charles), négociant à Arc-lez-Gray (Haute-Saône).

Le Président, DAUBIAN-DELISLE.   *Le Secrétaire*, E. BESSON.

Séance du 5 avril 1879.

PRÉSIDENCE DE M. DAUBIAN-DELISLE.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Daubian-Delisle*, président; *Castan*, secré-

taire honoraire; *Besson*, secrétaire; *Klein*, trésorier; *Vaissier*, archiviste;

Membres résidants : MM. *Alexandre*, *Bouvard*, *de Chardonnet*, *Cuillier*, *Debauchey*, *Demongeot*, *Ducat*, *Foin*, *Laurens*, *Martin*, *Renaud* (François), *Ripps*, *Sancey*, *Tridon*.

Le procès-verbal de la séance du 8 mars ayant été lu et adopté, le secrétaire notifie en ces termes la mort de M. le premier président Loiseau :

« Depuis sa dernière réunion, notre Société a fait une perte sensible dans la personne d'un de ses membres honoraires, M. le premier président Loiseau.

» Magistrat de science profonde et de haute valeur juridique, il avait l'esprit ouvert aux choses de la pensée et aux délicatesses de la littérature. Durant sa jeunesse studieuse, qui s'était tout entière écoulée à Paris, il avait collaboré à d'importantes publications, notamment au vaste *Répertoire de jurisprudence* de Dalloz. En 1842, il fondait, de concert avec M. Charles Vergé et sous la direction de MM. Cousin et Mignet, le compte-rendu des séances de l'Académie des sciences morales et politiques.

» Plus tard, devenu magistrat grâce à la République de 1848, il s'appliqua tout entier à l'exercice de ses nouvelles fonctions. Quand l'Empire l'eut fait premier président, ses arrêts ne tardèrent pas à conquérir une grande autorité par la science des lois et la fermeté de style qu'ils annonçaient chez leur auteur. Il avait antérieurement prononcé comme procureur général, aux audiences solennelles de la Cour, des discours remarquables, un entre autres sur Proudhon, le célèbre professeur de droit, originaire de Franche Comté.

» Quant à son rôle politique, on comprend que nous ne voulions pas en parler ici. Ce rôle a suscité au dehors d'ardentes polémiques qui ne doivent pas trouver place dans cette enceinte, et au sujet desquelles il nous serait pénible d'avoir à formuler notre jugement dans les circonstances présentes.

» Mais nous ne pouvions rester muet sur la mémoire d'un

homme remarquable au point de vue intellectuel, qui depuis longtemps faisait partie de notre Société, qui s'intéressait à ses travaux, et qui, en maintes circonstances, lui donna des preuves marquantes de sympathie. »

Ces paroles ayant été favorablement accueillies, la Société en décide l'insertion au procès-verbal.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre par laquelle la Conférence littéraire et scientifique de Picardie propose l'échange de ses publications avec celles de la Société d'Emulation du Doubs. Cette proposition est immédiatement agréée.

M. Castan présente à la Société, de la part de M. Poly, membre correspondant, de remarquables monnaies romaines trouvées aux environs de Luxeuil, qui sont accueillies avec gratitude.

Le même membre lit une *Note sur la provenance de la table sculptée de l'hôtel de ville de Besançon*. S'appuyant sur des documents certains, il démontre que ce bel ouvrage de menuiserie avait été exécuté, en 1581, pour la famille Gauthiot d'Ancier, dont l'opulent mobilier devint, en 1629, la propriété des jésuites du collège de Besançon. Un inventaire de ce mobilier avait été dressé en 1596, après la mort de celui des Gauthiot pour qui la table fut faite. M. Castan désirerait joindre à son opuscule les articles de ce document qui concernent les objets d'art ou de grand luxe possédés par la famille Gauthiot. Il pense que ces descriptions permettraient de rattacher à la même provenance que la table plus d'un objet de nos collections publiques.

La Société vote l'impression du travail qui lui est soumis et celle des extraits que l'auteur se propose d'y ajouter.

M. Castan appelle en outre l'attention de la Société sur la *Relation du premier voyage de Philippe-le-Beau en 1501*, par Antoine de Lalaing, chambellan de ce prince, document édité

en 1876 par M. Gachard dans la *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*. Quatre chapitres de cette relation intéressent notre province : l'auteur y décrit les villes de Saint-Claude, de Salins, de Dole et de Gray, ainsi que divers châteaux environnants, à propos de l'accueil fait dans chacun de ces gîtes au souverain des Espagnes, des Pays-Bas et de la Franche-Comté. L'honorable membre donne lecture de ces quatre chapitres et propose de les insérer dans nos *Mémoires*, avec une introduction et quelques notes qu'il se chargerait de rédiger.

La Société accepte avec empressement cette proposition.

Sont présentés pour entrer dans la Société :

Comme membres résidants,

Par MM. Edouard Besson et Klein, M. Gustave *Fernier*, négociant ;

Par MM. Daubian-Delisle et Ducat, M. *Monnet*, fondé de pouvoirs de M. le Trésorier général ;

Par MM. Martin et Demongeot, M. *Bouchut* (Pierre), directeur des écoles de l'Arsenal.

Comme membres correspondants,

Par MM. Edouard Besson et Le Bleu, M. *Lambert*, juge suppléant au tribunal d'Arbois ;

Par MM. Edouard Besson et Castan, M. Auguste *Perreciot*, avocat, résidant à Autechaux.

Après un vote d'admission du candidat antérieurement présenté, M. le président proclame :

Membre résidant.

M. Minary (Emmanuel), ingénieur à Besançon.

Le Président,	*Le Secrétaire,*
Daubian-Delisle.	E. Besson.

Séance du 10 mai 1879.

Présidence de M. Daubian-Delisle.

Sont présents :

Bureau : MM. *Daubian-Delisle*, président ; *Sire*, premier vice-président ; *Paillot*, deuxième vice-président ; *Castan*, secrétaire honoraire ; *Besson*, secrétaire ; *Klein*, trésorier ;

Membres résidants : MM. *Amberger*, *Boudot*, *Carry*, *Girod* (Victor), *Grand*, *Henricolas*, *Huart*, *Jégo*, *Laurens* (Paul), *Marquiset*, *Minary*, *Monnot*, *Pingaud*, *Potier*, *Renaud* (François), *Richard*, *Ripps*, *Saillard*, *Tridon*.

Le procès-verbal de la séance du 5 avril ayant été lu et adopté, le secrétaire communique, de la part de la Société d'Emulation de Montbéliard, une invitation à la séance générale de cette compagnie, qui doit se tenir le 15 mai. MM. Daubian-Delisle, président, Castan, secrétaire honoraire, et le comte de Soultrait, membre résidant, acceptent le mandat de nous représenter à cette fête littéraire.

M. Edouard Besson fait un rapport verbal sur le dernier congrès des sociétés savantes, où il a assisté en compagnie de M. Castan, et où celui-ci a lu d'importants mémoires aux trois sections d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts. Ces mémoires, très favorablement accueillis à la Sorbonne, ont encore été l'objet de commentaires fort détaillés et fort élogieux dans des publications importantes, notamment dans la *Revue littéraire* et dans le *Journal officiel*. M. Besson, après en avoir donné lecture, rend compte de la physionomie générale des séances, en particulier de la séance solenneile où ont été lus les rapports sur les travaux des diverses sections, et où s'est fait entendre M. le Ministre de l'Instruction publique.

La Société remercie M. Besson de son compte-rendu et décide que mention en sera faite au procès-verbal.

M. l'avocat-général Huart lit ensuite une notice sur lord Henry Brougham, grand chancelier d'Angleterre. Ce travail, qui a valu à son auteur une médaille en bronze au concours académique récemment ouvert à Cannes pour le centenaire de l'illustre orateur, est accueilli par de vifs applaudissements, et la Société en vote unanimement l'impression dans ses *Mémoires*.

M. Castan donne lecture d'un travail de M. Quiquerez, membre correspondant, où le savant docteur résume ses travaux antérieurs sur les antiquités du Jura bernois. Cette communication intéresse particulièrement l'auditoire, qui la retient pour notre prochain volume.

Est présenté comme candidat au titre de membre correspondant, par MM. Amberger et Paillot, M. Paul *Loge*, négociant à Pontarlier.

Après un vote d'admission des candidats antérieurement présentés, M. le président proclame :

Membres résidants,

MM. Gustave FERNIER, fabricant d'horlogerie;
MONNET, fondé de pouvoirs de M. le Trésorier général;
BOUCHUT, directeur des écoles de l'Arsenal.

Membres correspondants,

MM. LAMBERT, juge suppléant au tribunal d'Arbois;
PERRECIOT, avocat, résidant à Autechaux.

Le Président,
DAUBIAN-DELISLE.

Le Secrétaire,
E. BESSON.

Séance du 14 juin 1879.

PRÉSIDENCE DE M. DAUBIAN-DELISLE.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Daubian-Delisle*, président; *Castan*, secrétaire honoraire; *Besson*, secrétaire; *Faivre*, secrétaire adjoint; *Vaissier*, archiviste; *Klein*, trésorier;

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Alexandre, Boudot, Ducat, Grand, Henry, Laurens* (Paul), *Pingaud, Renaud* (François), *Ripps, de Soultrait, Tridon.*

Le procès-verbal de la séance du 10 mai ayant été lu et adopté, le secrétaire annonce en ces termes la mort de M. Louis FERNIER :

« Le 24 mai dernier, est mort à Besançon un homme qui avait joué un rôle considérable dans les situations les plus hautes et les plus diverses, et dont la mémoire doit rester précieuse à ses compatriotes. M. Fernier, ancien maire de la ville, ancien député du Doubs, membre de la chambre de commerce et du conseil municipal, président du conseil des prud'hommes, avait été en outre pendant plus de vingt ans un des administrateurs de notre succursale de la Banque de France, et avait longtemps participé à la gestion des Forges de Franche-Comté. Partout il avait fait preuve des plus rares aptitudes, de l'intelligence la plus droite et la plus élevée, du plus inaltérable dévouement Qui de nous ne se rappelle quel ardent patriotisme il déploya en des circonstances difficiles et tragiques, alors que la province envahie, et sa capitale mal défendue par des remparts devenus insuffisants et des forts à peine improvisés, nous faisaient prévoir toutes les horreurs d'une lutte sans merci ?

» Et quand la gratitude de ses concitoyens l'eut envoyé siéger à l'Assemblée nationale, en même temps que l'héroïque défenseur de Belfort, on n'a pas oublié la fermeté qu'il

montra dans des fonctions si nouvelles pour lui, la rectitude de sa conduite politique, les services que son activité et ses connaissances spéciales lui permirent de rendre aux particuliers et à la chose publique. Il était, en effet, au sein de la Chambre le représentant le plus autorisé de cette grande industrie horlogère qui a fait la fortune de notre ville, et au développement de laquelle il avait lui-même si largement concouru.

» Aussi bien est-il à Besançon peu d'entreprises utiles où il n'ait pris une grande part, et ce n'est pas dans cette simple notice que nous pouvons retracer tous ses titres à la reconnaissance publique. Une voix plus autorisée que la nôtre l'a fait dans les meilleurs termes devant la foule nombreuse et émue qui se pressait aux funérailles de notre regretté compatriote. Mais nous ne pouvions laisser passer, sans un mot de regret, la mort d'un homme qui depuis longtemps était des nôtres, et dont le nom occupera un rang distingué dans l'histoire de notre pays. »

La Société applaudit à cette expression de sentiments qu'elle partage, et en vote l'insertion au procès-verbal.

M. le président Daubian-Delisle fait en excellents termes un compte-rendu oral de la séance solennelle de la Société d'Emulation de Montbéliard, où il a représenté notre Compagnie avec MM. Castan et de Soultrait. Il témoigne de l'excellent accueil fait au travail que notre secrétaire honoraire avait consacré au ciseleur François Briot, et dont il avait déjà donné lecture à la Sorbonne : M. Castan a d'ailleurs retrouvé chez nos voisins de nouveaux indices de l'origine montbéliardaise attribuée par lui au grand artiste. M. le président résume en outre les autres travaux qui ont été lus dans la séance. Il termine en s'applaudissant de la manière dont notre délégation a été reçeu à Montbéliard.

La Société décide que mention de cet intéressant rapport sera faite au procès-verbal.

A propos du voyage des délégués, le secrétaire exprime le vœu que la Société fasse dorénavant, au moins une fois chaque année, une excursion. Il pense que les souvenirs historiques deviennent en quelque sorte plus vivants sur les lieux qui ont servi de théâtre aux événements, et que d'ailleurs la Société, comprenant dans son sein des hommes cultivant certaines branches des sciences naturelles, telles que la géologie et la botanique, qui s'étudient principalement sur le terrain, une excursion ne saurait qu'être à la fois utile et agréable pour tous. La proposition est adoptée en principe, et le bureau chargé d'arrêter les détails de l'exécution pour cette année.

M. Castan, secrétaire honoraire, lit une *Notice sur le Missel franc-comtois de la bibliothèque de la Chambre des députés*, qui intéresse vivement l'auditoire et dont l'insertion dans nos *Mémoires* est unanimement votée.

Le même membre donne lecture d'une notice de M. Poly, membre correspondant, sur un cercle de pierres qu'il a observé près de Villers-lez-Luxeuil. Cette découverte, d'autant plus importante qu'elle contredit la thèse généralement admise d'après laquelle on ne devrait trouver dans la partie de l'ancienne Gaule que nous habitons aucune trace de monuments mégalithiques, donnera matière à un travail plus approfondi et plus développé, qui prendra place dans nos *Mémoires*. M. Poly s'apprête, de plus, à exécuter des fouilles dans des grottes situées près de Chaux-lez-Port, et sollicite un secours pécuniaire pour mener à bonne fin une entreprise dont il a lieu d'espérer les meilleurs résultats. La Société, heureuse de pouvoir concourir aux travaux de cet infatigable chercheur, charge son trésorier de mettre à la disposition de M. Poly la somme de cent francs.

Sont présentés comme candidats au titre de membre résidant :

Par MM. Paul Laurens et Castan, M. Charles *Beauquier*, archiviste-paléographe;

Par MM. Edouard Besson et Ripps, M. Joseph *Guillemin*, caissier de la banque Régnier-Jacquard.

Après un vote d'admission du candidat antérieurement présenté, M. le président proclame :

Membre correspondant,

M. Paul Loge, négociant à Pontarlier.

Le Président, DAUBIAN-DELISLE. *Le Secrétaire,* E. BESSON.

Séance du 12 juillet 1879.

PRÉSIDENCE DE M. DAUBIAN-DELISLE.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Daubian-Delisle*, président; *Castan*, secrétaire honoraire; *Besson*, secrétaire; *Paillot*, deuxième vice-président; *Klein*, trésorier; *Vaissier*, archiviste;

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Alexandre*, *Auscher*, *Carry*, *Ducat*, *Grand*, *Haldy*, *Henricolas*, *Laurens*, *Marquiset*, *Martin*, *Minary*, *Monnot*, *Pingaud*, *Renaud* (François), *Ripps*, *de Soultrait*.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 14 juin, le secrétaire communique une lettre de M. l'avocat-général Huart, par laquelle ce magistrat propose à la Société d'Emulation du Doubs d'échanger ses publications avec celles de la Société générale des prisons récemment instituée à Paris. M. Besson insiste sur l'importance de cette association nouvelle, qui se propose pour objet l'amélioration morale des condamnés, au moyen d'un système de détention mieux entendu, et par suite la diminution du nombre des cas de récidive qui depuis cinquante ans subit un mouvement d'effrayante progression. Cette association compte d'ailleurs dans

son sein toutes les sommités du parlement, de la magistrature et du barreau ; elle est présidée par M. Dufaure

La Société, désireuse de concourir pour sa part modeste à une œuvre aussi patriotique, accepte avec empressement la proposition de M. Huart.

Est pareillement voté l'échange de nos publications avec celles de la Société historique et archéologique du Maine.

M. Castan annonce la récente nomination de M. le recteur Lissajous, un de nos membres honoraires, au poste de correspondant de l'Institut de France. Il ajoute qu'ayant félicité, par lettre, le nouveau titulaire de cette éminente distinction, il en a reçu une réponse des plus flatteuses pour lui et pour la Société d'Emulation : en effet, M. le recteur espère que le titre flatteur qui vient de lui être conféré fera rejaillir sur notre Compagnie un nouveau lustre. La Société, partageant les sentiments exprimés par son secrétaire honoraire, vote unanimement des félicitations à M. Lissajous et s'applaudit de voir le mérite d'un savant aussi distingué solennellement reconnu par le premier corps savant de France.

M. Poly, membre correspondant, adresse à M. Castan un compte-rendu sommaire des fouilles déjà exécutées par lui à Chaux-lez-Port, et pour l'accomplissement desquelles la Société lui a ouvert un crédit de cent francs. L'honorable membre n'étant encore qu'au début de ses travaux, en fait espérer les plus heureux résultats, dont notre Compagnie sera seule à bénéficier. Cette communication est accueillie avec plaisir.

M. Castan, s'inspirant de l'utilité qu'il y aurait à réunir les éléments d'une iconographie franc-comtoise, communique les dessins de deux tombeaux de nos archevêques de Besançon du xve siècle. Le premier de ces monuments existe encore dans les substructions de Saint-Pierre de Rome : c'est une dalle de marbre rougeâtre sur laquelle on voit en relief l'image de l'archevêque Thiébaud de Rougemont, mort

en 1429 dans le cours d'un procès qu'il soutenait contre la commune de Besançon. L'autre tombe, détruite en même temps que l'église de Saint-Etienne de Besançon qui la renfermait, n'était pas sans analogie avec le monument funéraire du duc de Bourgogne Philippe-le-Bon : l'archevêque Quentin Ménard, mort en 1462, y était représenté en grand costume pontifical. Il ne subsiste de ce dernier monument qu'un dessin compris dans les portefeuilles de Gaignières à la Bibliothèque nationale. M. Castan a reproduit ce dessin en autographie, et il se proposerait de le publier ainsi dans nos *Mémoires*. Quant à la dalle funéraire de Thiébaud de Rougemont, il en exhibe un fort bon dessin à la plume, envoyé jadis de Rome au bibliothécaire Ch. Weiss. Ce dessin pourrait être reproduit en héliogravure, et former une planche qui accompagnerait celle déjà faite en autographie. Un texte, dont M. Castan donne verbalement le résumé, servirait d'interprétation à ces deux planches.

La Société vote l'impression du texte résumé par M. Castan : elle accepte pour ses *Mémoires* la planche représentant le tombeau de Quentin Ménard, et autorise la traduction en héliogravure du dessin fait d'après la dalle funéraire de l'archevêque Thiébaud de Rougemont.

M. Besson expose les résolutions prises par le bureau de la Société, au sujet de l'excursion scientifique projetée depuis longtemps. Cette excursion aurait lieu dans les journées du samedi 26 et du dimanche 27 juillet. Son objectif principal serait les sources du Lizon et le pays d'Alaise : les membres qui ne voudraient y consacrer que la journée du dimanche retrouveraient leurs confrères au village de Nans-sous-Sainte-Anne. La Société, adoptant ces vues générales, délègue, pour veiller aux détails de l'exécution, MM. Castan, Paillot et Edouard Besson.

Sont présentés pour entrer dans la Société :

Comme membres résidants,

Par MM. Haldy et Edouard Besson, M. Léon *Sandoz*, négociant en horlogerie ; M. Paul *Girod*, négociant en horlogerie ;

Par MM. Castan et Edouard Besson, M. Emile-Léon *Haldy* ;

Par MM. Courgey et Alexandre, MM. *Lacoste*, arbitre de commerce; *Trésoret*, Francis, représentant de commerce ;

Par MM. Carry et Haldy, MM. Charles *Blanche*, fabricant d'horlogerie, Victor *Hattenberg*, fabricant d'horlogerie ;

Comme membre correspondant,

Par MM. Castan et Edouard Besson, M. Emile *Michaud*, docteur en médecine à l'Isle-sur-le-Doubs.

Après un vote d'admission, sont proclamés :

Membres résidants,

MM. Joseph Guillemin,
Charles Beauquier.

Le Président,	*Le Secrétaire*,
Daubian-Delisle.	E. Besson.

Séance du 9 août 1879.

Présidence de M. Daubian-Delisle.

Sont présents :

Bureau : MM. *Daubian-Delisle*, président ; *Paillot*, vice-président ; *Castan*, secrétaire honoraire ; *Besson*, secrétaire ; *Faivre*, vice-secrétaire ; *Vaissier*, archiviste.

Membres résidants : MM. *Alexandre*, *Beauquier*, *Carry*, *Debauchey*, *Dunod de Charnage*, *Grand*, *Haldy*, *Henricolas*, *Henry*, *Ledoux*, *Martin*, *Monnot*, *Renaud* (François), *Ripps*, *Saillard* (Albin).

Le procès-verbal de la séance du 12 juillet ayant été lu et

adopté, le secrétaire communique une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique notifie à la Société l'allocation de quatre cents francs qu'il vient de lui attribuer par arrêté du 17 juillet dernier. L'assemblée témoigne sa satisfaction de recevoir ce nouveau témoignage de la sympathie du Gouvernement.

Par une nouvelle lettre adressée au secrétaire, la Société historique et archéologique du Maine, insiste pour obtenir, outre l'échange de publications voté à la dernière séance, l'envoi de tous les volumes de nos *Mémoires déjà parus*. Un envoi de cette nature étant impossible par suite de la quantité des volumes déjà publiés, on adressera à la Société du Maine, avec notre prochain volume, tous ceux qui composent la série actuellement en cours de publication.

Le secrétaire lit une lettre de M. le Maire de Nans-sous-Sainte-Anne, dans laquelle ce magistrat prie la Société d'Emulation de venir en aide à sa commune, pour le paiement des travaux récemment exécutés en vue de rendre abordables les curiosités naturelles que ses environs offrent en si grand nombre. Les membres présents, persuadés qu'il y a là, en effet, une œuvre d'intérêt général à seconder, votent la somme de cinquante francs pour le but proposé.

M. Edouard Besson rend compte, oralement, de l'excursion scientifique qu'a faite la Société d'Emulation dans les journées du samedi 26 et du dimanche 27 juillet dernier. Il insiste sur l'intérêt que présentent de semblables voyages et sur les fruits qu'ils doivent produire; il exprime, en terminant, la conviction où il est, qu'il y a là une voie nouvelle dans laquelle la Société ne pourra manquer de rencontrer les plus heureux résultats. Les membres présents accueillent cette communication avec plaisir, et prient M. Besson de rédiger par écrit sa narration, afin qu'elle puisse prendre rang dans nos *Mémoires*.

M. le président Daubian-Delisle appelle l'attention de la compagnie sur l'utilité que présenterait la rédaction d'un *Dictionnaire des communes du département du Doubs*, fait au triple point de vue géographique, historique et statistique. Un membre fait observer que ce travail existe déjà et qu'il a été fait par l'homme à la fois le plus consciencieux et le plus compétent, par l'honorable M. Paul Laurens, dans une série d'Annuaires qui commence avec l'année 1844. Il ne s'agirait donc plus aujourd'hui, pour répondre au vœu exprimé par M. le président, que de mettre au courant de la situation nouvelle les travaux antérieurs de l'éminent statisticien, de les réunir, de les coordonner, tout en laissant à l'auteur primitif la direction des opérations, comme aussi et avant tout la propriété morale et matérielle d'une œuvre qui lui est et doit lui rester incontestablement personnelle. La Société, partageant cette manière de voir, adjoint à M. Paul Laurens, pour la confection du travail ainsi compris, une commission composée de MM. Castan, Daubian-Delisle, Grand, Beauquier, Vézian, Edouard Besson.

M. Castan lit une étude sur la *Médecine municipale à Besançon au* XVe *siècle* qui est sympathiquement accueillie, et dont l'insertion est votée dans nos *Mémoires*.

Est présenté pour entrer dans la Société au titre de membre résidant :

Par MM. Dodivers et Castan, M. Jean-Baptiste *Robardet*, commissaire-priseur, membre du Conseil d'arrondissement de Besançon.

Après un vote d'admission en faveur des candidats antérieurement présentés, M. le président proclame :

Membres résidants,

MM. Paul GIROD, fabricant d'horlogerie ;
Léon SANDOZ, id.
Victor HATTENBERG, id.

MM. Charles BLANCHE, fabricant d'horlogerie;
Emile-Léon HALDY, id.
Eugène LACOSTE, arbitre de commerce;
Francis, TRÉSORET, représentant de commerce;

Membre correspondant,

M. Emile MICHAUD, docteur en médecine à l'Isle-sur-le-Doubs.

Le Président, DAUBIAN-DELISLE,

Le Secrétaire, E. BESSON.

Séance du 8 novembre 1879.

PRÉSIDENCE DE M. DAUBIAN-DELISLE.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Daubian-Delisle,* président; *Castan,* secrétaire honoraire; *Besson,* secrétaire; *Faivre,* vice-secrétaire; *Vaissier,* archiviste;

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Androt, Carry, Debauchey, Girod* (Paul), *Girod* (Victor), *Grand, Haldy, Hattenberg, Henricolas, Hild, Huart, Martin, Renaud* (François), *Ripps, Saillard, Savourey, Tridon*;

MEMBRE CORRESPONDANT : M. *Richard* (Louis).

Le procès-verbal de la séance du 9 août ayant été lu et adopté, le secrétaire communique une lettre par laquelle M. le trésorier Klein informe la Société que son état de santé ne lui permet pas de continuer ses fonctions, mais que cependant il attendra pour se retirer le moment des prochaines élections. Les membres présents, reconnaissant les éminents services rendus par l'excellente administration de M. Klein aux finances de la Compagnie, sont unanimes à témoigner leurs regrets de cette détermination imprévue, et s'engagent à donner à leur collègue une preuve de leur gratitude, en le

nommant trésorier honoraire lors de l'expiration de son mandat.

Par une lettre dont M. Castan donne lecture, M. Poly, membre correspondant, informe la Société que ses fouilles de la caverne de Chaux-lez-Port, ont donné d'heureux résultats dont il se réserve de nous entretenir la veille de notre séance publique.

M. Besson dépose sur le bureau le texte d'un discours prononcé par notre confrère M. Drapeyron, devant Sa Majesté le roi des Belges au congrès international de géographie commerciale qui s'est tenu à Bruxelles en septembre dernier. L'éminent géographe s'y est appliqué à faire ressortir le caractère scientifique et sérieusement utilitaire de la *Revue* qu'il a fondée et qui, dès sa naissance, a conquis l'influence la plus légitime.

Conformément à l'usage, le conseil d'administration s'est réuni à l'effet d'élaborer un projet de budget pour l'année 1880. Ce projet n'ayant soulevé aucune objection, M. le président le déclare adopté dans les termes suivants :

RECETTES.

1° Encaisse prévu au 31 décembre 1879........	400 fr. »
2° Subvention de l'Etat......................	400 »
3° Subvention du département	500 »
4° Subvention de la ville de Besançon.........	600 »
5° Cotisations des membres résidants..........	2.300 »
6° Cotisations des membres correspondants	600 »
7° Droits de diplômes, recettes accidentelles	50 »
8° Intérêt du capital en caisse et des rentes	425 »
Total.........	5.275 fr. »

DÉPENSES.

1° Impressions	3.500 fr. »
A reporter.....	3.500 fr. »

Report.....	3.500 fr. »
2° Reliures	100 »
3° Frais de bureau, chauffage et éclairage......	100 »
4° Frais divers et séance publique	800 »
5° Traitement et indemnité pour recouvrements à l'agent de la Société	260 »
6° Crédit pour recherches scientifiques	500 »
7° Compte de réserve.........................	15 »
Total.........	5.275 fr. »

Appelée à fixer le jour où doivent avoir lieu sa séance publique et le banquet qui la suit annuellement, la Société s'arrête à la date du jeudi 18 décembre, et laisse à son conseil d'administration le soin de composer le programme de cette double cérémonie.

M. Castan lit un intéressant compte-rendu de la belle découverte qui a été faite près d'Apremont, par M. Perron de Gray, d'une sépulture gauloise où se sont rencontrés des objets de la plus haute valeur. Ce morceau, destiné par son auteur au Comité des travaux historiques, prendra place, néanmoins, dans le prochain volume de nos *Mémoires*.

M. le président Daubian-Delisle intéresse l'auditoire en lui racontant le voyage et le séjour qu'il a faits à Montpellier à l'occasion du congrès tenu dans cette ville par *l'Association française pour l'avancement des sciences*. Ce récit, coupé de citations heureuses empruntées à divers journaux, montre quel est le développement de cette institution nouvelle, qui compte déjà dans son sein tant de célébrités et qui dispose des plus puissants moyens d'action. La Société remercie M. Daubian-Delisle de son compte-rendu et décide que mention en sera faite au procès-verbal.

M. Paillot s'excuse, par lettre, de ne pouvoir assister à la séance, où il voulait entretenir la Société d'un travail qu'il

compte faire sur la *Botanique du marais de Saône*. La Compagnie prend acte de cette déclaration et décide que le travail annoncé prendra rang dans les *Mémoires*.

M. Castan lit une dissertation sur le *Premier livre imprimé en Franche-Comté*, qui est retenue pour le prochain volume.

Sont présentés pour entrer dans la Société :

Comme membres résidants,

Par MM. Edouard Besson et Henricolas, M. Charles *Daubian-Delisle*, surnuméraire des contributions directes;

Par MM. Edouard Besson et Perruche de Velna, M. Henri *Demartial*, substitut du Procureur général ;

Par MM. Paul Laurens et Victor Renaud, M. Julien *Hommel*, inspecteur de la Compagnie française d'assurances, *le Phénix* ;

Comme membres correspondants,

Par MM. Edouard Besson et Perruche de Velna, M. Alfred *Bartholomot*, procureur de la République, à Baume-les-Dames.

Par MM. Edouard Besson et Castan, M. Léon *Mouchet*, professeur de droit civil à la Faculté de Dijon ;

Par MM. Castan et Pingaud, M. l'abbé *Gremaud*, bibliothécaire cantonal à Fribourg.

Après un vote favorable au candidat présenté à la dernière séance, M. le président proclame :

Membre résidant,

M. Jean-Baptiste Robardet, commissaire-priseur, membre du Conseil d'arrondissement de Besançon.

Le Président,
Daubian-Delisle.

Le Secrétaire,
E. Besson.

Séance du 17 décembre 1879.

PRÉSIDENCE DE M. DAUBIAN-DELISLE.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Daubian-Delisle,* président; *Sire,* premier vice-président; *Paillot,* deuxième vice-président; *Castan,* secrétaire honoraire; *Besson,* secrétaire; *Faivre,* vice-secrétaire; *Vaissier,* archiviste;

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Alexandre, Arnal* (Amédée), *Barbier* (Léon), *Beauquier, Bertin, Canel, Carry, Chapoy, Daubian-Delisle* (Charles), *Ducat, de Gassowski, Girardot* (Albert), *Girod* (Victor), *Guenot, Haldy* (Emile-Alexandre), *Haldy* (Emile-Léon), *Henricolas, Henry, Hild, Huart, Jégo, Laurens, Ledoux, Monnier* (Louis), *Moquin-Tandon, Potier, Renaud* (François), *Richard, Ripps, Saillard, Savourey, Tivier, Tridon*;

MEMBRES CORRESPONDANTS : MM. *Gascon, Jurgensen, Poly, Richard* (Louis).

Le procès-verbal de la réunion du 8 novembre ayant été lu et adopté, le secrétaire communique les réponses obtenues en retour des invitations faites, au nom de la Compagnie, pour la séance publique et le banquet. En ce qui touche les sociétés savantes habituellement représentées à nos fêtes annuelles, les rigueurs de la température auront, sur le nombre de leurs délégués, une influence désastreuse. Il n'en viendra que de Vesoul, Montbéliard et Neuchâtel. Quant aux membres honoraires, ils ont presque tous accepté notre invitation avec le plus sympathique empressement. M. le sénateur-maire que ses occupations empêcheront de se rendre parmi nous, a pourtant bien voulu mettre à notre disposition, pour la journée du 18 décembre, les salles du palais Granvelle et de l'hôtel de ville.

M. Besson expose que la Société d'Emulation a été, comme

toutes les autres sociétés de la ville, invitée à désigner deux délégués pour faire partie du comité d'organisation des fêtes qui auront lieu lors du prochain concours régional. Il ajoute qu'il a cru devoir remplir ce mandat avec M. le président Daubian-Delisle jusqu'à la réunion de la Compagnie, mais qu'actuellement, celle-ci doit délivrer à deux de ses membres une commission régulière pour le but proposé. Sur l'observation de M. Castan, que le président et le secrétaire sont naturellement désignés pour une telle mission, la Société nomme ces deux membres par acclamation.

Le secrétaire parle ensuite des misères que cause la rigueur exceptionnelle de l'hiver, misères pour le soulagement desquelles il s'est partout produit un immense élan de charité. Toutes les sociétés de la ville ont pris une part directe aux souscriptions ouvertes pour venir en aide à l'infortune, et la Société d'Emulation se doit à elle-même de ne pas se tenir à l'écart de ce mouvement généreux. Un membre fait observer que la compagnie n'étant pas une association de charité, ne saurait s'engager collectivement sans créer un dangereux précédent, mais qu'elle peut cependant faire appel aux ressources individuelles de ses membres en faveur des indigents. Cette manière de voir est adoptée, et l'on convient qu'il y aura, dès le lendemain, deux quêtes, l'une à la séance publique, l'autre au banquet du soir. On convient de plus que deux dames de la ville, mesdames Marquiset et Durupt, seront invitées à vouloir bien prêter leur gracieux concours à la collecte projetée, et le secrétaire est chargé de leur en présenter la demande.

Suivant l'engagement pris à la dernière séance, M. Klein, notre trésorier, est nommé à l'unanimité trésorier honoraire.

L'ordre du jour appelant la Société à élire son conseil d'administration pour 1880, il est décidé que le vote s'effectuera par un seul bulletin portant désignation des titulaires pour les

sept postes à pourvoir. Le scrutin, immédiatement ouvert, ne sera clos qu'à la fin de la séance.

M. Castan communique à la compagnie de superbes photographies des objets qui ont été trouvés lors de la fouille d'Apremont. Ces reproductions, qui permettent d'apprécier l'importance de cette belle découverte, sont examinées avec le plus vif intérêt.

M. Poly, membre correspondant, rend compte des fouilles qu'il a exécutées dans la grotte de Chaux-lez-Port avec l'aide d'une subvention votée par notre Compagnie. Il expose les résultats qu'il a obtenus et offre à la Société les objets qu'il a pu recueillir. Ces objets seront donnés au musée archéologique, et l'excellente notice de M. Poly prendra rang dans nos *Mémoires*.

M. Charles Beauquier donne lecture de la remarquable introduction qui doit précéder un *Dictionnaire des locutions particulières de la Franche-Comté*. Ce morceau est accueilli par les plus vifs applaudissements, et on convient qu'il sera inséré, avec le dictionnaire lui-même, dans notre prochain volume.

M. Castan lit une note intéressante sur la question de savoir *où le compositeur Guillaume du Fay avait fait son éducation musicale*. Cette note est retenue pour l'impression.

Sont présentés pour entrer dans la Société :

Comme membres résidants,

Par MM. Amberger et Paillot, M. Adolphe *Ihler*, négociant ;

Par MM. Bouttey et Carry, M. Pierre *Besançon*, négociant ;

Par MM. Emile-Alexandre Haldy et Savourey, MM. Charles *Sandoz*, fabricant d'horlogerie ; Jacques *Duras*, directeur des écoles protestantes de Besançon ;

Par MM. Sire et Paillot, M. Georges *Calame*, horticulteur;

Par MM. Besson et Paillot, M. Joseph *Boisson*, professeur à l'Ecole de pharmacie;

Par MM. Marion et Paillot, MM. Alexandre *Albert*, avocat; Paul *Morel*, libraire;

Par MM. Ducat et Castan, M. Edouard *Bérard*, architecte de la ville, attaché à la commission des monuments historiques;

Par MM. Castan et Saillard, M. *Barbier*, professeur de chimie à la Faculté;

Par MM. Saillard et Monnier, M. *Grüter*, médecin-dentiste;

Comme membres correspondants :

Par MM. Hild et Castan, M. *Grandmougin*, homme de lettres à Paris;

Par MM. Flagey et Paillot, M. Victor-François *Madiot*, pharmacien.

Après un vote d'admission en faveur des candidats antérieurement présentés, M. le président proclame :

Membres résidants,

MM. Charles Daubian-Delisle, surnuméraire des contributions directes;

Henri Demartial, substitut du procureur général;

Julien Hommel, inspecteur de la Compagnie française le *Phénix*;

Membres correspondants,

MM. Alfred Bartholomot, procureur de la République à Annecy;

Léon Mouchet, professeur de droit civil à la Faculté de Dijon;

l'abbé Gremaud, bibliothécaire cantonal à Fribourg.

Le dépouillement du scrutin ouvert au cours de la séance pour la formation du bureau, donne les résultats suivants :

Nombre de votants, 41.

Pour le président : M. Paillot, 40 voix.
1 bulletin blanc.

Pour le premier vice-président : M. Daubian-Delisle, 41 voix.

Pour le deuxième vice-président : M. Paul Laurens, 40 voix.
M. Moquin-Tandon, 1 voix.

Pour le vice-secrétaire : M. Faivre, 41 voix.

Pour le trésorier : M. Durupt, 40 voix.
1 bulletin blanc.

Pour l'archiviste : M. Vaissier, 41 voix.

En conséquence, M. le président déclare le conseil d'administration de l'année 1880 constitué ainsi qu'il suit :

Président.................. M. Justin PAILLOT ;
Premier vice-président....... M. Henri DAUBIAN-DELISLE ;
Deuxième vice-président...... M. Paul LAURENS ;
Secrétaires honoraires....... MM. Vital BAVOUX et Auguste CASTAN ;
Secrétaire décennal.......... M. Edouard BESSON ;
Vice-secrétaire et contrôleur des dépenses.................. M. Adolphe FAIVRE ;
Trésorier honoraire......... M. Auguste KLEIN ;
Trésorier.................. M. Alfred DURUPT ;
Archiviste................. M. Alfred VAISSIER.

Le Président,
DAUBIAN-DELISLE.

Le Secrétaire,
E. BESSON.

Séance publique du 18 décembre 1879.

PRÉSIDENCE DE M. DAUBIAN-DELISLE.

La séance s'ouvre extraordinairement à deux heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'Hôtel de ville.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Daubian-Delisle*, président; *Sire*, premier vice-président; *Paillot*, deuxième vice-président; *Castan*, secrétaire honoraire; *Besson*, secrétaire; *Durupt*, trésorier; *Vaissier*, archiviste;

MEMBRES HONORAIRES : M. le général WOLFF, commandant le 7e corps d'armée; M. PÉRIVIER, premier président de la Cour d'appel; Mgr PAULINIER, archevêque de Besançon; M. Charles THOMSON, préfet du Doubs; M. MAZEAUD, procureur général; M. JACQUINET, recteur de l'Académie; M. BENOIST, inspecteur d'Académie;

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES : MM. Jules *Jurgensen*, de la Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel; *Favre* et *Sircoulon*, de la Société d'Emulation de Montbéliard ; *Poly*, de la Société d'agriculture , sciences et arts de la Haute-Saône;

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Auscher*, l'abbé *Bailly*, *Burin du Buisson*, le baron *Daclin*, *Daubian-Delisle* (Charles), *Foin*, *Haldy* (Emile), *Haldy* (Léon), *Henricolas*, *Laurens*, *Ledoux*, *Marquiset*, *Petitcuenot*, *Renaud* (François), *Ripps*, *Saillard* (Albin), le comte de *Soultrait*, *Tridon ;*

MEMBRES CORRESPONDANTS : MM. *d'Arneville*, *Gascon*, le marquis *de Moustier*, *Richard* (Louis).

M. le président Daubian-Delisle fait l'exposé des travaux accomplis et des pertes éprouvées par la Société pendant l'année 1879.

M. Sire, premier vice-président, dans une causerie ingénieuse coupée de sérieuses expériences, expose en quoi consiste le phénomène de la lumière.

M. Tridon, membre résidant, lit une notice sur Simon Renard et le rôle joué par le célèbre diplomate franc-comtois dans les négociations qui amenèrent le mariage du roi d'Espagne Philippe II avec Marie Tudor.

M. Edouard Besson, secrétaire décennal, donne lecture

d'un travail sur la carrière politique et les œuvres littéraires du baron de Lisola, qui naquit en Franche-Comté et remplit un grand rôle dans les affaires européennes au XVIIe siècle.

M. Castan, secrétaire honoraire, lit une charmante pièce de vers de M. Charles Grandmougin, membre correspondant, intitulée : *Le clair de lune à Paris*, et qui respire un frais parfum de terroir local.

La séance est levée à cinq heures.

Au cours de la réunion et au banquet qui l'a suivie, il a été fait une quête au profit des indigents, par mesdames Marquiset et Durupt, qui, sur la demande de la Société, ont bien voulu accorder à cet effet leur gracieux et tout aimable concours : ces deux quêtes ont produit 336 fr. 50, versés au bureau de bienfaisance

Le Président,
DAUBIAN-DELISLE.

Le Secrétaire,
E. BESSON.

BANQUET DE 1879.

Le dîner de la Société d'Emulation du Doubs n'est pas seulement pour les membres de cette Compagnie l'occasion de participer à des agapes confraternelles; c'est encore et surtout un rendez-vous cordialement offert aux représentants des sociétés savantes de l'ancienne Franche-Comté, du territoire de Belfort et de la Suisse romande. La ville de Besançon tient ainsi chaque année une sorte de cour plénière, qui lui rappelle son ancienne situation de métropole d'une grande province.

Cette fois, les délégués des sociétés savantes ont été moins nombreux que de coutume. Le bon vouloir n'avait fait défaut chez aucun d'eux, mais plusieurs avaient dû reculer devant une traversée sibérienne. Ceux qui s'étaient trouvés en mesure de braver les frimas ont, une fois de plus, bien mérité de notre association. Une mention de gratitude est donc particulièrement due à M. Jules Jurgensen, le sympathique et éloquent interprète des bons sentiments de nos voisins de Neuchâtel; à M. le professeur Favre, le littérateur aimable que la Société d'Emulation de Montbéliard se félicite d'avoir pour directeur; à M. Victor Sircoulon, vice-secrétaire de la même compagnie, dont les conférences scientifiques sont hautement appréciées; à M. Poly, délégué de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, qui nous avait fait entendre la veille un intéressant exposé de ses recherches d'antiquités préhistoriques.

Le salon du palais Granvelle avait pris ses allures des grands jours. Une table d'environ 80 couverts y supportait toute une exhibition d'objets d'art du meilleur goût. Cette installation était l'œuvre de M. Dubois-Chevaidel. Les corbeilles et coupes fournies par lui avaient reçu les unes des plantes rares sorties

des serres de M. Calame, les autres de beaux fruits remarquablement groupés par la maison Colomat, chargée de l'exécution du menu.

M. DAUBIAN-DELISLE, président de la fête, avait à sa droite M. le général WOLFF et à sa gauche M. le premier président PÉRIVIER. En face était M. PAILLOT, président élu pour 1880, assis entre M. Charles THOMSON, préfet du Doubs, et M. BENOIST, inspecteur d'Académie. Après les délégués des sociétés savantes que nous avons signalés, on remarquait : MM. SIRE, Victor GIROD, DUCAT, Léon MARQUISET et SAILLARD, anciens présidents de la Compagnie ; M. Paul LAURENS, vice-président élu pour 1880; MM. les conseillers généraux Charles BEAUQUIER et le marquis de MOUSTIER ; M. le comte DE SOULTRAIT, membre du Comité des travaux historiques; M. Léon BARBIER, ancien sous-préfet; MM. PERRUCHE DE VELNA et DEMARTIAL, substituts du procureur général; M. Henri COULON, ancien bâtonnier des avocats de Besançon ; M. LEBRETON, président du conseil des prudhommes; M. TRIDON, censeur honoraire; M. Philippe FAUCOMPRÉ, professeur d'agriculture; M. Henri D'ARNEVILLE, chimiste; M. ARNAL, conseiller de préfecture, etc., etc.

Nous reproduisons ci-après la série complète des toasts qui ont été portés au dessert. Nous devons en outre faire mention d'un appel à la charité, sous forme de sonnet, composé et lu par M. Joseph Potier, au moment où la collecte allait se produire. Nous ne saurions oublier non plus le toast de remercîment adressé par M. Edouard Besson, secrétaire décennal, aux dames qui avaient mis tant d'empressement à seconder les intentions charitables de la Compagnie.

Toast de M. DAUBIAN-DELISLE, *président annuel.*

MESSIEURS,

L'année dernière, vous aviez bien voulu m'élever à la présidence de votre savante Compagnie. Je n'avais d'autres titres

à cette flatteuse distinction que mon dévouement à l'œuvre commune : aussi hésitais-je à assumer la responsabilité de cette charge. Mais votre bienveillance et le concours des membres du bureau que vous m'avez adjoints ont rendu ma tache bien facile ; veuillez tous, Messieurs, recevoir ici mes plus vifs remercîments.

Vous m'avez fourni l'occasion d'apprécier l'admirable unité de notre Société et son excellent esprit, dont le mobile peut se résumer en ces mots : *Aimer et honorer le travail.*

Vous avez choisi pour me succéder M. Paillot, que ses nombreux travaux sur la botanique et son attachement à notre institution désignaient depuis longtemps à vos suffrages. En lui remettant le mandat que vous m'aviez confié, je suis bien convaincu que la marche progressive de la Société d'Emulation du Doubs ne se ralentira pas en 1880.

C'est une des prérogatives de votre président de prendre le premier la parole dans cette réunion et de souhaiter la bienvenue aux membres d'honneur qui ont bien voulu prendre place parmi nous dans cette fête de famille.

Je suis heureux de remercier en particulier M. le Général commandant le 7e corps d'armée du vif intérêt qu'il prend à nos travaux ; car mieux que tout autre, par ses études personnelles sur les origines historiques de la France, il est à même de les apprécier.

M. le Premier président n'est pas un inconnu pour nous. Comme chef du parquet de la Cour, il a déjà compté parmi nos membres honoraires. Nous avons pu apprécier son esprit aussi éclairé que libéral, et nous ne pouvons que nous féliciter de son retour parmi nous.

Comme premier magistrat du département, M. le Préfet est le protecteur né de notre Société. Dans les limites de notre sphère, nous pouvons l'assurer de notre concours dévoué, et nous espérons qu'il voudra bien nous accorder son bienveillant appui.

Je saisis enfin avec plaisir cette occasion de remercier

M. l'Inspecteur d'Académie de la gracieuseté avec laquelle il a bien voulu assurer le concours des instituteurs à une œuvre éminemment utile que patronne la Société.

Mgr l'Archevêque, M. le Sénateur-Maire de la ville, M. le Recteur, M. le Procureur général auraient vivement désiré assister à notre réunion de ce soir. Je suis leur interprète en vous transmettant les regrets qu'ils ont bien voulu m'exprimer.

Permettez-moi, Messieurs, de porter en votre nom un toast qui, j'en suis sûr, vous sera cher à tous, et que vous applaudirez avec le plus vif empressement : à votre illustre compatriote M. Jules Grévy, président de la République française !

Je bois aussi :

A l'armée, dans la personne de son chef éminent le général commandant le 7e corps ;

A la magistrature, si dignement représentée parmi nous ;

A l'administration, dans la personne du premier magistrat du département !

Enfin, Messieurs, permettez-moi encore, en ma qualité de votre président, de porter ce dernier toast :

A la prospérité de la Société d'Emulation du Doubs !

A l'union intime de tous ses membres !

Toast de M. le général Wolff, *commandant le 7e corps d'armée.*

Messieurs,

Je vous remercie de l'honneur que vous avez bien voulu faire à l'armée, en m'invitant à prendre place au milieu de vous. Personnellement, j'en éprouve un grand plaisir. L'accueil le plus précieux qu'on puisse recevoir dans une résidence où l'on arrive, est à coup sûr celui des personnes qui cultivent les lettres, les sciences et les arts. En leur compagnie, on ne tarde pas à chasser l'inconnu d'autour de soi, à s'initier aux souvenirs du passé, aux recherches du jour,

comme je l'avais éprouvé déjà dans les relations que j'ai eues avec un de vos éminents collègues, M. Castan.

Je sais quel est le renom dont jouit au dehors la Société d'Emulation du Doubs ; je sais que tous ses efforts tendent à développer le goût des hautes études, à maintenir le culte des illustrations du pays, à former des cœurs virils, pleins de foi et de patriotisme, à inspirer, en un mot, des sentiments qui ont fait naître et résister aux épreuves qu'elles ont eu à subir les vieilles libertés de la Franche-Comté. C'est vous dire combien je suis fier d'avoir l'honneur de porter la santé de ses honorables membres.

A Messieurs de la Société d'Emulation du Doubs !

Toast de M. Charles Thomson, *préfet du Doubs.*

Messieurs,

C'est avec plaisir que je me lève à mon tour pour vous remercier, au nom des membres d'honneur de la Société d'Emulation du Doubs, de la gracieuse invitation que nous avons reçue, et des paroles pleines de bienveillance et d'affectueuse courtoisie que votre honorable président vient de nous adresser. Je vous en exprime ici toute notre gratitude.

J'ai à cœur de vous remercier surtout du témoignage de véritable sympathie que vous avez bien voulu me donner aujourd'hui. Ce témoignage, permettez-moi de le reporter tout entier au gouvernement de la République que j'ai l'honneur de représenter dans le Doubs. Vous pouvez être assurés de la vive sollicitude de ce gouvernement de paix, de tolérance, de liberté et de progrès, dont le concours absolu a toujours été acquis aux sociétés qui, comme la vôtre, ont pour principal but d'élever le niveau moral et intellectuel du pays. Comptez donc sur mon dévouement personnel, et aussi sur le zèle de l'administrateur, qui sera heureux de suivre vos travaux, de vous prêter son appui, de soutenir et de défendre au besoin vos intérêts.

En buvant à votre œuvre, à vos études, à vos succès, je bois à la République... Ne soyez pas effarouchés, Messieurs : je sais que votre Compagnie bannit sévèrement la politique, et je ne voudrais pas donner le mauvais exemple d'enfreindre vos statuts; — je porte un toast sincère à la République des lettres, des sciences et des arts, à « cette République immense » d'esprits cultivés, ainsi que le disait Voltaire il y a déjà plus » d'un siècle, qui s'est établie insensiblement dans le monde, » malgré les nationalités, malgré les guerres et les religions » différentes; » à cette République des gens d'esprit, de goût et de cœur, des amis du bien penser et du bien dire, dont vous êtes les représentants éminents dans notre beau département.

Toast de M. Edouard Besson, *secrétaire décennal.*

Messieurs les délégués des sociétés savantes,

En prenant la parole pour vous souhaiter, suivant l'usage, la bienvenue dans cette réunion, je dois avouer tout d'abord le singulier embarras où je me suis trouvé à votre sujet. Chargé de vous porter ici le toast traditionnel, je me préparais à vous faire un beau discours, en ayant soin, pour être plus sûr, d'apporter mon improvisation dans ma poche.

Mais voilà que depuis quelques jours, je reçois coup sur coup des sociétés que j'avais eu l'honneur de convier à cette fête soit des refus purs et simples, soit des contre-ordres après des acceptations formelles. J'en recevais hier encore, et j'en craignais même pour aujourd'hui. Or, Messieurs, si pour faire un civet il faut un lièvre, pour porter un toast aux représentants des sociétés savantes, il est de nécessité absolue que ces sociétés nous aient envoyé des représentants. Je risquais donc grandement d'avoir un discours rentré, et comme il n'y a rien de plus indigeste, surtout après dîner, je suis resté dans une prudente expectative. Voilà pourquoi vous n'entendrez pas la fameuse allocution dont je vous parlais tout à l'heure.

Et certes, Messieurs, malgré cette atteinte cruelle portée à mon amour-propre d'auteur, je n'ai pas le courage d'en vouloir aux délégués que nous aimions à voir prendre part à nos solennités annuelles, et que les rigueurs de la saison tiennent en ce moment éloignés de nous. Leur absence n'est que trop explicable, et je me borne à la regretter sans leur en faire un grief. Je regrette que le département du Jura et ses sociétés savantes si actives et si laborieuses ne soient pas représentés dans cette enceinte; je regrette surtout de ne pouvoir saluer ici les délégués de Belfort, de cette cité héroïque, notre gloire dans le passé, notre orgueil et notre sauvegarde dans le présent, et notre espoir pour l'avenir.

Mais si nous ne pouvons en vouloir aux absents, quels remercîments, quelles actions de grâces ne devons-nous pas à ceux qui, comme vous, Messieurs, n'ont pas craint, par cette température sibérienne, d'affronter un long et pénible voyage pour venir chercher parmi nous, à défaut de plaisirs bien relevés, tout au moins ce qu'ils sont sûrs d'y trouver toujours, je veux dire des cœurs amis et des mains fraternelles. Merci donc aux délégués de Montbéliard qu'une longue habitude a faits des nôtres, et qui représentent une ville si sympathique, surtout depuis l'éclatant hommage qu'elle a rendu, au nom de la France entière, à la mémoire d'un grand soldat et d'un grand patriote. Merci au délégué de Vesoul : nous en attendions plusieurs autres de cette ville, notamment M. le président du conseil général de la Haute-Saône et M. le marquis d'Andelarre, qui sont de nos anciens amis et qui s'étaient fait annoncer; il n'en est venu qu'un seul, mais un seul qui vaut une armée. *Unus valet agmen.*

Merci en particulier à l'unique représentant de la Suisse, envers lequel j'ai des devoirs spéciaux de gratitude à remplir, car j'ai été son hôte lorsque je suis allé dans le haut Jura représenter notre Compagnie à une fête semblable à celle qui nous rassemble aujourd'hui. Mais alors on était au mois de juillet; et si au charmant banquet en plein air qui nous fut

offert par la Société d'histoire de Neuchâtel on apercevait de la neige, ce n'était que sur les cimes éternellement blanches des Hautes-Alpes. Aujourd'hui que règne dans nos plaines la température moyenne du sommet du Mont-Blanc, ce n'est pas du courage, ce n'est pas de la vertu, ce n'est pas du dévouement, c'est plus que de l'héroïsme qu'il a fallu à M. Jurgensen pour venir du Locle à Besançon par les chemins que nous connaissons trop. Aussi bien notre excellent ami n'en est-il pas à nous donner une première preuve de ses sentiments chevaleresques à notre égard, et nous a-t-il longtemps gâtés par les procédés les plus aimables. Qu'il soit donc le bienvenu parmi nous, de même que nos compatriotes auxquels nous l'associons dans une affection commune. Car nous savons bien qu'il est Français par le cœur, et dans des fêtes comme celle-ci, dont le but principal est de resserrer nos liens mutuels de solidarité et de fraternité patriotiques, notre première pensée doit être celle de l'avenir et de la grandeur de la France.

Je bois aux sociétés savantes de la Franche-Comté et de la Suisse !

Toast de **M. Jules Jurgensen,** *délégué de la Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel.*

Messieurs,

Si, l'année dernière, quoique présent comme de coutume à votre grande réunion annuelle, je n'y ai point apporté d'une façon particulière et précise le salut de vos voisins de l'Est, c'est que la rigueur de l'hiver et les neiges accumulées avaient pu faire croire à mes collègues de la *Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel* que nul ne se hasarderait en pareille saison à travers les montagnes et les plaines glacées.

Il me souvient qu'en effet à Pontarlier, à La Rivière, à Mouchard même, nous cheminâmes au milieu d'une tran-

chée blanche dont les côtés dépassaient le faîte des wagons, et j'ouïs dire que

> Le train qui m'apporta revint épouvanté

en gare de Besançon, sans avoir pu franchir au retour les barrières tombées du ciel pour mieux me retenir parmi vous.

Les années se suivent et se ressemblent, quant à la neige et aux difficultés renaissantes; et pourtant me voici encore, me voici toujours, me voici encore et toujours.

Il m'est fort agréable, sans doute, d'être investi de la délégation neuchâteloise, de vous apporter les meilleurs souvenirs et les vœux les plus sincères d'une compagnie qui tient toujours davantage à s'assurer votre amitié, votre concours, et qui attache un haut prix à des relations de parfait voisinage. Celles-ci lui demeureront infiniment précieuses, croyez-le bien. Mais, en dehors de cette honorable mission, la vraie fête c'est de retrouver des amis chers à mon cœur, des confrères indulgents, des maîtres écoutés avec joie; — et puis, surtout, c'est d'être en France, d'y vivre par vous et avec vous dans une communion de bonne volonté parfaite qui me retrempe (j'allais presque dire : me rajeunit) en dépit du temps et de ses avertissements.

Car, voyez-vous, messieurs et chers confrères, l'un des privilèges de ceux qui ne sont pas mêlés aux luttes quotidiennes de la politique et aux petits débats de la cité, c'est de ne voir, lorsqu'ils reviennent au pays de leur cœur et de leurs enthousiasmes, que des amis ou des bienveillants, également pénétrés de sentiments respectables.

Nous jugeons mieux à distance peut-être que vous ne le pouvez faire vous-mêmes.

Nous savons bien que les derniers venus (qui, dans les deux sens du mot, sont loin d'être les premiers venus) ne sauraient prétendre avoir, à eux seuls, inventé la France et la notion de patrie; — comme aussi nous savons que la Ré-

publique, servie avec abnégation, pourrait conduire le pays à de glorieuses destinées.

La bienveillance (la *bien veuillance* du vieux Malherbe), cette vertu essentiellement française, fera des merveilles parmi vous..., à condition que tous la pratiquent persévéramment.

Il est clair à nos yeux que la division des Français entre eux fait ou ferait le bonheur des.... autres.

Aussi, moi infime, ne séparant jamais, dans mon affection pour la France, le pays tel qu'il est des citoyens qui en représentent l'expression contemporaine, j'applaudis à tout ce qui rapproche, craignant ce qui diviserait.

Dans cette salle même, où votre prévenante et gracieuse courtoisie m'a mis en place de converser avec quelques-uns d'entre vos hommes les plus éminents, j'ai constaté, chez les vieillards en particulier, la profondeur et les délicatesses prévoyantes de la vertu patriotique, et l'existence de cette foi française dont je me sens moi-même imprégné.

Il me souvient des juvéniles et audacieuses théories de l'excellent architecte Delacroix, me démontrant que le génie national — celte d'abord, puis gaulois, monarchique, philosophique, religieux, républicain — éclatait toujours lumineux dans ses grandes manifestations historiques. Il allait (vous le rappellerai-je?) rechercher si haut et si loin ses origines, qu'il faisait de ce génie un dieu mystique et, en tout cas, plus mystérieux dans son paradis que dans les solides réalités écloses sous l'empire de sa puissance.

D'un sens pratique constamment aiguisé par le maniement des affaires, le vénérable premier président Loiseau servait son pays avec une simplicité d'allures et une abnégation modeste qui me frappaient. Ici encore, l'écoutant avec la respectueuse déférence due à son caractère, à son âge et aux fonctions élevées dont il était investi, je recueillis parfois l'aveu de ses anxiétés patriotiques — de ses espérances aussi, qu'il isolait de toute préoccupation de parti; — et toujours, chez lui comme chez Delacroix, l'idée du pur dévouement domi-

nait : qu'ils parlassent de leur Franche-Comté chérie ou de leur France bien-aimée.

Voilà le vrai triomphe. Telle est la vertu initiale qui assurerait à ce pays la véritable supériorité morale, source infaillible de toutes les autres supériorités.

Notre *Société d'Emulation du Doubs*, qui doit sa prospère et solide existence à l'esprit large et tolérant qui l'anime, est donc éminemment française dans son essence, dans son but et dans ses manifestations.

A la France donc? A sa gloire et à sa prospérité croissantes!

Toast de M. Favre, *président de la Société d'Emulation de Montbéliard.*

Messieurs les membres de la Société d'Emulation du Doubs,

Il y a quelques années, le président d'une société du Midi disait dans un congrès philologique : « Si nous voulons re-» lever notre pauvre patrie, relevons ce qui fait germer les » patriotes, la religion, les traditions, les souvenirs nationaux; » et, de province à province, de cité à cité, rivalisons d'étude, » de travail et d'honneur pour exalter diversement le nom de » la France. »

Je pense, Messieurs, ne pas me tromper en affirmant que ces belles paroles, ces nobles conseils ont été sans cesse le guide et le but poursuivis par toutes les sociétés de notre chère province.

Vous, par exemple, vous avez fait le jour sur toutes les célébrités locales, vous avez apporté la lumière sur tous les monuments du pays qui parlaient de gloire, de patriotisme et d'honneur; vous en avez fait dans vos séances et vos *Mémoires* une moisson glorieuse que vous déposez, chaque année, sur l'autel de la science.

Honneur à votre association qui, je l'espère, sera longtemps

encore le phare sur lequel nos institutions plus modestes auront toujours les yeux !

En faisant connaître, estimer et aimer notre petite patrie, vous faisiez aussi connaître, estimer et aimer la France, la grande patrie !

Je crois donc aller au-devant de vos désirs, je crois donc me mettre au diapason de vos sentiments, en buvant d'abord à la prospérité de notre belle Franche-Comté, puis à l'union étroite, dans le respect de la loi et l'amour de la liberté et du progrès, de tous les enfants de notre chère France !

Toast de M. Poly, *délégué de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.*

Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur que d'être appelé à représenter dans ces agapes fraternelles la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

Néanmoins, j'ai accepté cette tâche avec d'autant plus de plaisir qu'elle me permettra de vous dire quelle sympathie vous nous inspirez et quelle émulation vous avez fait naître parmi nous. Notre unique ambition est de marcher sur vos traces.

Dans la Haute-Saône, notre sphère est peut-être plus modeste; mais, sous la puissante impulsion de notre digne président, M. Reboul de Neyrol, notre Société a pris une marche plus active, et une découverte archéologique éclatante, celle d'Apremont, est venue couronner ses efforts.

Seulement que sont nos travaux comparés aux vôtres ?

Mais vos succès eux-mêmes sont un peu les nôtres. Nous n'avons pas oublié et nous n'oublierons jamais les liens qui nous rattachent à l'ancienne métropole de la Séquanie.

C'est qu'en effet, Messieurs, la Société d'Emulation du Doubs fournit le lien qui réunit entre elles les diverses sociétés savantes de notre chère province.

Je bois donc à sa grandeur et à sa prospérité !

Toast de M. PAILLOT, *président élu pour 1880.*

MESSIEURS,

Quand j'habitais la campagne, comme instituteur, loin de Besançon, la Société d'Emulation du Doubs m'apparaissait dans une telle auréole de grandeur, que je regardais comme un réel bonheur d'en faire partie. Cette satisfaction me fut accordée en avril 1857, sur la présentation du secrétaire décennal d'alors, mon maître en botanique, M. Vital Bavoux.

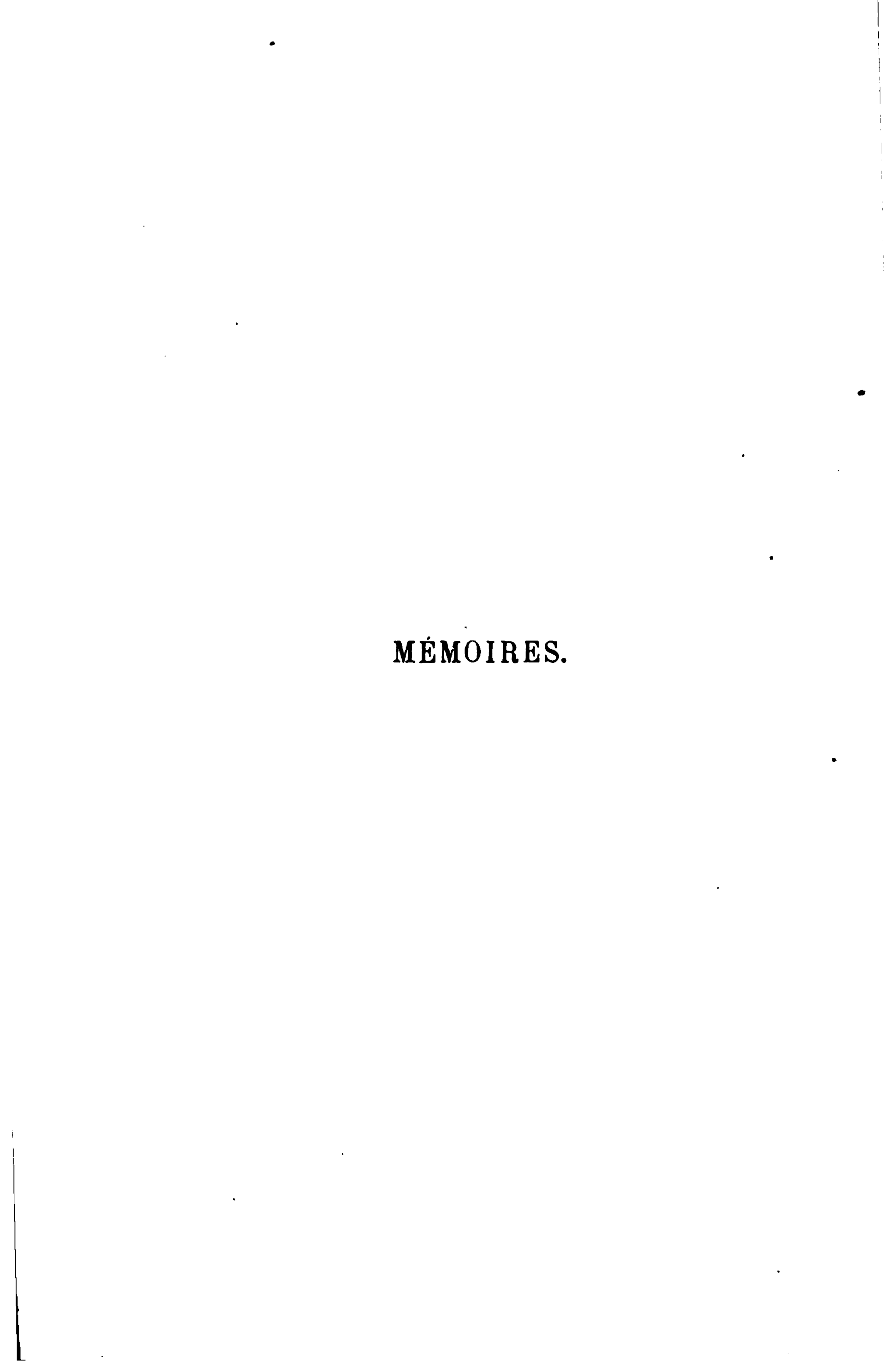
Il y aura bientôt vingt-trois ans que j'appartiens à votre république scientifique, sans que, pour moi, son prestige ait en rien diminué. Aussi, aujourd'hui que, sur la présentation de votre éminent secrétaire honoraire M. Castan, la Société m'a investi, par vos suffrages, de l'insigne faveur d'être son président, vous comprendrez, Messieurs, toute la grandeur de mon émotion.

Merci, pour un honneur que tant d'autres parmi vous méritaient mieux que moi. Vous avez voulu par là, sans doute, donner un nouvel encouragement aux sciences naturelles et en particulier à la botanique, dont je suis fier d'être le représentant au milieu de vous. Merci au nom de cette science, à laquelle vous avez toujours accordé une large hospitalité dans vos annales!

En lisant les noms des hommes supérieurs qui m'ont précédé dans la présidence et qui ont été, pour ainsi dire, l'expression de la haute valeur de la Société d'Emulation du Doubs; en parcourant les travaux érudits qui enrichissent vos *Mémoires* et en font une collection si précieuse à tant de titres, j'ai la plus vive appréhension de ne pouvoir conserver sans défaillance des intérêts si grands et si chers : aussi ai-je besoin de faire appel, pour remplir dignement ce mandat, à votre bonne volonté, Messieurs, et de compter sur votre concours à tous. Je compte surtout sur les lumières et le dévouement bien connus des hommes distingués qui composent votre

bureau, afin que, en suivant l'impulsion qui lui a été donnée, notre chère Société ne cesse pas de prospérer durant ma présidence.

Je bois, Messieurs, à l'avenir de la Société d'Emulation du Doubs, à la santé de tous ses membres, et à celle des honorables délégués qui nous favorisent aujourd'hui de leur présence !



MÉMOIRES.

LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

EN 1879

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 18 décembre

Par M. DAUBIAN-DELISLE

PRÉSIDENT ANNUEL.

MESDAMES, MONSEIGNEUR (1), MESSIEURS,

Lorsque l'année dernière, à pareille époque, je fus appelé à l'honneur de présider la Société d'Emulation du Doubs, j'acceptai ce périlleux mandat, non pas sans appréhension, mais avec un orgueil légitime. Issu moi-même de Montpellier, où se sont si bien conservées jusqu'à nos jours les fortes et saines traditions de haute culture intellectuelle, j'étais à la fois heureux et fier de me voir placé à la tête d'une compagnie depuis longtemps connue par de brillants succès scientifiques et de recevoir ainsi dans votre ville la meilleure des lettres de naturalisation.

Les sentiments que j'exprimais alors sont encore aujourd'hui les mêmes, et, en vous rendant compte des travaux annuels de notre Société, j'ai de plus la satisfaction de constater que, durant mon temps de présidence, elle s'est montrée digne de ses excellents antécédents.

Et d'abord, en ce qui touche son fonctionnement intérieur et sa marche générale, notre jeune et vaillant secrétaire

---

(1) S. G. Mgr. PAULINIER, archevêque de Besançon.

décennal n'a eu pour les assurer qu'à s'inspirer de l'exemple de son prédécesseur M. Castan. Je croirai l'avoir assez loué en disant qu'il a su soutenir une aussi lourde succession. Ses procès-verbaux et ses nombreux rapports, frappés au coin du meilleur style, seront reproduits au moins en résumé dans nos *Mémoires*. Nous donnerons encore du même écrivain l'important morceau que vous allez entendre sur les intrigues diplomatiques du baron de Lisola.

Si, grâce à l'activité de son successeur, la retraite de M. Castan n'a pas nui aux intérêts de la compagnie, on peut même dire qu'elle lui a été utile, en ce sens que notre éminent confrère a pu consacrer plus de temps aux nombreux travaux dont il enrichit d'ordinaire nos volumes. Celui de cette année sera en partie formé de ses travaux. Histoire, linguistique, archéologie, beaux-arts, tous ces ordres de connaissances ont trouvé en lui un interprète aussi habile qu'autorisé. Seul il nous a représentés à trois des sections qui formaient le congrès de la Sorbonne de cette année. A l'une, il a donné l'interprétation de la plus curieuse des inscriptions de notre musée d'antiquités, celle de Geminia Titulla, gallo-romaine qui fut à Besançon prêtresse du culte de Mercure. A l'autre, il a démontré l'origine montbéliardaise du célèbre ciseleur François Briot et de son parent Nicolas Briot, l'inventeur du balancier monétaire. Dans la troisième enfin, il a raconté la retraite de Gaston d'Orléans à Besançon, en 1631, retraite qui eut pour notre province des conséquences si désastreuses.

Parmi ses nombreux mémoires lus à nos séances particulières et que reproduira aussi notre volume, je citerai en particulier celui qui a trait à la belle découverte archéologique récemment faite sur le territoire d'Apremont, par notre confrère M. Eugène Perron, de Gray. Cette découverte qui, par la rareté et la richesse des objets trouvés, a fixé l'attention du monde savant, devait trouver un écho dans la province qui en avait été le théâtre, et personne, mieux que M. Castan,

ne pouvait lui donner un commentaire à la fois intéressant et judicieux.

Du même auteur nous publierons encore d'intéressantes notices sur les tombeaux des archevêques de Besançon Thiébaud de Rougemont et Quentin Ménard; sur la médecine municipale de Besançon au quinzième siècle; sur le missel franc-comtois de la bibliothèque de la Chambre des députés (missel exécuté pour l'abbaye de Saint-Claude); sur le premier livre imprimé en Franche-Comté; enfin sur la table sculptée que vous pouvez voir ici-même et dont le dessin aurait été donné, paraît-il, par le célèbre architecte Hugues Sambin, élève de Michel-Ange.

M. Quiquerez, l'infatigable ingénieur et archéologue du Jura bernois, nous a communiqué un beau volume manuscrit, accompagné de dessins, dans lesquels il a groupé avec une savante méthode des observations judicieuses sur les monuments d'une contrée qui a les plus intimes affinités avec la nôtre. Un résumé de ce précieux recueil paraîtra dans nos *Mémoires*.

M. Poly nous a donné une note sur un cromlech ou cercle en pierres qu'il a découvert à Villers-lez-Luxeuil. Cette découverte est d'autant plus importante qu'elle contredit la thèse généralement admise, d'après laquelle on ne devrait trouver dans la partie de l'ancienne Gaule que nous habitons aucun monument mégalithique.

Ce même confrère a récemment entrepris, avec l'aide des fonds de la Société, des fouilles dans une grotte située près du village de Chaux-lez-Port. Les curieux spécimens qu'il en a rapportés ont donné un vif intérêt à notre séance d'hier, et notre volume en présentera une relation détaillée.

Nous devrons aux savantes recherches de M. Beauquier un dictionnaire des provincialismes ou locutions propres à la Franche-Comté. Je n'ai pas besoin de faire ressortir l'intérêt d'une œuvre qui touche de si près à l'histoire intellectuelle de cette province.

De M. Paillot, mon honorable successeur, notre volume contiendra un travail sur la botanique des marais de Saône. Ce savant naturaliste poursuivra ainsi la série des belles études dont il a déjà enrichi nos *Mémoires*.

Nous reproduirons avec plaisir la notice consacrée par M. l'avocat général Huart à la mémoire du chancelier anglais lord Henry Brougham. Ce travail, qui a déjà valu à son auteur une distinction flatteuse de la part d'une société savante de Cannes, sera, j'en suis sûr, fort goûté des lecteurs de nos *Mémoires*.

Je ne puis vous parler longuement de l'étude sur notre compatriote Simon Renard, dont M. Tridon va nous donner lecture. Ce serait vous ôter le plaisir de la surprise; mais lorsque vous aurez entendu ce morceau, je suis convaincu que vous voudrez le retrouver dans nos publications.

Notre compagnie, Messieurs, ne se borne pas à publier des *Mémoires;* elle provoque aussi dans son sein des conférences, et tous les genres de travaux ou d'entreprises qui sont de nature à faire progresser la science ou à répandre le goût des œuvres de l'esprit. M. Sire, que vous connaissez depuis longtemps et dont vous allez apprécier encore une fois tout-à-l'heure la science profonde jointe à un rare talent d'exposition, et M. Moquin-Tandon, l'un des savants qui honorent notre faculté des sciences, nous ont souvent entretenus des sujets les plus élevés, qu'ils savaient mettre à la portée de tous. Notre volume renfermera le résumé de leurs savantes et ingénieuses causeries.

Sur l'initiative de notre secrétaire, nous avons récemment inauguré des excursions scientifiques qui ne pourront avoir qu'un excellent résultat. Car, sans parler des sciences qu'on ne peut bien étudier dans un cabinet, comme la géologie ou la botanique, les faits de l'histoire se comprennent bien mieux en face des lieux qui leur ont servi de théâtre. M. Castan a bien voulu se faire cette année notre cicerone, aussi aimable que savant, sur le territoire, tant exploré par lui, qui aurait

été, d'après un certain nombre d'érudits, le dernier boulevard de la liberté gauloise.

Enfin, selon son habitude, notre Société a prêté son appui à toutes les entreprises utiles, chaque fois qu'un appel lui a été fait dans ce sens. Aujourd'hui encore elle n'est pas sans se préoccuper des immenses misères que créent, dans notre ville comme ailleurs, les rigueurs exceptionnelles de la saison. Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, par une indiscrétion bien extraordinaire, mais bien excusable aussi, elle va faire appel à votre charité. Les intermédiaires qu'elle emploiera, et que je dois publiquement remercier de leur généreux concours, ne sont pas habituées à des refus, et je sais du reste qu'on n'a pas de refus à craindre quand on s'adresse à vos cœurs.

J'aurais fini, Messieurs, s'il ne me restait à accomplir la partie la plus pénible de ma tâche, si je ne devais vous parler des victimes, hélas trop nombreuses, que la mort a faites cette année dans nos rangs.

Le premier président Loiseau, originaire des hautes montagnes du Doubs, était un franc-comtois de pure race. Sa vaste intelligence comportait la solidité du jugement et les délicates finesses de l'esprit. Magistrat d'un grand savoir, écrivain d'un véritable talent, observateur d'une rare sagacité, il a exercé longtemps une influence prépondérante sur les affaires publiques en Franche-Comté. Il aimait d'ailleurs passionnément cette province et était sensible à tout ce qui pouvait la rehausser dans l'estime de la France. Nous savons tous combien il appréciait le sage libéralisme qui anime notre association; nous ne pouvons oublier surtout la joie sincère avec laquelle il s'associait à nos fêtes et les éloquentes improvisations qu'il se plaisait à y introduire.

M. Louis Fernier, créateur d'une grande maison d'horlogerie de notre ville, est un de ceux qui ont le plus fait pour que cette industrie si rémunératrice recrutât son personnel dans la population même de Besançon. A cet effet, il prit une

grande part à la fondation de notre école municipale d'horlogerie. Négociant hautement honorable en même temps qu'homme d'initiative et de progrès, il sut organiser et diriger avec distinction le fonctionnement du tribunal des prudhommes. Désigné comme maire de la ville au lendemain du 4 septembre 1870, il fut, dans des circonstances exceptionnellement difficiles, à la hauteur de cette laborieuse et délicate mission. Les élections complémentaires de juillet 1871 l'envoyèrent à l'Assemblée nationale : il y eut dévouement de sa part à accepter ce mandat; il le remplit avec une noble simplicité et obtint d'un grand nombre de ses collègues les sentiments d'estime qui sont dus à un bon citoyen.

La tâche politique que M. Fernier accomplissait à Besançon, durant les mois d'angoisses de l'année terrible, M. Brelet s'en était chargé avec non moins de courage à Baume-les-Dames. Le théâtre était moins vaste, mais les Prussiens victorieux y comptèrent à plusieurs reprises comme acteurs; le maire eut à faire tête à leurs exigences. M. Brelet possédait de longue date la confiance de ses concitoyens; il était leur mandataire au conseil général et comptait dans cette assemblée parmi les meilleurs adeptes des idées libérales.

Ces idées étaient aussi celles de notre collègue M. Roux, conseiller de préfecture et ancien avocat, qu'une mort imprévue est venue ravir, ainsi que M. le notaire Louvot, à l'affection de leurs nombreux amis.

M. Victor Delavelle, qui vient de s'éteindre tout récemment dans son domaine de Paroy, a honoré son nom par de magnifiques libéralités envers les institutions de bienfaisance de Saint-Etienne et de Besançon. Nous ne saurions oublier qu'il a suivi, pendant plusieurs années, nos séances avec un bienveillant intérêt.

Parmi les membres correspondants qui nous ont été enlevés, nous devons signaler avec regret M. Félix Grandmougin, architecte de la ville et des thermes de Luxeuil, auteur d'un

important ouvrage sur la plus célèbre des stations balnéaires de la Franche-Comté.

J'ai fini, Messieurs, cette énumération un peu aride. Je ne voudrais cependant pas vous laisser sur une funèbre impression. Le rapport annuel du président est bien condamné à ne jamais dépasser les limites d'une bonne table de matières ; mais la nécrologie qui le termine trop souvent, et qui est comme le symbole de la loi fatale qui s'attache à tout ici bas, ne doit pas nous faire perdre de vue tous les motifs que nous avons de bien augurer de l'avenir. Jamais les finances de la Société n'ont été plus prospères, ses membres plus nombreux, plus actifs ; jamais ils n'ont poursuivi avec plus d'ardeur le progrès intellectuel de cette belle province qui leur est si chère à tous et qui m'est à moi-même comme un autre pays natal.

Notre œuvre ne peut donc que prospérer de plus en plus, et, en se développant toujours davantage, que concourir pour une part encore plus large, par l'éducation des esprits et l'élévation des cœurs, au bien et à la prospérité de la grande Patrie française.

LE CLAIR DE LUNE A PARIS

Pièce de vers de M. Charles GRANDMOUGIN

Lue en séance publique de la Société d'Emulation du Doubs le jeudi 18 décembre 1879.

Un ciel de juin, un vent chaud et léger. — Personne !
Au loin, dans les clochers espacés, l'heure sonne,
Et leurs timbres divers s'appellent tristement.
A mes pieds, c'est Paris, immobile et dormant,
Gouffre obscur, constellé de lumières paisibles.

On devine une mer de maisons invisibles
Plus loin encor que l'orbe immense des remparts !
Vaste et lugubrement désert, le Champ-de-Mars
Reste noir au milieu de ces points d'or sans nombre.
Pas un seul fiacre errant sur cette tache sombre !
Large et long, l'escalier qui descend vers le quai,
Agrandi par la nuit, semble un morceau tronqué
D'une vertigineuse arène : quelques hommes
Viennent s'y reposer, et, spectateurs fantômes,
L'œil fixé sur Paris, parlant à peine entr'eux,
Méditent, dispersés en groupes ténébreux.

Derrière moi s'étend la place, inanimée.
Tout autour, les maisons sans fenêtre allumée
S'ébauchent sur l'azur serein, confusément,
Et leur silence ajoute à mon isolement.
La nuit couvre les verts talus : la plate-forme
Domine gravement la ville, monstre énorme ;
Pas un dormeur couché sur les bancs où, le soir,
Les couples d'aventure en secret vont s'asseoir.

Mais là-bas, par delà Paris et la banlieue,
Voici qu'à l'horizon perce une lueur bleue :

Tranquille, elle envahit l'espace lentement;
Les constellations au fond du firmament
Pâlissent; au-dessus du profil des collines
S'élèvent des vapeurs comme des mousselines,
Et la lune, éclatante, apparaît, émergeant
De l'azur clair ainsi qu'un bouclier d'argent.
De la crête des monts son disque se dégage
Et monte indolemment dans le ciel sans nuage.
Je suis tout frémissant sous son regard nacré :
L'ombre a fui, tout est bleu, tout est transfiguré !
Sur la cité, superbe en sa robe de pierre,
S'est épandue à flots une immense lumière :
Les innombrables toits des populeux faubourgs,
Les dômes de métal solennellement lourds,
Les monuments massifs, les tours des cathédrales,
Et, se perdant au loin dans des profondeurs pâles,
Les quais fuyant avec leurs vieux ponts endormis,
Lune, tout est baigné de tes rayons amis !

Paris dort, mais sur lui plane l'inquiétude !
C'est le silence, mais non pas la solitude !
Ce n'est pas le repos, ce n'est pas le sommeil
Que chasse sans effort le gai matin vermeil !
Paris dort, mais la paix de la voûte étoilée
N'a pu descendre encor dans son âme troublée.
Rebelle à la Nature, il n'a point écouté
Ce que dit l'Infini pendant les nuits d'été !

O lune à l'œil paterne et doux, lune que j'aime,
O pleine lune au bon visage es-tu la même
Que celle de mon beau pays et qu'autrefois
J'allais voir se lever derrière les grands bois ?
Est-ce toi qui jadis éclairais mes prairies
Et mes plateaux couverts de bruyères fleuries ?
Il te faut la splendeur des larges horizons,
Il te faut les grands parcs, les sapins, les gazons,
Les jardins de province où causent les familles,
Les vieux bancs, les amours discrets sous les charmilles,
Dans la saison des foins les chariots pesants
Paisiblement suivis de nombreux paysans,

Et qui passent, traînés par de gros bœufs tranquilles,
Sur les routes, le soir, près des petites villes,
Grinçant sur leurs moyeux, rauques et haletants!
Il te faut dans la nuit le miroir des étangs,
La majesté des monts, l'immensité des plaines
Et les appels des cors dans les forêts lointaines!

Où donc sont les prés verts de la Franche-Comté,
Où couraient mes seize ans en toute liberté?
Où donc est la rivière, où donc sont les écluses
Berçant le promeneur de leurs rumeurs confuses,
Les grenouilles chantant le soir dans les roseaux,
Et les saules noueux tordus au bord des eaux?
Où donc le vieux village aux toits couverts de mousse,
Les friches, les sentiers déserts où l'herbe pousse?
Derrière un hameau noir, lune, verrai-je encor
Entre de fins bouleaux monter ton disque d'or?
Dans ce ciel, comme toi, mon âme est isolée,
Et tu m'es apparue ainsi qu'une exilée!

L'ÉPITAPHE DE LA PRÊTRESSE GALLO-ROMAINE

GEMINIA TITULLA

COMMENTÉE

Par M. Auguste CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

Séance du 11 janvier 1879.

En 1633, la ville libre de Besançon, menacée par les armées suédo-françaises qui allaient ravager la province de Franche-Comté, voulut renforcer son corps de place par la construction d'un ouvrage défensif que l'on appela le *Fort de Saint-Claude*. Ce fortin occupait une partie de l'espace compris entre la porte de Battant et la gare actuelle du chemin de fer. Les creusages faits à cette occasion mirent à découvert, le long de la vieille route de Besançon à Strasbourg, une grande quantité d'ossements inhumés ou brûlés, des urnes cinéraires, des poteries brutes et sigillées, des fioles en verre, des lampes en terre cuite, des armilles de bronze, des monnaies d'argent et de cuivre aux effigies de Néron et de plusieurs autres empereurs. Parmi ces débris on rencontra une pierre écrite portant l'épitaphe d'une prêtresse de l'époque gallo-romaine. C'était là, en effet, que l'édilité de Vesontio avait établi un cimetière public, à l'époque où celui qui existait dans la presqu'île était devenu le Champ de Mars municipal (1).

L'épitaphe ainsi découverte piqua vivement la curiosité des gens de lettres, alors très nombreux à Besançon : ils en infor-

---

(1) Voir notre travail sur le *Champ de Mars de Vesontio*, dans la *Revue archéologique*, 2e série, t. XXI, 1870, pp. 1-18, 94-104, et dans les *Mémoires de la Société d'Emul. du Doubs*, 4e série, t. V, 1869, pp. 13-46.

mèrent Jean-Jacques Chifflet, le plus éminent d'entre eux, qui remplissait alors une mission diplomatique à Bruxelles, auprès du gouvernement général des Pays-Bas et de la Franche-Comté. Quinze années auparavant, cet érudit avait publié, dans son *Vesontio*, toutes les inscriptions que l'on réputait sorties du sol antique de sa ville natale : c'était donc bien à lui que revenait le droit de faire connaître et d'interpréter l'épitaphe nouvellement restituée par le même sol. Jean-Jacques Chifflet accepta volontiers cette tâche, et dès le début de l'année qui suivit la découverte, il fit imprimer à Anvers, par l'officine plantinienne de Balthasar Moret, une élégante plaquette de 30 pages in 4°, présentant en langue latine un commentaire sur l'épitaphe de la prêtresse Geminia Titulla (1). Ce commentaire, riche d'érudition et souvent judicieux dans les rapprochements qu'il établit, a malheureusement pour base une lecture fautive sur quatre points. On sait qu'il n'existait alors aucune doctrine en matière d'épigraphie et que tout s'y interprétait par voie de conjecture.

Il n'existait pas davantage à cette époque de locaux publics pour abriter les vestiges de l'antiquité : le soin de cette récolte incombait aux seuls amateurs. Or, le hasard voulut qu'un de ces amateurs se rencontrât parmi les membres du gouvernement municipal de l'année 1633 : c'était Pierre Mareschal, seigneur de Bouclans, qui possédait à Besançon, dans la rue des Granges, un hôtel avec un vaste enclos où se voyaient déjà plusieurs monuments gallo-romains. Il ne fut pas difficile à un tel personnage d'obtenir la pierre tumulaire qui nous occupe. Une note manuscrite du dix-septième siècle relate ainsi cette concession : « La dite inscription, dans une

---

(1) *Geminiæ matris sacrorum titulus sepulcralis explicatus; verus exequiarum ritus una detectus;* a Ioanne Iacobo Chiffletio, equite, Philippi IV regis catholici medico a cubiculis. *Antuerpiæ*, ex officina plantiniana Balthasaris Moreti . M . DC . XXXIV. — Cette dissertation a été reproduite par Sallengre, dans son *Novus thesaurus antiquitatum romanarum*, t. I, pp. 613-628.

table haute de deux pieds et longue de deux et demy, fut trouvée l'an 1633, dans les vignes de Battans joingnantes à la muraille de la cité, lorsqu'on y creusa les fondements du fort de Saint-Claude, et donnée en présent par messieurs les Gouverneurs de la cité audit messire Pierre Mareschal, leur confrère, la mesme année (1). » En 1672, la maison changea de maître : elle devint, par le fait d'un échange, la propriété des comtes de Saint-Amour, héritiers de la fortune des Granvelle, mais non de leur goût éclairé pour l'histoire et les beaux-arts (2). Les quatre inscriptions recueillies par le précédent propriétaire furent traitées comme de vulgaires matériaux. Le sort qu'avait subi notre épitaphe est indiqué dans une note écrite en marge de la page 6 de l'exemplaire de la dissertation de Jean-Jacques Chifflet que possède la bibliothèque de Besançon. « Cette pierre, dit la note en question, se void à présent dans la muraille de la maison de M. le comte de Saint-Amour, à gauche, cy-devant chez M. de Bouclans; 1715. »

L'exactitude de cette indication se vérifia en 1863, lorsque l'on démolit l'hôtel Saint-Amour pour la création d'un quartier neuf. On retrouva bien, encastrée dans une muraille, la pierre portant l'épitaphe de Geminia Titulla, et cette inscription fut déposée au musée des antiquités de la ville. C'était là que je l'avais examinée en 1864, pour signaler au Comité des travaux historiques sa réapparition (3), et c'est là encore que plus récemment, au mois de juillet 1878, je l'ai étudiée avec le savant concours de M. Otto Hirschfeld, professeur à l'Université de Vienne.

Voici l'aspect du monument, reproduit au dixième de sa grandeur réelle :

---

(1) Bibliothèque de Besançon.

(2) Voir ma *Monographie du Palais Granvelle*, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en* 1866, archéologie, pp 291-366, pl. XVI-XIX; et dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, t. II, 1866, pp. 71-166.

(3) *Revue des sociétés savantes*, t. IV, 3e série, 1864, p. 20.



Notre interprétation se formule ainsi :

GEMINIA . TITVLLA (1)
ARAVSIENSIS . MATE*r*
SACRORVM . HIC
ADQVIESCIT
D*ecimus*. IVL*ius*. P*ublii* L*ibertus*. AVCTVS (2). CON*jugi*. PI
ISSIMAE . ET . AVRAE
SEVERI (3) . QVEM . PRO . F*ilio*
OBSER*vavit* (4)

---

(1) Chifflet a lu : GEMINIA . II IVLLA. Reinesius (*Syntagma*) propose de lire : GEMINIA TITVLLA. Spon (*Miscellanea*) n'hésite pas à lire : GEMINIA TITVLLA. Muratori (*Novus thesaurus*, p. clxxxiii, 1) hasarde la leçon : GEMINIA TERTVLLA. Dunod (*Mercure suisse*, janvier 1773, p. 9, et *Histoire de l'Eglise de Besançon*, t. I, p. 363) donne : GEMINIA II IVLIA.

(2) D . IVL . PI . AVGTVS, suivant Chifflet. D . IVL . P . L . (*Publii libertus*) AVCTVS, suivant Reinesius et Spon. D . VLPIVS AVCTVS, d'après une conjecture de Muratori. D . IVL . PR . AVGVSTAL ., suivant Dunod.

(3) ET . AVRAE . SEVERI (Chifflet et Spon). ET . AVRELIAE SEVERINAE (Restitution de Reinesius). ET AVREL (Conjecture de Muratori). ET FLAVIAE SEVERINAE (Dunod). AVREL (*io*) Severi sc. filio (Conjecture d'Orelli).

(4) Chifflet : QVI . M . PRO . F . OBSCR . Reinesius : CVI*us* Monu-

Ce qui veut dire :

« Ici repose Geminia Titulla, d'Orange, mère des sacrifices : Decimus Julius Auctus, affranchi de Publius, à sa très pieuse épouse et à Aura (femme) de Sévère qu'il avait adopté pour son fils. »

Le monument ainsi caractérisé recouvrait donc les restes mortels de deux femmes, ceux de Geminia Titulla et ceux d'Aura, épouse de Sévère, bru adoptive de la prêtresse.

Geminia Titulla n'est pas la seule personne de son nom qui figure dans les inscriptions funéraires de la Gaule romaine. Un monument sépulcral, récemment découvert à Nimes, nous montre Titus Geminius Titulus ayant fait graver l'épitaphe de son père Titus Geminius (1). Or, notre prêtresse étant originaire d'Orange, il ne serait pas surprenant qu'un Geminius Titulus, habitant Nimes, c'est-à-dire une localité très voisine, eût été son proche parent.

Le principal intérêt de notre inscription réside dans le qualificatif *Mater sacrorum* qui accompagne les noms de Geminia Titulla. Ce qualificatif est extrêmement rare : il n'existe ailleurs, du moins à ma connaissance, que sur un autel élevé à Mercure par Pompeia Thelegusa, autel retrouvé dans les remparts gallo-romains de Bordeaux (2). La dédicace de cet autel est ainsi conçue :

MERCVRIO
SACRVM
POMPEIA THE
LEGVSA MATER

---

menti PROT*hyron* OBSER*atum est*. Spon : QVI M . PRO F . OBSER . Dunod : QVAE M . PART . CONCES . Orelli (conjecture) : QVEM PRO *Filio* OBSER*vavi* (ego Auctus).

(1) E. Germer-Durand, *Découvertes archéologiques faites à Nimes et dans le Gard en* 1872 : *Mémoires de l'Académie du Gard,* année 1875, p. 114.

(2) Sansas, *Archéologie bordelaise*, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux*, t. III, fasc. 2 (juillet 1876), p. 77.

SACRORVM
V . S . L . M

« En l'honneur de Mercure, Pompeia Thelegusa, mère des sacrifices, a érigé ce monument votif. »

Le titre de *Mater sacrorum* semblerait donc avoir été particulier à la Gaule et avoir servi à désigner certaines prêtresses éminentes du culte de Mercure [1], c'est-à-dire de la divinité qui, selon César, était le plus en honneur chez les Gaulois. Diverses inscriptions témoignent d'ailleurs que Mercure avait plusieurs autels à Vesontio. L'un de ces autels occupait le sommet de Chaudanc, montagne d'où la vue plonge dans la presqu'île de Vesontio et en embrasse tout l'ensemble : le nom de cette hauteur est celtique ; il paraît dériver du mot *Caledunum* qui signifiait *montagne abrupte* [2]. Voici le texte de l'inscription qui fut trouvée sur ce sommet en 1792 [3] :

MERCVRIO . ET
APOLLINI . VSLM
ALBANVS . IVLFI.

---

(1) Ainsi que me l'a fait judicieusement observer le savant M. Chabouillet, on pourrait également rattacher au culte taurobolique les prêtresses qui s'intitulaient *Matres sacrorum*. En effet, le titre de *Pater sacrorum*, analogue masculin de ce qualificatif sacerdotal, servait exclusivement à désigner les pontifes des cultes réunis de la Mère des dieux et de Mithra, cultes naturalistes et astrologiques qui avaient pour cérémonie essentielle le taurobole, c'est-à-dire l'ablution par le sang d'un taureau égorgé. Ces deux cultes, originaires de l'Asie, furent importés dans le monde romain en même temps que le christianisme s'y propageait, c'est-à-dire au début du deuxième siècle de notre ère. Ils se fusionnèrent rapidement pour faire concurrence à la religion du Christ : le sacrifice du taurobole avait la prétention de symboliser à la fois la régénération par l'immersion baptismale et la rédemption par le sang d'une victime (voir ORELLI et HENZEN, n°s 2350, 2352, 2353, 2354, 6040 et 6041).

(2) CALET : *durus firmus* (Glück, *Keltischen Namen*, p. 43) ; DUNUM : *mons*.

(3) Aujourd'hui au Musée des antiquités de Besançon.

« A Mercure et à Apollon, en accomplissement d'un vœu d'Alban, fils de Jules. »

Dans Vesontio même était un temple uniquement dédié à un Mercure que l'on qualifiait *Cissonius,* surnom analogue à celui de *Dumias* qui distinguait le Mercure du Puy-de-Dôme. Le temple de ce Mercure Cissonius s'élevait non loin de l'amphithéâtre de Vesontio, dans le quartier qui a retenu le nom d'Arènes. C'est là, en effet, que fut trouvée, en 1679, une inscription portant ces mots (1) :

DEO . MERCVRIO . CISSO
NIO . DVBETRATIA . CASTVLA
NATIONE . SYRIA . TEMPLVM
ET . PORTICVS . VETVSTATE
CONLABSVM . DENVO . DE . SVO
RESTITVIT

« En l'honneur du dieu Mercure Cissonius, Dubetratia Castula, Syrienne d'origine, fit restaurer à ses frais ce temple avec portique qui tombait de vétusté. »

De ce temple aurait pu provenir encore une tablette votive en bronze, trouvée dans le lit du Doubs vers 1830 (2), au voisinage du pont où se réunissaient plusieurs grandes voies romaines. Le temple n'était pas éloigné du pont, et de plus il avait pour patron Mercure, la divinité protectrice des commerçants et des voyageurs : les *ex-voto* des gens de passage devaient donc y être assez nombreux. La tablette votive (3)

---

(1) Cette inscription, que Mabillon transcrivait d'après l'original dans le cabinet de l'abbé Boisot, en 1683, a disparu. Le texte que nous en donnons a été relevé sur un exemplaire de l'*Iter germanicum* qui appartenait à l'abbé Boisot, et où celui-ci a corrigé à la plume la transcription éditée par Mabillon.

(2) Ch. Weiss, *Catalogue des antiquités trouvées dans la rivière du Doubs, de* 1829 *à* 1833 : *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 28 janvier 1836, p. 151.

(3) Tablette en bronze, de 55 millim. de haut sur 44 de large : un

qui semblerait procéder de cette origine est l'acte de dévotion envers Mercure d'un nommé Marcus Mammaius, originaire de l'Ecosse (1); le texte en est ainsi conçu :

MERCVRIO
M. MAMMA
IVS. SCOTTVS
V. S. L. M.

Si, comme l'inscription de Bordeaux semblerait en témoigner, le sacerdoce féminin des Mères des sacrifices avait pour objet le culte de Mercure, je me figurerais volontiers notre Geminia Titulla exerçant ses fonctions sacerdotales dans ce temple de Mercure situé près de l'amphithéâtre de Vesontio et restauré aux frais de Dubretatia Castula, la Syrienne.

L'épitaphe de Geminia Titulla est d'une époque déjà assez basse. Par l'irrégularité des lettres qui la composent, par les négligences de ponctuation qui s'y remarquent, elle ne pourrait guère être attribuée qu'au troisième siècle de notre ère. C'est d'ailleurs l'époque où les pratiques religieuses de l'Orient firent invasion dans le monde romain et y mirent à la mode le sacerdoce des prêtresses et des magiciennes.

Nous considérons Geminia Titulla comme ayant été à peu près contemporaine, sinon directement antagoniste, des apôtres Ferreolus et Ferrucius, qui furent envoyés de Lugdunum à Vesontio et y subirent une mort cruelle le 16 juin de l'année 212, sous le règne de l'empereur Caracalla.

---

trou pour la clouer est à la partie supérieure; sur chaque flanc est une ailette en forme de croissant. — Musée des antiquités de Besançon.

(1) Les surnoms ethniques SCOTIVS, SCOTTIVS, SCOTVS, SCOTTVS et SCOTINVS se lisent sur un certain nombre de marques de potiers de l'époque romaine. (E. Hucher, *Deux marques de fabricants d'amphores au musée archéologique de la ville du Mans*, dans la *Revue des sociétés savantes*, 7e série, t. I, 1879, pp. 311-312.)

NOTICE

SUR

LORD BROUGHAM

GRAND CHANCELIER D'ANGLETERRE

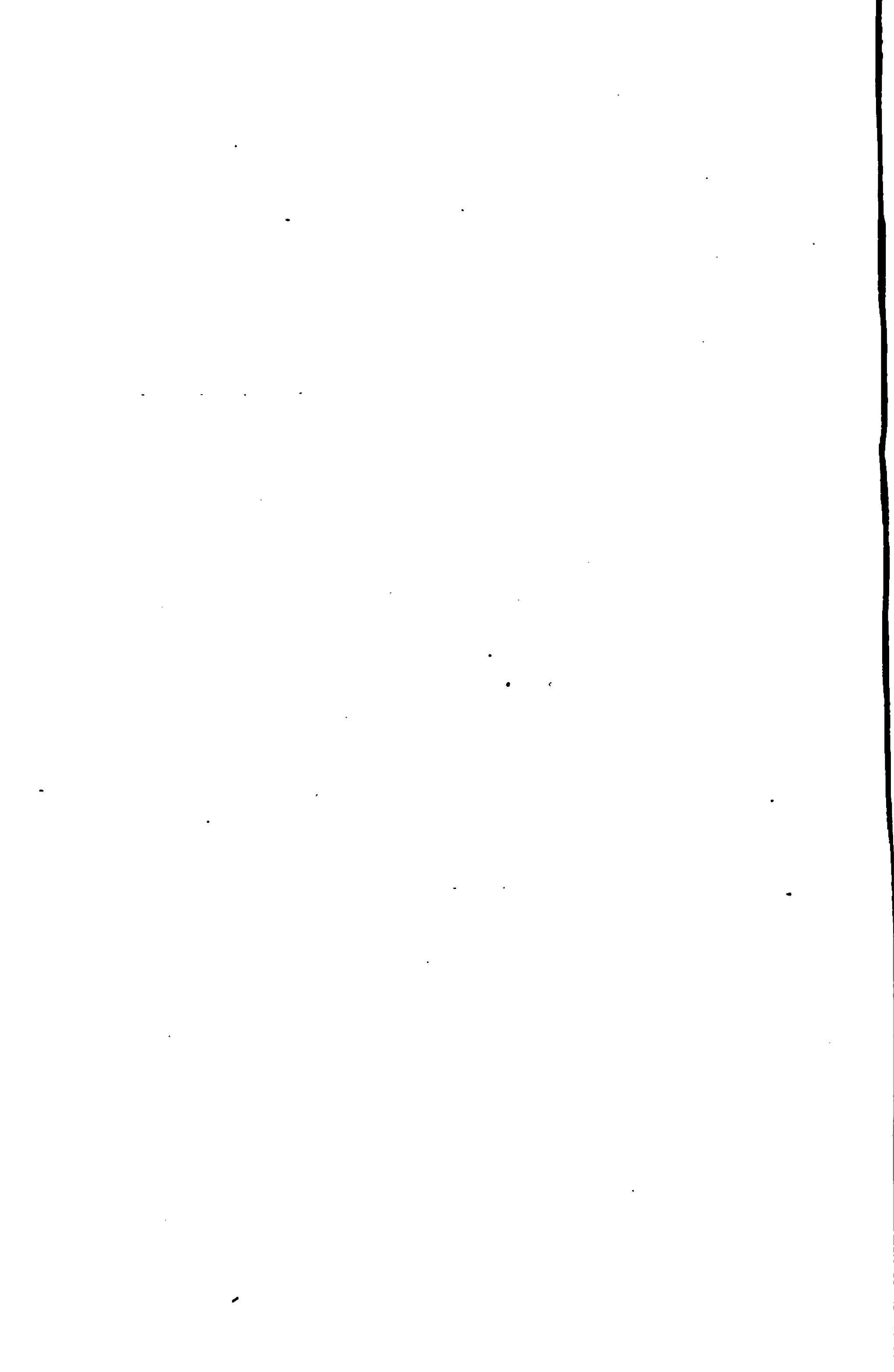
PAR

M. A. HUART

AVOCAT GÉNÉRAL A LA COUR D'APPEL DE BESANÇON.

Forum et jus!
Justice et liberté!

Séance du 10 mai 1879.



NOTICE

SUR

LORD BROUGHAM[1]

En 1834, un chancelier d'Angleterre, tombé tout à coup du faîte des honneurs et détrompé des illusions humaines, était parti pour l'Italie, espérant y trouver le repos et l'oubli. En traversant le midi de la France, il voulut visiter la plage célèbre du golfe Jouan et fut séduit par la merveilleuse beauté du site. Quoi de plus admirable, en effet : devant les yeux, à perte de vue, la mer avec ses flots azurés, les îles de Lérins qui semblent se balancer sur les eaux comme des nymphes endormies, le golfe éclatant de la Napoule, et tout autour les riants côteaux, l'Estérel abritant la ville de Cannes contre les vents du nord et renvoyant au loin une brise toute chargée de parfums ! Dans cette tiède et lumineuse atmosphère, sous ce vivifiant soleil, en présence de cette nature toujours jeune et toujours belle, il se sentit revivre et n'alla pas plus loin. « Inveni portum, s'écria-t-il,

. . . . Spes et fortuna valete;
Sat me lusistis; ludite nunc alios (2)! »

Au penchant d'une colline prochaine, il se bâtit une élégante villa, et c'est dans cette retraite que pendant plus de trente années on l'a vu chaque hiver venir se délasser de ses

---

(1) Cette notice a obtenu, le 19 avril 1879, une médaille de bronze au concours académique ouvert à Cannes, pour le centenaire de lord Brougham.

(2) Distique gravé sur le frontispice de sa villa de Cannes.

patriotiques travaux et prodiguer à tous les trésors de son intelligence et de son cœur. C'est là qu'il a voulu mourir.

Il y a bientôt dix ans que lord Brougham n'est plus. La ville qu'il a tant aimée et sur laquelle il se plaisait à répandre ses innombrables bienfaits ne s'est point montrée ingrate envers la mémoire de ce grand citoyen. Elle a voulu que le marbre en fît revivre les traits; elle a convié la poésie à chanter ses louanges; elle a demandé à l'éloge d'en perpétuer le souvenir.

Difficile est cette œuvre : comment redire, en effet, sans être trop au-dessous d'une pareille tâche, cette vie entièrement consacrée au travail et au devoir et vouée dès le début « à la propagation et à la défense des idées les plus nobles et les plus humaines? »

Je voudrais cependant tenter d'esquisser cette figure puissante et originale; je voudrais rappeler les grandes luttes auxquelles il a été mêlé, ses victoires et ses défaites plus glorieuses que ses victoires mêmes; je voudrais surtout faire aimer en la faisant connaître cette âme loyale, généreuse, ardente pour le bien, passionnée pour la justice et pour la liberté. Savant distingué, habile avocat, grand orateur, ministre libéral, écrivain fécond et de grand style, lord Brougham a réuni dans sa personne les facultés les plus diverses et les talents les plus variés, et s'est acquis dans l'histoire par ses immenses travaux comme par la beauté de son caractère une impérissable renommée. De tels hommes s'imposent à l'admiration de tous, et un pays s'honore en les glorifiant.

I

Lord Henri, baron Brougham et Vaux, naquit à Edimbourg le 19 septembre 1778. Son père, anglais de naissance, s'était fixé en Ecosse à la suite de son mariage avec une femme de grand cœur, nièce de l'historien Robertson. C'est dans cet

intérieur quelque peu sévère où l'honneur, la science et l'amour du travail étaient comme un patrimoine héréditaire, que le futur chancelier d'Angleterre fut élevé et qu'il puisa avec le goût du juste et la passion du vrai cet amour ardent d'une sage et progressive liberté qui est resté le trait distinctif de son caractère.

Sous la haute direction de son grand oncle, il devint bientôt un écolier modèle et un excellent humaniste. On raconte qu'à l'âge de onze ans il possédait à tel point les langues anciennes qu'un jour il démontra victorieusement à son professeur que des expressions blâmées par lui, comme étant de basse latinité, avaient été, au contraire, employées par les écrivains du grand siècle, et le maître, irrité d'abord d'une affirmation qui lui paraissait présomptueuse, ne put que s'incliner ensuite devant cette science si précoce et déjà si sûre.

Il avait à peine quatorze ans, lorsqu'il entra comme étudiant à l'Université d'Edimbourg; il y passa quatre ans. Doué d'une mémoire merveilleuse, travailleur opiniâtre, il ne tarda pas à se faire remarquer par sa vive intelligence et par son esprit piquant autant qu'ingénieux. Sciences et belles-lettres, histoire et morale, philosophie, droit, économie politique, aucun champ d'études ne resta fermé aux investigations du studieux écolier, et lorsqu'il quitta l'Université, il était prêt, dans toute l'acception du mot, pour toutes les circonstances où la fortune devait l'appeler.

Ce temps d'incessant labeur, de travaux paisibles et désintéressés, il se le rappelait souvent et non sans quelque douceur; il en parlait toujours avec une sorte de complaisance, et plus tard il cherchait volontiers à inspirer à la jeunesse le goût des lettres et l'amour des fortes études.

« A votre âge, mes amis, dit-il un jour aux étudiants de
» l'Université de Glascow, à cet âge qu'on vous envie, toutes
» choses ont le vivant intérêt de la nouveauté et de la fraî-
» cheur; l'attention est constamment éveillée par la curiosité,
» et la mémoire conserve profondément les impressions qu'elle

» reçoit, à un degré inconnu dans le reste de la vie. Les soucis
» absorbants du monde et ses plaisirs décevants ne forcent
» pas l'entrée de ces calmes retraites, et le bruit lointain vous
» en arrive à peine, comme pour faire mieux sentir le charme
» de votre abri. Vous voyez comme du haut d'une montagne
» les querelles des mortels inquiets, embarqués sur une mer
» troublée, et le spectacle qui s'agite à vos pieds vous rend
» votre sécurité plus douce. Encore un peu de temps et vous
» serez plongés à votre tour dans cet océan d'amertumes et
» vous regarderez, ainsi que moi en ce moment, avec un œil
» de regret, les régions paisibles que vous avez quittées pour
» jamais. Telle est votre destinée comme membre de la société;
» mais ce sera votre faute si vous ne pouvez jeter un regard
» en arrière sans repentir et sans honte. Soyez persuadés que
» tout le temps que vous perdrez ici dans une infructueuse
» paresse se dressera un jour devant vous comme un remords
» et sera expié par des années d'amertume et d'inutiles regrets.
» Etudiez donc, je vous en conjure, pour remplir votre esprit
» de la science exquise des temps anciens; elle vous accom-
» pagnera partout et toujours, source intarissable de pures et
» délicates jouissances qui vous rendra capable de mépriser
» les grossiers plaisirs dont le commun des hommes est l'es-
» clave. Ainsi, imprégnez-vous des préceptes de la philosophie
» antique, acquérez les vertus qui sont ses premiers dons;
» elles vous aideront à traverser les épreuves qui vous atten-
» dent dans la vie; alors vous pourrez contempler autour de
» vous l'ignorance et l'erreur, non avec le hautain mépris des
» sages de l'antiquité, mais avec le vif désir d'éclairer ceux
» qui languissent dans les ténèbres et qui ont d'autant plus
» de droits à votre sympathie qu'ils ont plus besoin de notre
» assistance (1). »

---

(1) Trad. de M. DORMAND. *Necessity of the Youthful study*. V. le ch. II du vol. publié à Londres en 1860, par sir Eardley-Wilmot barnt, sous le titre : *Lord Brougham's laws reforms*.

Paroles simples et charmantes qui peignent à merveille le cœur de Brougham et où l'on retrouve, avec la douce autorité du philosophe et le pur langage du lettré, un vif amour de la science et cette aversion innée de l'ignorance contre laquelle il a lutté toute sa vie !

Pour être armé de toutes pièces avant de se jeter dans la mêlée, il lui restait à étudier, nécessaire couronnement de tant d'études diverses, l'art si difficile de la parole publique. Lord Chesterfield écrivait à son fils : « Personne ne peut faire » sa fortune ou seulement quelque figure en Angleterre sans » parler et sans bien parler en public. Si vous ne savez parler, » toute la science que vous pourrez acquérir sera sans aucune » valeur (*is not worth one groat*). Elle pourra vous distraire » dans votre cabinet, mais elle ne vous servira de rien dans » le monde. Laissez-moi vous prier de faire de cela votre but » unique, jusqu'à ce que vous y soyez parvenu. En résumé, » laissez là tout livre et toute pensée qui ne se rapporte pas à » ce grand objet, *absolument décisif* pour vos fonctions et votre » position future (1). »

Ce sont là de sages conseils auxquels on ne saurait qu'applaudir. L'éloquence, en effet, sauf chez certaines organisations privilégiées, n'est pas un don absolument naturel ; elle s'acquiert comme toutes les sciences par un travail assidu et par l'étude attentive des grands modèles. « *Fiunt oratores*, » ont dit les anciens, nos maîtres en éloquence comme en toutes choses. Aussi l'art oratoire fait-il partie, en Angleterre, de toute éducation virile, et l'on apprend à la jeunesse à parler avec le même soin qu'on lui apprend à penser.

En novembre 1797, Brougham fut admis à la *Société spéculative* d'Edimbourg (2). C'était une sorte de conférence où des jeunes gens d'élite, réunis dans le but de s'exercer au beau langage et de se former aux luttes de la parole, débattaient

---

(1) Lord Chesterfield's *letters to his son, 1st letter.*

(2) *The speculative club.*

entre eux les plus grands problèmes de morale, de politique et d'économie sociale. Les questions du jour y étaient discutées avec une hardiesse juvénile qu'excusait une confiante bonne foi ; on y faisait comme un apprentissage de la vie publique, et on se préparait par des tournois pacifiques aux combats plus rudes de l'avenir.

Comme au collége, comme à l'Université, Brougham se signala par les plus brillants succès ; il y fit admirer la vigueur de sa dialectique, la fécondité de son esprit plein de ressources et une énergie puissante qui dominait et semblait défier toute résistance. Ce qu'on remarquait déjà en lui, outre ces qualités maîtresses qui faisaient présager l'orateur, c'était l'amour du progrès, la haine des préjugés et surtout ce sentiment élevé du droit qui en devait faire, par la suite, l'apôtre des causes grandes et généreuses.

Cependant celui qui devait devenir un des grands réformateurs de son pays débuta, qui le croirait? par des travaux de physique et de géométrie. Dès l'enfance, il lisait Laplace dans le texte. Il n'avait pas dix-huit ans que la Société royale de Londres accueillit avec faveur et imprima dans ses mémoires son premier essai scientifique : « *Sur l'inflexion, la réflexion et les couleurs de la lumière.* » En 1797 et en 1798, deux autres essais du jeune savant mirent le sceau à sa réputation précoce et lui ouvrirent, distinction glorieuse à son âge, les portes de la docte Académie (1).

Au moment où la Société royale l'appelait ainsi à siéger parmi ses membres, il venait de publier un important ouvrage sur « *Le régime colonial des nations européennes.* » Il faut lire ce travail écrit, paraît-il, en quelques mois et où se révèlent non-seulement des connaissances aussi diverses qu'é-

---

(1) Ces deux mémoires avaient pour titre, l'un : *Des modifications et des propriétés de la lumière*; l'autre : *Théorèmes généraux, particulièrement des porismes dans la plus haute géométrie.* Ils ont été insérés dans les 87e et 88e volumes des *Philosophical transactions.*

tendues, mais encore une singulière maturité d'esprit. Le jeune publiciste y passe en revue le système de colonisation des Grecs, des Romains et des Carthaginois; il les apprécie avec sagacité et justesse, et sans s'attaquer encore d'une manière directe à l'esclavage, il y flétrit avec véhémence la traite des nègres, cet odieux trafic que plus que tout autre il a contribué à abolir par ses discours indignés. L'état et le gouvernement des colonies de son temps y est étudié avec autant d'exactitude que de science, et, aujourd'hui encore, ce n'est pas sans profit que l'on consulte et que l'on étudie ce remarquable traité (1).

II

Vers la fin du siècle dernier, la Grande-Bretagne n'avait point achevé de conquérir les franchises et les libertés qui font aujourd'hui sa grandeur et qui assurent sa sécurité. Avec la froide ténacité qui est un des caractères de la race anglaise, elle lutta longtemps pour les obtenir, et confiante dans son droit, sans se désespérer des retards ni des défaites, marcha avec une patience résolue à la liberté sous la loi.

C'était le siècle des grands orateurs : lord Chatam, Burke, William Pitt défendaient avec un merveilleux éclat la politique et les vieilles traditions du torysme, tandis que Fox, Shéridan, Erskine et tant d'autres prenaient en main la cause populaire et illuminaient par leur génie les grands débats du parlement. Le succès ne pouvait faillir, il est venu à son heure.

Au moment où parut Brougham, bien des innovations

(1) Le juge ordinairement sévère des lords chanceliers d'Angleterre' lord Campbell, chancelier lui-même, appréciant cet ouvrage (*Inquiry into the colonial policy of the European powers*), disait : « Aucun autre homme n'aurait pu faire un livre si étendu et si bon en aussi peu de temps. »

heureuses avaient eu lieu, bien des abus avaient déjà disparu; mais l'idéal cherché était loin d'être obtenu, et ce fut à la défense sage et persévérante des œuvres de progrès qu'il consacra toutes les forces de son puissant esprit. L'éducation qu'il avait reçue, ses études, ses amitiés, tout jusqu'à sa nature généreuse le poussait, en effet, dans le parti des whigs; il s'y dévoua tout entier, comme il savait le faire, et, malgré l'ingratitude dont on paya trop souvent ses services, il lui resta fidèle jusqu'à la fin.

Le premier acte de sa vie militante fut la fondation de la *Revue d'Edimbourg*. Il lui fallait une tribune du haut de laquelle il put battre en brèche les préjugés et les abus, enseigner les sciences sociales et politiques ignorées ou trop négligées, faire contre l'ignorance une continuelle campagne et intervenir avec éclat dans toutes les questions du moment.

Ce fut dans ce but qu'en 1801, avec quelques amis dont les noms jouissent encore d'une légitime notoriété, Sidney-Smith, Horner, Murray, Jeffrey, il entreprit de publier cet admirable recueil qui est aujourd'hui toute une vaste et précieuse encyclopédie de littérature, de sciences et de politique.

L'apparition de cette Revue fut, en Angleterre, un véritable événement. La critique ne pouvait en épargner les jeunes fondateurs; loin de la redouter, ils la désiraient même; n'était-elle pas, en effet, l'assurance et comme le gage de leur succès? On leur reprocha ironiquement « de s'arroger une autorité pontificale en matière de goût, et prophétique en matière de gouvernement. » On railla non sans quelque esprit « leur prescience à laquelle étaient commis les destins des auteurs et des royaumes; » on appela malicieusement Jeffrey et Brougham le Minos et le Rhadamanthe de la littérature et de la politique; on fit plus, on leur suscita des querelles et des difficultés sans nombre. Ils n'en continuèrent pas moins leur œuvre avec une âpreté convaincue et un courage souvent téméraire; malgré les obstacles et les résistances, la Revue grandit et devint bientôt une puissance avec laquelle il fallut

compter (1). Brougham déploya dans sa collaboration assidue toutes les ressources de son esprit ingénieux et de sa science universelle ; prêt sur toutes les questions, prompt à l'attaque comme à la riposte, il ne tarda pas à acquérir la réputation d'un écrivain habile et d'un polémiste redoutable.

Cependant il s'était inscrit au barreau d'Edimbourg où, grâce à son talent de parole et à sa connaissance approfondie des lois, il se fit dès le premier jour une place à part. L'avocat fut, dès le début, à la hauteur du savant, du littérateur et du publiciste.

Mais la vieille et tranquille capitale de l'Ecosse n'était pas un théâtre suffisant pour cette précoce renommée. Il lui fallait Londres, avec ses grandes affaires, ses agitations, sa vie active et ses luttes incessantes. Une cause importante, la transmission des titres et des biens des ducs de Roxburg lui fournit l'occasion qu'il cherchait. Après avoir plaidé cette affaire devant la Cour de session d'Ecosse, il vint de nouveau la soutenir à la Chambre des lords à laquelle elle avait été déférée par voie d'appel, et c'est alors qu'il se fixa définitivement à Londres et prit place au barreau de cette ville.

A peine y parut-il, qu'il y occupa le premier rang ; devant toutes les juridictions où il plaida, à la Cour du banc du roi, à Westminster, aux assises du Circuit du nord, sa libre et puissante parole ne rencontra que des admirateurs. Le succès allait pour ainsi dire au devant de lui, et dès qu'il eut parlé, Brougham devint célèbre. C'est qu'il possédait à un haut de-

---

(1) Ce fut lord Byron qui, en 1808, dirigea contre eux l'attaque la plus violente. Vivement blessé par une critique amère et injuste, il faut le reconnaître, que la Revue fit de ses premières poésies, *Les heures de paresse*, il les maltraita sans pitié dans une brillante satire « *Les bardes d'Angleterre et les critiques d'Ecosse.* » Tout en la censurant, Byron ne pouvait s'empêcher de reconnaître la puissance de la Revue. « Quant aux rédacteurs de la Revue d'Edimbourg, disait-il dans sa préface, il faudrait un Hercule pour écraser cette hydre. Mais si je parviens seulement à briser l'une des têtes du serpent, dût ma main être blessée dans le combat, je m'estimerai amplement satisfait. »

gré toutes les qualités qui font l'orateur. De grande taille, la voix sonore et forte, le geste véhément, les traits mobiles et expressifs, il se lançait en avant avec une hardiesse sans égale; c'était un merveilleux tribun, toujours prêt à se jeter, comme dit l'orateur romain, « *medium in agmen, in clamorem, in castra atque in aciem forensem.* » Tour à tour violent jusqu'à la rudesse, dédaigneux jusqu'à la hauteur, sachant unir la raillerie la plus mordante à la dialectique la plus serrée, le pathétique le plus émouvant à l'esprit le plus fin et le plus délicat, il tenait ses auditeurs enchaînés par sa parole : il les calmait et les soulevait à son gré, et les juges eux-mêmes, séduits et entraînés, faisaient en vain appel à la froide raison pour résister à tant d'éloquence.

Une grande cause politique l'amena en 1808 devant le parlement. Par une mesure qui ne pouvait naître que dans sa despotique imagination, Napoléon voulut mettre hors la loi la Grande-Bretagne tout entière. Il rendit contre elle une véritable sentence d'excommunication, et interdit à son commerce tous les ports de l'Europe. C'était la ruine pour cette industrieuse nation; mais loin de se laisser abattre, elle releva avec arrogance le défi qui lui était jeté, et aux décrets de Berlin ordonnant le blocus continental, elle répondit par les *ordres en conseil* qui déclaraient de bonne prise tous les navires neutres qui avaient seulement touché aux ports de la France.

C'était une mesure violente plus que politique, qui devait inévitablement aggraver la situation industrielle et commerciale du pays et provoquer à bref délai d'irréparables désastres. Le haut commerce protesta contre les ordres en conseil et chargea Brougham de défendre devant le parlement lès intérêts de tant de cités et de toute une population d'ouvriers qui allaient être réduits à la misère la plus profonde.

Le jeune avocat était naturellement désigné pour un pareil rôle. Dans ses livres, comme dans ses plaidoiries, il s'était fait connaître par ses opinions généreuses et hautement libé-

rales. Deux années auparavant, dans la *Revue d'Edimbourg*, il s'était, au nom de l'humanité et de l'équité naturelle, élevé avec la plus grande force contre cette règle vraiment barbare qui permet la capture et le pillage des navires marchands et fait de la guerre maritime une odieuse piraterie (1). Economiste et orateur, lui seul pouvait plaider cette grande cause et la gagner, si toutefois elle n'avait pas été jugée et perdue d'avance.

Brougham ne trompa point la confiance qui lui avait été témoignée ; jamais il ne déploya plus de vigueur ni plus de souplesse, et pendant plusieurs semaines il captiva, par le charme et l'énergie de sa parole, les représentants des deux assemblées du royaume. Le succès était toutefois impossible ; la question politique l'emporta sur la question économique et dissimula à des yeux prévenus les conséquences d'une mesure qu'on s'obstinait alors à considérer comme patriotique et magnanime.

Mais quatre années ne s'étaient pas écoulées qu'on reconnaissait trop tard la vérité des paroles de Brougham et la sagesse de ses prophétiques avis ; le pays épuisé semblait anéanti ; les fabriques étaient fermées, les ouvriers sans travail, la souffrance et la misère partout. Brougham, alors membre de la Chambre des communes, reprit en 1812 la cause qu'il n'avait pu gagner en 1808 ; il apporta à la barre des représentants les plaintes douloureuses de la nation ; il fit comme toucher du doigt les désastreuses conséquences de la politique à outrance du cabinet ; il sut trouver pour défendre le droit des accents irrésistibles, et le ministère tory, devançant le vote du

---

(1) « Pourquoi, disait-il en 1806, n'appliquerait-on pas à la guerre maritime les règles de justice admises dans le monde civilisé pour la guerre de terre ? Comment le pillage des propriétés privées, la destruction des marchandises d'un industrieux négociant, peuvent-ils être sur terre des actes odieux et dignes d'être flétris, et en même temps licites, honorables et encouragés du moment où ils ont lieu sur mer ? » (*Revue d'Edimbourg*, 1806.)

parlement, révoqua enfin les ordres du conseil, mais trop tard malheusement pour empêcher une rupture avec les Etats-Unis.

Ces triomphes oratoires, ces luttes de chaque jour au barreau ou dans la presse le désignaient depuis longtemps pour un rôle politique. Cependant les cités commerciales dont il avait si vaillamment défendu les droits, payant son dévouement par une utile ingratitude, préférèrent envoyer au parlement des représentants amis du pouvoir, et le champion des libertés publiques ne dut son entrée à la Chambre des communes qu'à l'amitié intelligente d'un pair de l'opposition, le duc de Bedford, qui lui offrit, en 1810, le siége de Camelford dont il avait la libre disposition. C'est par cette porte des *bourgs pourris*, porte un peu basse comme on l'a dit avec esprit, que les grands orateurs et les hommes d'Etat du siècle dernier sont tous ou presque tous arrivés à la vie publique, et Brougham, le plus brillant de leurs successeurs, ne devait pas échapper à cette nécessité, qui était devenue pour ainsi dire une tradition.

Il avait trente-deux ans, lorsque dans tout l'éclat de sa réputation, il parut à la Chambre. Il y prit aussitôt la place que lui assignaient et ses talents et son caractère. Homme de principes avant tout, ce qui fit sa force et ce qui restera son honneur, ce fut la rare constance de sa foi politique au milieu des événements ondoyants et des conjonctures changeantes qui forment la trame de la vie. Fidèle à lui-même, à ses opinions, à son parti, tel il demeura depuis le moment où, pour la première fois, il se fit connaître par ses écrits et ses discours jusqu'à celui où il s'éteignit plein de jours au faîte des honneurs et de la gloire.

Au cours de cette première législature, Brougham se fit remarquer notamment dans deux occasions solennelles, l'abrogation des *ordres en conseil*, que nous venons de rappeler et l'abolition de la traite des nègres, cette grande cause au triomphe de laquelle il s'était voué dès les premiers jours de sa jeunesse.

Cet abominable trafic que la philosophie française du XVIIIe siècle avait, avec une légitime indignation, flétri au nom de l'humanité, se pratiquait alors ouvertement et les décisions du parlement, qui en avaient prononcé la suppression, n'avaient pas réussi à en arrêter le cours. La loi était publiquement violée, et les auteurs de ces criminels attentats, assurés d'une tolérance coupable, continuaient avec audace leur odieux commerce.

Brougham ne craignit pas de dénoncer, à la tribune du parlement, ces actes, véritable déshonneur d'une nation civilisée ; il fit un lamentable tableau des tortures de ces malheureux noirs embarqués sur ces vaisseaux, « dont les requins pouvaient suivre au loin la trace sanglante. » « L'imagina-
» tion du Dante, s'écria-t-il, n'a pas peuplé l'enfer, le sombre
» pinceau de Michel-Ange n'a pas couvert les murs de la cha-
» pelle Sixtine de scènes d'horreur plus épouvantables que
» celles qui se passent à bord des vaisseaux à esclaves ! *Mor-*
» *tua quin etiam jungebat corporibus vivis.* Sur le pont, dans
» la cale humide, on voit des vivants enchaînés à des morts.
» Les cadavres en putréfaction offrent à ceux qui survivent
» un spectacle qu'ils finissent par contempler sans horreur,
» car c'est le spectacle d'une délivrance appelée de tous leurs
» vœux. Oui, les femmes mettent au monde les tristes fruits
» de leurs entrailles, entourées de morts et de mourants, et
» jusque sur les corps décomposés de leurs compagnons de
» misère. »

Et le parlement tout entier, dans un élan de généreuse indignation, vota par acclamation le bill proposé par Brougham qui déclarait traitres et félons ceux qui se livreraient désormais à un aussi révoltant trafic.

Supprimer la traite, c'était tarir dans sa source l'esclavage lui-même, cette plaie hideuse dont notre siècle a vu disparaître enfin les derniers vestiges. Mais il ne devait pas s'en tenir à ce premier succès. C'est à l'esclavage lui-même qu'il s'attaqua alors ; dans toutes les occasions, il le combattit avec une téna-

cité persévérante, jusqu'au moment où, en 1833, il profita de son élévation au ministère pour l'abolir définitivement dans toutes les colonies anglaises.

Rien ne donne mieux l'idée du caractère et de l'éloquence de Brougham que les admirables discours qu'il prononça à ce sujet; il faudrait tout citer dans ses mémorables harangues; je ne veux en détacher qu'un seul passage. « Ne me » parlez pas des droits, » s'écriait-il en 1833, avec une véhémence indignée, devant la Chambre des communes, « ne me » parlez pas de la propriété des planteurs sur leurs esclaves. » Leurs droits, je les nie; leur propriété, je ne la reconnais » pas. Les principes, les sentiments de notre commune nature » protestent contre cette idée. Que l'on fasse appel à la raison » ou au cœur, la sentence est la même. C'est en vain que vous » vous me parlez des lois qui sanctionnent une telle prétention! Il y a une loi placée au-dessus de toutes les dispositions des Codes humains, la même dans l'univers entier et » dans tous les temps. Ce qu'elle était, avant que l'audacieux » génie de Colomb, dissipant les ténèbres, eut ouvert à un » monde les sources du pouvoir, de la richesse, de la science, » à l'autre, une suite d'intolérables infortunes, elle l'est encore aujourd'hui. C'est la loi écrite dans le cœur de chaque » homme par le doigt du Créateur; et en vertu de cette loi » immuable, éternelle, tant que les hommes mépriseront la » fraude, haïront la violence et auront horreur du sang, ils » rejetteront ce sauvage et coupable sophisme qu'un homme » peut être la propriété de son semblable. Vainement vous » invoquez les traités, les contrats entre les nations; les lois » du Tout-Puissant, l'ancienne comme la nouvelle, flétrissent » vos prétentions impies. »

Belles et chrétiennes paroles, et bien dignes du généreux élève du pieux et humain Robertson!

III

Il y avait quatre ans que Brougham siégeait à la Chambre des communes, lorsque en 1812, à la suite de la démence du roi Georges III et la proclamation de la régence de son fils, le parlement fut dissous. Après les éminents services rendus par lui aux grandes cités ouvrières, il crut pouvoir ambitionner un siége plus important que celui d'un simple bourg pourri et posa sa candidature à Liverpool. Mais tous ses efforts échouèrent contre la pression exercée par le cabinet sur les électeurs : la corruption fut plus forte que l'éloquence ; ce fut Canning qui l'emporta (1).

Après cet échec inattendu, Brougham resta près de quatre années éloigné de la Chambre, uniquement occupé des devoirs de sa profession d'avocat ; il fut mêlé à toutes les importantes affaires judiciaires du moment, et sa popularité, loin d'être affaiblie par cette retraite momentanée, n'en reçut, au contraire, qu'un nouvel et plus brillant éclat. Malgré ses travaux absorbants, l'ancien député des communes ne se désintéressait pas de la chose publique ; il suivait la marche des événements avec une attention vigilante, et, conseil écouté de son parti, il restait inébranlablement attaché aux principes dont il s'était constitué le défenseur.

En 1816, le siége de Wincholsea lui fut offert par le comte d'Arlington, et pour la seconde fois Brougham rentra à la Chambre par la porte des bourgs pourris.

La politique des toryes, plus que jamais triomphante, politique à laquelle on attribuait, non sans quelque raison, la glorieuse influence de l'Angleterre et l'amoindrissement de la France, semblait réduire à l'impuissance, et pour un temps

---

(1) Il fut dépensé, dit M. Mignet, jusqu'à 20,000 livres sterling (500,000 francs) pour assurer l'élection de Canning et du général Gascoygne, zélés soutiens de la politique de Pitt.

illimité, le parti de l'opposition. Aussi, sans cesser de combattre les actes du cabinet qui blessaient ses opinions et pouvaient prêter à la critique, fût-ce surtout sur la réformation intérieure du pays que l'ardent député des communes concentra tous ses efforts.

Il aimait la science, nous l'avons vu; il l'aimait avec toute la fougue de son tempérament passionné autant qu'il détestait l'ignorance. Propager l'instruction dans toutes les classes de la société, mais surtout dans les classes inférieures, moraliser le peuple en l'éclairant, élever les âmes vers le bien, tel fut le but qu'il se proposa, et malgré les railleries et les contradictions, il se mit à l'œuvre avec une constance toute patriotique. Fondation de bibliothèques, d'écoles primaires ou d'application, création de sociétés pour la diffusion des connaissances utiles, il n'épargna rien pour combattre le mal qu'il s'efforçait de guérir, et il eut la joie de voir ses efforts ne pas demeurer complètement stériles. Il fit même paraître, sur l'éducation du peuple, un grand traité, véritable modèle du genre, où les idées les plus sages et les plus pratiques sont exprimées dans une langue simple et claire, et où l'on sent, à chaque page, l'amour désintéressé du peuple qui les a inspirées.

L'amour désintéressé du peuple ! c'est, en effet, un des traits distinctifs du caractère de Brougham; s'il s'attaquait à l'ignorance, s'il désirait avec ardeur en dissiper les ténèbres, il ne faudrait pas croire qu'il se cherchât lui-même dans cette grande entreprise ou qu'il poursuivît, comme tant de novateurs téméraires, un but politique ou des utopies dangereuses. Non, ce qu'il voulait, c'était, sans arrière-pensée, le bien de tous, c'était l'amélioration intellectuelle et morale de son pays, c'était l'extension progressive de ces idées nobles, élevées, généreuses qui formaient la meilleure partie de lui-même, et sans faire acception de personne ni de parti, il conviait à son œuvre d'humanité tous ceux pour qui le vrai, le beau et le juste ont gardé un irrésistible attrait. C'est là un des plus beaux titres de gloire de Brougham, et si l'avenir oublieux

venait un jour à laisser dans l'ombre les travaux éclatants du grand ministre, du moins les classes populaires, éclairées par lui et par lui rendues plus aptes à la vie sociale, se souviendront toujours avec reconnaissance des bienfaits dont il les a comblées.

Un procès fameux ne devait pas tarder à mettre le sceau à sa renommée et à grandir encore sa légitime popularité.

Le 9 avril 1796, la princesse Caroline-Marie-Elisabeth, seconde fille du duc de Brunswick, avait épousé Frédéric-Auguste, prince de Galles, fils aîné du roi Georges III. Ce mariage fut loin d'être heureux. Le prince, livré dès son adolescence à la débauche la plus honteuse, accoutumé à ne suivre que les vulgaires penchants de sa nature déréglée, n'avait contracté cette union que sur la pression de la raison d'Etat et sur les ordres de son père qui lui avait promis, outre un riche apanage, le paiement de ses dettes qui s'élevaient alors à plus de sept millions de francs.

Il ne renonça pas pour cela à ses habitudes abjectes et à ses plaisirs dégradants; il introduisit, dès l'abord, dans sa maison, deux femmes corrompues, ses maîtresses favorites, qu'il donna pour dames d'honneur à la princesse Caroline, puis il finit par la délaisser tout à fait pour vivre avec des jockeys et des maquignons, sa compagnie ordinaire.

Tant que Georges III garda une lueur d'intelligence, l'infortunée princesse, assurée de la protection du roi, resta en Angleterre, occupée de l'éducation de sa fille; mais, lorsque la régence fut proclamée, elle vint se réfugier en Italie, et là, entourée d'une société étourdie, inconsidérée et peu en rapport avec son rang, elle tint, avec une imprudente légèreté, une sorte de cour de gai savoir. Le prince, qui ne cessait de la poursuivre de son aversion et qui ne cherchait qu'un prétexte à une rupture publique, la faisait surveiller par des affidés secrets qui lui peignaient ses inconséquences sous les couleurs les plus calomnieuses, et quand, à la mort de Georges III, elle vint hautement réclamer ses droits de reine et

d'épouse légitime, loin de la reconnaître, il la poursuivit, devant le parlement, en adultère, en divorce et en dégradation.

Ce fut à Brougham, qu'elle venait de nommer son attorney général, que la reine confia sa défense. Il étudia cette affaire exceptionnelle, inouïe, avec un soin passionné, et profondément convaincu de l'innocence de sa royale cliente, il résolut de mettre tout en œuvre pour la sauver. Il lutta longtemps, avec toutes les ressources de sa science juridique, pour empêcher d'abord et pour retarder ensuite ce scandaleux procès. Quand il fut enfin engagé, il sut le diriger pendant plusieurs mois au travers du dédale d'une procédure compliquée, avec une merveilleuse habileté et une souplesse d'esprit incroyable, combattant chaque jour, pied à pied, les charges qui s'accumulaient, et intimidant par ses audaces calculées jusqu'aux accusateurs eux-mêmes.

« A la fin de ce long débat, dit un éminent historien, il prononça en faveur de la reine un plaidoyer qui, tout à la fois mordant, raisonné, ironique, hautain, entraînant, fut considéré comme le plus rare effort du talent oratoire et le comble de l'art dans la défense d'une si grande accusée et d'une si apparente coupable (1). » Les pairs, ébranlés dans leur conviction première, séduits par tant de courage uni à tant d'éloquence, inquiets, d'autre part, des sentiments du peuple qui tout entier avait pris parti pour la reine et manifestait avec éclat sa réprobation pour une pareille poursuite, les pairs, dis-je, hésitèrent au moment de prononcer leur verdict, et le cabinet, devançant leur arrêt, retira enfin le bill d'accusation qu'il avait lancé contre la reine.

Ce fut pour Brougham le plus magnifique des triomphes. Rien ne peut donner l'idée de cette prodigieuse harangue. Il faut la lire tout entière; telle qu'elle est, image froide et décolorée d'une parole désormais éteinte, elle excite encore par sa belle ordonnance et par ses mouvements oratoires une légi-

---

(1) M. Mignet, *Eloge de lord Brougham.*

time admiration, et il est impossible de ne pas sentir battre son cœur en lisant ces pages irrésistibles d'élan, superbes d'énergie, merveilleuses d'indignation ! C'est dans ce discours qu'il traça des devoirs de l'avocat le tableau si connu qu'on lui a souvent reproché, bien à tort selon nous, car il était dans sa pensée non une théorie générale et dangereuse par cela même, mais une admirable explication de son attitude dans ce grand débat d'où dépendait l'honneur d'une reine.

Voici ce passage : « J'ai déjà eu occasion de dire à Vos Sei-
» gneuries, (chose peut-être inutile, mais que je crois cepen-
» dant nécessaire de rappeler à quelques-unes d'entre elles),
» qu'un avocat, en vertu des devoirs sacrés qui le lient à son
» client, ne doit connaître qu'une seule personne au monde,
» en remplissant sa mission, et cette personne unique est ce
» client lui-même, il n'en connaît pas d'autres. (*That client*
» *and none other.*) Sauver ce client par tous les moyens pos-
» sibles, le protéger à tout hasard, fût-ce aux dépens des
» autres ou même à son propre détriment, est le plus haut et
» le plus incontestable de ses devoirs. Il n'a à s'inquiéter ni
» des alarmes, ni des souffrances, ni des tourments, ni de la
» ruine qu'il peut causer à autrui. Non ! séparant même les
» devoirs du citoyen de ceux de l'avocat, les jetant aux vents,
» si je puis ainsi parler, il faut qu'il fasse sa preuve sans s'in-
» quiéter des conséquences, dût-il avoir le malheur de semer
» le désordre dans sa patrie pour protéger celui dont il a ac-
» cepté la défense. »

Et ce n'étaient pas de vaines menaces, des invectives sans portée ; il n'épargna personne, ni les pairs devant lesquels il plaidait et dont il attaqua la conduite avec une ironie vengeresse (1), ni le cabinet dont il révéla les odieuses manœuvres

---

(1) Il n'hésita pas à accuser les pairs d'avoir, par leur conduite, forcé la reine à fréquenter des personnes au-dessous de son rang et à encourir ainsi une déchéance dont on venait alors lui faire un crime. « Qui donc, dit-il, vient apporter une telle accusation, et devant qui la présente-on? Que d'autres accusent la reine d'avoir passé à l'étranger, que d'autres

et les tentatives de corruption, ni le roi lui-même, qu'avec l'audace de sa libre parole, il ne craignit pas d'appeler « *le chef de la bande des faux témoins.* » Puis il peignit la couronne déshonorée, le royaume profondément désuni, le peuple prêt à la sédition. « Oserez-vous maintenant, s'écria-t-il en termi-
» nant, condamner la reine d'Angleterre, comme coupable des
» crimes les plus monstrueux, sur des dépositions qui ne se-
» raient pas reçues dans une cour ordinaire. Je vous conjure
» de vous arrêter un moment sur le bord du précipice. Réflé-
» chissez avant de rendre un jugement qui, j'ose le dire, man-
» querait son objet et retomberait sur ceux qui l'auraient pro-
» noncé. Mylords, arrachez la patrie aux horreurs dont elle
» est menacée ; sauvez-vous vous-mêmes, car vous êtes l'or-
» nement et l'élite de cette nation ; mais, séparés du peuple,
» vous ne pouvez que dépérir et languir comme la fleur sé-
» parée de sa tige. Sauvez non pas seulement la reine, mais la
» couronne, l'aristocratie, le parlement et le peuple lui-même.
» Le roi a voulu que le nom de la reine ne retentît plus
» dans les prières publiques de l'Eglise : la reine n'en a pas
» besoin, les prières d'un peuple entier les remplaceront. La

viennent vous raconter les inconséquences de sa vie parmi les Italiens, de son éloignement des femmes de sa patrie ou de son pays adoptif. Mais ce n'est pas à vous, Mylords, de venir jeter cette pierre à Sa Majesté. Vous êtes les dernières personnes au monde, oui, les dernières, vous qui prétendez maintenant la juger, qui puissiez la charger ainsi, car vous êtes les témoins qu'elle a le droit d'appeler pour se justifier. Vous êtes à la fois les témoins et les instigateurs de la seule faute qu'on puisse lui reprocher. Tant qu'elle séjourna dans ce pays, les portes de son palais étaient ouvertes aux familles de Vos Seigneuries. Elle condescendait gracieusement à vivre dans la familiarité de ces personnes vertueuses et distinguées. Mais, quand la face des événements a changé, quand des horizons nouveaux se sont montrés, quand il s'est agi de conserver ce pouvoir acquis par son crédit, alors, oh ! alors, les portes de la princesse se sont ouvertes en vain : la société des pairesses d'Angleterre s'est éloignée d'Elle, et elle a été réduite à cette alternative, humiliante en vérité, ou de reconnaître que vous l'aviez abandonnée, ou de quitter ce pays et d'avoir recours à une autre société, inférieure, sans doute, à la vôtre..... »

» reine n'a pas besoin non plus de mes prières, mais j'éprouve
» le besoin d'élever mes vœux jusqu'au trône de la miséri-
» corde divine, pour que Dieu accorde à ce pays plus de clé-
» mence que son gouvernement n'en mérite, et pour que vos
» cœurs s'ouvrent enfin à la vérité et à la justice ! »

La reine était sauvée : par un désintéressement qui honore sa délicatesse[1], Brougham ne voulut d'autre récompense que la gloire d'avoir défendu sa souveraine. Son triomphe et la reconnaissance de l'infortunée princesse ne valaient-ils pas mieux, en effet, que les plus éclatantes faveurs ou les plus magnifiques bienfaits ? Cette cause à laquelle il s'était dévoué avec son ardeur accoutumée, il lui resta constamment fidèle; il ne cessa de proclamer à la face de tous, avec une inébranlable conviction, l'innocence de celle qui lui avait confié la défense de son honneur. Il ne permit jamais qu'on attaquât devant lui la mémoire de la reine, et il releva toujours avec hauteur toutes les allusions, même les plus lointaines, qu'on pût faire par la suite au parlement sur ce triste sujet. On se rappelle encore le véhément discours qu'il prononça, en 1821, lors du grand débat sur l'Irlande, et dans lequel il lança contre les accusateurs de la reine les plus foudroyantes invectives. C'est ainsi qu'il comprenait ses devoirs d'avocat; c'est ainsi qu'il justifiait les menaçantes paroles de sa plaidoirie : « Son client avant tout; son client, et rien autre chose. « *That client and none other.* »

IV

Brougham n'était point de ceux qui ne veulent la liberté que pour eux et leur parti; il la voulait, comme l'a dit un éminent orateur[2], pour tous les hommes et sous tous les

---

(1) La reine lui offrit la somme considérable de 4,000 livres sterling (100,000 francs).

(2) Le P. Lacordaire, *Eloge d'O'Connell.*

cieux. Jamais sa parole ne perdit une seule fois le charme invincible de la sincérité. Elle vibrait pour le droit de son ennemi comme pour le sien, et on l'entendait flétrir l'oppression de quelque part qu'elle vînt et sur quelque tête qu'elle tombât.

Aussi n'hésita-t-il pas à soutenir de tout son pouvoir et de toute son influence les tentatives successives d'O'Connell pour l'émancipation des catholiques et l'égalité des droits entre l'Angleterre et l'Irlande ; il appuya de ses discours ces revendications légitimes et contribua à leur triomphe, dont l'honneur, chose inattendue, revint au duc de Wellington et à sir Robert Peel, qui avaient été si longtemps les adversaires résolus de cette tardive mesure de réparation.

Ce caractère loyal, cette franche honnêteté, cette droiture politique sans restrictions ni réserves, ne faisait qu'augmenter l'estime et la sympathie dont il était entouré, et son autorité morale, déjà considérable, en recevait chaque jour un nouvel et éclatant accroissement.

A la mort de Georges IV, le parlement ayant été dissous, Brougham put enfin résigner le patronage des hauts seigneurs qui lui avaient ouvert l'arène politique et se présenter aux libres suffrages des électeurs du comté d'Yorck. Il fut élu. Ce triomphe, obtenu dans un comté essentiellement agricole et où jusque alors les grands propriétaires seuls avaient réussi à se faire nommer, révélait tout le progrès qu'avaient fait les idées libérales dont Brougham était le représentant le plus autorisé. Il indiquait que le temps des résistances aristocratiques était passé, que le vent populaire poussait aux réformes et que les jours du ministère tory étaient comptés.

Lord Wellington le comprit ; il déposa le pouvoir qui fut confié à un éminent homme d'Etat que recommandaient à la fois ses idées libérales, son passé irréprochable et son beau caractère, Charles Howick, comte Grey.

Le vaillant défenseur de la cause populaire, l'admirable orateur de l'opposition, le puissant député du comté d'Yorck

ne pouvait être oublié au moment du triomphe de son parti. Il hésita pourtant à entrer dans le ministère, ne pouvant se résoudre à quitter la Chambre des communes où il siégeait depuis dix-sept ans, et à abdiquer, pour des grandeurs dont l'éclat ne pouvait l'éblouir, une indépendance qu'il tenait avant tout à sauvegarder. Il céda cependant au désir de ses amis, joint à l'espérance de réaliser plus facilement au ministère les réformes qu'il avait préconisées dans l'opposition, et nommé grand chancelier, il reçut, avec une patente de lord héréditaire, le titre de baron de Brougham et Vaux. On raconte que le premier acte du nouveau chancelier fut d'aller voir sa mère qu'il n'avait cessé d'entourer de son tendre et filial respect, et de lui demander sa bénédiction. Celle-ci, émue et attendrie, le pressa sur son cœur : « Mon cher Harry, lui dit-elle, j'aimerais mieux avoir embrassé le député du comté d'Yorck; mais que le Dieu tout puissant vous bénisse ! » Tableau touchant et digne de mémoire, où l'on ne sait qu'admirer le plus, de la pieuse soumission du fils ou de la religieuse tendresse de cette admirable mère !

Jusqu'à présent, nous avons vu dans Brougham le défenseur de toutes les causes justes et généreuses, l'adversaire des abus, le promoteur des réformes et le tenant de la liberté, sous toutes ses formes et sous tous ses aspects. Ce qu'il avait été dans l'opposition, il le fut encore lorsque, s'asseyant sur le sac de laine, il prit la présidence de la Chambre des lords. Ses opinions ne se modifièrent pas avec la possession du pouvoir, et ce qu'il avait demandé avec l'autorité que donne la conviction, lorsqu'il siégeait à la Chambre des communes, il se mit alors en devoir de l'accomplir avec une invincible résolution. C'est qu'il n'était pas de ces défenseurs apparents de la liberté toujours prêts à quelque sacrifice du droit pourvu qu'on assouvisse leur soif des honneurs ou des richesses. Son ambition était plus haute; et c'est l'amour seul du bien public qui lui fit désirer, s'il les désira jamais, les faveurs de la fortune.

Il commença par faire des réformes profondes dans son département. Avec un désintéressement dont il donna si souvent, nous l'avons vu, dans tout le cours de sa carrière les preuves les plus honorables, il réduisit de près de deux cents mille francs le chiffre de son traitement personnel, et, d'une main impitoyable, il détruisit les nombreux et lucratifs abus que l'usage ou une tolérance coupable avait établis en chancellerie.

Là ne se borna pas son rôle : après avoir été brillant avocat et jurisconsulte consommé, il se révéla magistrat incomparable. Il étonna par la merveilleuse lucidité de son esprit et par sa science du droit et des affaires; il conquit la confiance de tous par sa probité scrupuleuse, son inflexible droiture, sa fermeté pleine de modération et son indépendance hors de tout soupçon. Au moment où il prit possession de la chaire de marbre de la Cour de Chancellerie, il y avait un incroyable arriéré dans les affaires qui encombraient sans pouvoir être jugées le rôle de la Cour. Pensant à bon droit que la conscience du magistrat ne saurait être rassurée s'il laisse en souffrance les intérêts des justiciables, il se mit à l'œuvre, donnant à tous, avec la haute autorité de la fonction, l'exemple du travail. Grâce à son infatigable activité, à son incessant labeur, à sa lumineuse expérience, il imprima à l'expédition des affaires une telle célérité que le rôle de la Cour ne tarda pas à être à jour, et il eut la satisfaction d'entendre lord Campbell déclarer publiquement à la Chambre : « qu'il n'y avait » plus d'arriéré à la Cour de Chancellerie, ce qui n'était pas » arrivé depuis Thomas Morus. »

Tel était le magistrat. Mais en rendant la justice, il avait mieux que jamais compris l'urgence des réformes nécessitées par les défectuosités des lois et de la procédure anglaises. Déjà il avait combattu avec éclat, à la tribune de la Chambre des communes, pour obtenir l'amélioration de ces lois. Dans un discours resté célèbre, il avait établi avec un prodigieux talent que si la procédure criminelle de l'Angleterre pouvait être

l'objet de justes louanges, la législation civile, au contraire, n'offrait aucune garantie sérieuse pour les intérêts qu'elle avait mission de sauvegarder, et il avait, à cette époque, obtenu quelques heureuses réformes dans les institutions judiciaires de son pays.

Ce travail qu'il n'avait fait qu'ébaucher, il le reprit avec ardeur ; il ne saurait entrer dans le cadre restreint de cette modeste notice de passer en revue les changements avantageux qu'il opéra dans l'administration de la justice, et les améliorations utiles dont il dota son pays ; il nous suffira de dire que toutes ses réformes furent marquées au coin de la sagesse la plus pratique, et que la Grande-Bretagne doit à la féconde initiative de son grand chancelier une législation plus appropriée aux besoins de tous et plus conforme aux trois principes de la justice.

Cet homme « gigantesque, » ainsi que l'appelait Sydney-Smith, ne pouvait se contenter de ces réformes partielles et de ces améliorations qui lui paraissaient insuffisantes. Ce qu'il avait réclamé autrefois avec opiniâtreté, ce qu'exigeait l'opinion publique violemment surexcitée, et qui attendait du cabinet whig tout ce qu'il n'avait pu obtenir du ministère tory, c'était la réforme du système électoral. Supprimer les bourgs-pourris, source d'abus souvent regrettables, étudier largement le droit électoral restreint à des catégories trop peu nombreuses, tel fut le but du projet de loi que le cabinet se décida enfin, et après de longues hésitations, à soumettre aux Chambres. C'était, en effet, une œuvre difficile contre laquelle s'élevaient les traditions locales toujours si puissantes en Angleterre, et que l'aristocratie du pays, directement menacée dans sa suprématie, ne pouvait pas accepter sans résistance.

Aussi le bill de réforme fut-il l'objet d'une ardente discussion à la Chambre des lords, et l'opposition qui lui fut faite dès le premier moment fit présager au ministère une éclatante défaite. C'est alors que Brougham se leva pour défendre ce bill dont il avait été l'un des promoteurs les plus convaincus.

Pendant plusieurs heures il prodigua à la tribune tous les trésors de son éloquence ; il fut tour à tour élevé, audacieux, habile, suppliant, et tout à coup tombant à genoux devant l'assemblée ébranlée : « Mylords, mylords, s'écria-t-il, par » tout ce qui vous est le plus cher, par tous les liens qui atta- » chent chacun de vous à notre commun ordre et à notre com- » mun pays, je vous adjure solennellement, je vous implore, » je vous en supplie à deux genoux, ne rejetez pas ce bill. »

Cette admirable harangue, qui restera comme un des monuments les plus achevés de l'éloquence moderne, ne réussit pas toutefois à vaincre la résistance des lords et à donner gain de cause au cabinet. Le projet de loi fut repoussé ; mais sur la menace d'une création de pairs, menace rendue plus grave par l'attitude irritée de la population tout entière, la Chambre haute revint sur sa première décision, et la réforme fut admise.

Lord Brougham était alors au comble de la popularité et de la gloire ; il ne sut peut-être pas en jouir avec la calme dignité et la réserve discrète qu'exigeaient ses hautes fonctions ; sa nature fougueuse, faite aux libres allures de l'opposition, ne sut pas toujours se plier aux prudentes nécessités du gouvernement. Il ne résista pas complétement à ce vertige du pouvoir qui s'empare si souvent des caractères les mieux trempés. Un voyage triomphal qu'il fit en Ecosse, où il fut accueilli comme un libérateur et un souverain, donna quelque ombrage à ses amis et au roi lui-même ; il devait devenir la cause de sa chute.

Le ministère tory appelé tout à coup par Guillaume IV pour remplacer celui dont Brougham faisait partie, n'eut qu'une durée éphémère : les whigs ne tardèrent pas à reconquérir le pouvoir ; mais ses amis, qu'avaient effrayés son ardeur trop peu contenue, sa popularité dangereuse et son génie trop entreprenant, l'écartèrent du cabinet, en lui laissant seulement la présidence de la Chambre haute.

Lord Brougham, qui avait si souvent connu l'ingratitude

et qui avait supporté maintes fois la défaite avec une merveilleuse constance, fut profondément blessé de cette disgrâce inattendue. Il quitta Londres, cherchant dans la retraite et l'étude une distraction à ses ennuis et un adoucissement à sa tristesse.

C'est à ce moment qu'il vint à Cannes et y fixa son séjour. Il aimait déjà la France, cette terre généreuse dont il partageait les idées et les passions, et qui l'avait accueilli avec empressement en lui ouvrant les portes de ses Académies. Il s'attacha, pour parler comme le poète (1), « à cette Provence odorante et de zéphir aimée qui respire sur les mers une haleine embaumée; » c'est là qu'il se reprit à vivre, et s'il a gardé pour la ville du soleil une durable affection, c'est qu'il y avait trouvé la guérison de son âme si douloureusement blessée.

Mais il ne pouvait se désintéresser, comme il le croyait, de la chose publique. N'est-ce pas lui qui a dit d'une façon saisissante : « Le grand fleuve du Temps coule perpétuellement :
» toutes choses autour de nous sont sans cesse en évolution.
» C'est en vain que nous nous figurons mettre à l'abri notre
» situation personnelle, en nous plaçant en dehors du courant
» et en restant calmes et immobiles sur le rivage. Le vaisseau
» de l'Etat auquel nous appartenons poursuit sa marche;
» notre barque est fixée à son flanc; nous pouvons contribuer
» à son heureuse navigation et en partager l'honneur; mais,
» pires que l'insensé qui attend que le fleuve se soit écoulé,
» nous crions : « Arrêtez la barque, » et nous voudrions la
» faire échouer pour la préserver de tout contact avec le na-
» vire. » Il avait, lui aussi, pensé à détacher sa barque du vaisseau de l'Etat, mais une résolution plus virile le fit bientôt changer d'avis.

Il revint donc prendre place à la Chambre des lords où son retour fut accueilli avec une faveur à laquelle il fut loin d'être insensible. Mais l'ingratitude des whigs lui avait rendu une

(1) André Chénier, *Hymne à la France.*

indépendance qu'il n'aliéna plus désormais ; pendant plus de trente ans encore, on le vit prendre part, toujours avec le même éclat, à tous les grands débats qui agitèrent l'opinion, et porter le poids de sa parole et de son influence du côté de toutes les causes justes, sans acception de parti ni de personnes. Il ne cessa d'y montrer la même élévation de caractère, la même ardeur de tempérament, la même générosité et le même désintéressement.

Les rares loisirs que lui laissaient les affaires publiques, il les employait aux travaux féconds de la pensée ; il n'aspirait pas au repos, car pour lui vivre c'était travailler. C'est de cette époque que date la publication de la plupart de ses ouvrages.

Son premier soin fut de recueillir ses œuvres oratoires. C'est, nous n'hésitons pas à le penser, son plus beau titre de gloire et sa meilleure recommandation au souvenir de la postérité. C'est là qu'il revit tout entier. Ces merveilleuses harangues, qui ont enflammé tant de cœurs et provoqué de si heureuses réformes, ne font-elles pas, en effet, comme partie de l'existence même de lord Brougham, et ces pages où l'on retrouve vibrant encore, bien qu'affaibli, l'écho de ces paroles ardentes qui ont si souvent fait tressaillir ses adversaires, ne sont-elles pas la plus vraie, la plus éloquente de ses biographies ?

A l'exemple des anciens, soucieux avant tout de la beauté de la forme, il revit et retoucha avec un soin attentif ses discours, dont la collection ne forme pas moins de quatre volumes ; il les fit précéder, ce qui en augmente encore l'intérêt, d'instructives préfaces qui forment une vivante histoire de la Grande-Bretagne au XIXᵉ siècle. Aussi ce recueil, rangé déjà parmi les classiques de l'art oratoire, est-il devenu, au delà du détroit, le manuel obligé de l'orateur, de l'historien et de l'homme d'Etat, le livre indispensable de tous ceux qui veulent apprendre à penser avec force et à parler avec éclat.

La Bruyère a dit quelque part : « On se nourrit des an- » ciens et des habiles modernes ; on les presse, on en tire le

» plus qu'on peut, on en renfle ses ouvrages; et quand enfin
» on est auteur et que l'on croit marcher tout seul, on s'élève
» contre eux, on les maltraite, semblable à ces enfants drus
» et forts d'un bon lait qu'ils ont sucé qui battent leur nour-
» rice. »

Pareil reproche ne saurait être adressé à lord Brougham: il avait la passion et comme le culte de l'antiquité; il s'était formé à la forte école des anciens, et tout ce qu'il valait, tout ce qu'il était devenu, il ne faisait pas difficulté de leur en attribuer l'honneur. La familiarité de son commerce avec les modèles classiques se révèle par ses remarquables traductions des harangues de Démosthène qui ne sont pas, comme on disait au XVIII[e] siècle, de belles infidèles, mais des œuvres solides et sérieuses, et par ses essais sur les grands orateurs de la Grèce et de Rome qu'il avait publiés jadis dans les premiers volumes de la *Revue d'Edimbourg* et qu'il reproduisit plus tard dans ses dissertations sur l'éloquence des anciens.

On a dit de lord Brougham : « N'étant, au fond, étranger à rien, il traitait avec compétence de tout. » Rien n'est plus vrai. C'est ainsi qu'il a publié sur la philosophie, l'histoire et les sciences, des ouvrages dont le nombre, la diversité et l'étendue étonnent l'imagination. Historien remarquable, lorsqu'il raconte l'histoire de l'Angleterre et de la France, sous la maison de Lancastre; écrivain plein de charme et d'érudition, dans sa curieuse galerie des hommes célèbres pendant le règne de Georges III, où Clairaut et lord Chatam, Pitt et Voltaire, d'Alembert, Erskine et tant d'autres sont tour à tour magistralement appréciés; il se révèle savant de premier ordre dans des traités de mathématiques et de physique sur les matières les plus variées; homme d'Etat, lorsque, avec un orgueil tout patriotique, il retrace l'histoire et les progrès de cette antique constitution anglaise, objet d'admiration du monde entier; philosophe (1), enfin, et législateur,

(1) Sa *Philosophie politique*, vaste ouvrage en trois volumes, contient

lorsqu'il expose avec une grande hauteur de vues les formes politiques des Etats, et, nouveau Montesquieu, trace avec sûreté la nature et la marche des institutions humaines.

Son esprit était vraiment universel; il n'est pas de grands sujets qu'il n'ait explorés, pas de questions auxquelles il n'ait touché, pas de difficultés qu'il n'ait cherché à résoudre. Histoire, littérature, législation, science, philosophie, il a marqué de son empreinte originale et forte les études les plus diverses et les œuvres les plus dissemblables. Ses vastes connaissances avaient peut-être, il est vrai, plus d'étendue que de profondeur, plus de brillant que de sûreté; ses ouvrages, écrits avec une facilité singulière et une incroyable rapidité, laissent parfois apercevoir quelques taches légères qu'un travail moins hâtif eut assurément fait disparaître; la fougue de son caractère s'y fait parfois remarquer par un certain défaut de mesure, ou des appréciations un peu vives; mais, quoiqu'il en soit, on demeure interdit devant la prodigieuse variété et l'excellence de ses travaux, et l'on ne sait qu'admirer le plus, du savant, du jurisconsulte, de l'historien, de l'orateur ou de l'homme d'Etat.

C'était dans son château de Brougham-Hall ou dans sa villa de Cannes, entouré de ses livres dont il ne se séparait guère, et d'une société brillante et lettrée qui venait de tous les points du monde écouter avec respect le vieil athlète de la liberté et s'instruire à ses leçons, qu'il respirait avec bonheur l'air de Virgile et goûtait le repos d'Horace.

Ceux qui ont eu l'honneur d'être admis dans son intimité, ceux qui ont eu seulement l'heureuse fortune de l'approcher, se rappelleront toujours son esprit étincelant, ses saillies humoristiques, ses réparties mordantes, que sa fine courtoisie ne réussissait pas toujours à modérer.

Dans la conversation, il était passé maître; il y prodiguait

---

une exposition savante des formes politiques des Etats, dans le monde entier; les principes des gouvernements y sont jugés par leurs effets.

toute la vivacité et les richesses d'une mémoire toujours présente ; dans ses récits pleins d'incidents curieux et attachants, « la grâce et la pertinence, pour parler comme Montaigne, y étaient toujours. Tout y était d'un jugement mûr et constant, et mêlé de bonté, de franchise, de gaieté et d'amitié (1). »

C'était merveille de trouver en lui, sous les glaces de l'âge, cette chaleur de l'esprit, et il put dire longtemps, comme Sénèque l'écrivait à Lucilius : « Je suis vieux, le mot de vieil-
» lesse est lui-même trop jeune pour ce que je suis avec cette
» machine usée et délabrée ; mais l'injure de l'âge que je sens
» dans le corps, je ne l'éprouve pas dans l'âme. »

Cependant il vint un jour où cette magnifique intelligence défaillit, elle aussi, et après s'être comme survécu pendant quelque temps à lui-même, Henri Brougham s'éteignit à Cannes, le 7 mai 1868, dans la 90e année de son âge.

Ainsi finit cette existence brillante et agitée, pleine de gigantesques travaux et de luttes héroïques, et dont toutes les phases présentent dans leur diversité une unité incomparable. Ce qui distingue, en effet, lord Brougham, ce qui lui assure une place à part dans l'histoire de la Grande-Bretagne, c'est son inébranlable dévouement à la justice et sa constante fidélité au sentiment du devoir.

Soit qu'il ait soutenu à la barre ou dans la presse les plus nobles causes, soit qu'il ait attaqué les abus et demandé des réformes, à la tribune du parlement ou sur le sac de laine du grand chancelier, il est demeuré toujours le magnanime défenseur du droit et de la liberté.

Et aujourd'hui, si la ville de Cannes, par un sentiment qui l'honore, élève à ce grand citoyen une statue, témoignage public de sa reconnaissance, ce n'est pas seulement le bienfaiteur de la cité dont elle nous convie à célébrer la mémoire, c'est aussi et surtout le grand orateur, le publiciste puissant,

---

(1) *Essais*, t. IV, p. 246.

l'homme d'Etat intègre, le religieux apôtre de toutes les idées généreuses et vraiment humaines dont elle veut perpétuer le souvenir et proposer les actes à notre persévérante imitation.

Inspirons-nous donc des grands exemples que contient cette admirable vie. De même que lord Brougham, dévouons-nous tout entier à tout ce qui est beau, à tout ce qui est vrai, à tout ce qui est bien. Que la patrie commune trouve constamment en nous des serviteurs fidèles, et l'humanité des amis désintéressés, et marchant toujours sans découragement ni présomption dans la voie de la sagesse et du progrès, nous arriverons enfin, sous l'égide de la religion et de la loi, à la vérité par la science, et à la liberté par la justice (1).

(1) L'inauguration de la statue de lord Brougham a eu lieu le 19 avril 1879. Cette statue, dit le chroniqueur du *Monde illustré*, de pur Carrare, un tiers plus grande que nature, se dresse dans l'anse gracieuse formée par le port, entre la chaîne de l'Estérel et les îles de Lérins, en face de l'immensité bleue. L'illustre orateur est représenté debout, tête nue, le regard flottant sur l'horizon. Il porte sa robe d'avocat qui, en s'entrouvrant, laisse apercevoir les basques de l'habit Louis XVI, la culotte courte et les souliers à boucles. D'une main, il abrite la rose d'Angleterre sous le palmier auquel il s'appuie; de l'autre il montre la terre qu'il vient de découvrir, semblant s'écrier avec son poète favori : « Inveni portum. » La façade principale du piédestal porte la mention : « *A Lord Brougham.* » Le lierre s'y enlace à la palme qui figure dans les armes de la ville, tandis que, plus bas, le lion britannique repose majestueusement couché au pied du *Suquet*, cette Kasbah de Cannes.

LE PREMIER LIVRE IMPRIMÉ
EN FRANCHE-COMTÉ

DÉCOUVERT ET DÉCRIT

Par M. Auguste CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

Séance du 8 novembre 1879.

Rien n'est moins élucidé que la première phase de l'histoire de l'imprimerie. Les propagateurs de l'art nouveau qui allèrent de ville en ville, avec un matériel ambulant comme eux, n'ont pas laissé de trace dans les annales des localités où ils vécurent et exécutèrent des commandes. Ils avaient cependant conscience de l'importance de leur mission : les formules pompeuses qu'ils employèrent pour dater leurs livres en témoignent; mais il est probable que l'opinion publique de l'époque fut assez indifférente à leur égard. S'ils rendaient le livre accessible à tous, ils tendaient d'autre part à en bannir cette ornementation qui jusqu'alors avait donné au manuscrit tant de prestige. Pour le clergé, qui les employait exclusivement, ils ne pouvaient être que des ouvriers; pour la masse, ils devaient passer inaperçus. C'est donc uniquement par leurs produits que nous pouvons connaître leurs noms, juger de leur habileté et reconstituer leurs itinéraires. Mais leurs produits ont été en majeure partie des livres de dévotion ou de liturgie, c'est-à-dire des volumes destinés à être journellement feuilletés et voués conséquemment à une destruction rapide. Ainsi s'explique l'extrême rareté de ces produits et la difficulté de déterminer le premier livre imprimé

dans chaque province ou dans chaque ville de quelque importance.

En Franche-Comté, par exemple, on considère comme le premier imprimé local un *Missel* à l'usage du diocèse de Besançon, composé à Salins, en 1485, par Jean des Prés, imprimeur, et édité par lui avec le concours de deux associés, Benoît Bigot et Claude Bodram (1). C'est un fort beau volume, du format in-4°, à deux colonnes soigneusement alignées, avec intercalation de passages et de signes divers imprimés en rouge. Dans un avertissement, placé à la fin du *Propre des saints*, il est dit que ce livre fut commandé par l'archevêque de Besançon Charles de Neufchâtel, qui voulut ainsi remédier à la pénurie et à l'incorrection des livres d'église, la plupart détruits ou mutilés durant les longues années de guerre que son diocèse venait de traverser (2). Déjà, de 1476 à 1480,

---

(1) Laire, *Dissertation sur l'origine et les progrès de l'imprimerie en Franche-Comté*, Dole, 1785, in-8. — L. de Sainte-Agathe, dans les *Mém. de l'Académie de Besançon*, 29 janvier 1872.

(2) « In Christo reverandissimi ac piissimi patris et pastoris vigilantissimi domini Caroli de Novocastro, Dei et apostolice Sedis gracia Archimandrite Bisuntini, expresso mandato, in sue diocesis antiquo ac celebri opido de Salinis (Spiritus-Sancti explente gracia) presens Missalium elaboratum opus, ad usum et secundum Bisuntinum Ordinarium, ad finem usque perductum est. Rara profecto et fere nulla Missalia (his et diversorum generum aliis libris inibi impietate guerrarum absorptis) ad manum habebantur; et que supererant, innumeris remissionibus confusa, haud parum damnosa suis lectoribus erant, quandoquidem et sine artificiosa punctuatione et absque grata commoda que, quotatione inculta, doctis lectoribus videbantur. His discriminibus, per solertes et industrios viros Johannem de Pratis, Benedictum Bigot et Claudium Bodram, conspicuos et plurimum commendandos impressores, occursum est et subventum. Sane hi, suo ab opere omnem lectoribus inimicum abalienantes remissionem securis ac fidelibus, punctuationi et quotationi inservierunt : in punctuatione siquidem Franciscum Petrarcham, in quotatione vero modernos theologos imitantes. Porro, si qui, generis emulorum, hos artifices lacerare dente mordaci presumant, ab Aristotele meminerint dictum esse : « In omnibus bene » agere et in nullo deviare divinitatis quam humanitatis potius est. » Enimvero haud absurde conticere emulos Fabius facit, dum dicit :

le même prélat avait eu recours à un imprimeur de Bâle, Bernard Richel, pour faire éditer un bréviaire à l'usage de son diocèse (1), circonstance qui contribuerait à prouver que Jean des Prés n'avait pas eu de prédécesseur comme typographe dans la province de Franche-Comté. Mais cet imprimeur débuta-t-il réellement par le *Missel* de 1485? Est-il croyable que s'il n'eût rien produit antérieurement dans la province, il aurait pu trouver des associés pour répondre à une importante commande? Il était donc vraisemblable que Jean des Prés avait dû s'essayer à quelque travail préalable, afin d'inspirer confiance dans les procédés du nouvel art et dans son aptitude à les mettre en œuvre.

Cette vraisemblance devra se convertir en certitude. Je

« Felices essent artes si de illis soli artifices judicarent. » — Deo gracias. »

La souscription finale de ce *Missel* est ainsi conçue : « Divinis exactum auspiciis, claro Salinensi opido, secundum Bisuntine' metropolitane Ecclesie missarum-annualium usum, opus clarissimum caracteribus, impensa Johannis DE PRATIS diligenter correctis, olimpiadibus vero Domini millesimo CCCC° LXXXV. »

(1) Ce bréviaire, du format in-8° (22 centimètres sur 16), se compose de deux volumes, l'un renfermant les prières et offices depuis l'Avent jusqu'à la veille de Pâques, l'autre partant de ce dernier point et se terminant par les vigiles du premier dimanche de l'Avent. Sur le verso du feuillet initial du premier volume, on lit, au-dessus des armoiries de l'archevêque Charles de Neufchâtel, cet intitulé : « Presens Breviarium, cum suis regulis et constitutionibus, collectum per reverendissimum in Christo patrem et dominum, dominum Carolum de Novocastro, Dei et apostolice sedis gratia Archiepiscopum Ecclesie metropolitane Bisuntinensis, ad laudem omnipotentis Dei ejusque intemerate Virginis et Matris Marie ac omnium civium supernorum, necnon ad decorem prefate sue Ecclesie metropolitane Bisuntinensis totiusque cleri utilitatem, in inclita urbe Basiliensi impressum ac bene correctum feliciter finit, sub anno Incarnationis Dominice millesimo quadringentesimo octuagesimo, die vero decima septima mensis augusti. » A la fin de chacun des volumes est cette souscription : « Ex Dei adjutorio, a quo omne datum optimum, finit Breviarium secundum usum Ecclesie metropolitane Bisuntinensis, per Bernardum RICHEL, civem Basiliensem impressum, anno currente, a partu Virginis salutifero, millesimo quadringentesimo septuagesimo nono. »

viens, en effet, de rencontrer, dans la riche série de livres du quinzième siècle que possède la bibliothèque de Besançon, un volume imprimé à Salins par Jean des Prés, qui me paraît être antérieur à la production du *Missel*.

Ce volume, que personne n'avait remarqué jusqu'ici, est un *Bréviaire* à l'usage du diocèse de Besançon. Il est du format petit in-8° : 165 millimètres sur 110; les feuillets y sont groupés par cahiers de huit, mais les pontuseaux du papier affectent la disposition horizontale, qui caractérise habituellement les livres du format in-12. Le nombre des feuillets est de 301. Le texte est disposé sur deux colonnes de 35 lignes chacune par page. Les caractères sont de l'espèce minuscule gothique et d'une variété très fine. Tout est imprimé à l'encre noire : de sorte que les passages formant rubrique ont dû être postérieurement soulignés en vermillon au moyen du pinceau. Les grandes lettres ont été omises, car c'était alors l'usage de laisser aux enlumineurs le soin de les tracer au pinceau. Dans la première partie du livre, celle occupée par le psautier, on a omis également d'imprimer toutes les majuscules de l'intérieur du texte, ce qui a nécessité un repiquage au pinceau très considérable. Il n'y a pas de numérotage individuel des feuillets : chaque cahier est signé par une lettre apposée au bas de la première et de la cinquième page de ses feuillets. Les sept premiers feuillets, remplis par le *calendrier* et les *formules de bénédictions*, sont imprimés à longues lignes et ne portent pas de signatures. Les cahiers du *psautier*, qui viennent ensuite, se succèdent suivant les lettres de l'alphabet minuscule, depuis *a* jusqu'à *g* inclusivement. La partie *dominicale* emprunte les lettres majuscules, de A jusqu'à K. La partie des *offices propres* reprend la série des majuscules à la lettre L ; mais comme cette partie se compose de seize cahiers, les trois derniers sont chiffrés par des signes abréviatifs de l'alphabet minuscule. Le *commun des saints* n'a que deux cahiers, qui sont signés par des majuscules redoublées : AA et BB. Les *heures de la Vierge* occupent le cahier CC, qui a

10 feuillets. Enfin deux cahiers sont occupés par l'énoncé des *règles* particulières au diocèse de Besançon, et ces deux cahiers ont pour signatures les deux premières lettres majuscules : A et B.

Conformément aux habitudes de l'époque, il n'y a pas de feuillet constituant un titre. La nature du livre est indiquée par deux formules initiales et des souscriptions. La première de ces formules initiales est ainsi conçue :

> « Cristi nomine invocato. Incipit psalterium cum antiphonis versiculis et hymnis prout per anni circulum in ecclesia metropolitana et diocesi Bisuntinensi decantatur. »

La principale souscription se lit à la fin de la partie *dominicale* du *Bréviaire*. C'est là que gît la signature de l'œuvre, c'est-à-dire le nom du lieu d'impression, celui de l'imprimeur et la date du produit. Mais ces indications, englobées dans des formules poétiques du plus méchant style, ne sont pas toutes immédiatement saisissables : le dégagement de l'une d'elles nous a même couté quelques efforts. Voici le morceau dans son ensemble :

> « Impressoris manus que presens perfecit opus. Eacide similis Vulcanique arma capessans. De Pratis hujus artis veri productus Achiles. Que sunt digna suis interdum gaudia curis. Anno milleno : bis quater velut centeno. Salinis in valle : herculeo nomine clara. Dedit bisuntinis : hoc presens munus aptum. »

Essayons de traduire en humble prose cette élucubration d'un assez triste versificateur :

La main de l'imprimeur qui accomplit le présent ouvrage
Fut digne d'un Eacide et disposa des armes de Vulcain.
Des Prés, devenu l'Achille de cet art véritable,
Ayant ainsi de dignes jouissances comme intermède de ses soucis,

L'an millième, avec deux nombres multipliés par quatre ainsi que [la centaine],
A Salins, dans une vallée illustre par un renom herculéen,
Fit aux Bisontins cet opportun cadeau.

Aucune ambiguïté n'est possible au sujet du nom de l'imprimeur et de celui de la localité où le livre fut édité : il s'agit bien de Jean des Prés et de la ville de Salins, exactement comme dans la souscription finale du *Missel* de 1485. Mais ici la date, au lieu d'être exprimée par le mot *millesimo* suivi de chiffres romains, est énoncée par une formule qui a dû être étriquée, pour qu'elle se prêtât aux exigences de la versification. De là ce vers chronologique :

Anno milleno, bis quater velut centeno;

vers que nous avons interprété par cette paraphrase, qui elle-même ne saurait se passer d'un commentaire :

« L'an millième, avec deux nombres multipliés par quatre ainsi que la centaine. »

L'an millième avec quatre fois la centaine, cela nous donne mil quatre cent : à quoi il faut ajouter deux nombres multipliés par quatre, *bis quater;* littéralement « deux fois de suite quatre fois. » Quels sont les deux nombres multiplicandes que les nécessités de la mesure du vers ont fait sous-entendre?

Le premier de ces nombres est forcément *vingt*, car il est certain que notre *Bréviaire* salinois n'est pas antérieur à 1480, vu qu'en cette année là l'imprimeur bâlois Bernard Richel avait produit un bréviaire à l'usage du diocèse de Besançon, sous les auspices de l'archevêque Charles de Neufchâtel, le prélat même qui se fit plus tard le patron de Jean des Prés.

Quel nombre multiplié par quatre y a-t-il lieu d'ajouter à la date 1480? Si nous descendions seulement jusqu'à *deux* dans l'échelle des nombres, nous obtiendrions par multiplication le nombre *huit*, et il en résulterait la date 1488 pour notre *Bréviaire*, date inadmissible, car elle ferait naître ce volume trois ans après le *Missel* du même imprimeur, ce que

l'examen comparatif des deux travaux ne permet pas de supposer un seul instant. En effet, lors de la confection du *Bréviaire,* Jean des Prés n'a qu'un outillage des plus imparfaits : il n'a pas la possibilité de tirer en rouge les passages ayant le caractère de *rubriques;* de plus il opère encore seul et cherche visiblement à se faire valoir. Quand il confectionne le *Missel,* il a trouvé des associés, il se flatte d'avoir des correcteurs à son service; son outillage est complet, et il semble n'avoir plus besoin de s'intituler l'*Achille* de son art. Il est à remarquer, d'autre part, qu'en 1488, l'imprimerie fonctionnait à Besançon, qu'elle y produisait, pour le compte de l'administration diocésaine, un recueil de *Statuts synodaux* (1), qui débute par un grand titre et dont toutes les pages sont surmontées de titres-courants, agréments typographiques qui n'apparaissent ni dans l'un ni dans l'autre des volumes produits à Salins par Jean des Prés.

La multiplication du nombre *deux* par quatre nous conduirait donc à assigner au *Bréviaire* salinois une date que démentirait l'imperfection typographique de ce volume. Force nous est dès lors de rétrograder dans l'ordre numérique et d'essayer la multiplication par quatre du nombre qui précède *deux,* c'est-à-dire de l'*unité* simple. Nous obtenons ainsi le nombre *quatre,* qui, ajouté à 1480, fournit la date 1484. Avec cette date, le *Bréviaire* salinois apparaît comme l'œuvre du début de Jean des Prés, et il n'y a plus à s'étonner de son imperfection; il précède d'une année le *Missel* salinois, et la supériorité relative de ce *Missel* s'explique par l'existence d'un

(1) « Statuta sinodalia, cum Speculo sacerdotum : Speculum anime peccatricis, Canones penitentiales, Tractatus de horis canonicis dicendis, Tractatus de arte bene moriendi, Speculum ecclesie. — Finit Speculum ecclesie, una cum aliis tractatibus. Impressum Bisuntii, anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo septimo, prima die martii. » — In-fol., 28 centim. de haut sur 20 de large. — Le changement de millésime ayant lieu alors à la fête de Pâques, et le 1er mars étant antérieur à cette fête, la date ci-dessus transcrite doit être considérée comme appartenant à l'année 1488.

produit antérieur du même typographe; il devance enfin de quatre années le premier livre imprimé à Besançon, et l'on doit trouver naturel qu'il ne s'y rencontre pas, comme dans ce dernier volume, un grand titre ainsi que des titres-courants faisant têtes de pages.

On le voit, la date 1484 est la seule qui, tout en donnant une explication plausible de l'énigme chronologique du *Bréviaire* salinois, permette que l'on se rende compte de l'insuffisance des moyens typographiques et des prétentions singulières de l'auteur de ce volume. Nous pensons donc que la date 1484 est la seule traduction possible de cette malencontreuse formule :

« Anno milleno, bis quater velut centeno. »

Cette restitution aura pour conséquence de reculer d'une année le point de départ de l'imprimerie en Franche-Comté, comme aussi de reléguer au second rang des produits de la typographie comtoise le *Missel* édité à Salins en 1485. Mais Jean des Prés, auteur du *Bréviaire* et du *Missel*, n'en devra pas moins être considéré comme l'importateur de l'imprimerie dans notre province.

Il serait intéressant de savoir à quel courant de propagande typographique se rattachait notre Jean des Prés, et quel avait été son itinéraire avant de travailler à Salins pendant les années 1484 et 1485. Un indice semblerait à cet égard résulter de l'examen du papier dont se compose le *Bréviaire*. Ce papier a pour filigrane, ou marque de fabrique, un P fleuronné à queue fourchue. Or cette marque ne compte pas au nombre de celles qui se trouvent sur les papiers de notre région au quinzième siècle : généralement on y voit une tête de bœuf. Le P à queue fourchue est, au contraire, fréquent sur les papiers fabriqués dans l'Ile de France, durant la seconde moitié du quinzième siècle [1]. Pourrait-on baser sur un aussi frêle

(1) MIDOUX et MATTON, *Etudes sur les filigranes des papiers em-*

indice la présomption que Jean des Prés nous serait venu de la région parisienne? En attendant des indications plus précises que nous promet un libraire érudit, M. Claudin, remarquons que le nom de notre premier imprimeur a une allure essentiellement française, puis gardons-nous aussi d'oublier que l'archevêque Charles de Neufchâtel, pour qui Jean des Prés opérait, ne quittait guère alors la cour du roi Louis XI, ses diocésains ne lui pardonnant pas d'avoir tiré profit de l'annexion violente de la Franche-Comté à la France.

---

ployés en France aux XIV[e] *et* XV[e] *siècles :* n[os] 327-336; Paris (Laon), 1868, in-8°.

ANTIQUITÉS DU JURA BERNOIS

RÉSUMÉ D'UN VOLUME MANUSCRIT

Du docteur QUIQUEREZ.

Séance du 10 mai 1879.

Le docteur Quiquerez a présenté à la Société d'Emulation du Doubs un de ses manuscrits intitulé *Antiquités du Jura bernois*. Ce manuscrit renferme le résumé de ses recherches et découvertes archéologiques dans l'Helvétie jurassienne, avec l'indication de ses travaux imprimés et manuscrits sur les antiquités de cette région. Ce volume est accompagné de plus de cent planches, dont un grand nombre n'ont pas été publiées : les autres sont, pour la plupart, les dessins originaux des planches qui figurent éparses dans ses publications.

Ce manuscrit est divisé en chapitres : le premier traite des découvertes de l'auteur en matière d'objets de l'industrie humaine durant la formation du terrain quaternaire et de débris des animaux qui vivaient alors. Cette découverte faite par l'auteur sur son propre terrain à Bellerive, pendant que l'on y creusait une tranchée pour le passage du chemin de fer, recule singulièrement l'âge de l'homme; d'ailleurs, non loin de là, l'auteur a signalé une caverne où ces mêmes débris étaient associés à ceux du renne. Dans ces deux gisements, comme en quelques autres du même âge qui existent en Suisse, on n'a pas trouvé trace de poterie, ce qui fait voir que l'homme n'en connaissait pas encore l'usage, quoiqu'il eut celui du feu.

Plus de quinze planches représentent les coupes géologiques et les objets recueillis dans ces deux localités, ainsi que dans quelques autres où se trouvent des antiquités similaires.

Le chapitre intitulé *Monuments mégalithiques* fait voir que notre Helvétie jurassienne est fort riche en pierres levées, en dolmens, en roches de formes bizarres, en pierres vénérées, qui toutes ont conservé des traditions se rapportant au culte du Soleil ou à celui de Maïa, la vierge mère de l'antiquité. Sept planches, dont quelques-unes sont des photographies, représentent une vingtaine de ces monuments et une caverne où se pratique encore le culte des fontaines, comme en beaucoup d'autres localités du Jura; l'auteur indique les principales. Il signale de même un certain nombre de cavernes ayant gardé la trace de leur occupation par les hommes des temps primitifs.

L'âge de la pierre polie a laissé de nombreuses traces dans le Jura. M. Quiquerez, dans son volume sur le *Mont Terrible*, publié en 1862, a démontré que le camp romain de cette hauteur était superposé à un *oppidum* gaulois, de l'âge de la pierre. Les établissements qu'il a explorés sur les rochers du Vorbourg, près de Delémont, ont restitué les mêmes objets qu'on trouve dans les habitations lacustres de l'âge de la pierre et de celui du bronze, et même de ces croissants en terre cuite, regardés par les uns comme des espèces d'oreillers destinés à ménager la coiffure des hommes d'alors, mais plus vraisemblablement envisagés comme simulant le croissant de la lune, à la façon de certaines pendeloques en bronze de même forme.

Plus de dix planches représentent des instruments en pierre, en terre cuite, en os et autres substances. L'âge du bronze est moins bien représenté, par le motif que les objets en ce métal sont plus souvent livrés au fondeur qu'à l'antiquaire. Les découvertes de l'auteur en objets de l'époque préhistorique sont très nombreuses : elles proviennent de toutes les parties du Jura, sans distinction de montagnes ou de vallées; elles attestent que la population n'habitait pas seulement les rives des lacs, mais qu'elle était répandue dans tout le pays, en sorte même qu'un grand nombre de lieux

actuellement habités l'étaient déjà aux temps préhistoriques.

L'auteur résume brièvement ce qui concerne le premier âge du fer. Ses découvertes multiples dans le Jura ont révélé la haute antiquité de la sédérurgie dans ce quartier de montagnes. Ses publications, ornées de plans et de coupes des fourneaux d'alors, ont donné l'indication des procédés métallurgiques de cette industrie primitive; il en a retrouvé les traces dans plus de trois cents localités du Jura et contrées voisines. Il a réuni dans un volume séparé toutes ses planches relatives au premier âge du fer : quelques-unes ont été publiées, en 1864, dans son ouvrage sur l'*Age du fer* et dans son mémoire sur les *Forges primitives*, en 1871. A propos de l'âge du fer, l'auteur rappelle sa *Notice sur le ferrage des chevaux dans l'antiquité*, publiée par la Société d'Emulation du Doubs, en 1864, et qui donna lieu à des controverses, bientôt tranchées par un mémoire de M. Jules Quicherat fournissant la preuve que les gallo-romains se servaient de fers à clous pour munir les pieds de leurs chevaux.

L'auteur signale de nombreuses traces de chemins qui mettaient en communication les diverses parties du pays aux époques préhistoriques : il en indique les tronçons et même quelques lignes. La Société d'Emulation du Doubs a publié, en 1866 et 1867, ses notices sur le tronçon helvéto-rauraque de Pierre-Pertuis, faisant partie de la voie d'*Aventicum* à *Raurica*. Les dimensions de ces *rails-ways*, taillés dans le roc vif, diffèrent de celles des voies romaines ; mais elles sont les mêmes que celles des tronçons celtiques découverts dans le département du Doubs et que celles de leurs analogues de l'ancienne Grèce. On observe ces chemins dans diverses parties du Jura, et ce sont des jalons d'un grand intérêt pour l'étude des temps préhistoriques. L'auteur les a indiqués à la suite de son chapitre sur l'âge du fer, parce qu'il pense que l'emploi de ce métal a été nécessaire pour en opérer le creusage.

La plupart des tracés légués par les temps préhistoriques

ont été suivis plus tard par les Romains, qui les ont plus ou moins améliorés et élargis au profit de leurs établissements militaires et civils. La carte archéologique annexée au volume sur l'*Age du fer* offre les principaux chemins préhistoriques et romains découverts et quelquefois fouillés par l'auteur, avec quatre planches représentant des plans, des coupes et des dessins de ces voies antiques.

Sous le titre de lieux de refuge, l'auteur observe qu'il n'a exploré qu'un certain nombre de positions fortifiées qu'on peut attribuer avec certitude aux temps préhistoriques; mais il fait remarquer aussi que plusieurs autres, portant des noms caractéristiques et occupant des sites propres à des refuges, ont vraisemblablement eu cette destination antérieurement aux Romains qui, plus d'une fois, les ont occupées.

M. Quiquerez a découvert dans le Jura un tel nombre d'établissements romains, tant militaires que civils, que cette contrée est actuellement une des mieux connues sous ce rapport. Ses publications intitulées *Le Mont Terrible* (1862), *Topographie d'une partie du Jura oriental* (1864), et plusieurs autres éparses dans divers recueils, relatent ces découvertes multiples. Les camps attribués aux romains dépassent le chiffre de trente, et les emplacements de castels ou de vigies sont au nombre de plus de cent. Douze planches, avec plus ou moins de figures, représentent les plans topographiques et profils de ces établissements militaires. La similitude des vigies et des tours d'observation, distribuées sur les points culminants du Jura, offre un curieux et important sujet d'étude. Si les camps ont des formes peu régulières imposées par le terrain même, il n'en est pas ainsi des castels. Ceux-ci, pour la plupart, présentent une tour carrée environnée de fossés taillés dans le roc et de quelques retranchements, plus ou moins importants. En quelques lieux, il n'y avait que des tours en bois, avec des fortifications de peu de relief.

Parmi les découvertes d'édifices civils dues à l'auteur, on doit mentionner le bourg de Vicques, au val de Délémont,

5

vicus fortifié, renfermant de grandes habitations dont les fondations ont été fouillées. Plusieurs planches sont consacrées à ce lieu. D'autres fournissent les plans et antiquités de diverses *villa* qu'il a découvertes et explorées dans le Jura. La plupart des villes et villages du pays, surtout dans les districts de Porrentruy, Delémont et Laufon, offrent des traces d'habitations romaines. Leur plan est en général celui des habitations d'Italie, mais, à cause du climat, leur couverture devait être en tuiles. Les antiquités qu'on a recueillies ne présentent rien de précieux; elles consistent principalement en une multitude de fragments de belle poterie en terre sigillée et d'autres en terre grossière rappelant le travail des temps antérieurs. Quelques monnaies gauloises et des derniers temps de la République romaine indiquent l'occupation de ces édifices dès les premiers temps de la conquête des Gaules, tandis que les monnaies des empereurs n'arrivent que rarement au cinquième siècle.

Une bonne partie des ruines des *villa* romaines ont offert des débris de l'époque barbare : ce qui témoigne de l'occupation de ces édifices, plus ou moins restaurés, par les peuples conquérants et vraisemblablement par les Burgondes, qui ont dû s'établir dans le pays vers le milieu du cinquième siècle. Trois cimetières burgondes à Courfaivre, et un très considérable, tout près de là, à Bassecourt, révèlent que cette partie occidentale de la vallée de Delémont a eu une nombreuse population burgonde dès les premiers temps de l'établissement de ce peuple dans la Séquanie.

Plusieurs planches offrent des dessins d'antiquités provenant de ces cimetières burgondes. L'un d'eux, celui de Bassecourt, que l'on exploite encore en ce moment, restitue toute une collection d'armes, d'ustensiles divers et d'objets de parure de ce peuple qui ne dédaignait pas les monnaies romaines et s'en faisait même des colliers. Chaque individu, homme ou femme, portait un couteau pendu à sa ceinture, avec une pointe de fer de 10 à 12 centimètres, munie d'un

anneau de suspension et qui devait servir de fourchette. Divers objets de parure, en or, en fer damasquiné et en argent, indiquent des personnages de distinction, auxquels on laissait ces ornements précieux : on voit aussi par là combien était grand le respect qu'on avait pour les morts, car ces sépultures dans des galets n'ont que peu de profondeur.

Plus de huit *villa* romaines éparses dans le pays ont fourni des sépultures burgondes, et plus de quatorze, des antiquités de cette époque. Ce peuple s'était établi dans la Séquanie en qualité d'hôte plutôt que de conquérant, avec obligation de défendre le pays contre de nouveaux envahisseurs. Il est probable qu'il s'était installé dans quelques forteresses romaines : l'auteur en indique une au-dessus de Delémont, dont il fournit le plan. Il l'a décrite dans son volume intitulé *Delémont-Vorbourg.*

On a découvert près des ruines romaines de nombreuses sépultures de divers genres : sarcophages ou coffres de pierre, tombes murées et autres. Les tombes mérovingiennes retrouvées dans les fondations de l'église de Grandval, du septième siècle, ont fourni le sujet de quelques notices et de deux planches où sont plusieurs figures qui représentent de ces sépultures diverses.

M. Quiquerez résume très brièvement ses études sur les anciennes églises du pays. Il renvoie à ses publications et en particulier à son manuscrit sur ce sujet, accompagné de plus de cinquante planches.

Il traite tout aussi sommairement ses travaux sur les monuments du moyen âge ou ses recherches, pendant plus de cinquante ans, sur les anciens châteaux du pays. Un grand nombre de ces castels féodaux réoccupent des positions romaines, dont on a utilisé les débris et imité quelquefois l'architecture. Plusieurs dessins représentent les plans des principaux types des châteaux primitifs de la contrée, qui ne consistaient guère qu'en une seule tour.

Des tableaux synoptiques indiquent que l'auteur a étudié

plus de deux cents châteaux ou maisons fortifiées. Ses recherches sont consignées dans quatre volumes in-folio, de 2.737 pages de texte, avec 477 planches diverses. Il fait voir que ces châteaux existaient presque tous au douzième siècle et que très peu ont été construits plus tard. Les quatorzième et quinzième siècles ont vu se consommer la ruine d'un grand nombre de ces châteaux; il n'en reste plus qu'un petit nombre depuis la fin du dix-huitième siècle.

Un chapitre particulier, avec une planche et plusieurs figures, est consacré aux pipes de l'antiquité. L'auteur reproduit celles d'Amérique à l'âge de la pierre, celles en fer des habitations gallo ou helvéto romaines, assez nombreuses, et toutes pareilles à nos brulots modernes, mais qui étaient déjà imitées en terre cuite au commencement du dix-septième siècle, pour l'usage des soldats de Gustave-Adolphe.

Quelques planches représentent des objets d'antiquité que M. Quiquerez a réunis dans son cabinet bâti sur les ruines du château de Sogren, et quelques dessins d'autres objets : tels sont des canons bourguignons pris à Grandson et à Morat, et conservés à la Neuveville. On remarque aussi une cassette d'arbalète du quinzième siècle, sur le couvercle de laquelle on a peint les jeunes arbalétriers de Bâle qu'un prêtre catholique bénit, tandis que le fou de la société leur donne aussi sa bénédiction de la main gauche. Un tapis en laine de la fin du quatorzième siècle représente trois jeunes femmes et trois jeunes gens conduisant chacun un animal fabuleux. Une pièce de broderie en fil banc de la même époque est ornée de dessins analogues.

La carte archéologique qui termine ce volume indique, par des couleurs diverses, tous les monuments de la contrée étudiée par l'auteur. Elle est la plus complète de celles qu'il a dressées jusqu'ici, parce qu'il y a ajouté successivement ses nouvelles découvertes.

Le manuscrit qu'on vient d'analyser contient 60 pages in-folio de texte et 116 planches, toutes exécutées par l'auteur.

Si aux planches de ce volume on ajoute celles de ses manuscrits sur les châteaux, sur les églises, sur le premier âge du fer, celles de son armorial de l'évêché de Bâle, et autres traitant de sujets d'antiquité, on arrive à un chiffre de plus de deux mille planches, avec plusieurs mille pages de texte. Ses manuscrits géologiques sont également ornés d'un grand nombre de planches coloriées, dont le but principal est l'étude du terrain sidérolitique dans le Jura bernois.

LA TABLE SCULPTÉE

DE L'HÔTEL DE VILLE

DE BESANÇON

ET LE MOBILIER

DE LA FAMILLE GAUTHIOT D'ANCIER

Par M. Auguste CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

Séance du 5 avril 1879.

Au mois d'octobre 1878, j'avais été chargé par la municipalité de Besançon de rédiger et de faire imprimer une nouvelle description des objets d'art de nos musées (1). Il me parut naturel de comprendre dans ce catalogue les quelques meubles de la collection archéologique qui se recommandent par une ornementation distinguée. L'un de ces meubles, un buffet, attire particulièrement l'attention des visiteurs, autant par l'originalité de sa tournure que par la variété des figures sculptées et peintes qui le décorent. En l'examinant avec attention, j'y remarquai la date 1581 et des armoiries peintes dans un cartouche ovale qui domine toute l'ornementation (2). Il me fut aisé de reconnaître dans ces armoiries l'emblème héraldique de la famille Gauthiot d'Ancier : d'azur à un faucon-gautherot d'argent armé et couronné d'or, commençant son vol.

(1) *Musées de Besançon. — Catalogue des peintures, dessins et sculptures*, par J.-F. Lancrenon : 6e édition, revue et complétée par Auguste Castan; Besançon, 1879, in-12.

(2) *Catalogue*, n° 820.

Cette famille, originaire de Gray, eut un rôle important à Besançon pendant le seizième siècle. Simon Gauthiot d'Ancier, qui avait suivi comme maître d'hôtel le connétable de Bourbon et s'était enrichi dans cet emploi, eut ensuite la prétention de gouverner la république bisontine. Il y réussit durant une dizaine d'années, recevant les princes dans son logis et aimant à s'entendre surnommer le petit empereur de Besançon. Déchu de cette situation par un mouvement de réaction populaire que les Granvelle avaient provoqué, il fut banni de la ville de Besançon et dut regagner celle de Gray, sa patrie d'origine; il y mourut en 1556 (1). Son petit-fils Ferdinand revint à Besançon : il y épousa Madeleine de la Tour-Saint-Quentin, issue de l'une des plus vieilles familles de la cité, et remonta sur le siége de cogouverneur municipal qu'avait occupé son aïeul. Il exerçait cette fonction publique lorsque la municipalité, voulant construire un second corps de logis sur le terrain de l'hôtel de ville, eut à opter entre un projet du maître maçon bisontin Richard Maire et celui, naturellement plus coûteux, de l'*architecteur* dijonnais Hugues Sambin, élève de Michel-Ange. Ferdinand Gauthiot fut l'un des commissaires nommés pour étudier la question, et le parti qu'il contribua grandement à faire adopter réjouit encore les amateurs de belle architecture (2). Hugues Sambin remporta cette victoire à Besançon en 1582, et le meuble de notre musée est daté de l'année précédente. Nous ne serions pas surpris que l'architecte dijonnais en eût fourni le dessin : on y voit, en effet, plus d'une de ces figures bizarres que créait volontiers l'auteur des *Termes dont on use en architecture.*

---

(1) Voir, dans la *Revue historique*, t. I, 1876, mon travail intitulé : *Granvelle et le petit empereur de Besançon*; et dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 5e série, t. I, 1876, mon opuscule sur le *Véritable nom de la place Labourey à Besançon.*

(2) Voir ma notice sur le *Palais de Justice de Besançon :* dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 4e série, t. VI, 1872, pp. 465 et suiv.; et dans *Besançon et la vallée du Doubs*, 1874, in-fol.

Cette conjecture paraîtra vraisemblable si l'on considère que Pierre Chenevière, le menuisier (1) attitré de la maison Gauthiot d'Ancier et de la municipalité bisontine, hébergea chez lui, aux frais de la ville, l'architecte Hugues Sambin, lorsque cet artiste vint, précisément en 1581, apporter son projet d'un second corps de logis pour l'hôtel de ville de Besançon (2).

Ferdinand Gauthiot ne laissa qu'un fils, nommé Antoine-François, qui mourut célibataire à Rome, en 1629, instituant les Jésuites du collége de Besançon héritiers universels de ses domaines et de son opulent mobilier (3).

Ce que les Jésuites avaient conservé de ce mobilier resta la propriété du collége, c'est-à-dire de la ville qui avait fondé l'établissement et en garantissait l'existence. La municipalité put ainsi reprendre sans contestation le curieux buffet advenu au musée archéologique et la table non moins intéressante qui meuble la grande salle de l'hôtel de ville.

On ignorait absolument la provenance de cette table, aussi bien que celle du buffet lui-même. Trois mois avant de m'occuper du buffet, j'avais eu à examiner la table pour la décrire au point de vue de l'*Inventaire des richesses artistiques de la France*. J'avais alors à peu près deviné ce que j'ai positivement constaté plus tard sur le compte de cet objet, car voici la notice que je lui consacrais au mois de juillet 1878 :

« Table sculptée en bois de noyer : hauteur 80 centimètres ; largeur 1 mètre 66. — Les deux flancs de cette table ont pour axe une cariatide à tête de sauvage couronnée : deux volutes en rinceaux accostent cette cariatide et se terminent chacune

---

(1) Le mot *menuisier* n'avait pas alors la signification de *chapuiseur* de bois qu'il a prise depuis : il signifiait *sculpteur en bois*, et ceux qui exerçaient cette profession travaillaient à l'occasion le marbre et la pierre. Le fabricant de meubles vulgaires s'appelait *débrosseur*.

(2) *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 4e série, t. VI, 1872, p. 485.

(3) Voir l'*Histoire du Collége de Besançon*, par S. Droz, t. I, 1868.

par une patte de bélier; les deux têtes de bélier se profilent au milieu des rinceaux et regardent la cariatide. Les deux flancs sont reliés par une traverse que supportent trois cariatides à tête de femme, sculptées sur les deux faces. — Le dessin de cette table, qui date de la seconde moitié du XVI[e] siècle, pourrait bien avoir été fourni par l'architecte Hugues Sambin, qui dirigea, en 1582, la construction du second corps de logis de l'hôtel de ville de Besançon, celui où siégent actuellement les tribunaux. »

En examinant à son tour le buffet, je fus immédiatement frappé de l'analogie de facture et d'époque qui le rattachait à la table; et quand j'eus acquis, par les armoiries, la certitude que le premier de ces meubles avait été fait, en 1581, pour Ferdinand Gauthiot d'Ancier, je ne doutai pas que l'autre objet n'eût la même provenance. Désireux de vérifier cette présomption, j'eus recours à l'inventaire des meubles de Ferdinand Gauthiot d'Ancier, fait à la requête de sa veuve en 1596 (1). Comme je m'y attendais bien, je trouvai la table en question assez maigrement décrite, mais très nettement caractérisée.

Voici l'article qui la concerne dans ce document :

« Une autre table, aussi de bois de nouhier, qui se tire, le tout de taille, enrichy de deux demy-testes de bélié dans ung chascun bout, et par le milieu des termes de molures, avec le chassy enrichy; taxé quatorze francs. »

Ce chiffre de quatorze francs, qui représentait l'estimation de la table en 1596, c'est-à-dire une quinzaine d'années après

(1) A la suite de ma *Monographie du Palais Granvelle*, j'ai publié l'inventaire, dressé en 1607, des objets d'art qui existaient dans cette résidence princière. Au moyen de ce document, il a été possible de repérer l'origine des quelques tableaux de cette provenance qui ont pris place dans le musée et dans l'une des églises de Besançon. J'ai pensé que les inventaires du mobilier des Gauthiot, faits en 1596 et en 1629, pourraient rendre des services analogues : aussi en ai-je extrait, pour servir d'appendice à la présente note, tous les articles qui, dans ces documents, concernent des objets d'art ou des meubles précieux

sa confection, ce chiffre, dis-je, nous fournira l'occasion d'un curieux rapprochement. Et d'abord, pour traduire ce chiffre de quatorze francs dans le système monétaire actuel, il nous faudra en rabattre un tiers, vu que le franc usité dans notre province était d'un tiers plus faible que la livre française, laquelle est devenue le franc moderne. Donc la valeur de la table en 1596 se formulerait aujourd'hui par le chiffre très approximatif de 9 francs 30 centimes. Or, on sait que cette table est convoitée par tout ce que Paris renferme d'opulents acquéreurs de meubles précieux; l'un des princes de la finance en aurait fait offrir, dit-on, la somme de 20,000 francs. Serait-ce à dire que le pouvoir de 9 francs 30 centimes en 1596 aurait été égal à celui qui résulterait actuellement de la possession de 20,000 francs? Evidemment non : les 9 francs 30 centimes de 1596 s'assimileraient, quant à leur pouvoir, à 93 de nos francs actuels, et ce serait un bon prix de rencontre pour une table, même ornementée, qui ne se recommanderait par aucun prestige d'antiquité. C'est précisément ce prestige qui donne un tel complément de valeur au meuble dont nous nous occupons. Cette valeur s'accroîtra encore, si c'est possible, par la révélation que renferme la présente notice; car un meuble que l'on dote de son histoire acquiert, par le fait, une véritable noblesse. Notre municipalité, nous n'en doutons pas, ne se montrera que plus résolue à conserver ce chef-d'œuvre d'art industriel produit à Besançon par un maître menuisier du XVIe siècle.

PIÈCES ANNEXÉES

I

INVENTAIRE ESTIMATIF DES MEUBLES ET EFFETS RENFERMÉS DANS LA MAISON A BESANÇON APPARTENANT A FERNAND GAUTHIOT SEIGNEUR D'ANCIER, LORS DE SON DÉCÈS, SUIVI DU CATALOGUE DES LIVRES DE SA BIBLIOTHÈQUE, DE L'INVENTAIRE DE SES TITRES ET PAPIERS EXISTANT TANT DANS LA MAISON DE BESANÇON QUE DANS CELLE QU'IL POSSÉDOIT A GRAY. — 1596. — Registre in-4° de 560 feuillets en papier.

(Archives du Doubs : E. 1426.)

En la cité impériale de Besançon et maison mortuaire (1) de fut noble sr Fernande Gaulthiot, seigneur d'Ancier etc. (2), le premier jour du moys d'apvril l'an mil cinq cens nonante six, heure de deux après midy dudict jour; se sont présentez et ont comparuz par devant moy Claude Mourelot, clerc, notaire, publicateur des testamens qui se publient en la cour et officialité dudict Besançon, damoiselle Magdelenne de la Tour (3), vefve dudict fut noble sieur Fernande Gaulthiot, mère tutrice de Antoine-François Gaulthiot, son filz, et en ceste qualité impétrante en confection d'inventaire tutélaire, assistée de révérend seigneur messire Jacques de Saint-Mauris, grand archidiacre dudict Besançon, seigneür de Bellefontaine, abbé de Gaulgle, etc. (4), et de nobles sieurs François de

(1) La moitié qui subsiste de cette maison porte le numéro 13 de la Grande-Rue de Besançon. — Voir, au sujet de cet immeuble, mon travail intitulé : *Granvelle et le petit empereur de Besançon*, dans la *Revue historique*, t. I, 1876, p. 110 (note 2), et mon opuscule sur le *Véritable nom de la Place Labourey*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 5e série, t. I, 1876, pp. 508-515.

(2) Ferdinand Gauthiot d'Ancier, petit-fils de Simon, fils de Jean et père d'Antoine-François, ce dernier mort à Rome, en 1629, après avoir fait un testament par lequel il léguait toute sa fortune aux Jésuites de la maison de Besançon. — Voir l'*Histoire du Collége de Besançon*, par S. Droz, t. I, 1868, pp. 95 et suiv.

(3) Madeleine de la Tour-Saint-Quentin était fille d'Anne de Saint-Mauris-Montbarrey, cousine germaine du cardinal de Granvelle. (Dunod, *Hist. du comté de Bourgogne*, t. III, p. 188; Duvernoy, *Notice sur les maisons de Granvelle et de Saint-Mauris-Montbarrey*, 1839, p. 12.)

(4) Jacques de Saint-Mauris, grand archidiacre de Besançon, prieur de Bellefontaine et abbé de Gouaille, cousin germain du cardinal de Granvelle et son

Jouffroy, seigneur de Novilers (1), et Guilleaume d'Anvers, seigneur de Velleclefz (2), ses parens et alliez, et de noble et saige messire Antoine Dorival, docteur ès drois, et honorable homme Claude Philippe, notaire, ses advocat et procureur, avec messire Pierre Tornant, docteur èsdictz drois, appellé expressément par ladicte damoiselle vefve tutrice, pour l'assistance dudict sieur son filz et pupilz ; comme aussi ont comparuz révérend sieur dom Pierre de Halbamey, abbé de Bellevaux, etc. (3), avec luy messire Denys Fau (4), docteur èsdictz drois, et maistre Jehan de Favier, notaire, pour la part de damoiselle Antonette Gaulthiot (5), seur dudict sieur défunct, en tant que concerner la peult et doibt, et en suytte de l'ordonnance procédant du révérend sieur official......... Et pour ce avons donné commencement audict inventaire.......

Le jeudy quatriesme jour du moys d'apvril l'an mil cinq cens nonante six...... ladicte damoiselle vefve tutrice nous a exhibé divers joyaulx et vasselles d'argent, pour faire taxe desquelx ont estez appellez honorables hommes Claude Chassignet, Pierre Montagu et Pierre du Loisy (6), orfaibvres, citoyens de Besançon.......

Ung bassin, avec le vase doré vermeil, estant d'argent et doré, élevé avec plusieurs figures, pesant le tout vingt sept martz et trois onces, le martz taxé vingt cinq frans (7) ; le tout se montent à six centz quattre vingt ung frans trois groz.

---

ami le plus intime, mort à Besançon le 26 juillet 1601. Il figure ici en qualité d'oncle maternel de Madeleine de la Tour-Saint-Quentin, veuve de Ferdinand Gauthiot. (DUVERNOY, *Notice*, p. 12.)

(1) François de Jouffroy, seigneur de Novillars, avait épousé Rose de la Tour-Saint-Quentin : il figure donc ici en qualité de beau-frère de la veuve de Ferdinand Gauthiot. (LA CHENAYE-DESBOIS, *Dictionnaire de la noblesse*, 2e édit., 1774, t. VIII, p 252.)

(2) Guillaume d'Enskerque, dit d'Anvers, époux de Françoise de la Tour-Saint-Quentin, et conséquemment beau-frère de ladite veuve. (DUNOD, *Histoire du comté*, t. III, p. 256.)

(3) Pierre d'Albamey, ancien bénédictin de Saint-Claude, abbé de Bellevaux, en Franche-Comté, de 1583 à 1607. (*Gallia christiana*, t. XV, col. 245-246.)

(4) Denis Fau était un érudit, dont Jean-Jacques Chifflet cite l'opinion à propos des origines de l'arc triomphal dit *Porte-Noire*, à Besançon. (*Vesontio*, I, p. 159.)

(5) Antoinette Gauthiot, sœur de Ferdinand, épousa en 1602 Cleriadus de Montaigu. Son fils, Marc de Montaigu, disputa aux Jésuites la succession d'Antoine-François Gauthiot, dont il était le cousin germain. (DROZ, *Histoire du Collège de Besançon*, t. I, p. 103.)

(6) La famille de cet orfèvre Pierre de Loisy a donné, pendant le dix-septième siècle, une suite de graveurs qui ont exercé leur art à Besançon.

(7) « Ung grand plat bassin, cizelé et doré par tout, au milieu duquel est ung Neptune, avec ung grand vase doré et cizelé par tout, auquel sont représentées les Planettes. » (*Inventaire* de 1629.)

Ung bassin d'argent en fasson d'ovale, enlevé en personnage, au millieu duquel sont armoyé les armes dudict fut sieur défunct (1), pesant quinze martz quattre onces, le mart taxé vingt quattre frans, le tout revenant à la somme de trois centz septante sept frans.

Ung bassin d'argent ayant les bord doré, au millieu duquel sont armoyé les armoires dudict fut sieur défunct (2), pesant sept martz deux onces, taxé le martz vingt deux frans, montant le tout cent cinquante neuf frans.

Encores ung petit vase d'argent, auquel il y a quattre testes, pesant trois martz, taxé le martz à dix-neufz frans, montant le tout à cinquante sept frans.

Item ung calice avec la platène, d'argent par tout, au pied duquel sont armoyé les armes dudict fut sieur défunct, estant vermeil doré, pesant trois martz une once demye, le martz taxé vingt frans, montant le tout soixante trois frans.

. . . .

Deux *paix* de cuyvre argentée (3), au milieu desquelles il y a des figures de diverses couleurs, taxé pièce trois frans ; le tout revient à la somme de six frans.

. . . .

Ung goubelet d'argent à couvercle, dans lequel couvercle sont les armes de la maison mortuaire, pesant trois martz deux onces, le martz taxé dix-neufz frans ; montent le tout à soixante ung frans neuf groz.

. . . .

Deux salières d'argent supportées par deux petitz enffants, ayantz les piedz dorez et les coquilles (4), pesant deux martz six onces, le martz taxé à vingt frans ; montent le tout à cinquante cinq frans.

Encores deux aultres salières meindres que les précédantes, supportées par des satires, ayant les piedz et coquilles dorez (5), pesantz deux martz une once, taxé à vingt-deux frans le mart ; le tout montent à quarante six frans neufz groz.

---

(1) « Ung aultre plat bassin d'argent cizelé, au milieu duquel sont eslevées les armes dudict sieur défunct, avec son vaze de mesme. » (*Inventaire* de 1629.)

(2) « Ung grand plat bassin d'argent, au milieu duquel sont eslevé les armes du sieur défunct, doré au bort et à l'entour desdictes armes. » (*Inventaire* de 1629.)

(3) « Une *paix* avec une hance. Encor une aultre paix esmaillée, avec l'image du crucifix. » (*Inventaire* de 1629.)

(4) « Deux sellières d'argent à pan, dorées au bort et au milieu. » (*Inventaire* de 1629.)

(5) « Deux petites salières à coquilles dorées, appuyées sur deux phaulnes. » (*Inventaire* de 1629.)

Plus une levrette d'argent ayant au col un courdon douré (1), pesant deux martz une once demye, le mart taxé vingt quattre frans; le tout monte à la somme de cinquante deux frans demy.

Ung cerf d'argent où il y a ung coulier enrichy de six rubis, estant ledict coulier d'or, où sont les armes de la maison mortuaire (2), pesant ung mart six onces et demyé, taxé la pièce entière quarante huict frans.

Une chouette d'argent (3) pesant ung mart quattre onces ung treseaul, la pièce taxée trente frans.

Une pye d'argent ayant au bec une pièce d'argent (4), pesant ung mart cinq onces, la pièce taxée trente neuf frans.

Ung cheval doré vermeil, pesant huict onces ung treseaul, taxé la pièce vingt quattre frans.

Devers esbattemens propres à enffans : que sont deux salières (5), une cage (6), deux petits chandeliers, ung *Agnus-Dei* rond, ung aultre *Agnus-Dei* en ovale, deux deaux d'argent (7), une payre de brasselatz, une petitte aiguière avec des petitz crouchetz : le tout d'argent, pesant le tout huict onces deux treseaux, taxé le tout dix-neufz frans demy.

Ung moulin à vant d'argent (8), pesant une once cinq treseaulx, taxé cinq frans demy.

. . . .

Une muscade garnye de pied, à l'entour et un couvercle, le tout d'argent, ayant ung Neptune au dessus du couvercle (9), pesant environ deux martz et demy d'argent, taxé soixante frans.

. . . .

Une coquille supportée par ung personnaige eslevé en figure, ayant au dessus ung Neptune (10), taxez quattre vingt frans.

---

(1) « Ung lepvrier, avec son collier doré. » (*Inventaire* de 1629.)

(2) « Ung serf, ayant ung collier doré portant les armes dudict sieur défunct. » (*Inventaire* de 1629.)

(3) « Une choue ciselée. » (*Inventaire* de 1629.)

(4) « Une pied, tenant une pièce d'argent au bec. » (*Inventaire* de 1629.)

(5) « Deux petites salières d'argent couvertes, à usaige d'enfans. » (*Inventaire* de 1629.)

(6) « Une petite caige d'argent traiz, où sont deux oisillons. » (*Inventaire* de 1629.)

(7) Dés à coudre. — Voir DUCANGE au mot *Digitarium*.

(8) « Ung petit moulin à vent. » (*Inventaire* de 1629.)

(9) « Neux muscades garnies d'argent, grandes, moyennes et petites, dont six sont taillées, et la plus grande a le pied rompu. » (*Inventaire* de 1629.)

(10) « Deux coquilles de nacques de perles, enchassées d'argent, ayantz chacun ung Neptune au dessus. » (*Inventaire* de 1629.)

Deux seaulx ausquelx sont les armes de la maison mortuaire (1), pesant quattre onces cinq treseaulx demy, taxé les deux unze frans deux groz.

Ung Arbre-Jessé, supporté sur ung pied d'argent, taxé quarante-cinq frans.

. . . .

Ung canon de clestère (2) avec une sonde d'argent, taxé le tout quattre frans.

. . . .

Ce faict, ladicte damoiselle vefve tutrice m'at exhibé divers joyaulx : pour faire taxe et évaluation desquelx a esté appellé honorable Charles d'Argent, orfaibvre, pour, aveć les prénommez, faire taxe d'iceulx.......

Ung carquant (3) garny de neufz diamentz et quattre petitz diamentz à la pièce du millieu, auquel carquant y a dix-sept pièces, taxé neufz centz frans.

. . . .

Une pièce de crapaud (4), où il y a ung grand ruby au millieu et quattre petitz diamentz à l'entour; taxé soixante et douze frans.

. . . .

Une enseigne de More (5) où il y a deux dyamentz, une émeraude et un ruby, taxé vingt quattre frans.

. . . .

Ung pendant d'un G, garny de dyament, ruby, et une perle au pied, taxé cent cinq frans (6).

. . . .

Ung pendant d'une F, garny de trois dyamentz, deux rubys et d'une perle au bas, taxé quattre vingt quatorze frans.

---

(1) « Un grand seaulx d'argent sans manche, où est escript à l'entour : SIGILLVM . IOANNIS . GAVLTHIOT. » (*Inventaire* de 1629.)

(2) Canule de seringue.

(3) Collier. — Voir ROQUEFORT, au mot *Carcan*.

(4) Sorte de joyau composé de pierres fines. — Voir DE LABORDE, *Notice sur les émaux*, au mot *Crapoudine*.

(5) C'est-à-dire un ornement de chapeau *à la morisque*, ou dans le style arabe. (DE LABORDE, *Notice*, aux mots *Enseigne* et *Morisque*.) — Ce même joyau est ainsi décrit dans l'inventaire dressé en 1629, après la mort d'Antoine-François Gauthiot : « Une aultre enseigne esmaillée, au milieu de laquelle est une agathe en forme de Maure, entourée de deux diamentz, ung rubis au dessus et une esmeraude au bas. »

(6) « Ung chiffre esmaillé, enrichi au dessus de quatre diamentz et de six rubis soubstenus de trois chainnettes d'or, et au bas de trois aultres chainnettes d'or avec des petits cachets. » (*Inventaire* de 1629.)

. . . .

Une anceingne (1) d'agatte où il y a une Léda, taxée dix-huict frans.

. . . .

Ung pendant d'agatte rond, où il y a trois figures gravées et une perle d'Escosse pendant au bout, taxé dix-huict frans.

Item ung pendant d'une salamandre, garny d'ung ruby, d'ung dyament et une perle au pied, taxé trente frans.

. . . .

Item ung pendant où est représenté l'effigie du roy d'Espaigne, taxé vingt quattre frans (2).

. . . .

Une bague sur laquelle il y a ung diament en griffe, ayant quattre rubiz allentour (3), taxée cinquante quatre frans.

Une bague d'or sur laquelle est ung ruby en ovalle, ayant dix diamentz alentour (4), taxée cinquante quatre frans.

. . . .

Ung chapelet de coural en fusée (5), garny de huict seingne d'or, pesant six onces, taxé ledict coural quarante huict frans et huict frans les seingne; le tout monte à cinquante six frans.

. . . .

Trois cachetz où sont les armes de la maison mortuaire, dont deux montés d'yvoire et l'aultre d'ébenne (6), non taxé.

. . . .

Plusieurs médalles anticques pesant deux martz deux onces deux treseaulx, le martz taxé douze frans; le tout monte à vingt sept frans quattre groz demy.

Pluseurs pièces de billons pesant six onces, taxé le tout quattre frans.

. . . .

(1) Enseigne, ornement de chapeau.

(2) « Une médaille esmaillée représentant la figure du roy Philippe. » (*Inventaire* de 1629.)

(3) « Une aultre (bague) aussy esmaillée en forme de croix, portant au milieu une petite table de diament et quatre tables de rubis à l'entour. » (*Inventaire* de 1629.)

(4) « Ung cœur de petits diaments, au milieu desquelx il y a ung rubis taillé en fassette. » (*Inventaire* de 1629.)

(5) « Une chaîne de couraulx en forme de poires, en nombre de soixante et neuf. » (*Inventaire* de 1629.)

(6) « Trois seaulx portantz les armes du sieur défunct, les cachets estants d'argent. Et ung aultre petit cachet d'argent à manche d'esbenne. Et encor ung aultre à manche d'ivoire. Et ung aultre plus petit à manche de bois. » (*Inventaire* de 1629.)

Le sambedy sixiesme jour du moys d'apvril, l'an mil cinq cens nonante six, en ladicte maison mortuaire......., ladicte damoiselle vefve tutrice m'at exhibé une médale ou enseigne où est eslevé ung sainct George, garny de trois rubiz et trois émeraudes (1); ..... taxé..... icelle enseigne à quarante-cinq frans.

. . . .

Quattre peintures, que sont deux Christz et deux Vierge-Marie en boytte, couvert de feuilles d'argent, garnye deux d'iceux d'une chainne d'argent, taxé le tout dix frans.

. . . .

Le mecredy vingt-quatriesme jour du moys d'apvril mil cinq cens nonante six, heure de six du matin, en la maison mortuaire dudict fut sieur d'Ancier, a comparu par devant moy ledict commis ladicte tutrice..... laquelle m'a requis..... vouloir procéder au présent besoingné, et pour y parvenir, elle a exhibé plusieurs peintures; et pour austant qu'il y a des moulures de bois de notable pris, elle a présenté hommes expertz pour faire taxe et évaluation d'iceulx, estant honorables hommes Richard Baroz, peintre, et Jacque Chenevière, menusier, citoyen de Besançon, lesquelx ont prestez seirement.......

Au poille et chambre proche la cuisine estant au bas de ladicte maison et regardant sur la court d'icelle :

Cinq peintures à destranpe, fasson de Flandre, où sont peinctz divers personnaiges, le tout à plésir et pour drolerie, avec une aultre pièce à huille de mesme figure que les précédantes, où sont allentour des cadres et plattons de bois derrier icelles, taxé pièce l'une pourtant l'aultre six frans; le tout monte à trente six frans.

Plus dix-sept peintures faictes à plésir, où sont peinctz des visaiges de courtisanes, où il y a des cadres allentour et plattons de bois derrier icelles, taxez pièce l'une pourtant l'aultre à dixhuict groz; le tout monte à vingt-cinq frans.

Une peinture où sont peinct divers personnaiges, faicte à plésir, la moulure de sapin, taxée deux frans.

Encores une aultre peinture d'une femme qui tient une escrevisse de laquelle elle faict mordre ung enffant, avec une molure de bois de sapin, taxée six groz.

. . . .

(1) « Une aultre (enseigne) esmaillée, au milieu duquel est ung sainct George, d'ung rubis et d'une esmeraulde, et d'ung rubis dans le rond, et de deux rubis et deux esmeraudes à l'entour. » (*Inventaire* de 1629.)

Deux pourtraictz de courtisanes peinctes jusques aux genoux, que sont les peintures de la signora Francisque et signora Geneva, qu'est peincte à huille, ayant des cadres allentour doré et platfons derrière, taxé pièce, l'une pourtant l'aultre, cinq frans; le tout monte à dix frans.

Deux peintures faictes à huille, où sont peinct à l'une le roy Philippe et l'aultre la royenne Marie (1), ayant des moulures alentour et platfons, taxé pièce ung frans, le tout monte à deux frans.

. . . .

Item une peincture faicte à huille et peincte au vif, où est despeinct une histoire de *Susanne*, ayant ung quadre à l'entour doré d'or et d'argent, ayant derrier ung platfon, le cadre enrichy de gauderon (2), taxé quinze frans.

Davantaige une peinture faicte à huille et peincte au naturel, où est peinct ung bain d'hommes et de femmes, ayant une cadre à l'entour enrichie de gauldheron doré et argenté, avec un platfond derrier, taxée quinze frans.

. . . .

Item une peincture faicte à huille, où est peinct ung personnaige qui met la main soubz la coutte d'une femme, ayant ung cadre à l'entour doré avec ung platfon, taxé six frans.

. . . .

En la sale estant au second estaige de ladicte maison, regardant sur la court :

. . . .

Encores une peincture faicte à huille, où est despeinct une histoire de Zani, ledict Zani tenant à sa main une chandoille (3), ayant ung cadre allentour et des platfons derrier, taxé trois frans.

. . . .

En la chambre du second estaige, proche de ladicte sale et du coustel de la maison de Jehan Daniel (4) :

---

(1) Philippe II, roi d'Espagne, et Marie, reine d'Angleterre, sa femme (1554-1558).

(2) « *Goderonné* : travaillé à godrons. — Au moyen âge, surtout au XV[e] siècle, ce genre d'ornement était en grande vogue. » (DE LABORDE, *Notice des émaux*, au mot *Goderonné*.)

(3) Le *Zanni* est le bouffon de la comédie italienne.

(4) Jean Chevanney, dit Daniel, marchand, avait fait bâtir en 1582, probablement d'après les plans de l'architecte Hugues Sambin, élève de Michel-Ange, une belle maison qui avoisinait l'hôtel Gauthiot et qui porte aujourd'hui le n° 9 de la Grande-Rue de Besançon. La famille de Chevanney, enrichie par le

Deux peinctures faicte à huille, où sont représenté à l'une d'icelle l'histoire de *Sodome* et *Gomorre*, et en l'aultre trois enffantz, ayant à l'entour des cadres de bois de chesne et des platfon derrier, taxée pièce, à sçavoir celle de Sodome et Gomorre huict frans, et l'aultre six frans ; le tout monte à quatorze frans.

Item une peincture à huille, où est représentée l'histoire de *Cléopatra*, ayant ung cadre à l'entour et ung platfon derrier, estant sur la cheminée de ladicte chambre et attachée en icelle, laquelle n'a esté taxée pour servir en ladicte cheminée, demeurant en la charge de ladicte damoiselle tutrice, de son consentement.

. . . .

En la chambre proche de ladicte chambre du second estaige :

. . . .

Item une peincture faicte au naturel, à huille et au naturel représenté, estant une histoire de festes de villaiges, fasson de Flandres, ayant ung cadre à l'entour enrichy d'or, et un platfon derrier, taxée sept frans.

. . . .

Encore une peincture où est représentée une cuysine, fasson de Flandres, où il y a une femme qui fait des gaùffres, ayant ung cadre à l'entour et ung platfon derrier, taxée six frans.

En la chambre basse regardant sur la rue, du coustel du porche :

Une peinture faicte à huille où est représenté ung vieillard et une Susanne, estant sur la cheminée de ladicte maison, ayant ung cadre à l'entour et ung platfon derrier, taxée huict frans.

. . . .

En la chambre basse du costel du porche, regardant sur la court :

. . . .

Encore une peinture où est représentée une histoire et despeinct le duc de Mantoua, ayant ung cadre à l'entour et ung platfon derrier, taxée neufz frans.

Trois tableaulx faict à huille où sont représenté au naturel Symon, Jehan et Fernande Gaulthiot, ayeul, père filz, non taxez, ains demeuré à la charge de ladicte damoiselle vefve tutrice.

. . . .

---

commerce des drogues, eut un blason ainsi composé : d'azur semé d'étoiles d'argent, à un compas d'or entrouvert, les pointes en bas, brochant sur le tout. La dernière survivante de cette famille, Charlotte de Chevanney, dame de Montgenet, contribua pour cent mille livres, en 1779, à la reconstruction de l'église de Sainte-Madeleine de Besançon.

En la chambre proche du poille, regardant sur la rue :

. . . .

Item ung aultre tableau où est représenté la personne du prince d'Orange (1), ayant un cadre doré à platfon, taxé dix huict groz.

. . . .

S'ensuyvent diverses peinctures non montées estant en la galerie de ladicte maison :

. . . .

Une aultre peincture où est représenté l'estat des hommes et femmes lorsque le Jugement adviendra, icelle peinture faicte à huille et représentée au naturel, taxée neufz frans.

Item une peinture faicte à huille et représentée au naturel, où est représentée l'escelle des testes pour apprendre la musicque, taxée trois frans.

. . . .

Une aultre peincture faicte à huille, où sont représenté divers personnaiges, mesme des vendeurs de lunettes, où est escript : *Tromper, briser ;* taxée quattre frans.

. . . .

Une charte géographicque dedans une aigle impérialle, taxée quinze groz.

Encore une charte cosmograficque de Gaspard Vopelius, taxée dix-huict groz.

. . . .

Ce faict, ladicte damoiselle vefve tutrice a présentez honorables hommes Jacques Chenevières et Claude Lancier, menusiers, citoyens de Besançon, pour faire taxe et évaluation des meubles de bois, lesquelx ont presté serment.......

Sur la galerie de ladicte maison, regardant sur la court :

Premièrement ung cabinet faict en ovalle, le corps d'en hault supporté par celluy d'en bas, avec ung satyre tenant un cournet à boucquin, le tout emply de figures de bronzes, terme, colonne et aultres enrechissement remplant lesdictz deux corps ; et dessus un dociel où il y a dans le millieu ung panneaul de truffée (2), avec

(1) René de Nassau, héritier de la maison de Chalon-Comté, que Simon Gauthiot avait magnifiquement festoyé dans son hôtel, à Besançon, en septembre 1533. — Voir, à ce sujet, mon opuscule sur le *Véritable nom de la Place Labourey*, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 5e série. t. I, 1876, pp. 508-515.

(2) Trophée.

deux satyres, remplant ledict dociel de gousset et vase (1); et sur ladicte retraicte dudict cabinet, deux aultres tableaux servant de couronnement, dans ung chascun desquelx il y a une figure de bronze, et où sont armoyé les armes de la maison mortuaire (2), le tout taxé six vingt frans (3).

Encores trois coffres à vase, un chascun d'eulx de service, assorty de leurs ferrements, le tout enrichy avec les armes de la maison mortuaire remplant un escusson estant devant lesdictz coffres, vernys, dehuement ferrez et fermant à clefz et à trois ferementures, et supportez par quattre griffes, ung chascun d'iceulx taxé pièce vingt-quattre frans; le tout monte à soixante-douze frans.

Encores une grande table de bois de nouhier et qui se tire, les boutz d'icelle (de) taille, les chassis enrichy, où sont armoyé en ung chascun bout les armes de la maison mortuaire et deux satyres, raulsez d'or par tout là où est nécessaire; taxée trente frans.

Encores ung coffre de bois de nouhier à six pancz, avec terme de moulure devant, supporté par ung surbassement à vase et griffe dessoubz, taxé douze frans.

. . . .

En la sale du second estaige de ladicte maison, regardant sur la court de ladicte maison :

Premièrement ung buffet de sale, le corps d'en hault ayant retraicte et service, enssemble de trois liettes dessoubz et ung dociel avec les termes et enrechissement, le tout assorty de toutes pièces nécessaires, ferré à deux cerrures et fermant à clefz, taxé et évalué à quattre vingt frans.

Encores un cabinet avec retraicte, lé corps d'en hault avec termes

---

(1) *Gousset,* pièce d'armure; *vase,* sorte d'épée. (ROQUEFORT, *Glossaire de la langue romane.*)

(2) « Ung cabinet à deux estaiges, de bois de nouhier, travaillé de menuserie, avec *termes;* au milieu sont deux liettes et au dessus ung chappiteaux avec ung tableau au milieu. » (*Inventaire* de 1629.)

(3) La partie supérieure de ce meuble est l'une des belles pièces du Musée des antiquités de Besançon. Je l'ai décrite ainsi qu'il suit dans le *Catalogue* publié en 1879, n° 820 : « BUFFET DES GAUTHIOT D'ANCIER (XVI° siècle). — Avant-corps convexe s'ouvrant à deux battants et soutenu par une console formée de cinq volutes. Corps latéraux à caissons et à tiroirs, surmontés chacun d'un panneau isolé. Couronnement en retrait, se composant d'un trophée d'armes en bas-relief que surmonte un écusson armorié. Nombreux motifs d'ornementation en sculpture : cariatides, masques, figures d'animaux, guirlandes de fruits et de fleurs, etc. Huit peintures en hachures d'or sont encadrées dans cet ensemble; elles représentent des figures en pied dont voici la désignation : *Lucrèce, Mercure, Flore, Cérès, Pan,* l'*Envie, Apollon* et *Orphée.* Ce dernier tableau est signé : « E. BREDINUS F. 1581. »

et satyres, dans les panneaulx ayant figures de bronze enrichyes d'aultres petitz termes, masques et aultres enrechissemens tant (à) l'uilles que aultres vernys, et haulsé d'or tant dans le corps d'en hault qu'en bas, avec ses fermetures et cerrures, et au dessoubz (*sic*) d'icelluy ung couronnement, pour amparament duquel est une figure de bronze qu'est une *Charité*; taxé quatre-vingt frans.

Plus une table de bois de nouhier qui se tire, le pied enrichy de testes de divers personnaiges enchassées de vase, et supportées par quattre balistres, taxée douze frans.

Une aultre table, aussi de bois de nouhier, qui se tire, le tout de taille, enrichy de deux demy testes de bélié dans ung chascun bout, et par le millieu des termes de molures, avec le chassy enrichy; taxée quatorze frans (1).

. . . .

En la chambre haulte du second estaige de ladicte maison, du coustel de la maison d'honorable Jehan Daniel, marchand :

Ung cabinet de bois de nouhier, avec six termes tant au corps d'en hault que d'en bas, remplis de quattre panneaulx où sont dix services, et dans ung chascun une figure de bronze, où est escript en l'une d'icelle : *Le Roy se faict aymer,* haulsé d'or moulu tant lesdictes figures que le reste dudict cabinet, avec ses ferremens dehuement ferré, et d'un couronnement auquel sont armoyé les armes de la maison mortuaire en reliefve; taxé le tout soixante frans.

Encores ung buffet de service de bois de nouhier, avec deux grandes collonnes prenant dois le hault en bas, enrichies lesdites collonnes de lyard (2), chapiteaux, joincque (3), avec pied d'estrat (4), et ès quattre panneaulx remplant le fond dudict buffet où sont à ung chascun une ovalle de bronze avec ses figures, et sur ledict buffet ung couronnement où sont armoyé les armes de la maison mortuaire dans une ovalle; ferré dehuement, taxé vingt-quattre frans.

. . . .

En la chambre du second estaige, regardant sur la rue du coustel de la maison Ferrue Dardey :

---

(1) C'est la table qui fait l'objet du présent opuscule.
(2) De lierre.
(3) Botte de fleurs.
(4) Piédestal.

Item ung buffet de parade de bois de nouhier, n'ayant aultre service que d'un fond et deux liettes, le devant enrichy de deux grands termes prenant dèz le hault en bas et dernier, et quattre panneaulx, dont en hault il y a deux cadres où sont des figures de bronze, où est escript : *mil cinq cens octante ung,* et en celle d'ambas deux ovalles remplie de deux peinctures de bronze, avec ung coronnement au dessus, au millieu d'icelluy estant ung masque.....; taxé trente frans.

Une table de bois de nouhier en ovale, supportée par ung pied où il y a quattre gousset, enrichy de masques à feuille avec ses griffes, supportée par les assemblaige du pied, et ladicte table estant doré, ledit gousset et molures d'en hault et bas d'icelle, taxée douze frans.

. . . .

En la chambre haulte du second estaige, regardant sur la court, estant du coustel de la maison Ferrieu Dardey :

. . . .

Deux petitz tableaulx de bois de nouhier, où au millieu d'ung chascun il y a des figures de bronses : dedans l'ung est trois déesses, et en l'aultre est représenté ung personnaige avec ung Cupido, enrechis lesd. tableaux d'or et d'argent; taxé trente groz pièce, le tout monte à cinq frans.

Au petit poille, proche de la cuisine, regardant sur la court :

Ung buffet de nouhier, fasson de Paris, estant supporté par six collonnes prenant dez le hault embas, n'y ayant qu'une liette dessoubz le service, où il n'y a aulcun ferrement, taxé dix frans.

Encores une table de bois de nouhier qui se tire, les collonnes estant cannellées, taxée neufz frans.

En la chambre joingnant audict poille et regardant sur la court de ladicte maison :

Ung cabinet de bois de nouhier, fasson de Dijon, enrichy de citernes (1), asçavoir ceulx d'en hault pourtant fruictz sur leur teste, avec panneaulx d'architecture, et dedans le corps d'en hault y ayant sur ung chascun coustel de l'espesseur six liettes, et dedans celluy d'ambas deux liettes entre les deux ceintures, où sont dans les cadres en bas des ouvalles remplyes de figures de bronze,

(1) Lisez *six termes.*

dont dans l'un il y a représenté une *Justice* haulsé; ledit cabinet noir et ung marcheur sur ledit cabinet, sans coronnement; le tout taxé soixante frans.

. . . .

En la chambre basse regardant sur la court, et proche l'entrée de ladicte maison :

Ung cabinet de bois de nouhier, ayant retraicte le corps dessus plus que celluy d'embas, estant racheté pour rendre parade à ladicte besoingne par deux satyres estant remplis de bouillon de feuille pour leur ornement, et de quattre termes suyvant, sçavoir deux au corps d'embas et deux en hault, ayant ung panneaul d'architecture où il y a une figure au millieu, verny, haulsé d'or, ayant deux peintures de bronze et une au millieu, ferré; dehuement taxé cent frans.

Le lundy vingt-neufième jour du moys d'apvril l'an mil cinq cens nonante six, en la maison mortuaire dudict défunct, heure de midy.......

Au poille regardant sur la rue et du coustel de l'entrée de ladicte maison :

Ung cabinet de bois de nouhier, ferré et fermant à quattre clefz, ayant dans le corps d'en hault au millieu ung trouffée et d'ung coustel et d'aultre d'icelluy deux aygles, et au dessus dudict cabinet ung couronnement enrechy et eslevé en hault d'or; taxé et évalué à soixante et quinze frans.

Ung buffet de bois de nouhier propre à service, où sont quattre termes, dont les deux en hault leur cheveux sont de fruictz, avec deux liettes où sont quattre figures de bronze aux panneaulx derrier, et où est escript le miliaire : *mil cinq cens octante ung;* icelluy buffet assorty de son coronnement, taxé et évalué trente frans.

Ung bois de cabinet, de nouhier, où sont deux armaires et deux liettes ferrées et fermant à clefz, où sont quattre médales dorées, enrichy de ses ornemens, taxé et évalué vingt frans.

Encore ung aultre cabinet de marqueterie, la parade de perspective et le ferrement damasquiné, garny le dedans de liettes; taxé et évalué dix huict frans.

. . . .

Une grande caige où sont armoyé les armes de la maison mortuaire et où il y a diverses enchastres, peinctures de diverses cou-

leurs, garnye d'un groz courdon de fleurs de diverses couleurs; taxée et évaluée à six frans.

En la chambre proche ledict poille et regardant sur la rue :

Ung cabinet de bois de nouhier, enrichy de deux termes en hault et deux testrons qui remplent ladicte largeur du corps d'ambas, et où il y a au bas deux satyres qui rachète embas ladicte largeur, et en hault ung couronnement là où tout au dessus il y a une aigle, et pour le relargissement deux satyres, ferré avec trois ferrementures et deux liettes, les liettes estant à vase, et où il y a trois figures de bronze ; taxé et évalué quattre vingt dix frans.

. . . .

Honorable homme Richard Barod, peintre, a presté serrement..... taxer fidellement ce qui lui sera exhibé :

Cinq douzainnes et huict libvres estampe pour orfaibvre, dressé par maistre Estienne de Lone et d'Aldegadre (1) ; taxé le tout quinze frans.

. . . .

Quattre libvres de *Termes*, tant de maistre Hugues Sambin que d'aultres maistres (2) ; taxé le tout deux frans neufz groz.

. . . .

Ung libvre faict par maistre Jacques Prévost où sont despainct plusieurs corps et testes (3), le tout faict après le reliefz, taxé quattre frans.

. . . .

Honorable homme Pierre du Loisy, orfaibvre, citoyen de Besan-

---

(1) « Charles-Etienne de Laune, dit *Stephanus*, orfèvre, dessinateur et graveur à l'eau forte et au burin, né à Orléans en 1518 ou 1519, travailla en France et à Augsbourg, et mourut à Strasbourg en 1595. » — « Aldegrever (Heinrick), peintre et graveur à l'eau forte et au burin, élève d'Albert Dürer, travailla à Nurenberg, à Paderborn et à Soest, et mourut en 1588. Son monogramme est formé des lettres A. G., signifiant *Alde Grave*, ainsi qu'il a écrit son nom sur plusieurs de ses estampes. » (Ch. LE BLANC, *Manuel de l'amateur d'estampes*, t. I, pp. 13-17; t. II, pp. 502, 505.)

(2) Nous pouvons donner au moins les titres de deux des ouvrages compris dans cet article de notre inventaire : *Œuvre de la diversité des Termes dont on use en architecture*, par maistre Hugues SAMBIN, *architecteur en la ville de Dijon*; Lyon, 1572, pet. in-fol. — *Nouveaux pourtraictz et figures des Termes pour user en l'architecture*, par Joseph BOILLOT, *lengrois*; Lengres (1592), in-fol.

(3) Il s'agissait d'un recueil de dessins ou d'estampes de Jacques Prévost, de Gray, peintre et graveur, élève de Michel-Ange et de Raphaël. — Voir sur cet artiste : le *Magasin pittoresque* de 1857; le *Peintre-graveur français* de ROBERT-DUMESNIL, t. VIII; une *Notice* de LANCRENON, dans le t. IV (4ᵉ série), 1858, des *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*.

çon, lequel a presté seirement....... de taxer fidellement ce que luy sera exhibé et monstré.......

Ung crucifix de bronze réparé, taxe six frans.

. . . .

Item une payre de chandelier de bronse faicte en *terme*, réparée, taxée trente groz pièce, le tout monte à cinq frans.

. . . .

Plus une paire de chandelier de bronze en *terme* de satyre, taxé pièces dix huict groz, le tout monte à trois frans.

Plus une lampe en *terme*, réparée, de bronze, taxée deux frans.

. . . .

Honorable homme Prosper Dunod, de Lavan proche Sainct-Claude (1), demeurant à Besançon, a taxé les choses cy après déclairées :

Ung horologe estant à la court de ladicte maison, assorty de toutes pièces, taxé douze frans.

Trois horologes de sable avec leur estuys, taxez trois frans.

. . . .

Ung horologe sonnant, fasson d'Allemaigne, en louton doré, avec la bourse de soye tant noire que bleuse, enrichy de fillet d'or et d'argent, taxé vingt quattre frans.

Une montre d'orologe simple, de louton, taxé huict frans.

. . . .

Ung miroir d'Italie à verrière de Venise, s'ouvrant à deux coustel, taxé quattre frans.

. . . .

Honorable homme Nicolas Demongesse (2), libraire, citoyen de Besançon....., a taxé les libvres en la forme suygante.

. . . .

---

(1) Prosper Dunod, « horlogeur et fourbisseur, natif de Lavans, terre de Saint-Oyant, » fut reçu citoyen de Besançon, en payant 20 francs pour droit de réception, le 21 avril 1599.

(2) L'imprimerie avait fonctionné à Besançon en 1487 et 1488, puis un siècle s'était écoulé avant qu'elle reparût dans cette ville. En 1588, la municipalité souveraine accueillit deux imprimeurs, qui étaient beaux-frères et associés, « pour restaurer en la cité l'art typographique » : c'étaient Jacques Foillet, de Lyon, et Jean Exertier, d'Arbin, en Savoie. Ils travaillèrent à Besançon pendant trois ans; mais à la suite de commandes qu'ils acceptèrent du pays protestant de Montbéliard, on leur intima l'ordre de partir. Leur place fut prise, après plus de deux années d'intervalle, par Nicolas Demongesse, dont voici en quelque sorte l'acte d'installation : « 5 janvier 1594. — Sur requeste de Nicolas Demongesse, libraire, Messieurs, en considération de l'imprimerie que, sous

Libvres escript à la main.

Ung groz libvre in-folio intitulé : *La police du noble hostel consistorial de la cité de Besançon, départie en neufz libvres* (1), couvert de veaux rouge, enrichy de dourure, taxé six frans.

Deux aultres tomes des *Prevelèges* de ladicte cité de Besançon, couvert de veaux rouge et doré comme le précédant ; taxé tout ensemble six frans.

La *Piteuse fortune de Cupido*, représentée aux nopces de François de Vergy et de Claudine de Pontarlie (2) : couvert de veaul noir, enrichy de dourure, taxé six groz.

Ung libvre in-folio couvert de parchemin blanc, où sont plusieurs rescriptz et patantes des princes pour le faict de l'officialité de Besançon, taxé six groz.

Ordonnance comme l'on doibt faire obsèques ; in-folio, couvert de veaulx rouge noir, taxé neufz groz.

. . . .

Du vendredy douziesme jour de may dudict an.

---

leur licence, il a dressée en ceste cité, lui ont accordé trente francs pour louage de maison, par an, commencé le premier de ce mois. » (*Délibérations municipales de Besançon.*)

(1) Ce manuscrit, qui fait aujourd'hui partie des archives de la ville de Besançon, est intitulé : *Police du noble hostel consistorial de la cité de Besançon, réputée par les Empereurs chambre et bouclier du Sainct-Empire, départie en neuf libvres, où se voyent bien et dehuement reiglez tous les estatz y estantz, ainsy qu'il convient à la république d'une telle cité. — Ex mandato nobilis Symonis Gaulthiot, domini ab Ancier, Varre, Cilley, Bretegney, etc., exaravit Hugo Deschamps, anno M. CCCCC. LXXXIII.* In-fol. (32 centim. sur 20), 432 feuillets. — Ce code de police municipale avait été compilé, sous les auspices de Simon Gauthiot, par le secrétaire d'Etat Lambelin, qui périt sur l'échafaud en 1538. Simon Gauthiot lui-même mourut exilé en 1556. Il avait probablement recommandé ce recueil à la sollicitude de sa descendance, car la copie qu'elle en fit faire, en 1583, est indiquée comme procédant de la volonté de Simon Gauthiot, mort depuis 27 ans. Cette copie est précédée d'un frontispice, comprenant deux *termes* ou cariatides, qui pourrait bien avoir été dessiné à la plume par Hugues Sambin : il date, en effet, de la période pendant laquelle l'*architecteur* dijonnais venait fréquemment à Besançon pour surveiller la construction du second corps de logis de l'hôtel de ville (aujourd'hui le Palais de Justice), qui s'édifiait d'après ses plans. Dans la partie supérieure de ce frontispice, on voit les armoiries des Gauthiot, avec la devise *Spes mea Deus*, et en regard le blason de Charlotte du Vernois, femme de Simon Gauthiot, avec les mots *A luy seul* comme devise.

(2) François de Vergy, élevé comme page dans la maison de l'empereur Charles-Quint, épousa, le 13 juin 1555, Claudine de Pontailler, sa cousine, qui mourut âgée de vingt-quatre ans, le 28 août 1567. Il remplaça son oncle, décédé sans enfants, tout à la fois comme chef de la maison de Vergy et comme gouverneur de la Franche-Comté. Lors de sa mort, survenue le 5 décembre 1591, ses titres et dignités revinrent à son fils Claude, l'aîné des enfants qu'il avait eus de sa première femme Claudine. (André DU CHESNE, *Histoire de la maison de Vergy*, pp. 343-350.)

Premièrement se sont treuvé au plus hault cabinet de l'establerie les meubles que sont estez taxé par maistre Jean Chevryot :

Six pièces de figures d'albastre et de gy, taxé chascune quarante solz, montent à douze frans.

Dix aultres pièces ouvraiges de Sainct-Claude, d'albastre, taxée chascune dix solz, l'une pourtant l'aultre, pource cinq frans.

. . . .

Dix-sept figures de terre recuyttes de personnaiges d'Arlequin et aultres, faictes à plésir, taxez trois frans.

. . . .

Trente-cinq figures de bronze, l'une pourtant l'aultre, taxée demy teston, pour ce treize frans six blans.

. . . .

Une médale du roy François (1), avec ung miroir enchassé de cuyvre, en forme ronde, taxé quattre groz.

. . . .

En une boitte, cinq pièces de molle de cuyvre propre à faire bugnetz (2), taxé six blans.

. . . .

Huict molles de bois tant grand que petit à faire pain d'espice, gravés des armes de la maison et peïsage, taxé le tout trois frans.

. . . .

Quattre petits cachetz d'argent, les manches de bois, où sont les armes de la maison, non taxé.

. . . .

Ung petit tableau qui se ferme, où sont dedans icelluy deux figures du roy François premier et Charles de Bourbon (3), garnies d'argent les fermetures, taxez vingt solz.

. . . .

Successivement le sambedy unziesme jour du moys de may, an prédit mil cinq cens nonante six, a esté procédé au présent besoingné......, ayant au préalable receu le seirement d'honorable Jacque Clément, marchand, et Jean Chevryot, statuaire, citoyens de Besançon.......

---

(1) François Ier, roi de France.

(2) Beignets.

(3) C'était sans doute un souvenir du séjour qu'avait fait chez Simon Gauthiot, au mois d'octobre 1523, le connétable Charles de Bourbon, venu pour se mettre à la tête de lansquenets impériaux prêts à envahir la Bourgogne française. — Voir à ce sujet mon travail intitulé *Granvelle et le petit empereur de Besançon*, dans la *Revue historique*, t. I, 1876.

Premièrement trente sept pièces de figures d'albastre, ouvraiges de Sainct-Claude, taxé pièce trois groz l'une pourtant l'autre; le tout monte à neufz frans.

. . . .

Ung ensevelissement de *Nostre-Seigneur,* d'albastre, enrichy d'or, estant en la chambre de feu Monsieur, taxé vingt quattre frans.

. . . .

Deux grandes statues de pierre de Dole, l'une d'Hercules et l'aultre de Sanson, non taxez, ains demeure à la charge de ladicte damoiselle vefve.

Au lieu de Grey et maison de fut Fernande Gaulthiot, à son vivant seigneur d'Ancier (1), et le douziesme jour du moys de juillet l'an mil cinq cenz nonante six, par devant moy Claude Morelot, clerc, notaire, citoyen de Besançon, publicateur des testament qui se publient en la court et officialité dudict Besançon ....., a comparu en personne damoiselle Magdelenne de la Tour, vefve dudict fut sieur Gaulthiot....... (laquelle) m'at présenté honorable homme Claude Pariset, menusier, bourgeois de la ville dudict Grey, pour faire taxe et évaluation des meubles de bois estant en ladicte maison.......

. . . .

Ung buffet en forme de cabinet, supporté par quattre colonnes du long faictes de marqueterie, ayant tout le corps dudict buffet rapporté en marqueterie, ayant quattre portes ferrées de serrures fermant à clefz, ayant deux liettes au pied d'esta, avec une courniche dessus recouverte de bois dusserable, enrichie de moresque bronsée, ayant diverses figures, allentour du corps, de ladicte maison, enrechy d'or moulue; taxé six vingt frans.

. . . .

En la chapelle... ...

Item une table servant en ladicte chapelle, sur laquelle est ung tableau prenant du long d'icelle, où est peinct ung *ensevelissement,* ayant à l'entour de ladicte chapelle diverses figures non taxez.

En la sale proche ladicte chambre, prenant jour tant sur ladicte rue que court:

---

(1) Cet hôtel, que Simon Gauthiot avait fait construire, en 1548, pendant son exil, a été décrit dans l'*Histoire de la ville de Gray*, par les abbés Gatin et Besson, pp. 369-73.

. . . .

Davantaige est aux quattres coing de ladicte sale : ung cerfz voulant (1) avec sa ramure, où sont armoyé les armes de ladicte maison, ung dain avec lesdictes armes, et ung chevreux avec une biche, aux quattre coing de ladicte maison attaché et supporté par des bandes de fert, que demeure à la charge de ladicte damoiselle tutrice pour rapporter iceulx quand elle rendra compte de l'administration de ladicte tutelle.

. . . .

En la chambre appellée communément la Chambre de Cilley (2) :

Ung buffet, ou cabinet, de bois de nouhier, ayant quattres portes, fermant une chascune d'icelle à clefz, et au millieu d'icelluy deux liettes, et aux deux portes d'icelluy y a à une chascune deux figures de bronses, et aux portes dessoub deux grandes figures de bronse, ayant au millieu dudict cabinet deux termes avec le dociel, où sont deux grandes peinctures de bronse avec ung coronement au dessus, ayant au millieu d'icelluy cabinet, au service dessus, ung petit cabinet où sont plusieurs liettes, les portes enrichies de figures, le dedans couvert de taffetard verd, et ès deux flancz sont aussi diverses liettes ; taxé ledit cabinet à cent cinquante frans.

Et au mesme instant....... a esté corrigé....... le prix dudict cabinet....... et recogneu à quarante escuz, trois frans pour 1 escut, pour ce six vingt fraus.

. . . .

En la chambre haulte du tier estaige....., estant sur celle de Cilley.....

Ung cabinet en forme de buffet, ayant deux portes au service dessus double, au dedans dudict service du taffetard verd, au dessoub deux ventaux à deux services, ayant au dessoubz trois termes eslevez en figure, au service dessus au millieu une teste de satyre, et aux deux costel deux piliers enrichy de feuillaiges, supporté ledit cabinet par deux tourtues, le tout enrichy d'or moulu aux deux portes dessus, à une chacune des figures de bronses, aux deux ventaux dessoub des testes de bronse, et au dessus dudit cabinet à l'entour une perche de fert pour supporté ung rideau pour couvrir ledit cabinet, estant le service dudict cabinet remplis de plusieurs

(1) Un cerf avec des ailes.

(2) Silley était le nom d'une des seigneuries possédées par les Gauthiot d'Ancier : il s'agit de Silley, près de Baume-les-Dames.

liettes [à] peinctures, et ayant au dessus ung couronnement où sont armoyé les armes de la maison ; taxé quattre vingt frans.

. . . .

En la chambre basse proche la citerne et regardant sur le jardin :

Ung buffet de bois de nouhier ayant deux services, à l'ung des services d'en hault sont deux ventaux et au service d'embas deux liettes à guichet, supporté par deux colones cannelées avec soubassement, avec des corniches, le dociel faict en prospective, au millieu duquel est une peincture de bronse et au dessus ung coronnement au millieu duquel est ung ovalle où sont armoyé les armes de la maison, et au coustel d'icelluy deux pommes tournées, lesdictz ventaux et liettes ferrées et fermant à clefz ; taxé quinze frans.

. . . .

En la chambre basse prenant jour sur la rue et sur la court de ladicte maison, proche la porte devant de ladicte maison :

Ung buffet en forme de cabinet où il y a deux termes, au millieu quattre armaires, au millieu deux figures de bronses, ayant ung dociel où sont trois termes, deux supportant deux aigles argentées, et au couronnement sont armoyez les armes de ladicte maison, au dociel y ayant deux grandes figures de bronse et des liettes dessoubz ledit dociel, les venteaulx estant faict en prospective ; taxé cent cinq frans.

Au grand poille de ladicte maison, regardant sur la rue :

Ung cabinet de bois de nouhier où sont quattre armaires, dont aux deux au dessus sont deux figures de bronse, ès deux armaires de dessoub sont des masques de cuyvre, ayant six termes eslevez en figures, fermant à deux clefz, les cerrures estantz au millieu, ayant ung guenchet (1) au dessus ; taxé douze escuz à trois frans l'escutz.

. . . .

Le sambedy treizième jour du moys de juillet, an prédict mil cinq cens nonante six, en ladicte maison dudict sieur Gaulthiot, audict lieu de Grey, a esté continué et procédé au présent besoingné......

Honorable Jean Rondot, peinctre, bourgeois de Grey, lequel a

(1) Partie en encorbellement. — Voir ROQUEFORT, *Dictionnaire de la langue romane,* au mot *Guencher.*

presté seirement..... de faire taxe fidellement et en conscience des peinctures que à luy seront exhibées et monstrées.

. . . .

Huict peinctures à huille où sont représenté les quattre ducs de Bourgoingne avec leurs femmes (1), peinctz au naturel et à demy corps sur de la toille, où il y a des platfons derrière et des cadres à l'entour, ayant ung fillet d'or sur iceulx où sont escript sur lesdictz cadres les noms desdictz duc de Bourgoingne et de leursdictes femmes, et au bas d'icelles leurs divises; taxé pièce douze frans, le tout monte à quattre vingt seize frans.

Cinq peinctures faictes à huille, où sont représenté seullement les testes et à demy corps, où sont représenté à sçavoir : la Majesté Catholicque d'Espaigne et la royne Elizabelle sa femme (2), don Jean d'Austriche (3), la contesse de Lure (4) et l'aultre madame de Lorreine (5), peinctz sur du bois et ung cadre à l'entour noyrcy sans dourure; taxée pièce trois frans, le tout monte à quinze frans.

. . . .

Quattre peinctures où sont représenté au naturel : fut Symon Gaulthiot, deux de Jean Gaulthiot et l'aultre de damoiselle Anne de Chassault femme dudict Jean Gaulthiot (6), ayant des platfons et cadres dorez, non taxez pour debvoir demeurer et estre conservées pour ledict sieur pupil, comme, a dict la damoiselle vefve, estant ses prédécesseurs.

Une aultre peincture où est peinct fut Jean Gaulthiot, sur du bois, et au derrière d'icelluy une dame de Lorraine, ayant ung cadre à l'entour doré et peincturé, non taxé pour les raisons contenues au précédant article.

. . . .

Cinq peinctures à destrampe peincte sur de la toille, où sont représenté en la première le roy de Dennemarc (7), la seconde le duc Philippe et le duc Jean (8), la troisiesme le duc de Bourbon et

(1) Philippe le Hardi et Marguerite de Flandre; Jean-sans-Peur et Marguerite de Bavière; Philippe le Bon et Isabelle de Portugal; Charles le Hardi et Isabelle de Bourbon.

(2) Philippe II, roi d'Espagne, et Elisabeth de France, sa troisième femme.

(3) D. Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, vainqueur de Lépante.

(4) Barbe de Luxembourg, comtesse de Ludre, femme du grand-maître de l'artillerie de Lorraine.

(5) Claude, fille du roi de France Henri II, duchesse de Lorraine.

(6) Antoinette de Chassal, femme de Jean Gauthiot, mère de Ferdinand. Elle avait été épousée en 1529 et n'avait pas eu beaucoup à se louer de son mari, qui était débauché et coureur d'aventures.

(7) Christiern II.

(8) Philippe le Hardi et Jean-sans-Peur, ducs de Bourgogne.

madame Marie (1), la quatriesme la royne des Romains (2), la cinquiesme l'empereur Charles et madame de Savoye (3) : ayant des molures en bois de chesne avec des platfons derrière lesdictes molures coulorées de rouge; taxée pièce douze groz, le tout monte à cinq frans.

II

EXTRAIT DE L'INVENTAIRE DU MOBILIER DÉLAISSÉ A BESANÇON PAR ANTOINE-FRANÇOIS GAUTHIOT D'ANCIER, DÉCÉDÉ A ROME LE 20 OCTOBRE 1629, INSTITUANT SES HÉRITIERS UNIVERSELS LES JÉSUITES DU COLLÉGE DE BESANÇON (4) : registre in-4° de 170 feuillets en papier.

(Archives de la ville de Besançon.)

Tableaux et peintures.

Premièrement ung tableau avec son quadre de nouhier, où est représenté ung *Christ*, d'aulteur de deux pieds.

Ung aultre, avec le quadre doré, où est représenté ung *Ecce Homo* de la haulteur de trois pieds (5).

Ung aultre, avec le quadre doré, représentant la *Vierge*.

Ung aultre se fermant, propre à oratoire, représentant *Notre Seigneur* crucifié.

Ung aultre fort petit, en esmail, représentant la *Flagellation*.

Ung aultre, d'hauteur de quatre pieds, le quadre doré, représentant la *Magdeleine* pœnitente.

Ung aultre, avec son quadre, d'haulteur d'ung pied et demy, représentant la *Nativité* Nostre Seigneur.

---

(1) Jean II, duc de Bourbon, et sa fille Marie, alliée à Jacques de Sainte-Colombe.

(2) Marie de Bourgogne, fille du duc Charles le Hardi et femme de l'empereur Maximilien, roi des Romains.

(3) Charles-Quint et sa tante Marguerite, duchesse de Savoie.

(4) Antoine-François Gauthiot habitait l'hôtel acheté par sa mère, en 1618, dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par l'Ecole normale des instituteurs, rue de la Madeleine, n° 6. (DROZ, *Hist. du Collége*, t. I, p. 97.)

(5) Ce tableau pourrait bien être celui qui figure, sous le n° 142, au Musée de Besançon : dans ce cas, le portrait de jeune homme que l'on y voit reproduirait les traits d'Antoine-François Gauthiot.

Ung aultre, de mesme haulteur, avec son cadre doré, peinture représentant la figure de Philippe second.

Ung aultre, le quadre doré, de mesme haulteur, représentant la figure de Charles neufzième.

Ung aultre, de mesme haulteur, représentant la figure de la reyne femme dudict roy (1).

Ung grand tableau de trois pieds et demy d'haulteur, avec son quadre, représentant la figure de Syméon Gaulthiot, grand-maistre du duc de Bourbon (2).

Ung aultre hault de cinq pieds, avec son quadre doré et peinturé, représentant la figure de Jean Gaulthiot armé.

Ung aultre hault de quatre pieds, avec le quadre doré, représentant la figure du sieur Fernande Gaulthiot en eage de cinquante ans, habillé en blanc.

Ung aultre de deux pieds, le cadre de nouhier, représentant la mesme figure armée en noir.

Ung aultre, d'haulteur de quatre pieds, le quadre noir, représentant la mesme figure.

Ung aultre de mesme haulteur, le cadre noir doré, représentant la figure de madame mère dudict sieur défunct (3).

Ung aultre, le quadre noir, représentant la personne du sieur défunct, habillé en blanc.

Ung aultre grand tableau, d'haulteur et longueur de cinq pieds, le quadre doré et noir, représentant ung homme armé et aultres figures.

Six païsages en huille, avec leur quadre plat, doré et noir.

Trois aultres tableaux d'ung pied et demy, en huille, le quadre doré et noir, représentant des personnes nues.

Trois aultres petits païsages, avec leur quadre noir et l'ung doré.

Deux plats-fonds d'ung pied, à huille, représentant le *Samaritain*.

(1) Elisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II.

(2) Maître d'hôtel du connétable de Bourbon, pendant sa triste campagne d'Italie.

(3) Madeleine de la Tour-Saint-Quentin.

Ung aultre tableau, d'haulteur de trois pieds, le quadre noir, représentant une personne nue.

Ung aultre de deux pieds, le quadre noir et vert, représentant la figure d'une femme.

La Généalogie des Empereurs, Roys et Princes divers, en papier pein, sur toille, avec son quadre.

Ung tableau où est représenté la *Quarte de Bourgoingne*, avec le quadre noir. . . . .

Sept aultres tableaux, les quadres de nouhier ouvragés, où sont représentés plusieurs pays, en papier.

Cinq paysages roulés, en toille, en destrampe.

Ung rouleau en papier, contenant l'*Istoire de l'Apocalipse.*

Ung rouleau d'images et figures, en papier, tant d'histoires, architecture qu'aultres, vieilles.

Ung aultre rouleau de figures et d'histoires diverses, en papier, taillées de bois, peintes et non peintes.

Ung rouleau, en papier, de la descente des Empereurs, en grosse taille.

Diverses petites quartes, tant de villes que de provinces, collées sur papier et sur toille.

Quarante-quatre petits livrets d'images en taille doulce, la plus part fort petits et de cinq ou six feuillets seullement.

. . . .

Une figure en bosse, représentant Antinoüs sur sa base, en cire, ayant la teste rompue.

Une aultre figure de cire noire, d'aulteur d'ung bon pied, représentant ung personaige nud, avec sa base.

Quatre figures en gy, représentant les enfants en diverses postures.

. . . .

Trois soufflets à feug : l'ung avec l'istoire de Suzanne à relief, bon et non usé; les deux aultres avec les armes de la maison, l'ung viel et l'aultre bien doré.

Une image jaspée à pilastre, dorée, représentant la *Descente de Croix* de Nostre-Seigneur, et au coronnement la *Résurrection,* estant dans ung estuy de sappin noircy.

. . . .

Deux images de gy, en figures représentant des enffantz ayantz en mains les armes de la maison.

. . . .

Une chazuble, ung devant et ung parement d'autel de damas roze seiche, parcemé de fleurettes et grenades d'or, avec franges de fleuret rouge, doublée de bougrand ; et l'aultre jaulne qui a accoustumé de servir à la chappelle de la maison, qui est aux Pères Cordeliers.

. . . .

Une image de *Nostre-Dame* tenant ung petit *Jésus*, sur du sattin, en broderie d'or.

Une *Annonciade* en broderie d'or et de soye, sur de la toille d'argent.

Une aultre pièce en broderie d'or et de soye, représentant *Nostre Seigneur* tenant le rouzeaulx en mains, sa couverte de taffetas vert (et) rouge piquée.

. . . .

Quatre pantes de ciel de lict de violet brung, en broderie de brocadelle, où sont représentées les Planettes.

. . . .

Quatre pantes de ciel de lict de sattin jaulne, en broderie de velour violet courdonnée d'or en montans, avec les franges de soye.

Une couverte de lict de mesme estoffe, au milieu de laquelle sont les armes de la maison entourées d'ung chappeau de triumphe.

. . . .

Ung paysage en destramppe.

Ung goubelet d'argent cizelé et une gondolle de mesme.

. . . .

Quatre petits tableaux en huille, les quadres estants dorés.

Ung aultre plus grand, le quadre aussy doré, représentant une volerie.

Ung aultre tableau, avec le quadre noir doré, représentant une fille.

Une aultre plus grande, le quadre noir doré, représentant une femme vénétiane.

Ung aultre petit tableau sur du cuivre, le quadre d'esbenne, représentant la *Vierge* avec ung *sainct Charles*.

. . . .

Ung tableau du *Samaritain* en destrampe, avec son cadre de nouhier. . . . .

Ung aultre tableau en huille, représentant ung paysage avec son quadre de nouhier en menuserie.

Ung aultre représentant une chasse et destrampe, le quadre noir..

. . . .

Ung tableau en huille, avec son quadre de bois noirci, estant sur la cheminée, représentant ung nud ou personne nue.

Ung aultre en huille, le quadre noir doré, représentant une cuisine. . . . .

Ung livre de pièces en tailles doulces, contenant l'*Histoire des faicts de la maison des Médicis*.

. . . .

Ung grand tableau estant sur la cheminée, peinct en huille, représentant l'histoire de la *Susanne*.

Ung aultre de fantasie, en destrampe.

. . . .

Deux bouteilles de bois figurées d'ung costel, avec les armes de la maison.

Une figure de terre cuitte.

. . . .

Ung petit tableau de *Nostre-Dame*, à huille.

Une *Nostre-Dame* de bois, blanchie, dans une châsse à pilastre de mesme.

Une imaige de *sainct Claude*, d'alebastre.

. . . .

Ung petit *Crucifix* de cuivre.

. . . .

Ung grand tableau sur la cheminée, à huille, avec son quadre doré, représentant une estuve.

Dix-neufz petits tableaux à demy corps, à huille, représentants diverses figures d'hommes et de femmes.

. . . .

Ung grand verre rond, façon de Flandres, couvert, peinct avec l'histoire des poulles qui pendent les renards.

. . . .

Une image représentant *Nostre-Seigneur* en croix.

. . . .

Ung petit tableau représentant un *Christ*, en menuserie.

Ung aultre tableau de *saincte Cécille*, petit.

. . . .

Un grand tableau à huille représentant une feste de villaige, le quadre de bois noirci et vert.

Sept tableaux à destramppe, avec quadres de mesme bois, représentantz diverses fantazies.

. . . .

Ung tableau d'une *Laeda*, en huille, avec le quadre doré et noir, sur la cheminée.

Ung aultre grand tableau en huille, représentant un bain, le quadre noir.

Treize petits tableaux, en huille, avec leurs quadres peincts en vert et noir, représentants les figures des femmes.

. . . .

Quinze petits tableaux à huille, leur quadres de bois noir jaspés, représentant des testes de femme.

. . . .

Ung tableau, en huille, d'une *Suzanne*, avec la monture en menuserie dorée, estant sur la cheminée.

Cinq tableaux à huille, de figures nues, avec leurs quadres, deux dorés, les aultres simples.

Ung aultre petit tableau, à huille, de nuds, ayant son retable ou moulure de menuserie avec son coronement.

Six aultres tableaux de déesses, à corps entiers, avec leurs tables de menuserie et coronements dorés en divers endroicts.

. . . .

Une *Aenigme* représentant l'imaige de *Nostre-Dame*, au bas de laquelle est la peinture du sieur défunct (1), le quadre de menuserie doré.

---

(1) Ce tableau, qui a été donné, il y a environ douze ans, à l'église de la Vèze, près de Besançon, m'a fourni le sujet d'une petite dissertation intitulée :

Ung tableau sur la cheminée, d'une femme nue, avec son enchassure de bois jaspé.

Ung aultre petit tableau représentant un banquet, le quadre doré sur le noir.

. . . .

Ung grand tableau à huille, de nopces de villaige, avec son retable doré sur le noir.

Ung aultre tableau d'une dame, avec le quadre de nouhier.

Deux tableaux de femmes nues, avec leur quadres dorés sur le noir.

Cinq petits tableaux de femmes, avec leur quadres.

. . . .

Ung petit serfz de bois peinct sur la cheminée.

. . . .

Une petite teste de serfz avec sa ramure.

. . . .

Trois tableaux représentant des *Pantalonnades*, en huille.

Ung aultre en huille représentant une *Amblesme.*

. . . .

Une pierre taillée pour ung horologe solaire.

. . . .

Une figure de marbre blanc, représentant une fille.

. . . .

Quinze petites testes de chevreux de bois, avec les cornes.

. . . .

Douze escussons des armes de la maison, en broderie d'or et de soye.

. . . .

Neufz pourtraictz sur du cuivre, représentantz divers visaiges de femmes.

. . . .

Ung viel tableau à destramppe, sur la porte de la cuisine.

Ung aultre d'ung *Pantalon*, à huille, sur la porte du petit poille.

Le mot de l'énigme d'un tableau de l'église de la Vèze; cet opuscule fera partie du tome V (5e série) des *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs.*

Sur la porte du grand poille, ung petit, en long, à destramppe, représentant l'*Honneur de l'espousée de villaige.*

. . . .

Ung petit quadre de nouhier, représentant la situation de la cité de Besançon. . . . .

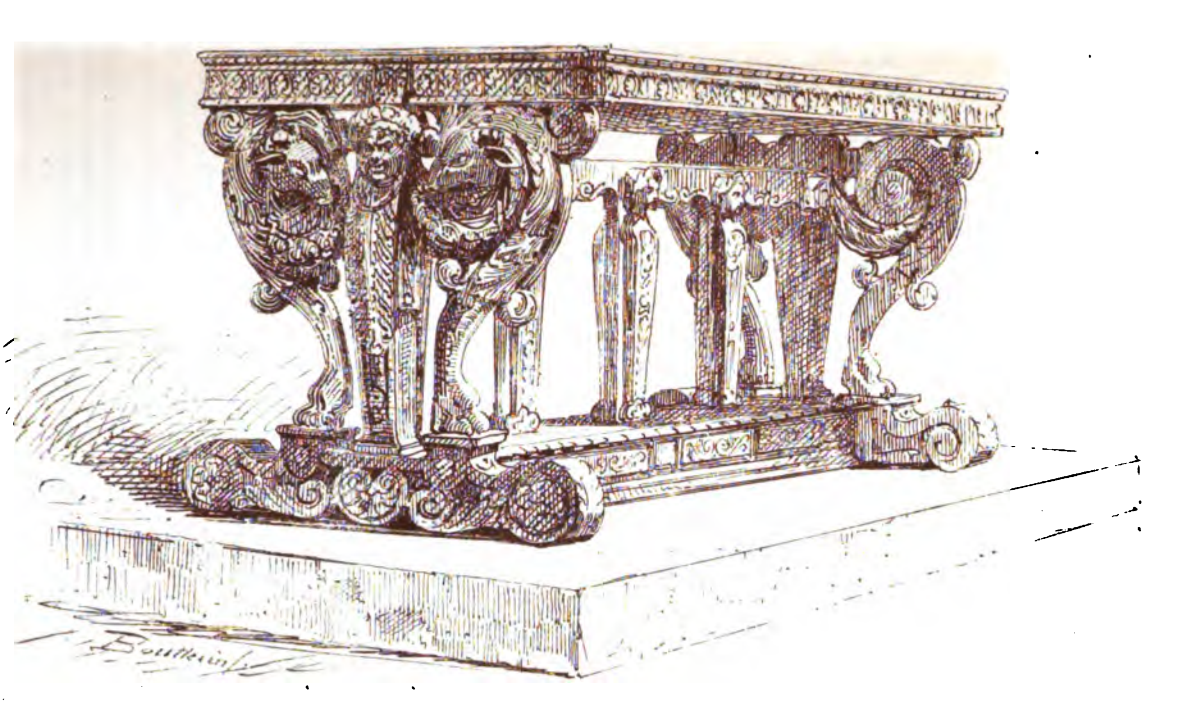


TABLE SCULPTÉE DE L'HÔTEL DE VILLE DE BESANÇON.



LETTRE DE VAUBAN A LOUVOIS

SUR

LA CITADELLE DE BESANÇON

Séance du 8 mars 1879.

La citadelle de Besançon est, on le sait, l'une des remarquables forteresses créées par le génie de Vauban. A peine ébauchée pendant la courte occupation française de 1668, elle devint, après la conquête définitive de 1674, l'une des entreprises auxquelles s'attacha le plus l'illustre ingénieur. Non content d'avoir donné le plan de cet ouvrage, il vint fréquemment en surveiller l'exécution et eut à en défendre les principes contre les idées du tout puissant ministre Louvois (1).

C'est précisément une réplique de Vauban à Louvois qui fait l'objet de la lettre que nous publions. La citadelle de Besançon étant dominée par deux montagnes qui font face à chacun de ses flancs, le ministre estimait que l'une de ces hauteurs, celle qui voit le plus complétement dans la place, devait être couronnée d'une forteresse. Vauban soutenait, au contraire, que cette forteresse accessoire, pouvant être attaquée indépendamment de la citadelle, deviendrait, si elle était prise, un abri tout fait pour l'ennemi qui attaquerait la forteresse principale ; il objectait, d'ailleurs, qu'en raison de la nature exceptionnellement accidentée du pourtour de la place de Besançon, la construction d'une seule forteresse supplémentaire ne pourrait éloigner de beaucoup la circonvallation de ceux qui assiégeraient la place. La forteresse désirée au sommet de Chaudane était, selon lui, trop ou pas assez : il aurait admis sans peine, si le trésor royal en eût eu les moyens, la construction d'un ensemble de forts détachés, reliés entre eux et ayant la citadelle comme centre d'action ; mais il affirmait qu'un seul de ces forts, tout en ne prêtant qu'un faible concours à la défense, pour-

(1) Sur le siége de Besançon en 1674 et sur la construction de la citadelle de cette place, on peut consulter l'ouvrage intitulé : *Deux époques militaires à Besançon et en Franche-Comté*, 1674-1814. par Léon ORDINAIRE; Besançon, 1856, 2 vol. in-8°.

rait faire naître chez l'ennemi la tentation d'attaquer la place par un morceau facile à réduire et depuis lequel il deviendrait extrêmement dangereux. Sa conclusion était que s'il y avait un fort à construire sur Chaudane, cet ouvrage ne devait pas être placé au sommet de la montagne, mais sur le versant qui regarde la citadelle, afin que l'ennemi ne pût en faire le siége sans subir le feu de la forteresse principale.

Les idées de Vauban prévalurent dans les conseils du grand roi : aussi ne fut-il rien construit sur la montagne de Chaudane. Le projet d'établir un fort sur cette hauteur ne fut repris qu'en 1791 ; mais le général d'Arçon, qui en eut l'initiative, fit entreprendre du même coup la construction de deux ouvrages analogues en regard du front de secours de la citadelle (1), complément dont Vauban avait dit déjà que ce « seroit un fort beau dessein, et pour le moins aussi raisonnable que Chaudane. »

Avec les conditions nouvelles qui ont été faites à la place de Besançon, la citadelle de Vauban ne remplira désormais d'autres rôles que ceux de fournir un abri de sûreté aux munitions, comme aussi d'être le centre de commandement d'une lutte qu'auraient à soutenir les forts détachés. C'en est assez pour que la citadelle de Besançon conserve le prestige que lui méritent ses origines et la perfection de son plan.

Il était donc intéressant pour nous de connaître le jugement de l'auteur de cette forteresse sur un ouvrage dont il avait suivi l'exécution avec tant de sollicitude. L'argumentation qu'il lui consacre est basée sur diverses observations par lui faites durant le siége de Besançon en 1674. Vauban rappelle incidemment à Louvois quelques-unes des circonstances de ce mémorable siége : le choix heureux du point d'attaque, la position du quartier général du roi, la portée du tir des différentes batteries, etc.

En somme, la lettre qui va suivre est une page de l'histoire militaire de Besançon, écrite par l'auteur des premières fortifications sérieuses de cette place. Nous avons dû conséquemment lui faire bon accueil et remercier M. le capitaine du génie de Rochas d'Aiglun de nous l'avoir communiquée.

A. C.

---

(1) Ordinaire, ouvrage cité, t. II, p. 31 ; Bial, *Monuments et établissements militaires de Besançon*, dans le *Guide de* A. Delacroix et A. Castan, 1860, pp. 140-141 ; A. de Rochas, *d'Arçon, sa vie et ses écrits*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 4e série, t. II. 1866, p. 296.

VAUBAN A LOUVOIS (1).

« Dunkerque, 21 octobre 1677.

» Voici, Monseigneur, l'avis que j'ai eu l'honneur de vous promettre, par ma dernière, sur la fortification proposée à Chaudane : pour la facilité duquel je me suis heureusement trouvé muni d'un des meilleurs plans qui se fera jamais. C'est le chef-d'œuvre d'un pauvre ingénieur qui demandoit l'entrée dans la fortification, qui y entra effectivement, et qui en sortit deux mois après par le siége de Bouchain, où il fut tué. Ce plan fut levé quelque temps après la prise de Besançon, dans le dessein de tirer le Roi et vous de l'erreur où vous avez été sur le siége de cette place, que vous crûtes un peu mal à propos avoir été attaquée par son plus fort : ce qui étant très éloigné de la vérité, j'avais résolu de vous en désabuser, et en vous la faisant connaître à fond, vous faire demeurer d'accord que jamais attaque de place ne fut plus judicieusement concertée. Mais mon peu de loisir ne m'ayant pas permis de faire le mémoire qui le devoit accompagner, le temps m'en a peu à peu effacé la pensée, dont il ne m'est resté que le plan, qui s'est trouvé tout à propos pour vous tirer d'une autre erreur plus pernicieuse que la précédente La fortification de Batans n'ayant rien d'extraordinaire qui puisse empêcher l'ennemi de l'attaquer par où bon lui semblera, il ne faut pas compter sur elle comme pouvant par sa propre considération l'obliger d'attaquer par la citadelle ; il n'y a que la ville enfermée par le Doubs qui peut faire cet effet, par l'impossibilité où l'ennemi sera de le pouvoir passer, toutes les fois que ceux du dedans ne le trouveront pas bon.

» Mon sentiment n'est point que l'on détourne les fonds destinés pour la fortification de la hauteur de Saint-Etienne

(1) *Dépôt de la guerre*, vol. 568, p. 195.

pour quelque raison que ce puisse être, parceque sans elle la citadelle de Besançon est un fort en Comté, et non pas une citadelle, mais un fort qui ne seroit pas trop fort, ni extrêmement difficile à prendre, si l'ennemi étant maître des hauteurs de Chaudane et Bregille, comme nous étions pendant le siége, avait de plus établi de grosses batteries au dessus de Saint-Etienne, comme nous en avions le dessein; car le front en étant très petit et tout composé de matières à beaucoup d'éclat qui résistent peu, qui peut être battu de tous côtés, et dont les fossés seroient facilement comblés par les matériaux de ses glacis et les bois qu'on y pourroit jetter, il sera impossible que la place ne fût en peu de temps réduite en mauvais état.

» D'ailleurs la citadelle ne voyant la ville que par ses extrémités plus éloignées, et l'espace entre l'une et l'autre étant fort étroit, et par conséquent aisé à couper, ce ne seroit pas un parti fort éloigné du bon sens, après la prise de la ville, que de faire le siége de la citadelle par un blocus qui seroit d'autant plus aisé que, dans l'état où elle est, elle ne peut incommoder la ville du canon ni des bombes, faute de découverte suffisante, et pour en être trop éloignée, à quoi contribueroit extrêmement le fort ou la citadelle de Chaudane : d'autant que cette pièce, qui seroit toujours la première prise, pourroit servir à l'ennemi d'un excellent fort pour le blocus, et de cavalier très redoutable contre la citadelle, qui, outre les incommodités internes qu'elle en recevroit, ne pourroit pas tenir dix hommes ensemble sur son esplanade; au lieu que, bâtissant le front de Saint-Etienne, toute la ville en sera commandée, et de près, depuis la première maison jusqu'à la dernière, toutes les parties très bien découvertes et généralement toutes exposées à l'effet du mousquet, des bombes, des pierres et du canon, qui est tout ce que l'on peut désirer d'une citadelle.

» D'ailleurs le pied de son revêtement devant être escarpé de vingt-cinq pieds de haut d'un rocher vif, très dur, dans lequel il est presque impossible qu'un mineur puisse s'en-

foncer, et toute la fortification disposée de telle sorte que les flancs n'en pourront être battus, ni les dedans incommodés par le revers des montagnes, on peut en quelque façon assurer que cette tête sera imprenable par la force : à quoi contribuera beaucoup l'élévation de son rempart, qui le sera si peu au dessus de son escarpement, que quand même on trouveroit moyen de le tout renverser dans le fossé, ses débris ne seroient pas capables d'y faire montée qui pût aller jusqu'aux deux tiers de la hauteur dudit escarpement.

» On ne parle pas ici des défenses que cette tête peut donner à la ville et sur les passages du Doubs par le moyen de son canon : ce sont de petits attributs qui dépendent du bonheur de sa situation, et que l'on ne met pas en compte, non plus que beaucoup d'autres de cette espèce, la matière étant ici si abondante d'elle-même, qu'il suffit d'employer les raisons plus essentielles pour prouver incontestablement les défauts de la citadelle quand elle sera privée de cet ouvrage, à même temps qu'elle font voir son utilité et la nécessité de son établissement. Venons à Chaudane.

» Le fort, ou la citadelle, que l'on prétend bâtir sur cette montagne sera grand ou petit, soit l'un et l'autre. De quelque manière qu'on le fasse, il ne pourra guère être moindre que Saint-André (1) : auquel cas il n'y a qu'à compter la dépense faite et à faire de ce dernier, et faire état que ce qu'on fera sur Chaudane coûtera encore davantage, et ne sera jamais si bon, à raison que les matériaux en sont plus éloignés et plus difficiles à avoir, et que la situation n'en étant pas à beaucoup près si avantageuse, il est aisé de juger que la place en doit être plus mauvaise. Aussi la construction d'un fort sur Chaudane (à le bien prendre) n'est autre chose que l'érection d'une nouvelle place en Comté, ou tout au moins d'une deuxième citadelle à Besançon, c'est-à-dire une nouvelle charge à l'Etat, qui pourra bien rendre la condition de cette ville plus mau-

(1) L'un des forts qui dominent Salins.

vaise, mais non pas meilleure. C'est ce que nous allons faire savoir.

» De quelque façon que cette place puisse être bâtie, je nie qu'elle puisse éloigner la circonvallation. Il n'y a qu'à se souvenir du lieu ou étoit campé le Roi, ou le remarquer sur le plan. Si je ne me trompe, c'étoit Saint-Ferjeux, qui est bien plus près du bastion de Charmont que celui de Chaudane; cependant que le canon du bastion n'y portoit point, et il s'en falloit beaucoup. Pour le pont, il étoit près de Beure, où il y avoit un gros quartier, qui sera toujours l'endroit où on sera obligé de le faire, attendu que la communication du pays au delà du Doubs ne peut être que par là. Il sera donc encore beaucoup plus éloigné du sommet de Chaudane que cette montagne ne l'étoit du quartier du Roi, de sorte qu'il n'aura garde d'en pouvoir être incommodé.

» Je ne crois pas même que du sommet de cette montagne on puisse voir dans Velotte, où il y avoit un bataillon du Régiment Royal, ni peu ou point dans le chemin qui va du quartier du Roi à ce village, tant à cause de la gibbosité de la montagne, que d'une autre petite qui est entre deux, et qui en couvre tout le chemin, ou du moins la plus grande partie.

» A l'égard de l'autre côté du Doubs, la circonvallation ne se pouvant faire que sur le sommet, ou au delà de la grande montagne, il est certain que Chaudane n'y peut rien par ce que dessus; et par l'observation à faire sur le plan, il sera aisé de concevoir que quelque fortification qu'on puisse faire de Chaudane, elle ne pourra jamais rien sur la circonvallation.

» Je ne crois pas même que quand on bâtiroit une troisième forteresse sur Bregille, et une quatrième sur la plus élevée de ces deux petites montagnes qui sont vis-à-vis la porte de secours de la citadelle, ce qui seroit un fort beau dessein et pour le moins aussi raisonnable que Chaudane, je ne crois pas, dis-je, que tout cela pût éloigner la circonvallation de

cent toises, tant le terrain des environs de cette place a d'inégalités et de lieux couverts aux environs. Qu'on prenne la peine de se souvenir là dessus des quartiers et du terrain que nous occupions devant cette place.

» A l'égard des attaques dont on prétend qu'elle pourroit garantir la ville, je dis, en premier lieu, qu'elle est trop élevée et trop éloignée du bastion de Charmont pour y pouvoir donner empêchement ; en deuxième lieu, que le reste de ce côté jusqu'au bastion d'Arènes sera si bon, qu'il n'aura pas besoin de sa protection. Mais quand cela ne seroit pas, il est très certain que ce fort, ou cette citadelle, sera toujours attaquée la première (et facilement prise) parceque ce sera toujours un fort petit lieu, pierreux, extrêmement sujet aux éclats et coups de pierres, qui ne pouvant être aidé de la ville ni de la citadelle, ni enfin secouru de rien qui soit, puisqu'il ne seroit pas moins facile d'éteindre le feu du canon de la citadelle que de l'envelopper de tranchées et de pousser après des bras à droite et à gauche sur le bord de la montagne, qui verroient tout le courant du Doubs, en tous les endroits où ceux de la ville le pourroient passer, et toutes les sorties de la ville par où on pourroit tenter un secours, d'une manière si avantageuse qu'il n'y aura personne qui ose s'aventurer de passer de l'un à l'autre ; ce qui étant, et le fort aussi aisé à approcher qu'il le sera, il ne faut pas douter que cette pièce ne soit bientôt expédiée. Après quoi ce sera un cavalier sur la citadelle, contre lequel elle n'est point préparée, d'où on la pourra foudroyer jour et nuit, et se faire à la fin des revers sur le front de ses attaques et qui verront de bout à autre sa communication à la ville, qui étant fort longue, deviendra extrêmement dangereuse, et toutes les attaques de la citadelle faciles ; d'autant plus qu'elles seront favorisées de ce cavalier aussi bien que celles de la ville : d'où je conclus, pour l'une et pour l'autre, que cette pièce est un des plus pernicieux ouvrages qui se puisse imaginer.

» Je dis de plus que l'ennemi qui ne sera pas assez fort

pour oser entreprendre sur la ville et la citadelle, le sera souvent assez pour l'entreprise de ce fort dont s'étant rendu maître, et le pouvant soutenir après, comme cela est très possible, ce seroit une lunette et un fort sur la ville et la citadelle, capable de les faire déserter, de les réduire à de grandes extrémités, et en un mot de leur causer toutes les incommodités imaginables.

» Ces raisons ont tant de force et sont d'une telle conséquence, que s'il y avoit une place bâtie sur Chaudane quelle qu'elle pût être, il la faudroit démolir au plus tôt pour la conservation de Besançon, bien loin d'y en bâtir de nouvelles. Mon avis n'est donc pas que l'on fasse rien de considérable, eu égard à son ameublement et à l'entretien de sa garnison, qui le seroit aussi, mais encore plus au mauvais usage que l'ennemi en pourroit faire, toutes les fois qu'il seroit maître de la campagne, pouvant aisément prendre cette pièce, sans être obligé à la circonvallation du reste, et finalement à l'inutilité dont elle seroit, ne pouvant éloigner la circonvallation, ni procurer le moindre avantage à la place, qui ne fût contrebalancé et aussitôt surmonté par des désavantages beaucoup plus considérables. Que si on veut bâtir une tour ou redoute à épreuve du canon dans le commencement de la rampe de cette montagne, dont le sommet surmonte le sien de quatre ou cinq pieds, je ne m'éloignerai pas de ce sentiment là; mais il n'y faut pas dépenser plus de vingt mille livres : encore est-ce beaucoup. Cette pièce, qui ne pourra pas être prise sans canon, étant bien faite, arrêtera presqu'autant l'ennemi qu'une plus grande fortification, et n'en aura point les défauts. Si on y met du canon, il faudra, au lieu de plateforme, le porter sur des échafauds de charpenterie et lui donner quelqu'épaisseur du côté de la citadelle, parce que la hauteur de Bregille n'en est pas si fort éloignée qu'elle ne pût bien l'incommoder par derrière. Le Roi sait bien du moins que les coups de canon qui en partent passent encore bien roides après le premier bond. Voilà, Monseigneur, quel est

mon avis. Faites achever les desseins de la ville et de la citadelle qui ne peuvent pas être meilleurs, bâtir une redoute sur Chaudane, et considérez après Besançon comme une des meilleures places de l'Europe, et sur laquelle le Roi peut se reposer plus que sur une autre qui soit dans son royaume. Il faut prendre garde à une chose, c'est de placer parfaitement bien cette redoute, de l'enchâsser (par manière de dire) dans le bord de la montagne, faire un fort grand escarpement devant, la voûter et percer de créneaux par le bas ; moyennant quoi, je ne doute pas qu'elle ne puisse faire autant de résistance qu'un fort qui auroit coûté quatre ou cinq cent mille francs. »

LES ORIGINES MONTBÉLIARDAISES

DU CISELEUR

FRANÇOIS BRIOT

ET DU MONNAYEUR

NICOLAS BRIOT [1]

Par M. Auguste CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

Séance du 8 mars 1879.

I

Quelques collections publiques et plusieurs cabinets d'amateurs possèdent la reproduction en étain d'une aiguière avec son bassin, qui passe à juste titre pour l'une des pièces capitales de l'orfévrerie française au XVIe siècle : l'original, exécuté en argent, paraît avoir été fondu, il y a une soixantaine d'années, à la Monnaie de Rouen [2].

Après avoir décrit ce précieux morceau et interprété la pensée de l'artiste qui en conçut et en exécuta la savante autant que riche ordonnance, M. Chabouillet ajoute : « François Briot, auteur de ce chef-d'œuvre d'orfévrerie, n'a été longtemps connu que des rares amateurs qui possèdent des

---

(1) Ce mémoire, lu à la section des beaux-arts du congrès de la Sorbonne, le jeudi 17 avril 1879, a paru d'abord dans le journal l'*Art* (numéro du 14 septembre 1879), avec les trois gravures qui accompagnent la présente reproduction. M. Eugène Véron, directeur de l'*Art*, a bien voulu mettre à notre disposition des clichés de ces gravures.

(2) Paul MANTZ, *Exposition de Rouen* : article dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. XI (1861), p. 90.

exemplaires en étain de ce bassin et de cette aiguière. Il a eu la précaution de signer son œuvre, mais sa signature se cache modestement sous le fond du bassin, qu'il faut retourner pour la lire autour d'un médaillon offrant le portrait de l'artiste, modelé par lui-même..... Briot y est représenté dans le costume élégant et sévère de la fin du seizième siècle; il porte les cheveux et la barbe courts, un collet presque uni, et un pourpoint très simple. Ce portrait est fait hardiment; la pose et la physionomie annoncent un homme énergique et intelligent; on lit autour SCVLPEBAT . FRANCISCVS . BRIOT. (*François Briot sculptait*) (1). »



« Les livres se taisent sur son compte, dit à son tour M. Paul Mantz, et nous ne croyons pas que l'érudition des chercheurs ait encore trouvé aucune date précise qui permette d'entreprendre sa biographie (2). »

« Les étains de Briot, suivant M. Jules Labarte, sont certainement les pièces les plus parfaites de l'orfévrerie française au XVIe siècle. Les formes gracieuses de ses vases, la pureté de dessin des figurines dont il les décore, la richesse de ses

(1) *Magasin pittoresque*, t. XX (1852), p. 214.
(2) *Recherches sur l'histoire de l'orfévrerie française : seizième siècle*; article dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. IX (1861), p. 83.

capricieuses arabesques, tout en un mot est parfait et digne d'admiration dans les œuvres de Briot. On ne sait rien de sa vie, mais son effigie nous est connue; elle se trouve empreinte au revers de ses plus beaux ouvrages (1). »

« François Briot, reprend M. Chabouillet, était-il le parent de Nicolas Briot, l'un des premiers graveurs de médailles du dix-septième siècle? C'est ce que nous ignorons. Mais il est possible de supposer que ces deux artistes, qui se suivent de si près dans l'ordre du temps et qui furent tous deux de grands maîtres, n'étaient pas étrangers l'un à l'autre (2). »

M. Jal, qui fit une chasse si méritoire à travers les registres de l'état civil parisien, dans les années qui précédèrent l'irréparable destruction de ces documents, M. Jal, dis-je, n'a pas réussi davantage à trouver soit une date concernant François Briot, soit une preuve de sa parenté probable avec son homonyme et contemporain Nicolas Briot. « M. Chabouillet, dit-il, n'a pu donner aucun renseignement sur l'artiste habile qui composa avec tant de finesse, dans le style italien, ce vase sur le fond duquel il grava son portrait et l'inscription *Franciscus Briot*. Je n'ai malheureusement rien trouvé qui puisse servir à la biographie de ce Briot, sculpteur et graveur..... L'aiguière du musée de Cluny n'est point datée, et l'on n'assigne pas avec quelque certitude une époque à son exécution; mais on y voit François Briot, en apparence âgé d'une trentaine d'années, et dans un costume qui est celui des Français du temps de Henri III : on pourrait donc supposer que Briot fit cet ouvrage quelques années après la mort de Benvenuto Cellini, dont le style était à la mode, et vers 1580. Cela reporterait la naissance de François Briot à une année très voisine de 1550 (3). »

---

(1) *Histoire des arts industriels* (1864), t. II, p. 573.

(2) *Magasin pittoresque*, déjà cité.

(3) *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, 2e édition (1872), p. 283.

M. Jal fut plus heureux à l'égard de trois autres artistes de ce même nom de Briot. « Guillaume, Isaac et Nicolas Briot, dit-il, étaient protestants et tout à fait contemporains......... Identité de nom, conformité de religion, rapports intimes d'âge, application aux arts dans le même temps et dans le même lieu : il me semble que voilà, non pas de quoi m'autoriser à dire affirmativement que nos trois hommes se tenaient par les rapports étroits de la fraternité, mais de quoi porter le critique à présenter comme une probabilité assez grande ce qu'il n'oserait pas donner comme un fait incontestable. »

En effet, « Guillaume Briot était établi, maître peintre, au faubourg Saint-Germain en 1627, quand il se maria, le 4 juillet, avec « Madeleine Erondelle, fille de Richard Erondelle, » marchand orfèvre. » L'acte de son union, bénie au temple de Charenton, dit que « Guillaume Briot » était « de Montbéliard, » fils de Guillaume Briot, marchand tanneur, et de Jeannette » Verrier. » ...... « Guillaume Briot, vivant maître-peintre à » Paris, âgé de 60 ans, natif de Montbéliard, » fut inhumé au cimetière des Saints-Pères « le mercredi 1er décembre 1649. »

Isaac Briot était né en juillet 1585. « Graveur, éditeur et marchand d'estampes....., il devint directeur de la fabrication de la monnaie d'argent. Il avait cet office en 1642. » Il mourut le 5 mars 1670, âgé d'environ 85 ans et quatre mois; on l'inhuma, comme protestant, au cimetière des Saints-Pères.

Nicolas Briot, « dont je ne puis, dit M. Jal, indiquer d'une manière certaine la naissance et la mort, était déjà d'une certaine habileté dans l'art du graveur en médailles en l'année 1605. Ce fut alors qu'il songea à se pourvoir d'une charge de graveur des monnaies..... » Le 4 mars 1614, Nicolas Briot est qualifié « imprimeur en taille-douce et graveur des marques et effigies des monnaies de France. »

Donc, quatre artistes du nom de Briot coexistaient en France dans la même période. Sur l'origine et la vie de François, le ciseleur, on ne sait absolument rien. Guillaume, le

peintre, était de Montbéliard et appartenait à la religion protestante. Isaac et Nicolas, protestants l'un et l'autre, s'occupaient de la gravure et de la fabrication des monnaies. Toutefois, deux seulement de ces personnages importent grandement à l'histoire de l'art : François, l'auteur de la célèbre aiguière, et Nicolas, qui s'est illustré par l'invention du balancier monétaire.

Une date précise de l'existence de François Briot et l'indication de son lieu d'origine, puis des éléments d'induction plausibles pour le faire considérer comme proche parent du monnayeur Nicolas Briot, tels sont les renseignements que je crois avoir rencontrés dans les anciens comptes de la ville de Besançon.

II

En 1534, la municipalité de Besançon, alors souveraine, avait obtenu de Charles-Quint, par l'influence du tout puissant ministre Granvelle, l'autorisation de battre monnaie à l'effigie de l'empereur et aux armes de la ville (1). L'exercice de ce droit ne commença qu'en 1537 : il fut dès lors affermé, pour un certain nombre d'années, à un maître monnayeur qui opérait sous le contrôle d'un garde préposé par la ville. L'une des conditions du bail portait que le maître monnayeur, en reconnaissance de la qualité de général de la monnaie qui appartenait au corps municipal, offrirait tous les ans à chacun des quatorze gouverneurs et au secrétaire d'Etat une pièce d'honneur dont le coin devait lui être fourni par la ville (2).

---

(1) D. Grappin, *Recherches sur les anciennes monnoies du comté de Bourgogne* (1782), pp. 69-70; Plantet et Jeannez, *Essai sur les monnaies du comté de Bourgogne* (1855), pp. 197-213, 274, 277-278; A. Castan, *Granvelle et le petit empereur de Besançon*, dans la *Revue historique*, t. I (1876), pp. 113-114.

(2) « *Item* peira ledict maistre auxdictz sieurs Gouverneurs, pour le » droict de général, à chascun desdictz sieurs Gouverneurs, chascun » an le premier jour du mois de may, tant que ladicte monnoye bap-

L'usage s'établit ensuite de gratifier d'une pièce semblable le président du groupe des vingt-huit notables; enfin les simples notables eux-mêmes eurent droit à une pièce d'honneur, mais d'un poids moindre de moitié (1). Le maître monnayeur n'étant tenu à aucune gracieuseté envers les notables, c'était à la caisse municipale qu'incombaient les frais de fabrication des pièces qui leur étaient offertes.

Ces pièces d'honneur se faisaient en argent : leur diamètre avait fini par atteindre cinq centimètres. A la différence des pièces de monnaie qui portèrent invariablement l'effigie de Charles-Quint, même avec un milliaire de plus d'un siècle postérieur à la mort de ce monarque, les pièces d'honneur représentaient sur une face le buste de l'empereur régnant; leur revers avait pour motif central l'aigle à deux têtes de la maison d'Autriche portant en cœur l'aigle bisontine aux deux colonnes, le tout surmonté d'une couronne impériale et entouré des sept blasons qui servaient d'enseignes aux quartiers ou bannières de la cité (2).

C'est à propos de ces pièces que se produisit, au mois de juin 1616, une réclamation du maître de la monnaie de Besançon. Voici comment elle est formulée dans le cinquième compte rendu par cet entrepreneur, qui se nommait noble Pierre Dargent : « Comme il a pleut, disait-il, à Mesditzsieurs faire coingner lesdites pièces avec une presse, ledit rendant compte quiert luy estre passé en despence la somme de vingt

---

» tra, une pièce d'argent fin, pesant deux oncez, que seront marquez
» de tel coing qu'il plaira auxdictz sieurs Gouverneurs; et commen-
» cera le premier payement le premier jour du moy de may qu'il sera
» en l'an XV^c XXXVIII, nonobstant que ledict an ne soit révoluz, et
» tousjours ausdict chascun premier jour du mois de may suigant,
» chascun an; et fourniront lesdictz sieurs le coing desdictes pièces. »
(*Bail de la ferme de la monnaie de Besançon*, en date du 5 novembre 1537. — *Délibérations municipales de Besançon.*)

(1) J.-J. Chiffletii *Vesontio*, I, p. 112.

(2) *Trésor de numismatique et de glyptique :* choix de médailles allemandes, pl. XXI, n° 7 (texte, p. 39); pl. XXIII, n° 12 (texte, pp. 43-44).

frans, partie des frais qu'il a faillu faire à cause de ladite presse, d'austant que six jours continuelz il a faillu cinq hommes, sans les journées dudit rendant compte, pour manier ladite presse, lesquelz hommes il a faillu payer et nourry : ce qui ne se faisoit avant l'usage de ladite presse, car ledit rendant compte les frappoit luy seul en ung ou deux jours (1). »

Dans cette presse, il est facile de reconnaître le balancier, ou *monnoyoir,* qui venait d'être inventé par Nicolas Briot et contre lequel devait se coaliser, à Paris, toute la corporation des monnayeurs au marteau. Ecoutons là-dessus le docte François Le Blanc : « On ne doit pas être surpris, dit-il, que les inventions nouvelles, quelque utiles qu'elles soient, trouvent de l'opposition lorsqu'on les veut faire recevoir dans le monde. Combien d'obstacles ne fit-on point contre la machine du balancier, dont on se sert aujourd'huy pour marquer les monnoyes, lorsqu'on la voulut établir ! Non-seulement les ouvriers qui fabriquoient la monnoye au marteau, mais même la Cour des monnoyes, n'oublièrent rien pour la faire rejetter. Tout ce que la cabale et la malice peuvent inventer fut mis en usage pour faire échouer les desseins de Nicolas Briot, tailleur général des monnoyes, le plus habile homme en son art qui fut alors en Europe..... Le chagrin qu'il eut de trouver si peu de protection en France, pour une chose que nous ad-

(1) Une remise de vingt francs fut accordée en retour de cette réclamation, mais « pour ceste fois et sans le tirer en conséquence. » Aussi le successeur de noble Pierre Dargent, l'honorable Charles Dargent, vit-il impitoyablement barrer une doléance analogue ainsi formulée dans son compte de l'année financière 1617-1618 : « Plus quiert luy estre » payée la somme de cinquante frans pour les frais qu'il a faict, voyre » de plus grande somme, à presser les pièces de Messieurs les Gouver- » neurs et Vingt-huictz avec la presse qu'il a pleut à Mesdissieurs faire » à faire à cest effet : pour manier laquelle il a esté nécessaire audict » rendant compte se servir de quatre hommes à la journée, chascune » année par l'espace de six jours, oultre les journées dudict rendant » compte; et ce d'autant plus qu'avant qu'il pleut à Mesdissieurs ordon- » ner la fabrication et usage de ladicte presse, ledict rendant compte » frappoit lesdictes pièces luy seul, sans frais, en deux jours. »

mirons aujourd'huy, l'obligea de passer en Angleterre, où l'on ne manqua pas de se servir utilement de ses machines, et de faire par son moyen les plus belles monnoyes du monde [1]. »

A quoi nous ajouterons les lignes suivantes empruntées à M. Jal : « Vingt-huit ans après que Briot eut proposé son importante réforme à Paris, et dix-neuf ans après qu'il l'eut fait adopter à Londres, la Cour des monnaies, accordant une tardive justice à l'artiste qu'elle avait pour ainsi dire contraint à s'exiler, proclama qu'elle s'était trompée, et rendit un arrêt qui vengea Nicolas Briot de l'injustice de ses arrêts antérieurs. Briot était mort ! On ne sait pas la date de son décès, que l'on croit antérieur à l'année 1650. Toujours est-il qu'il ne revint pas en France [2]. »

Les célèbres expériences sur l'outillage de Nicolas Briot eurent lieu à Paris entre le 23 janvier et le 17 février 1617 : le jugement des commissaires fut contraire à l'inventeur qui, même sous le rapport de la célérité, avait été vaincu par les ouvriers du marteau [3]. Pareille conclusion, nous venons de le faire voir, avait été donnée l'année précédente par noble Pierre Dargent, maître de la monnaie de Besançon, au sujet de la principale machine de Nicolas Briot.

Par suite de quelle circonstance cette machine fit-elle ses débuts dans le modeste atelier monétaire de Besançon, c'est-à-dire d'une ville qui n'entretenait guère de relations commerciales ou industrielles avec la France? Voilà ce que va nous expliquer l'article qui, dans les comptes généraux de la ville de Besançon, concerne la fourniture de la machine. Cet article, que nous extrayons du compte relatif à l'année financière 1614-1615, est ainsi conçu :

« *Item*, deux cenz unze frans huictz gros, poyez au sieur

---

(1) *Traité historique des monnoies de France* (1690), p. 385.

(2) *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, 2e édit., p. 285.

(3) *Relation de Me Henry Poullain de l'espreuve de fabrication des espèces sur certains nouveaux instruments proposez par Nicolas Briot :* dans le *Traitez des monnoyes* de Henry Poullain.

Françoys Bryot, de Montbéliard, tant pour l'effigie de Sa Majesté l'Empereur pour marquer les pièces de Messieurs et des sieurs Vingt-huictz, que pour la presse, comme par passé en mise cy rendu; pour ce............ IIc xi fr. viii gr. »

Avant d'expédier à Besançon cette presse ou balancier monétaire, le fournisseur avait voulu en faire lui-même l'essai à Montbéliard, et, pour cette expérimentation, la municipalité lui avait fait passer une valeur de dix ducatons d'argent (1).

Il est à remarquer que ce fournisseur avait procuré, en même temps que la nouvelle presse monétaire, un trousseau gravé à l'effigie de l'empereur Mathias, pour marquer la face des pièces d'honneur de l'année 1615 (2). Donc le fournisseur de la presse s'entendait en gravure. Et comme il s'appelait François Briot, nous n'hésitons pas à reconnaître en lui l'auteur de la fameuse aiguière. D'ailleurs, il est traditionnel en Franche-Comté de considérer le ciseleur Briot comme un enfant de cette province (3). En le restituant à Montbéliard, nous ne faisons que vérifier et préciser une tradition, sans offenser les vraisemblances chronologiques. En effet, d'après le costume que s'est donné Briot sur son portrait, ainsi que d'après le style de son chef-d'œuvre, M. Jal a placé la naissance de cet artiste « à une année très voisine de 1550. » En 1615, il

(1) « *Item*, vingt-neufz frans deux gros, pour la valeur de dix duca- » tons pesanz envoyez audit Abryot (*sic*) à Montbéliard, pour faire » l'essay desdites pièces, comme par passé en mise cy rendu; pour » ce..... XXIX fr. ii gr. »

(2) Nous n'avons pu retrouver aucune de ces pièces d'honneur à l'effigie de l'empereur Mathias. Elles ne devaient pas être des plus réussies, si l'on en juge par le détail suivant concernant leur fabrication. « Plus, disait maître Pierre Dargent dans son compte de 1615-1616, quiert luy » estre passé la somme de cinq frans cinq blancs, pour une once six » tréseaux d'argent de déchef que ledit rendant compte a supporté en » refondant par plusieurs fois les pièces de mesditssieurs les Gouver- » neurs et Vingt-huictz lorsqu'il les failloit jeter en sable. »

(3) L. Besson, *Rome et les Franc-Comtois*, dans les *Annales franc-comtoises*, t. VIII (1867), p. 385.

aurait donc eu soixante-cinq ans, âge auquel on a vu nombre d'artistes conserver des habitudes laborieuses.



Les données qui précèdent étaient établies et formulées, quand nous avons rencontré dans les vitrines du musée de Montbéliard un demi-coin monétaire, ou trousseau, offrant en creux le buste cuirassé de Frédéric, duc de Wurtemberg et comte souverain de Montbéliard, avec la signature F. BRIOT. La légende qui entoure le buste est ainsi conçue : FRID . D . G . DVX WIRT . & EQVES : ORDIN : FRANCIÆ . ET . ANGLIÆ . (*Frédéric, par la grâce de Dieu, duc de Wurtemberg et chevalier des ordres de France et d'Angleterre*). La poitrine du prince porte bien les insignes de l'ordre du roi de France, dit de Saint-Michel (1). Cette effigie dut être exécutée en 1596, époque à laquelle le roi de France Henri IV envoya le collier de Saint-Michel au comte-duc Frédéric « pour gage d'amitié et de fraternité immortelle (2). » Frédéric mourut le 29 janvier 1608 : il eut pour successeur son fils aîné Jean-Frédéric qui, lui aussi, voulut avoir des médailles

---

(1) La reproduction ci-jointe de cette effigie comporte une erreur : c'est un médaillon, et non une croix, qui, dans l'original, est suspendu au collier de l'ordre de Saint-Michel.

(2) Duvernoy, *Ephémérides du comté de Montbéliard* (1832), p. 70.

à son effigie. Or, ces médailles, frappées en 1609, sont signées des initiales F. B., qui étaient celles du prénom et du nom de François Briot[1]. Donc François Briot travaillait à Montbéliard, comme graveur en médailles, entre les années 1596 et 1615. Il avait déjà fait acte de ce même talent en burinant sa propre image, sous forme de médaillon, pour signer avec autant d'art que de modestie son admirable aiguière.

Si François Briot fut le premier à essayer et à patronner le balancier monétaire inventé par Nicolas Briot, c'est qu'il y avait entre ces deux hommes plus qu'une parenté nominale. On sait aujourd'hui que Nicolas Briot était né, vers l'année 1580, à Damblain en Bassigny, près de Neufchâteau; son père vivait encore en 1606 et habitait ce village[2]. Lui-même appartenait à la religion protestante, ce qui indiquerait bien que sa famille tirait ses origines d'un pays autre que le Bassigny. Il avait à Paris un contemporain et homonyme, le peintre Guillaume Briot, qui était protestant comme lui et fils d'un tanneur de Montbéliard. Ce fut à un autre de ses homonymes, le ciseleur François Briot, qu'il confia le soin de diriger, en 1615, le premier essai de son balancier monétaire, deux ans avant de provoquer à Paris l'expérimentation de cette machine; et Montbéliard fut le théâtre de ce premier essai. Ajoutons qu'il existe un portrait du botaniste Jean Bauhin, gravé sur cuivre à Montbéliard en 1601, et portant, comme signature d'artiste, cette formule latine : *N. Briot figuravit sclupsit* (sic) *Montisbelgard:*[3]. Il semblerait donc que Nicolas Briot, le futur graveur et ingénieur monétaire, aurait

---

(1) *Trésor de numismatique et de glyptique* : choix de médailles allemandes, pl. XXXVIII, nos 8 et 9.

(2) *Information sur Nicolas Briot, à l'occasion de sa nomination de graveur général des monnaies* (1606) : document annoté par M. J.-J. Guiffrey (*Nouvelles archives de l'Art français*, ann. 1877, pp. 406-420).

(3) Haut. : 14 centim.; larg. : 10 centim. — Je dois l'indication de cette estampe à M. Edmond Tuefferd, le savant historien des comtes de Montbéliard. Une reproduction photographique m'en a été obligeamment offerte par M. V. Sircoulon, d'Audincourt, sur la demande de



prélude à Montbéliard, pays des origines de sa famille, par des portraits gravés au burin. En 1601, il avait environ vingt-

---

M. le professeur B. Favre, président de la Société d'Emulation de Montbéliard.

deux ans : l'année suivante on le vit s'établir à Paris et obtenir, au bout de trois ans de séjour dans cette capitale, l'office de graveur général des monnaies de France [1].

Un éminent critique, M. Chabouillet, avait écrit que « Nicolas Briot, tailleur général des monnaies de France, était sans doute le descendant de François Briot, dont on conserve dans les cabinets de précieuses aiguières [2]. » Je crois avoir à cet égard fourni plus qu'une nouvelle conjecture. Le ciseleur François Briot était certainement de Montbéliard, et tout indique que Nicolas Briot aurait été son proche parent.

Si ma constatation est tenue pour bonne et si mes inductions ne sont pas démenties, la terre natale de Cuvier pourra inscrire au nombre de ses enfants illustres un ciseleur du plus haut mérite, et se glorifier d'avoir encouragé les débuts d'un inventeur de génie qui, dans les opérations du monnayage, eut une influence égale à celle qu'exerça Jacquard sur les procédés de fabrication des tissus.

---

(1) Lettres patentes du 31 mai 1605, dans les *Nouvelles archives*, ann. 1877, pp. 410-412.

(2) *Histoire par les monuments de l'art monétaire chez les modernes*, p. 26, dans le *Trésor de numismatique et de glyptique*.

CROMLECH DE VILLERS-LEZ-LUXEUIL

(HAUTE-SAONE)

Par M. POLY.

Séance du 14 juin 1879.

Sur les cartes récemment faites des monuments mégalithiques répandus à travers la France, la Franche-Comté est mise au nombre des territoires qui ne posséderaient aucun de ces monuments. Je crois pourtant avoir découvert à Villers-lez-Luxeuil (Haute-Saône) un cromlech, ou cercle de pierres levées.

Ce monument est en plaine, sur le chemin d'Abelcourt à Ehuns, au milieu d'un champ qui vient d'être converti en pré par son propriétaire. Il se composait originairement de douze pierres levées, placées à un mètre huit centimètres de distance les unes des autres et décrivant une circonférence de dix-neuf mètres quarante-quatre centimètres. Ces pierres ont encore cinquante-quatre centimètres de largeur sur trente-trois de hauteur hors du sol; elles paraissent enfouies d'environ un mètre, et leur hauteur primitive pouvait bien être de deux mètres. Elles sont en calcaire du Muschelkalk, pris dans le voisinage : le monument est établi à la limite de ce terrain et de celui déposé par les alluvions modernes.

Sur douze pierres, quatre sont encore en place. Une cinquième, située sur le passage d'un chemin de défruitement, a été brisée et gît, dans ce chemin, à deux ou trois mètres plus loin. Deux autres ont été brisées aussi par le propriétaire du champ, lorsqu'il l'a mis en pré; elles ont été placées par lui sur la limite de sa propriété. La huitième a été également extraite pour servir de borne. On pourrait peut-être retrouver tout ou partie des quatre autres.

Ce point est d'ailleurs très digne d'attention. Au sommet d'une colline qui en est peu éloignée, se trouve, entre Ehuns et Villers, le camp dit de César, où je recueille chaque jour des instruments en silex : haches acheuléennes, pointes de lances moustériennes, pointes de flèches, grattoirs, poinçons ou perçoirs, etc., etc. Entre la colline et notre cromlech est un champ rempli d'éclats de silex. Le fond de la vallée est celui d'un ancien lac de l'époque tertiaire, alors que la vallée des Gouvets, où coulent actuellement le Breuchin et la Lanterne, n'était pas encore érodée comme aujourd'hui. Ce lac, qui couvrait toute la plaine jusqu'à Faucogney, a laissé des traces nombreuses : on y trouverait, au dire des cultivateurs, des pieux en grand nombre ; ce qui témoignerait de l'existence d'une station lacustre dans cette région si abondamment peuplée de souvenirs des temps préhistoriques.

Soc. d'Emul. du Doubs, 1879

1

2

3

Plan géom

1

2

3

Les figur

Autog. Dodivers à Besançon.

LE MISSEL FRANC-COMTOIS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE (1)

Par M. Auguste CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

Séance du 14 juin 1879.

Parmi les beaux produits de calligraphie et d'enluminure qui faisaient partie de l'exposition de l'art ancien au palais du Trocadéro, en 1878, figurait un Missel, dit *de Besançon,* qui appartient à la bibliothèque de la Chambre des députés.

M. le baron Alphonse de Ruble, dans son intéressante *Notice sur les principaux livres qui ont fait partie de l'exposition de l'art ancien au Trocadéro* (2), dit que « ce manuscrit a été exécuté pour un archevêque dont le blason (d'or à la bande de gueules) est peint sur une des miniatures; mais, ajoute-t-il, nous ne pensons pas que ce soit pour un archevêque de Besançon, car aucun prélat de ce diocèse n'a porté ces armoiries ni au XIVe, ni au XVe, ni au XVIe siècle. Cependant, conclut-il, il est certain que le volume a appartenu à cette église. »

Un missel ayant appartenu *certainement* à l'église de Besançon et présentant dans ses miniatures un blason d'archevêque

(1) Cet opuscule a été lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 4 juillet 1879, par mon éminent confrère M. Léopold DELISLE.

(2) *Bulletin du bibliophile*, XLVe année, septembre-novembre 1878, p. 413.

étranger à ce diocèse, c'était là pour moi un fait exceptionnel et se posant comme un problème d'histoire locale intéressant à résoudre.

J'eus donc le désir de voir ce manuscrit, et j'en obtins très gracieusement communication par les soins empressés de M. Miller, membre de l'Institut et conservateur de la bibliothèque de la Chambre des députés.

C'est un volume du format grand in-folio, atteignant 475 millimètres en hauteur et 322 en largeur. Il se compose de 243 feuillets de vélin réglés à l'encre rose. L'écriture est une grosse minuscule gothique, disposée généralement sur deux colonnes; les préfaces notées, ainsi que les prières du canon de la messe, sont écrites en caractères plus gros et sur longues lignes. Les rubriques sont en vermillon, et toutes les majuscules sont mouchetées à la gomme gutte.

L'ornementation de ce volume est d'une grande richesse. Elle consiste en grandes miniatures, en petites miniatures renfermées dans des lettrines, en lettres saillantes formées de rinceaux qui se détachent sur des cartouches d'or bruni, en bordures marginales dont les compartiments sont remplis par des rinceaux, des fleurs, des fruits et des animaux fantastiques.

Les grandes miniatures, au nombre de vingt-trois, ont plus d'éclat que de style : les lumières des vêtements y sont produites par des hachures d'or; des paysages forment souvent le fond des tableaux; les encadrements sont fournis par de l'architecture où se montre déjà le goût de la Renaissance.

Toute l'ornementation de ce manuscrit a une allure essentiellement française, et cette présomption d'origine est confirmée par la forme de fleur-de-lys donnée à certains compartiments des bordures marginales.

Un certain nombre de feuillets manquent à la fin de ce volume, et celui qui vient actuellement en dernier lieu est amoindri d'un tiers par une déchirure. La reliure, en maroquin rouge, est récente.

Pour quelle église ce luxueux missel avait-il été calligraphié et enluminé?

Il m'a suffi d'un simple coup-d'œil sur le calendrier qui ouvre le volume pour résoudre cette question. En effet, on y voit notées en rouge, c'est-à-dire inscrites comme solennités de premier ordre, les fêtes qui concernent saint Oyand et saint Claude, ainsi que les dédicaces de deux églises, l'une sous le vocable de saint Pierre, l'autre sous celui de saint Oyand. Indubitablement le missel qui nous occupe avait été fait pour la fameuse abbaye de Saint-Claude, anciennement dite de Saint-Oyand et auparavant de Condat, dont la grande église était et est encore dédiée à saint Pierre.

Les grandes miniatures du volume ne sont pas moins concluantes au point de vue de cette restitution, car cinq des sujets qu'elles représentent concernent l'histoire de la célèbre abbaye. Un mot sur chacun de ces tableaux nous semble avoir ici sa place; nous les mentionnerons dans l'ordre où le missel nous les a présentés.

Saint Oyand. — Deux scènes juxtaposées : 1° le jeune saint est surpris par ses parents dans l'attitude de la prière; 2° il est accueilli par deux moines, saints Romain et Lupicin, dont l'un lui remet une sorte d'assiette en terre rouge, symbole de la rusticité du mobilier monastique.

Saint Romain. — Deux scènes juxtaposées : 1° les deux frères Romain et Lupicin méditent ensemble dans une solitude, où se trouve une source ombragée par un grand sapin; 2° ils posent les premières assises de l'abbaye de Condat, ce qui met en rage les démons.

Saint Lupicin et saint Benoît. — Deux abbés, revêtus d'aubes et de chapes, tiennent chacun de la main droite leur crosse et de la gauche un livre ouvert.

Saint Claude. — Au centre un archevêque en grand costume, tenant un bâton pastoral en forme de croix. Quatre tableaux accessoires, superposés deux par deux, représentent : le sacre de saint Claude; ses instructions aux clercs de son

église; sa retraite à l'abbaye de Condat; sa prière sous le froc monachal.

Dédicace de l'église de Saint-Oyand. — Dans l'intérieur de l'église, un évêque, suivi de son clergé, jette de l'eau bénite avec un balai de branches vertes; au dehors, un monarque, accompagné d'un groupe d'hommes, semble indiquer du geste qu'il a coopéré à la construction de ce sanctuaire.

A en juger par les costumes des personnages représentés dans ses grandes miniatures, le missel qui nous occupe se classerait parmi les productions du règne de Charles VIII, c'est-à-dire entre l'année 1483 et l'année 1498. Mais le caractère de l'architecture qui encadre les tableaux semblerait indiquer une époque où la Renaissance commençait à poindre, conséquemment une date un peu plus voisine de la fin que du début de ce règne. Il est à considérer toutefois que l'abbaye de Saint-Claude, située dans le périmètre du diocèse de Lyon, relevait au temporel du souverain de la Franche-Comté, ce qui aurait fait exclure la fleur de lys de l'ornementation d'un livre exécuté pour ce monastère après la rétrocession de la province à la maison d'Autriche. Or cette rétrocession ayant été stipulée par le traité de Senlis, le 23 mai 1493, et notre manuscrit ayant des ornements en forme de fleur de lys, il est à peu près certain que ce volume date des dernières années de l'occupation française en Franche-Comté, c'est-à-dire de 1491 ou 1492. Il semblerait d'ailleurs que la décoration de ce manuscrit ait été interrompue par quelque accident, car, dans les feuillets qui suivent le canon de la messe, un certain nombre de lettrines attendent encore les peintures qui devaient les remplir.

J'arrive à la question des armoiries comprises dans la décoration de notre missel. M. de Ruble n'y avait remarqué en ce genre qu'un blason d'archevêque (d'or à la bande de gueules) peint sur une des miniatures. Mais d'abord ce blason figure dans cinq de nos tableaux : de plus, en quatre endroits il a pour pendant un écusson d'or à l'aigle éployée de

sable, derrière lequel se dresse une crosse. Et pour qu'il n'y ait pas à se méprendre sur le caractère de ces deux blasons, le miniaturiste a eu soin, dans l'un de ses tableaux, de placer à côté du premier écu une figurine d'archevêque et à côté du second une figurine d'abbé.

M. de Ruble avait inutilement cherché un archevêque de Besançon du XV[e] siècle à qui le premier de ces blasons pût convenir. Aujourd'hui que le missel est reconnu pour avoir *certainement* appartenu à l'abbaye de Saint-Claude, chercherons-nous à voir dans ces mêmes armoiries l'emblème héraldique d'un archevêque de Lyon? Nous ne réussirions pas davantage. L'abbaye de Saint-Claude comptait au premier rang des grands monastères qui se faisaient gloire d'être exempts de la juridiction des évêques : comment supposer dès lors qu'elle aurait toléré la présence répétée sur un de ses livres d'un insigne pouvant la faire considérer comme vassale de l'église lyonnaise? Un seul blason d'archevêque aurait eu qualité pour décorer les livres de l'illustre abbaye : c'eût été celui de saint Claude, devenu volontairement moine de Condat, après avoir glorieusement occupé le siége archiépiscopal de Besançon. Mais saint Claude, qui vivait au septième siècle, avait-il eu des armoiries? La question n'est pas de savoir s'il en avait possédé réellement, mais si la croyance était qu'il en eût porté. Or, saint Claude passait pour appartenir à la famille des plus anciens seigneurs de Salins (1). Il n'en fallait pas davantage pour que l'idée vînt de lui faire un blason avec les armoiries de cette ville, et les armoiries de Salins sont d'or à la bande de gueules (2), c'est-à-dire exactement conformes au blason archiépiscopal de notre missel.

---

(1) « Beatus igitur Claudius, Salinensium principum conspicua generositate clarissimus .... » — « Beatus igitur Claudius fuit ex nobili Salinensium principum seu palatinorum genealogia. » (*Vitæ S. Claudii episcopi Vesontionensis et abbatis Jurensis*, ap. *Acta SS.*, die sexta junii.)

(2) « SALINS, famille dont estoit saint Claude, portoit d'or à une bande de gueules : alliance *Chalon*. Ces armes sont encore en ce jour celles

Essayons d'expliquer aussi la présence et la signification de l'écu abbatial qui fait pendant au blason que nous venons d'interpréter. Si cet écu était isolé, on supposerait volontiers qu'il représente les armoiries de l'abbé sous la prélature duquel le volume avait été exécuté. Mais cet écu est constamment mis en équilibre avec celui du principal patron de l'abbaye : donc il ne pouvait guère renfermer que les armoiries du fondateur de l'abbaye ou celles de l'abbaye elle-même. Or, saint Romain, fondateur de l'abbaye, vivait au cinquième siècle et était issu, au dire de son biographe, d'une famille aisée de la Séquanie (1). Il eût été conséquemment fort difficile de lui créer rétrospectivement des armoiries. Le blason de l'abbaye avait d'ailleurs l'apparence d'un symbole qui lui fût personnel, car c'était l'écu présumé *romain* de l'Empire germanique : d'or à l'aigle éployée de sable. On voyait ces armoiries nombre de fois peintes sur les magnifiques stalles achevées en 1465 pour la grande église de l'abbaye (2). Notre second écu étant rempli par un blason identique à celui des stalles et ayant pour couronnement la volute d'une crosse abbatiale, il y a lieu de le considérer avec certitude absolue comme étant tout à la fois l'emblème héraldique de l'abbaye de Saint-Claude et celui de saint Romain, son fondateur.

En résumé, le missel exposé au Trocadéro par la bibliothèque de la Chambre des députés cessera de s'appeler *Missel de Besançon*; il devra reprendre son vrai nom de *Missel de*

---

de la ville de Salins. » (LAMPINET, *Armorial de Franche-Comté*, ms de la Bibliothèque de Besançon.)

(1) « Hic namque Romanus abbas....., non adeo exiguæ familiæ, quantum testatur parentalis derivata posteritas, intra Galliam Sequanorum oriundus..... » (*Vita S. Romani*, ap. *Acta SS.*, die vigesima-octava februarii.)

(2) « Ces écussons offraient tous uniformément les armoiries de l'abbaye, qui étaient celles de l'Empire : *d'or à l'aigle éployée de sable.* » (VAYSSIÈRE, *Etude archéologique sur les stalles de la cathédrale de Saint-Claude*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, an. 1874, p. 100.)

Saint-Claude, car c'est bien pour l'abbaye placée sous ce vocable qu'il avait été calligraphié et enluminé, probablement à Paris vers 1492, c'est-à-dire sur la fin de la courte période du quinzième siècle pendant laquelle la Franche-Comté fit partie de la nation française.

LA GROTTE DE CHAUX-LEZ-PORT

(HAUTE-SAONE)

FOUILLES DE 1879

RAPPORT FAIT A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS, DANS SA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1879

Par M. POLY

MEMBRE CORRESPONDANT.

MESSIEURS,

Depuis un quart de siècle à peine, l'on voit, chaque année, surgir de toute part des documents nouveaux concernant l'étude de l'homme dans son antiquité la plus reculée. Notre région, aussi bien que toute autre, peut fournir son contingent aux progrès de l'archéologie préhistorique.

Les terrains les plus féconds, les plus riches à explorer, sont, sans contredit, les cavernes si nombreuses sur tous les points de la Franche-Comté. Les grottes ont été les premières demeures de l'homme, dès son apparition sur la terre. Mais avant lui, elles avaient pendant de longs siècles servi de repaire aux ours et autres animaux féroces qui pullulaient dans nos contrées.

Les grottes ou baumes de la Haute-Saône ont été décrites déjà par M. Thirria, dans un ouvrage justement célèbre. Toutefois, ce savant n'avait signalé de cavernes à ossements que sur deux points du département, à Echenoz-la-Meline, près Vesoul, et à Fouvent-la-Ville, arrondissement de Gray. Une exploration trop rapide et trop superficielle, sans nul doute, l'avait conduit à nier l'existence d'ossements fossiles dans la grotte de Chaux-lez-Port. Il pensait que l'acidité des eaux filtrant à travers la voûte, avait empêché, d'une part la

formation de stalactites, et de l'autre amené la destruction complète des ossements d'animaux antédiluviens, s'il y en avait réellement existé. Quant aux produits de l'industrie préhistorique, M. Thirria n'a pas eu à s'en occuper, puisque jusqu'à la fin de sa carrière, si bien remplie d'ailleurs, il a combattu et nié l'existence de l'homme préadamite.

Malgré l'autorité de M. Thirria, je pris la résolution de me rendre compte par moi-même de l'état des lieux.

A cet effet, je me rendis à Chaux-lez-Port, et je fis, au mois de juin, en compagnie de M. Desroche, instituteur de la localité, qui, dans mes fouilles m'a apporté le plus intelligent concours, une courte exploration de la caverne. En quelques heures, nous avons pu recueillir une grande quantité de poteries antiques, un silex travaillé et des ossements divers.

C'est alors, que la Société d'Emulation du Doubs voulut bien me charger de faire des recherches dans cette grotte, appartenant à madame Dunod de Charnage qui m'a gracieusement octroyé l'autorisation d'y pratiquer des fouilles plus complètes. Qu'elle reçoive ici mes remerciements. J'ai donc à rendre compte aujourd'hui de la tâche qui m'avait été confiée.

I

LA GROTTE.

Sur la rive droite de la Saône, à trois kilomètres environ en amont et au nord-ouest de Port-sur-Saône, il existe un massif de calcaire lamellaire dont les couches nombreuses s'inclinent régulièrement vers l'ouest, sous un angle d'environ 15 degrés. Ces bancs appartiennent à l'étage inférieur du terrain jurassique et à la subdivision de l'oolithe ferrugineuse.

Au milieu de ce massif s'ouvre la grotte, dite de Chaux-lez-Port, bien qu'en réalité elle se trouve sur le territoire de Port-sur-Saône. L'entrée vaste et grandiose est tournée vers l'est; elle est située à cinq mètres seulement de la rivière

qu'elle domine à 10 m. 30 centimètres de hauteur. Son altitude au-dessus du niveau de la mer est de 235 mètres.

L'abord de cette caverne est difficile. Si l'on s'y rend directement en traversant la Saône par bâteau, à la hauteur du village de Chaux-lez-Port, la pente à franchir est excessivement abrupte et escarpée. Si au contraire, on veut arriver par la partie supérieure de la rivière, il faut attérir à 300 mètres plus haut et suivre, au milieu des halliers et des buissons, un sentier très étroit. A droite ce sont des rochers à pic; à gauche et sous ses pieds la Saône. Au point de vue de la défense, cette grotte est admirablement située, et, dans les temps anciens, quelques hommes déterminés pouvaient s'y maintenir avec succès contre une armée.

L'artère principale, celle qui s'enfonce directement vers l'ouest, a une longueur considérable, 235 mètres. Sa largeur varie de 2 à 6 mètres et sa hauteur moyenne est de 6 mètres; mais elle atteint souvent, surtout vers le fond, 15 à 18 mètres.

A quelques mètres de l'entrée, la grotte se rétrécit : on y avait naguère placé une porte. A quelques pas plus loin, la pente s'accentue et, bientôt, en appuyant vers la droite, on arrive à un angle rentrant, que nos ouvriers ont appelé la *cuisine*, parce que nous y avons trouvé des quantités considérables de débris de poteries. Il y en avait de tous les âges et de toutes les époques, depuis la céramique la plus primitive jusqu'aux vases romains et mérovingiens.

Immédiatement à côté, toujours vers le nord, s'ouvre un couloir que nous n'avons pu mesurer exactement, vu les obstacles, stalactites, stalagmites séparées ou réunies, concrétions de toute nature et rugosités qui en rétrécissent les passages. Toutefois, nous l'avons mesuré sur une longueur de 84 m. Un grand nombre de pierres en obstruaient l'entrée; elles ont dû y être placées à une époque relativement récente, afin d'en masquer l'ouverture, alors que les populations voisines, fuyant les envahisseurs plus ou moins barbares qui ont à

toutes les époques dévasté nos contrées, devaient, au moment du danger, venir chercher dans cette caverne un asile temporaire.

Vers le milieu de ce boyau, un rocher tombé de la voûte barre presque complétement le passage. Plus loin, la grotte s'élargit, mais la voûte s'abaisse et bientôt il est impossible d'aller plus loin.

En face de la *cuisine*, et de l'autre côté de l'entrée du couloir, il existe une stalagmite creusée par la main de l'homme et très probablement sans l'emploi du fer, du moins il n'en existe aucune trace. Ce godet, que les habitants du pays appellent le *bénitier,* a la forme d'un tronc de cône. Il a 13 centim. de diamètre à la base et 20 à la partie supérieure; sa profondeur est de 15 centimètres et sa contenance un peu supérieure à 2 litres.

A partir de ce point, la caverne présente un renflement assez fort; c'est dans cette partie que pouvait se réunir la tribu pour prendre ses repas. C'est donc là, en conséquence, que nous avions toute raison de pratiquer un creusage, et c'est là aussi que nous avons recueilli la presque totalité des objets.

A 50 mètres plus loin, c'est-à-dire à 80 mètres de l'entrée principale (c'est la longueur totale que donne M. Thirria à la grotte), la branche principale s'infléchit à gauche, tandis qu'un autre couloir se continue directement. Il se termine bientôt par un entonnoir aux parois lisses et polies, de 2 m. 50 centimètres de profondeur. Cette cavité a dû subir pendant longtemps l'action des eaux, soit de celles venant du sol, soit de celles refluant de la Saône, alors que son niveau était de 8 ou 9 m. plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui.

Etant descendus au fond de cet entonnoir, nous y avons entendu distinctement le bruissement de l'eau coulant avec rapidité : on aurait dit un ruisseau souterrain se précipitant sur une pente très raide. Nous avons alors, au moyen d'un marteau, fait briser une dalle placée à l'endroit même où ce bruit était le plus sensible, et, par l'ouverture produite, nous

avons aperçu à quelques mètres une nappe souterraine très limpide, qui sert de récipient aux eaux du voisinage et va les déverser à quelques pas de là dans la Saône.

Toutefois, nous n'avons pu pénétrer dans cette deuxième partie de la grotte pour l'explorer, l'ouverture pratiquée par nous étant beaucoup trop étroite.

Toute la première partie de la grotte, surtout depuis la *cuisine*, est très humide. L'eau, qui suinte de la voûte, vient s'étendre sur le sol inférieur en larges flaques, amollit l'argile ocreuse et rend le travail de recherches plus difficile et moins fructueux.

Pour pénétrer plus avant, il faut appuyer légèrement à gauche : le couloir se rétrécit et le sol devient marécageux. De temps à autre, on rencontre fort à propos des planches qui ont été placées dans cette partie la plus profonde de la grotte, par M. de Beaufond, il y a une dizaine d'années, lorsqu'il était propriétaire du sol. Elles servaient à faciliter son exploitation de guano de chauves-souris. Le gisement n'en est point épuisé, et les volatiles silencieux et rapides, effrayés par les lumières, continuent à effleurer le visage des intrus qui se permettent de les déranger dans leur sombre domaine.

Plus on avance vers le fond et plus on trouve de cet excellent engrais : on en a quelquefois jusqu'à mi-jambe ; il exhale une odeur *(sui generis)* qui fait parfois venir les larmes aux yeux. A droite et à gauche, il existe des cavités plus ou moins profondes, remplies à demi d'une marne ocreuse et rougeâtre, provenant des dépôts anciens. Cette couche est quelquefois épaisse de plusieurs mètres.

La grotte se termine par une série de rochers disposés en gradins plus ou moins fissurés : étayés les uns par les autres, sur une hauteur de 16 mètres, ils atteignent le sommet de la voûte et ferment toute espèce de passage.

La caverne de Chaux-lez-Port est peu riche en belles stalactites; car, d'une part, la couche supérieure de rochers qui domine la grotte étant peu épaisse, l'eau a trop peu de temps

pour se charger suffisamment de calcaire, de l'autre, on voit que ces stalactites ont été souvent brisées : en effet,on ne peut donner un coup de pioche dans les couches inférieures du sol sans en rencontrer des fragments.

II

LES FOUILLES.

Arrivé dans la grotte de Chaux-lez-Port, après en avoir opéré une reconnaissance exacte, je me décidai à fouiller le sol dans sa partie la plus large. Ce lieu est, comme je l'ai dit déjà, peu éloigné de la *cuisine* et du premier embranchement de droite, et tout à côté du *bénitier;* il a dû servir de salle à manger aux troglodytes des temps préhistoriques, comme aussi à ceux de toutes les époques où l'antre a été postérieurement occupé par l'homme. Du reste, quelques restants de lueur, venant de l'entrée, permettent, pendant la journée, d'y distinguer les objets et de s'y mouvoir sans lumière.

Néanmoins, notre premier essai ne fut pas heureux. A peine étions-nous arrivés à 25 centimètres de profondeur, que nous rencontrâmes une couche de stalagmites, tellement épaisse que nous n'avons pu la briser, même avec un masse de fer.

Nous avons donc dû reculer de quelques mètres, jusque vers le milieu du renflement de cette salle, où nous avons trouvé beaucoup moins de résistance. La couche de stalagmites y était disloquée et entremêlée d'un grand nombre de stalactites détachées de la voûte.

Tous les lits de dépôts que nous avons traversés gisaient en strates régulières. Nous avons reconnu successivement :

1° Une couche d'argile rougeâtre, très onctueuse au toucher : cette couche a une épaisseur de 50 à 55 centimètres et semble avoir été déposée par les eaux;

2° Immédiatement au-dessous, un lit de terre noirâtre, assez semblable à de la terre végétale : cette couche est mêlée d'une certaine quantité de sable et de quelques cailloux roulés ; des traces de charbon sont encore reconnaissables partout ; pour nous, c'est un foyer ancien dont l'épaisseur est de 20 à 25 centimètres ;

3° Une troisième couche immédiatement inférieure au foyer et analogue à la première seulement : on y trouve un plus grand nombre nombre de cailloux roulés ; les débris de stalactites sont moins abondants ; épaisseur 45 centimètres ;

4° Un deuxième foyer, dont la terre paraissait beaucoup plus brune que celle du premier ; sa plus grande puissance est de 20 centimètres ;

5° Enfin, une couche sédimentaire d'une argile grisâtre entremêlée de petits feuillets d'un jaune brun, que nous avons perforée sur une profondeur de 60 centimètres ; là s'est arrêté notre travail.

En résumé, nous n'avons opéré que sur une profondeur de 2 mètres, nous n'avons perforé que les dépôts *magdaléniens* et peut-être entamé légèrement les couches qui ont rapport aux périodes *solutréenne* et *moustérienne*. D'après nos prévisions, il reste encore à fouiller sur une profondeur d'environ quatre mètres pour arriver au fond de la caverne. Là doivent se trouver les produits des âges antérieurs, c'est-à-dire ceux des époques *moustérienne* et *acheuléenne*.

Vu l'abondance des pluies de cette année, les recherches n'ont pas été faciles ; car, ainsi que nous l'avons expliqué, les eaux étaient trop abondantes et le sol humide et compacte. Pour recueillir les objets avec quelques succès, il fallait diviser chaque motte de terre avec la main, tandis que dans les années sèches, m'a-t-on dit, la terre devient friable et peut se passer au crible.

Néanmoins nous avons recueilli :

1° Des silex taillés ;

2° Des ossements fossiles d'animaux divers ;

3° Des pierres lustrées ;
4° Une grande quantité de petits fragments de poteries.

1° Les *silex taillés* recueillis sont de deux époques : les uns appartiennent à la période magdalénienne, et ceux plus imparfaits à l'époque moustérienne.

Parmi les premiers, nous devons citer un couteau en silex de 15 centimètres de longueur sur 3 centimètres de largeur. Il a été trouvé dans la première couche d'argile rougeâtre, près de son point de contact avec le premier foyer. Cet éclat possède une grande partie de son tranchant : il est courbe et sa pointe émoussée. Son épaisseur est à peine d'un centimètre; il a été brisé en trois morceaux pendant la fouille.

Dans la couche du premier foyer, corridor de droite, près du gros rocher tombé de la voûte, nous avons trouvé un éclat en silex pyromaque, qui a pu servir comme pointe de lance.

Un autre silex de même nature, de 4 centimètres de largeur, en forme de poinçon-grattoir, a été trouvé dans la deuxième couche argileuse, près de son contact avec le second foyer.

Il peut représenter la période solutréenne.

Dans les mêmes couches et aux mêmes points, nous avons rencontré quantité d'éclats de silex blond. Ces éclats peuvent avoir appartenu à des armes brisées, soit pendant leur confection, soit après avoir fourni un certain usage

Dans les couches inférieures, ont été recueillis deux grattoirs également en silex, mais moins travaillés, que nous croyons devoir rapporter à l'époque moustérienne.

2° *Ossements fossiles.* — La quantité de fossiles que nous avons rencontrée dans nos fouilles est considérable. Il y a des ossements de tous les temps et de toutes les époques, depuis le mammouth préhistorique, appartenant à une espèce éteinte, jusqu'au renard et au lièvre de nos jours. Et cela devait être;

car les couches diverses que nous avons fouillées se rapportent, les supérieures à l'époque historique et les inférieures à l'époque préhistorique.

Ici, nous commençons par la base et terminons par les strates supérieures, afin de faire ressortir tout d'abord les faits les plus saillants.

Nous avons, en premier lieu, à signaler un os de mammouth (*elephas primigenius*) qui reposait dans la couche d'argile inférieure, que nous n'avons perforée qu'à la profondeur de 1 mètre 80 centimètres. Ce fossile nous paraît appartenir à l'époque solutréenne; puis, dans la même couche, une canine, une incisive, un fragment de mâchoire, un demi-radius et un tibia du grand ours des cavernes (*ursus spelæus*).

Ces ossements peuvent se rapporter aux époques *moustérienne*, *solutréenne* ou *magdalénienne*, mais nous opinons pour la première.

Le premier objet qui nous a paru appartenir à l'époque magdalénienne est une molaire inférieure de renne. Si le mammouth est un animal éteint, le renne appartient à une espèce émigrée qui actuellement n'habite plus, en Europe, que les pays les plus froids, tels que le nord de la Norvége, de la Suède et de la Russie.

C'est dans la même couche, c'est-à-dire dans l'argile qui existe entre les deux foyers, que nous avons rencontré une canine de vieux loup percée à la base, ayant dû servir d'amulette. Nous avons ensuite recueilli une canine de sanglier et des fragments de cerf antique (*cervus elephas*); enfin, un stylet ou métatarse rudimentaire de cheval.

Aux temps historiques appartiennent des ossements de bœuf, de cerf ordinaire, de chèvre, de mouton, de cochon, de renard et de lièvre trouvés dans les couches supérieures : toutefois renard et lièvre paraissent plus récents que les autres.

3° *Poteries*. — Nous n'avions jamais rencontré sur un même point autant de débris de poteries anciennes. Il en existe,

dans la grotte de Chaux-lez-Port, de toutes les couleurs et de toutes les époques, depuis ce qu'il y a de plus fruste, de plus rudimentaire, jusqu'aux poteries de la période mérovingienne.

Parmi ces fragments, malheureusement tous de petite dimension, quelques-uns présentent un certain intérêt.

Les plus anciens sont épais et grossiers : la pâte en est noirâtre, mal liée et cuite au soleil; l'un d'eux semble indiquer par un filet en creux une intention d'ornementation. Deux autres, qui ont subi l'action du feu, portent en manière de décoration : le premier, l'empreinte circulaire des doigts; le second, un cordon d'empreintes concaves et rondes d'un centimètre de diamètre. Un petit fragment, provenant de la partie supérieure d'un vase fabriqué au tour et cuit au feu, est orné de filets parallèles, deux et trois, d'un dessin régulier; il doit appartenir à l'âge de bronze et à l'époque gauloise. On reconnaît aisément des débris d'amphores dans les morceaux épais d'une terre bien cuite et rouge.

4° *Pierres lustrées.* — Près de l'entrée de la caverne, nous avons, à quelques centimètres dans le sol, rencontré une assez grande quantité de petites pierres polies à leur surface. Suivant M. de Mortillet que nous avons consulté, ces petits éclats et ces cailloux polis « sont des débris naturels de la roche locale qui ont été *lustrés* et pour ainsi dire vernis par le frottement répété des pattes des ours qui ont habité autrefois la caverne. »

III

CONCLUSIONS.

En résumé, si dans nos fouilles à la grotte de Chaux-lez-Port nous n'avons pas fait de découvertes importantes, nous avons du moins constaté :

1° Que cette caverne a été habitée pendant de longs siècles,

d'abord par des animaux sauvages qui y ont laissé leurs osse ments, puis par l'homme qui à son tour y a abandonné des produits de son industrie;

2° Que cette grotte a été jadis habitée par deux espèces non encore signalées dans nos contrées : le *mammouth*, espèce éteinte, et le *renne*, espèce émigrée;

3° Que la caverne a été, à une époque indéterminée, successivement envahie par les eaux et remise à sec, ce qui a permis à des êtres vivants d'y habiter.

Il est étrange cependant que nous n'y ayons pas recueilli de restes du rhinocéros à narines cloisonnées, de l'hyenne et du grand chat des cavernes, espèces signalées depuis longtemps déjà dans les grottes d'Echenoz-la-Meline et de Fouvent. Peut-être de nouvelles recherches feraient-elles retrouver des traces de ces espèces éteintes ?

Nous ajouterons que nous avons la certitude qu'autrefois la Saône, ou plutôt l'Arar, à chaque crue considérable, envahissait la baume de Chaux-lez-Port. Peut-être aussi les couches d'argiles, par nous constatées, ont-elles été déposées pendant les périodes glaciaires.

Toutefois, depuis les temps historiques, le lit de la Saône est resté le même; c'est toujours cette rivière au cours si lent qu'on ne sait où elle se dirige, et à laquelle nous pouvons encore appliquer la description de César : « *Flumen est Arar, quod per fines Æduorum et Sequanorum in Rhodanum influit incredibili lenitate, ita ut oculis, in utram partem fluat, judicari non possit.* »

Depuis la dernière couche sédimentaire qui forme le fond de la caverne, le lit de la rivière a dû baisser de neuf à dix mètres, tandis que depuis vingt siècles le lit de ce même cours d'eau n'a pas été modifié. Qui pourra nous dire le nombre de milliers d'années qu'il avait fallu antérieurement pour causer une pareille révolution ?

LA RETRAITE

DE

GASTON D'ORLÉANS

EN FRANCHE-COMTÉ

ET SES TROIS SÉJOURS A BESANÇON

EN 1631 ET 1632

PAR

M. AUGUSTE CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

Séances des 11 août 1877 et 8 mars 1879.

LA RETRAITE

DE GASTON D'ORLÉANS

EN FRANCHE-COMTÉ

Parmi les faits politiques qui appartiennent à l'histoire de la France en même temps qu'à celle de la Franche-Comté indépendante, aucun n'eut pour cette province de plus graves conséquences que la retraite du duc Gaston d'Orléans en 1631 et 1632. Ce fut le premier prétexte d'une guerre à outrance que fit à ce pays, pendant dix années, le cardinal de Richelieu, avec le concours du plus farouche des anciens lieutenants de Gustave-Adolphe (1). « Le commencement de nos fascheuses affaires, dit l'historien de cette période lamentable, fut la sortie hors de France du duc d'Orléans, poursuivi par le roy son frère en l'an 1631. Il se rendit à nos frontières avec six ou sept cents chevaux, et nous demanda l'entrée de ce pays. Le roy son frère estoit à ses talons avec une armée de douze mille hommes (2). »

---

(1) Au premier rang des griefs inscrits dans la *Déclaration du Roy* relative à l'entrée d'une armée française en Franche-Comté, au mois de mai 1636, figure l'histoire, déjà vieille de cinq ans, de l'asile accordé au duc d'Orléans et à ses adhérents. « Il y a environ cinq ans, disait le roi, qu'aucuns de nos sujets s'estans soustraits de nostre obéissance, les Comtois ne se contentèrent pas de leur donner retraite, sans nous en avoir donné aucun avis, mais leur fournirent tout ce qui pouvoit aider à pousser plus avant les pensées qu'ils avoient contre nostre service. » (AUBERY, *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Richelieu*, édit. de 1667, t. III, p. 320.)

(2) GIRARDOT DE NOZEROY, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté*, édit. de J. Crestin (1843), p. 23.

Un fait aussi capital mérite que nous le mettions complétement en lumière, d'autant plus que les annalistes et historiens français ne lui ont accordé qu'une mention sommaire et très souvent fort inexacte. Ainsi, d'après Richelieu lui-même, les compagnons de la fuite de Monsieur auraient oublié « souvent de satisfaire leurs hostes (1). » Les *Mémoires* publiés sous le nom de Gaston d'Orléans en racontent un peu plus, mais sans grand profit pour la vérité. « Ceux de Besançon, disent-ils, promettoient de le recevoir dans leur ville, mais ce ne fut que pour peu de jours, crainte de fascher le Roy, et reçurent Son Altesse d'assez mauvaise grâce, ayant tenu rigueur à toute sa cour, tant pour les logements que pour les vivres, qu'ils mettoient à un prix excessif (2). » Nicolas Goulas, qui pourtant était attaché à la personne de Monsieur, témoigne encore dans le même sens. « Les Besançonnois, dit-il, nous reçurent après quelques difficultés, et se comportèrent si mal avec nous que jamais je n'ay tant vu pester une ville que celle-là, ni tant désirer d'en sortir; néanmoins nous y demeurasmes près d'un mois, ce me semble (3). » Cette dernière allégation ne prouverait pas que les souvenirs de Goulas fussent bien fidèles, car il évalue à près d'un mois un séjour qui ne dura pas même une quinzaine, et il passe absolument sous silence les deux autres retraites de son maître à Besançon. Enfin, M. d'Haussonville, l'éminent auteur de l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France,* dit que Gaston fut obligé de demander comme une grâce au duc de Lorraine « l'asile que lui refusaient grossièrement les autorités d'une cité espagnole (4). »

---

(1) *Papiers d'Etat du cardinal de Richelieu,* édit. par Avenel, t. IV, p. 115.

(2) *Mémoires de Gaston, duc d'Orléans :* Collection Petitot, 2e série, t. XXXI, p. 111.

(3) *Mémoires de Nicolas Goulas*, publ. pour la Société de l'histoire de France, par Ch. Constant, t. I (1879), p. 114.

(4) *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France,* t. I, p. 267.

Par les documents que je vais analyser [1], on verra, tout au contraire, que les gens de Gaston payèrent convenablement leurs hôtes en Franche-Comté; qu'il y eut assaut de courtoisie entre la municipalité bisontine et le frère du roi de France; que la chèreté des vivres à Besançon n'est imputable qu'au prince, celui-ci ayant amené dans la ville toute une petite armée, après avoir annoncé qu'il y venait « avec ceux de sa maison seulement. » Je ferai connaître en outre un second séjour du prince à Besançon, qui n'a été mentionné par aucun historien français. J'aurai de plus l'occasion d'exposer, pour la vingtième fois peut-être, que Besançon, qualifiée si obstinément de *cité espagnole*, était alors une ville impériale libre, placée dans les conditions où avaient vécu jadis Metz, Toul et Verdun; que la Franche-Comté elle-même jouissait d'une sorte d'autonomie, sous la souveraineté plus nominale qu'effective d'un gouvernement qui avait son siége à Bruxelles et ne recevait de Madrid qu'une direction purement politique; que ce mot d'ordre supérieur, Besançon ne le demandait même pas au monarque espagnol, mais à l'empereur d'Allemagne, protecteur de la cité et arbitre des différends qui s'y élevaient sans cesse entre les puissances ecclésiastiques et la municipalité souveraine. On comprendra ainsi la gravité des embarras que les allées et venues de Gaston créèrent à une « pauvre province » qui, suivant la pittoresque expression d'un de ses gouvernants, « trembloit toujours comme la feuille qui est attachée à sa branche par une longue et foible queue [2]. »

---

(1) Ces documents ont été puisés dans les délibérations municipales de Besançon, dans celles du chapitre métropolitain de cette ville, dans la correspondance de Jean Boyvin avec deux des membres de la famille Chifflet, enfin dans la correspondance politique du parlement de Dole qui, de concert avec l'archevêque, gouvernait la *nation séquanaise*, c'est-à-dire la province de Franche-Comté.

(2) *Lettre* écrite à Jean-Jacques Chifflet (à Bruxelles), par le conseiller Jean Boyvin : Dole, 7 septembre 1631 (*Bibliothèque de Besançon*).

I

Le vendredi 21 mars 1631, vers les quatre heures du soir, un gentilhomme corse, nommé Delphin, se présentait chez celui des membres du conseil gouvernemental de Besançon qui était président pour la semaine courante. Ce gentilhomme disait avoir charge du duc d'Orléans, frère du roi de France, de demander aux gouverneurs qu'ils permissent à ce prince « de se retirer pour quelque peu de temps en ceste cité, avec ceux de sa maison seulement et en tel nombre qu'il leur plairoit, sous l'asseurance qu'il donnoit et donneroit de ne porter à ladite cité aucun intérest. »

Une heure après, le conseil était assemblé, recevait communication de cette requête et jugeait que l'affaire étant « de très grande conséquence, » il convenait d'en remettre la solution au lendemain, à cinq heures du matin.

Deux commissaires du conseil s'étaient entretenus pendant la soirée avec l'envoyé du prince : ils avaient appris de lui « que la disgrâce de Monsieur le duc d'Orléans, connue à un chascun, pour le sujet de l'arrest de Madame sa mère et la mauvaise volonté que le cardinal de Richelieu avoit à l'encontre de lui, l'auroit contraint partir d'Orléans, où il s'estoit retiré, et venir au lieu de Bellegarde ; et comme il craignoit que la mauvaise volonté dudit sieur cardinal, qui n'estoit que le faire partir de la France, ne s'étendist plus avant et le contraignist par effet de partir du royaume, il avoit jugé qu'il ne pourroit, pour quelques jours, se retirer en lieu plus asseuré qu'en ceste cité......, avec ceux de sa maison seulement, qui estoient environ de cent gentilhommes.......; » qu'il avait des lettres de l'Empereur et du gouvernement de Bruxelles l'autorisant à faire cette démarche.

Après audition de cet exposé, les gouverneurs assemblés le samedi 22 mars, à cinq heures du matin, reconnurent « qu'il estoit impossible de refuser telle demande ; » ils déli-

bérèrent « que ledit seigneur prince seroit le bien venu. » Il fut résolu, en outre, que le conseil s'entendrait avec l'archevêque de Besançon et le parlement de Dole, qui composaient le gouvernement de la province, pour faciliter au prince le passage à travers les terres comtoises.

Le gouvernement de la province jugea que la municipalité bisontine avait été aussi légère qu'impolitique en donnant au prince une réponse qui engageait le pays tout entier dans une périlleuse aventure. Cette opinion est très nettement exprimée par le conseiller Jean Boyvin, l'une des plus fortes têtes du parlement de Dole, dans une lettre confidentielle qu'il écrivait, le 24 mars 1631, au savant Jean-Jacques Chifflet, alors résidant à Bruxelles.

« Monsieur frère du Roy de France est arrivé à Bellegarde, où ne se tenant pas asseuré, disait Boyvin, pource que le Roy son frère le poursuit, il a demandé de se pouvoir retirer à Besançon. MM. les Gouverneurs ont remis cela au Gouverneur de ceste province (1), à laquelle ils ne vouloient donner ombrage, et dit que s'il le trouve bon, ledit seigneur prince sera le très-bien venu. Nous eussions bien désiré qu'ils ne se fussent pas tant engagés, car c'est un dangereux hoste, soit ami ou ennemi de son frère. On fera ce que l'on pourra pour les détourner de ceste résolution, attendant l'ordre de Son Altesse (2). Cependant ceste arrivée à nostre voisinage, les troupes qui le suivent, la demande qu'il a faite, la response de ceux de Besançon, les levées que l'on veut icy faire, la disette et cherté qui est au pays, et la peste qui se renouvelle particulièrement en ceste ville où il y a trois maisons infectées dès peu, sont des assemblages qui nous font appréhender le comble de beaucoup de maux. Dieu, par sa sainte grâce, nous en veuille garantir ! »

---

(1) Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon, commis avec le parlement de Dole au gouvernement de la Franche-Comté.

(2) Isabelle-Claire-Eugénie, fille du roi d'Espagne Philippe II, gouvernante générale des Pays-Bas et de la Franche-Comté.

Le duc d'Orléans fut, au contraire, enchanté du bon accueil que Besançon faisait à ses ouvertures; il s'empressa d'y renvoyer son ambassadeur Delphin, avec une lettre ainsi conçue :

« *A Messieurs les Gouverneurs de la ville de Besançon.*

» Messieurs, j'ay sceu par ce que m'a mandé le sieur Delphin, qui est à moy et que j'avois envoyé vers vous, les offres que vous luy avez faites de me recevoir avec ma maison dans vostre ville. Je les accepte de fort bon cœur en cas que je sois forcé de quitter la France, et vous prie de croire que, quoy que m'arrive, je ne perdray jamais le souvenir de vostre franchise et bonne volonté, de laquelle je tascheray de me revencher si jamais j'en trouve occasion, estant, Messieurs, vostre bien bon ami,

» GASTON.

» *De Bellegarde*, ce 23e *mars* 1631. »

Cette épitre fut lue au conseil le lundi 24 mars, à deux heures de l'après-midi. Le même jour, à six heures, une réponse était expédiée dans les termes suivants :

« *A très hault et très puissant prince monseigneur le duc d'Orléans.*

» Monseigneur,

» Nous avons receu, avec un très grand respect, la lettre que le sieur Delphin nous a rendue de la part de Vostre Altesse, la bienveillance de laquelle nous oblige davantage à luy donner des tesmoignages de nos très humbles services, dont elle verra tousjours les effets en ce qui pourroit dépendre de ce Magistrat. Nous avons asseuré ledit sieur Delphin que nous aurons à cher l'honneur de la recevoir en ceste cité, luy ayant dit plusieurs choses et circonstances très considérables en l'occurrence du temps, que nous croyons il luy aura représentées. A quoy nous remettant, nous la prions nous honorer

de ceste croyance que nous aurons tousjours à cœur de demeurer, Monseigneur,

» de Votre Altesse

» Très humbles serviteurs, *les Gouverneurs de la cité impériale de Besançon,*

» (Signé) A. Borrey. »

Cependant les membres du gouvernement de la Franche-Comté ne croyaient pas pouvoir, sans une permission expresse du roi d'Espagne ou de l'Infante qui représentait ce monarque à Bruxelles, concéder au fugitif l'entrée des villes de la province confiée à leur garde : ils suppliaient le prince de leur accorder le temps de demander cette autorisation par courrier exprès. Mais Gaston ne pouvait attendre : il sentait l'épée de son frère arriver contre ses reins. Il envoya donc prier le parlement, qui gouvernait la province, de ne pas prendre ombrage s'il faisait marquer ses logis dans les villages les plus voisins de la ville de Dole. « Ce fut lors, dit le conseiller Boyvin (1), que le parlement estima que ce seroit discourtoisie et paraventure imprudence de laisser coucher aux champs un prince de ceste condition qui estoit aux portes de leur ville. »

Besançon avait alors une garnison militaire entretenue aux frais du gouvernement de Bruxelles. Le capitaine de ce corps d'occupation était Humbert de Mandre. L'archevêque et le parlement chargèrent cet officier d'escorter le prince à partir de son entrée en Franche-Comté, de surveiller ses actes pendant le séjour qu'il ferait à Besançon, puis de le reconduire, quand il quitterait cette ville, jusqu'à la limite du pays comtois. Un double service de messagers dut s'établir, entre Dole et Besançon, afin que le parlement pût être instruit rapidement des faits et gestes de Gaston dans la cité impériale.

Le prince coucha à Dole pendant la nuit du 26 au 27 mars. Les hôteliers de la ville eurent ordre d'héberger gratuitement

(1) *Le siége de la ville de Dole,* édit. d'Anvers (1638), p. 15.

tout son monde : il en coûta deux cent et quelques francs au trésor public de la province. « J'eus l'honneur, écrivait Boyvin [1], de le saluer avec cinq autres conseilliers, de la part du parlement, et de porter la parole. Il n'est pas prince de grandes cérémonies, mais actif et soudain, et qui, par nature ou par un grand artifice, ne montre pas à ses discours avoir de grands desseins. Il passa le lendemain à Besançon, où il est encor, avec le comte de Moret, son frère bastard, monsieur le duc de Bellegarde, monsieur le duc d'Elbeuf, monsieur de Coignia (Le Coigneux), son chancelier, et monsieur de Puismorant (Puylaurens), son mignon, avec force noblesse de plus basse taille. On croit qu'il y peut avoir trois cens maistres, qui font plus de cinq cens chevaux, quoique, passant à Dole, il ne faisoit compte que de cent gentilshommes. Plusieurs vont et viennent, les uns pour se retirer auprès de luy, d'autres pour espier ses actions, d'autres pour moyenner des accommodemens. Le mal est qu'il n'a pas beaucoup d'argent, et que son arrivée enchérissant toutes choses au double, je ne crois pas qu'il demeure guère à Besançon sans les ennuyer. Nous souhaiterions que l'on pût trouver quelque honneste prétexte pour le faire passer outre, et qui semblât plustôt venir de luy que de nous. »

La ville de Besançon ne partageait pas ces légitimes inquiétudes. En vraie république, elle était tout entière à la joie de posséder un prince et au désir de mettre en renom son hospitalité. Le duc d'Orléans avait quitté Dole le 27 mars au matin, pour se diriger sur Besançon « avec son train et maison. » A midi, son maréchal des logis était dans la ville, et le conseil gouvernemental s'entendait avec cet envoyé pour assigner des logements au duc et à sa suite. Les plus riches citoyens mirent en cette circonstance leurs maisons à la disposition du conseil. On désigna pour le frère du roi de France l'hôtel assez récemment construit de Guillaume d'Emskerque, dit d'Anvers,

(1) Dole, 6 avril 1631.

seigneur de Velleclaire (1). Au dessus de la grande porte d'entrée de ce logis, on lisait et on lit encore cette inscription en relief : FAC BENE NE TIMEAS, maxime que le prince pouvait adopter comme une devise de circonstance. L'hôtel fut décoré de belles tapisseries par les soins du contrôleur de la ville. D'autres résidences furent assignées aux personnages dont voici les noms : le président Le Coigneux (2), chancelier de Gaston, et Antoine de Puylaurens (3), son plus cher favori, les deux principaux instigateurs de la sortie du prince ; le duc de Bellegarde (4), gouverneur de Bourgogne et de Bresse, surintendant de la maison de Monsieur, avec son neveu le marquis de Montespan (5); le comte de Moret, fils naturel de

(1) Cet hôtel, qui porte le n° 44 de la Grande-Rue de Besançon, était possédé, avant la Révolution française, par la famille d'Olivet. Voir une notice sur cet hôtel dans *Besançon et ses environs*, par A. CASTAN (1880), pp. 285-287.

(2) « Jacques Le Coigneux, seigneur de Bachaumont et Lierville, était fils d'Antoine Le Coigneux, conseiller du roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes, et de Marie de Longueil. — Tallemant des Réaux prétend « qu'il avoit un peu la mine d'un arracheur de dents. » (Ch. CONSTANT, *Mém. de Goulas*, t. I, p. 6.)

(3) « Antoine de l'Age, seigneur de Puylaurens, avait été nourri près de Son Altesse comme enfant d'honneur. Il possédait la confiance intime de Monsieur, qu'il fit servir d'instrument à son ambition et le trahit presque toujours. Il épousa plus tard Mlle de Pont-Château, nièce du cardinal de Richelieu; créé, à cette occasion, duc et pair en 1634, il fut, peu après, arrêté et mis à Vincennes, où il mourut misérablement. » (Comte D'HAUSSONVILLE, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. I, p. 233.)

(4) Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, premier gentilhomme de la chambre et surintendant de la maison de Monsieur, avait été favori de Henri III, confident de Henri IV et l'un des personnages vénérés à la cour de Louis XIII « par son âge, sa qualité et son mérite. » Madame de Motteville l'appelle : « cet antique galant. » (*Mémoires de Nicolas Goulas*, t. I, pp. 5 et 6.)

(5) Jean-Antoine-Arnaud de Pardailhan, marquis de Montespan, fils d'une sœur du duc de Bellegarde et élevé par son oncle dont il fut l'héritier. Il mourut, sans postérité, le 21 mai 1687, âgé de 95 ans. Sa veuve, qui était en même temps sa cousine germaine, décéda le 4 mai 1715, âgée de 93 ans, 6 mois 11 jours. (LA CHENAYE DES BOIS, *Dictionnaire de la noblesse*, 2e édit., t. XI, p. 183, t. XII, p. 451.)

Henri IV[1]; le duc d'Elbeuf, de la maison de Guise[2], et son beau-frère le duc de Roannès[3]; le P. de Chanteloube[4], oratorien, l'un des confidents de la reine-mère; Monsigot[5], secrétaire des commandements du prince; le marquis de la Ferté-Imbaut[6], lieutenant des gendarmes de Monsieur; le comte de Briançon[7]; le capitaine des gardes de Wailly[8].

---

(1) Antoine de Bourbon, comte de Moret, fils naturel de Henri IV et de Jacqueline de Bueil, né en 1607 et tué en 1632 à la bataille de Castelnaudary, « Il ne se pouvoit rien voir de si beau et de mieux fait, grand, bien taillé, le visage agréable, la teste merveilleuse, le procédé noble, l'air glorieux, de grande ambition, de grand cœur, mais de médiocre esprit, et si dédaigneux et méprisant qu'à peine pouvoit-il regarder les autres hommes. » (Nicolas Goulas, *Mémoires*, t. I, pp. 191-192.)

(2) Charles II de Lorraine-Guise, duc d'Elbeuf, avait épousé une fille naturelle de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

(3) Louis Gouffier, duc de Roannès, était marié à une sœur du duc d'Elbeuf.

(4) « Chanteloube, entre tous les gens de la Reine-mère, étoit celui qui parloit le plus haut et avec le plus d'assurance des succès des grandes armées qu'ils prétendoient faire contre le roi; sa profession étoit autant éloignée de ses actions que sa naissance y étoit convenable, vu qu'il étoit fils d'Antoine d'Apchon, gentilhomme d'Auvergne, diacre et pourvu de l'abbaye de Brives-Finiers...., lequel enleva à Brives une femme..... et eut d'elle, du vivant de son mari qu'il fit tuer,..... Jacques d'Apchon qui étoit le père de Chanteloube, que le cardinal (de Richelieu) avoit toujours assisté, jusqu'à ce point que, quand il voulut se rendre d'Eglise, il moyenna envers la Reine-mère qu'elle fit payer ses dettes. » (*Mémoires du cardinal de Richelieu*, édit. Petitot, t. VI, p. 508.)

(5) « Personne recommandable par son esprit et sa fidélité, ayant outre cela grande connoissance des affaires du monde. Il avoit été autrefois secrétaire du connétable de Luynes et étoit intime ami du président Le Coigneux. » (*Mémoires de Gaston d'Orléans*, édit. Petitot, pp. 87-88.)

(6) « Jacques d'Estampes, seigneur de la Ferté-Imbault, marquis de Mosny. Fils de Claude d'Estampes et de Jeanne de Hautemer, il était chambellan d'affaires de Monsieur et commandait, en qualité de capitaine-lieutenant, la compagnie de deux cents hommes de Son Altesse Royale. » (Ch. Constant : note dans le t. I, p. 4 des *Mémoires de Nicolas Goulas*.)

(7) « Erasme de Daillon, comte de Briançon, fils puîné de François de Daillon, comte du Lude, gouverneur de Monsieur, et de Françoise de Schomberg. » (Ch. Constant : note dans les *Mémoires de Nicolas Goulas*, t. I, p. 112.)

(8) Charles-Marie de Hallwyn, seigneur de Wailly. (*Mémoires de Nicolas Goulas*, t. I, p. 4.)

Un peu au delà de Saint-Ferjeux, c'est-à-dire à la limite du territoire de la ville du côté de Dole, quatre gouverneurs à cheval, suivis d'un certain nombre de cavaliers appartenant à la cité, présentèrent au duc les hommages du conseil et entrèrent avec lui à Besançon. A la porte d'Arènes, une cinquantaine de citoyens « des plus apparents » étaient sous les armes.

Dès que le prince fut installé en son logis, un présent d'honneur lui arriva de l'hôtel de ville, conduit par les officiers du conseil, savoir l'avocat fiscal, le trésorier, le contrôleur et le syndic. Ce présent était ainsi composé : 1° un chariot portant trois muids de vin blanc et clairet, des plus exquis ; 2° six chevaux chargés de chacun un bichot d'avoine ; 3° deux douzaines de flambeaux de cire pure.

Quelques instants après, vers cinq heures du soir, on envoyait le capitaine de Mandre prier le prince de donner le mot du guet. Gaston s'y refusa absolument, « ne désirant estre en la cité en qualité de prince, ains en celle de bourgeois et citoyen. »

Le vendredi 28, on envoyait six grands brocs de vin blanc et clairet, toujours du plus exquis, à chacun de MM. le duc de Bellegarde, le duc d'Elbeuf, le comte de Moret, le duc de Roannès, le chancelier Le Coigneux et Puylaurens. Quand les pots de vin arrivèrent chez le duc d'Elbeuf, ce seigneur avait fini de dîner : suivant l'usage, le présent dut être envoyé aux Capucins, sauf à être remplacé le lendemain par un équivalent plus diligemment expédié.

En même temps le conseil faisait doucement observer au prince que le chiffre de ses gens et chevaux dépassait de beaucoup ce qui avait été annoncé : en effet, il était entré avec lui plus de 1.500 personnes et 1.000 chevaux. Or, il y avait disette de grains dans la ville, et il fallait aviser à cantonner une partie de cette escorte dans les villages voisins. Le duc pria que l'on eût quelques instants de patience, et qu'il allait arranger les choses de façon à ne mécontenter personne.

Le samedi 29, ce fut le tour des politesses du chapitre métropolitain. Quatre chanoines furent envoyés pour saluer le prince et lui offrir huit pots de vin avec douze pains. D'autres députations, composées de deux chanoines chacune, allèrent visiter l'une le comte de Moret et le duc de Bellegarde, l'autre les ducs d'Elbeuf et de Roannès. Chacun de ces seigneurs reçut quatre pots de vin et six pains. Quatre chanoines furent commis en outre pour montrer l'insigne relique du Saint-Suaire (1) aux nobles hôtes de la cité. Le duc de Bellegarde profita de cette faculté le 5 avril, et le duc de Roannès fit, le 7 avril, une visite semblable.

II

Cependant Louis XIII avait continué sa marche dans la même direction que son frère, pensant ainsi lui inspirer une terreur salutaire. Il était entré à Dijon le 26 mars, en même temps que Gaston prenait son gîte à Dole. Au bout de trois jours, ne voyant poindre aucun indice de soumission, il avait fait publier au parlement de Bourgogne une déclaration royale chargeant du crime de lèse-majesté tous ceux qui avaient incité son frère à la rébellion et étaient sortis avec lui du royaume (2).

(1) Le Saint-Suaire de Besançon était un linge, long de huit pieds et large de quatre, sur les deux faces duquel l'image de Jésus au tombeau ressortait en couleur jaune pâle. On en faisait l'ostension solennelle deux fois l'an, le jour de Pâques et le dimanche qui suivait l'Ascension. En dehors de ces deux circonstances, il n'était exhibé que « par égards pour de grands personnages. » (Voir une note sur cette relique, dans mon travail intitulé *Granvelle et le petit empereur de Besançon*, publié par la *Revue historique*, t. I, 1876, pp. 101-102.)

(2) Le duc de Bellegarde constitua aussitôt un procureur pour former opposition à l'effet de la déclaration royale, opposition basée sur ce que « ledict seigneur constituant ayant l'honneur d'estre duc et pair de France, officier de la coronne et conseillier receu en ladicte cour de parlement de Paris, il ne recognoit nul aultre juge ny parlement de

De son côté, Gaston avait fait immédiatement rédiger par Le Coigneux, « le directeur principal et la plume du parti (1), » une longue épître exposant au roi que la fuite de son frère unique avait pour causes l'exil de la reine-mère et la confiscation du pouvoir au profit du cardinal de Richelieu. Cette lettre, qui se terminait par des protestations d'*affection tendre* et d'*obéissance soumise*, était datée à Besançon du 1er avril 1631 (2). On en chargea le comte de Briançon, qui joignit le roi le 3 avril, à Baigneux, et s'acquitta de sa commission. Le roi trouva la lettre injurieuse et fit incarcérer le porteur au château de Dijon (3).

Monsieur n'avait eu sans doute aucune illusion sur l'effet que pouvait produire sa dépêche officielle, car, sans en attendre la moindre réponse, il s'était hâté de faire confectionner, sous forme de lettre au roi, un libelle destiné à agir sur l'opinion publique. C'était un violent réquisitoire contre les *impiétés*, les *injustices*, les *cruautés* et les *perfidies* du cardinal de Richelieu. Ce nouvel écrit, en date à Besançon du 4 avril 1631, fut imprimé dans cette ville chez Cleriadus Boutechoux, l'imprimeur juré de la cité impériale (4). Les gazetiers français ne paraissent pas en avoir eu connaissance, car le *Mercure*, qui avait enregistré la première lettre avec les réfutations ministérielles, ne dit pas mot du pamphlet subséquent.

France que celuy de Paris, qui est la court des ducz et pairs. » — « Faict et passé en la cité impériale de Besançon et maison appertenant à monsieur le conte de Rossillon, après midy du septiesme jour du mois d'apvril l'an mil six cens trente et ung; présens à ce honorables hommes François Chassignet, orfèvre, et Gille du Loisir, peintre, citoyens de Besançon. » (*Biblioth. nation.*, mss, fonds français, 3874.)

(1) D'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. I, p. 265.

(2) *Mercure français*, t. XVII, pp. 163-169.

(3) *Ibid.*, p. 170.

(4) Cette pièce ne figurant dans aucun des recueils qui concernent l'époque de Richelieu, nous la reproduisons à la suite de ce mémoire, d'après un exemplaire qui est récemment entré à la Bibliothèque de Besançon.

Louis XIII avait prévu le cas où le parti des mécontents deviendrait assez fort pour se retourner contre la France : aussi, voulant leur en barrer le chemin, avait-il envoyé deux régiments tenir garnison dans les places de Bellegarde, d'Auxonne et de Saint-Jean-de-Losne, en préposant de plus trois cents cavaliers à la surveillance de cette frontière.

L'archevêque de Besançon et le parlement de Dole, commis au gouvernement de la province, s'étaient vivement émus de cette concentration de troupes, d'autant plus que la rumeur publique attribuait au roi le dessein de se porter sur Besançon et d'y bloquer son frère. Le capitaine de Mandre avait donc reçu, depuis Dole, l'ordre d'inviter le prince à déloger au plus vite de Besançon et à quitter sans délai la Franche-Comté.

Cette sommation, communiquée au conseil de la ville le mardi 2 avril, à deux heures de l'après-midi, avait été très mal accueillie par les cogouverneurs : le gouvernement de la province empiétait sur les prérogatives de leur république souveraine, et il était de bonne règle qu'ils ne le souffrissent pas. Le conseil avait en conséquence fait visiter le prince, à l'effet de l'assurer que personne dans la ville ne prenait ombrage de son séjour.

Le duc d'Orléans n'avait aucun désir de prolonger longuement ce séjour. Il ne s'était arrêté à Besançon que pour avoir la liberté de négocier sa retraite dans les Etats du duc de Lorraine. « Encores que j'aie esté bien receu en la Franche-Comté, avait-il écrit au duc, et particulièrement en ceste ville (de Besançon), néanmoins parce que ce séjour tire à quelque conséquence......., joint que je ne puis estre en aucun lieu si en seureté qu'en vos Estats, je vous conjure, par l'amitié que vous m'avez promise, de m'y vouloir donner retraicte (1). »

De tous les partis que Gaston aurait pu adopter, c'était celui

(1) *Lettre* en date à Besançon du 30 mars 1631 : n° II de l'*Appendice* du premier volume des *Mémoires de Goulas*.

qui devait le plus inquiéter Richelieu. Mais le duc de Lorraine hésitait à favoriser ce dessein : « il avoit à craindre que le Roy n'en prît ombrage et ne lui vînt fondre sur les bras (1). » Pourtant, sur la promesse que fit Gaston de donner sans délai sa main à la sœur du duc, les objections cessèrent comme par enchantement.

Monsieur avait fixé son départ au jeudi 10 avril : les cogouverneurs de Besançon résolurent qu'il serait reconduit, jusqu'aux limites du territoire, par une députation à cheval, composée comme celle qui avait salué son arrivée. La veille de ce départ, il demanda et obtint la commutation en bannissement perpétuel de la peine de mort prononcée par la justice municipale contre trois faux-monnayeurs.

De Besançon, le duc d'Orléans se dirigea sur Vesoul, ne laissant dans la ville impériale que le comte de Moret, avec les ducs de Bellegarde et de Roannès. Le capitaine de Mandre accompagnait le prince et devait éclairer sa marche vers la Lorraine. Le premier jour, on alla coucher à Vesoul. Le lendemain, 11 avril, on gagna Luxeuil. Là, le prince coucha dans la maison du bailli Jean Clerc, l'un des plus dignes représentants de l'autorité dans la province. La journée d'ensuite, 12 avril, suffit pour atteindre Remiremont, première ville de Lorraine, et encore le prince avait-il eu le temps de visiter en chemin les mines de Château-Lambert et la hauteur du Chaillon. Arrivé à Remiremont vers dix heures du soir, le prince y séjourna le dimanche 13 avril. Il partit ensuite pour Epinal.

Jean Clerc, qui s'était joint au capitaine de Mandre pour escorter le prince jusqu'à Remiremont, écrivait bientôt ce qui suit au parlement de Dole : « Prenant congé de luy, il m'asseura qu'il avoit un extrême contentement et se louoit du bon accueil et traitement qu'il avoit receu en ce pays : de quoy il dit vouloir conserver un souvenir pour s'en revencher aux occasions, m'enchargeant d'en reservir la Cour. »

---

(1) *Mémoires de Gaston*, édit. Petitot, p. 113.

De son côté, le parlement, instruisant l'archiduchesse Isabelle de tout ce qui précède, témoignait en ces termes de la conduite régulière tenue par le duc d'Orléans et sa suite en Franche-Comté : « Nous avons estimé, Madame, estre de nos devoirs de reservir V. A. S. de son départ de ce pays, et l'asseurer que pendant son passage par iceluy, comme aussi par tout le temps qu'il a séjourné audit Besançon, ses gens se sont comportés de telle sorte que nous n'en avons eu aucune plainte, ayans très bien payé et satisfait par deça tous les despens qu'ils y ont fait, au contentement de ceux qui les ont receus et logés, selon mesme que le sieur de Mandre, auquel nous avions donné charge d'accompagner ledit sieur duc depuis l'entrée de ce pays jusques à la sortie d'iceluy, nous en a informé plus particulièrement. »

Le capitaine de Mandre fut récompensé par un mandat de six cents francs sur le trésor de la province. On lui avait adjoint, pour le seconder dans son rôle d'observateur, Jean-Simon Froissard de Broissia, juge pour le roi d'Espagne dans la ville de Besançon (1). Ce fut de ce magistrat que le parlement apprit le départ des trois gentilshommes laissés à Besançon par le duc d'Orléans. Les ducs de Bellegarde et de Roannès étaient partis de cette ville le 17 avril, à neuf heures du matin, pour aller coucher à Vellefaux. Le comte de Moret les avait suivis le lendemain matin. La mésintelligence qui allait éclater dans l'entourage de Monsieur, devait promptement ramener à Besançon les ducs de Bellegarde et de Roannès.

« Vous sçavez déjà, écrivait deux jours après le conseiller

(1) La création de cet office de juge du souverain de la Franche-Comté à Besançon datait de 1451, époque à laquelle le maréchal Thiébaud de Neufchâtel ayant réprimé une insurrection de la plèbe contre la bourgeoisie, les chefs de celle-ci avaient conclu, au nom de la ville, un traité d'association avec le gouvernement de la province. Le souverain de la Franche-Comté eut dès lors le droit d'instituer dans la cité un capitaine et un juge. Ce magistrat participait à tous les actes judiciaires du conseil de ville, et faisait percevoir, pour son maître, la moitié des gabelles et des amendes.

Boyvin (1), que M. le duc d'Orléans est passé en Lorraine avec toute sa suite; je n'en suis pas marry, car il ne nous pouvoit apporter que du trouble. »

III

La ville libre de Besançon ne regardait pas au péril quand il s'agissait d'affirmer son indépendance : aussi sa municipalité souveraine sembla-t-elle, pendant dix-sept mois, se faire un jeu d'effrayer le gouvernement de la province en accordant toute liberté d'accès chez elle à Gaston et à ses associés. Quand le départ de la reine-mère pour les Pays-Bas eut armé Richelieu d'un nouveau grief contre ceux qui donnaient asile à ses adversaires, Monsieur craignit d'être victime de quelque irruption subite des troupes françaises en Lorraine. Son vieil ami le duc de Bellegarde avait manqué d'être enlevé par un parti de cavaliers français, bien que Richelieu lui eût juré « par la foy de prestre » qu'il pouvait venir à Paris en toute sécurité (2). Gaston jugea donc prudent de se dérober par une fugue aux coups de main de son adversaire : il prétexta la nécessité de changer d'air à cause de la peste, et envoya demander à Besançon la faveur de pouvoir, une seconde fois, se retirer dans cette ville, avec les gens et les cinquante chevaux de sa maison. La permission fut accordée, puis un député de la ville impériale se rendit à Dole pour annoncer ce retour inopiné de Monsieur. Sur la façon dont cette communication fut accueillie par le gouvernement de la Franche-Comté, comme aussi sur les circonstances qui marquèrent le second séjour du prince à Besançon, nous ne pouvons

(1) Dole, jour de Pâques de 1631.

(2) Le duc de Bellegarde avait fait le voyage de Langres pour conférer avec un envoyé du roi de France sur des propositions d'accord; il était venu attendre la réponse du monarque à Fayl-Billot. Deux cents cavaliers français furent alors embusqués dans un bois voisin de cette localité, pour essayer de le saisir. Il leur échappa et courut se réfugier à Jussey, où il arriva le 21 juillet 1631, vers dix heures du soir.

mieux faire que de citer le témoignage du conseiller Boyvin.

« Nous croyions, écrivait le sage parlementaire [1], que l'arrivée de la Royne-Mère dans les Pays-Bas y attireroit aussitost Monsieur le duc d'Orléans, et nous estant venue en mesme temps la nouvelle de la retraite de la Mère et du dessein que le fils prenoit de repasser à Besançon, nous avions cru que c'estoit un artifice pour se donner plus libre commodité de se joindre à elle : d'autant plus qu'ayant envoyé un gentilhomme à Besançon pour demander d'y estre receu, il n'en avoit rien escrit à M. l'Archevesque ni au Parlement, comm'il avoit fait à son premier passage. Messieurs de Besançon envoyèrent M. Cabet, cogouverneur, pour en donner part à l'un et à l'autre ; mais on trouva un peu rude qu'ils donnoient advertissement d'une chose faite, au lieu de demander advis s'ils la debvoient faire. Sur le chemin, Monsieur d'Orléans estant advisé qu'il y avoit de la messéance d'entrer en une province étrangère avec si grande suite sans en advertir ceux qui avoient le gouvernement en main, escrivit une lettre antidatée de cinq jours et de Lorraine, et le lendemain qu'elle fut délivrée, sans en attendre la response, vint coucher à Besançon dimanche dernier. Nous avons sceu que Monsieur le duc de Lorraine, appréhendant les approches de l'armée du Roy Très-Chrestien, nous avoit dextrement renvoyé l'esteu [2] et conseillé à Monsieur de faire sa place d'armes en la comté de Montbéliard, où se debvoient rendre quelques troupes de cavalerie, et puis joindre tout le secours étranger qu'il attend, pour de là donner en France : je ne sçay par quel endroit, mais ce ne pourroit estre sans passer sur nous. Ceste nouvelle nous a vivement donné l'alarme, d'autant plus que nous avons veu toute nostre frontière du Duché, de Champagne et de Bresse bordée de gendarmerie que le cardinal y a envoyée.

---

(1) Dole, 10 août 1631.

(2) « *Esteuf*, balle pour jouer à la paume. » (ROQUEFORT, *Glossaire de la langue romane.*)

Nous avons donc fait tous debvoirs possibles pour empescher que ceux de nostre pays ne s'engageassent dans ces entreprises qui ne pouvoient nous estre imputées qu'à rupture de neutralité, et peut-estre nous obligeroient à fournir le tablier pour y voir jouer quelque sanglant eschec. Les bons patriotes auxquels Monsieur d'Orléans en a fait part, pour les tirer à soy, luy ont rendu l'exécution de ce dessein très difficile et périlleuse. Sur cela ou sur quelques autres considérations, il se partit hier de Besançon fort à l'impourvue, avec la moitié de son train seulement, et prit, comme l'on dit, le chemin de Ferrette. Ce ne sera pas nostre mal ni celuy de Besançon s'il n'y retourne plus, et s'il va faire sa place d'armes plus loin. »

Gaston avait passé six jours dans la ville impériale. Il y était arrivé le 3 août et en était reparti le 9, probablement sur les instances de l'archiduchesse Isabelle, à qui le gouvernement de Franche Comté avait remontré, « par un courrier exprès, » le péril manifeste qu'un tel visiteur faisait naître pour le pays. La ville de Besançon était, en effet, comprise dans le traité de neutralité qui obligeait la province à ne pactiser avec aucun des ennemis du roi de France. Et, disaient les gouvernants comtois (1), « nous voyons clairement que les choses sont fort aigries entre ledit Roy Très-Chrestien et ledit sieur duc son frère, et que la Lorraine où il s'est retiré jusques à présent est en apparence de se trouver engagée en leur querelle; et n'en pouvons moins attendre, considérans les intentions toutes notoires du cardinal de Richelieu envers l'auguste maison d'Austriche et son ordinaire procédé jusques à présent. Et quant au secours que ledit sieur duc se promet de Sa Majesté Impériale, ce seroit la totale désolation de ceste province, s'il estoit envoyé en icelle, en laquelle par ce moyen se feroit la place d'armes de la guerre. »

Obligé de sortir de la Franche-Comté, mais ne voulant pas s'éloigner de sa fiancée, la princesse Marguerite; craignant

(1) Dole, 1er août 1631.

aussi de fournir à Richelieu le prétexte d'une occupation militaire de la Lorraine, le pauvre Gaston ne savait réellement où entreposer ses pénates. Non moins inquiète que lui, la cour de Lorraine venait de se transporter à Remiremont, où Monsieur envoyait chaque jour visiter de sa part la princesse Marguerite. Ayant pris lui-même la route de Lorraine avec environ quatre-vingts chevaux, le reste de son train étant resté à Besançon, il arriva pour dîner à Luxeuil, le 10 août, entre dix et onze heures du matin. Le rapport fait à cette occasion par le bailli Jean Clerc témoigne des perplexités de Gaston d'Orléans. « Il a mis pied à terre au couvent des Capucins, écrivait le bailli (1), où ayant ouï la messe, il est de là venu en la ville à pied; et passant par devant le logis de moy bailly de Luxeul, l'ayant eu à rencontre sans y penser, je l'ay salué; et m'ayant reconnu dès ses passades et repassades, il m'a demandé si j'avois point de nouvelles de Lorraine, voire si dès huit jours ença j'avois point appris qu'il y eût des troupes estrangères en nostre voisinage; et l'ayant asseuré que non, il a reparti comme par estonnement : « Voy! » Puis s'est tu fort longtemps, et entretemps, l'accompagnant jusques en son logis, il m'a dit : « Je passe à Remiremont et retourneray en » bref. » Puis tout à coup, et changeant de discours, m'a dit (n'en sçachant le sujet) : « Vesoul est une bien meilleure ville » que cette-cy. » Puis s'estant adressé à des seigneurs qui estoient en la chambre où l'on couvroit pour leur disné, j'ay pris congé de luy et de la compagnie..... »

Six jours après (16 août), le duc de Roannès repassait par Luxeuil, se rendant à Besançon pour affaires urgentes du prince, et à ce propos il disait au bailli de Luxeuil « que tous (les compagnons de Monsieur) voudroient bien estre paisibles en leurs maisons, et qu'ils s'ennuient bien fort d'estre tant errant chez autruy. » La situation de ces transfuges devenait, en effet, de jour en jour moins rassurante. Une armée fran-

(1) Luxeuil, 10 août 1631.

çaise de quinze mille hommes, commandée par le maréchal de la Force, allait prendre position sur la frontière du Bassigny et de la Lorraine, tandis que le prince de Condé se mettait en observation sur la rive droite de la Saône et faisait glisser une garnison dans le petit bourg de Rigny, près de Gray, qui relevait du duché de Bourgogne et conséquemment de la couronne de France [1]. Ces précautions étaient légitimes de la part du gouvernement français, car Richelieu ne pouvait ignorer que Gaston enrôlait des soldats et qu'il négociait avec l'Allemagne pour être appuyé par elle dans son projet d'agression contre le royaume de son frère. En conséquence, le tout puissant ministre avait fait adresser de vives remontrances au duc de Lorraine et ne dissimulait pas son intention de rendre la Franche-Comté responsable de ce que le parti des rebelles pourrait machiner sur ce territoire. La municipalité de Besançon, effrayée de ces menaces, fut cette fois d'accord avec le gouvernement de Dole pour interdire, par des édits, les enrôlements et les acquisitions d'armes [2] que faisaient dans la ville et dans la province les émissaires de Gaston d'Orléans. Le duc de Roannès se hâta de transmettre cette fâcheuse nouvelle à son maître; elle lui parvint au moment où il allait se mettre une troisième fois en route pour

---

(1) *Franchises et privilèges du bourg de Rigny-sur-Saône :* rapport de M. Francis Wey et notice de M. Jules Finot : *Revue des sociétés savantes*, 7e série, t. I, 1879, pp. 96-101.

(2) Les officiers de justice de Salins signalaient au gouvernement de la province, le 8 août 1631, le passage de cinq chariots de piques venant de Moirans et conduits sur Besançon : 700 seulement étaient toutes ferrées. Le 30 août, la municipalité de Moirans écrivait qu'il y avait « marché fait par Claude Grosel de ce lieu avec Pierre du Loisy, orphèvre, citoyen de Besançon, pour la fourniture de 1500 piques à rendre à Besançon dans trois mois, qu'est 500 par mois. » On ajoutait que Jacques Perret, du même lieu, en avait fait conduire à Besançon 300 non ferrées. Par dépêche du 2 septembre, la municipalité de Moirans reçut l'ordre de ne laisser sortir aucune pique pour Besançon, sans permission du gouvernement de la province. Le 29 août précédent, la municipalité de Bâle, obtempérant à une réquisition du roi de France, avait mis l'embargo sur une cargaison d'armes qui allait partir pour joindre Monsieur.

Besançon et s'y rencontrer, disait-on, avec la reine sa mère. Force lui fut dès lors de porter ailleurs le quartier général de ses armements et de ses intrigues.

Le déménagement de ce qui restait à Besançon du train de Monsieur est ainsi raconté par le juge Froissard de Broissia : « Estant sorti hier (2 septembre) de Dole, je me servis de la lumière de la lune tant qu'elle dura, et avec ceste aide, je me rendis à Ranchot pour les dix heures : d'où je suis parti à l'aube, estant arrivé en cette cité (de Besançon) pour six heures et demie, où j'ay appris que, par ordre de M. le duc d'Orléans, tous ses gens et ceux des princes et seigneurs de sa suite partent aujourd'hui pour se rendre demain à la nuit à Luxeul. A l'ouverture de la porte sont sortis quatre-vingts ou cent chevaux, et j'ay trouvé les rues pleines de mulets et charrettes chargées d'hardes prestes à partir. Les maistres ont défendu en leur logis de donner à dîner à leur gens, alléguant que l'on leur apprestoit à Quenoche. Il n'y a aucune plainte pour le paiement de leur despense. M. de Bellegarde a dit à quelques personnes qui me l'ont rapporté, que M. le duc d'Orléans sera jeudi à la nuit à Luxeul, et luy ledit seigneur de Bellegarde et M. le duc de Rohannès partiront d'icy seulement demain. M. d'Elbeuf a escrit à son maistre d'hostel de dire à son hoste qu'il espère de le voir ici dans huit jours; mais j'ay appris de bon lieu que ce retour est fort incertain. Tous les François de la suite de M. le duc d'Orléans partent d'ici, mesme les femmes et le petit-fils de M. le chancelier Le Coigneux, quoique malade et seulement âgé de sept à huit ans. »

Entre complices, la désillusion amène rapidement la discorde. Les compagnons de Monsieur voyaient clairement que la partie engagée par leur maître était perdue : aussi les récriminations et les susceptibilités se produisaient-elles fréquemment dans cet entourage. « Les plus judicieux de ces seigneurs, écrivait le bailli de Luxeuil (1), prévoient qu'ils ne

(1) 6 septembre 1631.

peuvent pas beaucoup, n'ayans gens ni argent, quartiers ni lieux de retraicte, y ayant de grandes irrésolutions en leurs délibérations : aussi disent-ils qu'ils reconnoissent que toutes les menaces de guerre qu'on fait pour leur sujet au duc de Lorraine ne sont que des endormies pour les entretenir et à la longue les ruiner, et faire que d'eux-mesmes ils aient à se manger, puisque la saison de faire la guerre s'en va passée..... Il y a en ceste cour bien de la défiance des uns sur les autres, chascun buttant plus à se tirer d'intérest particulier qu'à faire leur commun advantage ; et de quoy il y a des malcontents. »

Le duc de Bellegarde, prenant sans doute prétexte de son grand âge, quitta le prince à Luxeuil et fit rebrousser son train sur Besançon : il s'y trouva fort en peine, cherchant partout de l'argent à emprunter sur les meubles qu'il avait dans cette ville. Non moins perplexe était le duc de Roannès, qui avait également lâché pied pour s'être vu préférer le duc d'Elbeuf comme général de cavalerie dans l'armée de Monsieur. Besançon abritait en outre la comtesse du Fargis, cette conseillère de la reine-mère que Richelieu avait fait condamner à être décapitée en effigie. Le duc de Bellegarde venait d'obtenir, pour cette dame et son époux (1), pour le duc de Roannès et pour lui-même, la faculté de demeurer à Besançon pendant l'hiver, « s'ils ne pouvoient retourner en France, » quand le bruit se répandit que le roi de France allait faire demander aux gouverneurs de Besançon l'extradition de la comtesse. Ce fut le signal d'un nouveau *sauve-qui-peut* parmi les réfugiés français qui étaient encore dans la ville.

IV

Malheureusement pour le repos de la Franche-Comté, il existait entre cette province, la Lorraine et la France, des ter-

(1) « Je fus, écrivait le juge Froissard, faire révérence à M. de Fargis,

ritoires que les voisins se disputaient depuis des siècles et qui, pour ce motif, s'appelaient pays de surséance ou de contention. Tels étaient, au pied des Vosges, Fougerolles, Saint-Loup, Vauvillers, et quelques autres villages voisins de Luxeuil. Gaston crut pouvoir y parquer sa petite armée comme sur un terrain neutre, tandis que lui-même ferait l'amour à Remiremont, mais après avoir expédié ailleurs les gens de sa suite, ainsi que l'abbesse souveraine de cette ville (1) l'en avait supplié (2). Le quartier général de ses troupes fut établi à Saint-Loup, « un grand village bien pourvu de toutes choses, dit Nicolas Goulas, où nous demeurasmes trois semaines ou un mois à faire bonne chère, sans voir d'ennemis (3). » Luxeuil ne logea que le train et la cuisine du prince, car le bailli Jean Clerc, parlant au nom du gouvernement de la Franche-Comté, avait fait cette déclaration formelle : « Pour Monsieur et sa maison, on agira selon le droit d'hospitalité ; mais de gens de guerre, il nous est interdit. »

Gaston profitait volontiers de la faculté qu'il avait de venir à Luxeuil, certain qu'il était d'y être traité avec les égards dus à sa qualité de prince. Jean Clerc présentait ainsi le récit d'une de ses visites : « Ce jourd'hui (10 septembre), environ

---

qui est un seigneur de qualité et de grans moïens, et qui a esté neuf ans ambassadeur de France en Espagne : il est âgé, à ce qu'il m'a dit, de quarente cinc à quarente six ans. » (Besançon, 9 septembre 1631.)

(1) Catherine de Lorraine, petite-fille par sa mère Claude de France du roi Henri II. Elle dut elle-même, avec sa nièce la princesse de Phalsbourg, chercher un asile à Besançon, en 1634, quand Richelieu, maître de Nancy, voulut donner un coup de filet sur le personnel de la maison de Lorraine. (Comte d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. I, pp. 411-418.)

(2) « Et m'a-t-on asseuré que le voyage que Monditsieur le duc d'Orléans avoit fait icy (à Luxeuil) n'estoit à autre effet que pour y laisser tous ses gens, pour contenter Madame de Remiremont qu'estoit aux appréhensions que tant de monde ne leur apportast quelque maladie contagieuse. » (*Lettre* de Jean Clerc au gouvernement de Franche-Comté : Luxeuil, 11 septembre 1631, 2 heures du soir.)

(3) *Mémoires*, édit. Ch. Constant, t. I, pp. 134-135.

les neuf heures du soir, est arrivé en ce lieu M. le duc d'Orléans; et comme peu auparavant j'estois adverti de sa venue, je me suis mis en debvoir aux portes pour l'attendre avec les quatre d'icy, qui luy ont présenté les clefs, lesquelles il m'a remises en main, nous recommandant à tous de nous en servir et en user comme du passé. Et parce qu'il estoit nuit et que le pavé est dangereux, il a mis pied à terre, et, tout en marchant contre son logis, il m'a appelé et m'a demandé si nous n'avions pas eu de plaintes de ses gens logés à Saint-Loup. Et l'ayant asseuré que si, et que mesme ils s'espanchoient rière ce pays à des courses trop fascheuses, il m'a dit : « Si vous apprenez qu'ils fassent chose qui ne soit de faire, plaignez-vous » en à La Ferté, mon mareschal des logis; il vous en fera toute » raison. » De là, passant à son arrivée, je luy ay dit : « Mon» seigneur, à peine croyions-nous que Vostre Altesse arrive» roit, puisque dès neuf jours nous estions en son attente sans » effet. » Instamment il m'a dit : « Me voicy, mais pour fort » peu de temps; bien laisseray-je la plus grande part de mes » gens, je les vous recommande. » Puis, s'estant mis à table, le souper a esté fort court, et s'est aussitost retiré, ayant recommandé à tous d'estre prests au matin à porte ouvrante. »

En quittant le bailli, qui lui avait fait escorte jusqu'au village de Saint-Valbert, le duc d'Orléans disait à cet officier : « Assurez Messieurs de la Cour que je ne suis pas si bien satisfait d'eux que ce seroit de l'intention du Roy Catholique et de l'Infante. »

Si Monsieur le prenait d'un peu plus haut que de coutume avec le gouvernement de la Franche-Comté, c'est qu'il venait d'être informé que l'empereur Ferdinand II lui envoyait un secours (1), en lui permettant de tenir garnison dans les terres

(1) Gaston était en pourparlers avec l'Empereur dès le milieu du mois d'août. Jean Clerc signalait ce fait au gouvernement de la province dans les termes suivants : « Hier (18 août) sur le tard, passa icy un courrier venant à moy de la part de M. de Landsberg, gouverneur de Belfort, pour sçavoir à la vérité où Monsieur le duc d'Orléans pourroit

de Montbéliard et de Ferrette qui relevaient de l'Empire (1). Ferdinand II répliquait ainsi à l'alliance conclue par Richelieu avec le roi de Suède et les protestants d'Allemagne contre la maison d'Autriche. Le frère unique de Louis XIII s'était intitulé jusqu'alors « lieutenant général des armées du Roy contre le cardinal de Richelieu et ses adhérens. » Irait-il, comme autrefois le connétable de Bourbon, jusqu'à devenir ouvertement l'associé de la maison d'Autriche dans une guerre contre la France? Pour esquiver les apparences d'un tel rôle, Gaston n'imagina rien de mieux que de simuler une remise de ses troupes au baron de Cirey (2), gentilhomme lorrain commissionné par l'Empereur et ayant pouvoir de prendre ses quartiers à Montbéliard.

En attendant que cette transmission devînt réelle, la petite armée du prince continuait son séjour à Saint-Loup. Sur la façon dont elle s'y comportait et sur les appréhensions que sa présence causaient au gouvernement de la province, écoutons le témoignage du conseiller Boyvin.

---

estre mecredy prochain, à raison qu'il avoit ordre de part Sa Majesté Impériale de l'aller trouver la part où il sera lors et entrer en conférence avec luy, ne m'ayant dit sur quel sujet. »

(1) « Le bruit qui court entr'eux le plus fréquent, est qu'avant-hier le baron de Cirey retourna de son voyage d'Allemagne, ayant obtenu secours de Sa Majesté Impériale, nonobstant l'opposition de M. l'archevesque de Lyon (frère de Richelieu) ; et oultre ledit secours, ledit baron de Cirey se jacte d'avoir obtenu licence des logements sur les terres de Montbéliard et de Ferrette : ce que semble donner plus d'asseurance aux gens de la suite de Monditsieur d'Orléans qu'ils n'avoient eue du passé. » (*Lettre* de J. Demenou, lieutenant général du bailliage d'Amont, au gouvernement de Franche-Comté : Vesoul, 11 septembre 1631.)

(2) « Louis-Jules du Châtelet, chevalier, baron de Cirey..... Il servit dans la guerre contre les Protestants avec tant de distinction, que le roi le fit en 1630 gouverneur d'Aigues-Mortes et maréchal de ses camps et armées. Monsieur, frère unique du roi, le choisit vers le même temps pour son premier chambellan ; mais l'attachement qu'il voua à ce prince fut dans la suite cause de sa perte, car l'ayant suivi dans sa retraite en Lorraine, le roi fit raser son château de Cirey et confisquer ses biens, qui furent rendus à ses fils à cause d'une substitution. » (La Chenaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, 3e édit., t. IV, p. 335.)

« Monsieur le duc d'Orléans, écrivait-il (1), est presque ordinairement à Remiremont, où l'on dit qu'il se doit bientost marier à la sœur du duc, fille de M. de Vaudemont, qu'ils appellent le duc François. La pluspart de son train cependant est à Luxeul. Ce qu'il a de gendarmerie est en un village qu'on appelle Saint-Loup, près dudit Luxeul, qui est en contention entre ce pays et la France à cause du duché de Bar. Toute son armée consiste en six cens chevaux légers, bien montés et bien couverts, et en deux régiments d'infanterie qui ne portent les deux que six cens hommes de pied ou environ, et encore assez malotrus. Il y en a bien peu pour faire peur à la France, mais trop pour nous faire du mal : *hospitibus non hostibus metuendi.* Ces soldats, ayant peu de vivres et encor moins d'argent, courent sur nos villages voisins et y commettent plusieurs voleries. Je les crains surtout au deslogement, quand ils voudront faire leur dernière main. Nous sommes contrains cependant de nager entre deux eaux, ne voulans pas d'un costé enfreindre la neutralité ni par conséquent fournir vivres à ceste petite armée qui se dit vouloir entrer en France, et d'autre part nous dissimulons si volontairement les particuliers qui leur vont vendre quelques vivres. Les paysans qui se voient maltraités se retirent dans les bois en lieux forts, et font quelquefois des saillies sur les soldats passants et en tuent de jour à autre. Ce train ne peut pas longuement durer. »

Au dire du greffier Jean François (2), tout le mal procédait de la panique dont avaient été saisis les paysans lors de l'arrivée des troupes. « S'ils n'eussent quitté leurs logis, ajoutait-il, les soldats n'y eussent fait aucun désordre : seulement eussent-ils vescu en payant, selon qu'ils font à Luxeu. »

---

(1) Dole, 21 septembre 1631.
(2) Equevilley, 7 septembre 1631.

V

Le dimanche 7 septembre 1631, chez l'hôtesse de la Croix-Rouge à Jussey, un gentilhomme du duc d'Orléans affirmait avoir entendu dire au roi de France, parlant des troupes de son frère : « Par où ils entreront je sortiray, » donnant à entendre qu'il les refoulerait et les poursuivrait. La connivence de Gaston avec les ennemis de la France ne pouvait qu'accentuer cette résolution et en rendre les effets dommageables pour la Franche-Comté. Les gouvernants de cette province avaient bien défendu, par des édits sévères, toute levée de soldats et tout passage de troupes armées à travers le pays; mais pouvaient-ils tolérer ce qui se passait dans la terre de Saint-Loup, dès qu'ils y avaient toute facilité d'accès? La question fut résolue négativement à Dole, et l'on y décida l'envoi de deux commissaires chargés de faire déloger les troupes de Monsieur d'un lieu que le gouvernement de la Franche-Comté prétendait bien et duement appartenir à cette province. Cette mission délicate échut au baron de Vaugrenans (1) et au conseiller Girardot de Nozeroy (2), qui, pour la remplir, allèrent s'installer à Baudoncourt. Leur premier soin fut de constater la situation lamentable qui était faite à la terre de Saint-Loup et aux villages voisins par le séjour d'une garnison indisciplinée. On se plaignait particulièrement de l'escadron d'un nommé Dufour, de Toulouse (3), « où tous

---

(1) « François de Pontailler, baron de Vaugrenans, qui fut longtemps vicomte-mayeur et capitaine de Salins...., mourut en 1638. » (ROUSSET, *Dictionnaire des communes du Jura*, t. V, p. 25.)

(2) L'auteur de l'*Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne* (1632-1642).

(3) On jugera par la pièce suivante de l'allure des réquisitions de ce chef militaire :

« Nous François Dufour, colonel d'un régiment de cavalerie pour le service de Son Altesse le duc d'Orléans, faisons sçavoir à la comunauté de Fontene que aiant esté sollicité par leur mere et échevin de leur

les cavaliers du premier rang estoient sans nez (1). » On désirait non moins le départ des compagnies de cavalerie levées par le chevalier de Moustier (2) et Grivel de la Muyre (3), gentilshommes de la Franche-Comté, « ayans rebroussé dès la Lorraine et vivans à discrétion sur les sujets dudit pays. » Les réquisitions violentes de ces troupes avaient provoqué de la part des paysans de terribles représailles. « Ceux de Saint-Loup, écrivait Girardot (4), qui sont tousjours dans leurs bois, continuent d'arquebuser, tuer et despouiller, nous ayant esté asseuré ce matin, par personnage qui en vient, que dès Luxeul audit Saint-Loup, où le pays est fort couvert de bois, c'est quasi continuelle volerie. »

Le duc d'Orléans ayant été la cause première de ce désordre, c'était à lui qu'incombait le devoir d'y porter remède. Pour aller le lui dire, les commissaires firent en un seul jour le voyage de Faucogney à Remiremont, où ils eurent immédiatement une audience fort courtoise. « Cette conférence, racontait Girardot (5), fut d'une bonne demi-heure. Et sur toutes nos propositions conformes à nos instructions, Monsieur nous asseura qu'il avoit cru que Saint-Loup estoit terre de surséance, les habitants l'ayant ainsi déclaré, et que nous n'avions rien

---

balier un soldat pour metre an sauvegarde audict lieu, lequel leur aiant balié à condition qu'il me respondoit de la persone et du cheval dudict cavalier, et pour le jourdui voulant repéter mon soldat, lequel ne se trouvant pas, je désire que ladicte comunauté me paie amiablement le cheval, la cele, la bride et les pistolets, pour pouvoir metre un aultre à sa place; désirons sur ce faict an avoir le contentement demain à midi, affin que nous i puissions procéder selon le traitement que ladicte communauté vouldra faire. Faict à Sainct-Lou, ce 22 septembre 1631. — (Signé) F. Dufour. »

(1) *Mémoires* de Nicolas Goulas, t. I, p. 135.

(2) Léonor de Moustier, chevalier de Malthe (*Généalogie de la maison de Moustier :* Besançon, 1757, in-4°, p. 21).

(3) Ferdinand Grivel, troisième fils du jurisconsulte (A. Chereau, Préface au *Journal de Jean Grivel*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, 1865).

(4) 14 septembre 1631.

(5) Faucogney, 16 septembre 1631.

mandé au contraire; qu'il estoit très marry d'entendre que c'estoit terre de Comté, pource qu'il avoit tant de respect et d'obligation au roi d'Espagne, qu'il ne craignoit rien de plus que de luy desplaire, et feroit moyen que dans peu de jours ses soldats en sortiroient, et que nous nous assurassions qu'il ne permettroit logement ni entreprise quelconque sur ce pays. »

Pour presser l'exécution de la promesse du prince, les commissaires se rendirent à Saint-Loup, le 17 septembre. « Nous trouvasmes, écrivirent-ils (1), les troupes de Monsieur d'Orléans en nombre d'environ 500 chevaux françois, 200 tant wallons qu'italiens, et environ 600 hommes de pied : la cavalerie bonne et bien montée; l'infanterie peu de chose. Le marquis de la Fertey commande; monsieur de Treschasteau (2) y a trois cens chevaux, et aux deux régiments de pied commandent les sieurs de Besme et du Four. Leur logement est en forme de guerre, sentinelles à cheval en la campagne, corps de garde et barricades aux advenues, et dedans peu de bruict. Et trouvasmes que, dès nostre despart de Remiremont, estoit arrivé interdiction de Monsieur à ses soldatz d'entreprendre sur aucun lieu du Comté de Bourgogne à peine de la vie, et ordre de ne point sortir du quartier sans permission du chef. »

De leur côté, les commissaires se mirent en devoir d'arrêter la fureur des paysans, les traquant eux-mêmes dans les bois, et faisant proclamer dans les villages que quiconque serait dorénavant trouvé hors des grands chemins encourrait le châtiment réservé aux voleurs. « Nous n'avons pris avec nous, disait Girardot (3), qu'un seul archer que nous faisons marcher devant nous afin que sa croix rouge nous fasse reconnoistre. Et nous avons tousjours eu avec nous M. de Bermont-Mouthier (4), suivy de deux hommes bien montés et armés,

(1) Baudoncourt, 18 septembre 1631.

(2) Antoine du Châtelet, marquis de Trichâteau, cousin du baron de Cirey.

(3) Baudoncourt, 18 septembre 1631.

(4) Philibert de Moustier, seigneur de Bermont, tué à l'attaque du

qui s'est icy trouvé incidemment et a tesmoigné beaucoup d'affection au service public. »

Malgré la parole donnée par le duc d'Orléans et les instances faites par l'archiduchesse Isabelle au sujet de la retraite sur Montbéliard des troupes étrangères cantonnées en Franche-Comté, aucune de celles-ci ne semblait avoir l'intention de déloger. Les commissaires durent aller leur faire une nouvelle sommation. « Estant montés ce matin (24 septembre) à cheval, écrit Girardot (1), et passés au quartier de M. de la Fertey, nous l'avons trouvé dans la résolution de n'en point sortir ni toutes ses compaignies des leurs, disant avoir remis toutes sesdites troupes au baron de Cirey et au commissaire de l'Empereur. Nous luy avons tranché platement qu'il falloit desloger, à défaut de quoy nous ferions ce qui nous estoit commandé et dont tost et avant la nuit ils verroient les effets, à nostre grand regret, mais à leur faute. Ce n'a pas esté sans beaucoup de redites ; mais enfin ils se sont résolus de passer outre, s'avouans dès maintenant lesdites troupes au baron de Cirey. Estans donc sur ce rentrés dans Luxeul et descendus chez le sieur bailly, ledit sieur de Cirey nous y est venu trouver, accompagné desdits marquis de la Fertey et de Treschasteau, avec lesquels nous sommes demeurés dans nostre première résolution qu'ils deslogeront promptement de leurs quartiers...... Nous avons demandé audit sieur de la Fertey réparation des dommaiges par lui faits, ce soir. A quoy il s'est condescendu ; mais il a si peu d'argent, que ce que nous en tirerons sera fort peu de chose, comme d'une vingtaine de sols par soldats. »

En même temps que ce rapport arrivait au gouvernement de Dole, une autre dépêche lui annonçait que le maréchal de la Force venait de s'établir à Langres, déclarant avoir ordre

---

château de Ray, le 19 septembre 1642 (*Généalogie de la maison de Moustier*, pp. 31-32).

(1) Luxeuil, 24 septembre 1631.

d'y séjourner autant de temps que les troupes de Monsieur resteraient à Saint-Loup : ce qui n'empêchait pas le prince de Condé, récemment nommé gouverneur du duché de Bourgogne et de la Bresse, d'adresser à l'archevêque et au parlement des protestations de bon voisinage, leur offrant même de faire garder aux frais du roi de France les points de la frontière comtoise par où la neutralité de la province risquerait d'être violée (1).

La Franche-Comté était au trois quarts cernée par des troupes françaises, et la moindre collision pouvait en provoquer l'envahissement. Aussi quelle ne fut pas la terreur des commissaires comtois, lorsqu'ils apprirent que le marquis de la Ferté avait quitté Saint-Loup avec cinq cents chevaux pour aller, du côté de Passavant, charger les troupes du maréchal de la Force ! Un ordre du duc d'Orléans survint à propos pour arrêter cette malencontreuse expédition et pour faire prendre à l'ensemble des troupes réfugiées la direction du pays de Montbéliard. La cavalerie marcha en conséquence sur Luxeuil ; mais l'entrée de cette ville lui ayant été refusée, elle logea dans les villages environnants. Là se rencontra un commissaire de l'Empereur, le colonel d'Ossa, qui déclara que cette cavalerie, une fois arrivée à Montbéliard, obéirait au baron de Cirey. « Tost après, ajoute Girardot (2), il s'est parti avec lesdites troupes, que nous avons vues par les talons avant que de sortir de Luxeul (3). »

(1) Gilly, 24 septembre 1631.

(2) Baudoncourt, 24 septembre 1631, 5 heures du soir.

(3) « 1631 (septembre). — Le baron de Cirey, à la tête de sept à huit cents hommes de cavalerie, vient se loger dans les villages du comté de Montbéliard et des quatre seigneuries : le quartier du colonel était à Audincourt. Le séjour de cette troupe, qui fut marqué par de grandes insolences, ne se prolongea heureusement que jusqu'au 12 novembre ; le mois suivant, elle fit quelque tentative pour rentrer : les paysans en armes, placés aux frontières du côté de Fesches et de Dampierre, lui fermèrent le passage. — Cette troupe avait fait partie du corps d'armée de Monsieur, frère du roi de France, et lors du licenciement, elle était

L'infanterie prit la route de Fougerolles; mais, arrivée là, elle trouva bon de s'y implanter. Le commandant de cette troupe, nommé « Besme, écrit Girardot (1), demeura à Fougerolles, terre de surséance appartenant au comte de Fontaine, avec dessein de grossir son infanterie et en faire des dragons par vols des chevaux de ce pays, qu'il commenceroit d'enlever aux terres de Faucogney et Luxeul; et en ceste façon ne changeoient les François que de postes sans quitter nos frontières. Nous en advertismes les commis au gouvernement, qui nous mandèrent de faire tous moyens de les en desloger pour les mesmes raisons que nous portions en nos instructions. Nous n'avions aucunes troupes en pied, ni fondement de quereller Besme ni la Fertey, sinon pour ces vols de chevaux; car, au surplus, ils n'entreprenoient rien sur nous et n'estoient pas campés sur nos terres. Nous résolusmes d'occuper promptement les postes de nos montagnes par lesquels ils pouvoient venir à nous, et les occupasmes si soudainement et si à propos, que les portes de ce pays leur demeurèrent fermées, et la Palissade, capitaine à Fougerolles pour le comte de Fontaine, prenant confiance sur nos corps de garde tout voisins de lui, dressa quelques embuscades aux François, auxquelles il en fit mourir bon nombre, obligeant Besme à ce moyen, avec le surplus de ses gens, de se retirer vers son maistre qui estoit à Remiremont. »

Le passage de ces dernières troupes ne s'effectua pas sans foule pour les populations qui eurent à le subir. Les gens de Lure prétendirent rendre le gouvernement de la Franche-Comté responsable de cet inconvénient qui leur advenait : ils allèrent jusqu'à demander à l'empereur l'autorisation de s'indemniser sur les biens du bailli Jean Clerc, ce digne

passée à la solde de Ferdinand II. Au commencement d'octobre, trois cents d'entre eux allèrent occuper les terres d'Horbourg et de Riquevir. » (Duvernoy, *Ephémérides de Montbéliard*, 2e rédaction en manuscrit à la Bibliothèque de Besançon, t. II.)

(1) *Histoire de dix ans*, p. 26.

homme qui s'était multiplié, dans l'intérêt du pays, pour conjurer toute une série d'orages. La municipalité de Luxeuil l'avait elle-même soupçonné de connivence avec les François (1), et les paysans de Saint-Loup déclaraient être d'humeur à lui casser la tête s'il venait à passer chez eux. « Voilà, écrivait à ce propos l'honnête bailli, pour avoir bien fait et servi des ingrats, la récompense (2)! » Jean Clerc avait reçu, comme compensation, une lettre (3) qui lui exprimait la gratitude du gouvernement de la Franche-Comté pour l'éminent service qu'il venait de rendre à la province. Le duc d'Orléans, de son côté, devait conserver longuement le souvenir de la délicate courtoisie dont le bailli de Luxeuil avait usé envers lui (4).

Ce n'était pas sans une conscience exacte de l'état des choses que le gouvernement de la Franche-Comté avait pressé le départ des troupes du duc d'Orléans. En effet, quelques jours après cette évacuation, le roi de France envoyait huit cents chevaux légers explorer militairement Saint-Loup et Fougerolles. Louis XIII s'était rendu au milieu des troupes qu'il avait en Champagne, pour témoigner de son intention d'op-

---

(1) « Le sieur bailly est à Remiremont proche le duc d'Orléans, dès quatre ou cinq jours. La grande familiarité qu'il a avec ces messieurs les François nous tient en défiance; et n'estoit que nous croyons que tant de voyages qu'il y fait sont peut-estre par ordre de la Cour, plus tost en eussions-nous donné avis. » (*Lettre* de la municipalité de Luxeuil au gouvernement de la Franche-Comté : 4 octobre 1631.)

(2) Luxeuil, 12 octobre 1631.

(3) Dole, 2 octobre 1631.

(4) Jean Clerc avait avancé et réparti la somme de 2.500 livres, pour indemniser les habitants d'Aillevillers au sujet des bestiaux à eux pris et tués par les soldats logés à Saint-Loup. Le bailli de Luxeuil resta jusque vers le temps de sa mort (1659) en relation avec le duc d'Orléans. On lit, en effet, dans une lettre qu'il écrivait à l'un de ses fils devant revenir de Bruxelles (Luxeuil, 2 décembre 1657) : « La voye de Paris te sera la plus aisée, car tu auras des passeports plus facilement, par l'entremise du duc d'Elbeuf qui ne s'en mettra en refus, ou du duc d'Orléans que tu verras à Paris de ma part. » (*Communication* de M. Boisselet, de Vesoul, descendant du bailli Jean Clerc.)

poser une résistance énergique à l'alliance que son frère et le duc de Lorraine semblaient vouloir conclure avec la maison d'Autriche.

VI

L'un des membres du gouvernement de la Franche-Comté, le conseiller Boyvin, écrivait de Dole à Bruxelles, sous la date du 19 octobre 1631 : « Les François sont hors de nostre province; Monsieur d'Orléans, en Lorraine; sa petite armée, jointe avec quelques troupes de l'Empereur, ont quartier aux terres de Montbéliard, conduites par le baron de Cirey, sous le nom de Sa Majesté Impériale. Nos frontières sont toujours bordées de troupes françoises du Roy, qui sont en garnison dans les villes et bourgades. Pour le reste, nous vivons sans appréhension (1). »

Si le gouvernement de la province croyait être délivré de tout souci en ce qui concernait le duc d'Orléans, il avait compté sans le bon plaisir particulier de la république bison-

---

(1) Les motifs de cette accalmie sont exprimés dans le passage suivant d'une lettre adressée par la municipalité de Faucogney au gouvernement de la province, sous la date du 17 octobre 1631 : « Les gens du colonel Beme, qui ont eu quartier au village plus prochain de Remiremont, dois leur sortie de Fougerolles, ont suivi les gens de Monsieur le duc d'Orléans dès dimanche, tellement qu'il n'y a plus aucunes troupes en nostre voisinage de ce costé-là. Pour celles qui sont en la terre de Montbéliard, le sieur de Bermont-Moustier passa icy, n'y a que trois jours, venant d'auprès dudit seigneur d'Orléans, et nous dit qu'une partie desdites troupes ne vouloit obéir au commandement du baron de Cirey, et qu'elles disoient haultement qu'elles n'avoient rien à luy obéir parce qu'elles n'appartenoient à Sa Majesté Impériale, ains audit seigneur duc. C'est pourquoy ceux de Montbéliard, par advis du commissaire, se mettoient en refus de leur donner logement et contributions, et qu'à ce sujet ledit sieur de Moustier auroit esté envoyé audit seigneur duc d'Orléans, de la part des officiers de Montbéliard, pour les faire retirer : aultrement qu'ils seroient contraints de les charger. Mais, pour toute response, il rapporta dudit seigneur duc, qu'il les supplioit de les vouloir encor entretenir quinze jours, et qu'il leur feroit faire contentement de toute leur despense. »

tine. Depuis sept mois que le prince était sorti de France, il y avait toujours eu quelqu'un de son monde à Besançon, et l'hôtel de ville ne cessait d'entretenir avec lui une correspondance des plus amicales.

Pendant sa seconde visite, le serviteur de l'un de ses gentilhommes s'était pris de querelle avec un domestique de Puylaurens et l'avait tué. La municipalité avait fait arrêter le meurtrier et le détenait dans la prison de l'hôtel de ville. Le duc d'Orléans écrivit pour demander la grâce de cet homme. Sa lettre parvint au conseil dans la matinée du 11 octobre 1631, et il y fut aussitôt résolu que l'on convoquerait, dès une heure de l'après-midi, les vingt-huit notables dont le concours était indispensable pour trancher une pareille question. La résolution fut conforme au désir exprimé par le prince.

Reconnaissant de tant de gracieux procédés et ayant intérêt à désirer qu'ils se continuassent, le frère unique du roi de France voulut donner à la municipalité bisontine un témoignage officiel de ses bons sentiments. En conséquence, le 18 octobre 1631, le duc de Roannès avertit le cogouverneur président « qu'il avoit receu lettres de M. le duc d'Orléans, par lesquelles il luy commande de visiter Messieurs de sa part et leur remercier les faveur et amitié qu'ils luy ont témoignées et aux siens ; et pour ce il prioit Mesdissieurs l'advertir de l'heure qu'ils auroient commodité de l'entendre et d'avoir agréable de luy donner audience. Ce qu'ayant esté mis en délibération par Mesdissieurs, a esté résolu que l'on luy donneroit audience, qu'il siégeroit en la première place après le président, et que luy iroient au devant pour le recevoir jusques à la porte MM. de Sône et d'Orival. Et ayant Mesdissieurs fait entendre audit seigneur par le secrétaire qu'il pourroit venir quand il luy plaira, icelluy est venu, et s'estant assis comme devant, a dit avoir commandement exprès de M. d'Orléans de remercier Mesdissieurs de tant de faveur et d'affection qu'ils luy avoient témoignées et à tous les François de sa

suite, dont il se sentoit grandement obligé et chercheroit toutes occasions pour s'en revencher ; et prioit Mesdissieurs, de plus, l'excuser s'il n'est venu en propre personne pour leur en faire ledit remercîment, ses urgentes affaires l'en ayant empesché. »

Si la municipalité jugeait convenable de se montrer déférente envers le frère du roi de France et courtoise avec les principaux officiers de ce prince, c'était à la condition que ses prérogatives souveraines n'en recevraient aucune atteinte. La preuve de cette disposition ressort d'un incident dont voici le procès-verbal, qui est daté du mercredi 3 décembre 1631, à deux heures. « M. Montrivel, président a fait entendre à la compagnie que le portier de Battant sortoit d'auprès de luy, luy faire plainte que certains François, en nombre de cinq, un desquels se nommoit le chevalier de Bellegarde [1], venans de Nancy, seroient entrés par force en la cité par ladite porte et forcé la garde sans avoir voulu montrer aucun passeport; et, pour ce, qu'il avoit assemblé ladite compagnie pour délibérer ce qu'il y conviendroit faire. Sur quoy a esté résolu que l'on leur feroit donner arrest en leur logis, et, ayant fait entrer le concierge, de les aller barrer, d'autorité de Mesdissieurs, au *Lion d'Argent*, où ils estoient logés, avec défense à eux d'en sortir qu'autrement ne soit ordonné par Mesdissieurs, à peine de la vie, et au maistre dudit logis de rendre compte de leurs personnes, à peine de mil escus. »

Cet incident, suivi sans doute d'excuses immédiates, n'eut aucune conséquence judiciaire et n'altéra pas les rapports du gouvernement municipal avec le duc d'Orléans. En effet, lorsque ce prince, marié clandestinement depuis trois jours à la princesse Marguerite de Lorraine, vit le duc, son beau-frère, conclure avec le roi de France un traité dans lequel son expulsion des territoires lorrains était stipulée, ce fut encore à Besançon qu'il se réfugia, depuis Nancy, pour mettre en

(1) C'était sans doute l'un des neveux du duc de Bellegarde.

sûreté sa personne et obtenir, auprès de sa mère, un asile à la cour de Bruxelles.

L'un des compagnons du duc d'Orléans a relaté ainsi ce retour du prince à Besançon (1) : « Incontinent, dit-il, que Monsieur eut appris l'accommodement que le duc de Lorraine avoit fait avec le Roy, et comme il s'estoit mis sous la protection de Sa Majesté (6 janvier 1632), nous partismes promptement de Nancy où nous estions, et nous rendismes à Besançon par Remiremont. Il y avoit lors quelque division parmy nous, pour la mauvaise intelligence qui estoit entre les sieurs de Puylaurens et Le Coigneux. Ensuite de quoy survinrent diverses querelles particulières entre plusieurs autres seigneurs. Le duc d'Elbeuf et le comte de Brion recherchèrent toutes les occasions de se battre l'espace de deux jours, et y a bien de l'apparence qu'ils en fussent venus à l'effet, si Monsieur n'eust monté à cheval pour les en empescher : lequel accorda leurs différends, le dimanche quatriesme de janvier, avec le duc de Lorraine. Le duc de Bellegarde avoit aussi envoyé appeler le sieur de Puylaurens par le sieur de Montespan, son neveu; mais ils en furent encor accordés le mesme jour. Le mesme sieur de Montespan eut querelle ensuite avec le sieur de la Vaupot, et en vinrent jusques à mettre l'espée à la main l'un contre l'autre; mais aussitost ils furent séparés par leurs amis qui les assistoient. Tant de disputes pouvoient sans doute donner du mécontentement à Monsieur; mais principalement la débauche de ses troupes, lesquelles se débandoient pour la plupart et s'alloient rendre dans celles qu'avoit Sa Majesté sur la frontière. »

Ce retour du duc d'Orléans dans la ville impériale mit en grande appréhension le gouvernement de la Franche-Comté. Mais la municipalité de Besançon était souveraine, et des remontrances officielles n'auraient fait que la pousser dans la voie des contradictions extrêmes. Dole eut raison de s'adresser

(1) *Mercure françois*, t. XVIII (1632-1633), pp. 18-19.

à l'archiduchesse Isabelle et d'insister pour qu'elle accordât le plus promptement possible au prince la faculté de rejoindre sa mère à Bruxelles. L'assurance d'un bon accueil dans cette capitale lui étant parvenue, Gaston se hâta de prendre la route de Luxembourg. Il fit à Bruxelles une entrée princière le 28 janvier 1632.

VII

Deux factions s'étaient nettement formées dans l'entourage de Gaston : celle de l'aventureux Puylaurens, qui préconisait la continuation des coups d'audace; celle de l'intrigant Le Coigneux, essayant sans cesse de négocier une réconciliation fructueuse pour ceux qui l'auraient provoquée. Le parti de l'intransigeance l'ayant emporté, Monsieur se vit abandonné par les moins irréfléchis de ses compagnons. « Le duc de Roannès, dit un contemporain (1), demeura à Besançon, et le duc de Bellegarde à Nancy, malade de la gravelle. Les sieurs Le Coigneux et Monsigot estoient demeurés à Luxembourg. »

Désireux bientôt de se rapprocher les uns des autres, les *politiques* du parti de Monsieur recoururent encore au bon vouloir de la république bisontine. Le duc de Bellegarde se fit leur interprète par une dépêche qui parvint au conseil de la ville le 22 juillet 1632, et motiva la délibération suivante : « Messieurs se sont assemblés extraordinairement pour voir certaines lettres à eux escrites par M. le duc de Bellegarde, par lesquelles il prie Mesdissieurs avoir pour agréable qu'il se retire en ceste cité pour y faire quelque séjour sous leur protection, et faire aussi la mesme faveur à MM. Le Coigneux et Monsigot : sur quoy Messieurs ont délibéré que l'on y feroit response et que l'on luy manderoit qu'il seroit tousjours le bienvenu avec ceux mentionnés en ses lettres; et, pour ce qui touche la protection, que l'on luy manderoit, sans parler

(1) *Mercure françois*, t. XVIII, p. 22.

d'icelle protection, que l'on s'asseuroit que par sa prudence il prévoieroit à faire que son séjour en ceste cité ne nous cause aucune difficulté publique, qu'il nous convient éviter. »

A cette courtoise résolution, le duc de Bellegarde répliqua par la lettre suivante :

« *A Messieurs les Président et Gouverneurs de la cité impériale de Besançon.*

» Messieurs, je vous envoye mon secrétaire pour vous remercier des asseurances que vous m'avez données de me recevoir dans vostre ville, et MM. Le Coigneux et de Monsigot, toutes les fois que nous y voudrions aller ; et pour vous dire de plus qu'attendant que je m'y puisse rendre, qui sera soudain après que j'auray pris les bains, ces messieurs s'y acheminent, lesquels je m'asseure seront receus de vous avec toute sorte de seureté et de bon accueil, comme je vous en supplie et de croire que nous et nos gens y vivrons avec tant de discrétion et tant de ressentiment d'obligation, que vous aurez tout sujet de vous en louer et de me croire en mon particulier, Messieurs, vostre très humble serviteur, ROGER DE BELLEGARDE. — *A Nancy, ce* 24 *août* 1632. »

Profitant de la permission si gracieusement octroyée, le chancelier Le Coigneux venait de s'installer dans la ville et y cherchait des logis pour ses associés, quand éclata la nouvelle de la défaite subie par Monsieur à Castelnaudary, le 1er septembre, et celle de l'intention qu'avait Richelieu d'excepter de l'amnistie promise les hôtes de la ville de Besançon (1).

Quelques jours plus tard (12 septembre), l'hôtel de ville était informé par l'abbé de Buillon « qu'il y avoit des troupes du roy de Suède sur les frontières de Lorraine, qui debvoient passer à Montbéliard et se jeter en ceste province. » Cet avis terrifiant ne devait être que trop tôt confirmé. Le dimanche

(1) *Mémoires de Gaston d'Orléans*, édit. Petitot, pp. 145-146.

19 septembre, à deux heures de l'après-midi, les cogouverneurs furent extraordinairement assemblés « pour voir des lettres à eux escrites par monseigneur l'Archevesque et messieurs du Parlement, portant qu'il y avoit des troupes du roy de Suède sur les frontières de Lorraine, qui estoient sollicitées d'entrer en ceste province, et avoient ordre de piller, brûler et saccager tout ce qu'elles trouveroient. »

Boyvin reproduisait ainsi cette même nouvelle dans sa correspondance : « Nous avons veu approcher de nostre frontière dix mille hommes des troupes suédoises, conduites par le duc Julius de Wirtemberg et Weimar de Saxe, qui défirent le régiment de cavalerie de M. de Montboillon. Ce qu'elles ne s'esloignoient guère de Strasbourg et que partie avoient repassé le Rhin nous rassuroit un peu, quand on nous a escrit pour nouvelles asseurées que le cardinal de Richelieu les sollicitoit avec ardeur d'entrer en ceste province. Encor ne sçavons-nous ce qu'en succédera, mais nous sommes bien aux alarmes. Monsieur l'Archevesque est icy, qui fait avec nous ce qu'il peut, qui ne pourroit estre beaucoup en la disette que nous avons de gens, d'argent, de provisions, de places en bon estat et d'apparence de secours. Dieu, s'il luy plaît, secondera nos bons désirs et résolutions, et nostre imployable fidélité envers luy et nostre souverain. »

Telles étaient les préoccupations anxieuses et la mâle résignation d'un pauvre coin de terre que Richelieu allait livrer en pâture à ses sauvages alliés de la Suède, et qui devait conséquemment, pendant dix années, subir tout ce que la guerre, la peste et la famine réunies peuvent engendrer d'horribles misères.

Richelieu considérait avec raison les monts Juras comme une portion des remparts naturels de la France : la province qui possédait une telle barrière lui paraissait donc indispensable à la constitution du territoire national; c'était d'ailleurs une portion de l'ancienne Gaule dont il s'agissait de faire cesser l'étrange isolement.

Le grand ministre pensa-t-il que ce territoire serait plus facile à annexer quand les massacres et les incendies y auraient accumulé les ruines? S'il fit ce monstrueux calcul, les événements se chargèrent de le démentir. En effet, les atrocités de la Guerre de dix ans n'eurent d'autre résultat que celui d'exaspérer un pays naturellement paisible, et de faire concevoir à ses habitants une antipathie profonde pour la nation dont ils devaient nécessairement un jour partager les destinées. Cette antipathie, ou plutôt cette rancune, persista longtemps encore après la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV (1) : elle ne disparut absolument que dans le grand naufrage de préjugés qui s'appelle la Révolution française.

---

(1) Ainsi, en 1692, c'est-à-dire dix-huit ans après l'annexion de la Franche-Comté à la France, on imprimait encore à Besançon une petite *Géographie* dans laquelle la Franche-Comté est indiquée comme faisant partie du gouvernement des Pays-Bas. « La Comté de Bourgogne, y est-il dit, n'est pas des Pays-Bas, mais c'en est une dépendance. » (*La Géographie universelle abrégée, où sont contenus les généralitez de France, avec les villes où l'on bat monnoye :* revue et corrigée à cette dernière édition. A Besançon, chez Jean-Gabriel Benoît, imprimeur ordinaire du Roy et de la Cité, à l'image de S. Benoît, proche l'Eglise des RR. PP. Jésuites. 1692. *Avec approbation et permission*. In-12, viii-171 pages.)

APPENDICE

Lettre de Monsieur au Roy

A Besançon, chez Cleriadus Boutechoux, *imprimeur juré de la Cité impérialle de Besançon.* — M. DC. XXXI (8 pag. pet. in-8).

Monseigneur,

La crainte de treuver vos yeux peu disposez à la lecture du véritable et non déguisé récit des affaires de vostre Royaume, m'a fait jusques icy parler des choses moins ouvertement, ou taire celles que principallement j'avois à vous escrire. J'appuyois ceste craincte du respect que je vous doibs, qui, bornant tous mes discours aussi bien que mes actions, paroissoit me debvoir esloigner de la bouche ceux dont la vérité pouvoit sembler fâcheuse. J'ay depuis cogneu l'erreur où j'estois, et treuvé que demeurer davantage dans un silence affecté estoit nuire plûtost que de servir au respect, qui ne consiste pas en une simple déférence ou soubmission extérieure, mais en une profonde et sincère vénération qui, pleine d'amour et de juste jalousie, ne peut et ne doibt souffrir sans offense le tort fait à celuy qu'elle respecte : c'est autrement ou se rendre complice du crime, ou témoigner plus de discrétion que de courage en une rencontre où le dernier doibt prévaloir. Pour donc ne tomber en aucun de ces blâmes et ne laisser à la postérité ce subject de reproche à jamais contre moy, je recueille aujourd'hui les soupirs et les sanglots de toute la France, j'en compose des voix articulées avec lesquelles je doibs, soubs vostre bon plaisir, appellant les choses par leurs noms, vous représenter en peu de mots les causes et les raisons de tant de misères, le péril éminent qui menace vostre Estat, et vous supplier pour y pourvoir d'ouvrir les yeux et d'en considérer avec attention la conduite et le ministère. Le cardinal de Richelieu, qui vous en décharge, l'a porté à ce poinct, que le seul intérest de sa subsistance est le premier mobile qui fait agir et mouvoir toutes choses. Son effrénée ambition, qu'à

peine la souveraineté mesme pourroit assouvir, ne rejette point d'impiétez, d'injustices, de cruautez et de perfidies, pourveu qu'elles servent à son establissement, qu'il rendra tel à la fin, MONSEIGNEUR, si vous n'y prenez garde, qu'il vous sera aussi difficile à le destruire qu'il a treuvé de facilité à s'establir. Je n'ose vous dire la frayeur qui me saisit présentement : tant de dispositions que je vois me font appréhender pis que ce que nos histoires nous fournissent. C'est en cest endroict que je vous supplie de vous arrester, et de vous rendre une fois sensible au mal qui, possible pour vous estre trop familier et trop cognû, vous paroist changer de face et de nom, et cependant, soubs la faulce lueur du chapeau qui le couvre, gaigne les entrailles de vostre Estat et s'attaque aux parties les plus nobles. Impie et sacrilége, l'Eglise n'a point de secret pour luy, car pourquoy ceste recherchée practique de vos confesseurs? Elle n'a point de bien qu'il ne possède et ne distribue, abusant de vostre libéralité. Pourquoy tirer son frère de la solitude des Chartreux pour le faire cardinal? A quoy bon ceste vanité d'union de deux religions essentiellement distinctes? Vos armées n'ont point d'autre général : son pouvoir surpasse celuy de connestable; l'admiral n'en a jamais eu de pareil à celuy qu'il exerce sur la mer; les compagnies de cavalerie, d'infanterie, les vaisseaux remplis de ses créatures, les gouvernements, les places fortes, les ports de mer, sont à luy ou ne recognoissent que ses ordres; les citadelles se bastissent pour luy; la Justice à sa poste. Qui n'a veu Dijon, Préaulx, continuellement chez luy, conjurant ensemble ce qu'ils ont depuis exécuté? Qui ne sçait pourquoy il a choisy ce corrompu de président Le Jay? De vos finances, MONSEIGNEUR, je n'en puis parler que la larme à l'œil, avec vostre pauvre peuple qui gémit soubs le faix. Qui a pension, sinon ses domestiques ou ses espions? Craignant que Deffiat luy manquast, il l'a fait son allié. Je réserve pour une autre lettre à vous faire cognoistre le particulier de cestuicy, et par combien de voleries, de concussions et de violences il a mérité le baston ou plûtost la corde. Quand il vous plaira, je luy demanderay compte de vostre part de près de soixante millions de livres qu'il lève tous les ans et dont cet (*sic*) insatiable sangsue grossit tous les jours aux despens du sang de vos subjects. Mais, revenant au plus cruel ennemy de vostre seureté, voyez que l'Eglise, les Armes, la Justice et les Finances ne peuvent suffire à son ambition. Enflé d'un orgueil insupportable, il gourmande et foule aux pieds un chacun; travaillé d'une continuelle deffiance, (il) esloigne et chasse tous ceux dont la vertu et l'intégrité luy sont suspects

(*sic*). Les princes et les plus signalez seigneurs, véritables colomnes de vostre Estat, dépouillez de leurs charges, sont bannis de vostre Cour. Dans une conduite si insolente et si tyrannique (*trois mots omis*), de voir ceste vipère changer en un instant les résolutions prises dans le Conseil, délibérer seul des affaires (les) plus importantes, déclarer la guerre, traicter avec les estrangers, abandonner vostre Personne, vostre Estat et vos Armes à la passion, s'approprier là gloire de leurs heureux succez, bref, disputer avec vous la Monarchie! Et, au contraire, le mal se rejette sur vous; la hayne et l'inimitié de vos peuples est recueillie par vostre bonté! La Royne, Madame ma Mère, portée d'un naturel amour, ne le peut endurer; elle y résiste avec vigueur, pour ne respondre davantage d'un homme qu'elle vous avoit donné. Elle vous proteste hautement et vous fait sçavoir, et à luy, qu'elle s'offense des procédures bien esloignées de celles qu'elle luy avoit prescriptes et qu'elle avoit espérées de luy, lorsqu'elle l'avoit choisy et appellé dans vos affaires aussi bien que dans les siennes. Ingrat et perfide qu'il est, au lieu d'amander et régler sa conduitte, la tourne en rage et furie : l'apostume crève et le venin se respand, que depuis si longtemps il couvoit dans ses moüelles. Ne croyez pas, Monseigneur, qu'au dessein qu'il a, se voyant sur les bras une partie si contraire, il n'ayt de longue main basty et forgé les moyens propres pour la destruire. Combien de personnages a-il joüez; quelles ruses, quels artifices n'a-il point practiquez! Il n'y a raison de deffiance qu'il n'aye inventée et mise dans vostre esprit! Tous mauvais offices, tous prétextes de division et de mauvaise intelligence ont esté en usage; toutes sortes de cabales et d'intrigues imaginables ont esté supposez, qui ne furent et ne seront jamais. Hé quoy! pourrez-vous penser en effect, Monseigneur, que la Royne, Madame ma Mère, et moy puissions avoir le moindre sentiment contre vostre service? Je lève la main au Ciel et veux qu'il soit fermé pour moy, si ma conscience me reproche aucun manquement. Nostre condition sera donc bien dure, si le sang nous rend criminels, si pour estre vos proches nous sommes plus coupables. Et néantmoins, permettez-moy de vous dire que je ne voy point d'autre raison que celle-là de la prison de la Royne, Madame ma Mère, et de mon exil, si ce ne sont les vaines illusions dont vostre esprit est séduit par la malice de nostre ennemy. Cependant, considérez à quelles extrémitez il porte vos affaires. La paix généralle dans la France, la rébellion supprimée, vos alliez secourus, il ne restoit qu'à jouyr de la douceur du repos, pourveoir au soulagement et à la décharge de vos peuples, resta-

peine la souveraineté mesme pourroit assouvir, ne rejette point d'impietez, d'injustices, de cruautez et de perfidies, pourveu qu'elles servent à son establissement, qu'il rendra tel à la fin, MONSEIGNEUR, si vous n'y prenez garde, qu'il vous sera aussi difficile à le destruire qu'il a treuvé de facilité à s'establir. Je n'ose vous dire la frayeur qui me saisit presentement : tant de dispositions que je vous me font apprehender pis que ce que nos histoires nous fournissent. C'est en cest endroict que je vous supplie de vous arrester, et de vous rendre une fois sensible au mal qui, possible pour vous estre trop familier et trop cognû, vous paroist changer de face et de nom, et cependant, soubs la faulce lueur du chapeau qui le couvre, gaigne les entrailles de vostre Estat et s'attaque aux parties les plus nobles. Impie et sacrilège, l'Eglise n'a point de secret pour luy, car pourquoy ceste recherchée practique de vos confesseurs? Elle n'a point de bien qu'il ne possède et ne distribue, abusant de vostre liberalité. Pourquoy tirer son frère de la solitude des Chartreux pour le faire cardinal? A quoy bon ceste vanité d'union de deux religions essentiellement distinctes? Vos armées n'ont point d'autre general : son pouvoir surpasse celuy de connestable; l'admiral n'en a jamais eu de pareil à celuy qu'il exerce sur la mer; les compagnies de cavalerie, d'infanterie, les vaisseaux remplis de ses créatures, les gouvernements, les places fortes, les ports de mer, sont à luy ou ne recognoissent que ses ordres; les citadelles se bastissent pour luy; la Justice à sa poste. Qui n'a veu Dijon, Prenulx, continuellement chez luy, conjurant ensemble ce qu'ils ont depuis exécuté? Qui ne sçait pourquoy il a choisy ce corrompu de president Le Jay? De vos finances, MONSEIGNEUR, je n'en puis parler que la larme à l'œil, avec vostre pauvre peuple qui gémit soubs le faix. Qui a pension, sinon ses domestiques ou ses espions? Craignant que Deffiat luy manquast, il l'a fait son allié. Je réserve pour une autre lettre à vous faire cognoistre le particulier de cestuicy, et par combien de voleries, de concussions et de violences il a mérité le baston ou plûtost la corde. Quand il vous plaira, je luy demanderay compte de vostre part de près de soixante millions de livres qu'il lève tous les ans et dont cet (*sic*) insatiable sangsue grossit tous les jours aux despens du sang de vos subjects. Mais, revenant au plus cruel ennemy de vostre seureté, voyez que l'Eglise, les Armes, la Justice et les Finances ne peuvent suffire à son ambition. Enflé d'un orgueil insupportable, il gourmande et foule aux pieds un chacun; travaillé d'une continuelle deffiance, (il) esloigne et chasse tous ceux dont la vertu et l'intégrité luy sont [illegible]

(*sic*). Les princes et les plus signalez seigneurs, véritables colomnes de vostre Estat, dépouillez de leurs charges, sont bannis de vostre Cour. Dans une conduite si insolente et si tyrannique (*trois mots omis*), de voir ceste vipère changer en un instant les résolutions prises dans le Conseil, délibérer seul des affaires (les) plus importantes, déclarer la guerre, traicter avec les estrangers, abandonner vostre Personne, vostre Estat et vos Armes à la passion, s'approprier là gloire de leurs heureux succez, bref, disputer avec vous la Monarchie! Et, au contraire, le mal se rejette sur vous; la hayne et l'inimitié de vos peuples est recueillie par vostre bonté! La Royne, Madame ma Mère, portée d'un naturel amour, ne le peut endurer; elle y résiste avec vigueur, pour ne respondre davantage d'un homme qu'elle vous avoit donné. Elle vous proteste hautement et vous fait sçavoir, et à luy, qu'elle s'offense des procédures bien esloignées de celles qu'elle luy avoit prescriptes et qu'elle avoit espérees de luy, lorsqu'elle l'avoit choisy et appellé dans vos affaires aussi bien que dans les siennes. Ingrat et perfide qu'il est, au lieu d'amander et régler sa conduitte, la tourne en rage et furie : l'apostume creve et le venin se respand, que depuis si longtemps il couvoit dans ses moüelles. Ne croyez pas, Monseigneur, qu'au dessein qu'il a, se voyant sur les bras une partie si contraire, il n'ayt de longue main basty et forgé les moyens propres pour la destruire. Combien de personnages a-il joüez; quelles ruses, quels artifices n'a-il point practiquez! Il n'y a raison de deffiance qu'il n'aye inventée et mise dans vostre esprit! Tous mauvais offices, tous pretextes de division et de mauvaise intelligence ont esté en usage, toutes sortes de cabales et d'intrigues imaginables ont esté [illegible], qui ne furent et ne seront jamais. He [illegible] Monseigneur, que la Royne, Madame ma Mère, et [illegible] avoir le moindre sentiment contre vostre [illegible] au Ciel et veux qu'il soit [illegible] reproche [illegible] si le sang [illegible] sommes [illegible] dire que je ne [illegible] la Royne, Madame ma Mère [illegible] [illegible] ennemy. Cependant [illegible] affaires. La paix [illegible] la France [illegible] vos alliez [illegible], parvenir au soulagement [illegible] de vos peuples, [illegible]

blir le traffic et commerce avec les estrangers, et ainsi rendre vostre royaume le plus renommé, le plus riche et le plus florissant de toutes les monarchies du monde. Au lieu de cela, nouvelles armées en campagne, nouvelles charges sur vostre peuple! Et pourquoy? Pour emprisonner la Royne, Madame ma Mère, pour me chasser de mes terres et de vostre Estat. Pourquoy ces violences? Pour satisfaire à la passion de Monsieur le Cardinal. Je ne sçay pas, MONSEIGNEUR, si quelquesfois vous avez pris la peine de faire ceste réflexion en vous-mesmes : mais quel jugement pensez-vous que l'estranger fasse de ces actions, de vous dont la vertu a esté portée aux plus reculées parties de la terre ; qu'ils apprennent maintenant par les ambassadeurs ce qui s'est passé à Compiègne et le subject qui vous a fait approcher ceste frontière? Toutesfois je ne le presse point là dessus, et veux croire qu'il demeurera dans les mesmes respects qu'il a jusques icy portez à vostre renommée. Mais au moins quel proffit pensez-vous qu'il en tire? Vostre maison si divisée, vostre peuple en plusieurs endroicts révolté, ne luy peuvent-ils pas donner occasion d'entreprendre? Mais ce n'est pas ce que vous avez le plus à craindre : l'ennemy est chez vous, veillant perpétuellement à vos portes, dans vostre cabinet, dans vostre esprit mesme; c'est là où il fait ses plus fortes batteries. Plusieurs années qu'il a consumées à faire les approches, luy réussissent heureusement et luy ont donné la hardiesse de s'eslever à de plus puissantes attaques. Et aujourd'huy sa vanité le porte à dire que rien ne luy est impossible, dans la facilité qu'il a d'examiner et réduire vostre esprit à ce qu'il désire : ceste seule parole proférée par un subject est aussi criminelle que la vérité en est dangereuse pour la seureté du Prince. C'est donc à vous, MONSEIGNEUR, de juger à présent si avec subject, dès le commencement de ceste lettre, je vous ay témoigné craindre, et pour vous et pour la France, l'événement de ceste conduitte. Si ceste appréhension m'a tenüe autresfois, elle me travaille maintenant plus que jamais, quand je vous considère seul entre les mains d'un homme de ceste ambition, fier et hardy à prendre ses advantages! Combien pensez-vous qu'il y a de temps qu'il espie une semblable occasion? Mais c'est trop dit! Je tremble et frémis d'horreur, et plaise à Dieu destourner ceste orage, et à vous, MONSEIGNEUR, d'y apporter le remède! J'y contribuë ce qui dépend de moy en vous donnant cest advertissement : s'il va sain et entier jusques à vous, j'espère qu'il sera agréablement et utilement receu ; s'il est prévenu des artifices ordinaires, dans le malheur de ne l'avoir pu porter où je l'envoyois, j'auray ceste conso-

lation que tous les François témoigneront un jour que j'auray satisfaict à mon debvoir, auquel aussi respondront toutes les actions de ma vie, et contre toutes sortes de calomnies feront voir à tout le monde que je suis inviolablement,

MONSEIGNEUR,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur et subject,

GASTON.

De Besançon, ce 4 avril 1631.

BATHONIEN SUPÉRIEUR

DES ENVIRONS DE BESANÇON

Par M. J. HENRY

DOCTEUR ÈS SCIENCES NATURELLES
PROFESSEUR DE PHYSIQUE AU LYCÉE DE BESANÇON

Séance du 8 mars 1880.

« Ce n'est que par un grand nombre de monographies locales que l'on pourra arriver à une connaissance approfondie du Jura. Il faut pour cela des observateurs locaux, séparant rigoureusement les observations des comparaisons et des déductions. » (P. CHOFFAT, *Esquisse du Callovien et de l'Oxfordien dans le Jura,* 1878.)

Ces paroles si judicieuses, si conformes à l'esprit de la méthode scientifique, qui impose d'aller du simple au composé, et de s'élever de l'analyse à la synthèse, nous nous empressons de les citer en tête de cet opuscule, monographie des couches qui, aux environs de Besançon, sont comprises entre le calcaire compacte nucléé à taches roses (forest marble des géologues franc-comtois) et la dalle nacrée de Thurmann que M. P. Choffat désigne sous le nom de Callovien inférieur à *Ammonites macrocephalus.*

Nous n'hésitons pas à donner toutes les coupes que nous avons rencontrées, convaincu qu'une bonne monographie doit abonder en détails de ce genre, afin qu'une comparaison de proche en proche fasse mieux saisir la physionomie du sujet que l'on étudie.

Avant de commencer, disons quelques mots de la méthode que nous avons suivie. Dans chaque localité, nous recueillons par ordre et numérotons avec soin bon nombre d'échantillons

soit lithologiques, soit fossilifères. Leur étude individuelle, puis comparative, faite à loisir dans le cabinet, nous permet ensuite de mieux saisir les caractères de la coupe relevée. Enfin, par le rapprochement et la comparaison des échantillons des différentes coupes qui concernent un même terrain, nous arrivons à connaître les analogies et les différences, par conséquent à mieux formuler nos conclusions sur l'objet de nos recherches, et à en tirer de meilleures déductions.

Nous commençons par la coupe de Laissey qui, étant la plus développée et la plus complète, nous servira de terme de comparaison.

Coupe de Laissey-sur-Doubs.

	Couches	Épaisseur
	Terre végétale.	
A.	Calcaire gris ou gris jaunâtre, plus ou moins ferrugineux, non oolithique, grenu, renfermant de nombreux débris d'échinodermes, spathiques et opaques, et riche en lamelles spathiques miroitantes et transparentes.	Epaisseur : quelques mètres.
	Couche marno-calcaire très fossilifère	0 m. 20
B.	Calcaire gris foncé, oolithes à couches concentriques fortement cimentées, *perforations* à la face supérieure du banc	3 m.
	Calcaire gris oolithique, oolithes à couches concentriques dont l'enveloppe externe est opaque et terreuse ; la couche inférieure contient une grande ostrea, *O. Parandieri*, Coq. et Pid., des nérinées.	
	Calcaire gris, oolithique; oolithes dont l'enveloppe externe est opaque et terreuse. Quelques grains de calcaire compacte à la base du banc	3 m. 20
C.	Calcaire roux, à grains de calcaire compacte, cimenté, riche en lamelles spathiques miroitantes ; quelques oolithes, banc de calcaire gris à la base	2 m.
	Calcaire roux, plus ou moins grenu, à grains de calcaire compacte, agglutinés par un ciment rouge ; renfermant vers le haut un lit de cailloux plats arrondis, perforés ; quelques fossiles.	
	Couche de marne jaunâtre.	
	Calcaire roussâtre à grains de calcaire compacte, ciment, spathique	1 m. 30

D.	Marnes bleues à *Avicula echinata*, Sow.; elles renferment des pseudotiges et des débris de bryozoaires, échinides, huîtres, etc. 1 m. 50
E.	Calcaire gris compacte, grenu; perforations nombreuses et débris d'huîtres adhérents à la face supérieure du banc; quelques noyaux de calcaire compacte et quelques oolithes. 4 m.
F.	Calcaire compacte à pâte lithographique, nucléé, à taches roses ou jaunâtres et à cassure conchoïdale.

D'après leurs caractères minéralogiques et pétrographiques, ces couches se divisent en cinq groupes très distincts, savoir :

E. Couches de calcaire grisâtre, compacte, à pâte non lithographique, à cassure grenue et quelque peu oolithique à la partie supérieure. On y trouve quelques débris fossiles. Caractère important à signaler : la couche qui termine l'assise en haut se montre criblée de perforations de lithodomes et parsemée de débris d'huîtres adhérents. Ajoutons qu'elle présente une texture plus serrée et une couleur plus foncée que la roche sous-jacente. Il y a donc eu dans la sédimentation un temps de repos qui a permis aux mollusques lithophages et adhérents de se fixer sur ce banc immergé à une petite profondeur, et déjà assez consistant pour résister à l'action érosive des eaux.

D. Marnes bleues, grossières, dont quelques plaques à structure cristalline se montrent saupoudrées de petits graviers. Elles sont peu fossilifères. L'*Avicula echinata*, Sow. y est seule assez abondante et bien conservée; on y trouve les deux valves séparées. Les autres débris (oursins, huîtres, bryozoaires) y sont brisés et usés. Il faut y signaler des sortes de tiges plus ou moins aplaties, dont l'origine nous est complétement inconnue; nous les désignons, pour abréger, sous le nom de *pseudotiges*.

C. Bancs calcaires, d'un roux plus ou moins foncé. Cette

couleur est due au ciment ferrugineux qui agglutine les grains de calcaire compacte grisâtre ainsi que les quelques oolithes blanches et terreuses qui se montrent dans la couche supérieure. La couleur pâle des grains et des oolithes tranche sur celle du ciment d'une manière souvent très franche et assez agréable à l'œil. Ce qui caractérise nettement cette zone *C*, c'est la présence de ces petits grains de calcaire compacte souvent bien arrondis comme de petits galets, et dont la roche est presque entièrement formée. Il ne nous paraît pas possible de les assimiler à des oolithes compactes. Signalons enfin dans la couche inférieure de 1 m. 30 d'épaisseur, vers le haut, un lit de cailloux plats, ovales, arrondis sur les bords, et présentant des perforations de lithodomes. Les uns sont formés de calcaire compacte grenu, paraissant provenir des couches inférieures aux marnes *D*, les autres appartiennent aux couches inférieures de la zone *C*. Ces grains arrondis de calcaire compacte et ces cailloux usés et arrondis témoignent d'une période de destruction des roches sous-jacentes sur certains points et d'accumulation sur d'autres. Ces couches *C* sont peu fossilifères. On y rencontre l'*Avicula echinata*, Sow. et une grande baguette d'oursin à stries très fines longitudinales et quelques autres débris.

B. Couches calcaires franchement oolithiques. Les oolithes sont le plus souvent formées d'un noyau recouvert d'une enveloppe épaisse et terreuse. La couche supérieure d'une texture plus serrée et plus résistante présente des perforations nombreuses de lithodomes à sa face terminale supérieure.

A. Couches calcaires nullement oolithiques. Cette roche est caractérisée par de nombreuses lamelles spathiques; les unes, opaques, dont la couleur blanche tranche sur le fond gris de la roche, appartiennent à des débris d'encrines et d'échinodermes; les autres, transparentes et miroitantes, constituent un ciment cristallin qui unit les parties pierreuses.

Les fossiles sont abondants à la base dans la couche marneuse. En voici la liste. Nous y joignons celle des fossiles que nous avons recueillis à Epeugney. Les deux localités de Laissey et d'Epeugney y sont désignées par leurs initiales.

Pycnodus (dent à couronne mamelonnée)	L	
Serpula conformis, Gdf.	L	E
Serpula tricarinata, Gdf.		E
Galeolaria ramosa, Coq. et Pid.	L	E
Terebratula digona, Sow.	L	E
Ter. intermedia, Sow.		E
Ter. coarctata, Park.	L	E
Rhynchonella concinna, Sow.	L	E
Pecten vagans, Sow.	L	E
Ostrea costata, Sow.	L	E
O. Marshi, Sow.	L	E
O. Parandieri, Coq. et Pid.	L	E
O. obscura, Sow.	L	E
Mytilus		E
Pointes et plaques de cidarides	L	E
Pentacrinus	L	E
Apiocrinus		E
Heteropora dumetosa, Michel.	L	E
Berenicea lucencis, Haime.	L	E
Berenicea microstoma, Haime.	L	
Diastopora Eudesana, Haime.		E
Berenicea striata, Haime.		E
Reticulipora dianthus, Haime.		E
Amorphospongia, Bonjouri, Coq. et Pid.	L	E
Eudea cymosa, Lamour.	L	
Eudea lycoperdoïdes, Michel.		E
Eudea pistilloïdes, Michel.		E

Coupe du fortin de Champ-Forgeron, banlieue de Besançon.

	Terre végétale.	
B.	Calcaire gris jaunâtre, oolithique; fossilifère	2 m. 20
	Calcaire jaunâtre, oolithique, lumachellique. *Ost. Parandieri*, trigonies, nérinées, cidarides, polypiers	0 m. 85

Couche	Description	Épaisseur
C.	Calcaire jaunâtre, grenu, un peu oolithique; noyaux de calcaire compacte; fragments arrondis de calc. compacte nucléé	0 m. 90
	Calcaire roux; grains de calcaire compacte agglutinés et gros fragments roulés, usés, perforés; fossilifères	0 m. 35
	Marne jaunâtre	0 m. 05
	Calcaire jaunâtre, finement grenu, quelques grains de calcaire compacte	0 m. 25
D.	Marnes bleues ou jaunâtres, très fossilifères, pseudotiges	3 m.
F.	Calcaire compacte, blanchâtre, nucléé, amygdaloïde, à nids spathiques, fossilifère.	

Dans cette coupe et les suivantes, les couches synchroniques sont marquées des mêmes lettres que dans celle de Laissey.

Selon nous, les couches *E* de Laissey n'existent pas à Champ-Forgeron, où les marnes bleues *D* paraissent reposer immédiatement sur le calcaire compacte nucléé à taches roses ou jaunâtres (1). La surface en contact avec ces marnes témoigne, par ses cavités irrégulières et ses bosselures, d'une action érosive des eaux qui aurait précédé le dépôt des marnes.

D. Marnes bleues ou jaunâtres. Elles sont très fossilifères. Voici la liste des espèces que nous y avons recueillies.

Serpula tricarinata, Gdf.
Serpula; (carène dorsale très grosse et très élevée).
Terebratula cardium, Lamk.
Ter. coarctata, Park.
Ter. intermedia, Sow.
Ter.... (voisine de la Ter. digona, plus grosse et plus renflée).
Megerlea
Rhynchonella cuneata, Coq. et Pid.
Rynchonella, (voisine de la R. decorata), abondante.
Rhynchonella (petite et tétraédrique).
Ceromya. (Stries rayonnant des

(1) Au nord de Champ-Forgeron, le long du chemin parallèle à la voie ferrée et au nord de la voie entre les deux passages à niveau, on voit un banc marno-calcaire reposer sur le calcaire nucléé à taches roses : il renferme les mêmes fossiles que les marnes, et représente la partie inférieure de la zone *D*.

crochets et se perdant au milieu de la coquille.)
Gresslya sulcosa, Ag.
Pholadomya texta, Ag.
Lima aciculata, Munster.
Lima lirata, Munster.?
Pecten vagans, Sow.
Pecten Contejeani, Coq. et Pid.
Pecten Rhetus, d'Orb.
Avicula echinata, Sow.
Mytilus.
Pinna.
Perna rugosa, Munster.?
Ostrea Marshi, Sow.
Ostrea costata, Sow.
Ostrea aff. Ostrea arcuata.
Ostrea, petite, lisse, plus large que longue; bord de la valve inférieure redressé verticalement.
Echinus nodulosus, Munster,
Holectypus depressus, Ag.
Acrosalenia, voisin de A. spinosa.
Baguettes d'oursin, lisse.
Baguettes d'oursin, à fines stries longitudinales.
Baguettes d'oursin à côtes longitudinales crénelées
Baguettes d'oursin en massue, à côtes fines, rapprochées, longitudinales,
Apiocrinus Parkinsoni, d'Orb.
Berenicea diluviana? Haime, à testules très rapprochées.
Berenicea microstoma, Haime.
Spongiaire branchu.

C. La zone *C*, à Champ-Forgeron, présente les mêmes caractères généraux qu'à Laissey. Les grains de calcaire compacte sont abondants à la partie inférieure de l'assise, mais deviennent de moins en moins fréquents à mesure qu'on s'approche de la partie supérieure, et la roche qui unit et cimente ces grains, d'abord à cassure grenue, se charge vers le haut d'oolithes. Comme caractère distinctif, cette zone présente vers sa base, immédiatement au-dessus d'une petite couche marneuse, un lit de fragments parfois très volumineux de calcaire compacte à pâte lithographique ou de calcaire compacte nucléé, ou de calcaire grenu et oolithique. Ils sont arrondis sur les bords et perforés par les lithodomes, souvent des deux côtés. Ces fragments usés et roulés sont empâtés par une roche qui est formée de grains de calcaire compacte agglutinés par un ciment rougeâtre, et qui remplit souvent les perforations des lithodomes. Cette roche est semblable à celle qu'on trouve à Laissey, immédiatement au-dessus d'un petit lit de marnes jaunâtres. De couleur ordinairement rousse, elle présente des taches bleues dans les deux localités. Il faut ajouter qu'à Champ-Forgeron les couches supérieures

de cette zone contiennent fréquemment des fragments arrondis de calcaire compacte.

Fossiles de la zone C.

Nerinea axonensis, d'Orb.
Nerinea, voisine de la Ner. fasciata, Voltz.
Trigonia undulata, Fromh.
Rhynchonella cuneata, Coq. et Pid.
Pecten vagans, Sow.
Pecten Contejeani, Coq. et Pid.
Pecten arcuatus, Sow.
Avicula echinata, Sow.
Avicula (les deux oreillettes sont développées).
Ostrea Parandieri, Coq. et Pid.
Ostrea.
Apiocrinus Parkinsoni, d'Orb.
Heteropora conifera, Haime.
Diastopora lucencis, Haime.
Montlivaultia.

B. Couche de calcaire oolithique. Le premier banc inférieur se termine par un lit lumachellique, où abondent l'*Ostrea Parandieri*, l'*Apiocrinus Parkinsoni*, des turritelles, des *ostrea*, des pointes de cidarides, des trigonies. Les bancs supérieurs contiennent des débris de spiropores, d'encrines, des serpules et de petits gastéropodes. Ils sont formés d'un calcaire très oolithique, dont les oolithes à enveloppe extérieure terreuse sont très serrées et réunies par un ciment plus ou moins spathique.

Coupe de Palente, prise dans la carrière située au point de bifurcation de la route de Marchaux et de celle de Laissey.

	Terrain remanié : débris de chailles mêlés avec l'*Ammonites anceps*, Rein., *A. coronatus*, Brug., *A. Jason*, Rein.	
B.	Calcaire gris jaunâtre, oolithique, fossilifère	4 m.
	Calcaire gris, oolithique, avec grains de calcaire compacte, fossilifère	0 m. 50
F.	Calcaire compacte nucléé à taches roses.	

Au village même, les couches de calcaire oolithique reposent sur un banc de calcaire compacte, criblé de perforations de lithodomes.

A Chalezeule, dans une ancienne carrière exploitée lors de la construction du chemin de fer, on voit le calcaire oolithique *B* recouvert d'un placage ferrugineux et de marnes bleues fossilifères, dans lesquelles nous avons recueilli autrefois les *Ammonites Duncani*, Sow., *Am. bipartitus*, Ziet., *Am. Baugieri*, d'Orb., *Pecten fibrosus*, Sow., *Belemnites latesulcatus*, Blainv., etc.

A quelque cinquantaine de mètres de la coupe de Palente, du côté de Besançon, une coupure de la route montre le passage des couches *B* à des marnes bleues fossilifères. Nous y avons recueilli : *Bel. latesulcatus*, *Bel. hastatus* jeune, *Aptychus lamellosus*, Park., *Pentacrinus cingulatus*, Goldf. Ammonites, Térébratules et Rhynchonnelles. C'est là même que M. le docteur Cavaroz a récolté, à l'époque des travaux de rectification, les fossiles que M. Choffat considère comme appartenant à la base du Callovien supérieur. Sur ce point, nous avons cherché en vain le placage ferrugineux qui existe à Chalezeule et à Pont-du-Secours.

Au premier passage à niveau à l'est de la route de Strasbourg, aux Chaprais, le calcaire oolithique *B* se termine par un banc criblé de perforations de lithophages à sa face supérieure.

Fossiles des couches B à Palente.

Strophodus reticulatus, Ag.
Nerinea acicula? d'Arch.
Actæon?
Trigonia undulata, Fromh.
Astarte, lisse.
Nucula.
Lima aciculata, Mu.
Pecten vagans, Sow.
Avicula echinata, Sow.
Mytilus.
Ostrea costata, Sow.
Ostrea Parandieri, Coq. et Pid.
Ostrea odscura, Sow.
Apiocrinus Parkinsoni, d'Orb.
Polypier (Oculinides).
Polypier (Fungides).

Pont-du-Secours, derrière la citadelle de Besançon.

	Marnes calloviennes.	
A.	Placage ferrugineux.	
B.	Calcaire oolithique	4 m.
	Calcaire oolithique. à grains de calcaire compacte, fossilif.	0 m. 40
F.	Calcaire compacte, amygdaloïde à taches roses, fossilifère.	

Comme à Palente, les zones *C*, *D*, *E* manquent entièrement. La zone *B* a le même développement dans les deux localités. Elle y est séparée des marnes calloviennes par un placage ferrugineux fortement adhérent à la zone *B*, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Le banc inférieur de la zone *B* est assez fossilifère; signalons : *Pecten vagans,* Sow., *Avicula echinata,* Sow., *O. Parandieri,* Coq. et Pid., etc.

Sur la route de Besançon à Quingey, en face du fort de Planoise, les bancs de calcaire oolithique *B* reposent sur le calcaire compacte à cassure conchoïdale et à pâte lithographique. La couche inférieure renferme des grains de calçaire compacte. Tout s'y passe donc comme à Pont-du-Secours et à Palente.

Coupe prise sur la route d'Epeugney à Cléron, près du chemin de Cademène.

A.	Calcaire gris, non oolithique, ocreux, lamelles spathiques	3 à 4 m.
	Couche marno-calcaire, très fossilifère.	

B.	Calcaire gris, oolithique	1 m. 50
	Marnes grossières, blanchâtres ou bleues, fossilifères, avec deux lits marno-calcaires intercalés oolithiques	1 m. 20
E.	Calcaire gris, compacte, à cassure grenue, un peu oolithique	1 m.
F.	Calcaire compacte, à pâte lithographique, cassure conchoïdale.	

Faune des marnes B.

Serpula tricarinata, Gdf.
Galeolaria ramosa, Coq. et Pid.
Terebratula coartata, Park.
Ter. intermedia, Sow.
Amphidesma securiforme? Phill.
Pleuromya tenuistria? Ag.
Lima.
Lima.
Pecten vagans, Sow.
Ostrea Marshi, Sow.
O. costata, Sow.
O. obscura, Sow.
Echinobrissus clunicularis, Lhw.
Holectypus depressus, Leske.
Cidaris (test).
Cidaris (baguettes à côtes longitudinalessaillantes et crénelées).
Heteropora conifera, Haime.
Diastopora Michelini, Haime.
Eudea lycoperdoïdes, Michel.
Amorsphospongia Bonjouri, Coq. et Pid.

Cette faune des marnes *B* présente de nombreuses espèces communes avec celles de la couche marno-calcaire *A*. Ajoutons que les parties marno-calcaires de ces marnes sont pétries de grosses oolithes. L'absence des fossiles caractéristiques, *Avicula echinata*, Sow., *Apiocrinus Parkinsoni*, d'Orb., *Ter. cardium*, Lamk., *Rhynchonella decorata?* Schlot., des marnes de Champ-Forgeron, la ressemblance de sa faune avec celle de la couche marno-calcaire de *A*, la présence des oolithes, sont des raisons qui nous conduisent à considérer ces marnes comme constituant la base de la zone *B*. — Comme ces marnes, ainsi que celles de Champ-Forgeron, de Laissey, de Baume-les-Dames, reposent directement sur les calcaires compactes, nous avons été tout d'abord tenté de regarder tous ces dépôts marneux comme synchroniques. La première manière de voir nous paraît plus rationnelle.

Le banc calcaire qui repose sur ces marnes est oolithique et représente les couches *B* des localités précédemment étu-

diées. En conséquence, les zones *C* et *D* seraient absentes à Epeugney.

La dalle nacrée *A* y montre les mêmes caractères pétrographiques qu'à Laissey, et débute également par une couche marno-calcaire très fossilifère (voir page 7).

Avant de présenter notre résumé et nos déductions, étendons notre regard au nord et au sud de la région bisontine; nos conclusions n'en seront que plus générales et en acquerront plus d'intérêt.

Les marnes *D* de Champ-Forgeron et de Laissey sont loin de se présenter comme un accident géologique peu étendu et spécial au pays bisontin. M. P. Choffat les signale dans le département du Jura, à la Billode. (*Esquisse du Callovien*, 1878.)

Coupe de la Billode à Chatelneuf.

CALLOVIEN II.

Calcaire jaunâtre, oolithique, ferrugineux 1 m. 60

DALLE NACRÉE OU CALLOVIEN I.

Calcaire compacte, la partie inférieure plus ou moins oolithique et contenant des débris de crinoïdes qui prennent le dessus à la partie supérieure 1 m. 80

BATHONIEN.

Marnes grises reposant sur un calcaire compacte gris à surface irrégulière, *criblé de trous de pholades* 1 m.

Fossiles de ces marnes bathoniennes.

Pholadomya Murchisoni, Sow.
Phol. deltoidea, Sow.
Ceromya concentrica, M. et L.
Homomya gibbosa, Ag.
Isocardia minima, Sow.
Avicula echinata, Sow.
Ostrea Knorri, Sow.
Ostrea Marshi, Sow.
Pecten vagans, Sow.
Ostrea costata, Sow.
Ostrea obscura, Sow.
Ter. intermedia, Sow.
Rhynchonella obsoleta, Sow.
Rhynchonella decorata, Schloth.
Acrosalenia spinosa, Ag.

Ainsi les marnes bathoniennes de la Billode, par leur position géognostique et surtout par leur faune, représentent incontestablement les marnes de Champ-Forgeron. En outre, comme à Laissey, elles reposent sur un banc de calcaire compacte gris, criblé de trous de pholades (1).

M. Ch. Contejean (*Description géologique de l'arrondissement de Montbéliard*) s'exprime ainsi : « La dalle nacrée constitue un petit système calcaire renfermant quelquefois à sa base des argiles subordonnées. Ces argiles existent à Bavans, à Dampierre-sur-Doubs et surtout à Danvillars (Haut-Rhin). Elles sont compactes ou schistoïdes, rudes, grenues, un peu sableuses, d'un bleu foncé assez pur. Leur présence n'a été jusqu'ici constatée que dans ces localités. Les calcaires qui leur succèdent reposent le plus souvent, sans intermédiaire, sur la grande oolithe compacte. »

Ainsi ces marnes bleues présentent, vers le nord du département, les mêmes allures qu'aux environs de Besançon. On ne les rencontre que sur un petit nombre de points; elles sont sporadiques, et bien que M. Contejean ne signale aucun fossile, nous n'hésitons pas à les synchroniser avec celles de Champ-Forgeron et de Laissey, dont elles occupent la même position géognostique.

M. L. Parisot (*Esquisse géologique des environs de Belfort*, 1863) donne la coupe suivante :

---

(1) Les couches calcaires de 1 m. 80, qui sont au-dessus de ces marnes, sont considérées par M. Choffat comme le callovien inférieur ou dalle nacrée. Nous sommes tenté de croire que cette assise représente à la fois nos zones *B* et *A*. En effet, la partie inférieure est oolithique et contient des débris de crinoïdes comme *B*; et dans la partie supérieure dominent ces mêmes débris sans oolithes, ce qui est précisément le caractère pétrographique de notre dalle nacrée *A*. La petite couche marno-calcaire si riche en fossiles qui sépare nos deux zones, Laissey et Epeugney, peut bien manquer à la Billode, et on conçoit alors la soudure des deux zones dans cette localité. Nous nous bornons d'ailleurs à poser un point d'interrogation.

Fragment de la coupe des fossés du Vallon à la Motte et de la tranchée de la route impériale à l'Espérance.

CALLOVIEN.

Argile très ferrugineuse, avec grains de fer pisiformes 1 m. 20

BATHONIEN.

A.	Calcaire en plaquettes, oolit. rares, *lames spathiques*	3 m.
	Marnes argileuses, suboolithiques, très fossilifères	1 m.
B.	Calc. *oolithique*, lames spathiques, ou assises de 15 à 20 c.	3 m. 20
	Calc. gris, veiné de bleu, à oolithes irrégulières plus nombreuses, ou assises de 10 à 25 c.	1 m. 50
D.	Marnes grises et jaunâtres, à *Térébratules*	0 m. 30
	Grande oolithe.	

Ce petit système, rapporté au branford clay par quelques géologues, ne représente-t-il pas les zones de Laissey? Nous le croyons. Seulement, les nombreux fossiles recueillis dans ces couches par M. Parisot, paraissent avoir été considérés comme appartenant à une seule époque ou à un seul étage. Malgré cela, nous n'hésitons guère, à cause des allures pétrographiques de ces couches, à les synchroniser avec celles de Laissey; c'est ce que nous avons exprimé au moyen des lettres *A*, *B*, *D*, adoptées pour représenter symboliquement les couches typiques de cette localité.

En résumé, les marnes de Laissey et de Champ-Forgeron existent dans les départements du Jura, du Doubs, du Haut-Rhin, et probablement sur le territoire de Belfort.

Thirria ne les signale nulle part dans la Haute-Saône. Et les couches de calcaire *oolithique schisteux*, empâtant de petits noyaux de calcaire compacte, avec *Pecten vimineus* Sow., etc., d'une puissance de quatre mètres, couches qui reposent sur le calcaire compacte supérieur, représentent pour nous la zone B. (Coupe de Malbuisson entre Bucey-les-Gy et Oiselay, *Statistique de la Haute-Saône* 1833.)

Dans une excursion à Oiselay, nous n'avons pu constater la moindre trace des marnes *D*.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS.

1° Les couches *E* de Laissey qui couronnent les assises du calcaire compacte à taches roses, n'existent pas dans les autres localités que nous avons étudiées, excepté à Epeugney où elles sont réduites à quelques décimètres d'épaisseur, et peut-être à Salins (1).

On peut donc admettre que dans l'intervalle qui sépare ce dépôt des marnes *D*, il s'est écoulé une période d'érosion qui a fait disparaître ces couches en totalité ou en en partie, et pendant laquelle les perforations de lithodomes se seraient produites à Laissey, à Palente, à la Billode, sur les parties qui échappaient à l'action destructive des vagues.

2° Les marnes *D* manquent à Palente, au Pont-de-Secours, à Beurre, à Epeugney, à Salins; on les rencontre à Damvillars, Bavans, Baume-les-Dames, Laissey, Miserey, Champ-Forgeron, la Billode.

Les couches détritiques *C* sont spéciales à Laissey et à Champ-Forgeron : elles ne sont sans doute qu'un accident géognostique de peu d'importance.

Les marnes *D* ont-elles constitué un dépôt général qui se serait étendu sur toute la Franche-Comté, et qui aurait été enlevé sur un grand nombre de points au commencement de la période suivante? Ou bien se sont-elles déposées çà et là dans les localités éparses où on les observe?

La première manière de voir serait corroborée par ce fait : que les couches *C* qui les recouvrent étant évidemment dues à la destruction des bancs supérieurs du calcaire compacte sur certains points et de l'accumulation de leurs débris sur d'autres, cette période d'érosion aurait pu faire disparaître

---

(1) M. Choffat signale à Salins (*loco citato*) les couches oolithiques du cornbrash reposant sur un calcaire subcompacte qui pourrait représenter les couches *E*.

les marnes *D* en beaucoup d'endroits et n'en aurait laissé que des lambeaux. Mais ces couches détritiques *C* n'existent qu'à Laissey et à Champ-Forgeron, elles ne constituent qu'un accident tout local dont on ne peut guère tirer de conclusion générale.

Dans la seconde hypothèse, le caractère sporadique des marnes *D* serait d'origine et non le résultat d'une destruction ultérieure et incomplète.

3° Quant au dépôt *C* si restreint, ses caractères paléontologiques le rattachent à la zone *D*, mais au point de vue pétrographique la différence est profonde. La zone *D* est un dépôt qui s'est effectué dans des eaux peu agitées, peut-être dans des anses et des baies, tandis que la zone *C* est le résultat de la destruction des couches supérieures du calcaire compacte dans une mer violente dont le régime s'est profondément modifié.

Rappelons, en effet, que cette zone *F*, à Laissey et à Champ-Forgeron, renferme à différents niveaux, mais surtout à sa base, de nombreux débris, parfois volumineux, roulés, arrondis, et perforés souvent sur toute leur surface. Nous avons recueilli dans cette localité des échantillons qui proviennent évidemment, les uns du calcaire compacte à pâte lithographique, les autres du calcaire compacte nucléé, à taches roses, et d'autres sous forme de galets plats très roulés, du calcaire compacte grenu représenté par les couches *E*. Ces fragments arrachés, puis déposés sans doute à une petite distance de leur origine, ont dû être ballotés pendant longtemps par les vagues, usés et arrondis : puis une période de repos a dû ensuite permettre aux mollusques perforants de s'y établir ; et, chose remarquable, souvent sur toutes les faces de chaque fragment; ou bien ce dépôt avant d'être cimenté à pu être remanié de temps à autre par une mer violemment agitée.

Mais le caractère principal de cette zone est l'abondance dans les couches inférieures qui en sont presque entièrement formées, de ces petits cailloux, grains ou graviers de calcaire

compacte, plus ou moins arrondis, plus ou moins réguliers, qui, agglutinés par un ciment rougeâtre, constituent une roche de détrition et témoignent d'un régime violent qui n'admet plus de dépôt marneux. Pour nous, ces grains, ces noyaux proviennent du calcaire compacte nucléé à taches roses ou jaunâtres, corrodé, démantelé et divisé en fragments par les vagues qui les ont peu à peu façonnés en graviers plus ou moins fins.

En effet, le calcaire compacte, amygdaloïde, nucléé à taches roses ou jaunâtres, est loin d'être homogène (1). Il présente des parties d'une densité et d'une résistance bien différentes. On conçoit donc que broyé par les vagues, il a dû fournir deux produits de sédimentation : 1° une boue calcaire, 2° un gravier formé des noyaux usés et roulés du calcaire compacte nucléé.

---

(1) Qu'il nous soit permis de développer à ce sujet notre pensée sur les causes qui ont amené la structure pétrographique du calcaire compacte, tel qu'on peut l'observer sur un grand nombre de points.

Imaginons une pâte calcaire fine et homogène, comme celle du calcaire compacte à pâte lithographique. Supposons qu'à la longue les molécules calcaires tendent à se grouper autour de certaines parties jouant le rôle de centres d'attraction, il en résultera des régions plus denses et plus dures, des sortes de noyaux plus ou moins nettement circonscrits, dans lesquels la compacité et la dureté iront en décroissant du centre à la circonférence. En s'étendant, ces noyaux pourront même se souder les uns aux autres par certains points et former comme un réseau de parties plus résistantes que la pâte interposée et appauvrie, aux dépens de laquelle ces noyaux ont acquis un excès de densité. Cette pâte semblera être le ciment qui agglutine toutes ces parties dures, et, à cause de sa moindre ténacité, elle résistera moins à l'action des agents atmosphériques et océaniques. A la longue, cette pâte pourra disparaître, et il restera une sorte de squelette ayant l'apparence d'un poudingue qui a perdu son ciment à la surface, et dont les parties profondes sont encore reliées entre elles. Nous avons constaté le fait dans la Côte-d'Or, sur le bord du chemin qui conduit de Nuits-sous-Beaune au village de Chaux. Sur un point, la roche qui appartient à la zone du calcaire compacte a l'apparence d'un poudingue en voie de se désagréger. En Franche-Comté, cette apparence de poudingue se rencontre souvent et se montre avec une grande netteté. Les noyaux de grosseur

Quoi qu'il en soit de cette manière de voir, la zone *C* doit être considérée comme une roche de détrition, formée principalement. et peut-être uniquement, aux dépens du calcaire compacte amygdaloïde ou nucléé par une mer violemment agitée. On peut donc admettre qu'après le dépôt des marnes *D*, un changement de régime, dû sans doute à un abaissement, a amené dans la région des vagues les dépôts précédents : leur destruction a dû s'opérer sur certains points, et les débris s'accumuler sur d'autres; couches détritiques *C* de Laissey et de Champ-Forgeron.

4° La zone *B* se trouve partout, à Laissey, Roulans, Palente, Chalezeule, Pont-du-Secours, Champ-Forgeron, Beure, Epeugney, Salins (M. P. Choffat) et peut-être à la Billode. Tantôt elle repose sur le calcaire compacte à pâte lithographique, Palente, Pont-du-Secours, Beure; tantôt sur le calcaire compacte a cassure grenue, Epeugney; tantôt enfin sur la zone détritique *C*, Laissey et Champ-Forgeron. Cette zone est partout calcaire et oolithique; à Epeugney seulement la base est marneuse, et sur ce point on pourrait formuler le doute: il ne serait pas impossible que les marnes d'Epeugney fussent synchroniques des marnes *D* de Laissey et de Champ-Forgeron.

Ainsi la zone *B* est générale; c'est de plus un dépôt calcaire, oolithique et plus ou moins fossilifère. Le mouvement d'affaissement a dû s'accentuer; les eaux devenues plus profondes, plus claires, ont laissé déposer du calcaire oolithique; les couches sous-jacentes plus ou moins érodées dans les pé-

---

parfois très inégale apparaissent parfaitement circonscrits; d'autres fois ils se fondent les uns dans les autres; souvent la pâte intermédiaire ayant disparu à la suite d'un travail complet de concentration moléculaire, il en est résulté des cavités géodiques qui se sont remplies après coup de spath calcaire cristallin. Souvent aussi les centres d'action sont quelquefois faiblement colorés en rose ou en jaune rougeâtre : et le plus souvent alors les noyaux sont mal délimités, mal circonscrits, comme si le travail de concentration moléculaire n'eût pu parcourir toutes ses phases.

riodes précédentes, recevant de nouveaux sédiments, ont été désormais préservées de toute action destructive.

Cette zone *B* n'a jamais une grande épaisseur, quatre mètres en moyenne ; sans doute le mouvement d'affaissement n'a pas tardé à s'arrêter, et les perforations qu'elle présente à son sommet, Laissey, Besançon, Epeugney, témoignent d'un temps de repos dans la sédimentation.

5° La zone *A* a des caractères pétrographiques très distincts de ceux de la zone précédente. C'est un calcaire dépourvu d'oolithes, et plus ou moins ferrugineux, quelquefois si riche en lamelles spathiques d'échinodermes qu'on est tenté au premier abord de le confondre avec le calcaire à entroques. Elle débute par une petite couche marno-calcaire très riche en fossiles, et caractérisée par la *Ter. digona* et le *Heteropora conifera :* Baume-les-Dames, Laissey, Epeugney. De sa faune ont disparu l'*Avicula echinata*, Sow., l'*Apiocrinus Parkinsoni,* qui peuvent servir à caractériser les zones *B*, *C*, *D*. Un nouveau régime s'est produit.

Le mouvement d'affaissement semble donc avoir repris ; il va bientôt s'accentuer de plus en plus pour permettre aux dépôts puissants du callovien et de l'oxfordren de se former dorénavant sans interruption.

Cette zone *A* n'est pas aussi générale que la précédente *B*. Elle manque à Palente ; à Pont-du-Secours et à Chalezeule elle est représentée par un placage ferrugineux fort mince. A Palente, le calcaire oolithique *B* est recouvert par des marnes bleues que M. Choffat considère avec raison comme représentant la base de son callovien 11. Ainsi à Palente, le callovien supérieur succède immédiatement à la zone calcaire oolithique *B*. La zône *A* y manque donc complètement

A Pont-du-Secours et à Chalezeule, le placage ferrugineux est intercalé entre les couches *B* et les marnes caractérisées par *Am. Duncani*, Sow., *Am. Jason*, Rein., *Am. bipartitus*, *Am. Baugieri*, d'Orb., *Am. anceps*, Rein., *Bel. latesulcatus*, d'Orb., etc. Ce placage ferrugineux représente, pour nous, les

couches *A*, c'est-à-dire la dalle nacrée de Thurmann, ou le callovien inférieur I de M. Choffat.

En résumé, les temps géologiques qui se sont écoulés entre le dépôt du calcaire compacte à cassure grenue *F*, qui recouvre le calcaire compacte à pâte lithographique à taches roses, et les marnes calloviennes à *Amm. anceps*, Rein., peuvent se partager en cinq périodes :

1° Erosion des couches *F* et perforations de lithophages Laissey, Palente, la Billode ;

2° Premier affaissement : dépôt sporadique des marnes *D* ;

3° Deuxième affaissement : érosion des couches *F* et des couches sous-jacentes en certains points, et accumulation de leurs débris sur d'autres ; formation de la zone *C* à Laissey, à Champ-Forgeron ;

4° Affaissement général : dépôt du calcaire oolithique *B* ;

5° Nouvel affaissement : dépôt de *A* ; apparition dans la Franche-Comté de la *Ter. digona* : les émissions ferrugineuses reprennent une nouvelle activité.

Si les couches *F* représentent la partie supérieure du forest marble, et les couches *A* la dalle nacrée de Thurmann ou le callovien inférieur I à *Amm. macrocephalus* de M. Choffat, le *cornbrash* serait représenté en Franche-Comté par les zones *D*, *C* et *B*. Quel que soit le nom unique par lequel on réunisse ces zones, elles ne correspondent pas moins à trois époques distinctes ou à trois phases différentes d'une même époque, pendant laquelle les conditions géognostiques auraient singulièrement varié et amené des modifications graduelles et assez considérables dans la faune.

TABLEAU RÉSUMÉ.

Laisney.	Champ-Forgeron.	Palente.	Pont-du-Secours.	Epeugney.
A	—	—	—	A
B	B	B	B	B
C	C	Manque	Manque	Manque
D	D	Manque	Manque	Manque
E	Manque	Manque	Manque	E
F	F	F	F	F

DE L'ÉDUCATION MUSICALE

DU

COMPOSITEUR GUILLAUME DU FAY

Par M. Auguste CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

Séance du 17 décembre 1879.

A propos d'une consultation sur le plain-chant donnée en l'église de Saint-Etienne de Besançon, le 14 septembre 1458, par le célèbre compositeur Guillaume du Fay, j'ai démontré que l'abbé Baini, trompé par une similitude de nom, avait mal à propos confondu cet habile homme avec un chantre-ténor de la chapelle Sixtine, mort en 1432 (1). Je ne jugeais pas néanmoins invraisemblable que le compositeur lui-même eût étudié dans la maîtrise des papes, et je conjecturais que son homonyme le chantre-ténor de la chapelle Sixtine pouvait bien avoir été son parent et son instituteur. J'ai trouvé depuis un document qui me semble favorable à cette conjecture.

Dans le procès-verbal de la consultation donnée par Guillaume du Fay, deux dignitaires ecclésiastiques sont cités comme en ayant été les témoins, savoir : vénérables hommes et discrets messires Pierre Grossetête, chanoine; Jean Belon, sous-chantre et chanoine. »

---

(1) *Le compositeur musical Guillaume du Fay à l'église de Saint-Etienne de Besançon en* 1458; note de M. Auguste CASTAN, précédée d'un rapport de M. Gustave BERTRAND : *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 5e série, t. III, 1878, pp. 322-329.

Jean Belon, par sa fonction de sous-chantre (1), avait l'intendance du plain-chant dans l'église de Saint-Etienne.

C'était à lui que devait incomber le soin d'appliquer le jugement rendu par Guillaume du Fay en matière de tonalité musicale : il y avait donc convenance à ce que son nom fût mentionné dans le procès-verbal où l'on formulait son jugement.

Mais quel motif y eut-il de mentionner aussi dans cet acte, et même en première ligne, la présence du chanoine Pierre Grossetête, dignitaire qui n'avait par position aucune autorité sur les choristes de Saint-Etienne? Le motif de cette importance spéciale accordée au chanoine Grossetête nous a été révélé par les termes de l'épitaphe gravée, quatre ans plus tard, sur sa tombe dans l'église même de Saint-Etienne de Besançon. Voici le texte de cette épitaphe (2) :

HIC IACET PETRVS GROSSICAPITIS : CANONICVS BISVNT.
ET CVRATVS S^TI^ ELIGII DE VERISSEIO CABILLONENSIS
DIOECESIS : CANTORQVE ET CAPELLANVS SVMMORVM
PONTIFICVM EVGENII IV ET NICOLAI V : QVI OBIIT
AN. DOMINI 1462

« Ci-gît Pierre Grossetête, chanoine de Besançon et curé

---

(1) Une erreur de typographie m'avait fait antérieurement dire *surchantre* au lieu de *sous-chantre* La différence était grande entre le haut dignitaire qui, avec le titre de *chantre*, tenait le troisième rang parmi les membres du chapitre métropolitain, et les deux maîtres de chapelle appelés *sous-chantres* qui, dans chacune des églises cathédrales de Saint-Jean et de Saint-Etienne, dirigeaient effectivement le chant et la musique. Ces *sous-chantres* (en latin *succentores*) étaient des spécialistes, sortis des maîtrises les plus renommées : le chapitre, en les élisant, leur conférait la qualité de chanoine et l'autorité sur tous les familiers de l'église à laquelle ils étaient respectivement attachés. (H.-H. CALLIER. *Mémoire pour le sur-chantre* (sic) *de l'illustre église métropolitaine de Besançon* (1730), in-fol. 32 pp. — DUNOD, *Hist. de l'église de Besançon*, t. I, pp. 237, 251-253.)

(2) Mss Chiflet, à la Bibliothèque de Besançon, t. LIII.

de Saint-Eloy de Vérissey, au diocèse de Chalon-sur-Saône (1), chantre et chapelain des souverains pontifes Eugène IV et Nicolas V, qui trépassa l'an du Seigneur 1462 (2). »

C'était donc en qualité d'ancien chantre de la chapelle des papes, et conséquemment d'expert en musique d'église, que le chanoine Pierre Grossetête avait dû participer à la consultation donnée par le compositeur Guillaume du Fay.

Mais à quel propos ce grand artiste se trouvait-il à Besançon le 14 septembre 1458? On ne peut guère supposer qu'il y était venu spécialement pour se prononcer sur la tonalité d'une antienne. Il est beaucoup plus présumable que son voyage eut pour objet de visiter un ami, et tout porte à croire que cet ami n'était autre que Pierre Grossetête, l'ancien chantre de la chapelle pontificale.

En effet, Pierre Grossetête, retiré dès 1455 de la chapelle du Vatican et mort à Besançon en 1463 (3), était bien le contemporain de Guillaume du Fay, appelé *vénérable homme* en 1458 et mort peu d'années avant 1477. Ils avaient donc pu

---

(1) Vérissey, département de Saône-et-Loire, arrondissement de Louhans, canton de Montret.

(2) La mort de Pierre Grossetête étant survenue le vendredi-saint de l'année 1463, le comput alors en usage voulait que l'on considérât cette date comme appartenant à 1462, l'année nouvelle partant de la fête de Pâques.

(3) Pierre Grossetête était venu de Rome se faire installer à Besançon comme chanoine, au mois de mai 1446 : le 1er juin de cette année, on lui imposait l'obligation de se pourvoir d'une maison canoniale, s'il voulait participer aux distributions quotidiennes du chapitre. Le 11 septembre suivant, il repartait pour Rome, en compagnie de ses confrères Louis de Vers et Pierre d'Amondans. La mort du pape Nicolas V, survenue le 24 mars 1455, paraît avoir été l'occasion de sa retraite définitive. A partir du 30 décembre 1455, il est régulièrement présent aux assemblées du chapitre de Besançon. Il s'y trouvait encore le mercredi-saint, 6 avril, de l'année 1463, et deux jours après, le vendredi-saint, il mourait dans sa maison canoniale du Mont-Saint-Etienne. L'un de ses exécuteurs testamentaires fut ce sous-chantre Jean Belon qui l'avait secondé en 1458, pour faire les honneurs de la ville au compositeur Guillaume du Fay. (*Acta capituli Bisunt.*, aux Archives du Doubs.)

l'un et l'autre être les disciples de ce chantre-ténor du Fay qui fut attaché à la chapelle des papes dès 1380, et était encore à Rome au moment de sa mort, en 1432.

Ces inductions tendraient à démontrer que Guillaume du Fay avait fait à Rome la plus grande partie de son éducation musicale. Fétis avait déjà établi, par conjecture, que ce compositeur célèbre devait être reconnu pour élève de ces musiciens français dont la chapelle pontificale était peuplée dès la fin du quatorzième siècle. « N'est-il pas vraisemblable, disait-il, que ce fut parmi ces habiles musiciens que du Fay acquit le grand savoir relatif qui le distingue entre ses contemporains (1) ? »

Or, nous venons de montrer que Guillaume du Fay entretenait à Besançon, en 1458, des relations avec un ecclésiastique originaire de la Bourgogne et qui avait fonctionné dans la chapelle vaticane, en qualité de chantre, sous les pontificats des papes Eugène IV et Nicolas V, c'est-à-dire entre les années 1431 et 1447. Par là, nous croyons avoir étayé d'une probabilité la conjecture qui faisait de l'illustre contrapuntiste un élève des musiciens français de la plus éminente maîtrise du monde chrétien.

(1) *Histoire générale de la musique*, t. V. p. 324.

VOCABULAIRE ÉTYMOLOGIQUE

DES

PROVINCIALISMES

USITÉS

DANS LE DÉPARTEMENT DU DOUBS

PAR

M. CH. BEAUQUIER

Séance du 18 décembre 1879



VOCABULAIRE ÉTYMOLOGIQUE

DES

PROVINCIALISMES

USITÉS

DANS LE DÉPARTEMENT DU DOUBS

INTRODUCTION

Un siècle après la conquête, tous les habitants de la Gaule parlaient latin : non pas la langue correcte de Cicéron, mais la langue vulgaire, le latin du peuple, aussi différent de la langue des bons auteurs que nos patois diffèrent du langage de Racine ou de Labruyère.

C'est donc le latin populaire ou bas latin, ou encore « latin rustique, » qui a été la langue des Gaulois conquis, et qui a donné naissance au français actuel, à la suite de transformations successives produites par l'influence de la race et du climat. Telle est l'opinion la plus généralement répandue.

Cependant certains linguistes, entre autres notre compatriote Fallot, de Montbéliard, ont soutenu que la langue des Gaulois, dès longtemps avant la conquête romaine, n'était autre que cette langue primitive nommée pélasgique, qui avait été l'origine du grec et du latin et que parlaient les premiers peuples du Latium d'origine gauloise, les ancêtres des Romains.

Dans cette hypothèse hardie, le français serait père du latin au lieu d'en être issu.

Il est établi, en effet, que, même au beau temps de la littérature latine, le peuple de la péninsule italique se servait

d'un patois où se retrouvait le caractère analytique de notre langue, notamment l'usage des articles. On peut le constater dans les plus anciens monuments épigraphiques, dans les Atellanes, et dans certains passages de Plaute, où le poète comique fait parler des esclaves et des hommes de basse condition. Mais il semble difficile de conclure de ce fait à la priorité de la langue française relativement à la langue latine.

Dans tous les cas, en laissant de côté la solution de cette question délicate, ce qui est incontestable, c'est que l'analogie des deux langues est frappante, et que presque tous les mots de l'une peuvent être tirés de l'autre. Nous nous en tiendrons donc, jusqu'à preuve du contraire, à l'hypothèse assez vraisemblable qui fait venir le français du latin. Le celtique, dont certains étymologistes ont tant abusé, n'a presque pas eu d'influence sur la langue que nous parlons; pas plus que l'ibérique (le basque) n'en a exercé sur l'espagnol. C'est le latin qui prédomine dans tous les idiomes romans, ce latin des paysans et que les Mérovingiens appelaient la « langue romane rustique. » C'est à peine si quelques traces de celtique peuvent être retrouvées dans des désignations de lieux.

L'espagnol, l'italien, le provençal ont la même origine latine. Ce ne sont, en dernière analyse, que des manifestations particulières de la déformation de la langue latine, au même titre que nos patois de France. Les différences qui distinguent les trois dialectes, qu'on a appelés à juste titre « romans, » ne proviennent que du climat et de la race, c'est-à-dire du milieu où ils se sont développés. Le latin, car les langues peuvent être comparées à des organismes vivants, s'est acclimaté dans les pays frontières et s'y est modifié comme une plante se modifie relativement à sa taille, à son port, à sa couleur ou à son parfum, selon le sol où elle est plantée, selon les éléments de nutrition qu'elle y puise et selon le climat. Ainsi le latin dans le Midi, dans la langue *d'oc*, plus près de son pays d'origine, est bien moins déformé que dans le Nord où il s'est alourdi et a perdu ses finales retentissantes, qu'il a

échangées contre le son assourdi de *l'e* muet. A considérer ces diverses langues dites latines, selon leur structure intime, au fond c'est toujours le latin. Le latin n'est donc pas une langue morte comme on l'appelle à tort, puisqu'il s'est transformé en français et dans ces langues sœurs que nous appelons l'italien, l'espagnol et le portugais.

De même que pendant longtemps, il y a eu pour chaque province un droit spécial, le droit coutumier, des usages ruraux, des habitudes de vivre, des costumes particuliers, de même il y a eu aussi une grande diversité de langages.

Au moyen-âge, le système féodal, essentiellement particulariste, ne contribua pas peu à maintenir les différences provinciales dans la langue. Il fut aidé en cela par la diversité des intérêts et par la difficulté des communications.

Peu à peu cependant, et sous l'influence de causes à peu près spécialement politiques, ce fut le dialecte de l'Ile-de-France, qu'on devait appeler plus tard « le français, » qui commença à prédominer. Après la magnifique floraison littéraire du XVI[e] siècle et les grands écrivains du XVII[e], l'unité de la langue fut à peu près complète. Nous disons à peu près, car il faut bien reconnaître que sur trente-trois millions d'habitants, nous en avons au moins vingt-cinq millions, ceux des campagnes, à qui les dialectes provinciaux, les patois sont plus familiers que le français : sans compter dans les villes une foule de locutions spéciales qui formeraient, si elles étaient partout recueillies, un dictionnaire aussi volumineux que celui de l'Académie. Ces formes particulières du langage changent non-seulement de province à province, mais souvent de village à village. Au moins en est-il ainsi dans notre Franche-Comté. On peut s'en rendre compte par l'ouvrage que M. le chanoine Dartois a publié sur nos patois. Et dans ces patois ce ne sont pas seulement les formes de prononciation qui diffèrent, mais encore les mots. Quelques-uns de ceux-ci sont usités et compris dans toutes les provinces, d'autres sont propres à une

région seulement, d'autres sont limités à une commune.

Sans demander que toutes ces expressions spéciales soient recueillies par l'Académie, encore nous semble-t-il que le Français littéraire en fait trop fi. Il n'est cependant à l'égard de ces dialectes provinciaux de même origine, que comme un fils de famille qui aurait réussi tandis que ses frères seraient restés pauvres. Notre langue écrite repousse avec l'orgueil d'une parvenue toutes nos expressions provinciales. A défaut de l'Académie, un peu rogue et prétentieuse, félicitons M. Littré de s'être montré plus hospitalier et d'avoir accueilli dans son magnifique et monumental glossaire les vocables les plus usités des provinces de la France.

Notre travail porte pour titre : *Vocabulaire de provincialismes;* il convient d'expliquer ce que nous entendons par ce mot et de déterminer en quoi le *provincialisme* se distingue du *patois.*

Un patois est le dialecte que parlaient autrefois tous les habitants d'une même région et qui actuellement n'est plus en usage que dans les campagnes. En effet, les patois sont la langue rustique de la France. Ils se composent de deux espèces de mots très distinctes : des mots que nous appellerons « français, » c'est-à-dire usités dans le langage de tout le monde, mais habillés à la paysanne, et des mots non employés dans la langue ordinaire et dont la plupart sont de vieilles expressions tombées en désuétude.

Un grand nombre de mots de cette dernière espèce, on pourrait dire le plus grand nombre, ont passé dans le langage des villes où ils sont demeurés, en subissant toutefois une transformation. On les a accommodés à la française ; on a « modernisé » leurs désinences. Sous cet accoutrement nouveau ils prennent le nom de PROVINCIALISMES.

Le provincialisme peut donc se définir *la forme urbaine des mots patois.*

Ces expressions locales tendent tous les jours à disparaître

en même temps que le patois est plus exclusivement réservé aux habitants de la campagne. Il y a quarante ans seulement, tout le monde savait parler patois dans Besançon. Aujourd'hui c'est à peine si nos paysans sont compris par les habitants de la ville. Il n'y a plus guère que les vieilles personnes qui connaissent ces fameux *Noëls*, qu'on n'entend plus qu'à la *Crèche*, et qui les comprennent d'un bout à l'autre. Quant aux mots patois à formes urbaines, aux provincialismes qui, si nombreux jadis, émaillaient le langage des citadins, la facilité des communications entre les diverses provinces, et surtout avec Paris, contribue chaque jour à les supprimer. Nos jeunes gens qui voyagent, ceux qui vont terminer leurs études dans la capitale, apprennent à purger leur langage de ces mots du terroir qui les exposent aux railleries.

Cependant, bien que tous les jours les provincialismes diminuent, il en reste actuellement encore beaucoup dans notre Franche-Comté, puisque le seul département du Doubs nous en a fourni une collection si nombreuse.

Toutefois, nous devons à la vérité de déclarer qu'un grand nombre de ces locutions n'appartiennent pas en particulier à notre province. Il en est des racines patoises et des provincialismes comme des chansons populaires et des proverbes. Ces expressions, que l'on croit trop volontiers locales, se retrouvent un peu partout à quelques variantes près et qui n'affectent guère que la prononciation. Aussi est-ce seulement lorsqu'on aura la collection complète de toutes les locutions provinciales, qu'on pourra leur assigner une origine certaine. Jusque là le fait d'avoir trouvé un vocable dans une province n'implique pas qu'il appartient à cette province, pas plus que lorsqu'un botaniste rencontre une plante quelque part, il n'en conclut que cette plante croît là seulement où il l'a trouvée et non ailleurs.

Si l'utilité de recueils comme celui que nous présentons au lecteur avait besoin d'être démontrée, nous dirions que la linguistique ne vit que de comparaisons. Or, plus les éléments

de comparaison sont multipliés, plus la science s'avance dans une voie sûre et féconde. De même que l'histoire de la France ne sera complète que lorsque nous aurons l'histoire approfondie de chacune de ses provinces, de même l'histoire de la langue française doit être formée de celle des patois et des provincialismes. C'est seulement dans la collection de toutes les formes de langages usitées dans notre pays, que l'étymologiste trouvera des arguments nouveaux qui lui serviront, tantôt à appuyer ses hypothèses, tantôt à lui faire comprendre leur peu de solidité. C'est là seulement qu'il pourra suivre utilement la filière par où les mots anciens ont passé avant d'arriver aux mots nouveaux. Des formes plus rapprochées du radical lui feront souvent trouver l'explication de certains mots jusqu'alors rebelles à toute étymologie. Ces expressions locales qui ne varient parfois d'un pays à l'autre que par des nuances, s'éclairent mutuellement et mettent le chercheur sur la trace d'un radical primitif dont il ne reste que les dérivés dans la langue usuelle. Un vocable rencontré au fond d'une province, dans un coin de terre ignoré, suffit souvent pour reconstituer un anneau qui manquait à la chaîne étymologique et expliquer toute une série de mots jusqu'alors demeurés obscurs et sans lien avec les autres mots de la langue. Grâce à ces collections de radicaux provinciaux, les constructeurs d'hypothèses éviteront de tomber dans cette erreur de raisonnement qu'on appelle en logique « l'énumération imparfaite, » et qui consiste à appliquer à un ensemble de faits ce qui ne convient qu'à quelques-uns d'entre eux.

A un point de vue plus général, l'historien peut aussi tirer quelque avantage de ces inventaires du langage à une époque déterminée. Certains mots rappellent des usages, des traditions qu'ils ont servi à exprimer. Ils peuvent être souvent d'un grand secours dans l'interprétation de chartes, de manuscrits provinciaux. Combien de termes employés par des écrivains anciens, à une époque où la langue n'était pas encore centralisée et fixée, n'ont pu être expliqués que par

des recueils de patois ou de provincialismes! Combien de textes de prosateurs ou de poètes du seizième siècle, par exemple, textes altérés par des éditeurs qui n'en comprenaient pas le sens, pourraient être rétablis par la découverte dans le dialecte de la province à laquelle appartenait l'écrivain, du mot défiguré et demeuré obscur.

Nous ne voulons pas insister plus longuement de crainte de paraître exagérer l'importance de notre travail. Nous terminerons en donnant simplement quelques explications relatives à la méthode que nous avons employée.

Pour éviter un défaut souvent constaté par nous dans des recueils analogues et qui contiennent un grand nombre de mots très « français, » nous avons soigneusement vérifié tous nos mots et nous pouvons assurer que pas un seul ne figure dans le Dictionnaire de l'Académie, au moins avec le sens que lui donnent les habitants du Doubs.

On sait que le dictionnaire de Littré renferme un certain nombre de mots qui ne se trouvent pas dans celui de l'Académie. Nous avons également vérifié pour chacun de nos provincialismes si nous ne le rencontrions pas dans ce savant vocabulaire. Nous avons constaté que plusieurs y sont mentionnés et quelques-uns avec l'indication de leur provenance comtoise. Ceux-là, nous les avons inscrits dans notre recueil en les faisant précéder d'un astérisque.

Le mot une fois vérifié et classé, nous avons essayé de dégager son étymologie. Pour cela, ainsi que nous l'avons exposé, nous avons presque exclusivement puisé à la source latine, et quand nous n'avons pas rencontré dans le latin le radical du mot local dont nous recherchions l'origine, nous avons mentionné les formes analogues de ce mot dans les autres langues romanes sœurs de la langue française. Contrairement à un usage malheureusement fort répandu, nous avons tout à fait négligé le celtique, cette ressource commode des étymologistes dans l'embarras. Nous n'y avons pas eu recours

parce qu'on est encore fort ignorant de cette langue. Rien ne prouve que le Bas-Breton ou le Basque la représente aujourd'hui. Il n'en reste à peu près aucun monument, en dehors de quelques inscriptions qui disent fort peu de chose. Roquefort, dans son savant ouvrage sur la langue romane, fait remarquer avec beaucoup de raison que notre compatriote Bullet, dont le dictionnaire celtique date déjà de 1756, réunit tant de significations différentes sur le même mot, que l'application en devient complètement arbitraire. Ainsi il donne quelques centaines de termes signifiant, d'après lui, *eau*, *rivière*, *montagne*, *forêt*, etc. Par exemple il explique le mot *bar* par *lance*, *aiguillon*, *mouvement d'impatience ou de colère*, *colline*, *crête d'une montagne*, *abondance*, *branche ou rameau d'arbre*, *barre à fermer les portes*, *grappe de raisin*, *balai*, *maléfice*, *crime*, *tache*, *bateau*, *action de manger ou de couper*, *faire*, *agir*, etc. Et comme toutes ces attributions de sens ne sont fondées sur aucun monument positif, inscription ou manuscrit, on est tenté de croire que Bullet a voulu donner un démenti à l'opinion généralement répandue que les savants n'ont pas d'imagination.

Quelques personnes seraient disposées à supposer que notre province ayant appartenu à l'Espagne, a dû garder de cette époque beaucoup de mots de la langue de Cervantès. Nous pourrions en citer à peine quelques exemples, entre autres un proverbe que nous avons entendu dire souvent à notre aïeule paternelle : « Vieux comme le Cid. » On oublie trop que la domination espagnole, qui n'a pas duré deux siècles, s'est exercée à peu près uniquement par de hauts personnages appartenant à la province elle-même.

Quant à l'Allemagne, nous devons reconnaître que l'idiome germanique a laissé quelques traces plus nombreuses dans nos provincialismes que l'espagnol. Mais ce fait doit être attribué moins peut-être à la suzeraineté impériale qu'à la proximité de la frontière. En résumé, son influence n'a pas été non plus très appréciable.

Au cours de notre travail, nous nous sommes efforcé de ne pas oublier que la science étymologique est avant tout une science historique et que, si elle veut être acceptée comme sérieuse, elle doit s'appuyer sur des analogies nombreuses, évidentes, et sur des textes qui prouvent sans contestation possible les différentes déformations que dans la suite des âges chaque mot a subies pour arriver à sa forme actuelle. C'est pour avoir méconnu ces principes que tant d'ingénieux écrivains, depuis Ménage jusqu'à Génin, ont discrédité cette science qui ne s'est relevée que depuis quelques années seulement, qu'on commence à sortir du domaine vague des ressemblances des mots, pour marcher sur le ferme terrain des textes anciens Les langues, en effet, comme tout ce qui existe dans la nature, donnent raison à la théorie moderne du « transformisme. » Pas plus pour elles que pour les autres organismes vivants, il n'y a eu de création de toutes pièces, d'éclosions spontanées. Les langues sont nées les unes des autres, elles se sont lentement développées et modifiées selon les influences des milieux. C'est pour cela que dans la recherche de l'origine d'un mot, de son radical, la méthode historique est la plus sûre. Ces transformations que les langues ont subies, ne les subissent-elles pas encore actuellement et sous nos yeux? A chaque édition de son dictionnaire, l'Académie enregistre des mots nouveaux, qui longtemps employés dans le langage usuel ont fini par s'introduire dans la langue littéraire. Les recueils de néologismes et d'argot du siècle dernier ont presque passé en entier dans nos vocabulaires actuels. Il a fallu déjà plus d'une fois retraduire en français nouveau les ouvrages français anciens. De telle sorte qu'on peut dire qu'il y a trois ou quatre langues mortes dans notre langue moderne.

En observant les changements successifs éprouvés par les mots depuis leur radical latin jusqu'à la forme actuelle, on est arrivé à dégager quelques règles qui, sans avoir une certitude ni une fixité absolues, sont cependant indispensables à

connaître. Nous en citerons quelques-unes uniquement pour justifier les procédés de l'étymologiste aux yeux des personnes qui n'ont que des idées confuses de ces lois de la déformation des mots.

Quand il s'agit de découvrir une racine, il faut en général tenir peu de compte des voyelles. Elles sont au mot ce qu'est la chair au corps, une substance molle, prompte à se désorganiser, et qui disparaît ou se modifie profondément sous l'action du temps. Les consonnes, au contraire, constituent la partie fixe, la charpente, le squelette du mot (1).

Le peu de consistance des voyelles permet, dans les recherches étymologiques, de les substituer les unes aux autres comme on les voit se substituer du reste souvent dans la langue parlée. Tout le monde sait qu'en anglais une même voyelle, selon le mot dont elle fait partie, est rendue par des sons souvent très différents. Ainsi la lettre *a* se prononce tantôt *é*, tantôt *i* et tantôt avec le son *a*. Dans l'Allemagne du Sud cette voyelle *a* se prononce *o*. Du reste en France même, selon les provinces, l'*a*, pour nous en tenir à la première voyelle, peut aller jusqu'au son de l'*o*, en passant par l'*é* et par l'*i*. Ainsi Paris se prononce P*é*ris en « pindarisant, » et même P*i*ris en exagérant ce défaut, ou P*ó*ris en prononçant à la paysanne. Dans nos seuls patois de Franche-Comté on peut voir, selon les localités, la voyelle principale du même mot affecter les formes les plus diverses; argent se prononce *o*rgent, ruban r*i*ban, neuve n*o*ve, veuve v*o*ve, aller *o*ll*a*, seille s*o*ille. La diphtongue *ou* est remplacée par *u* : m*u*ri (patois de Montbéliard) mourir; d*u*cement doucement. Ces exemples sont suffisants pour montrer que rien n'est plus variable que les voyelles.

---

(1) Voici les différentes formes qu'affecte le mot *Soleil* (racine : cas oblique de *Sol-Solis*) dans nos patois de Franche-Comté : Souleil, Soulot, Soulot, S'lot, Soulu, Sélu, Slu, Séleu, Soureil, Soureiul, Sereil, S'reil, Seroille. On voit que seules l'*s* et l'*l* du radical d'origine *sol* se sont maintenues.

Les consonnes elles-mêmes, quoique d'un caractère beaucoup plus fixe, se substituent aussi les unes aux autres, mais dans certaines catégories seulement.

Ainsi le *b* se change fréquemmment en *p* ou en *v*. Encore actuellement les méridionaux prononcent *V*ordeaux pour Bordeaux. Les Basques s'appelaient jadis *V*asques, dérivé de *Vascones*, et Besançon vient de *Vesontio*.

Le *c* se voit fréquemment remplacé par le *ch*, par le *k*, par la lettre *q* et réciproquement. *Castellum* a fait castel, châtel, château; *Karl* a donné Charles, etc.

Le *d* se change volontiers en *t* à mesure qu'on s'avance vers le Nord. En allemand cette substitution est journalière.

L'*f* remplace le *v*, le *p* ou encore *ph*.

A l'*r* se substitue souvent la lettre *l*. C'est le défaut de prononciation des enfants, qui disent *soulis* pour *souris*.

L'*n* remplace volontiers l'*e* et réciproquement. Le *g* se change en *v*, etc. Nous n'insistons pas. On trouvera des exemples irréfutables de ces substitutions dans la partie étymologique de notre dictionnaire.

Relativement à l'orthographe donnée à nos provincialismes, nous dirons que toutes les fois que l'étymologie n'a pu nous fournir d'indication à ce sujet, nous avons écrit les mots comme ils se prononcent Il n'est guère possible de procéder autrement en l'absence à peu près complète de documents écrits. Du reste, personne n'ignore que l'orthographe est d'origine récente. Elle compte deux siècles à peine. Au moyen-âge et même pendant la Renaissance, il n'y avait pour ainsi pas de manière fixe d'écrire un même mot. On le trouvait souvent avec des formes différentes dans la même charte, dans le même document, au gré du scribe et selon sa fantaisie du moment. Aussi n'y aurait-il rien d'étonnant à ce qu'un jour ces règles fussent modifiées de nouveau par des conventions plus logiques et qu'une orthographe plus rationnelle fût donnée au français par imitation de ce qui a lieu dans toutes les autres langues. On voit tous les jours, en dé-

pit de l'étymologie se transformer l'orthographe de certains mots. On n'écrit plus *bled* ni *clef*, et bien d'autres noms encore comme ils s'écrivaient il y a trente ans seulement.

Du reste, il est naturel de voir changer l'orthographe des mots alors que change leur prononciation. Tout le monde sait que *ai* s'est substitué à *oi* dans les imparfaits des verbes et dans beaucoup d'autres mots. Quoi d'étonnant que le peuple, à Besançon, dise encore *châtagne* pour *châtaigne*, alors que les lettrés sont divisés sur la prononciation du nom du célèbre philosophe bordelais que les uns appellent *Montagne*, tandis que les autres soutiennent qu'il faut prononcer *Montaigne*. Dans nos patois, *ais* se substitue fréquemment à *ois* et réciproquement. A Montbéliard on dit tu *dais* pour tu *dois*.

Il est assez probable que ce que nous qualifions souvent chez le peuple de mauvaise prononciation est simplement une ancienne manière de prononcer, comme la plupart des locutions dites « vicieuses » ne sont autre chose que des locutions vieillies. Plusieurs personnes chez nous disent encore *nentilles*. Or, au XVIIe siècle c'était la façon régulière de prononcer ce mot. Ainsi Ménage écrivait : « Il faut dire de la *poirée* et des *nentilles* avec les Parisiens, et non pas des *bettes* et des *lentilles* avec les Angevins. » Chez nous, beaucoup de gens prononcent encore des *meures* pour des mûres, *pussin* pour poussin, *cemetière* pour cimetière, *util* pour outil, etc. L'étymologie justifie ces prononciations. Nous avons un exemple frappant d'*eu* transformé en *u* dans notre langue usuelle avec le verbe être : j'*eus*, tu *eus*, il *eut*, que nous prononçons absolument comme si l'*u* n'était pas précédé d'un *e* muet.

Une des singularités de la prononciation comtoise, et qui tend du reste tous les jours à disparaître, consiste à accentuer certains mots en liant la voyelle à la première consonne au lieu de la séparer. Ainsi bien des personnes disent encore : ain-mer pour aimer ; la bonne an-née ; un meun-nier ; An-nette ; san-medi, pour samedi. Nous avons trouvé ce dernier

mot dans un texte comtois du XVIe siècle écrit *sambedy*, ce qui est conforme à la prononciation locale.

Une autre habitude provinciale, particulière à la Franche-Comté, est celle qui consiste à donner à la syllabe ouverte oi le son de *oué* :

« *Moué*, *toué*, le *roué*, » ça fait *troués* est le dicton usité pour railler l'accent comtois. Cette prononciation aussi logique que celle qui a fait prononcer av*a*it au lieu de av*o*it et le peuple franç*a*is au lieu du peuple franç*o*is, commence à devenir moins fréquente; mais il n'en est pas de même de celle qui consiste à supprimer la liquide *l* dans les mots où elle précède les syllabes *ier*. Ainsi on dit *escaier* pour escalier, *coier* pour collier, *balier* pour balayer, etc. De même on prononce volontiers *lumi-ire*, *premi-ire* pour lumière, première, etc. Quant au changement des voyelles brèves en longues, tout le monde sait que c'est là notre moindre défaut, et il est absolument nécessaire que nous séjournions longtemps hors du pays pour nous apercevoir que nous avons l'habitude de dire *câve* pour cave, *citâdelle* pour citadelle, *gôber* pour gober, etc , de même que nous prononçons *Vsoul*, *Bsançon* sans faire sentir l'*e* muet. Inutile de dire qu'il en sera de ces prononciations locales comme des mots qui font l'objet de ce dictionnaire : elles finiront toutes par tomber en désuétude. Déjà quelques-unes ne sont plus en usage que chez la partie la plus ignorante de la population.

Nous ne nous flattons pas que notre recueil de provincialismes soit absolument complet. Nous avons oublié sans doute encore un certain nombre de mots, et beaucoup de ceux que nous avons recueillis ne nous ont pas laissé découvrir le secret de leur origine. Tout imparfait que soit ce travail, nous espérons cependant qu'il aura quelque utilité et qu'il satisfera la curiosité des lecteurs francs-comtois si épris ordinairement de tout ce qui se rattache à leur histoire.

A

Aboucher, v. a. — Mettre un objet sur un autre.

Ex. « Ces pierres sont abouchées les unes sur les autres. »

« S'aboucher la tête sur le traversin » signifie s'enfoncer la tête dans le traversin.

Aboutonner, v. a. — Pour boutonner, « aboutonner les boutons d'un habit. »

Accaillouter. — Jeter des pierres, des cailloux.

Achatir, v. a. — Affriander, amorcer, comme on ferait pour un « chat. »

Acou. — Dans cette expression : « repasser acou ; » passer et repasser un instrument tranchant, comme un rasoir, sur la paume de sa main.

Etym. : Acou dans la langue romane signifie pierre à aiguiser. » La racine est *cos* qui a formé notre mot patois *cou*, pierre à faux ; d'où *couvier* (voir ce mot).

Acucher, v. a. — Terminer en pointe, combler une mesure (Jura).

Etym. : Racine: *acus*, aiguille; *acuere*, rendre aigu.

A cul. — Dans cette expression « être à cul, » prononcez *à cu*. Etre à bout de ressources, être acculé (Montbéliard)..

Suivant le Dictionnaire de l'Académie, *accul* est un endroit où l'on refoule le gibier dans les battues où il est acculé.

Adjutorion, s. m. — Chose ajoutée.

On employait autrefois en français le mot *adjutoire*. « Méant (moyennant) l'adjutoire de Nostre-Seigneur. » (Charte comtoise de 1429.)

Etym. : Latin *adjutorium*.

Adrugeons, s. m. p. — Plumes naissantes de l'oiseau. Synonyme d'*Ecots* (voir ce mot). Au figuré : « quitter ses adrugeons, » prendre son essor, devenir jeune homme.

Etym. : Radical, *dru*, qui a fourni *druge*, pousse et drugeon syncope d'adrugeon ; l'*a* initial serait parasite.

On trouve dans Cotgrave *drugeonnements*, poussée de rejetons.

Affauti, participe d'*affautir*. — Affaibli, mal venu. « Cet enfant est affauti. »

Ce mot vient sans doute de *fallere* (latin) ou de *faltar* (espagnol) qui a faute, à qui il manque quelque chose.

Failli qui se dit à Rennes (Bretagne) pour « amaigri » confirme cette supposition.

Affauti est aussi usité à Genève.

Aflé, adj. — Eventé.

« Ce vin est aflé. »

Etym. : *ad flatus* latin. Même formation avec *flatus*, qu'éventé avec *ventum*. Ce qui est exprimé dans ces deux termes, c'est toujours le contact de l'*air* avec le liquide.

Afflat, souffle (langue romane).

Agacin, s. m. — Cor aux pieds.

Etym. : Un mal qui agace; languedocien *agacis*.

Ce mot s'emploie aussi à Genève, en Savoie, dans le Lyonnais et en Provence.

Agasse, s. f. — Pie.

« La Combe-Agasse » lieudit près Chailluz (Besançon), la Combe-à-la-Pie.

C'est un vieux mot français.

Etym. : Italien *gazza* : la *gazza ladra*, la pie voleuse. En Picardie on dit *agache*.

Agraffer, v. a. — Saisir, prendre.

« Il l'a agraffé par le bras. »

Vieux français : agrapper, agripper, agriffer.

Etym. : Radical *griffe*.

Aigre. — Dans cette expression « faire aigre. » Introduire l'extrémité d'un levier, la pointe d'un pic, pour faire une pesée sous une pierre ; pour soulever un fardeau.

Etym. : *Acer* latin « ἄκρος, » pointu ; « faire aigre » signifie du reste enfoncer une pointe dans un interstice pour faire une pesée.

Aigrette (aigrotte, ainotte patois). — Le fruit d'un espèce de sorbier : *sorbus torminalis*, qu'on appelle en Comté aigrettier (aigrottier, ainottier). Ces fruits, qui croissent en bouquet comme les cerises, ont à l'arrière-saison une saveur acide fort agréable. Les grives et les merles en sont particulièrement friands. *L'aigrettier*, comme l'alisier ou le sorbier, croît en pleine forêt.

On donne aussi le nom *d'aigrette* à la *stipa pennata* de Linnée.

Sorbus torminalis, le nom scientifique de l'aigrettier, « sorbier torminal, » veut dire « qui cause la dysenterie. » On l'appelle vulgairement en dehors de la Franche-Comté : « alisier de Bourgogne, » allouchier des bois, sorbier tranchant ou tormigne (de *torminalis*).

Etym. : C'est la saveur aigrelette de ce fruit qui lui a valu son nom. Du reste, le mot *aigret* dans l'Académie même est synonyme d'*aigrelet*, un peu acide.

Aiguille des dames, s. f. — Nom de plante. On l'appelle aussi Grand'dent. C'est le « peigne de Vénus » de Linné, *Scandix pecten Veneris*. Les scandix sont des cerfeuils.

Etym. : Ce nom vient de la forme du fruit.

Airie, s. f. — Espèce, race. « Un poulet de la grande airie. »

Etym. : Le vieux mot *aire* signifiant *façon*, *manière*, est demeuré dans notre langue actuelle, sous la forme d'*air*, avec

le sens d'apparence extérieure. « Il a bon air » devrait s'écrire « il a bonne aire. »

Aire a signifié aussi maison, famille : « né fu de Mazovic et nourri de votre aire. » (DUCANGE.)

Nous avons un proverbe comtois qui dit :

Enfant de bon aire
Par lui sait tout faire

comme on dirait : « bon chien chasse de race. »

Rabelais emploie le mot *eraige*, *érage* dans le même sens.

* **Aisement** (1), s. m. — Ustensile de ménage. Un vase, une assiette, une soupière sont des aisements.

Le Dictionnaire de l'Académie donne *aisement*, mais dans le sens de commodité, non d'ustensile.

Etym. : *Aisamenta*, *asiamenta*, bas latin (DUCANGE). « Aisemens d'hostel c'est assavoir vaissel ou on met vin et tout aisement d'or et d'argent. » — Grec αἰσιμόω employer. Vieux français, *aisement*, outil, instrument.

Allemander, v. n. — Parler allemand (Montbéliard) (2).

Alleur, s. m. — Celui qui va. « Un alleur au bois. » Celui qui a l'habitude d'aller chercher du bois mort dans la forêt.

On dit *aleur* dans la langue romane pour voyageur, coureur.

Amuseur, s. m. — Se dit d'un enfant ou d'un homme léger, qui aime à s'amuser, et non pas à amuser les autres, comme on pourrait le croire.

Anerot, s. m. — Nom de plante. Chardon anerot. *Cirsium eriophorum* (Scop). On l'appelle aussi « varice » parce que la racine passait pour guérir les varices.

---

(1) Les mots précédés d'un astérisque sont ceux qui se trouvent dans le *Dictionnaire de* LITTRÉ et non dans celui de l'Académie, au moins avec le sens comtois.

(2) *Glossaire* de M. CONTEJEAN.

Anglaise, s. f. — Redingote.

Etym. : On sait que la redingote (*riding coat*), habit de cheval, est un vêtement anglais.

Anichon, s. m. — Petit âne.

Anselle, s. f. — Morceau de bois mince en forme de brique dont sont couverts les toits des maisons dans la montagne.

On dit ironiquement : « gras comme une anselle, » parce que les anselles sont faites de bois très sec.

Essales (1319); essaules (1569); ancelles (1573); asselles (1575). (Chartes et comptes de la ville de Besançon.)

Etym. : La forme des *anselles* pourrait faire supposer au premier abord que ce nom vient d'*ancile*, bouclier. Dans ce cas ce seraient des boucliers contre la pluie, comme l'allemand dit *regenschirm*, parapluie.

Dans la basse latinité on trouve : *ancus*, *ancellus*, cuirasse.

Pourtant si l'on se reporte aux différentes formes de ce mot en patois : *Essole*, *essonne*, *essale* on trouve comme racine rationnelle *assula*, éclat de bois. L'*n* serait euphonique.

Assula est sans doute aussi l'origine d'*aitelle* autre mot comtois. (*Asselle*, *attelle*, *aitelle*. Etelle, anselle, aisselle : racine *axicullus* petit ais, d'*axis* ais). L'*aisselle* ou *aitelle*, ou *anselle*, signifierait donc simplement un petit ais.

Les Genevois, du reste, donnent à *anselle* le même sens qu'à *atelle*, éclisse de bois qui sert à maintenir les os dans les fractures.

Les vieux textes français fournissent *asseile*, *asseille*, *assenne*, signifiant un petit ais. Latin *asser*, *assamenta* petite planche.

Anselle, s. f. — Nom de plante. C'est le *glechoma hederacea*. (V. *tanrêtre* et *rondotte*.)

Apparue, s. f. — Bourgeon de vigne qui commence à paraître.

« Nous aurons du raisin cette année, les apparues sont belles; » ou : « il y a beaucoup d'apparues. »

Appointusir, v. a. — Aiguiser, tailler en pointe.

Appondre, v. a. — Joindre, relier. Se dit du fil, de la ficelle. Même sens que *rapondre.*

Racine : *apponere,* placer auprès. Ce mot est employé également à Genève, à Lyon et en Savoie.

Araignée, s. f. — C'est la plante que les botanistes nomment *nigella damascena,* nigelle de Damas. On l'appelle aussi en Comté *marmite.*

Ailleurs on lui donne aussi le nom de *cheveux de Vénus, nombril de Vénus, patte d'araignée.*

Ce nom d'*araignée* ou *patte d'araignée* vient sans doute de ce que les lobes du calice sont très découpés et ressemblent à une patte d'araignée.

Arche, s. f. — Le réservoir en bois, percé de trous, qu'on met dans la rivière et où l'on conserve le poisson.

Arche signifiait autrefois « coffre. »

Etym. : Lat. *arca.*

« L'arche sainte » devant laquelle dansaient les prêtres hébreux était le coffre où l'on renfermait les tables de la loi.

Dans le Berry actuel l'*arche* signifie la huche.

On appelait *archaux* dans l'ancien droit, des garennes ou réserves dans les rivières, *arca piscatoria.*

Archives a la même racine. Ce sont littéralement les coffres où l'on garde les manuscrits. Les *arches d'amans* étaient les archives conservées par les notaires.

Dans le sens de coffre, caisse, nous trouvons au registre municipal de Besançon, de 1290 : « Item que li diz citiens (citoyens) aient communaté ou université, *arche* commune et séal de communité et cloches et bannières, etc... »

Le patois des environs de Montbéliard (1) emploie une expression pittoresque pour désigner la marraine d'une fiancée,

(1) *Glossaire* de M. CONTEJEAN.

celle qui préside à la confection du trousseau : elle est appelée *lai veille de l'airtche*, la « vieille de l'ARCHE, » du coffre, de la caisse à linge.

Dans le roman, on trouve *arche* avec le sens comtois actuel de coffre percé de trous pour conserver le poisson.

Basque, espagnol, albanais : *arca*. Anglais et allemand, *ark*. — Bas breton, *arch*, *archer*, coffre.

Archebanc, s. m. — Meuble servant de coffre et de banc.

En langue romane *archiban*. « Ce meuble est encore en usage, dit Roquefort, chez les paysans des Cévennes. Il est placé au coin de leurs immenses cheminées ; c'est le siége des chefs de la maison et des étrangers de distinction. »

Dans un inventaire de meubles du XVI[e] siècle, au pays de Montbéliard, le mot *arche-banc* désigne les bancs-coffres, qu'on plaçait autrefois entre les fenêtres, dans l'épaisseur des murs.

Archot, s. m. — Terme d'architecture, arc de voûte, arche.

Ardinguer ou *dringuer*, v. n. — Tirer la sonnette avec impatience.

Argonnier, s. m. — Mauvais charretier, qui n'a que des rosses.

Arguigner, v. a. — Contrarier, vexer.

Etym. : *argutare* qui a donné *arguer*, primitif d'*arguigner*. En effet, *arguer* signifiait autrefois « quereller. » On le rencontre dans le vieux français avec ce sens.

Airgeusnier, patois de l'Isle-sur-le-Doubs.

* **Aria**, s. m. — Difficulté, ennui. « Que d'arias ! « Quel aria ! »

Arie. — Exclamation explétive qui s'emploie fréquemment comme pour donner plus de force à ce qu'on dit. « Il ne fait pas beau temps, arie ! »

On a prétendu que ce mot n'est autre que le nom d'une fée comtoise, la fée Arie, qu'on appelle aussi « Tante Arie, »

et qui dans les campagnes passe pour protéger les enfants et apporter les bonnes nouvelles. L'origine de ce personnage mythologique pourrait remonter à la plus haute antiquité. On appelait primitivement les Mèdes, « Ariens, » habitants de l'Arie, ou Ariane. L'enchanteresse Médée se nommait *Aria*.

D'autres érudits sont d'avis qu'au lieu d'Arie, il faut écrire Hary, et supposent que c'est le dieu gaulois qui présidait à la guerre, Haritz. Arie, ou Hary! serait donc une exclamation qui signifierait « Par Mars! » comme les Latins disaient : « Par Jupiter! ou Par Hercule! »

Sans aller chercher si loin, il nous semble que cette exclamation *Arie!* pourrait être le mot patois qui signifie « en arrière, » et par extension, d'un « autre côté, » « tout au contraire. » Il ne fait pas beau, *arie!* (tout au contraire).

V. fr. Arrier, errier, (en arrière).

Armeau ou *Aumeau*, s. m. — Taureau.

Dans la Suisse allemande les *armailliers* sont les bergers, comme on dirait « animaliers. »

Aumailles, « bêtes à cornes » dans le Dict. de l'Académie.

Etym. : Latin *animalia*. Nous ferons remarquer que plusieurs mots au pluriel neutre en latin ont donné des féminins singuliers en français : *mirabilia*, merveille; *aumaille* est donc venu d'*animalia*. Et *aumaille*, *aumail* a pu faire *aumeau* et *armeau*, la terminaison *ail* ou *al* se changeant très habituellement en la terminaison *au*.

* **Arnica**, s. m. — Littré dit « Arnica ou arnique, genre de plantes de la famille des composées. L'arnique des montagnes est réputée tonique et stimulante; toutes les parties en sont fréquemment employées par les habitants des montagnes. — Etym. : Le nom botanique est *ptarmica* de πταίρειν, éternuer. On prétend qu'*arnica* est une corruption de *ptarmica.* »

En Comté on appelle aussi *arnica* l'*hieracium pilosella*, ou piloselle.

L'*hieracium* ou *épervière,* du mot *hierax*, est, d'après Pline, une sorte de laitue sauvage, avec laquelle, disait-on, l'épervier s'éclaircit la vue. Aussi en faisait-on un collyre pour les yeux.

Arocher, v. a. — Jeter. « Arocher des pierres. »

Etym. : *a* préposition latine et *rocca* roche: arrocher, littéralement,prendre des projectiles de la roche.

Italien *arrochiare*, même sens.

Arrête, participe passé pour arrêté, comme *gonfle* pour gonflé.

Arroble ou *arrobe*, s. m. — Nom de plante. C'est « l'arroche des jardins » *atriplex hortensis.*

On l'appelle en d'autres pays « belle dame » ou « follette. »

Etym. : *Arroble* comme arrocher vient d'*atriplex*, le nom que lui donne Pline. Voici les phases hypothétiques de la transformation de ce mot : *atriple, arriple, arrible, arroble.*

Asquebille ou *Lasquebille*. — Espèce d'exclamation ou de juron.

On dit aussi avoir l'*asquebille*. Ex. : « J'ai failli marcher sur un serpent... j'ai eu l'asquebille...; » mon sang n'a fait qu'un tour.

Dans le Midi on emploie l'exclamation : *la sequille!* comme signifiant « peste de...»

Le patois de Franche-Comté qui dit : « L'as te f.... » nous met sur la trace de l'origine obscène de cette expression. En effet, l'*as* en espagnol signifie une partie cachée du corps.

Il faudrait donc dire vraisemblablement l'*as te bille* au lieu de l'asquebille : cette expression serait un héritage de la domination espagnole dans notre pays. Les jurons sont, en effet, ce que le peuple retient le plus volontiers d'une langue étrangère : *Goddam ! tarteiffle! caraco! caramba!* etc.

Assauter, v. a. — Attaquer quelqu'un en paroles.

Attrapoire, s. f. — Attrape, tromperie.

Atrau, s. m. — Saucisson plat au foie de cochon, cuit dans une coiffe.

En Alsace on appelle *atriaux* une saucisse plate. La *Cuisinière du Haut-Rhin* (1829) en donne la recette suivante :

« Hachez une livre de porc, qui ne soit pas trop maigre, ajoutez demi-quart de lard coupé en petits dés, de l'écorce de citron, poivre et sel, délayez avec une tasse d'eau ; coupez en plusieurs pièces une crépine de porc, mettez sur chacune une cuillerée de cette viande, faites un trou au milieu, dans lequel vous mettrez quelques morceaux de rognons de porc, coupés en dés, enveloppez de la crépine et formez-en des petits pains que vous rangez dans une tourtière graissée de beurre frais ; pannez et faites les cuire de belle couleur ; vous pouvez les servir avec des choux de toute espèce : une livre suffit pour cinq ou six pièces. »

Ce mot *atriaux* ou *hatriaux* est aussi employé à Genève.

Etym. : Hétriaulx, *foie*, en roman. En Lorraine *hatrez*, morceaux de foie de porc cuits sur le gril.

En terme de cuisine on appelle *attelets* (d'attelle ; V. *Etelle*), une petite bande de bois ou brochette à laquelle on attache des morceaux de viande à griller. *Atteriaux* à le même sens. De la viendrait *atrau* et *atriaux*.

Nous préférons toutefois l'étymologie qui ramène le mot à celui de foie, *hétriaulx*, l'*atreau* étant à proprement parler un saucisson de foie.

Dans le vieux français on trouve *astériaux*, *astréaux* et *astilles* avec le sens de tranches de viande roulées et qui se mangent grillées. (*Dict.* de Roquefort.)

Aulong, s. m. — La place de l'œuf, découverte par la main et où il doit être choqué, dans le jeu des œufs de Pâques.

Sans doute du patois *aulon*, *aulong*, « à côté. » On donne un *aulong*, quand on a épuisé les bouts, les extrémités de l'œuf.

On pourrait aussi proposer l'étymologie d'*aula*, aire, espace vide.

Avale-royaume, s. m. — Goulu, goinfre, comme « avale tout cru. »

Avan, s. m. — Osier : a fait *avancher* saule, et *avancheroie* oseraie.

L'*avan* jaune est le *salix vitellina* et l'*avan* vert le *salix viminalis*, qu'on appelle habituellement : le premier, l'osier jaune et le second l'osier blanc, noir ou vert.

Avan est également usité à Genève. Dans l'ancien français *avan* désigne l'osier et généralement les arbustes qui croissent au bord des eaux.

Dans une charte du début du XIV[e] siècle, aux archives de l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon, il est stipulé, en faveur d'un vigneron de la rue du Petit-Battant, que ce cultivateur aura le droit de remiser ses *avans* au jardin de la maison de sa mère : « ita quod dictus Vuillermus poterit ponere in predicto orto solora sua, gallicè *ses avans*. »

« Que l'on ne doit tirer, prendre, vendre, ni transporter des vignes aucunes visottes, chappons chevelus, hantes, jeunes arbres, *avants* ny paisseaux. » *(Ordonn. de Franche-Comté*, PETREMAND, 1619.)

Etym. : C'est du radical qu'est venu sans doute *vannier*, qui façonne l'osier, et *van* corbeille d'osier. Latin *vincire*, lier (?)

Avantage. — Dans cette expression : « Un habit fait *à l'avantage*. » C'est-à-dire où l'on a mis plus d'étoffe qu'il n'en faut, de façon à ce qu'on puisse l'élargir ou l'allonger quand la personne qui le porte vient à grandir ou à grossir.

Aventer, v. a. — Prendre, atteindre. « Aventez-moi cela. »

Etym. : Bas lat. : *abemere*, qui a pu avoir comme fréquentatif *abementare*, *avementare*.

Le Champenois dit : *avainder*.

Aveuglotte (à l'). — Sans voir clair. « Marcher à l'aveuglotte. »

Avoiner, v. a. — Donner l'avoine. Au figuré nourrir largement (Montbéliard).

Avrié, ou *avrillé*, part. passé : à l'abri. « Etre avrié. »
Ce mot, que nous trouvons dans le dictionnaire de Malte-Brun (1755), paraît être tombé en désuétude. *Avrié* est évidemment pour *abrié* formé d'*abri* comme *abrité*.
Dans le patois on dit *aivri* pour abri.
Etym. : *Abrier*, v. français, signifie mettre à l'abri, couvrir.

B

Bacané, s. m. — Un meuble encombrant, incommode. « Un grand bacané, » espèce de bahut, de grosse armoire.

Bache, s. f. — Mot d'enfant : signifie la bille avec laquelle on joue de préférence.
Bauche dans le Jura se dit du jeu de boule.
Baucher à Genève signifie chasser une boule avec une autre : « baucher une boule. »
En Comté, « avoir sa bache » se dit, au jeu de billes, lorsqu'on a touché avec la sienne la bille de son adversaire.

Bafouiller, v. n. — Bredouiller, parler d'une façon peu distincte, ou bien manger salement. Comme *bavoiller,* baver.
Etym. : v. fr. *boffois,* bruit.

Bage ou *Baige*, s. f — Etoffe grossière, rustique (Jura). On appelle un *bagillon* un cotillon.
Désiré MONNIER fait venir « bagaudes » de ce mot. Les révoltés de la Gaule auraient été ainsi nommés parce qu'ils étaient vêtus de « bage. »
Etym. : Bajetta (italien), étamine, étoffe légère.

Bagues (dic. de l'Académie) synonyme de hardes « bagages. » *Revenir bagues sauves.*

Bourguignon. *baigues*. Wall., *baguez*. Gaëlique, irlandais, *bag*.

La mode d'aujourd'hui emploie le mot *baige* en adjectif pour désigner une étoffe de laine de teinte neutre, brune, grise, etc.

« Baguette blanche. » — Dans cette locution : « Il est sorti de la maison, baguette blanche, » c'est-à-dire sans rien emporter.

C'est sans doute une métaphore signifiant nu comme une baguette dépouillée de son écorce.

Peut-être faut-il chercher le sens de cette expression dans un autre ordre d'idées. Les lépreux et pestiférés étaient obligés, autrefois, lorsqu'ils sortaient de chez eux, de porter une baguette blanche à la main « affin, dit l'*Ordonnance de police contre la peste*, d'être mieux congnuz et que les allans et venans se puissent serrer et leur faire place (Besançon, 1568). « Sortir baguette blanche » pourrait donc signifier être chassé comme un pestiféré.

D'un autre côté, en sait que *bague* radical d'où est sorti « bagage, » avait le sens de son dérivé : « se retirer bagues sauves. » Les draps, les chemises, le linge de corps sont des « bagues. » *Baguette*, diminutif de bague, petite chemise. « S'en aller baguette blanche, » se dirait-il littéralement de quelqu'un qui s'en va complétement dépouillé, à qui l'on a laissé que sa chemise?

Bai blanc, s. m. — Nom de plante. La mercuriale annuelle. C'est un purgatif très commun. (V. Foirolle.)

Baillistes, *baillistres*, *balistes*, ou *paillistres*, ou *paliestres*, s. f. p. — Billes du jeu d'enfant.

Etym. : Grec, βάλλειν lancer. C'est le radical de balle. *Baliste*, l'ancienne machine de guerre à lancer des pierres ou des traits. La balistique, la science des projectiles.

Bas latin, *Balistra* (DUCANGE).
V. français, Paliestres.

Balament, adv. — Tranquillement : c'est pour *bellement.*
Etym. : Peut être *baller*, osciller, qui a fait les « bras ballants. » *Balament* signifierait alors en se *dandinant.* Du reste, *dandine* est synonyme de danse, comme *baller*, danser : d'où bal.

Balonge, s. f. — Baignoire.
Acquisition de « ballonges » pour baigner les enfants qui pourraient avoir la gâle. (*Délibération de l'hospice des Enfants de la Patrie*, 1796.)
Etym. : Balinge, vieux fr., berceau (*Dict.* de ROQUEFORT). Est-ce parce que la baignoire a la forme d'un berceau ?

Baluchon, s. m. — Pauvre ménage. Paquet. « Enlever le baluchon » c'est un mot qui a passé dans l'argot.
« Embaluchonner » veut dire empaqueter.

Bamboches, s. f. pl. — Chaussons de lisière ou de *semou* (V. ce mot.)
Etym. : C'est sans doute une corruption de « babouches » (*bambouches, bamboches*).
Est usité aussi à Genève.

Banacle, s. m. — Grand meuble encombrant; à peu près le même sens que *bacané.*
Eboinacle, patois de l'Isle-sur-le-Doubs.
Etym. : *Banne* est sans doute le radical qui a fait *banacle* et *banastre*, grande banne ou *benne.* (V. plus loin.)

Banniole, s. f. — Carriole, vieille voiture.
C'est sans doute le mot qui a donné naissance à *bagnolette* (dict. de l'Académie), qu'il faudrait écrire alors *banniolette* et qui est le nom d'une ancienne coiffure de femme. Comme on a dit plus tard *capote* de la capote d'une voiture, et comme on

appelait *calèche* ou *cabriolet* au commencement du siècle, une espèce de capeline.

Banniole est usité aussi en Normandie.

A Genève et à Pontarlier on appelle *banniolet* une espèce de vase en bois.

Etym. : *Banniole* signifie simplement petite banne ou benne. La banne, qui passe comme on le sait pour le premier véhicule des Gaulois, était un grand panier en osier tressé, placé sur quatre roues, comme nos charbonniers en usent encore aujourd'hui.

Bannon, s. m. — Panier d'osier destiné à recevoir la pâte du pain. C'est ce qu'on appelle aussi *vannotte* ou *vannette* (bannotte, bennette, par changement du *b* èn *v*).

Bannette (Dict. de l'Académie) signifie petite banne, petit panier en osier.

Barbe au loup, s. f. — Nom de plante. (V. *Barbette*.) Salsifis sauvage.

Dans le patois de l'Isle-sur-le-Doubs, on dit « barbe au bouc. » C'est la traduction de *Tragopogon*.

Barbotte, s. f. — Salsifis sauvage, scorsonère. *Tragopogon pratensis*. On l'appelle aussi *barbe de chèvre*, *barbe au loup*. Dans Littré, « barbe de chèvre » désigne la spirée ou la clavaire coralloïde.

Patois des environs de Besançon, *barboichot;* Jura, *barberin*. Les enfants en mangent la racine crue.

Barbouille (à). — A foison. Cette expression s'emploie ainsi : « Il lui en a donné à barbouille, » sans doute en si grande quantité qu'on puisse s'en barbouiller la figure—jusqu'au nez.

Etym. : V. fr. (Roquefort) : Barbouille, abondance, quantité.

Barder, v. n. — Se dit des roues d'une voiture qui glissent et ne tournent plus.

« Une voiture barde sur la glace. »

Etym. : *Bard* dans Littré, avec le sens de civière, de lourd chariot dans lequel on traîne des pierres. *Barder* s'est dit alors d'une voiture trop chargée dont les roues glissent.

Le mot *débardeur*, déchargeur de bateaux, de voitures, a sans doute ce mot *bard* pour radical.

Bardière, s. f. — Feu allumé dans la rue ou sur une place, feu de joie.

Dict. de Mme Brun (1775). Ce mot nous semble tombé en désuétude.

Etym. : Vieux fr., *Bardière* dans le même sens. Racine, *Borde* : « feu de borde » dans le Jura se dit d'un grand feu; d'où *beurdifaille* ou *bourdifaille* (voir ce mot), flambeau de borde, ou barde, qui a fait bardeau, morceau de bois sec dont on couvre les toits.

Barquotter, v. n. — Se promener en « barque » de côté et d'autre sur la rivière.

Barrelot, s. m. — Petite barrière basse à claire-voie, comme on en voit encore à l'entrée des boutiques, notamment chez les bouchers et les charcutiers.

Etym. : Petite barrière. Vieux fr., *barre*, barrière, fermeture; *barroille*, haie, clôture.

Basette, s. f. — Dans cette expression : « réduire à la *basette*, » à la mendicité.

Etym. : Ce mot est le même que besace qui vient de bissac (bis-sac, deux sacs).

Le radical *bes*, d'où vient *besson*, a fait bessac, *besace*.

Besace dans le patois de l'Isle se prononce *besaitche*, qui se rapproche beaucoup de *basette*.

Bassans, s. m. p. — Jumeaux.

Même sens que *besson* dont il n'est du reste qu'un équivalent.

On dit dans le Jura : *besses*, *boisses*, *bossans*, **jumeaux**.

Etym. : *Bis;* bas latin *bisso*, deux.

Bat-feu, s. m. — Briquet (Montbéliard).

Bâtons, s. m. p. — Les plumes naissantes de l'oiseau. Un oiseau « est aux gros bâtons » quand les tuyaux de ses plumes sont très apparents.

On a appelé bâton tout ce qui avait la forme d'un petit bâton de bois. « Bâton de réglisse, de sucre d'orge, » etc. Ici c'est évidemment pour tuyau.

Bâton de la Vierge, s. m. — Nom de plante. *Ornithogalum Pyrenaïcum* L.

On nomme en général « bâtons » toutes les plantes dont les fleurs sout disposées en alternant des deux côtés d'une tige droite et élevée.

Il y a plusieurs espèces d'ornithogales. C'est probablement le *pyramidal*, qu'on appelle aussi en d'autres pays *bâton de saint Jacques*, *épi de lait* et *épi de la Vierge*. Il fleurit blanc; de là son nom.

Batrasse, s. f. — Grosse pluie d'orage.

« Il pleut à batrasse » (Jura).

Etym. : Radical *battre*. Il faudrait sans doute écrire *batterasse*, pluie « battante. »

Peut-être batrasse résulte-t-il d'une prononciation vicieuse du mot *matrasse* qui, en vieux français, signifiait *gros trait lancé par l'arbalette*. « Il pleut à batrasse » serait, en ce cas, l'équivalent de : « il pleut des hallebardes. »

Voici maintenant pour les amateurs d'étymologies grecques : on sait qu'après la pluie on rencontre parfois sur les chemins beaucoup de petits crapauds, d'où est venu le préjugé populaire, qu'il pleut des crapauds. Or βάτραχος (Batracien) est le nom grec du genre. Une batrasse ou batrace serait donc une pluie de crapauds !

Batture, s. f. — Le liquide qui reste après que le beurre est battu.

Dans le Jura la baratte s'appelle *batteure*. Bas latin : *batuta*, *balthuta*.

1° **Bauche**, s. f. — Jeu de boules (Jura).

Ainsi que nous l'avons dit à *Bache*, le verbe *baucher*, à Genève, signifie chasser une boule avec une autre.

Le mot *débaucher*, dont l'étymologie n'est pas connue, pourrait bien venir de ce radical *baucher* avec le sens de détourner, faire sortir de sa place. Autrefois, du reste, *desbaucher* avait ce sens littéral : « Les passions sont tempestes qui *desbauchent* honteusement l'âme de sa tranquillité. » (MONTAIGNE.)

« Les organes et instruments lesquels étant détraqués et *desbauchés* ! » (CHARRON.)

2° *Bauches*, perches posées sur les poutres et formant le plancher de la grange (Jura).

Etym. : *Balk*, poutre, solive (allemand), qui aura fait bauque et bauche.

Baudremoine, s. f. — Nom de plante. C'est le *Meum athamanticum* (Jacq.).

Baudrillon ou *bodrillon*, s. m. — Espèce de petite poutre sur laquelle on cloue les lattes.

« Tous sommiers, traits..... *baudrillons* seront faits de bon bois. » (*Ord. de la cité royale de Besançon*, 1689.)

« Le marché des planches, *bodrillons* et bois de service ne se tiendra que sur la place dite des Jacobins. » (*Arrêté municipal*, 19 mars 1825.)

Bauler, v. n. — Pleurer, geindre. « Qu'est-ce que tu as à bauler ? »

Etym. : Bas latin, *balare*, bêler ou *baulare* (DUCANGE), hurler. *Latrare seu baulare*. En anglais, *bawl*, crier.

Baume, s. m. — Mélilot bleu. *Melilotus cærulea.*

Ce nom de baume est donné à un grand nombre de fleurs odorantes; tous les « baumes » appartiennent du reste à la famille des labiées. Ce sont des stimulants : de là leur réputation médicinale.

Dans le dictionnaire de Littré, la fleur de la menthe est appelée *baume.*

Le mélilot bleu, notre baume comtois, qu'on appelle aussi thé, se nomme dans d'autres pays le *lotier odorant* ou *baume du Pérou.*

Bausser ou *bosser*, v. n. — Mal labourer et en général mal faire son ouvrage. Laisser des bosses, des inégalités, ne pas aplanir le terrain qu'on vient de bêcher.

Etym. : *Bausser, bosser* n'est peut-être qu'une forme de *bossuer.*

« Il laisse son cheval et marche à pied à travers lieux *bossus* et rabotteux (Amyot). » Le proverbe comtois dit aussi que « les derniers venus font les cimetières *bossus*, » couverts des bosses que font les tombes.

Bausser a aussi le sens de se vautrer; il se dit des porcs.

Bausser (vieux français), creuser, faire un trou.

Bayard, s. m. — Cheval tacheté.

Etym. : Bai, rouge brun. Espagnol, *bajo.* Italien, *baio.* Bas latin, *baius, baiardus.* De là le nom de « Bayard » donné au cheval qui portait les quatre fils d'Aymon.

Bec de cerise, s. m. — L'oiseau dit « gros-bec » ou « pinson royal » et qui casse les noyaux de cerise avec son bec. (Montbéliard.)

Bec d'oie, s. m. — Nom de plante, le *Corydalis cava* qu'on appelle aussi *ivrogne* et *Damotte.*

Ce nom de *bec d'oie* lui vient de la forme de ses fleurs. Aussi dans d'autres pays l'appelle-t-on *bourotte*, canard.

Bec-jaune, s. m. — Repas de baptême (Montbéliard).

Béjaune (bec-jaune) désigne les oiseaux qui sortent du nid, nouvellement nés, et par extension les novices en général.

* **Belle d'onze heures**, s. f. — Botanique. « Nom vulgaire de l'ornithogale ombellé, dit aussi dame d'onze heures et jacinthe du Pérou. » *Ornithogalum umbellatum* (Linné).

« Ornithogale, » comme on le sait, signifie lait d'oiseau. On donne ce nom à des fleurs blanches.

Belin, s. m. — Agneau, bélier (Montbéliard, Jura).

Belin est dit pour bélier dans le roman du Renart : la famille Belin de Besançon avait pour armoiries parlantes trois têtes de bélier.

Etym. : *Bell*, cloche, qui a fait *belière* (Dict. LITTRÉ), anneau auquel est suspendu le battant d'une cloche. Le bélier, conducteur du troupeau, porte généralement une sonnette à son cou.

Bénitier, s. m. — Nom de plante : le cardaire, chardon sauvage. *Dipsacus sylvestris* (Mill.). On l'appelle encore en Comté « Fontaine des oiseaux, » parce que ses feuilles opposées deux à deux conservent l'eau des pluies. De là aussi son nom de bénitier.

Dans d'autres pays c'est « la Cuve de Vénus. » On dit aussi le *peignot* parce qu'on se sert de la tête du chardon pour peigner le chanvre.

Benne, s. f. — Grand panier d'osier tenant tout un chariot.

Benne, d'après Festus, était le nom que donnaient les Gaulois à une voiture en osier. — V. Banniole.

La *benne* servait et sert encore principalement à voiturer le charbon ; de là les mots : « une benase de charbon » (1521), et « une benaste de charbon » (1632), dans les comptes et délibérations de la ville de Besançon.

Benusse, s. m. — Benêt.

Etym. : Comme benêt, benusse a pour racine benoît, bénit, *benedictus*. Ces mots s'employaient pour désigner un homme faible d'intelligence. C'était l'opinion vulgaire que les simples d'esprit étaient bénis du ciel. « Heureux les pauvres d'esprits, le royaume des cieux leur appartient. » Aujourd'hui encore dans le Valais, les crétins sont appelés des *saints*. Tout le monde sait du reste que *crétin* dans le même ordre d'idées est synonyme de chrétien, ou plutôt que c'est une forme de chrétien, *christianus*.

Béquillard, s. m. — Un homme qui bégaie.

Etym. : *Bequi*, *bequet*, *bique*, chevreau, chèvre. Celui qui bégaie semble imiter le cri naturel du chevreau.

Berçoire, s. f. — Table sur laquelle on place le berceau.

Bergerot, s. m. — Berger, petit berger.

Berlinquinquin, s. m. — Espèce de pâtée faite d'un mélange de petits morceaux de noix, de pain et de sel (Montbéliard).

Besauger, v. n. — Faire des choses de peu d'importance. « Il passe sa journée à besauger. »

Au XVIe siècle, l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon avait, dans sa domesticité, un employé appelé *besaugeur* ; c'était ce que nous appellerions aujourd'hui « homme de peine. »

Etym. : *Besauger* pourrait être une forme de besogner : *bisogna* (italien), affaire, travail ; ou peut-être *bis-agere*, faire deux choses à la fois, ou faire et défaire.

Besiller, v. n. — Bondir, caracoler, courir de côté et d'autre. Se dit principalement des bêtes à cornes lorsqu'elles sont en gaîté ou harcelées par les mouches.

Rabelais emploie un mot qui a beaucoup d'analogie avec celui-ci, c'est *debeziller* ou *debeciller* avec le sens de disloquer.

Etym. : Le radical est un vieux mot français *bezer*, *beser*, qui avait le sens du comtois et s'appliquait aux mouvements

des animaux piqués d'un taon et qui courent dans tous les sens. Ce terme lui-même venait peut-être de *bos*, bœuf.

« Moult fait grand chaire quand viele vache *bèze.* » — Quand une vieille vache *besille*, c'est qu'elle est bien nourrie.

En Normandie, ce vieux mot *bezer* s'est conservé au même sens, sous la forme *vezer*. On sait que le *b* et le *v* se remplacent indifféremment.

Dans le Jura, *besaller* signifie courir. En italien, *balzellare* a le même sens.

Bas latin, *bezilium*. Vieux français, *beziller*, tourmenter, vexer.

Besin, s. m. — Minutieux, qui apporte trop de soins à ce qu'il fait. Se dit aussi de quelqu'un qui n'est jamais prêt.

Besineries, s. f. pl. — Ouvrages de patience.

Besir, v. n. — On dit d'un mets qui ne cuit pas, mais se réduit tout doucement au feu, qu'il « besit. »

Besi, qui a cuit lentement. Vieux français *besir :* sens actif, laisser dessécher une viande en la rotissant.

Betchelle, s. f. — Espèce de patisserie en forme de craquelin (Montbéliard). Etym. : Allemand, *Bretzel*, craquelin.

Bêtiser, v. n. — Perdre son temps, s'amuser à des riens, à des bêtises.

Beugne, *bugne*, s. f. — Un coup, une bosse à la tête. « Je me suis donné une beugne. »

En patois on dit aussi *guigne*, *gugne*.

En languedocien, *bugno*. Vieux français, *bugne*, *bugnie*, *buigne*, contusion.

Beuiller, v. a. — Ouvrir de grands yeux, regarder avec envie.

Etym. : Vieux français, *beulier*, *rebeuiller*.

Beuillot, en patois, signifie vue. « Vous maindgies lou

reuti ét nos en ans lou beuillot. » Vous mangez le rôti et nous n'en avons que la vue.

Beuillot, s. m. — Œil de bœuf, vasistas.

Beurdifaille, s. f. — Brandons, torches (voir Failles, même sens, Jura, Bresse).

Etym. : *Borde* ou *barde*, qui a fait *bardière* ou *bardeau*, morceau de bois mince et *faculum* (torche) qui a donné *facle* et *faille*.

Beuvasser, v. a. — Boire souvent.

Beuzon. — Ahuri, silencieux.

Dans le pays de Belfort on dit *beugeon*.

Etym. : Buson, buse.

Bider, v. n. — Se sauver, courir ; même étymologie probablement que *bidet*.

Bigane, s. f. — Chassie « Il a les yeux pleins de bigane. »

A formé l'adjectif *biganoux*, chassieux.

Le Genevois dit *piquerne*, ce qui nous met sur la trace de la racine. *Bigane* peut venir de *piquane* dont la racine *pik* se rapproche de *pex*, poix. La bigane ou piquane serait la poix des yeux.

Vieux français, *bigane*.

Bigorne, s. f. — L'insecte qui court sur l'eau.

Etym. : Biscorne (?) deux cornes, on aura pris ses pattes, qu'il projette en avant, pour des cornes.

Bigot, 1° adj., engourdi par le froid : « avoir les doigts bigots. »

Bigot, fanatique de piété, est peut-être le même terme pris au figuré avec le sens général d'engourdi, de niais. Ce qui semble justifier ce rapprochement, c'est que *crétin*, comme nous l'avons déjà dit, est le même mot que *chrétien*, devenu une injure dans la bouche d'hérétiques.

* 2° *Bigot*, s. m., sorte de pioche à deux fourchons.

Hist. XIVe siècle : « Instrumentum ferreum dictum bigot (DUCANGE). » XVe siècle : « tenant un bigotz ou pale » (DUCANGE). « Le mary d'icelle femme curoit l'estable à ung engin appelé bigot (DUCANGE). »

En bas latin, *bigo*, *bigonis*. Peut être dérivé de bec, à cause de la forme de l'instrument.

On disait aussi *bigorgne*, *bigne* et *bigou*.

Bille-cul, s. m. — L'oiseau aquatique qu'on appelle le plongeon.

Etym. : Un vieux mot *biller* signifiait pousser : « Quand Félix voulut biller son coup, il prit sa bille et la cuidant férir, elle escheut à terre (XIVe siècle). »

Bille-cul serait comme pousse-cul, parce que ces oiseaux, ainsi que les canards quand ils plongent, ont toujours le derrière en l'air.

Biller, vieux français, signifie aussi jouer, s'amuser.

Biller, v. a. — Se dit d'une voiture qu'on serre avec une corde et un morceau de bois (usité dans la montagne).

Le dictionnaire de Littré donne ce mot, mais avec des sens un peu différents, bien qu'on y sente une évidente analogie. Voici son article :

« *Biller*, v. a., tordre une peau ou serrer une balle avec la bille; pousser à droite ou à gauche une pièce de bois en équilibre sur un appui. — Dans le hâlage des bateaux, *attacher la corde à une pièce de bois courbée* placée derrière le cheval, etc. »

Vient de *bille* qui a le sens de pièce de bois.

Binelle, (aller tout de). — Aller, marcher de travers.

Binettes, s. f. — Latrines (environs de Pontarlier).

C'est peut-être une corruption de *tinettes*.

Ou bien encore ce mot vient-il de ce que les lunettes des cabinets d'aisances dans la montagne sont généralement doubles (bis, biner).

Biquer, v. a. — Embrasser, baiser : « bique-môi, » même sens que boquer (voir plus loin).

Etym. : *becco*, bec, bouche.

Bisaillon, s. m. — Mauvais couteau.

Bisœil. — Louche.

Bizot, adj. — Brun (Jura).

Etym. : bis, gris ; pain bis, toile bise.

Bistrouille ou *pistrouille*, s. f. — Mauvais vin troublé, liquide impur : « c'est de la bistrouille. »

Etym. : *bistrouble,* deux fois trouble, ou bien *bistre*, couleur noirâtre avec le péjoratif *ouille.*

Blanchisseur, s. m. — Peintre en bâtiments, badigeonneur.

Blaumure, s. f. — Coup, meurtrissure.

Etym. : Vieux français, *blau*, bleu; « faire un bleu, » faire venir la peau bleue en donnant un coup.

Une *blaude*, en patois blouse, vient de la couleur ordinairement bleue de ce vêtement.

* **Blesson**, s. m. — Poire sauvage.

Blet, blette, en français, a pour correspondant comtois, blet, blesse : « une poire blesse. » Les deux *t* se substituent fréquemment aux deux *s* : voir plus loin *botte* et *bosse.* Il en était de même en grec : θάλαττα ou θάλασσα selon le dialecte.

Blesson est évidemment formé de blet, *blesse*, d'autant mieux que la poire sauvage n'est comestible que lorsqu'elle est *blesse.*

En patois berrichon, *blesser* signifie mûrir. Dans le dialecte français, *se blossir* a le même sens. En allemand, *Blütt* signifie poire blette.

Etym. : latin, *blitum* poiré ; grec, βλίτον, même sens.

Blessonnier, s. m. — Poirier sauvage.

Bleusotte, s. f. — Mésange bleue.

Blonde, s. f.— Bonne amie, amoureuse : « c'est ma blonde, » c'est ma prétendue. On dit « aller aux blondes, » fussent-elles brunes, dans le sens d'aller faire la cour aux filles ; ou « aller en blonde. »

Vieux français, *blonde*, *blondette*, synonyme de beauté.

Boa. — Dans cette locution : « faire boa » faire la sieste ; digérer comme font les serpents boas, dont la digestion passe pour être très longue. (Montbéliard.)

* **Bocage**, s. m. — Fonte de bocage, fonte retirée en petits morceaux ; débris de fonte.

Etym. : Ancien allemand, *pocken*, pocher, frapper ; *Pockwerk*, le *bocard* qui écrase le minerai.

Boire, s. m. — Désigne spécialement la piquette, par opposition au vin. « On fait du boire en jetant de l'eau sur la genne pour la faire fermenter à nouveau. »

Même sens que *boisson*, qui est français dans l'Académie et signifie aussi *piquette*.

Boire a fait bière, qu'on a longtemps appelée « boire bouilli. »

Bois, s m.

1° *Bois à la vieille*. — Clématite des haies, *Clematis vitalba* (L.) ; c'est le nom de la fumerotte. (Voir ce mot.)

On dit aussi « bois à la vigne. » *Vieille* est sans doute la déformation de *Vitalba* : véhie, vieille.

Cependant nous trouvons dans Littré un nom à peu près emprunté au même ordre d'idées pour désigner cette clématite : « Herbe aux gueux. » On prétend que les mendiants s'en servent pour simuler des ulcères dont ils se débarrassent facilement au moyen de quelques lotions rafraîchissantes. En effet, l'écorce ou les feuilles fraîches de la clématite, pilées et appliquées sur la peau, produisent de la rougeur et de légères ulcérations.

2° *Bois de pavé*. C'est le bois de chauffage. Ainsi nommé

parce que, dans Besançon, l'usage est de déposer ce bois et de le façonner dans la rue, devant la porte de chaque maison.

« Les voitures de bois de chauffage, dit bois de pavé, amenées en ville pour y être vendues. (Arrêté municipal, 1825.)

3° *Bois de service*. Bois de construction, par opposition au bois de chauffage.

« Le marché des planches, bodrillons, et autres *bois de service*, ne se tiendra que sur la place dite des Jacobins. » (Arrêté 1825 et tarifs de l'octroi 1874.)

Boisure, s. f. — Même sens que *boiserie*.

* **Bombonne**, s. f. — Dame-jeanne, grosse bouteille entourée le plus souvent d'osier. « Une bombonne de kirsch. » — Dans le Midi on désigne aussi sous ce nom des vases en fer-blanc pour mettre l'huile.

Etym.: Ital., *Bombola*. C'est une forme de *bombe*; une grosse bombe.

Bon blanc. — Nom d'un cépage se rapprochant du savoignin.

Bon noir, s. m. — Nom d'un cépage se rapprochant du *pinot* ou *noirin*.

Boque, s. f. — Une grosse bille dont le joueur se sert de préférence aux autres dans le jeu des *baillistres*.

On dit aussi *bache* et *boche*.

Racine : *Boquer*, frapper, toucher.

Boquer, v. a., *becquer*, *biquer*. — Embrasser.

Etym. : Latin, *Bucca*; ital., *bocca*, bouche, *boc*, bec.

Rabelais emploie *bouquer* dans le même sens.

Boquereller, v. n. — Bégayer.

Boquerelleur. Bègue.

Se trouve dans le dict. de 1755. Tombé en désuétude.

La racine de ce mot, comme celle de *bégayer*, du reste, est

dans *bocca*, bouche, qui a fait bec, *béquayer*. En Wallon on dit *béketer*.

Patois de l'Isle-sur-le-Doubs : *bogrelier*.

Boquot, s. m. — Baiser.

Donner un gros boquot. (Voir boquer.)

C'est le même mot que *bécot* dans l'argot parisien et *bécoter* pour *becqueter*.

> Petit bossu
> Noir et tortu
> Qui me bécottes.....
> De me baiser finiras-tu ?
> (Béranger.)

Borgne, s. f. — Pâté d'encre (Montbéliard).

Borner, v. n. — Expression enfantine; approcher le plus près possible du but.

Boscot (fém. *Boscote*). *Bossecot*, s. m. — Petit bossu.

Se dit aussi en Normandie.

Ce mot s'emploie également dans l'argot parisien.

Bosse, s. f. — Grand tonneau. « Une bosse de vendange. » Ce mot vient de bosse, rondeur que font les bois cintrés. C'est sans doute au figuré, dans ce sens qu'on dit « se donner une bosse de quelque chose, » s'arrondir le ventre en le remplissant.

Bosse s'appliquait autrefois spécialement aux tonneaux de sel. On les appelait aussi *bottes*.

Rabelais : « Une bote d'olif, » tonnelet d'huile d'olive. « Une bote de poudre à canon. »

« La bote de saint Benoît » était un gros tonneau qui se trouvait dans les caves des Bénédictins. »

La *bosse* de Besançon, ou charriot, tient douze côtes. Il fallait huit côtes pour un muids.

En 1345, à Beure, la bosse n'était que le quart d'un muids, c'est-à-dire par conséquent le sixième de celle de Besançon. (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent.)

Dans le patois de la montagne, *bouosse* s'emploie pour désigner les grands tonneaux de sapin dans lesquels on transporte le fromage de Gruyère ou le sel.

A Montbéliard, la bosse se dit *busse* ou *beusse*.

En Anjou, *busse*.

Etym. : Espagnol : *bote*, *bota*, *boto*, tonneau. Italien : *botte*, *bosso*. Bas latin : *buta*, *bota*, *buza*. Allemand : *bottisch* (cuve). Vieux français : *bosse, boucel.*

Latin : *butica*, *bossex*, flacon, vase.

Boissel ou *boisseau* ont vraisemblablement le même radical.

Bosse a fourni le verbe comtois *embosser*, entonner la vendange.

Bot, s. m. — Gros crapaud terrestre. Se dit aussi d'un homme épais et trapu.

C'est probablement le même sens d'épais et obtus qui a donné *pied bot; boto* en espagnol.

Dans le Jura on dit « pied boulot, » ce qui confirme cette supposition.

Etym. : Bas latin, *botta*. Italien : *botta*, crapaud. (V. botte qui suit.) Les Génevois disent *boc*.

Bot est également usité dans les Vosges, en Champagne et en Dauphiné.

On dit aussi *boterel, boteriaux*, *botte* *bouterel* (Vieux franç.)

Botte, s. f., *bottet*. — Petit homme. Synonyme de *nabot*.

Cet adjectif pourrait venir de l'expression « haut comme ma botte, » dont il ne serait qu'une abréviation. Mais il n'y aurait rien d'invraisemblable non plus qu'il signifiât un homme épais et obtus dans le sens de l'espagnol *boto*.

(Voir *bot.*) — Un pied *bot* ou *botte*, selon qu'on voudrait le prononcer, serait un pied *court*

Boubotte, s. f. — La huppe (l'oiseau). « Sale comme une boubotte, » dit-on en Franche-Comté, ce qui donnerait raison à l'étymologie de *salope*, venant de *sale huppe*.

On dit aussi *oupotte*, qui se rapproche davantage de la racine *upupa* (latin).

Boucherot, s. m. — Colin-Maillard. « Jouer au boucherot, » au jeu où l'on *bouche* les yeux.

Bouchon (à). — Mettre un vase *à bouchon*, c'est le renverser la tête en bas, sens dessus dessous.

Cette expression peut venir de bouchon, qui sert à boucher, ou de *bouche*, *bocca*. *A bouchon* signifie du reste d'une manière générale, à contre sens, à rebours. *Tomber à bouchon*, c'est tomber sur la figure. « Il le fait choir à bouchon contre le sablon » (Olivier de la Marche), la bouche contre terre. De là l'expression poétique « mordre la poussière. » On mord la poussière quand on tombe « à bouchon, » c'est-à-dire sur la figure.

Cette expression est employée à Genève et à Lyon. Le roman disait : « être à boucheton » pour être renversé, comme « à croupeton » pour être accroupi.

Dans le Jura, *de béchouet* signifie en sens inverse, renversé.

Bouchot, s. m. — C'est ce qu'on appelle en architecture le *corbeau*, une espèce de console; sans doute à cause de la saillie que fait la pierre en avant comme un *bec*. Bouchot, de bécot, de *bocca*, bec, bouche.

Ordonnance royale de la cité de Besançon : « Un bouchot est une pierre plate épaisse d'environ trois à quatre pouces, faisant un quart de rond à l'extrémité, qui doit paraître en dehors et sortant de la muraille d'environ un demy pied. » (1689.)

Bouclard, s. m. — Hameçon.

Etym. : Boucle, ce qui attache. La boucle a toujours un ardillon, une pointe.

Boucle, s. f. — Ampoule. « Avoir des boucles aux pieds. »

Etym. : *Buccula*, bosse, boursoufflure.

Boucotte, s. f. — Blé noir ou sarrazin (*Polygonum fagopyrum*).

Du dictionnaire de 1755. Tombé en désuétude.

Etym. : Allemand, *Buch-weizen* (farine froment), blé noir, qui a fait par une mauvaise prononciation *boucouit* (boucoute, boucotte).

Dans d'autres provinces de France on appelle le sarrazin *beaucuit*.

Dans certaines localités de la Comté, *bokotte* se dit de la bouillie de farine de sarrazin.

A Montbéliard le nom de *boucotte* se donne au salsifis des prés.

Boudot, s. m. — Champignon qui sert à faire l'amadou. « Sec comme du boudot » (Montbéliard).

Patois de l'Isle, *Bourrelot*.

* **Bougrerie**. — Saleté, vilenie en action ou parole.

Dans le vieux français, *bougrerie* signifiait hérésie.

Bougre venait de bulgare, boulgare.

Bouille, s. f. — Espèce de hotte en bois plein dans laquelle les vignerons portent le raisin de la vigne à la cuve.

En Suisse il y a de ces hottes en métal, cuivre ou fer blanc, dans lesquelles on transporte le lait. Il n'est pas rare de rencontrer dans les montagnes du Doubs des ânes dont le bât supporte de chaque côté une *bouille*, comme dans le Midi on y voit suspendues des outres.

On peut supposer qu'un radical commun a fourni *bouilloire*, *bouillote* (petite bouille) désignant des vases destinés à contenir du liquide, ainsi que *bouillon* et *bouillir*, *bouilleur* de crû, etc.

Etym. : Bas latin : *buticula*, diminutif de *butica* qui a fait bouteille, dont *bouille* ne serait qu'une forme contractée.

Italien, *bottecello*. Allemand, *Buttlein*.

En anglais *boll* indique aussi une mesure de liquides.

Bouille, était usité dans le vieux français.

« Par *bouille* de raisins égrappés, 2 fr.

Par bouille de raisins non égrappés, 80 c. »

(Arrêté municipal, 27 août 1875.)

Bouillier, s. m. — Celui qui porte la bouille.

Comptes de Besançon en 1407 : « Vendengeours, porteurs, *bouillehours* et charrois pour vendenger les vignes. »

Bouisse, s. f. — Mine renfrognée, moue (Montbéliard).

Vieux français : *boise*, *boisie*, méchante.

Allemand : *Bœse,* méchant.

Boule, *bioule*, s. f., ou *bioulier*, s. m., désigne généralement toutes les espèces du genre *Betula*, bouleau.

Le Génevois dit *biole*, le Lyonnais, *bié*. Dans d'autres pays on appelle le bouleau *bouillard*.

Etym. : *Betula;* bioule, vient plus directement du radical latin que bouleau.

Boule de neige sauvage, s. m. — Nom de plante. *Viburnum opulus*. C'est la *mancienne blanche*.

Dans d'autres pays on l'appelle aussi pelotte de neige, pain blanc, caillebotte, obier stérile, rose de Gueldre.

* **Bouler**, v. a. — Rouler, faire rouler : « je l'ai boulé de la belle façon. »

Etym. : boule. — *Bouler*, faire rouler.

Bouliguer, v. a. — Secouer, bouleverser. « Je suis tout bouligué, » signifie je suis tout sens dessus dessous.

Nous ferons remarquer que la première syllabe est celle de *boule,* qu'on retrouve dans *bouleverser,* même sens que bouliguer, *verser,* retourner comme une *boule.*

Bouquet tout fait, s. m. — Le *Dianthus barbatus* de Linné.

Bouquin, s. m. — Petit bouton de fièvre qui vient à la lèvre.

« Le *bouquin*, dit Paré, est une maladie ainsi appelée parce que la sueur et vapeur des malades est puante comme bouc. »

C'est peut-être de cette fièvre qu'est venu le nom d'un de ses symptômes, le *bouquin*.

A Paris on dit un *babouin*.

Bourgaine, s. f. — Hanneton (Jura); on dit aussi *bourdienne*. Dans le Mâconnais, *bourdaine*.

Etym. : radical de bourdon, bourdonner.

Bourlinguer, v. a. — Faire aller quelqu'un, lui faire faire des démarches et des courses inutiles.

Le dictionnaire de Littré donne ce verbe, mais au sens neutre et signifiant l'action d'un bâtiment qui fatigue en luttant contre une grosse mer.

Nous ferons remarquer la ressemblance de *bourlinguer* avec *bouliguer* qui présente une signification à peu près analogue.

Dans le dictionnaire d'argot de M. Larchey, nous trouvons le mot *bourlinguer* dans le même sens que Littré l'a donné.

Racine : *bourlar*, vieux français; *burlar* (italien), se moquer.

* **Bourneau**, s. m. — Tuyau de fontaine.

Etym. : Vieux français, *bourneau;* h. allemand, *Born*, *Burn*, fontaine; allemand mod., *Brunn*. *Schoenbrunn*, belle fontaine.

Ce mot est aussi usité dans la Drôme et à Genève. Le Genevois l'emploie même très souvent dans le sens de fontaine. « Les bourneaux sont gelés. » En Savoie, *borne* désigne un tuyau.

Une *borne-fontaine*, à la rigueur, pourrait donc passer pour un pléonasme.

Bournicler, v. a. — Loucher, regarder de travers. « Il me bourniclait des yeux... »

Bourniclard, un homme qui louche.

Bornicle, à Genève, a le même sens.

Radical, *borgne* qui primitivement signifiait louche. Limousin, *bornio, bornocle, bornicle, bournicle.* (Voir *brenicle.*)

Bourrenfle, adj. — Enflé, gonflé d'avoir trop mangé, bouffi.

En Provence, *boud-enfla.*

Il y a dans ce mot un radical *bour* qu'on retrouve dans *boursouffler* et qui indique dans tous les mots ainsi composés une pléthore.

Piémontais *borenfio.*

Le Génevois emploie également ce mot.

Bourrenfle pour *bourrenflé* rentre dans la catégorie de ces adjectifs où l'*e* muet remplace l'*é* fermé, le *brûle* pour le brûlé, *gonfle* pour gonflé, etc.

Bourriauder, *bourreauder*, v. a. — Mal mener, violenter, traiter en bourreau. « Avez-vous fini de me bourriauder ? »

A Genève on dit *bourreauder.*

Vieux français, *bourriau.*

Bourrigner, v. n. — Pêcher avec le filet nommé *bourron.*

Au figuré, pousser de ci, delà, harceler.

Vieux français : *bourignon*, espèce de filet.

Bourse du curé, s. f. — Thlaspi sauvage, *Bursa pastoris* (L.), vulgairement « bourse à pasteur. »

C'est la traduction de la dénomination de Linné. Ce nom vient de la forme du fruit.

Bousat ou *bouset*, s. m. — Le premier se dit principalement de la fiente de bœuf ou de cheval ; le second, d'excréments humains ; même sens que bouse, qui est français.

Etym. : Provençal, *boza*, *buza*, de l'allemand *butze* qui signifie monceau. Racine *boé*. Vieux français, *fange*, *boue.*

Bousigner, v. a. — Remuer inutilement des objets, les déplacer sans motif. (Montbéliard.)

Etym. : anglais, *business*, l'action, le travail, les affaires.

C'est peut-être une autre forme de *bousquigner.*

Bousfrouk, s. m. — Goulu, goinfre.

Bousquigner, v. a. — Bousculer, secouer, même sens à peu près que *bouliguer*.

On dit aussi *poussequigner*.

Bousson, s. m. — La plante mâle du chanvre. D'autres appliquent ce nom à la plante femelle. (CONTEJEAN, *Patois de Montbéliard.*)

Cela tient à ce que pendant longtemps on a pris le mâle pour la femelle, et réciproquement.

Boussotte, s. f. — Bouton, bourgeon. « Les boussottes de la vigne. »

Etym. : petite bosse, bossette (*boussotte*), vieux français, comme *bube* et *bubotte*, *bubo*, bouton, enflure.

Boutecan, s. m. — Entonnoir.

Etym. : *Boute* (vieux français), tonneau, futaille, même mot que *bote*, et *cant*, cruche, *canthus*, angle d'une cruche. C'est le radical *cant* qui se trouve dans *décanter*, action de verser doucement un liquide d'un vase dans un autre.

Bouticle, s. f. — Boutique, on dit aussi *bouticlette*, petite boutique; dans le patois de Montbéliard on dit *boutiche* et *boutichotte*.

Bouton d'argent, s. m. — Espèce de renoncule, *Ranunculus aconitifolius*, L., on donne aussi ce nom à l'*Achillea ptarmica* à fleurs doubles.

Bouton d'or : *Ranunculus acris* et *Ranunculus repens* ou *piedpou* (voir ce mot); on donne encore ce nom à la renoncule bulbeuse, *Ranunculus bulbosus*.

Bracu ou *cubras*, s. m. — La primevère officinale, *Primula officinalis*. C'est le *coucou* ou *pain de coucou* qu'on appelle dans le Mâconnais *socu*, sans doute à cause de sa couleur jaune.

En Comté on donne aussi à la primevère le nom de *perlimpinpin.*

Dans d'autres pays, on appelle la primevère officinale, *bouillon petit*, *braies de cocu* (culottes de cocu).

Etym. : *Bracu* se rapproche assez de *bracca, braccæ,* braies qui étaient, comme on le sait, le vêtement de jambes des Gaulois. *Gallia braccata. Braies*... de cocu, sous-entendu.

En Languedocien, *braio, braijeto* semblerait confirmer cette expression. Dans certains patois du Jura nous trouvons *brayeta*, *braiote* dans la Meuse pour désigner cette même plante.

Brane, s. f. — Drèche. (Montbéliard.)

Etym. : *Brennen* (allemand) brûler, *brandt*, cuite, *brandtvein,* brandevin, vin distillé en alcool. On sait que la drèche est l'orge employée en brasserie et dont on a arrêté la germination par la chaleur.

Littré donne *branée,* boisson faite avec du son pour les porcs, de *bran*, son. Or, l'étymologie de drèche indique un grain moulu. *Brane* pourrait venir de bran.

Brancart, s. m. — Pic, pioche.

« Icellui Gérart qui tenoit une fourquete en sa main et ledit Olivier un branquiart. »

Etym. : Bas latin, *branchia,* branche; le manche pour la pioche, la partie pour le tout.

Vieux français : *branquiart*, grosse branche d'arbre, branchiart, *branca*, *brachium.*

Brèche, s. f. — Partie encore grasse qui vient au-dessus du petit lait quand on le fait recuire.

On en fabrique un beurre de qualité inférieure dit « beurre de *brèche.* »

Un vieux mot français, *brac,* qui signifie fange et qui vient de l'italien *brago,* provençal *brac*, a bien pu donner naissance à ce terme. Le provençal *brac,* dans la langue d'*oil*, aurait fait

brache et brèche. La brèche est en effet une espèce d'écume, de *fange* du lait.

Bredasse, ou ***bredaque***, ou ***bredoque***, s. f. — Folle, évaporée, étourdie.

Bardascia en italien, ***bardassa*** en piémontais, signifient un enfant.

Bardassa a pu faire ***bredasse*** par transposition de l'*r*. « Une vieille bredaque, » signifie une vieille, pour ainsi dire tombée en enfance.

Du reste le mot *enfant*, appliqué à un individu qui depuis longtemps ne l'est plus, est à peu près synonyme de fou.

Berdasse ou ***bredasse*** s'emploie à Rennes (Bretagne), pour bavarde, ainsi que ***bredasser***, pour bavarder.

Bredin — ine, adj. — Fou, imbécile, est usité aussi dans la Bresse et dans le Berry.

Bredôle, s. f. — Bavarde, qui bredouille, même sens que le précédent et que ***briole***, une autre forme du même mot.

Bredoler, v. n. — Bavarder, bredouiller, s'amuser à des chansons. On peut le faire venir de ***barder***, barde, chantre, qui aurait donné un primitif ***bardoler***. Vieux français : ***bredoler*** exprime le bruit du rouet.

En Normandie, ***bédole***, qui a beaucoup d'analogie avec notre mot comtois, signifie niais, imbécile.

Nous ferons remarquer que les trois mots ***bredasse***, ***bredin***, ***bredole***, ont tous le même préfixe, ***bred***.

Bregin, s. m. — Nom d'une espèce de plant de vigne.

Bregie (vieux français) désigne une sorte de graine.

Bregines, s. f. — Espèce de poires à cuire.

Breguigner, v. n. — S'occuper à des riens, s'amuser. Forme à peu près équivalente de barguigner.

Breller, v. a. — Serrer les planches d'une voiture avec une chaîne ou une corde, à peu près la même signification que *biller* (voir plus haut).

Littré donne à ce verbe le sens de fixer fortement avec des cordages, soit les poutrelles aux bateaux, soit les madriers aux poutrelles.

Brelle, dans le dictionnaire de l'Académie, est l'assemblage de pièces de bois liées ensemble pour les faire flotter en forme de radeau.

Etym. : « On trouve dans Cotgrave le verbe *breller*, prendre des oiseaux avec un certain piège. *Breller* est de même radical que l'ancien français *bril*, *brillet*. Le nom du piège a passé à cette espèce d'assemblage. » (LITTRÉ.)

Nous ajouterons que ce piège qu'on nommait *brail* dans l'ancien français, et plus récemment encore *brai*, est vraisemblablement celui usité dans les Vosges et dans les environs de Montbéliard pour prendre les mésanges. C'est un *assemblage de deux longs morceaux de bois* (brelles) qui entrent l'un dans l'autre et qui se serrent rapidement au moyen d'une petite corde, de façon à ce que les oiseaux soient pris par les pattes.

Littré a donné *embreler* dans le même sens, fixer un chargement sur une voiture par des cordages.

Brenie, s. m. — Détritus, saleté, même sens que *chenil* (voir plus loin).

Etym. : *Bran*, qui s'écrivait aussi *bren*, excréments, matière fécale qui a formé l'adjectif *breneux*, encore existant. (Dictionnaire de l'Académie.)

Vieux français, *brenie*.

Brenicles, s. f. — Lunettes.

C'est la forme ancienne de *besicles*.

Le Wallon dit *bericle*. *Beryllus*, *beryl*, dans le français du moyen âge, signifiaient lunettes.

Le mot *vericle* désignant une pierre fausse faite avec du

verre et venant du radical *vitrum* (*vitricula*), donnerait également *bericle* par la substitution naturelle du *v* en *b*. — Une autre étymologie est celle de *bisoculi*, *besocles*, *besicles*. (Voir *bournicler*.)

En patois des environs de Montbéliard on dit *beriches* ou *briches*.

Brequillons, s. m. — Petits morceaux de bois, buchettes.

Il a dû y avoir un radical *brequin* qui a servi à former *vilebrequin*.

Etym. : *Brèche ;* en provençal : *bercar*, faire des morceaux.

Plus vraisemblablement encore, *brequillons* est une forme équivalente à *briqueullons*, morceaux, dont *brique* est la racine : « une brique de pain. »

Brequillot, s. m. — Un homme qui se plaît à faire et à défaire, qui s'amuse de *brequillons*.

Bresi, s. m. — Viande salée et fumée que l'on consomme surtout dans la montagne.

On dit : « sec comme du bresi. »

Est-ce la ressemblance de cette viande dure, rouge et ligneuse, avec le bois d'acajou qui lui a valu son nom, qu'il faudrait écrire alors *brésil ?*

Ou bien est-ce parce qu'on tire beaucoup de viande salée du Brésil, pays des grands troupeaux de bœufs et des boucaniers ?

Nous trouvons au xvie siècle, dans la traduction anonyme de Merlin Coccaie : « tu te lèveras un matin ayant les yeux plus rouges que *Brézil*. »

Dans le sermon comtois de Michel Menot, sur l'Enfant prodigue, nous lisons « sec comme bresil. » (1526.)

Il est plus vraisemblable qu'il faut écrire *braisi*, du radical *braise* et du vieux français *brasiller*, cuire, dessécher au feu, bœuf *braisé*, cuit sur la braise. *Bresi* se rencontre en effet dans

de vieux textes français bien antérieurs à la découverte de l'Amérique.

Bresi, *bois du Brésil*, se dit de toutes les matières colorantes pour teindre les œufs de Pâques. (Montbéliard.)

Bresir, teindre en rouge (Montbéliard) et plus généralement teindre les œufs de Pâques.

Bretau, s. m. — Fleur de farine. (Jura.)

Bretoire, s. f. — Blutoir.
Vieux français, *burtel.*
Textes comtois : Avoir referré l'arche neufve du buretel au moulin de la Cité (1566).

Briant, s. m. — Hirondelle, martinet. (Montbéliard.)

Bribri, s. m. — Eau-de-vie. (Montbéliard.)

Briclar, adj. — Louche. *Bricler*, loucher, du dictionnaire de 1755, n'est plus usité.
(Voir *bournicles* et *brenicles.*)
Etym. : Vieux français, *bigle*, *bigler*, loucher. Jura, *bicler*, la transposition de l'*l* et de l'*r* est fréquente.

Brier, v. a. — Mettre du savon sur le linge, le frotter de savon.
C'est un mot français de l'Académie, mais qui signifie « étendre la pâte avec la brie, » un instrument dont se servent les boulangers. L'analogie de la pâte avec le savon est évidente.
Etym. : *breiare* (bas latin, Ducange).
Brier a fourni un autre terme comtois, les *briuns*, pour désigner le linge de couleur qu'on ne met pas à la lessive, c'est-à-dire que l'on nettoie simplement en le savonnant.
Brier est évidemment une forme de *broyer*, qui dans l'ancien français était *brayer*, comme l'emploie Rabelais. Du reste, outre l'expression « *brier le linge* » qui est la plus usitée,

on dit aussi *brier le beurre*, écraser, étendre le beurre, le fromage, etc.

Brier, dans le Jura, se dit pour écraser sous les pieds.

« Bien esventer les plumes et *brier* souvent les linges pour le moings jusques à trois fois. » (Police de la peste, Besançon, 1568.)

Brigoulé ou *brigolé*, adj. — Chamarré, de diverses couleurs. Se dit principalement des étoffes.

Etym. : en latin, *virgatus*, *birgatus*, *brigatus* (*brigolatus*?)

Brimbelle ou *bimbrelle*, s. f. — Un des noms de l'airelle ou myrtille. Le fruit est une baie agréable à manger, un peu acidulée ; on s'en sert pour colorer le vin. *Vaccinium myrtillus* (L.).

En anglais, *brumble-berry*. On sait que *berry* est le terme générique de baie (*gooseberry*, groseilles), en allemand, *brombeere*.

Dans d'autres pays on appelle la *brimbelle* mouret de bois, raisin des bois, lucet, bleuet, gueule noire (ces fruits noircissent les lèvres,) herbe rouge, vigne du mont Ida.

Etym. : *brimbe*, vieux français, bagatelle.

Brindesingues. — Ne s'emploie que dans cette expression : « être dans les brindesingues, » être ivre.

Le dictionnaire de l'Académie donne le mot *brinde* avec une signification analogue. C'est le coup que l'on boit à la santé de quelqu'un. « Il est dans les brindes, » se dit d'un homme qui est ivre ; familier, peu usité.

Etym. : *brindisi* toast, en italien, d'où *brinde* et *brindesingue*.

On trouve cette expression *brindezingue* dans Vadé, 1756.

Quant à *brindes*, en voici un curieux exemple que nous fournissent les nièces du cardinal Mazarin dans une lettre qu'elles lui écrivaient en 1651 :

« Ces grands hommes firent tant de brindes à votre santé et à la nôtre, qu'ils en pissèrent plus de dix fois. »

En flamand, on dit, pour boire à la santé de quelqu'un, I bring tu.

* **Bringue**, s. f. — Femme folle, dévergondée.

Littré ne donne que le sens de femme mal bâtie. En terme de manège, une *bringue* est un cheval mal conformé. On dit aussi « monter une bringue dans le sens de monter une scie. » (argot.)

A Genève, « mettre en bringue » se dit pour casser, briser.

Bringueur, s. m. — Qui cherche querelle, ennuyeux, méticuleux.

Briole, s. f. — Folle, évaporée, même sens que bredole et bredasse.

Etym. : latin, *ebria*, ivre, *ebriola*, légèrement ivre.

Dans la montagne, *breiolai* (brioler) se dit des hommes ou des femmes qui sont en quête d'amoureuses ou d'amants.

Brique, s. f. — Morceau : « une brique de pain. »

C'est de là que vient l'expression tautologique *de briques et de morceaux* ou de brique et de broque.

On dit en Bresse une *breque de pan.*

« Faire des briques de belle-mère, » couper le pain en petits morceaux. (Voyez *brequillons.*)

Etym. : Allemand, *brechen*, *brocken*, casser; *brique* et *broque* sont le même mot.

Briquer, v. n. — Battre le briquet. (Montbéliard.)

Brise-fer, s. m. — Enfant qui use beaucoup ses souliers, ses habits : « c'est un brise-fer. »

Brocher, v. a. — Changer la direction d'une voiture.

Dans le Jura, on dit *bretter* ou *brotter.*

Brochette, s. f. — Biberon. (Montbéliard.)

Etym. : c'est peut-être par analogie de destination avec la brochette pour donner à manger aux petits oiseaux, ou avec la *broche,* cheville qui sert à boucher le petit trou que fait le fausset au tonneau. « Couper broche à quelque chose » est synonyme d'interrompre le cours de la chose, tarir, d'où il suit que la broche ou brochette peut être prise pour ce qui fait couler le liquide, comme le biberon.

Broillener, v. a. — Brouiller, mélanger, c'est une forme de broyer, *broiller.* (Montbéliard.)

Brondons, s. m. — Feuilles de chou qui repoussent après le trognon, quand le chou a été coupé.

Le vieux mot *bronde,* encore usité dans le Jura, signifiait *branches;* peut-être brondon vient-il de ce qu'on a assimilé ces feuilles qui repoussent à des branches.

Bronde, dans le sens de branche, de bourrée, existe aussi dans nos patois de Comté.

Vieux français, *brondons,* pousses de choux ; italien, *broccoli.*

Broquet, s. m. — Ancienne mesure de liquide, un quart de litre. « Nous boirons un chauveau ou un *broquet.* »

Etym. : *broc,* petit broc.

Dans la basse latinité on trouve *brocheta, broqueta,* mesure de liquide.

Brotter, *Bretter* (Jura), v. a. — (Voir *brocher.*)

Broussu, adj. — Hérissé.

Etym. : *brosse,* buisson. « Il a les cheveux broussus. »

Le mot *broussu* désigne quelqu'un dont les cheveux sont rebelles au peigne.

Ne dit-on pas du reste dans le langage habituel, « avoir les cheveux en broussaille ? »

Brout, s. m. — Le gui, *Viscum album,* Linné. On l'appelle aussi *guin* pour gui ou *glu,* parce que le gui comme le houx fournit la glu. Visqueux vient de *viscum.*

Nous écrivons *brout* avec un *t* final parce que la racine de ce mot est dans *brouter*, qui a fait *brout* et *broutilles,* jeunes pousses vertes, ce qui est *brouté*. On dit souvent en Comté, pour désigner le gui, plante parasite qui est, comme on sait, toujours verte, le *brout à la chèvre.*

Les chèvres en sont très friandes.

Brout se dit à Rennes (Bretagne) du lierre.

Etym. : Espagnol, *brote;* bas latin, *brutus.*

Broutard, s. m. — Veau qui ne tête plus, qui *broute*.

Bruache ou *bruée* (Jura), s. m. — Giboulée, averse.

Dans le bas breton, *broutart* a un sens analogue. *Bruache* est sans doute pour *bruasse.*

Vieux français, *bruer*, couler, *bruant,* « l'eau brue fort. »

En patois de Montbéliard, *breussu, broussu*, signifie vapeur.

Vieux français, *brousse*.

Bruant, s. m. — L'endroit peu profond où une rivière bouillonne sur un lit de rochers ou de cailloux.

Etym. : Le verbe *bruire,* faire du bruit, l'endroit où l'eau bruit. Au XIII[e] siècle, *li bruiant* étaient dits pour les torrents.

Dans notre patois, on dit *bru* pour bruit et *brure* pour bruire, d'où sans doute *braire*.

Cependant, comme nous l'avons déjà vu, dans le vieux français *bruer* signifie couler, l'*eve brue*, l'eau coule. Ce sens de mouvement rapide serait le radical d'*embruer* (voir plus loin), *ambruare*, bas latin, et du grec βρυω, faire un mouvement rapide, pousser, prendre de l'élan.

Aussi ces deux étymologies sont-elles également vraisemblables. Du reste c'est peut-être au fond le même mot, tout ce qui fait du bruit implique d'ordinaire un mouvement rapide.

Brûle, adj. pris substantivement. — Le *brûle* pour le brûlé. « Il sent le brûle ici. »

Cette forme comtoise se retrouve dans beaucoup d'autres cas, comme *trempe* pour trempé, *gonfle* pour gonflé, etc.

Elle n'était pas rare dans l'ancien langage : on disait *despit* pour dépité, *illustre* pour illustré ; ainsi, dans Rabelais, *beuveur illustre* veut dire buveur illustré, haut en couleur. Du reste *illustre*, encore aujourd'hui, n'est qu'une forme d'*illustré*, éclatant.

Brûle-cou, s. m. — Inflammation de la gorge, « avoir le brûle-cou. »

Brunette, s. f. — Nom de plante, la scabieuse, *Scabiosa atropurpurea*, L.

Etym. : ce nom lui vient de sa couleur noire et jaune.

On l'appelle aussi dans d'autres pays *fleur de veuve* et encore *bouton de culotte*.

Bûchailles, s. m. — Petits morceaux de bois, copeaux. « Faire des bûchailles, » même sens qu'*ételle*, éclat de bois.

C'est un diminutif de *bûche* comme bûchettes.

Le Génevois dit *buchille* dans le même sens.

Languedocien, *buscaya*.

Bûche de paille, s. f. — Bûchette pour jouer à la courte-paille.

On disait autrefois « tirer à la bûchette. »

Etym. : *Busca*, fêtu ; languedocien, *busco*. Ce mot est employé aussi à Genève et à Lyon.

Bûchenier, s. m. — Le pommier sauvage. Le fruit se dit *buchin*.

Buis piquant ou *briscu*, ou *bruscust*, s. m. — Le *Ruscus aculeatus*, de Linné, petit houx. Dans d'autres pays on l'appelle fragon piquant, bois piquant, houx frelon, *brusque*. Ce dernier nom a une analogie évidente avec *briscu*. Tous les deux ne sont du reste peut-être qu'une corruption de *ruscus*.

Etym. : *ruscus*, altération du latin *fruscus*, arbuste épineux.

Bument, s. m. — Fumier, a fait *bumenter*, fumer un champ.

Ce mot est usité aussi dans la Suisse française.

Etym. : *Boue.* Dans certains patois de Comté on dit *bouement, boment.*

Butin, s. m. — Ménage, tous les ustensiles d'un ménage. « Ce sont des gens à leur aise, ils ont un gros butin. » — « Il a mangé tout son butin. »

Usité autrefois en français dans le même sens.

Buvette, s. f. — Mangeoire des oiseaux en cage, aussi bien celle qui contient le grain que celle destinée à l'eau.

C

Caboillot (à). — A cheval sur quelque chose, sur un bâton.

Etym. : *Caballus*, bas latin, cheval.

Caborde, s. f. — Espèce d'abri en pierre qu'on trouve dans les vignes et qui affecte la forme d'une ruche, d'un cône.

Nos archéologues comtois pensent que c'est là le type de l'ancienne habitation gauloise.

Nous ferons remarquer que la terminaison *borde* signifie en vieux français cabane, baraque, d'où le mot *bordier*, fermier.

La racine primitive n'est peut-être que *caverna* qui a donné la forme romane *caburno*. Dans le patois du Jura, *caborna* signifie caverne, creux dans les arbres et les rochers.

Dans cabane, cabanon, cabotte, cave, caverne, le radical *cab* ou *cav* indique toujours un abri, une excavation.

Vieux français, *cabone* pour cabane. Patois de Montbéliard, *cabeune.*

« Les jeunes gens (malades de la peste) seront envoyés et conduits hors de la cité en *cabordes* qui pour ce seront dressées. » (Ordonnance sur la peste, Besançon, 1568.)

« Les *cabordes* bâties dans les héritages de la cité. » (Délibérations municipales, 1623.)

« Ceux qui ont des *cabordes* ou hameaux au lieu de Montbouçon. » (Idem, 18 septembre 1697.)

« Permission de faire une petite *caborde*, seulement de planches, sans cheminée, vitres, ny chaises, pour la garde des fruits d'un jardin. » (Idem, 30 août 1700.)

Cabosser, v. a. — Bossuer.

Etym. : *Bosse* avec le préfixe *ca*.

Se trouve avec ce sens dans Rabelais.

On disait aussi dans le vieux français, *cambouler*, *cabouler* et *chabocer*. (Dict. de ROQUEFORT.)

Cabe ou *Cabotte*, s. f. — Chèvre.

Etym. : *Capra*, *cabra*. *Cabre* en patois jurassien.

Cabotte (de foin), s. f. — Un de ces petits tas de foin que les faneurs font au milieu des prés lorsqu'ils retournent le fourrage pour le faire sécher.

Etym. : *Cabotte* a comme on voit le même sens que *botte* ; une botte de foin.

Dans l'argot *bellau* qui est particulier aux *pignards* (voir ce mot) du Haut-Jura, *cabotte* a le sens de botte, soulier ; *cabottier*, cordonnier.

Botte signifiant amas, gerbe liée en faisceau, vient, dit Littré, de l'ancien allemand *boss* (?).

Cabouler, v. a. — Butter ou planter des choux cabus (Montbéliard).

Cachade, s. f. — Cachette (Montbéliard).

Cache-aiguilles, s. m. — Etui pour les aiguilles.

Cachelion, s. m. — Petit tonneau, baril (Jura).

Dans le Mâconnais, on dit *caquillon*.

Etym. : Radical *caque*, tonnelet. « La caque sent toujours le hareng. »

Cacouiller, v. n. — Barbotter dans l'eau. Même sens que *gavouiller* dont ce mot ne serait qu'une autre forme. (Voir plus loin.)

* **Cadetter**, v. a. — Paver avec des pierres de taille.

La *cadette* est une pierre de taille propre à paver, dans le Dictionnaire de l'Académie.

Cadole, s. f. — Baraque où s'abritent les mariniers sur leurs bateaux.

En provençal, *cadaule* se dit du loquet d'une porte.

Cagne ou *Cagnard*, 1° adj. — Indolent, paresseux. A fait *cagnarder*, *s'accagnarder*, vivre en *cagnard*.

Cagne, 2° s. f. — Femme de mauvaise vie.

Etym. : *Cagna*, chienne en italien.

Cagne, au XVIe siècle, s'employait pour chienne et prostituée.

« Faire de son chien une cagne » est un proverbe comtois qui signifie rendre son chien paresseux, inutile. On dit aussi : « Quand on veut tuer son chien, on l'appelle cagne. »

L'adjectif *cagneux* formé de la même racine vient des chiens bassets qui ont les jambes torses.

Rabelais emploie *cagnardier* dans le sens de vaurien, gueux, comme on dirait *canaille*.

Cagnotte, s. f. — Nom de plante : *Lappa minor* (D. C.), *L. major* (Gœrtn.) et *Lappa tomentoria*. On l'appelle aussi en patois *ainotte*. C'est la Bardane.

Caion, s. m. — Cochon.

Se dit principalement d'un petit cochon.

Etym. : *Caion*, provençal.

Calabre, s. f. — Cervelle, tête. Dans cette expression : « Battre ou perdre la calabre. »

Etym. : *Cerebrum, cerebellum*, lat. *Cerebellare* dans Végèce, signifie casque, morion, armure de tête. On sait que l'*r* et l'*l*

se substituent constamment l'un à l'autre, *cerebella* a donc pu faire tout naturellement *calabra* (*celebra*, *calabra*). Dans le peuple ne dit-on pas la fièvre *célébrale* pour cérébrale?

Calabre, dans le dictionnaire d'argot, est cité comme un vieux mot signifiant *teigne*. Or la teigne est une maladie de la peau de la tête.

Dans l'argot *bellau, calabre* se dit d'une pièce de cinq francs sans doute à cause de la tête, de l'effigie du souverain.

Dans le patois comtois, on trouve *décalambré*, adjectif signifiant qui a perdu la tête, la raison. *Décalabré* se dit aussi d'un fou, d'un écervelé.

Italien, *celebro*, cervelle.

Calabre signifie aussi dans le vieux français une machine de guerre pour attaquer les places. (Dict. Roquefort.)

Cale, s. f. — 1° Ancien bonnet; 2° au figuré : calotte, soufflet.

Le mot calotte n'est qu'un dérivé de *cale;* il signifie un coup de la main s'appliquant sur la tête comme un bonnet.

Dans la Suisse romande, *calette* s'emploie pour casquette, petite *cale*, calotte.

Vieux français, *cale*, *cole*.

Etym. : Latin, *callus*.

Calenge, s. f. — Réprimande, semonce.

Etym. : Le vieux mot français *calenger* signifiait primitivement demander une chose en justice (*calengare*), puis demander à tort, chicaner.

Chalonge, *chalenge* et *chalenger* a eu aussi le sens de mensonge, calomnie.

Etym. : *Calumnia*, fausse-plainte, chicane.

Dans un poète bisontin du XVI[e] siècle, réédité en 1873 par E. Courbet, on trouve :

> C'est qu'en tes faicts, bien mérite louange :
> Quand cellui n'est qui les taxe ou *calenge*.
>
> Ferry-Juliot, p. 63.

« Monsieur Morelot fut mis en arrest en sa maison, puis en

poursuite avec rigoureux calange...» (Mémoires de Despotots cogouverneur de Besançon, XVIIe siècle.)

« Sans débat et sans calenge. » (Coutumier de Paris et d'Orléans.)

Dans l'ancienne coutume d'Amiens, *décalengé* signifiait absous, renvoyé d'une accusation.

Caline, s. f. — Bonnet de femme collant sur la tête.

Dérivé de *cale*; *calot* (patois), bonnet des huguenotes de Montbéliard en velours ou en crêpe noir.

Calmusse, s. f. — L'*Acarus calmus* de Linné. Espèce de jonc. (Montbéliard.)

Cambaule, s. f. — Ampoule. Même sens que *boucle*. Cloche sous les pieds.

En patois et dans le vieux français, *cabouler*, *cambouler* a le même sens que *cabosser*, bossuer, faire des bosses. Une *cambaule* est donc une bosse.

En argot, *camboler* signifie tomber.

Lorsqu'on tombe on se fait souvent une bosse, une *cambole*.

Le Génevois dit *caboler* pour bossuer, faire des bosses.

Le Jurassien appelle *caboule* la bosse qu'on se fait au front.

Camber ou *écamber*, v. a. — Enjamber. Même formation que ce mot.

De *camba* ou *gamba*, jambe, en italien; *gambetta*, petite jambe.

On sait que le nom du violoncelle qui se place entre les jambes était *viola di gamba*.

Le Génevois dit *gamber* pour enjamber.

Camée, s. f. — Nombreuse lignée : « une camée d'enfants. »

Etym. : Bas latin, *cama*, lit (DUCANGE). *Cama* signifie aussi en espagnol la litière des animaux. Χάμαι en grec veut dire par terre, *humi*. En espagnol, *camada*, portée d'un animal.

Camp-volant, s. m. — Bohémien. « Un établissement de *camps-volants* sous la ville. »

Cès bohémiens habitent sous des tentes ou dans des voitures.

Camus, s. m. — Le bouvreuil. Sans doute à cause du bec gros et peu saillant de cet oiseau.

Le chamois, *camusa*, a été ainsi nommé à raison du museau peu proéminent de l'espèce caprine.

Campène, s. f. — Cloche.

Etym. : *Campana*, cloche (latin).

On trouve dans Rabelais *campane*.

Le clocher se disait *campenart* en vieux français.

« Selon la bête la campène. » (Proverbe comtois.)

Campenotte, s. f. — La primevère, fleur des bois, qu'on appelle aussi le coucou, ou bien encore le faux-narcisse.

Ce nom lui vient de la forme de sa fleur en clochette, *campana*, *campanetta*. *Campène*, cloche, a pour diminutif *campenotte*.

La *campenotte* blanche ou grelot blanc désigne le *Leucoium vernum*.

Dans certains patois du côté de Montbéliard, on dit aussi *gagotte*.

Canarin, s. m. — Canari, serin.

Du dictionnaire de 1755, inusité aujourd'hui.

Etym. : *Canariensis passer*. Le mot canarin qui s'employait autrefois était plus logiquement déduit de sa racine que canari.

Canasse, s. f. — Une fissure entre des rochers où s'est amassée la terre. On cherche dans les mauvais terrains des *canasses* pour en retirer la terre vierge et la répandre sur le sol à cultiver.

Etym. : Grec, κάναστρον ; latin, *canistrum*, corbeille, et, par

extension, récipient, quelconque. Le mot primitif en français avait été *canastre.*

Littré donne le provincialisme *chainasse* signifiant une terre argileuse mêlée de sable quartzeux. C'est probablement le même mot, l'un désignant le contenant et l'autre le contenu.

Canche, s. f. — Bille de marbre pour le jeu de billes ou baillistres, comme la *boque.*

Cancoillot,, s. m. — Tatillon, fouille-au-pot, touche-à-tout.

Cancoillot est aussi une des formes patoises qui désignent le *hanneton*, et l'on emploie souvent le nom de cet insecte pour signifier une tête sans cervelle.

Etym. : Vieux français, *cancoile* ou *cancoire*, hanneton.

Cancoillotte, s. f. — Le nom vulgaire du « fromage fort, » espèce de fromage particulier à nos contrées.

Dans le patois de Montbéliard, on dit *camoillotte.* On donne aussi ce nom à la fromagère ou *fromage de femme.*

Cancoine ou *cancoire*, s. f. — Hanneton.

Etym. : En allemand on dit *kakerlak* qui a fait *cancrela* et qui désigne une espèce de coléoptère. Ces trois mots ont peut-être une racine commune. *Cancer*, cancre, crabe (?).

Le Dauphinois dit *cancoiro;* le Piémontais, *cacuara. Cancoira* (Suisse romande).

Dans la Haute-Saône nous trouvons la forme patoise *cancoidge* et *canquarde* dans le pays de Belfort.

Vieux français, *cancoile*, *cancoire.* (Dict. ROQUEFORT.)

Dans le patois de Montbéliard, on dit *cancoire* et *cancoirotte* qui est un diminutif.

Canne, s. f. — Robinet. « La canne d'un tonneau. »

Etym. : *Canna*, roseau, qui a fourni différents noms désignant des tiges creuses. *Canelle, canule, canel, cheneau, chenette, chenal, canne* à sucre.

Capet ou *capette*, s. — Petite cape, capuchon que les femmes se mettent sur la tête. A Montbéliard, on dit *cope* et *copet*.

Etym. : Racine, *caput*, tête ; *capitium*, *cappa*, *capidulum*, bas latin. C'est de la même origine que vient *chape*, *chapeau*, *chaperon*, *capuchon*, *cappe*, *capeline*, *capotte*.

Capotte, s. f. — 1° Cime, sommet (Montbéliard).

Capotte (de miel), s. f. — 2° Le miel qui est contenu dans une ruche.

Etym. : Capotte, ce qui couvre la tête. Le contenu se prend ici pour le contenant ; c'est une figure de rhétorique, comme on dit : « boire un verre, une bouteille, » etc.

Capucin, s. m. — Lièvre.

Sans doute à cause de sa robe grise.

Caquelier, s. m. — Marchand de vaisselle. (Montbéliard.)

Etym. : *Coquelle*, vase.

Caquettes, s. f. — Latrines.

Caquoire, s. f. — Même sens que le précédent. (Montbéliard.)

Caqui, s. f. — Nom propre. Abréviation de Catherine. Pour Cati.

On sait que Catherine a fait Catin.

Carabin, s. m. — Tonnelet, comme *carri*. Ce terme est usité du côté de Quingey.

Car en coin (de) ou peut-être *de care en coin*.

Se dit d'une chose de travers, de guingois. Un meuble placé « de car en coin. » La bouche de « car en coin, » de travers.

En Normandie on dit dans le même sens de *bisc en coin*.

Etym. : *Car*, vieux mot français qui signifiait coin et qui a formé *carruche*, prison, dans l'argot des voleurs.

De car en coin signifie donc d'un coin à un autre, d'angle en angle, diagonalement.

Carcan, s. m. — Rosse, vieux cheval usé. « Hue, carcan ! » Se dit encore au figuré d'une vieille débauchée.

C'est aussi un terme d'argot parisien. « C'est pas un de ces carcans à quernolines qui balayent le macadam. » (MONSELET.)

Cariau, s. m. — Billot.

Même sens que *plot*. (Voir plus loin.) (Haute-Montagne.)

Carmentran, nom propre. — Carême prenant.

Du dictionnaire de 1715. Tombé en désuétude.

Etym. : Abréviation de « Caresme entrant. » « L'an 1594 environ *caresmentrant* les Français et les Lorrains... » (XVIIe siècle. (Mémoires de Despotots, p. 306, 7e vol. — Documents inédits de l'Académie de Besançon.)

Carmoiche, s. f. — Friture. Le saindoux, la graisse en général dans laquelle on fait frire. Se dit aussi de la *cuiture*. (Voir plus loin.)

On appelle les gens d'Alaise, l'Alesia de Vercingétorix, « mangeurs de carmoiche, » en patois *kermeuches*.

Carnassier, adj. — Libidineux, paillard.

Ce sens est naturel. La luxure n'est-elle pas l'amour de la chair ?

Le catéchisme dit : Œuvre *de chair* ne feras.

* **Carne**, s. f. — Mauvaise viande à manger. « C'est de la carne. » Se dit d'un bœuf bouilli filandreux et sans goût.

* **Carnier**, s. m. — Carnassière.

Ce mot, comme le fait observer Littré, est très usité, bien qu'il ne figure pas dans le dictionnaire de l'Académie.

Même étymologie que *charnier*, *carne*, viande, chair.

Carquignole, s. f. — Coup, blessure provenant d'un choc violent.

Même sens que *croquignole*, du dictionnaire de l'Académie.

Carré, s. m. — Oreiller.

« Le traversin et le carré. » — « Un carré de plume. »

Ce nom vient de la forme carrée de l'objet.

Etym. : latin, *quadratum*.

Carron, qu'il faudrait écrire *quarron*, s. m.— Brique épaisse et carrée

C'est le même mot que *carreau* et la même étymologie.

Etym. : En catalan, *carro;* en languedocien, *cairon; carrelé* vient de là.

Latin, *quadratum. Caroni,* texte latin du registre du Conseil de Genève.

Cartable, s. m. — Espèce de carton où les écoliers mettent, pour les porter, leurs cahiers et leurs livres.

Même racine que carton.

Etym. : *cartobolus*, latin.

Caspuce, s. f. — Nom de plante, *Euphorbea lathyris*. Nous trouvons dans Littré la même plante désignée par le nom de *catapuce*, s. f.

Cette plante, que l'Académie appelle l'*euphorbe épurge*, est un purgatif des plus connus. C'est sous la forme d'une huile extraite des graines que ce médicament est employé. *Oleum catapuciæ minoris seu euphorbiæ lathyris.*

Etym. : *Caspuce* est une déformation de *catapucia*.

* **Casse**, s. f. — Casserole et, en général, tous vases en métal, cuivre, fonte, fer blanc, fer battu, etc.

« Marchand, fabricant de casses. »

Le Berrichon, le Genevois ont aussi ce mot avec le même sens. Dans le Poitou, *casse* signifie lèche-frite.

L'allemand *kessel*, vaisseau, a évidemment la même origine.

Etym. : basse latinité, *cassa*, de *capsa*, *capsula* (Ducange), « casses de cuivre. » De *capsus*, vaisseau, contenant. Italien, *cazzo*, *cazuola*.

Rabelais a « *liche-casse*, » lécheur de casserolles.

Casserollè n'est qu'un dérivé de casse, nous avons aussi le mot comtois *cassotte*, signifiant casserolle.

* **Casse-lunettes**, s. f. — « Centaurée bleue, euphraise officinale, plantes auxquelles on attribue des vertus pour les maladies des yeux » (Littré), d'où son nom.

C'est l'euphraise officinale qu'on appelle en Franche-Comté casse-lunettes. On nomme aussi la centaurée bleue, dans d'autres pays aubefoin, barbeau des blés, bavéole, bouquet bleu, chevalet, pérole.

* **Cassement** (de tête), s. m. — « Avoir des cassements de tête, » des ennuis.

Catiche, s. f. — Même sens que catin.

Etym. : abréviation du nom de Catherine, comme catin; en allemand et en anglais *kate*.

Catons, s. m. — Bouillie très épaisse de gaudes ou farine de maïs (Jura). « Ne mettez pas les gaudes en catons, ou en *gremottes*. »

Etym. : *Catir*, comprimer, terme de fabricant de draps ; *décatir* est le contraire.

Catoufles, s. m. — Pommes de terre.

De l'allemand, *kartoffeln*, qui a fait *cartofles*, *cartoufles*, *catoufles*.

Catrouiller, v. n. — Marcher en écartant les jambes, marcher péniblement, lourdement comme un homme ivre.

Cautaine, s. f. — Lambin ou lambine, qui aime à causer longuement, à cancaner.

Etym. : le radical de ce mot qui a fait *cautener*, bavarder,

flâner, est peut-être le même que celui du flamand *kouter*, causeur.

Bas latin, *catillare*, flâner de côté et d'autre comme font les chiens. Les *l* se seraient changées en *n* (cette substitution est fréquente), pour donner *catinare*, cautener ; grec, κωτίλλω (je jase).

Le mot *cautain*, que nous trouvons dans les mémoires d'un bourgeois de Besançon du XVI[e] siècle, désignait un porteur de châsse dans les processions. Le féminin *cautaine* a peut-être été appliqué à une de ces vieilles dévotes, bavardes sempiternelles, qui sont de toutes les confréries et de toutes les cérémonies du culte.

Dans le patois de Montbéliard, *catenai*, *catener* se dit pour mendier et s'applique surtout aux vagabonds. De même on appelle *catin*, un bohémien.

Cautener, v. n. — Bavarder, flâner.

Cavaler, v. n. – Se sauver, courir à toutes jambes.

Cendrier, s. m. — Même sens que *fleurier*, grand drap dans lequel on met les cendres pour faire la lessive. (Montbéliard.)

Cenises, s. f. — Cendres chaudes, petite braise.

Etym. : *cœnosus*, *cœnisus*, de *cœno* (boue).

Espagnol : *ceniza*, cendres.

Cerfeuil anisé, s. m. — Nom de plante, *Myrrhis odorata*. C'est le *cerfeuil musqué*, *cerfeuil d'Espagne* ou fougère *musquée*, du dictionnaire de Littré.

On l'appelle aussi, en Comté, simplement *anis*.

Chac (faire), se dit de quelque chose qui manque, qui rate. « Son mariage a fait chac, » son mariage a manqué.

C'est sans doute une onomatopée imitant le coup de fusil qui rate.

Chaquer, v. a. — Rater.

Chaille, s. f. — Espèce de terre marneuse ou remplie de cailloux.

Ce nom a servi à désigner un grand nombre de noms de lieux : la *Chaille*, la forêt de *Chailluz*, *Chalezeule*, etc.

Etym. : radical, *calx*, chaux, ou *calculus*, caillou. Dans son supplément, Littré dit que *chaille*, dans certaines provinces, désigne des pierres cassées qu'on met sur les routes.

En terme de géodésie, chaille s'applique aux rognons de calcaires siliceux.

Chailleux, euse, adj. — Rugueux.

Même sens que *rofenu*, (voir plus loin).

Etym. : *calculus*, caillou ; caillouteux, pierreux.

Chaillon ou *chagnon*, s. m. — Pène de serrure.

Chaire-chairotte (porter à la). — C'est un jeu qui consiste à porter à deux un enfant, sur les quatre mains croisées.

Etym. : On sait que *chaise* en vieux français se disait *chaire*, de *cathedra*.

L'expression ci-dessus équivaut donc à « porter à la chaise-chaisette. »

Chalandeau, s. m. — Une sorte de chausson de pommes. Ce mets comtois consiste en une seule pomme, entière, entourée de pâte et cuite au four.

Autrefois, *chaland* se disait d'un pain à pâte compacte.

> « Mais retournons à table, où l'éclanche (de mouton),
> Des dents et du *chaland* séparaient la querelle. »
>
> RÉGNIER, *satire* X.

On trouve aussi, dans Olivier de Serres, l'expression de *pain chalan*.

Peut-être le mot de *chalandeau* vient-il de la ressemblance du chausson de pâte, pointu des deux bouts, avec le bateau qu'on appelle chaland. Comme on nomme *barquette* ou *barquotte*, à Lyon, un espèce de patisserie dont la forme rappelle celle d'une barque.

Les Génevois donnent à la fête de Noël le nom de *chalends*. *Chalandeau* serait-il une espèce de gâteau de Noël ?

Une autre supposition encore : ces sortes de pâtisseries se mangent très chaudes, or *calidus* a eu la vieille forme *chal* (chaud), d'où peut-être *chaldeau* (comme chaudeau)...

Chambiller, *chebiller*, *chamboller*, v. n.— Chanceler, tituber comme un homme ivre, même sens que *trateler*. Au figuré, désigne l'indécision.

Chambiller veut dire également « remuer les pieds. » Le jurassien dit *gambiller*, de *gamba*, jambe, qui a fait *jambon* au lieu de *chambon*.

Champagne, s. f. — Grande plaine.

Vieux français, *champagne ;* campagne a encore le sens de grande étendue de pays plat.

Champer, v. a. — Lancer, « champer des pierres. » C'est le même mot que *camper*, dans cette expression, par exemple, « il lui a campé la main sur la figure, » — « *camper* le poing sur la hanche. »

Champoy, s. m. — Espace où les animaux peuvent brouter ou picorer. « Il faut que les poules ne soient pas toujours renfermées, qu'elles aient du champoy. »

Synonyme de vaine pâture.

A formé le mot *champoyer*, vieux français et usité encore en patois.

Le *champéage* dans l'ancien droit était l'équivalent de la vaine pâture.

Etym. : *campus*, champ. On trouve dans J.-J. Rousseau : « Nous montons dans la forêt, nous parcourons les champeaux... » *Champeaux* désignait spécialement les prés des champs par opposition aux prés de rivière.

« Défendons à tous gardes et conducteurs de bestiaux au *champoy*, d'y aller de nuit avec arquebuses, hallebardes et autres armes. » (Ord. de Franche-Comté, 1619, Petremand).

Chancir, v. n. — Avoir de la chance, prospérer.

Channe, s. f. — Mesure de liquide.

L'usage de ce mot est devenu rare.

La channe contenait deux pintes, environ deux litres et demi.

Etym. : *Kan*, en anglais, qui signifie *aiguière*; *kanne*, en allemand, qui a fait *canette*.

Channe, *kanne*, vieux français, pot, cruche; on disait aussi *channée* (de *canna*, bas latin).

La *channe* de la province contient trois bouteilles dites de roi. » (Recherches sur les anciennes monnaies du comté de Bourgogne.)

« Item je donne et lais à la lampe de Grammont, cinq sols, censals chacun an perpétuellement ou une *channe* d'huile. » (Testament de Guy de Granges, sire de Grammont, 1335, DUNOD.)

« Le curé de Voujaucourt n'a que neuf bâtards; il but un jour avec un habitant sept *channes* de vin, tellement qu'ils sortirent ivres de table. » (1552, Mémoire de la régence de Montbéliard au duc Christophe de Wirtemberg sur les vie et comportement des prêtres catholiques, DUVERNOY, Ephém.)

On disait aussi *channe, chanette*, petite channe, XVI[e] siècle, d'où canette.

Chantser, v. n. — Obéir sans réplique (Montbéliard).

Allemand : *schanzen*, travailler aux fortifications, par suite être rudement mené.

* **Chapon**, s. m. — Provin de vigne.

C'est la partie de la vigne qu'on *coupe* pour replanter.

Chaponner, *châtrer, chapuser*, sont tous des mots formés d'un vieux radical *chap, capar*, couper.

Couper est du reste synonyme de châtrer.

Olivier de Serres emploie le mot *chapon*, de vigne.

(Ordonnance de Franche-Comté, 1619) : « Que l'on ne doit

tirer, prendre, ... *chapons* chevelus des vignes, jeunes arbres, etc. »

Chapuser, v. a. — Couper du bois en petits morceaux.

Même racine que *chapeler*, *capolar*, couper, tailler ; radical *capar*.

Etym. : *chapuser* est un verbe formé de la racine *chappus*, billot où l'on coupait le bois, qui a fait *chapuis*, *chapuisier*, charpentier et *chapuser*, charpenter.

Le nom patronymique Chapuis est donc un nom de profession, comme *Fèvre*, *Lefèvre*, *Chapelier*, *Tailleur*, *Maréchal* et tant d'autres.

Nous ferons remarquer à propos de la terminaison *uisier* de *chapuisier*, qu'elle a été formée sans doute par analogie avec celle de *menuisier*. Les exemples de pareilles assimilations, lorsqu'il s'agit de mots de sens très rapprochés, sont fréquents dans toutes les langues.

Char de Vénus, s. m. — La fleur de l'aconit.

Etym. : ce nom de char vient de sa fleur qui, renversée, a l'apparence d'un char.

Charbouiller ou *chanbrouiller*, v. a. — Noircir au charbon, charbonner. « Avoir la figure toute charbouillée. »

Etym. : *carbunculare*, racine *carbo*, charbon.

On dit encore en français, des *blés charbouillés*, c'est-à-dire gâtés, noircis par la nielle.

Chardon bénit, s. m. — Nom de plante.

Le chardon des champs, *Eryngium campestre*. Ce nom est donné dans Littré à l'*argémone*, chardon bénit des Antilles, ou au *carthame* laineux, la *centaurea benedicta* de Linné.

Etym. : Le chardon bénit est encore employé comme diurétique et sudorifique; c'est à cause de ces vertus médicales qu'il a reçu le nom de *bénit*. La *Centaurea benedicta* est employée en médecine pour ses propriétés toniques et amères.

Charchin, s. m. — Vieux meuble encombrant, bric-à-brac « un tas de charchins. »

Charifoillon, s. m. — Des objets mélangés, emmêlés.

Charifoulot (en). — Tout ébouriffé, *être en charifoulot.*

Charifoulé. — Chiffonné.

Charger une maladie. — Equivaut à l'expression « attraper une maladie » qui est encore bien moins rationnelle.

Charlot casse-bras. — Sobriquet que l'on donne à ceux qui s'appellent Charles. C'est un souvenir de Charlot, un des célèbres bourreaux de Paris; on l'appelait casse-bras parce qu'il rouait les malfaiteurs en place de Grève.

Cette expression se trouve dans Vadé. « On t'a vu faire la procession dans la ville, derrière le confessional à deux roues à *Charlot casse-bras,* qui t'a marqué l'épaule au poinçon de Paris. »

Plus tard on a appelé *Charlot* tous les exécuteurs des hautes-œuvres.

Charmoise, s. f. — Coryza, rhume de cerveau. « Avoir la charmoise. »

Dans certaines parties de la Haute-Saône, *charmonge.* Les Lorrains disent *charmoture.*

Etym. : Italien, *cimoro, ciamoro*, morve.

Charpine ou *charpigne*, s. f. — Espèce de panier arrondi d'un côté et se terminant de l'autre en pointe.

Vieux français, *charpaigne* et *charpignier,* vannier.

Une de ses formes patoises est *charpagne*, dans la Haute-Saône et dans la Meuse.

* **Charrière**, s. f. — Chemin par lequel peut passer un char.

C'est le même mot que *carrière* qui a formé les expres-

sions « courir, embrasser une carrière, se lancer dans la carrière. »

Etym. : *carriera*, italien ; racine *currere*, courir.

Les Normands emploient *carrière* dans le sens de chemin creux, ravin, à peu près comme en Franche-Comté.

Vieux français, *cherrière*.

Dans la coutume de Valois, une *carrière* est un chemin de 8 pieds de largeur dans lequel on peut mener une charrette. « Tous mes bois dez la *charrière* de Cousilles. » (Charte du sire de Neufchatel, 1338.)

« Barrant les chemins et les *charrières*, quommuns. » (1354.)

« Alia *quarrieria* tendit versus turrim de Vaites. » (Charte 1340; Arch. du Doubs, fonds Saint-Paul.)

Au XVII[e] siècle, *charrière* était synonyme de chemin. Pour l'entrée de Louis XIV à Besançon, la municipalité décida que « les cloches carillonneroient dez que le roy paroistra dans les *charières*. »

« Soldats du duc de Lorraine tués dans les *charrières*. » (Délibér. 23 juillet 1638.)

Charris, s. m. — Hangar où l'on abrite les voitures, les charrois.

Dans la langue du seizième siècle en trouve *chartis* et *chartil* ou *charretil*.

Vieux français, *charry*.

Racine : *Carrus*, char.

Charvancoler, v. n. — Mettre la charrue avant les bœufs, littéralement mettre « le char avant le collier. »

Cette expression curieuse par la contraction de ces trois mots est originaire de la montagne.

Vercoler, dans le patois de Montbéliard, se dit des bœufs qui quittent le sillon.

Etym. : *Char-vercoler* (?)

* **Chas**, s. m. — « Nom donné, en Franche-Comté, dans

une grange ou un hangar, à la portion qui s'étend d'une poutre à l'autre. » (LITTRÉ, Supplément.)

En vieux français, on l'écrivait aussi *chaas*. Ce mot a eu également le sens de cuisine.

Chasal, s. m. — Vieille maison en ruine. A Montbéliard, *chésal* signifie place à bâtir.

Etym. : *Casalis* de *casa*, maison.

Autrefois le mot *chazal* s'appliquait à toute espèce de maison, neuve ou vieille, et aussi à un terrain de vigne, à une place à bâtir.

Dans le droit ancien *casale, casalagium*, *chezeau* désignait plus particulièrement le tènement des hommes de condition servile comme le *meix* ou *mas* (*mansio*). Lorsque les serfs furent affranchis, les droits sur les tènements conservèrent le nom de *chezeaux*.

Aujourd'hui, dans le languedocien, *casal* s'emploie dans le même sens que notre *chazal* comtois pour désigner un vieux bâtiment en ruines. Le mot ayant vieilli se sera appliqué naturellement à une vieille maison.

« Cuenat de Brognard prend à ferme des champs, prés, maisons, *chesals*, bois, curtils, oiches, etc... » (Charte de Montbéliard, 1318.)

« ..... Et voulons que tous *chaseaulx* et places vuydes de nostre dit bourg soient maisonnées par ceux qui vouldront habiter..... » (Charte de Jean de Chalon, 1354.)

« Si un particulier veut faire bâtir un mur de séparation le long d'un *meix* ou *chazal* où il n'y en aura encore point eu..... » (Ordonnance de la cité royale de Besançon, 1689.)

Chassoire, s. f. — La mèche qui s'attache au bout du fouet. (Montbéliard.)

Etym. : Ce qui chasse.

Vieux français : *Chassoire*, fouet. Autrefois en terme de fauconnerie on donnait ce nom à une baguette flexible.

* *Chassoir*, s. m., dans Littré, signifie l'outil qui sert au tonnelier à chasser les cerceaux sur la futaille.

Chat, dans cette expression : « Prendre le chat, » « faire le chat, » signifie célèbrer la fin de la moisson, et en général la fin de tout travail exécuté en commun.

Quelques personnes prétendent que cette expression vient de ce que dans les dîners rustiques le grand régal consistait à manger du chat...

Dans le Jura, on dit « tuer le chat » ou « tuer le chien » pour « faire la fête après la terminaison du travail. »

Chatal, s. m. — Matière première, mise de fonds. (Montbéliard.) Terme d'agriculture. « Il a mangé son chatal, » tout ce qu'il avait.

Etym. : *Capitalis*, capital.

Vieux français : *Chatel*, bien mobilier.

Même mot que *cheptel* et que *capital*.

Chatelot, s. m. — Petit monceau, pyramide. « Un chatelot de pommes, de noix. » Même sens que *châtelet*, petit château, qui est usité dans cette acception.

Les diminutifs à terminaison en *ot* sont franc-comtois.

Racine : *Castellum*, château, amoncellement, éminence.

Chatenère ou *Chatenière*, s. f. — Chatière, le trou ménagé au bas de la porte pour laisser passer les chats.

Châtre-chien, s. m. — Mauvais couteau, eustache. (Montbéliard.)

Chaubrec ou *chobrec* se dit quand on ne peut pas trouver le nom de quelqu'un. C'est... « chaubrec, » comme *machin* ou *chose*.

Ce mot a aussi un sens plaisant ou injurieux pour saluer quelqu'un : « Voici Chaubrec. » Ce sont aujourd'hui surtout les enfants qui emploient ce terme.

Dans le Jura, on dit *chobré* et *chobrimac*.

Chaucher, v. a. — Serrer, presser, fouler aux pieds.

Etym. : Vieux français, *chaucher*, (*calcare*); on dit aussi *caucher* d'où cauchemar. *Mar*, démon (allemand), qui *cauche*, qui serre, qui oppresse.

Le Jurassien et le Languedocien ont pour *cauchemar* un mot qui confirme bien cette étymologie, la *chauche-vieille*, la vieille qui oppresse.

Le tiercelet, dans certains dialectes locaux, est appelé *chauche-poule*.

Côcher, qui est français et qui signifie l'action du coq qui couvre la femelle, a la même origine. C'est une erreur de faire venir ce mot de coq.

Chaude, s. f. — Peur, angoisse. (Montbéliard.)

Métaphore analogue à celle de sueur dans cette expression : « J'en ai eu une sueur... »

Chaudière, *petite chaudière*, *chaudière d'enfer*, s. f. — Se dit généralement de toutes les renoncules à fleurs jaunes et aussi du *Caltha palustris* ou grand pissenlit, et du *Trollus europeus*, le trolle d'Europe, qu'on appelle encore la « renoncule de montagne. »

Dans le vieux langage français, on nommait *bassins* des fleurs jaunes qui croissent dans les prés. Sans doute parce que *chaudières* et *bassins* sont de cuivre jaune.

Chaudot, s. m. — Chaleur. « Faire un chaudot. » Chauffer le lit. « Etre au chaudot. » Avoir bien chaud.

Chauffe-panse, s. m. — Cheminée.

Vieux mot français.

Chauveau, s. m. — Ancienne mesure équivalant à un quart de la pinte.

Au dix-septième siècle, en 1608, la vieille forme *chauvel* subsistait. (Mém. de Despotots, Acad. de Besançon.)

Etym.: Vieux français, *choveau*, *chovelot*, *chauvian*.

« .... item un droit appellé le *fouraige* sur les meix et maisons situées en la rue de la Lue... pour lequel droit les dits sieurs vendeurs ont accoustumé prendre et retenir d'un chascun vendant vin à bannière esdites maisons, pour une chascune fois que l'on met bannière devant ladite maison, un *chauveau* de vin qui se vend lors en icelle. » (Contrat de vente, 1547. Manuscrits de la Bibliothèque de Besançon.)

Chavot, s. m. — La lotte-goujon ou chabot.

Petit poisson excellent en friture. Il se fait remarquer par la grosseur disproportionnée de sa tête. On le trouve sous les pierres. Les chavots de la Loue sont particulièrement renommés.

Courbet a fait une statue qu'on a vue jusqu'en 1871 sur la place d'Ornans et qu'on désignait sous le nom du « Pêcheur de chavots. »

La racine de ce mot est évidemment *caput*, qui a fait *cabet*, chef, *cabot* et *chavot*.

Etym. : *Cabeza*, la tête, en espagnol, d'où *cabecilla*, chef de bande. En vieux français, *chevèce* et chevet où repose la tête, ont le même radical.

Le *chavot* est *chabot* dans l'Académie. On dit aussi *cabot*. Les Rohan-Chabot ont ce poisson en écartèlement sur leurs armes.

Dans nos campagnes on donne aussi le nom de *têtard* au chavot ou encore de « roi des poissons » et, par abréviation, de « roi. » Ce nom lui vient sans doute de la grosseur de son chef, de sa tête. Et c'est là peut-être le motif pour lequel les orgueilleux Rohan l'ont fait figurer dans leurs armes.

Le *chavot*, comme nous l'avons dit, est un excellent comestible. Mathurin Régnier fait tort à ses connaissances gastronomiques lorsqu'il dit, satire XIII :

> « Ne faites, s'il se peut, jamais présent ni don
> » Si ce n'est d'un *chabot* pour avoir un gardon. »

Le *gardon* est certainement de beaucoup inférieur au chabot ou *chavot*.

Chécot et *têtot* sont des formes rurales qui désignent le même poisson. *Têtot* confirme bien notre étymologie.

Chavouillage, s. f. — L'action de *chavouiller*.

Chavouiller, v. n. — Mêler, remuer, chiffonner. Même sens que *gavouiller* ou *cacouiller*.

Le Génevois dit *chafouiller*, manger salement.

Chenéquer, v. n. — Fureter, être importun. (Montbéliard.)

Chenéqueur, s. m. — Qui *chenèque*, qui furète, fourre son nez partout, ou arrive en fâcheux. (Montbéliard.)

Chênette, s. f. — Petit canal.

Même sens que *chéneau*. Canal en bois ou en métal, gouttière.

Racine : *Canalis*, qui a fait chenal, chéneau.

Chenève, s. m. — Chanvre.

Berrichon, *cheneveu*. Génevois, *chenevar*. Vieux français, *cheneveu*.

Etym. : *Cannabis*, chanvre.

Chenève a formé directement *chenevotte*, tige de chanvre, qui est un mot du dictionnaire de l'Académie.

On écrivait autrefois chenefve. L'*f* est un rappel du *b*, de *cannabis*.

« Il est interdit et défendu à tous de mettre aucune *chenefve* naiser dans rivières, fontaines ou ruisseaux ou il y ait poissons, à peine de confiscation dudit *chenefve*, et de soixante sols appliquables au proffit des seigneurs rière la jurisdiction desquels tel acte sera commis. »

Chenil, s. m. — Poussière, ordures.

« Un porte-chenil ; » « avoir un chenil dans l'œil. »

Ce mot est un exemple frappant de la figure de rhétorique qui consiste à prendre le contenant pour le contenu. *Chenil* se dit en comtois pour les saletés qui se trouvent dans les loges

de chiens, dans les chenils, et par suite pour l'ordure en général.

Etym. : *Canilis, canile,* de *canis,* chien.

Chepagne, s. f. — Empan. (Montbéliard.)

Etym. : Allemand : *Spanne,* qui se prononce *chepann.* Vieux français : *Espane.*

Chetraque, s. f. — Jeu de paume. (Montbéliard.)

Etym. : Allemand : *Starck,* fort, raide.

Chetrique-nôdeule, s. f. — Espèce de macaroni ou de grosse nouille (*Noudel*). (Montbéliard.)

Etym. : Allemand, *Strick-nudel*, *strick,* corde, *nudel,* nouille. Nouilles en forme de cordes.

* **Chevanne,** *chevaine*, s. m. — Petit poisson blanc que dans d'autres pays on appelle *meunier.* On lui donne aussi le nom de derçon (voir plus loin).

Chevanne, s. f. — Feu de joie, perche autour de laquelle on attache de la paille et des fagots pour faire un feu de joie en l'honneur des mariés de l'année.

Cette cérémonie a lieu le premier dimanche de Carême ou des Piquerez, qu'on appelle aussi le dimanche des « pois frits. » Dans les villages, ce jour là, les enfants vont de maison en maison demander des pois frits, des pois simplement grillés sur le poèle de fonte, sans beurre et sans assaisonnement.

Dans Rabelais, le Carême-Prenant est qualifié d'avaleur de « pois gris. » C'est comme on le voit un très ancien usage de manger des pois à cette époque de l'année, Peut-être est-ce *pois frits* qu'il faudrait lire dans Rabelais, au lieu de pois *gris* qui semble ne pas avoir de sens.

Ces feux de joie, qui se font aussi à la Saint-Jean d'été ou à la veille de la fête des Rois, selon les localités, ont encore le nom de *faïes* ou *failles.*

Etym. : Certains historiens locaux font venir *chevanne* de

l'allemand *schwingen* et l'écrivent *schwann*. *Schwingen* veut dire « agiter. »

Chevanne, *chevanton* se retrouvent avec le sens de « feu de joie » dans l'ancien français.

Chèvre, s. f. — Cep de vigne chargé de raisins dont on fait présent d'ordinaire au porteur de la *bouille*.

Cette expression vient peut-être d'une métaphore plaisante « une chèvre qu'on donne à téter. »

Chevret, s. m. — Fromage de lait de chèvre de forme carrée dont on fait une grande consommation en Franche-Comté.

Chevril, s. m. — Grêle, gresil. Peut-être parce que la forme des grêlons rappelle les crottes de chèvre. Ou plutôt encore *gevril* est-il formé de givre.

Chien, s. m. — Espèce de renoncule, *Ranunculus arvensis*, L., *Cocalis daucoïdes* ou encore le *Galeopsis tetrahit*, L., qu'on appelle aussi en Comté « ortie puante. » Littré nomme ortie puante la *stachyde* ou l'*épiaire* des bois, *Galeopsis tetrahit*.

Les graines s'attachent aux habits et aux toisons.

Chie-nid, s. m. — Nom qu'on donne au dernier né d'une famille. Allusion au plus petit oiseau de la couvée qui n'a pas la force de faire ses excréments hors du nid, comme font les autres au bout de quelques jours. C'est le même sens que *culot*. (Académie.)

Chiffe ou *chiffon de pain*. — Morceau de pain.

Ce mot, aussi usité en Normandie et à Rennes (Bretagne), signifie petit morceau de quelque chose.

Etym. : *chiquer*, manger ; le Picard dit « chicon de pain ; » en normand, *chique* est synonyme de chiffon.

Chiffer, *tchiffer*, v. n. — Se gratter fortement la tête comme font les enfants qui ont des poux (Montbéliard).

Allemand, *schürfen*, pour *schirfen*, bas allemand, gratter, écorcher.

Chiffon. — Nom d'amitié qu'on donne à un enfant.

Voyez *chique*.

Etym. : petit morceau. (Voyez *chiffe*.)

Chiflette, s. f. — Gland d'une calotte, d'un bonnet grec.

Même sens que *chouque*, *chouquet* (voir plus loin) et même radical : *ciuffo*, italien.

Chinche, s. f. — Une espèce de grosse grive moins délicate que la grive de vigne.

Chinquer, v. a. — Donner quelque chose par dessus le marché (Montbéliard).

Etym. : Allemand, *schenken*, faire un présent, *schenk*, don.

Chinquer, donner, est sans doute le même mot que chinquer boire (voir *chinquette*). C'est « donner un pourboire. »

Chinquette, s. f. — Petite bouteille de la contenance environ d'un demi-litre.

« Boire sa chinquette de vin. »

Le verbe *chinquer*, boire, godailler, est de l'ancien français.

« Voyant qu'elles prenaient plaisir à chinquer du vin d'Arbois... » (Mémoires de Sully.)

Etym. : En allemand, *schenken* signifie aussi verser à boire.

Chiot de mouche. — Crotte de mouche. On dit « gros comme un chiot de mouche » pour indiquer un tout petit objet.

Chiotté signifie sali par les chiots de mouche : « Un cadre tout chiotté. » (Montbéliard.)

Chipoter (se). — Se disputer avec quelqu'un.

Chipoter, dans le dictionnaire de l'Académie, a un tout autre sens. Il signifie s'amuser, baguenauder, lanterner et nullemen disputer.

« *Se chipoter* » avait le sens comtois, dans le vieux français.

Etym. : *Chipault*, vieux français, désignait un homme couvert de haillons, *se chipoter* pourrait signifier se déchirer, se mettre en haillons.

Chique, s. f. — Morceau de pain ou d'autre comestible. (Montbéliard.)

Même sens en picard (voir *chiffe*).

Chique de tabac; *chiquer*, manger, mettre en petits morceaux.

Un bout de *chique* se dit d'un petit enfant malingre.

Etym. : Espagnol, *chico*, petit; italien, *cica*, petitesse.

En Normandie, *chique* se dit pour *chiffon*, morceau d'étoffe, de là l'expression *chiffon* de pain ou *chique* de pain et un *chiffon*, désignant un petit enfant ou « bout de chique. »

Chiri, s. m. — Nom de plante : *Saponaria ocimoides*.

Chiron, s. m. — Petit tas de foin, même sens que *cabotte*.

Cette expression est de la montagne.

Chironer signifie mettre le foin en petits tas.

Etym. : la racine est peut-être le grec χειρ, poignée, comme le latin *manus* celle de *ménevée*, une poignée de chanvre.

Vieux français, *chiron*, monceau de pierres (Dict. Roquefort); Poitevin, tas de pierres.

Choc. — Exclamation qui signifie : « que c'est chaud ! »

Chou ou *chouk*. — Exclamation signifiant : « que c'est froid ! »

Chouk est usité surtout à Belfort et à Montbéliard.

Etym. : Allemand, *schuckere*, frisson.

Chouchette, s. f. — Mèche de cheveux roulés et appliqués sur les tempes, ce qu'on appelle raccroche-cœur ou « rouflaquette, » dans l'argot parisien. (Montbéliard.)

Choucot, s. m. — Grappe, bouquet. « Un choucot de cerises, de noisettes. »

Etym. : *cioccha*, en italien, signifie aussi bouquet ; allemand, *schock*.

Chou-gras, s. m. — Nom de plante, en général, les *Rumex* et plus particulièrement le *Rumex obtusifolius*.

Espèce d'oseille sauvage à la feuille un peu épaisse.

Chouiner, v. n. — Pleurer, se dit surtout dans un sens de moquerie. « Qu'as-tu à chouiner ? » (Voir *couiner*, plus loin.)

Dans certains patois de Comté, on dit *vouinner*, *vougnie*, *hougnie*, de l'allemand *weinen*, pleurer.

Choulette ou *choulotte*, s. f. — Nom de plante, c'est la valérianelle ou mâche, ou doucette. *Valerianella olitoria*, L., valériane potagère.

Etym. : petit chou.

Choupot, s. m. — Gros chignon, comme *chouque*.

Chouque, *chouquet*, s. m. — Huppe, toupet.

On dit aussi *chouffe*, dans le même sens.

Etym. : Italien : *ciuffo* ; Provençal : *chaf*.

Chouquener, v. n. — Frissonner, avoir froid, de *chouk* (Montbéliard), et *Schuckere* (allemand), frisson.

Chuler ou *tchuler*, v. a. — Sucer sa langue comme font les enfants. (Montbéliard.)

Chuleur, *tchuleur*, qui suce sa langue.

Tchulot, en patois de Montbéliard, pipe courte, brûle-gueule, et aussi le petit linge où l'on enveloppe l'indigo.

Cibler, v. a. — Prendre quelqu'un ou quelque chose comme but de ses coups. « On *cible* quelqu'un à coups de pierres. »

Clainture ou *clanture*, s. f. — Mauvaise connaissance. M. le

chanoine Dartois donne la forme *clânture* et fait venir ce mot de *clan*, tribut, famille. Nous pensons que la racine serait plutôt *clain*, *claim*, procès, plaintes en justice, d'où *clainture* désignerait des gens avec qui l'on ne peut avoir que des désagréments, des procès.

Clairer, v. n. — Brûler, flamber, « le feu claire. » « Faites clairer le feu. »

Claudinette, s. f. — Nom de plante qui s'applique au narcisse des poètes et au faux narcisse ; dans le dernier cas, on dit *claudinette jaune*.

On dit aussi *Jeannette* et *Olive* (voir ces mots).

Co, s. m. — Ver, larve du hanneton, ver blanc.

Cocon, chrysalide, est formé sans doute de cette racine.

L'on appelle aussi *co* ou *cou*, dans les campagnes, la pierre à aiguiser, d'où *couvier*, son fourreau de bois.

Etym. : *cos*, pierre à aiguiser.

Cochon de Saint-Antoine. — Cloporte.

Etym. : Cloporte, d'après Saumaise et Ménage, viendrait de *claudere*, clore, et *porcus*, cochon, parce que ces animaux vivent dans des endroits clos et parce qu'on les appelle ordinairement et par tous pays, cochons, à cause de leur forme. En italien, *porceleti*. En Normandie, *trée*, truie.

Cloportes, autrement *pourcelets de Saint-Antoine*, petites bêtes plates qu'on treuve es caves humides, sous les pierres. (Olivier de Serres, XVI[e] siècle).

Dans le Jura, on appelle le cloporte, *pou de Saint-Claude*.

Cochonnade, s. f. — Charcuterie, viande de cochon. (Montbéliard). — Littré donne le même sens à *cochonnaille*.

Coco, Coin ou **Coq**, s. m. — Nom de plante. *Tanacetum balsamita*, tanaisie baumière.

On appelle aussi cette plante, dans d'autres pays, *coq des jardins* ou encore *menthe-coq*.

Colot, s. m. — Calotte. C'est le masculin de *cale*, coiffure de femme.

On dit aussi *cale*, bonnet. C'est le radical qui a fait *caline*.

* **Combe**, s. f. — Dépression de terrain plus ou moins profonde et qui affecte généralement la forme circulaire. Les combes sont très fréquentes dans les environs de Besançon. « La combe au loup; la combe aux chiens. »

On trouve cette expression dès le XII[e] siècle: Li os (l'armée) chevauche par tertres et par combes. (Garin le Loherain).

Etym. : Provençal et espagnol, *comba*. *Comb*, dans certains dialectes anglais, indique une vallée. Le latin *concava*, d'après Diez, a pu donner *comba*; grec, κόμβος, cavité.

Incumbo, *procumbo* viennent d'un radical *cumba*, qui aura disparu.

Comme, adv. — Comment.

« Comme êtes-vous? » Comment vous portez-vous?

Compagnons blancs, s. m. — Nom de plante, le *Silene pratensis*, G et G.

Ailleurs on donne le nom de compagnons blancs à la lychnide dioïque (*Lychnis dioïca*).

Compagnons rouges, s. m. pl. — C'est le nom comtois du *Silene diurna*, G. et G. qu'on appelle aussi, en Comté, *ivrognes* et *jolis garçons*.

Confaron, s. m. — Bannière de procession (Jura).

Même mot que *gonfanon*, *gonfalon*, d'où *gonfalonnier*, celui qui porte la bannière.

Le Génevois dit *confaron*; provençal, *gonfano*; italien, *gonfalone*; bas latin, *guntfano*; du haut allemand, *gundja*, combat, et *fano*, *fahn*, étendard, drapeau.

Confront, dans cette expression, « vente au confront. » Terme employé dans les fromageries pour signifier une vente

de fromage à condition, au prix que les autres vendeurs demanderont à une époque déterminée.

Etym. : *confronter*, mettre en présence pour comparer.

* **Coquefredouille** ou *coqfreguille*, s. m. — Un pauvre diable, qui met la main à tout.

Coquefreguille, dans le Jura, a plutôt le sens d'homme qui court après les femmes.

Vieux français : malotru, misérable. (Dictionnaire de ROQUEFORT.)

Coquelle, s. f. — Ustensile de cuisine, ordinairement une casserolle en fonte.

Etym. : racine de *coquere*, cuire : bas latin, *cucumella*.

A Montbéliard, on dit *caquelle* et on lui donne au figuré le sens de tête. M. Contejean (*Dictionnaire patois* de Montbéliard) fait remarquer l'analogie de cette désignation avec *teste*, latin *tessa*, qui a fait *tesson* et qui signifie aussi vaisselle, marmite, pot. Nous ajouterons que le mot *pot* a désigné aussi un casque, « avoir le pot en tête, » à cause de la ressemblance d'un pot avec la tête ou avec le casque.

« Fourneau de *coquelles* fait dans la salle de l'intendant. » (Délibér., septembre 1703.)

Cornart, s. m. — Cornet de berger fait en écorce. (Montbéliard.)

Corne *de lard*, s. f. — Couenne de lard.

On dit du reste dans la langue générale, en parlant d'une viande dure : « c'est de la corne. »

Corner au cul, se dit d'un flatteur obséquieux (Montbéliard). « Corne-moi au cul » signifie aussi va te promener; laisse-moi en paix. On y ajoute quelquefois *nicsagen*, de l'allemand *nichts sage*, ne dis rien. (CONTEJEAN).

Cosse, s. f. — Courge, citrouille, par extension, ce nom est employé pour désigner la tête.

Piémontais, *coussa ;* anglais *quash.*

On dit de béliers qui se battent à coups de tête « qu'ils se *cossent.* »

Le vieux français, *cosse*, a les deux sens de potiron et de tête. (Dict. de ROQUEFORT.)

Cosser, v. a. — Blesser.

Cosser, se heurter de front (voir *cosse.*) (Académie). « Se battre à coups de tête. »

Côte, s. f. — Mesure pour la vendange.

C'est peut-être le même mot que *cote* dans cette expression *cote mal taillée*, *quote part*, etc., *quota pars;* espagnol et italien *cotta.*

Le sens de *cote* ou *quote* a de l'analogie en effet avec une mesure.

« La côte, en usage à Besançon et au voisinage, doit tenir de vin clair 22 chasnes et se doit mesurer rase de clair et comble de grains de vendange, le clair répanchant. » (Traité de la police de Besançon, 1583.)

Il faut 8 côtes pour un muid de vendange et 12 pour la bosse.

On estime que la côte de vendange donne 30 à 35 litres de vin clair.

Côtis, s. m. — Côtes, « côtis de porc. »

Coton, s. m. — Botanique, désigne toutes les espèces du genre *Eriophorum* (porte-laine).

Cötons, s. m. — Même sens que côte, s'applique surtout aux légumes et aux feuilles : « des cötons de choux. »

Coucou-barillot ou *barillet.* — « Porter à coucou-barillot, » c'est porter sur son dos un enfant qui passe ses bras autour de votre cou.

Cette expression vient de ce qu'on crie en même temps « au

vinaigre ! » On est supposé vendre du vinaigre et l'enfant représente le barillot.

Couenne, s. f. — Terme injurieux : imbécile : « espèce de couenne. »

Couenneux, vieux franç., signifie gras, épais, lourd, envieux.

Couenneau, s. m. — La première planche qu'on coupe dans le sapin, comme la peau de l'arbre. *Couenne* veut dire peau, en effet, et a pour racine *cutis, cutaneus.*

Codena, en italien, signifie l'épaisseur d'un morceau.

* **Couette,** s. f. — Petite queue.

S'employait autrefois pour la queue de cheveux tressés derrière la tête.

Etym. : *cauda,* diminutif *codetta*, *coue,* queue; *coda*, italien, *couette.* La *coue,* en patois franc-comtois, la queue.

Le mot *couette* a été employé par Diderot.

Un vieux mot français, *écouer*, signifiait couper la queue.

« En la *coue* (queue) disait le proverbe, est li encombres. » Ce qu'on traduit en langage moderne : « la queue est le plus difficile à écorcher. »

« Qui tient la paële (la poèle) par la *coue*, si la tourne où il voet (veut). »

Coufle ou *couffe,* ou *cofe,* dans le Jura *caffe,* s. f. — Peau de fruit ou de légume, « *coufle* de raisin, de pois, etc. »

Etym. : Peut-être *cophinus,* panier, vase, contenant en général, qui a donné *coffre.*

Littré a le mot *couffe,* sorte de panier; on trouve aussi *couffle,* dans le même sens.

Etym. : Provençal, *cofa;* espagnol, *cofia* et *escofia;* italien, *cuffia;* bas latin, *cofea* et *cuphia.*

Coiffe vient évidemment du même radical, surtout la coiffe en terme de boucherie, la membrane séreuse de l'intestin dans laquelle on fait cuire le foie.

Vieux français : *coufle.* (Roquefort.)

Couillonner, v. a. — Railler, se moquer de quelqu'un. « Est-ce que tu couillonnes ? » te moques-tu de moi ?

A aussi le sens de faire lentement quelque chose et de montrer de la lâcheté.

Couiner ou *chouiner*, v. n. — Crier, pleurer en geignant.

Vient peut-être du cri plaintif de la *choue* ou *chouette*.

Chigner, qui semble provenir de la même origine, se dit pour *pleurer*, dans l'argot parisien.

Vieux français, *couinner;* berrichon, *couiner*, grogner.

A Belfort, on appelle « *couineur* » celui qui se plaint continuellement et sans motifs.

Couleuse, s. f. — Fruits tombés de l'arbre, « aller à la couleuse, » aller ramasser les fruits tombés. (Montbéliard.)

Etym. : Couler, coulage, gaspillage, perte.

Coulorer, v. a. — Enluminer.

Counot ou *coinot*, s. m. — Passage, coin, recoin.

Racine, *cuneus*, coin.

Counurier ou *counireux*, s. m. — Espèce de prunier, *Prunus Mahaleb*, L. On donne aussi ce nom, en quelques localités comtoises, au merisier ou bois de Sainte-Lucie.

Coupotte, s. f. — Nom de plante, *Carlina acaulis*, L.

Etym. : *coupette*, petite coupe.

Coupe, s. f. — Mesure de blé. Dans le Jura, *coupalon* et *coupelle*.

Etym. : *cupa, cupella*.

Courager, v. a. — « Courager quelqu'un. » Manger ou boire volontiers après quelqu'un, ne pas montrer de répugnance. (Montbéliard.)

Couratter, v. a. — Courir après quelqu'un.

* **Courgée**, s. f. — Sarment recourbé de la vigne.

Le mot *corge*, dans Littré, signifie bâton recourbé; xv[e] siècle « un certain bâton appelé *corge,* » (Ducange) *corgo.*

Cette racine *corgo* a vraisemblablement donné naissance à *courgée, courdgière*, fouet, en patois comtois, et au mot français actuel *escourgée,* qui a le même sens.

« L'an mil quatre cens dix-sept, le jour de la Saint-Martin, quatrième de juillet, il arriva dedans Besançon une bande d'hommes, de femmes et d'enffans qui s'allaient battans de verges et *courgées* de fer, et ce par le preschement d'ung Jacopin... » (Mémoires inédits, Académie, vol. VII, p. 271).

Vieux français, *corgiée*, *courgie*, *corgie*, *écorgie*, *écourgée*, *escourgée*, sangle de cuir, fouet; radical : *corium*, cuir; bas latin, *corrigia*, qui a fait courroie.

Couriolot, s. m. — Enfant de chœur.

Etym. : *curiolatus*, petit curé, ou *chorus,* chœur.

Courotter, v. n. — Courir, être toujours en chemin.

Courroir, s. m. — Corridor.

Corridor est la forme moderne de *courroir,* dont il n'est que la traduction.

Italien, *corridore;* espagnol, *corredor,* lieu où l'on court. « Les courses de taureaux, *corridas de toros.* »

Couteau 1° (*de miel*). — Un rayon de miel.

C'est une expression issue de la figure de rhétorique qui désigne la cause pour l'effet, l'instrument qui coupe pour la chose coupée. Comme on dit « une faux de pré. »

Bas latin, *costrellus.*

2° On appelle aussi *couteau,* les gousses allongées de certains légumes, comme, par exemple, les gousses de haricots qui ont en effet la forme recourbée du cimeterre.

Coutevet ou *coussevet*, s. m. — La nuque (usité dans la montagne).

L'italien *collottola,* nuque, donnerait, en subissant une déformation régulière, *coutoue*. Si l'on admet un diminutif, *collottoletta*, nous avons *coutouet* et *coutevet* qui se rattachent naturellement à ce mot.

Coutevet signifie donc littéralement le petit cou.

L'espagnol *cottula* a le même sens.

Grec, κοτὶς, occiput; grec moderne, κουτικας, occiput.

Couvert, s. m., pour couvercle : « le couvert de la marmite. »

On dit aussi le *couvert* pour le toit. « Les tuiles du couvert. » « La ville sera chargée de l'entretien des couverts de la maison. » (Délibér., 1712.)

Etym. : Racine, *cooperire, couprir,* couvrir.

Couvier ou *couvié,* s. m. — Espèce de fourreau de bois ou de fer blanc où les faucheurs mettent tremper dans l'eau la pierre à faux et qu'ils pendent à leur ceinture.

En patois, la pierre à faux se dit *co* ou *cou*, du latin *cos, cotis.*

Couvier vient peut-être du latin *cupa* coupe, qui aurait eu une forme *cuparia.*

Nous préférons néanmoins à cette étymologie celle tirée d'un adjectif *cotarius* se rapportant à la pierre à aiguiser.

Dans d'autres pays on dit *coyer* pour désigner ce même instrument.

Queux, dans l'Académie, désigne la pierre à aiguiser la faux. C'est toujours la même racine.

Cracher aux cendres, v. n. — S'emploie pour dire qu'une femme est enceinte.

Cette expression vient des maux de cœur qui caractérisent la grossesse.

Craffe, s. f. — Force. (Montbéliard.)

Dans le patois, on dit *croffe.*

Etym. : Allemand, *kraft*, force.

Cramail, s. m. — Crémaillère. Dans le Jura, *coumacle*.

Etym. : (DUCANGE) bas latin, *crammale*. Le Champenois dit aussi *cramaille*.

Racine : *cremare*, brûler, ou allemand *kram*, crampon. *Coumacle* viendrait d'une forme, *cramaculum*.

Cramaillot, s. m. — Chicorée, pissenlit, *Taraxacum officinale* (Wigg.)

Etym. : Comme *cramail*, *cramaillier* (LITTRÉ) crémaillère et crémaillon. (Dict. académique.)

Ce nom désigne en général un objet dentelé. Il faut chercher un radical avec ce sens. *Kram*, bas allemand, signifiant crampon, est peut-être la racine commune de ces différents mots.

La Dent de lion, *Leontodon taraxacum*, qui est un des noms de la chicorée sauvage, justifie bien cette étymologie de *cramaillot*, à cause de sa feuille dentelée.

Crampet, *crampin*, s. m. — Petit homme trapu et robuste; au figuré, fier, vaniteux. Vieux français, *cropet*, trapu.

Duvernoy, dans ses Ephémérides de Montbéliard, assigne à ce mot une origine allemande *Krœmer*. *Krœmper*, mercier, revendeur : En 1662, les neiges étaient tellement abondantes que « les charretiers ne pouvaient charrier nulle part, ni les *crampets* faire leur trafic. »

Le même auteur ajoute que *crampet* signifie une personne qui n'a ni courage ni force physique.

Crampir, v. n. — Se cramponner. C'est une autre forme, mais issue de la même racine *crampe, crampon*; en allemand, *krampf*; italien, *grampa*.

Crapé, s. m. — Espèce de mets de farine, crêpe.

Crâpé se dit aussi d'un gros crachat ou d'une large escarre de plaie, par analogie de forme.

C'est le même mot que *crêpe*.

Italien, *crespello*; racine : *crispus*, frisé, parce qu'on les fait frire.

Crépi, s. m. — Crépissage.

Peuvent être autorisés pour les constructions dépassant l'alignement.....; les *crepis* et rejointoiements. (Règlement de voirie, 1870.)

Cresson de Saint-Georges, s. m. — Le cresson des prés, *Cardamine pratensis*, L.

On appelle aussi, en Comté, « cresson de vigne » la *Cardamine hirsuta*, et « cresson de bois » la *Dentaria digitata*, L.

Crêt, s. m. — Cîme, sommet, même sens que crête.

Ce mot est surtout usité dans la montagne et le Jura suisse. On trouve parfois *creste* dans des textes anciens.

Etym. : Latin, *crista*, qui a fait crête.

On dit dans différents de nos patois, *cratot, cra, cratre.*

Creuille-bouset, s. m. — Nom d'un insecte, le bousier. (Voir *fouille-merde* (Montbéliard.)

Creuiller en patois signifie *creuser*.

Creuillon, s. m. — Cerneau (Jura). *Creuiller*, faire des cerneaux, creuser.

Etym. : *creux, cerne* (Dictionnaire académique).

Cerner a un peu le sens de creuser ; on fait un *cerne* pour détacher le cerneau.

Creuiole, s. f. — Pie-grièche ou gros-bec.

Cric, s. m. — Dans cette expression « que le cric me croque, » équivalant à « que le diable m'emporte. »

Crielot, s. m. — Espèce de panier à salade où on la met égoutter. (Montbéliard.)

Du patois *crièle, crible*.

Vieux français, *creil*, claie.

Crôgue, s. f. — Cruche (Montbéliard).
Allemand, *krug* (kroug).

Croix, s. f. — Dans cette expression : « faire la croix sur quelque chose, » y renoncer pour jamais. C'est sans doute une allusion au signe de croix qu'on fait avec le goupillon sur le cercueil.

Crôler, v. a. — Secouer, agiter, ébranler.
Crôle-menton, se dit, en Comté, de vieilles gens qui branlent le menton.
On dit aussi « crôler les prunes » secouer le prunier pour faire tomber les fruits.
En terme de vénerie, « crouler la queue » se dit d'une bête qui remue la queue en signe de frayeur.
Etym. : *crollare*, cette racine a fait crouler et aussi *grouiller*, remuer (crouiller).
Vieux français, *crolar, crosler, crouler*, *crolle*, ébranlement, secousse : « le crolle de la terre, » tremblement de terre.

Crolotte, s. f. — Ebranlement.
Dans cette expression « faire crolotte, » tomber au moindre choc (Montbéliard).
Etym. : *croler*, crouler, ébranler, secouer.

Crompîre ou *croumpire*, s. f. — Pomme de terre.
Etym. : *grundbirne* (allemand), poires de terre. C'est le mot qui, en Allemagne, désigne les tubercules des topinambours.

Crosser, v. a. — Fortifier avec des poutres, étançonner. De crosse, béquille, appui (Montbéliard).
Vieux français, *crosser*, courber; *crux*, croix. Les étançons sont terminés par une croix, c'est-à-dire par une poutre horizontale.

Croupeton ou *cropeton* (à). — Dans une position accroupie, comme on disait autrefois à *genoillons* pour « à genoux. »
Racine : *croupe.*

Le Génevois dit *à crepetons;* le Lorrain, *à crèpatons.*

VILLON : « Pauvres vieilles gens assises à croppetons, tout en un tas. »

Cude, s. f. — Sottise, folie.

Cudot, s. m. — Qui fait des cudes. Dans le patois de Montbéliard, *cudot* se dit aussi de quelqu'un qui est toujours pressé.

Etym. : vieux mot *cuider,* croire, et, par suite, *présumer;* d'où un cudot, un présomptueux, un individu qui fait des sottises par vanité et par outre-*cuidance.* Anglais, *cuddy;* latin, *cogitare* (?)

Ce sens de présomption, le mot *cuider* l'avait déjà dans plus d'un cas. C'est ainsi que la *cuidance* était toujours opposée à la sapience, comme l'attestent les proverbes suivants :

Tel cuide avoir fait, qui commence.
Tel cuide l'autrui avoir
Qu'il pert son cors et son avoir.
En un quart de quider n'ad plein poing de saver.
Ou : en quart de cuidance il n'y a pas un plein poing de science,
Ou bien encore : en un tonnel de cuidance n'a pas un pot de sapience.

Au moyen-âge on trouve *cuidiers* avec le sens de *cudot.*

« Cuidiers fu un sos. » (XIII[e] siècle.)

Cudiau, dans la Suisse romande, signifie pensif, qui réfléchit.

Cude a été employé, en vieux français, pour estime, considération, *cogitatio.*

Cuidereaux désignait les jeunes gens présomptueux.

VILLON : « A cuidereaux d'amour transis. »

Cuite, s. f. — Dans cette expression, « avoir une cuite, » être gris.

On appelle *cuite* aussi, la quantité de marc ou de fruits qu'il faut pour remplir la cuve de l'alambic. « Je n'ai de genne que pour une cuite. »

C'est peut-être de ce deuxième sens que vient la première expression.

Cuiture, *cuisure*, s. f. — Le résidu du beurre quand on l'a fait fondre. « On mange la cuiture en tartine. »

Les Belfortains disent *retuiture*. — Dans certains patois, on appelle la cuiture *kermeuche* ou encore *derre au chat*.

Etym. : cuire, *cuiture*, beurre qui a cuit.

Cul-bénit, s. m. — Un dévot, une dévote, qui fréquente continuellement les églises.

Cette expression mal séante n'est pas nouvelle. Elle a même dû précéder, comme la cause précède l'effet, celle de *péteur d'église*, qui avait jadis la même signification.

> « L'un avecques prudence au ciel s'impatronise
> Et l'autre en fut chassé comme un péteux d'église. »
> MATH. (*Régnier, Satire* 14).

> « Si dis-je cette dame Elise
> Comme de vrais *péteurs d'église*,
> Les eut chassés de son Etat. »
> SCARRON, (*Virgile travesti*).

Peut-être *cul-bénit* est-il une corruption d'une très ancienne forme, *benescuz*, de *benedictus* (benectus-benescuz).

Culs de chien, s. m. — Nèfles.

Ce nom vient de la forme de ce fruit.

Avoir, les doigts en « culs de chien, » avoir l'onglée.

D

Dains, s. m. — Aiguilles, feuilles du sapin. On dit *Dai* dans le patois des Fourgs.

Dale ou *dalle* (Jura *Dèle*), s. f. — Branche horizontale du sapin, ou copeau du sapin (Jura).

On appelle aussi *daille* le pin, dans le patois des Fourgs et en Savoie.

Ce mot est vraisemblablement le même que *talle* du Dictionnaire de l'Académie et qui signifie un rejet, un drugeon d'un arbre.

Etym. : *Tallo* espagnol, *thallus*, θαλλός, latin et grec.

Dâl est resté dans l'irlandais *daille*, qui signifie feuille.

En anglais, *deal* se dit du sapin.

Damotte, s. f. — 1° Nom d'une espèce de mésange à longue queue, comme « les queues-de-casse. »

Etym. : *Damotte*, petite dame, sans doute à cause de sa longue queue.

2° C'est aussi le nom d'une plante, de l'*ivrogne* ou *bec-d'oie* (voir ces mots), que les botanistes appellent *Corydalis cava*, ou encore de l'*Arum maculatum*, (L.), dit *Pied de veau*.

Dandine, s. f. — Volée de coups, correction. « Donner une dandine. »

Même sens que *danse* dans l'expression « donner une danse. »

Etym. : C'est le substantif du verbe *dandiner* ou *se dandiner*, qui signifie danser sur un pied et sur l'autre.

Usité à Genève.

Dardène, s. f. — C'était le nom que l'on donnait à une pièce de cuivre jaune qui valait deux liards.

Provençal, *Darden*.

Le mot *Dardenaire* que nous trouvons dans les ordonnances de Franche-Comté 1619, comme synonyme d'acheteur en gros, avait peut-être *dardène* pour radical.

* **Dare-dare** ou *dardar*. — A la hâte.

Diderot a employé cette expression.

La racine est un vieux mot *darer* qui signifiait courir ; agir avec vivacité. On disait aussi *daurer*.

Dé de la Vierge, s. m. — La digitale; sa fleur a la forme d'un dé.

On l'appelle aussi dans d'autres pays « Gant de la Vierge. »

Débagager, v. a. — Déménager (enlever ses bagages), comme *déniper* enlever ses nippes, ou *déménager* enlever son ménage, par opposition à *emménager*.

Débaudriller (se), v. a. — Se former, se développer. Se dit des jeunes gens et des jeunes filles qui se forment (Jura).

Déberlinguer, v. a. — Défaire, démolir.

Débringuenaudé, part. adj. — Débraillé, agité.

Dégouliner, v. n. — Couler goutte à goutte. « La pluie me dégouline dans le dos. »

Etym. : Couler comme par un goulot ou *goule* qui a formé *gueule*. On disait dans le vieux français *dégoult* dans le sens de canal, égoût.

Décombattre, v. a. — Séparer des combattants.

Décombre, s. m. — Débarras. « C'est un bon décombre, » c'est un bon débarras. Se dit d'un importun qui finit par s'en aller. Par opposition à *encombre*. (Montbéliard.)

* **Décommander**, v. a., pour contremander.

Décroit, s m. — Dans cette expression « avoir le décroit » (Montbéliard), avoir un membre atrophié. Se dit aussi d'une personne dont la croissance est arrêtée.

Décroûter, v. a., se dit dans le jeu de bille quand on chasse la bille de son adversaire de la position qu'elle occupait sur le terrain. (Montbéliard.)

Etym. : On l'enlève de « la croûte, » c'est-à-dire de la terre.

Décru, s. m. — La diminution du nombre des mailles du tricot. « Faire un décru. »

Etym. : *Décroître*, le contraire d'accroître.

A Genève on dit *décrue*.

Dédevenir, v. n. — S'affaiblir, maigrir.

Dégayé (prononcez dégaillé) ou *dégailli*, part. pris adjectivement. — Décolleté, débraillé, déchiré.

Nous ferons remarquer que *gay*, en terme de blason, a le sens de nu et se dit d'un cheval sans harnais.

Dégruauder, v. a. — Secouer violemment, meurtrir. « Les *sargots* (cahots) de cette voiture m'ont *dégruaudé* le ventre. »

Etym. : Peut-être le radical est-il le vieux mot *gru*, *gruau*, le grain grossièrement concassé auquel on a enlevé sa pellicule. « Je suis dégruaudé » aurait le même sens et serait emprunté à la même métaphore que « je suis moulu. »

On donnait anciennement aussi le nom de *grue* à un instrument de punition pour les soldats. Dans ce cas, « être dégruaudé » serait emprunté à un autre ordre d'idées et équivaudrait à être *roué* ou *rompu*.

Dégueniller, v. a. — Déménager.

Etym. : « Enlever ses guenilles, » comme *dénipper* « enlever ses nippes. »

Délassante, s. f. — Canapé, sofa. Un siége où l'on se délasse.

Délie, adjectif des deux genres. — Mince, délié. « Il faut couper cela *délie*. »

Etym. : C'est une forme de *délié* qui se trouve avec le même sens dans le Dictionnaire de 1751.

Démanguillé, adj. — Déchiré, disloqué.

Dénanger, v. a. — Débarrasser, nettoyer. « *Dénanger* un carreau de jardin des mauvaises herbes. »

Dénipper, v. n. — S'enfuir, décamper, déménager.

On dit parfois dans le même sens *déguenilller* enlever ses guenilles.

Ce mot est peut-être aussi une forme de *déniter*, sortir du nid. On dit à Genève *dénioter*, pour arracher quelqu'un de chez lui.

Dépantené, adj. — Qui a les habits usés, déchirés. (Jura.)

Etym. : Radical *pannus* haillon, morceau d'étoffe. Comme *dépanné*.

* **Dépendeur d'andouilles**, s. m. — Homme grand et maigre, grand flandrin.

Les andouilles, dans les habitations de la campagne, sont ordinairement pendues au plafond ou tout au-dessus de la cheminée.

Dépense, s. f. — Piquette. « Boire de la dépense. »

C'est probablement un souvenir du couvent ou du collége, où l'on appelle *dépense* l'office aux provisions, et *dépensier* le fonctionnaire préposé à leur garde.

Etym. : *Dispensare*, distribuer, qui a formé *dépense*, *dispensaire*, etc.

Dépioter, v. a. — Enlever la peau d'un animal, l'écorcher.

Etym. : Vieux français, *piaut*, peau, *dépiauter*.

Déplancher, v. a. — Labourer la vigne.

Etym. : *Dé* et *plancher*, aplanir, faire que le sol ne soit plus plat comme une planche de jardin, mais creusé et labouré profondément, ainsi que doit l'être une vigne.

Déquepiller ou *décapiller*, v a — « Faire du décapillon. » Déméler, parfiler, effilocher. Le contraire d'*enquepiller*. (Voir ce mot.)

Etym. : Radical latin, *capilli*, cheveux.

Derçon ou *derson*, s. m. — Espèce de poisson blanc. C'est

le chevanne. On lui donne encore souvent en Franche-Comté le nom de *meunier* ou *cabotin*.

Dernier, 1° adv.— Derrière. « Il demeure *dernier* chez nous. »

2° *Dernier*, s. m. — « Il lui a donné un coup de pied au *dernier*. »

Usité aussi à Genève.

Dans le principe, *dernier* et *derrière* se confondent. Ils ont certainement tous les deux le même radical. Le patois du Berry présente les formes *derrier* et *darrier* pour *dernier*. Le Provençal *derrier*, *derrer* se prononçait *derrière*.

Du reste, le *dernier* n'est-il pas celui qui reste *derrière?*

Le radical latin *de retrò* aura formé un adjectif bas latin : *Derrenarius*, *derrenier*.

On lit sur la pierre tombale du sire de Tavannes à Porrentruy : Cy gist noble escuyer Jehan de Tasvane le *derrier* de sa rasse (1549).

Dernier temps. — L'automne. Comme on dit le *premier temps* pour le printemps *(primum tempus)*, ce qui est parfaitement conforme à la logique de la formation de la langue.

Dérocher, v. n. et a. — Rouler en bas, ou jeter en bas, dégringoler.

Etym. : Italien, *Rocca*, roche ; *derrocar* en Espagnol, tomber, de *rocca*.

Rabelais emploie couramment le mot *dérocher* dans ce sens.

On disait aussi dans le vieux français : *déroquer*, *desrocher*, *dérocher*.

A Montbéliard, *déroucher*.

Descente de lit, s. f. — Tapis de pied.

Désespoir du peintre, s. m. — Nom d'une plante, *Saxifraga umbrosa* de Linné, saxifrage ombreux.

Desserrer, v. n. — Dégeler. On dit : « Il desserre, » pour « il dégèle, » comme « il serre » pour « il gèle. »

Dessevrer, v. a. — Trier, choisir.

Etym. : Latin : *De separare*, séparer, comme on dirait *dé-séparer*.

Sevrer, appliqué à un nourrisson, ne signifie autre chose que le *séparer*, le priver de sa mère.

Le vieux français avait *desseurer*, *desseuvrer*, *dessoivrer* dans le même sens.

« Pourquoi, Sire, ti es tu desseurez loing de tes amis?... » (Comment. sur le Psautier.)

Détalet, s. m. — Gouttière (Jura).

Même radical que *détaler*, se sauver (s'écouler).

Dététer, v. a. — Sevrer. « Dététer un enfant. »

Détour, s. m. — Foulure, entorse. « Se donner un détour, » se faire une entorse. »

Détraper, v. a. — Détruire, dépenser.

On dit en patois *détropai*, *détrôper*.

Vieux français, *destraper*, débarrasser, tirer du piége, de la trappe.

Deventrée, s. f. — Plein un tablier; tout ce qu'on peut porter dans un tablier.

« Je l'ai vu qui emportait une *deventrée* de pommes. »

Etym. : Ce qui peut tenir devant soi appuyé contre son *ventre*, ou dans le *devanti*.

Le tablier, dans le vieux langage, s'appelait *devantrier*. En patois comtois *devanti*.

Dévoré, part. adj. — Déchiré. « Cet enfant est tout dévoré. »

Métaphore tirée du sens littéral.

Devinotte, *devinette*. — Rébus, charade qu'il faut deviner.

Diable ou *diadia*, s. m. – L'iris germanique, *Iris germanica;* on l'appelle aussi *Gliale*.

Dans d'autres pays on lui donne le nom de *Couteau*, et généralement on appelle les iris *Flambes*, sans doute à cause de leurs feuilles en formes de flammes, comme on appelait l'ogive *flamboyante*.

C'est de cette ressemblance avec des flammes que vient peut-être, pour l'iris, son nom comtois de *Diable*. A moins que cette dénomination ne provienne des propriétés médicinales de sa racine, qui agit comme l'émétique.

Diacre (faire), se dit d'une femme qui laisse passer son jupon sous sa robe.

Le diacre porte un *rochet*; or le rochet, dans le vieux français, est synonyme de jupon.

Diane des étangs, s. f. — Botanique ; un des noms du nénuphar (*Nymphea alba*, Linné) ; on l'appelle aussi *Rose des lacs*.

Digne, s. f. — La tige du chanvre qu'on va tiller.

Dans la Haute-Saône, la *digne* d'un puits se dit de cette longue pièce de bois qui fait contrepoids pour amener le seau à la margelle.

Etym. : Peut-être du latin *tignum*, tige (solive).

Djeter, v. a. — Nettoyer une étable, une soue à cochons. (Montbéliard.)

C'est le mot « jeter, » jeter dehors.

Djoffer, v. n. — Ecumer, jeter de l'écume. (Montbéliard.)

Djoueter, v. n. — Jouer, sauter, folâtrer, comme font les jeunes chiens. (Montbéliard.)

Djoueter est une forme de prononciation patoise pour *jouter*. Le *j* se prononce *dj*.

Vieux français : *Jouter*, combattre, se dit encore de certains animaux qu'on fait combattre les uns contre les autres. « La joute des coqs. »

De la préposition *juxta, jouxte*, contre. *Jouter*, c'est littéralement se joindre.

Docher, v. n. — Pleuvoir à verse. (Montbéliard.)

Etym. : Par extension, *doucher*, arroser avec une douche, une conduite d'eau (radical *ducere*), dans un sens général, a signifié une aspersion de liquide par quelque moyen que ce soit.

Doitte, s. f. — Pierre plate assez mince qu'on tire des carrières des environs de Besançon ; moëllon.

« Toutes murailles devans porter de grands couverts, ou devans être élevées pour deux étages et plus, hors de terre, seront d'épaisseur hors d'icelle, au moins d'un pied trois quarts et seront de bonnes *doittes* posées à chaux et arenne, etc... » (Ordonnance de la cité royale de Besançon, 1689.)

Etym. : Peut-être *douette, douvette*, petite *douve*, par analogie avec un morceau de bois plat.

Dondaine, s. f. — Grosse femme, même sens que « grosse dondon. »

Vieux français : *Dondaine*, femme de mauvaise vie.

Au moyen âge, *dondaine* était le nom d'une machine à lancer de grosses pierres. Il a signifié aussi une espèce de cornemuse.

Ces deux mots, *Dondaine*, *dondon*, se retrouvent comme synonymes dans les refrains de chansons joyeuses : la fari-*dondaine*, la fari-*dondon*.

Donner le tour. — Faire un tour de promenade. « Nous avons donné le tour par les remparts. »

Cette expression est également employée à Genève.

Dorve, s. f. — Nom de plante, la Lysimachie, *Lysimachia nummularia*, L. — Dans d'autres contrées, aux environs de Montbéliard, on donne ce nom à une espèce de renoncule qui est, dit-on, très nuisible au bétail, *Ranunculus flammula*

de Linné. De là le mot ENDORVER, procurer des étourdissements, des vertiges, ou une espèce de somnolence.

Doublot, s. m. — Mouchoir blanc que les femmes se nouent autour de la tête. (Montbéliard.)

Etym. : Sans doute parce que ce mouchoir est plié en deux, doublé.

Vieux français : *Doublet*, espèce de vêtement, sac.

Douçot, s. m. — Nom d'une espèce de racine qui vient dans les prés et que mangent les enfants. On l'appelle aussi *Olive* (voir ce mot) ou scorsonnère sauvage. Dans le patois de Salins, on lui donne le nom de *Calambo* et de *Barboichot* dans le patois des environs de Besançon. (Voir *Barbotte.*)

Douillette, s. f. — Entonnoir, cylindre avec lequel on introduit la chair des saucisses dans le boyau. Diminutif de *douille*. (Montbéliard.)

Etym. : *Douillette* diminutif de *douille*, patois *doille*. (*Endouille*, *en-doille*, patois), d'où andouille et andouillette.

Bas latin : *Ductile*, de *ducere*, gouttière, canal.

Douraize, *dauraze*, *deraise* ou *doullaze*, s. f. — Barrière de pâtures comme il y en a dans la montagne, pour empêcher le bétail de passer.

Racine : Grec, θύρα, porte ; Allemand, *thür*.

Bas latin : *Daresiæ*, grillage en bois ou en fer entre la nef et le chœur de l'église.

A Pontarlier, ces barrières se nomment *cledar* et *cleda*, claio (bas latin). On les appelle aussi *clédas* dans le canton de Neuchatel.

* **Douzil**, *dozi*, *deset*, *dèse*, *deusille* (patois), s. m — Robinet de tonneau, petite cheville pour boucher un trou du tonneau, le fausset.

« Saint-Claude, dans le Jura, est le pays où l'on fabrique les douzils. »

Etym. : *Duciculus* (DUCANGE), diminutif de *dux*, conduite, petite conduite, tuyau. *Ductilis*.

Dans le Berry, on trouve *doizil*, *duizi*; provençal, *dozil*.

Rabelais : *Douzil*.

Dousiller, v. n. — Se servir souvent du dousil, du fausset, pour goûter le vin, et par extension : « boire dans sa cave. »

Dragon, s. m. — Cerf-volant, insecte. (Montbéliard.)

Drille, s. f. — Diarrhée.

Driller, 1° v. n. — Avoir la diarrhée. Peut-être est-ce le même mot que *trouiller, triller*. Avoir la *courante*.

2° * *Driller*, v. n. — Courir vite. (Montbéliard.)

Ce mot figurait encore dans l'édition du dictionnaire de l'Académie en 1718.

« Toute la cour *drille* vers la Guienne. » (SCARRON.)

Drouille, s. f. — Femme de mauvaise vie. Matière fécale liquide.

Ce mot vient encore à l'appui de cette observation que la terminaison *ouille* est péjorative, c'est-à-dire qu'elle indique un défaut : vadr*ouille*, varp*ouille*, etc., terme d'argot.

Drouillotter, courir la gueuse.

Drouille est le même mot vraisemblablement que *drille*. Ne dit-on pas une *coureuse?* Or *driller* signifie courir.

Druesse, s. f. — Fumier, gadoue qu'on met au pied des plantes pour les faire pousser *dru*.

Etym. : En piémontais, *dru*, fertile ; génois, *drus*, dense ; provençal, *drut;* bas latin, *drudus*.

Druesse s'emploie encore pour exprimer la fécondité du sol. Ainsi on dira d'une terre affaiblie, usée, « qu'elle a perdu sa *druesse*. »

Druaie, dans le patois de Montbéliard, signifie les ordures qui restent au fond d'un nid abandonné. C'est le même sens que ci-dessus.

Druger, v. n. — Sauter, bondir, cabrioler. (Jura.)
Druge, en breton, badin, enjoué.
Radical : *Dru*, fort, vif. (Voir *Adrugeons*.)
Druge a signifié, en vieux français, vacarme, bruit.

« Leurs grands cris, leur horrible *druge*
Semble le meschief du déluge..... »
(Guillaume GUIART.)

Duvet, s. m. — Edredon. C'est le couvre-pied fait avec du *duvet*.

On sait qu'*édredon* signifie la plume de cette espèce d'oie appelée l'*eider*, qu'on prononce en allemand *edre*.

Le *duvet* d'un lit est formé des petites plumes du ventre de l'oie.

E

Eau-bénitier, s. m. — Bénitier.

On a dit primitivement *eau-bénitier*, et plus tard *bénitier*, par abréviation.

« Toute la chapelle, à savoir une croix, un calice, un *eau beneystier*, etc... » (Inventaire du palais Granvelle, 1607.)

Eauveu, adj. — Humide, qui retient l'eau.
En patois on dit *aivu*. (Montbéliard.) Le Poitevin a *aiveux* dans le même sens.
Etym. : *Ave*, eau ; vieux français, *aive*.

Ebauche, s. f. — Ce qui sert de plafond aux granges. « Un plancher qui n'est qu'*ébauché*. »
Etym. : Il y a un radical *bauche* qui a le sens de mortier et qui a formé *ébaucher*, tirer de la *bauche*, donner une forme.

Eble, s. f. — Nom d'une plante, *Sambucus Ebulus*, L. C'est l'Hièble du dictionnaire de l'Académie.
Etym. : Latin : *Ebulum*.

Ebluette, s. f. — Eblouissement, étincelles. « Avoir les ébluettes » signifie « avoir un éblouissement. »

Le mot *bluette*, dans l'Académie, a le même sens: En Normandie, *beluette;* vieux français, *bluetter*, lancer des étincelles.

Berlue, *avoir la berlue* a le même radical, c'est voir des étincelles; n'y voir que du feu.

Etym. : Provençal, *beluga;* vieux français, *esblauir*, faire voir bleu ou *bluet*.

Ebretinguer, v. a. — Abasourdir.

Ecaffé, *écaflé*, adj. — Ecrasé.

Radical : *Couffe (coufle)*, *é-caffé*, sorti de sa *caffe;* on dit aussi *écoflé*, sorti de sa *coufle*.

Littré a « *écaffer*, terme de vannier, partager l'osier en deux dans le sens de son épaisseur. »

Le dictionnaire de Roquefort donne aussi ce dernier sens.

Vieux français : *Escacher, écacher*.

Ecalvarger, v. a. — Répandre tout au travers. Même sens qu'*écampourer*.

Ecamboiner, v. n. — Ouvrir largement, élargir. (Montbéliard.)

Le patois dit *écaboinai*, ce qui laisse supposer le radical *cabone*, caverne; *écamboinai* serait donc comme *écaverner*, ouvrir au large comme une caverne.

Ecampiller, v. a. — Même sens : éparpiller.

Catalan : *Escampar*. « La poudre d'*escampette*. »

Ecampourer, v. a. — Même sens que les précédents.

Etym. : Répandre *per campos*, à travers champs. *Echampourer*.

Dans le patois de la Haute-Saône, on dit *écamfoussi* qui, francisé, ferait *écamfousser*.

Un autre verbe de même signification existe encore dans les mêmes localités, c'est *écapoigi*.

Il y a, comme on le voit, un véritable luxe d'expressions pour cette action d'éparpiller.

Ecarasse, s. f. — Carde.

Ecarasser, v. a. — Carder.

On disait autrefois *escarde*, *écard*.

Ecarpiller, v. a. — Eparpiller, répandre.

Est usité aussi en Normandie.

Ecatriller, v. a. — Ecarter. « *Ecatriller* les jambes. »

Ecarquiller les jambes est dans le dictionnaire de l'Académie.

Ecatriller est une forme d'*écartiller*, vieux mot français fort usité jadis.

Etym. : *Ecartiller* ou *écarquiller* a la même racine qu'*écarteler* dont il diffère peu du reste. C'est tirer ou ouvrir avec exagération, de façon à « fendre l'objet en quatre. » Le radical est *quater*, quatre.

Echaille, s. f. — Echarde. C'est le même mot sous une forme dialectale.

Etym. : Italien, *scardo*, chardon; latin, *carduus*. Le piquant du chardon entre aisément dans la chair.

Il ne faut pas s'étonner de voir l'*r* de *scardo* changée en *l* dans *échaille*. Le fait est fréquent. Exemple : *fragrare* qui a fait flairer.

Echaille se dit aussi d'un morceau de bois qui n'est pas coupé net. C'est donc aussi un synonyme d'*ételle*.

Vieux français : *Echalier*, clôture faite de morceaux de bois, de pieux ou de branches.

Echailler ou *échauler*, v. a. — Enlever la peau des noix et des noisettes.

Même mot sous une autre forme qu'*écailler* et *écaler*, enlever l'*écale* des noix, l'enveloppe qui couvre la coquille.

Echailler, en Comté, a le sens d'enlever non pas l'enveloppe de la coque, mais la peau de la noix.

Ecaler a fait *échaler*, *échailler*. *Ecaille* est le même mot que *écale*, de l'allemand *skale (escale)*. Italien, *scaglia*.

Echarbouton, s. m. — Nœud, embrouillement de fil.

Le Génevois dit *écharboter*, embrouiller un écheveau de fil.

Richelet donne *encharboté* pour *embarrassé*, et Rabelais *escharbotter* pour remuer, agiter :

« En attendant graisler les chataignes, escript au foyer avec un long baston, brulé d'ung bout, dont on *escharbotte* le feu. »

Encharboté, dans le dictionnaire de Roquefort (langue romane), signifie embarrassé, brouillé, sans ordre.

Echarvet, s. m. — Grappe de raisin égrenée; ce qui reste au sortir du pressoir.

« Maigre comme un écharvet. »

Le vieux mot français *eschevi* veut dire maigre.

Echaulon, s. m. — Noix fraîche. La noix qui a encore son *écale*. (Voir *échailler*.)

Vieux français : *Calon*, *chalon*, noix.

Echenée, s. f. — Conduit en bois ou en métal pour faire écouler l'eau.

Même mot que *échenal* sous une autre forme, ou *écheneau*, *chêneau*, *chenal*, *chênette*.

Vieux français : *Echaux*.

Echepper, v. a. — Laver le linge à grande eau pour enlever le savon. (Montbéliard.)

Vieux français : *Eschopper*, battre, frapper.

* **Echevette**, s. f. — Echeveau.

Le Génevois dit aussi échevette. « *Echarboter* une échevette, » embrouiller un écheveau.

Echine (de bois), s. f. — Une grosse bûche. (Montbéliard.)

Echogie, s. f. — Courant d'air froid entrant par une porte. (Montbéliard.)

Ecofler, v. a. — Ecraser. Se dit surtout des fruits ou des légumes qui ont une *coufle*, une pulpe. (Voyez *écaffé*, *éclafé*.)

Vieux français : *Eclaffer*, éclater, fendre.

Ecot, s. m. — Tuyau qu'on trouve sur le corps des jeunes poulets quand on les plume. C'est à proprement parler le rudiment non encore développé de la plume qu'on brûle en faisant flamber la volaille, avant de la rôtir.

Ce mot est analogue à celui d'*écot*, terme d'eaux et forêts, signifiant tronc, rejeton d'arbre, et qui a donné lieu à notre proverbe comtois : « Sec ou maigre comme un écot. »

Dans ce sens forestier, *écot* est français.

Etym. : Espagnol, *escoto;* suédois, *skate;* allemand mod., *schiessen*, pousser des rejetons. La plume imparfaite du poulet est assimilée à un rejet, à une pousse.

Le Génevois emploie *écot* dans le sens de brindille de bois sec.

Ecouener, v. a. — Sarcler. Ecobuer, enlever la peau, la *couenne* de la terre.

Ecrafouiller ou *écafouiller*, v. a. — Ecraser.

L'Académie a *écarbouiller*. En champenois *écrabouiller*.

L'origine serait un vieux mot *garbouil* ou bien le latin *excarbunculare*, réduire en charbon, en menus morceaux. Ce sens est indiqué par le mot belge *scrabouilles* qui désigne la poussière de charbon, les scories pulvérisées.

Ecrepi, adj. — Ressemblant. S'emploie dans cette expression : « C'est son père tout *écrepi*, » pour dire d'un enfant qu'il est le vivant portrait de son auteur.

Ecressi-è, adj. — Maigre, efflanqué.

Un enfant « écressi, » malingre.

On dira d'une écriture maigre et allongée qu'elle est « écressie. »

Etym. : *Ex grossus*, qui diminue, qui est dégrossi, amaigri.

Le mot patois (Haute-Saône) *égrochi*, dégrossi, accentue cette étymologie. Dans le patois de Montbéliard, on a, comme abréviation de ce mot, *écrit*.

Vieux français : *Cresse* pour graisse; *écressi*, *égraissé*, synonyme de dé*graissé*.

Ecrignaule, s. m. — Maigrelet, avorton.

Dans le patois de Montbéliard, *écrignaule* est le nom de la pie-grièche.

Voyez *Creuiole* qui est le même mot avec le suffixe *é*; *écreuiole*, *escreuiole*.

Ecuit, *écuire*, part. pas. — « Etre écuit » signifie avoir certaines parties de la peau enflammées, comme les ont les enfants trop gras, dans les plis des cuisses ou du postérieur.

Ce mot s'emploie à Genève concurremment avec *écuissoté*, qui a un sens analogue. Ainsi l'on dit s'*écuissotter* par une longue marche. De fait, c'est généralement au pli des cuisses et de l'aine qu'on est *écuit*.

Etym. : Languedoc, *escoï*; bas breton, *scuisa* ou *scouisa*, être las, fatigué.

Ecuire ayant aussi le sens d'écorcher, le mot vient probablement d'*excoriare*, qui a fait anciennement *escoirer*.

Efraser, v. a. — Emietter, écraser.

Ce verbe a aussi un fréquentatif *éfrasiller*.

Fraisa, miette. (Suisse romande.)

Le dictionnaire de Roquefort donne *éfracer* dans le même sens.

Etym. : Latin, *fressus* de *frendere*, casser, écraser, mettre en miettes.

Egouttiot, s. m. — L'instrument de bois en forme de pelle avec lequel on vide les bateaux.

Vient d'*égoutter*.

Egralir (s'), v. p. — Se disjoindre, se détendre.

Se dit particulièrement des douves d'un tonneau qui se séparent lorsqu'elles sont sèches.

Egrali ou *égreli* a le même sens et la même étymologie que *grêle*, *gracilis*, mince, par opposition avec le gonflement que subit le bois lorsqu'il est mouillé.

Le bois sec se retire et par suite le tonneau se disjoint, se dessèche.

L'abbé Dartois donne pour étymologie *gré*, *grélot* de *graal*, vase. S'*égralir*, se détendre comme font les vaisseaux de bois.

Vieux français : *Aigrailir*, affaiblir, diminuer; berrichon, *aigreli*, transi de froid (resserré).

On dit aussi au figuré *égreli* pour amaigri par la maladie. (Montbéliard.)

Nous trouvons dans le dictionnaire de Littré un mot qui ne se rencontre pas dans le dictionnaire de l'Académie et qui a le même sens que *s'égralir*, c'est ÉBAROUIR.

Elabrer (s'), v. p. — Etendre trop les bras. Se dit d'une personne qui se hausse les bras en l'air pour accrocher ou décrocher quelque chose. « Vous allez vous faire du mal à vous *élabrer* ainsi. »

Délabrer, dont la forme se rapproche de ce terme, n'a pas encore trouvé son étymologiste.

Vieux français : *Elambri*, flasque, efflanqué.

Latin : *Lamberare*, déchirer, qui a fait *lambel*, lambeau.

Dans le patois de Montbéliard, *élambresse* se dit de la déchirure d'une étoffe. On dit aussi *élambrenesse*.

S'élabrer voudrait donc dire se déchirer.

Eleucher, v. a. — Déchirer, effilocher, disloquer, écarteler.

Dans les environs de Montbéliard, *éleuché* ou *éleutché* veut dire aussi, sans doute métaphoriquement, éreinté, battu. « Il est sorti tout *éleuché* de la bataille. »

Etym. : Vieux français, *Eslocher,* arracher; *eslocher, elochier*, ébranler, secouer. *Elocare* comme disloquer.

Emaier (s'), v. p. — S'étonner, s'émouvoir.

Un de nos proverbes comtois dit : « On ne doit jamais *s'émaier* que quand on voit sa tête devant ses pieds. »

Etym. : Provençal, *Esmaiar* qui a fait *esmoyer,* et le substantif *émoi.*

« Dites li ne *s'esmait* ne que je *m'esmoi.* » Aujourd'hui on dit *s'émouvoir.*

Au XIII[e] siècle :

> Li vilains dist en son proverbe
> Que de grant folie *s'esmaie*
> Qui bien acroit et rien ne paie.

Dans le proverbe de *Seneke le philosophe,* on lit : « Ne t'*esmaie* si un sos t'aprent; bon est li sens où l'on le preingne. »

Embaudriller, v. a. — Salir avec une matière colorante, barbouiller.

Emberge, s. f. — L'endroit où l'on rentre les herbages. Même sens et même racine que abergement, hébergement, qui a formé le nom de plusieurs villages de la Comté.

« L'Abergement du Navois, l'Abergement Sainte-Marie, etc. »

Emberguer, dans le vieux français, signifiait couvrir, mettre à l'abri.

Etym. : Latin, *apricari,* abriter.

Embilecoqué, adj. — A demi ivre, étourdi par les fumées du vin. (Montbéliard.)

C'est une forme du vieux mot *emberlicoquer*, couvrir la tête ou se coiffer d'une idée. On a dit aussi *embrelicoquer.*

On trouve dans ce mot le radical *berlue, berlu, huluberlu*

et *coque,* capuchon. Se coiffer d'idées extravagantes comme d'un capuchon.

Embosser, v. a. — Remplir une *bosse* avec l'entonnoir.

On dit aussi *embusser.*

Etym. : Vieux français, *embout, embut,* entonnoir.

Embouaille, s. f. — Epouvantail, mannequin pour effrayer les oiseaux.

Embouchillé, part. pas. pris adjectiv. — Embrouillé, emmêlé. Se dit particulièrement d'un écheveau de fil.

Même sens qu'*enqucpillé.*

Etym. : Fréquentatif d'*emboucler,* vieux mot qui signifiait serrer, attacher avec une boucle.

Embouchure, s. f. — Baisure du pain ou du gâteau.

Embruer ou *Ambruer,* v. a. — Mettre en mouvement, mettre en train, a pour corrélatif *débruer* qui signifie arrêter. *Embruer,* mettre en branle.

Commencer à sonner une cloche. On dit aussi « embrayer. »

Dans Littré, *embrayer* a un sens analogue à *embruer.*

S'embruer, c'est se mettre en train, prendre son essor, son élan.

Etym. : Le *B* est peut-être ici purement euphonique et ce verbe aurait le sens de « en-ruer, » mettre dans le chemin, dans le sillon, dans la raie, ou *rue, ruga* (latin).

Bas latin : *Ampruare,* faire mouvoir rapidement.

Grec : βρύω, je jette, je pousse. (Voir *Bruants.*)

Emicheloquer, v. a. — Déchirer en morceaux, effilocher. (Haute montagne.)

Emmachurer, v. a. — Même sens que *machurer* (Voir ce mot.)

Emmiouler, v. a. — Amadouer, séduire, enjôler.

La racine est *miel;* c'est évidemment une forme d'*emmieller.*

> O muse, je t'invoque : emmielle-moi le bec!
> (Math. Régnier.)

Emorcander, v. a. — Frapper violemment, blesser. (Montbéliard.)

Empâturer (s'), v. pr. — S'embarrasser lés jambes dans quelque chose.

Empâturer, littéralement, a le sens de mettre des liens aux pieds d'un cheval ou d'une bête quelconque pour l'empêcher d'aller *pâturer* trop loin.

Dans certaines localités de Franche-Comté, on appelle *péture* la corde avec laquelle on attache les bêtes qui paissent.

Empêche, s. m. — Empêchement, obstacle. (Montbéliard.) C'est une abréviation d'empêchement.

Empiquer, v. a. — Fixer quelque chose au moyen d'une pointe, d'une épingle.

Vieux français : *Empiquer,* empaler.

Emprêter, v. a. — Emprunter.

Etym. : *Impræstare,* prêter. Berry, *enprêter, empreuter;* vieux français, *emprest.* Les deux sens de *prêter* et d'*emprunter* se sont toujours substitués l'un à l'autre. En italien, la confusion est la même, *inprontar* signifie prêter et emprunter.

La raison de ce fait est sans doute dans l'analogie des formes primitives *in-præstare* et *improntare* (*promutuare*). (Littré.)

* **Enchâtre,** s. m. — Couvercle qui se lève sur une espèce de niche dans un mur, caisse où l'on met la graine.

Même origine que le verbe *encastrer.* Littré définit *encastrer :* terme de construction, pièce servant à encastrer.

Etym. : Provençal, *encastrar;* allemand, *kasten,* coffre.

La racine, comme on le voit, offre le sens du mot comtois *enchâtre.* Vieux français, *Chètron,* caisse, tiroir.

Dans le patois de Montbéliard, on appelle la caisse à graines *entretchêtre*.

Encroître, v. imp. — Eprouver de la peine. (Montbéliard.)

Encronner, v. a. — Faire un cran. (Montbéliard.)

Encroûter, v. a. — Encrotter, enterrer. (Montbéliard.)
Vieux français : *Encroûter*, creuser ; *crot*, creux.

Endorler, v. a. et n. — Etourdir. Etre étourdi après avoir tourné sur place. (Voir Endorver.)

Endorver, v. a. — Occasionner des étourdissements.
On attribue cette action à la *dorve* (*Ranunculus flammula*, L.), une espèce de renoncule qui est nuisible aux bestiaux.

Endouiller, v. a. — Donner mal au cœur, provoquer des nausées. (Montbéliard)

Endroit (à l'). — Signifie à l'exposition du soleil, au midi, tandis que à *l'envers* signifie à l'exposition du nord.
Cette expression est très rationnelle, puisque le sens littéral étant *in directo*, en droit. « L'en droit » par excellence, c'est ce qui fait face au soleil ; les autres *en droits* ne sont que relatifs, eu égard à certains objets ou à certains lieux.
On dit en Franche-Comté : « Cet arbre a cru à l'en droit, » c'est-à-dire à l'exposition du soleil ; ou bien « à l'envers, » au nord.

Enencrer, v. a. — Tacher d'encre. (Montbéliard.)

Enfantomé. — Ennuyé, assombri. Se dit de quelqu'un qui a la tête pleine de soucis, d'*imaginations*, c'est-à-dire de fantômes (*phantasma*). C'est dans le même sens qu'on dit : « Se faire des fantômes, » des idées noires.
Etym. : *Enfantomé* signifie littéralement « ensorcelé. » Il se trouve avec ce sens dans le vieux langage.

Enfariné (l'), adj. pris substantiv. — Nom d'un cépage.

Enficher, v. a. — Exciter une personne contre une autre, l'indisposer. (Jura.)

Enfle, adj. *enflé*. — « Il est tout enfle. » (Voir Bourrenfle.)
Etym. : *Inflatus* (latin).

Enfonçure, s. f. — Terme de bâtiment; évidement. (Ordonnance de la cité royale de Besançon.)

Enfondré, s. m. — Résidu, fond de bouteille. (Montbéliard.)
Ce qui est dans le fond, *en-fondré*.

Enfouiner, v. a. — Glisser, insinuer. (Montbéliard.)
Radical : *Fouine*. Glisser adroitement comme la fouine.

Engagère, s. f. — Engagement. « Avoir un domaine par engagère. »
Edit de 1618 : « Rentes engagères. » Le contrat s'appelait *engagerie*.
« Par un arrêt du conseil de Louis XVI en date du 12 janvier 1777, on fit droit aux réclamations des Laubespin en leur accordant, comme indemnité, l'*engagère* pour 30 ans des revenus de la principauté des Dombes. » (Notice sur Charles-Achille de Laubespin, par M. Lionel DE LAUBESPIN (Société d'Emul. du Doubs, 1878.)

Engaîner, (s'), v. pr. — S'enfoncer dans quelque chose. « S'engainer dans sa chemise. » Au figuré on dit : *S'engaîner* dans une mauvaise affaire. « Voilà une affaire mal engaînée, » mal commencée.
Etym. : La racine est gaîne; *vagina* (latin), fourreau. On sait que le *v* se change volontiers en *g*. La forme primitive du mot a dû être *gagne* (gaigne, *gaîne*).

Engamosser, v. a. — Barbouiller, salir. (Montbéliard.)
Etym. : Peut-être barbouiller de lie de raisin, de *gamay*. (Voir ce mot.)

Englander, v. a. — Tromper, duper. Un *Glaude* ou *Claude* est un niais. (Voir *Iodot.*)

Engouliron, s. m. — Entonnoir. Un chemin en *engouliron* se dit d'un de ces chemins de montagne en lacets qui descendent au fond de la vallée, comme dans un entonnoir.

Etym. : *Engoulé* signifiait autrefois rangé, disposé autour d'une ouverture. Latin, *gula,* gueule, gouffre.

Engueneler, v. a. — Produire la constipation par l'accumulation dans les intestins de noyaux de cerises ou de pépins de raisins. (Montbéliard.)

En patois, *guené* signifie noyau; de là *engueneler*.

Enguer (s'), v. p. — S'aggraver, se propager. « La maladie s'enguë, » devient plus générale et plus grave.

Etym. : Latin, *acutus*, aigu; *acuere*, rendre aigu.

Engugner, v. a. — Bosseler. (Montbéliard.)

De *gugne*, bosse. (Voir ce mot.)

Enlessiver, *enlissiver,* v. n. — Mettre le linge à la lessive.

Enoucher (s'), v. pr. — S'engouer, s'étrangler quand les aliments ou les liquides vont dans les voies respiratoires.

Le Génevois *s'ennosser* nous met sur la voie de l'étymologie, s'embarrasser le gosier d'un *os*. S'en-*ocher*, s'en *oucher*. Languedocien, *enossar*.

Dans d'autres localités de Franche-Comté, on dit *s'étouper*, du radical germanique *stop*, bouchon, ou d'*étoupes*, le fil du chanvre qui est employé fréquemment à boucher des trous ou des fissures.

Etym. : Vieux français, *énosser*, étrangler, casser les os.

> Et se la male mort l'*enosse*
> Bien le convoi jusqu'à la fosse.
> (Roman de *La rose.*)

Enquepillé ou *équepillé,* adj. — Emmêlé. « Des cheveux ou un écheveau enquepillé. »

Etym. : Radical espagnol, *copo*, flocon. Le verbe *déque-piller*, effilocher, existe dans le patois de la Haute-Saône.

Enreutchener, v. a. — Enrouer, enrhumer. (Montbéliard.)

Vieux français : *Enraucher;* latin, *raucus*, rauque (qui rend la voix rauque).

Enrisoulé, part. adj. — Qui a envie de rire, qui rit à propos de tout.

« Je ne sais ce qu'elle a aujourd'hui, elle est tout *enri-soulée.* »

Il est fâcheux que ce mot expressif et gracieux ne soit pas entré dans la langue usuelle. Il exprime une idée qui n'a pas d'expression en français.

Vieux français : *Enrisé* avait le même sens.

Ensaigner, v. a. — Ensanglanter. « Il est tout ensaigné. »

Entemis, *entremi* ou *enquemi*, adj. — Engourdi; avoir des fourmillements dans un membre.

« Avoir le pied enquemi. » On dit aussi dans le même sens « avoir les « fourmis » dans la main, dans le bras. »

Etym.: Catalan, *entumir ;* espagnol, *se entumir,* s'engourdir.

Vieux français : *Antomi* ou *entomi*, engourdi, endormi.

Entrape, adj. — Embarrassé, *entravé*. (Montbéliard.)

C'est encore un exemple d'adjectifs en *e* muet au lieu d'*é* fermé.

Etym. : *Entrape* pour *entrave ;* de *trabes*, poutre, parce que l'entrave des bestiaux consiste à leur attacher au pied et par le milieu un long morceau de bois qu'ils peuvent traîner, mais qui les empêche de traverser les barrières ou les portes.

Entraper, v. a. — Empêtrer, embarrasser, entraver.

On sait que le *v* et le *p* se substituent fréquemment l'un à l'autre.

Entrebochure, s. f. — Terme d'architecture ; pièce de bois formant chevète. (Ordon. de la cité royale de Besançon.)

Entremi, préposition. — Entre, au milieu, parmi.

Etym. : *Intra medium;* même formation que *parmi : per medium.*

Vieux mot français.

Entrioler, v. a. — Séduire, enguirlander.

Riole veut dire conte, plaisanterie.

Entrôler, v. n. — C'est, dans les jeux d'enfants, l'action de déterminer celui qui doit être le patient : celui qui doit l'*être*, comme ils disent. Ainsi on *entrôle* avant de commencer la ronde pour savoir qui sera au milieu.

Il y a de nombreuses formules d'*entrôlements*. Ce sont d'ordinaire des mots enfilés les uns au bout des autres sans raison, sinon sans rimes. Ainsi :

Uni, unelle,
Berribon, berribelle,
Sicandi, sicandelle,
Si boyard — trou.

—

Pimpon ni caille
Le roi des papillons,
En se faisant la barbe,
Se coupa le menton.

—

Une poule sur un mur,
Picotait du pain dur,
Picotin, picota,
Lève la queue et s'en va.

Etym. : Peut-être *entrôler* est-il le même mot qu'*enrôler*.

Nous notons simplement à titre de curiosité qu'en argot *entroller* signifie voler, et *entrollement* vol. Italien, *travolare*, voler, fuir.

Dans les provincialismes génevois, nous trouvons avec le même sens *emprôger*, qui n'est pas sans une certaine analogie avec le mot comtois.

Le Jurassien dit *entroner;* on sait que l'*n* se substitue facilement à *l*.

Envelle, s. m. — Goûter de dames, *lunch*. (Montbéliard.)

Enver, s. m. — Furoncle, clou, mal blanc au doigt.

La racine, comme *en-viron*, est *virer*, tourner, *vire*, anneau, d'où *virole*.

Un *enver* serait le mal qui « entoure le doigt comme un anneau. »

Ce mot est usité aussi à Genève.

Dans le Jura, on dit « une vire » pour un mal blanc, un panaris.

Peut-être le latin *virus*, poison ; venin n'est-il pas étranger à l'étymologie de ce mot.

Enviecheler, v. a. — Mettre dans un tonneau. (Montbéliard.)

Vaiché, en patois, signifie tonneau.

Etym. : Vaisseau, vaissel. On dit *enviecheler* (*envaisseler*), mettre dans un tonneau, comme *embosser* mettre dans une *bosse*.

Environ, s. m. — Grosse vrille, tarière, foret.

Radical : *Virer*, tourner ; *in-virare*.

Envoiler (s'), v. imp. — Le feu *s'envoile*. Cette expression s'emploie pour dire que le feu se développe dans un incendie. Sans doute s'étend, se gonfle comme une *voile* dans la direction du vent.

Epafourer, v. a. — « S'épafourer de rire. »

Du dictionnaire de 1755, tombé en désuétude.

* **Epar**, s. m. — Morceau de bois qui en relie deux autres.

C'est le même mot qu'*espar* que Littré définit : « Terme de marine. Longue pièce de sapin dont on fait de petits mats, des bouts-dehors, des vergues, etc... »

Le radical *sparren* (allemand), chevron, se rapproche plutôt du sens comtois.

Vieux français : *Esparre*, barre.

Epenoches, s. f. — **Epinards.**
Vieux français : *Epinoche.*
Etym. : Latin, *spinacium ;* anglais, *spinage.*

Eparasser (s'), v. pr.— Bailler, s'étendre avant de s'éveiller.
Etym. : Comme *s'éparesser*, secouer la paresse.

Epétrosser (s'), v. pr. — Se fâcher. Terme usité dans la montagne.
Pétrou, en patois de la même région, signifie prompt, facile à se mettre en colère.

Epingles. — « Avoir les épingles. » Se dit quand on a le pied ou la main engourdis et qu'on y éprouve des picotements.
Même sens qu'*entremi*, *enquemi*, ou « avoir des fourmis. »
Du dictionnaire de 1755 ; tombé en désuétude.

Epousse, s. f. — Mouvement brusque, d'effroi. « Il s'est sauvé d'une belle épousse. »
C'est peut-être une corruption du vieux mot *escousse*, élan, « prendre son escousse. »
Vieux français : *S'espourir*, avoir peur, s'effrayer; de *pour*, peur.
Vieux français : *S'épouffer,* s'esquiver, se sauver.

Ernas. — Dans cette expression : « Avoir les ernas, » maux de reins. (Haute montagne.)
Radical : *Rhena*, reins.

Equeutrer, v. a. — Elargir, évaser. (Montbéliard.)

Equevilles, s. f. pl. — Balayures, immondices.
Vieux français : *Esquevilles*, *escouvilles*, *escouvyes ;* bas latin, *scobillæ.*
Racine : *Scopa* qui aura fait *scova*, *escova*, *escovilla.* D'où *écouvillon* pour nettoyer le canon ou le four.
Ecouville est le nom du petit balai des maréchaux ferrants.

Equevilles a fourni le verbe *équeviller* qui a le sens de balayer, et au figuré chasser les importuns.

Etym. : Grec, σκυβαλιζειν, balayer, σκυβαλον, balayure ; vieux français, *escoube*, balai ; bas breton, *scubellen*.

« Ne leur permettra bruller pailles, *esquevilles*, ny aultres immondices esdictes maisons. » (Police de la peste, Besançon, 1568.)

Esquille, fragment d'os, est sans doute le même mot.

Equisser, v. a. — Lancer de l'eau avec une seringue, éclabousser. (Montbéliard.)

Le radical patois est *équisse*, seringue. On donne aussi ce nom à l'angélique sauvage dont les tiges creuses servent aux enfants à fabriquer une espèce de seringue.

Erité, s. m. — Courtilière. (Montbéliard.)

Même mot que *arote*, aridelle.

Ermiture, s. f. — Terrain en friche, abandonné. (Jura.)

Etym. : *Ermite, ermitage*, lieu désert.

Vieux français : *Erme*, *ermes*, *hermes*, *herme*, terres en friche ; grec, ερεμος, désert.

Escrin ou *escringuigné*, s. m. — Grand, sec, chétif. (Jura.) (Voir *Ecrignaule*.)

Essourdriller, v. a. — Assourdir. « Ce bruit m'essourdrille. »

Dictionnaire de 1755 ; n'est plus usité.

C'est évidemment une forme fréquentative d'assourdir, *essourdir*.

Essouriller, Jura, *Souriller*, v. n. — Ecouter aux portes.

Dans le patois berrichon *essouriller* a ce même sens.

Essoriller, dans l'Académie, veut dire couper les oreilles.

Essuer, v. a. — Essuyer. (Montbéliard.)

Vieux français : *Essuer*. C'est la forme primitive d'essuyer.

Racine : non pas *exsuccare*, enlever le suc, mais *ex-sudere*, *e-suer*, *ex-suer*, ne plus suer, empêcher de suer.

On a dû l'employer primitivement avec « faire, » « faire essuer. »

Etanche, s. f. — Petit barrage que font les enfants dans les ruisseaux avec de la boue ou du sable. (Montbéliard.)

Etym. : *Etancher*, dessécher. L'adjectif *étanche*, dans Littré, se dit de tout ce qui retient les liquides. *Etancher* a le sens d'éteindre, dessécher.

Latin : *Extinguere*, *extinguer*, *estincher*, *estancher* nous semble la filière de ce mot qui a fait éteindre et étancher. *Ex-stinguere*, ôter, enlever, en appuyant comme on fait pour extraire le liquide d'un linge ou d'une éponge.

* **Etelles**, s. f. — Eclats de bois.

Etym. : *Hastella*, *hastula*, petit bâton qui a fait *haste*, broche, et *attelle* en chirurgie. Bas latin, *astalia*, *astella*; vieux français, *astèle*, *estelle*, *esteiles*, *esteilles*, *astilles*.

Ce mot *ételles* est usité aussi en Lorraine et en Savoie. Le Normand dit *attelle*.

« Li lances volent en *astèles*. »
(Roman du *Renart*.)

« Ils ne permettront aucun établissement de chantier de sabotiers, aucuns tas de copeaux dit communément *ételles*. » (Ordonn. des forêts, avril 1776, pour l'exploitation de Chailluz.)

Eteller, v. a. — Mettre des attelles à un membre cassé.

Etoules ou *étroubles*, s. m. — Chaume coupé.

C'est la forme dialectale du mot français *éteule*, autrefois *esteule*, *estouble*.

Etym. : Provençal, *estobla*, de la racine latine *stipula*, paille.

Car il pert assez à l'*esteule*
Que bons n'est mie li espis.

Car il apparaît assez à la paille que l'épi ne vaut rien. (Fabliaux, XIII[e] siècle.)

On sait que le verbe *stipuler*, convenir de quelque chose, signifie étymologiquement « contracter par la paille. » Chez les romains, la paille rompue était le symbole du contrat.

L'*estoublage* était le droit dû au seigneur sur la paille et le chaume.

On disait aussi *esteulle*. Primitivement l'*étoule* désignait l grosse paille destinée à couvrir les maisons.

Au XIII[e] siècle : « S'aucun a maison et grange à couvrir, il doit venir devant le Prouvost et devant les Esquievins et ils ly asseueront *esteulle* à couvrir. » (Charte de 1216.)

Etrossé, part. — Serré dans ses habits, être à l'étroit dans ses vêtements. (Montbéliard.)

Vieux français : *Estroissier*, raccourcir, élaguer.

Etruller (s') ou *s'entruler*, v. pr. — Ne pas se réveiller à temps, se tromper d'heure.

Etym. : Vieux français, *enturlé*, fou, lunatique.

Evargué, adj. p. — Evaporé. « C'est une évarguée » se dit d'une tête à moitié folle.

Everbé, s. m. — Commérage, cancan. (Montbéliard.)

Radical latin, *verbum*, mot, parole.

F

Failles, (Jura) *Fouailles*, s. f. pl. — Torches de paille qu'on brûle dans les feux de joie, notamment autour de la *Chevanne*. (Voir ce mot.)

« Le dimanche des failles » n'est autre que le dimanche des brandons.

Etym. : Provençal, *faia*, bûche ; vieux français, *failles*,

flambeau, de *facula* ou de *focalia*; allemand, *Fakel;* breton, *fagl.*

Dans le Jura, les jeunes gens de la campagne allument des feux sur les montagnes, le soir de Noël. Ils appellent ces feux les *bourdifailles.*

Fanée, s. f. — Mauvaise farine, folle farine.

Fanfardé, adj. — Fardé. On dit dans le Jura : « Ciel pommelé et fille *fanfardée* ne sont pas de longue durée. »

Fasil ou *Fasy*, s. m. — L'*l* ne se prononce pas. Menu charbon de bois ou poussière de charbon. C'est le *Fraisil* du dictionnaire de l'Académie.

Fasy signifie *vin* dans la langue des Bons-Cousins, Charbonniers ou Carbonari.

Etym. : Vieux français, *faisil*, ordures, vidange, ce qui reste quand le charbon a été fait. Se dit de tout ce qui est menu. Même sens que *fragile*, de *frangere.*

Fau, s. m. — Le hêtre. (Voir *Foyard.*)

On dit *fau* en Normandie et dans le vieux français.

Etym. : Latin, *fagus;* grec, φηγός.

Nous trouvons *fou* dans un document du XIVe siècle (Voir *Marsaule.*

Fouteau est un diminutif de la racine *fou.*

Il y a peu de mots qui aient des formes aussi variées : *fau, fauteau, fayart, fou, fouteau.*

Dans une ordonnance de Franche-Comté de 1586, nous rencontrons ce mot écrit avec le *g*, qui est la marque de son étymologie.

« Il est interdit et deffendu à tous de sur le pied parer et escorcher aucuns chesnes, pommiers, poiriers, *faugs*, et autres bois .. »

Dans un édit de 1644, nous retrouvons encore *faug.*

Faux de pré. — Mesure agraire. On disait aussi autrefois *fauchée.*

La *faux de pré* équivalait à 360 perches carrées. La perche était de 9 pieds 1/2. Actuellement la faux de pré est de 36 ares.

« Nos loons, ouctroyons et confermons... doues fauchées de prels qu'on dit Prels-Renart. » (1286. — Charte concernant l'abbaye de Montigny, DUNOD.)

Faux café, s. m. — Nom de plante. *Lupinus sativus* (L.).

Fausse fraise, s. f. — La potentille fraise, *Potentilla fragaria* (Poir.).

Faux persil, s. m. — Nom de plante. C'est l'*Acthusa cynapium* de Linné.

Favée, s. f. — Nom de plante. *Berula angustifolia* (Koch.). Ce nom se donne aussi à l'*Helosciadium nodiflorum* (Koch.).

Favioles, s. m. — Haricots.

Etym. : *Faba*, fève ; *fabiola*, *faviole*. Roman, *faviau*, *faviou ;* dauphinois, *fiageole ;* lyonnais, *fiajoule*.

A Genève, on dit *faviole* ou *faviolon*.

Faye ou *Faïe*, adj. — Coquette, caressante ; se dit surtout d'une femme.

C'est sans doute le même mot que *fée*, qu'on écrivait *faïe*, ou peut-être simplement fille, qu'on prononce en patois *feille* ou *faille*. (Jura.)

A Genève, *faye* ou *fayau* se dit d'une femme singulière, originale. Ce sens indiquerait plutôt la racine *fée*.

* **Fémeline** (race). — Race de bêtes à cornes de la Haute-Saône et du Doubs.

La race *fémeline* se caractérise par sa couleur jaune clair et par ses formes délicates.

Etym. : Femelle, *fémelin* pour féminin a le sens d'efféminé, de frêle.

Le Génevois dit *fémelin* pour signifier un tempérament de femme.

Feuillotte ou *feuillotte,* s. f. — Nom de plante. La bistorte, *Polygonum bistorta* (L.).

C'est, en médecine, un des meilleurs astringents indigènes.

Fêtiers, s. m. — Les gens invités à la fête du village. Chaque maison, ce jour là, a ses *fêtiers*, ses invités.

Feu, s. m. — Nom de plante (voir *fil*) : la Cuscute. Sans doute à cause de sa couleur jaune, tache de feu.

Feuner, v. n. — Fureter partout, de façon indiscrète.

Ce mot vient sans doute de *fouine*, comme *fureter* vient de furet qui est un animal analogue.

Feuneur, s. m. — Qui *feune*.

Fier, adj. — Aigre, acide. « Un vin fier, » un vin acide.

Etym. : *Ferus,* sauvage, désagréable.

« Tel cuyde avoir de bonnes nouvelles qui les a *fières* et désagréables. »

Nous ferons remarquer, pour expliquer cette signification un peu détournée de l'acception ordinaire, qu'*acer,* qui a fait *aigre*, a aussi en latin le sens de courageux.

Rabelais donne à une espèce de raisins le nom de *fiers*. Il nous semble que ce sens viendrait plutôt de leur acidité que du goût de figue (*ficus*) qui, selon Ménage, leur aurait valu ce nom.

Fiétons, s. m. — Gens fiers. On dit aussi *fiérots*.

Fil, 1° s. m. — Nom de plante : la Cuscute, cette herbe parasite qui s'étend sur les prés comme un tissu de *fils* déliés.

On l'appelle aussi *feu*, *teigne*, *teignasse*, *rache*.

2° *Fil* (tenir le fil). — Couler sans discontinuité, par comparaison avec l'unité du fil.

« Son sang tient le fil, » coule sans discontinuer.

3° *Fil*, s. f. — Verrue. (Montbéliard.)

Filette, s. f. — Rouet à filer.

Fille d'artichaut, s. m. — Les rejets de l'artichaut dont on se sert pour propager ce légume.

A Genève, on dit des *filleules* d'artichaut. Ce mot est usité aussi dans le Dauphiné.

Fiolet, s. m. — Bâtonnet.

C'est le morceau de bois en forme de fuseau sur une extrémité duquel frappe le joueur et qu'il s'agit d'atteindre de nouveau lorsqu'il est en l'air.

On appelle aussi ce jeu le *quénet*. (Voir ce mot.)

Les enfants crient : « *Fiolet* (ou *quénet*) est-il droit ? Non, répond-on, il est bossu comme toi. »

Finfener, v. n. — Bruire, siffler comme le bois vert qui s'enflamme ou comme l'eau qui va bouillir. (Montbéliard.)

C'est une onomatopée.

Flammer, v. n. — Flamber. (Montbéliard.)

Flaupée ou *Floppée*, s. f. — Grande quantité de choses, une foule.

C'est aussi un mot de vieil argot dans le même sens.

Fleur au loup, s. f. — L'ellébore. C'est un caustique et un poison ; de là sans doute son nom. On l'appelle aussi *rage au loup*.

Fleurier, s. m. — Drap dont on tapisse le cuveau où se fait la lessive et au fond duquel on met les cendres. — Le mot de l'Académie est *charrier*, drap de lessive contenant les cendres ou *charrée*.

Radical latin : *Fluere*, couler. C'est le linge au travers duquel coule l'eau de la lessive.

En Normandie, cette même toile s'appelle *carrier*. *Carrier* (*charrier*), l'analogie est évidente.

A Genève, *fleurier* est employé pour désigner un drap qu'on étend sur la table pendant le repas. (Glossaire génevois, 1820.) « Secouer le fleurier. »

Floutot, *fioutot*, s. m. — Sifflet, flageolet, de *fluteau*, diminutif de flûte.

Foinesse ou *Foinasse*, s. f. — Nom que l'on donne à toutes les petites graminées.

Etym. : Graminées dont l'ensemble forme le *foin*.

Foirard, s. m. — Une espèce de raisin blanc.

Ce nom de cépage se trouve dans Rabelais.

Foire-franche, s. f. — Vente aux enchères.

Cette expression est surtout usitée dans la montagne.

Autrefois on appelait *foires-franches* des foires établies avec certains privilèges ou exemptions de droits. La foire de Beaucaire était une *foire-franche*, ainsi que celle de Saint-Denis et de Saint-Germain. Non-seulement les forains et les étrangers pouvaient y établir et y vendre leurs marchandises, mais encore les marchands et les fabricants qui n'avaient pas la maîtrise pouvaient y venir sans être inquiétés par les jurés de la ville.

Dans l'ancien droit coutumier, les *foires* n'étaient autre chose que des marchés qui, par exception et privilège, étaient exempts des droits que les seigneurs percevaient d'ordinaire sur toutes les transactions.

Etym. : *Forum*, place publique. *Nundinarium forum*, marché sur la place publique (Pline). *Foire* a donc eu toujours le sens de *vente*, *marché*, et même de tribunal, *forum*. On dit encore le *forum* pour le tribunal. C'est de là que vient l'expression philosophique le *for* intérieur, tribunal intime pour désigner la conscience.

* **Foirolle**, s. f. — Littré : « Un des noms vulgaires de la « mercuriale annuelle, » *Mercurialis annua* (L.). « Etym. : *Foirer.* »

En Franche-Comté, on donne encore à cette plante le nom de *Bai blanc*.

Folle, s. f. — Nom de plante : l'arroche des jardins, *Atri-*

plex hortensis (L.). On dit aussi quelquefois *folle fanouse* pour désigner l'arroche des prés, qui est une mauvaise herbe.

Le dictionnaire de Littré donne le nom de Folle blanche à un cépage célèbre des eaux-de-vie de Cognac, dans les Charentes et dans le Gers.

Dans d'autres pays, on appelle encore l'arroche des jardins *Follette*, Belle-Dame, Prude-Femme, Irible, etc.

Follemot, s. m. — Flocon, duvet, cendre de papier brûlé.

De *fol*, léger, fou, poil *follet*.

Fondrée, s. f. — Fonds d'herbes, herbe épaisse.

Quand l'année a été trop pluvieuse, on dit : « Les herbes sont hautes, mais il n'y a pas de *fondrée.* »

Racine : L'italien, *fodero*, *fourrage*, et le vieux mot français *feurre*, paille, blé ont la même origine.

* **Fonger**, v. n. — Se dit du papier non collé qui boit l'encre.

« Papier fongeant, » papier brouillard.

Etym. : *Fungus*, champignon, végétation spongieuse.

« Il est interdit à tous officiers et ministres de justice, etc., de se servir aux expéditions de justice de papier *fongeant* et qui ne soit bien et deüement encolé. » (Edit de Franche-Comté, 4 février 1621.)

Fontaine des oiseaux, s. f. — Nom de plante. (Voir *Bénitier*.)

Fontenis, s. m. — Grande flaque d'eau dans les prés au bord des rivières, notamment de l'Ognon. Lieux marécageux.

Etym. : Petite fontaine.

Vieux français.

Fosser, v. a. — « Fosser un lit, » le border.

Etym. : Latin, *fodere*, fouir, enfouir, cacher les draps et les couvertures comme dans une fosse.

A Montbéliard, on dit *fasser*. Vieux français, *faisse*, bande

de toile; *faisser*, poser des bandes de toile pour faire un pansement.

* **Fossoir** ou *fossou*, *fessou*, *vessou*, s. m. — Espèce de houe pour travailler les vignes.

« Journées de vingt et ung hommes vignerons..... que Jaiques Soichard, besajeur de la cité, a mené ès plantz de Charmont et Areunes, pour iceulx faict du tier et dernier copt de *fessoul.* » (Compte de 1527.)

En génevois, on dit *fossoir* ou *foussoir;* en provençal, *fassor.*

Racine : *Fodere* (fouir), supin, *fossum*, a formé *fossoyer*, faire une fosse.

En Comté, on dit faire des *fosses* dans les vignes, pour les recoucher.

Fouetrer (se), v. pr. — Se gorger de nourriture. (Montbéliard.)

Etym. : Allemand, *Futter*, doublure. *Fouetrer*, signifiait se doubler; « se *fouetrer* la panse. »

Ce mot peut aussi venir de *feutrer*, garnir de feutre, de bourre; il serait alors synonyme de bourrer, se bourrer.

Fougne, s. f. — Espèce de trident, de fourchette ou harpon emmanché au bout d'une longue perche et avec laquelle on pique la truite et les gros poissons dans les eaux claires.

Le verbe *fougner* signifie pêcher à la *fougne*.

Vieux français : *Foynne*.

Dans certains pays, on appelle cet instrument de pêche, cette fourche, *foène* ou *fouane* dont le verbe est *foéner*. Dans d'autres contrées, on prononce *foine*, et l'on désigne sous ce nom une fourche à trois dents pour charger le fumier.

Foinette est aussi usité dans un sens analogue et indique une fourche à remuer le foin. Le mot français, académique, est *fouine*, fourche, trident servant à faner et à prendre des poissons.

Etym. : Latin, *fuscina*, trident, qui a fait *fusne*, d'où *foène*,

fouine et notre *fougne*. *Fouinette* (Diction. Roquefort), petite fourche.

En italien, *fognare*, signifiant « écarter l'eau, » donne une étymologie plus directe pour *fougne*. Latin, *fodere*, creuser.

Ducange : « Un baston nommé *foyne* dont on a accoustumé de tuer poissons en eau. » (xve siècle.)

Fouletot, *folletot* ou *fouloutot*, s. m. — Homme vif, turbulent, farfadet. « Le rouge fouletot. » Petit lutin familier des légendes populaires qui tourmente les filles, panse les chevaux, trait les vaches, etc. C'est le « Trilby » de Charles Nodier.

Etym. : Esprit *follet*, petit fou. Le *follet* est comme le *fouletot* un esprit familier, plus souvent serviable que méchant.

Il est au Mogol des follets
Qui font l'office de valets.
(Lafontaine)

A Montbéliard, le *foulletot* est un tourbillon de vent.

Bas latin : *Follettus*, d'un radical *follus* qui a donné *fol*, qu'on a prononcé fou.

Vieux français : *Fouleteour*, esprit follet. (Dict. Roquefort.)

Fouliguer ou *bouliguer*, v. a. — Secouer, fouiller, remuer en cherchant.

Founiller, v. n. — Ranger et déranger. « Il ne sait que founiller. » C'est peut-être une forme de *feniller* qui serait tirée de *fenil*, grenier à foin, qui signifie aussi *meule de foin*. *Feniller* aurait signifié remuer le foin, faire et défaire la meule pour que l'herbe puisse sécher.

Fourchettes, s. f. pl. — Nom d'une plante : le *Rubus saxatilis* de Linné. (*Rubus*, ronce).

Fournache, s. f. — Tas de terre ou de mauvaises herbes qu'on brûle dans les champs. (Jura.)

Etym. : Même mot que *fournaise* qui se dit en provençal *fornatz ;* italien, *fornace*, du cas oblique *fornacis*, four (latin).

Foussotte, s. f. — Le derrière de la tête, l'occiput, la nuque.

Quand on réfléchit, « on se gratte la foussotte. »

Etym. : Petite fosse, *fossette ;* or l'occiput a, en effet, la forme d'une petite fosse.

Foutimasser, v. n. — Même sens que *bêtiser*, s'amuser, s'occuper à des riens, faire de mauvais travail.

* **Foyard**, s. m. — Littré : « Un des noms vulgaires du hêtre. »

» Etym. : *Fou*, qui était synonyme de hêtre. Pourtant Roullin remarque qu'on dit aussi *Fouillard*, parce que *foyard* vient de *feuille.* »

Nous ne saurions accepter cette dernière étymologie qui nous paraît par trop fantaisiste. *Fou* dérive évidemment de *fagus ;* en Comté, on dit *fau ; foyard* vient d'un mot de basse latinité formé du radical *fou* ou *fau* avec une désinence en *ard*, comme *vieillard* de *vieil, pendard* de *pendre*, etc.

« ..... En gardant le chesne, le *fou*, le pommier. » (Charte du sire de Neufchâtel, 1338.) (Voir *Fau.*)

Fracher, v. a. — Egrener le raisin avec une espèce de peigne de bois en forme de fer à cheval et qui s'appelle *frachoir.*

Etym. : Latin, *frangere*, briser ; a dû faire *francher* et *frager.*

Frachoir, s. m. — Instrument qui sert à *fracher.*

Provençal : *Frachura.*

Fraichun, s. m. — Odeur de la viande un peu faisandée.

Etym. : Languedocien, *frescun.*

Dans le Jura, on appelle *frechenne* l'odeur des boyaux du porc.

Francillener, v. n. — Parler français avec prétention, comme pindariser. On dit aussi franciser. (Montbéliard.)

Vieux français : *Françoier.*

Frâne, s. m. — Le frêne ; on l'écrit aussi Frasnes. C'est le nom de plusieurs localités du pays : Frasnes dans la montagne, Frasnes-le-Château.

Etym. : *Fraxinus.*

Franger, v. a. — Effleurer, toucher légèrement, friser. (Montbéliard.)

Franger et *friser* nous paraissent issus du même radical. Ils ont du reste un sens presque toujours analogue. En terme de marine, *friser* les sabords, signifie les border d'une bande de laine pour empêcher l'eau d'y entrer. On aurait pu dire aussi bien chou *frangé* que chou *frisé*. En allemand, *frange* se dit *franse.*

Le sens de *franger*, à Montbéliard, est un argument de plus en faveur de cette communauté d'origine.

Vieux français : *Friser* signifie orner ; bas latin, *fresium, frigium* a signifié *broderie*, *frange*, etc. La *frise*, en architecture, est aussi un ornement.

Frasillon ou *frésillon*, *frésillot*, *fragillon* (Jura), s. m. — Le troëne (arbuste), *Ligustrum vulgare* (Linné).

« On fait des cages avec le frasillon. » Cet arbuste se nomme encore *Sauvagneux*. (Voir plus loin.)

Etym. : Radical, *fraxinellus*, petit frêne, ou *fragilis*, fragile, cassant. Vieux français, *frasin*, qui est de frêne. A Genève, *frésillon* s'applique aussi au troëne.

Dans certaines localités, on désigne sous ce nom l'*Evonymus europeus* de Linné, fusain ou *bois carré*.

Fredouiller, v. n. — Chercher partout. Nous avons vu *Coqfredouille*, celui qui met son nez partout.

Fregonner, v. a. — Remuer le feu.

C'est le même mot que *fourgonner* sous une autre forme ; remuer le feu, la braise avec un fourgon. *Fregon* ou *fragon*, selon les divers patois, signifie crochet, grappin.

Etym. : Italien, *frugar* de *furca*, *fourche*.

Freguiller, v. n. — Remuer, frétiller. C'est une autre forme de *frétiller*.

Provençal : *Frezilhar.*

Le *g* de fréguiller donnerait raison à l'étymologie qui fait venir *frétiller* du radical *frangere*, briser, qui a produit *fractilium*, pilon à poivre. Le mouvement de va et vient du pilon correspond à l'idée exprimée par le verbe *frétiller* ou *fréguiller*.

Frelade, s. f. — Un feu clair et vif. « Faire une bonne frelade de sarments secs. »

Etym. : Racine, *flagrare*, brûler.

On dit aussi une *frelée* dans le même sens.

Freler, v. n. — Brûler.

Etym. : *Flagrare*, brûler. Il y a eu substitution et interversion des voyelles liquides. Ce cas est très fréquent du remplacement de *l* par l'*r* et réciproquement.

Frelore, adj. — Perdu.

Etym. : En allemand, *Verloren*, perdre (le *v* se prononce comme l'*f*). Ou bien ce serait une forme de freler (*flagrare*) comme on dit *flambé* pour perdu.

Cependant la première origine allemande nous paraît plus vraisemblable, d'autant mieux que ce mot se trouve dans Rabelais accolé à un autre mot allemand : « Tout est *frelore bigot,* » (*bei gott,* par Dieu).

On lit dans la farce de Pathelin :

> Notre fait serait tout *frelore*
> S'il vous trouvait levé.

Frelore est une de ces épaves que les populations envahies retiennent longtemps dans leur langue, comme *nix* ou *caput*, de la guerre de 1870.

Dans le dictionnaire d'argot de Larchey, le mot *fourloure* signifie malade, et *fourloureur,* assassin. Ce sont des variantes de *frelore* avec la même racine *Verloren*.

Freluche ou *Ferluche*, s. f. — Petit filet à attraper les papillons.

Freluche, dans le dictionnaire de l'Académie, signifie des houppes de soie; anciennement, au figuré : bagatelles; d'où *fanfreluches*.

Fourloucher, forlouchier, vieux mot français, a le sens de chasser.

Friper, v. a. — Manquer sa classe ou ses leçons, faire l'école buissonnière.

Friper, littéralement, veut dire user, manger, dévorer, perdre. C'est comme si l'on disait « manger sa classe, » comme on dit « manger la consigne. »

Frisette, s. des deux genres. — Se dit des enfants qui ont les cheveux bouclés. (Montbéliard.)

Frogner, v. a. — Frotter, *se frogner*, se gratter. « Se frogner contre quelqu'un. »

Racine : Latin, *fricare*, frotter.

On disait autrefois, en vieux français, *froier. froer, froyer.*

Froillure, *freyure*, s. f. — Espèce de pâte, de *goumeau* que l'on met sur les gâteaux.

En patois, *froillie.*

Fromage fort, s. m. — Espèce de fromage qui se fait dans les familles. On laisse le lait s'aigrir et fermenter derrière le poêle. C'est la *cancoillotte*. (Voir ce mot.)

On l'appelle aussi *fromage de femme* ou *fromagère*. Ce nom lui vient sans doute de ce que, dans nos campagnes, le beurre, la crême et cette espèce de fromage sont abandonnés à la femme qui conserve pour elle, pour ses menues dépenses, le prix de la vente de ces produits.

Fromageot, s. m. — Nom de la mauve, qu'on appelle en d'autres pays *fromageon* à cause de la forme de ses fruits, qui imitent un petit fromage.

La mauve sylvestre, *Malva sylvestris* (L.), s'appelle le grand *fromageot*.

Fromagère, s. f. — Fromage blanc ; lait caillé mêlé avec de la crême.

Frondener, v. n. — Bourdonner. (Montbéliard.)

Sans doute le même mot que *fredonner* sous une autre forme.

En patois, *frondon* est le nom du bourdon.

Froucasse, adj. — Etourdi, brusque dans ses mouvements.

On prétend que ce mot vient de Forcatz, un des chefs de la cavalerie croate, qui fit campagne en Franche-Comté vers 1636.

Il nous semble plus rationnel de lui donner pour origine *fougasse*, coup de tête, mouvement désordonné, qui aurait fait *frougasse* ou *froucasse*.

Frouiller, v. n. — Tromper au jeu, tricher. On dit aussi *brouiller* et *brouilleur* ou *frouilleur*, celui qui trompe au jeu.

De là cette expression proverbiale : « Les *frouilleurs* n'en reviennent pas, » les tricheurs finissent toujours par perdre.

Le dictionnaire de 1755 n'a pas *frouiller* ni *frouilleur*, mais seulement *brouilleur* et *brouillerie*, et il rapporte le proverbe d'une autre façon, moins facile à expliquer. « Les brouilleries en reviennent au jeu, » qu'il explique par « les tricheries retombent sur leurs auteurs. »

Frouiller n'est qu'une forme de brouiller. Nous avons d'autres exemples de ce changement du *b* en *f* : ainsi écra*f*ouiller au lieu d'écar*b*ouiller ou d'écra*b*ouiller.

Frousse, s. f. — Peur. « Avoir la frousse ; » on dit aussi la *frette* ou *fresse*.

Le radical est sans doute le même que celui de *frisson*, du bas latin *frictionem*, équivalent de *frigitio*, froid (frigere). *Frisson*, anciennement, était féminin ; on disait *la frisson* comme *la frousse*.

Fruit de sang, s. m. — Diarrhée, flux de sang. (Montbéliard.)

Transposition de *l* à *r*. En patois, *fru* de sang.

Fruit de sang est une véritable locution vicieuse.

Fuelée, s. f. — Feu vif et clair, comme *frelade*. (Montbéliard.)

Vieux français : *Fuée*, grand feu clair.

Fumerotte ou bois *fumerot,* s. f. — La tige de la clématite. Ce nom lui vient de ce que les enfants l'allument et s'amusent à la fumer comme un cigare.

C'est aussi la plante qu'on appelle *Vehier* ou *Vélier* et qui sert de lien pour attacher les arbres ou les plantes à des tuteurs.

On lui donne encore le nom de « bois à la vieille. »

Fuve, *Fue, Fuotte,* s. f. — Espèce de sapin qu'on appelle aussi *pesse*. C'est le *Pinus abies* de Linné, le sapin de Norvège.

Dans le Jura, *fuve* désigne la femelle du sapin.

G

Gâ. — Exclamation explétive qui donne plus de force à l'affirmation. Elle s'emploie à peu près dans le même sens que « *tiens!* » « *Gâ* le voilà ! »

Etym. : C'est peut-être le même mot que *Da*. « Oui da; nenni da, » qui viendrait de Dea, *diva*.

L'exclamation *Va!* n'a pas pour origine l'impératif d'aller. Cette particule est vraisemblablement encore une autre forme dialectale du mot *Da*. Or le *v*, comme on le sait, se change souvent en *g* (garde de *ward*, guet de *wacht*). *Va* ou *wa* aurait donc pu former *gâ*.

On trouve dans Grégoire de Tours : « Cum Chlotarius graviter vexaretur a febre, orabat : *Wa!* quid putatis qualis est

ille rex cœlestis qui sic tam magnos reges interficit! » Chlotaire étant très malade de la fièvre, disait : *ga* (wa) quel est donc ce roi du ciel qui fait tant souffrir les grands rois. » Ce *wa* est employé tout à fait au sens comtois.

Le mot *goi*, de l'ancien français, était une autre forme de cette particule *ga*. Vertu *goi*, jarni *goi*, qu'on prononçait *gué* ou *gieu* dans d'autres provinces.

Gadrouiller, v. a. — Remuer de l'eau avec les mains, faire un travail dégoûtant dans le liquide. (Montbéliard.)

Etym. : *Gadoue*, ordure, fumier. (Voir *Gavouiller*.)

Gaffe, s. f. — Giffle.

La racine est peut-être le mot allemand *gafel* ou *gabel*, fourchette. La main qui donne la giffle est comme on dit dans le peuple la « fourchette du père Adam. » *Gafar*, en espagnol, veut dire *prendre*, or l'on prend avec la main.

L'italien a *gufo* qui indique (la giffle) l'enflure de l'oreille. Le napolitain *guoffola* a pu donner giffle.

Gaille, s. f. — Chiffon. (Montbéliard.)

En patois, on dit *goille*. Les *goilles* de la « Tante-Airie » sont les gros flocons de neige. C'est un souvenir du conte allemand rapporté par Grimm.

Gaîne, s. f. — Dans cette expression : « Traîner la gaine, » traîner la misère. Etre désœuvré, vagabonder.

Etym. : C'est sans doute le radical dont *guenille* ne serait que le diminutif. *Quene*, en flamand, signifie un surtout de laine; *gonne*, une robe en vieux français, a fait *gôné* (mal *gôné*, comtois); guenille pour *gonille*.

En Bretagne, *guener* veut dire salir. « Traîner la gaîne » doit donc être l'équivalent de « traîner la guenille. » Ce qui confirme cette supposition, c'est que dans le Jura on dit « traîner la *guenelle* » dans le même sens.

Gêne, misère, vient peut-être de ce mot plutôt que de *gehenne*, prison.

« Trainegaînier, » dans le vieux langage, avait le sens de bretteur. Ce serait peut-être un équivalent de « traîneur de sabre; » *gaîne* signifiant fourreau.

Galandure, s. f. — Cloison mince.

Littré donne *galandage* et *galandise* dans le même sens. Mais l'Académie n'a aucun de ces deux noms.

Etym. : *Gallandus*. (DUCANGE.)

Ordonnance générale des arts et métiers de la cité de Besançon, an. 1689 : « Lorsqu'entre deux voisins il s'y trouve une *galandure* de bois, de plâtre ou de briques... »

Galapian, *Galapiat*, s. m. — Mauvais sujet.

Même racine que *Galopin*.

Galefatrer, v. a. — Avaler gloutonnement; se montrer dépensier, prodigue. (Montbéliard.)

Vieux français : *Galafre*. (Voir *Goulafre*.) *Galefretier* signifiait aussi jadis gueux, vagabond.

Galline, s. f. — Jeu du bouchon. « Jouer à la galline. »

On sait qu'en vieux français *Galline* veut dire *poule*. Le jeu de la galline c'est donc le jeu de la *poule*. Or, en terme de jeu, la *poule* se dit de la mise qui, dans l'espèce, est représentée directement par les sous posés sur le bouchon.

* **Gamay** ou *Gamet*, s. m. — Cépage, plant commun et très abondant. Littré : « Le gamay est de qualité inférieure. Il serait à désirer qu'on renouvelât l'ordonnance de Charles IX, qui défendait de planter l'infâme gamay dans les vignes qui produisent des vins fins. » (A. JULLIEN, Topog. des vignobles.)

Etym. : Gamay, nom d'un village de Bourgogne.

Philippe, roi d'Espagne en 1567, défendit à tous les habitants de la Franche-Comté « de planter et édifier, en quelque lieu que ce fut, *gamez*, melons et autres plants de semblable nature et espèce. Et ce à peine de cinquante livres pour chacun journal et d'extirpation desdites vignes. »

Le parlement de Dole renouvela cette défense en 1612. Aujourd'hui c'est le *gamay* qui domine dans nos vignes de Comté.

Gambi, s. m. — Boiteux. Dans certains patois de Comté, on dit *Cambi.*

Racine : *Gamba*, jambe. On a dit longtemps gambe pour jambe. On en voit la trace dans l'adjectif *ingambe.*

Viola di gamba, en italien le violoncelle, se traduit par la *viole de jambe.*

Etym. : Italien, *cambaio,* qu a les ja mbes

Le verbe français actuel *gambiller* a la même origine. L'Académie fait signifier à ce mot « remuer les jambes. » En Franche-Comté, il veut dire *boiter*, et nous croyons que c'est le vrai sens. On dit aussi *ganguiller* et même *gamboller.*

Vieux français : *Gambiller* signifiait boiter aussi bien que sauter.

Le Génevois dit *gambion* dans le même sens que notre *gambi.*

Dans le patois de Montbéliard, on dit *bambiller* et *cambilie.* (Voir *Chambiller.*)

Gangan, s. f. — Vieille femme grondeuse, acariâtre.

Garder (se), v. pr. — Rester seul à la maison. Quand la femme est dehors, l'homme « se garde » à la maison.

Gargasses, s. f. — Les culottes, les chausses.

C'est une forme dialectale du mot *grègues*, qu'on appelait *garguesques* sous le règne de Henri III, et plus tard *greguesques*, chausses à la grecque. *Grègues* est d'une origine encore postérieure.

Il paraît que les Kymrites avaient le mot *gwregys* qui signifiait chausses. Les amateurs d'étymologies celtiques n'admettront naturellement pas que *gargasses* et *grègues* veulent dire chausses à la grecque. Voici cependant un texte en faveur de cette origine. Blaise de Vigenère, traducteur de Tite Live, faisant la description d'un costume de ses contemporains sous

Henri III, parle de culottes marinesques, provençales et *gregucsques.*

Gargot, s. m. — Gosier. (Montbéliard.)

En patois, *gâirgotte.*

Vieux français : *gargate;* espagnol, *garganta,* d'où Gargantua.

Garguillotte ou *garguelotte* (Jura), s. f. — Le gosier. « Couper la garguillotte, » couper le cou.

Etym. : Bas latin, *gargula*, gosier, qui a fait *gargoule*, *gargouille,* le tuyau de descente pour la pluie. *Gargouille* a eu pour diminutif *gärgouillotte* ou *garguillotte*, petite gargouille; le gosier est un tuyau de descente.

En Languedoc, on dit *gargaillot.*

Le radical de tous ces mots est *gurges* (latin).

Allemand, *gurgel;* vieux français, *gargate.* Dans le Jura, on dit *gargotte* dans le sens de gosier, et *gargot* à Montbéliard.

Gargole, *gargamelle* sont des formes patoises de ce même mot. Dans les Vosges, on dit *gargolatte.*

Gauche, s. f. — Nom d'un plant de vigne; espèce de raisin blanc.

Dans le Jura, on dit *gueuche.*

Vieux français : *Gauche*, le souci des champs. Peut-être ce raisin a-t-il été nommé ainsi à cause de sa couleur jaune-souci ?

Il existait autrefois une espèce de cépage appelé *gauts* et qui fut proscrit des vignes du pays Messin en 1338.

Gauchée, s. f. — Becquée. (Montbéliard.) En patois, *gatchie.*

Le mot *gâcher* a peut-être la même racine. C'est détremper dans l'eau, délayer du mortier, faire une bouillie analogue à la pâtée qu'on donne en becquée.

Gaudi-Bontemps, s. m. — Se dit, particulièrement dans le

Jura, d'un homme insouciant qui prend le temps comme il vient.

Gauger, v. n.— Se mouiller, se mouiller les mains, les pieds, patauger dans la boue.

A Genève, on dit *se gauler* dans le sens de se crotter, se salir.

Etym. : Grec, γαυλὸς, sentine.

Gaupé, part. pas. — Mal habillé, à peu près le même sens que *gôné*. (Voir plus loin.)

Littré a *gauperie* signifiant tenue de « gaupe. »

Ducange tire le mot *gaupe* de *gausape*, qui s'est dit dans le moyen âge pour une sorte de manteau. Le nom du vêtement aurait passé à celle qui le portait.

« Une belle gaupe, » chez les Génevois, se dit d'une grosse fille, sans aucune intention défavorable, comme on dit dans le Midi une belle *garse*, féminin de *gars*.

En Franche-Comté, *gaupe* a aussi le sens de poupée à amuser les enfants; c'est ordinairement une poupée de chiffons.

Gaupe, vieux français, une femme paresseuse, qui se néglige; d'où *gaupée*, d'une tenue négligée.

Gavot, s. m. — Patois.

Du Dictionnaire de 1755; tombé en désuétude.

Gavouiller ou *cafouiller, gafouiller, chavouiller*, v. a. — Barbotter, s'amuser les mains dans l'eau comme font les enfants; troubler, salir un liquide.

Dans d'autres pays, on dit *patouiller* pour barbotter.

Cafouiller ou *carfouiller* se dit aussi en Normandie, mais avec le sens de chercher dans tous les coins.

Nous ferons remarquer la fréquence de la terminaison *ouille* pour indiquer quelque chose de boueux, de marécageux. Gav*ouiller*, cac*ouiller*, *gouillat* sont des onomatopées.

Racine : **Gave, eau, torrent, dans le Midi.**

Geguiller, v. n. — Avoir l'onglée. « Les doigts me geguillent. »

Gelantine, s. f. — Le nom comtois de la plante que les botanistes appellent Ancolie, *Aquilegia vulgaris* (Linné). On la nomme aussi chez nous *Clochette*. Dans d'autres pays, *Aiglantine*, *Colombine*, *Sceau de Notre-Dame* et enfin *Galantine*, ce qui est à peu près notre nom comtois.

Etym. : *Aquilegia*. *Gelantine* comme *galantine* sont probablement une corruption d'*a*glantine. *A*galantine, dont le radical est toujours *aqua*, eau, qui a fourni *Aquilegia*, fontaine, réservoir d'eau, à cause de la forme en capsule de sa fleur.

Gendre, s. m. — Dans cette expression : « Se marier gendre, » se dit du garçon qui va demeurer dans la famille de sa femme. On dit aussi *aller gendre* dans telle famille.

Genêtre, s. f. — Nom d'arbrisseau, le genêt. S'applique au *Spartium scoparium* et au *Genista tinctoria* (L.) ou genêt des teinturiers.

Etym. : *Genista*, qui a dû faire *geniste*, *geneste*, *genestre* et *genêtre*.

Genêtre est la vieille forme française de genêt. On la rencontre encore dans les textes du XVIe siècle.

Génevois, s. m. — Nom de plante. Le petit œillet d'Inde jaune, *Tagetes patula* (L.). On l'appelle aussi *puant*.

Dans d'autres pays, on donne à cette fleur le nom de *passevelours*.

Etym. : Jaune. En wallon, *gène;* picard, *gane;* latin, *galbinus*.

Autrefois on appelait « Jennevois » les habitants de Gênes aussi bien que ceux de Genève.

Genne, s. f. — Marc du raisin dont on fait de l'eau-de-vie. « L'eau-de-vie de genne, » synonyme d'eau-de-vie de marc ou eau-de-vie du pays.

Gent, s. f. — Personne. On dit de quelqu'un : c'est « une bonne gent » pour : c'est une bonne personne. S'emploie aussi bien pour un homme que pour une femme.

Cette expression est curieuse à noter, le mot *gens* ayant toujours un sens collectif.

Etym. : *Genitus*, dans le sens qu'on attribuait autrefois à né, c'est-à-dire signifiant de bonne naissance, bien né, qui a fait *gentil, gentilhomme*, homme bien né, (*une bonne gent*).

Gesses, Jura, *gencis;* patois mont., *gencès*, s. f. — Agacement des gencives. « Avoir les gesses. » Ce qui est acide « donne les gesses. »

Dans le Jura, *faire les gencis,* allécher, exciter la salivation par le désir de manger quelque chose de bon ou d'acide.

La racine de ce mot serait peut-être la même que celle d'*agacer*, qu'on écrivait *aguasser ;* ce serait un vieux mot allemand *gatzen*, issu lui-même du haut allemand *gaashan*. L'*a* serait simplement une prothèse comme on en rencontre si souvent.

Dans la coutume de Bretagne, *gesse* a le sens de gouttière. « Avoir les gesses » signifierait-il avoir des gouttières de salive de chaque côté de la bouche ?

Giboulot, s. m. — Un haricot, un hochepot, ragoût de viande coupé en morceaux.

Du Dictionnaire de 1755 ; aujourd'hui inusité.

Giboulot a sans doute la même origine que *gibelotte*, qui est aussi un ragoût de viande. Autrefois *gibelotte* ne s'appliquait pas exclusivement au ragoût de lapin. En anglais, *giblets* signifie *abattis*.

Etym. : Racine, *Gibier*. Gibelez, gibelet, giblet, gimbelet, giobet, guimbelet, gimblet. Gibier, *cibarium* (latin).

> Cil amainent pocins en rost,
> Oisons noveax et *gibelet*
> Tost entremélé de poulet.
>
> (Bataille de Karesme et de Charnage.)

* **Gicler**, v. n. et a. — Jaillir. Faire jaillir, lancer.

« En patrigotant dans le gouillat, je me suis fait *gicler* de l'eau jusqu'au genou. »

Le concombre sauvage, qu'on appelle *giclet*, tire évidemment son nom du verbe *gicler*, tombé en désuétude en dehors de la Franche-Comté. Cette plante, dont le nom scientifique est *Momardica elaterium* et qu'on nomme encore vulgairement concombre d'âne ou d'attrape, a dû son nom de *giclet* à cette particularité que lorsqu'on touche son fruit, il lance avec force son suc et une partie de sa graine.

Racine : *Jaculari*, lancer. Vieux français, *ghisclar*, jeter.

Gicle ou *Chicle*, s. f. — Sarbacane, tuyau creux en bois muni d'un piston et au moyen duquel les enfants jettent de l'eau, des boules de terre, des noyaux de cerise, etc.

Le Génevois dit une *giclée* pour un jaillissement. En Dauphiné, ce mot est également usité. Provençal, *giscle;* languedocien, *gisclada*. A Rennes (Bretagne), on dit *giler*.

* **Giffles**, s. f. — Enflure des joues vers le cou, ou *oreillons*. « Avoir les giffles. »

Etym. : *Gifler*, enfler. *Giffle*, dans le bourguignon ancien, signifie *joue*. Le Génevois dit encore *gifflard*, joufflu. On appelait un trompette Jean *Gifflard* parce qu'il a les joues enflées.

Le mot français actuel *giffler* s'explique donc ainsi : donner un coup sur la joue, de façon à la faire enfler.

Italien, *gufo*, enflure de l'oreille; napolitain, *guoffola*.

Gigi ou *Gigier*, s. m. — Jabot des poules.

Etym. : Ce mot est une des formes de *gésier* et qu'on trouve dans le wallon, *gigi*. Hainaut, *gigé;* génevois, *gigier*, du latin *gigeria*, entrailles de poules.

Gigot, s. m. — Espèce de jeu qui consiste à courir après quelqu'un et à le toucher de la main. « Jouer au gigot. »

Etym. : *Gigot*, jambe, qui a fait *gigotter*, remuer les jambes, et *gigue*, espèce de danse rapide.

« Jouer au gigot » n'est donc autre chose que « jouer des jambes, » jouer à courir.

A Montbéliard, on dit *chicot*, ce qui pourrait laisser supposer comme racine *chicoter*, contrarier, disputer. Le jeu du *chicot* où il faut se frapper, se toucher, pourrait avoir ce même sens. La première étymologie nous paraît toutefois plus vraisemblable.

Gigue (de mouton), s. f. — Pour gigot.

Gingeoler, v. n. — S'amuser, batifoler.

Même sens que *ginguer* dont il serait une forme fréquentative.

* **Ginguer**, v. n. — Rire, s'amuser, jouer comme font les jeunes chats.

Littré dit simplement de ce mot : « Terme des campagnes : ruer. »

Etym. : C'est probablement, avec une nasale, le verbe *giguer*, qui signifie danser, sauter. D'où cette espèce de danse la *gigue* et l'expression *gigotter*.

Racine : *Gigue,* jambe, qui a fait *gigot.*

Vieux français : *Gengler*, badiner, folâtrer, *jongler*, *jongleor* et jongleur.

En argot, *ginguer* signifie lancer des coups de pied. C'est le sens de ruer. Ce terme est usité à Genève.

Gipper, *Juper* ou *Giber,* v. n. — Ruer, lancer des coups de pied, gambader.

Regipper, dans le Berri et en Bourgogne, a le sens de ruer. Dans le Jura, *regipper* se dit pour rejaillir, comme *regicler* dont il n'est peut-être qu'une déformation.

Regimber est évidemment le même mot que *regipper,* mais d'une autre formation ; le radical est sans doute *gamba*, jambe.

Qui contre aguilon (aiguillon) *regibe,* deux fois se point (se pique). (Prov., XIII[e] siècle.)

Vieux français : *Giber,* se débattre, agiter les pieds.

* **Girarde**, s. f. — Nom de plante. La Julienne, *Hesperis matronalis*. « La Girarde blanche. »

On appelle *Girarde jaune* la plante des botanistes *Barbarea vulgaris*.

Dans d'autres pays, la *Girarde blanche* est appelée Arragon, Bouton d'argent, Cassolette, Giroflée des dames, Giroflée musquée, etc.

La Girarde jaune se nomme ailleurs : Herbe Sainte-Barbe, Julienne jaune, Cassolette jaune, etc.

Girarde est usité à Genève.

* **Giries**, s. f. — Manières affectées, façons. « Elle fait des giries. »

Littré, qui mentionne cette expression, l'appuie d'un exemple emprunté au romancier Charles de Bernard. Or cet auteur était Franc-Comtois.

Jaubert, dans son Glossaire, écrit *gyrie* et fait venir ce mot de *gyrus*, cercle, tour.

On trouve *gyrer*, dans Rabelais, avec le sens de tourner. C'est évidemment de girer qu'est venu *girouette*.

Le mot *gires*, dans le vieux français, signifiait les maux d'enfant. Ce serait peut-être bien de là que viendrait *giries*, qui aurait eu le sens de *criailleries*, d'où, par comparaison, les façons que font les femmes pour se rendre intéressantes.

* **Givré**, adj. — Couvert de givre. (Montbéliard.) En patois, *dgievrai* a peut-être formé *chevri*, *gevri*. (Voir ce mot.)

Glaviau, s. m. — Crachat.

Dans Littré, ce mot est un des noms vulgaires de la clavelée, la maladie des moutons.

Le dictionnaire d'argot de Larchey a ce terme dans le même sens, mais il l'écrit *glaviot*. D'Hautel dit *Claviot*.

Gliale, s. f. — Nom de plante : l'Iris. (Voir *Diable*.)

Etym. : L'Iris, qu'on appelle aussi en certains pays *couteau*, a des feuilles en forme de glaive, *gladiolus*. Ce mot

pourrait être l'origine de *gliale*. Voici la série hypothétique des transformations : gladiole, glayole (glayeul vient déjà de *gladiolus*), gliole et gliale.

Vieux français : Glai, glaiaire, glaie, glaiolai, glais, glayolais, glau, glaye : *glayeul;* tous ces noms s'appliquaient à l'*Iris* d'aujourd'hui.

Glinglin, s. m. — Nom enfantin du petit doigt.

Dans le grec moderne, *ginglos* veut dire nain.

Allemand : *Klein*-(deux fois répété), comme petit-petit ou *Kleinchen*.

Gloria fili, s. m. — Nom de plante : la Benoite, *Geum urbanum* (L.).

Benoit était l'ancienne forme de bénit. *Gloria fili* est emprunté au même ordre d'idées religieuses. Les racines de cette plante très odorantes étaient peut-être employées dans quelques préparations pharmaceutiques par l'ordre de Saint-Benoît. C'est encore un vulnéraire usité dans la pharmacie.

Gnon ou *Nion*, s. m. — Coup de poing. « Donner un gnon. »

Gobeleter, v. a. — Tuyauter. « Fer à gobeleter, » fer à tuyauter pour les repasseuses. C'est avec ce fer qu'on fait les *gobelets*, le tuyautage.

Gobelet et *gobeleter* ont été formés de la même façon que *godet* et *goder* qui sont presque synonymes. *Godet* comme *gobelet* signifie un vase creux et allongé, et *goder* se dit d'une étoffe qui fait un pli.

En résumé, *goder* et *gobeleter* ont le sens de plisser.

Nous ferons remarquer le parallélisme persistant de *godet* et de *gobelet* dans les deux sens. *Godet*, en comtois, s'emploie aussi pour vase à boire, d'où *godailler*, boire souvent, comme *gobelotter*.

Goche, s. f. — Tranche, morceau. « Une goche de pain. »

* **Godailler**, v. n. — Boire souvent, s'amuser à boire.

Un vieux mot *godaille* signifie ribotte, débauche. On le fait venir du flamand *goud ale*, bonne bière, mais *godet*, verre, vase à boire, semble plutôt être la racine de ce mot. *Gobelet* serait peut-être un diminutif de godet, *godelet*.

Ménage cite un vieux mot *gondus* signifiant coupe, vase à boire, d'où *gondenée*, tournée, rasade, dans le patois de la montagne.

Roquefort a *godale*, mauvais vin, piquette.

Goguenettes, s. f. pl. — Plaisanteries, grivoiseries.

« Dire des goguenettes. »

Le primitif est le vieux mot *gogue*, qu'on trouve dans Littré avec le même sens. *Goguenettes* serait une forme diminutive comme goguettes, qui signifie aussi « propos joyeux. »

« N'ot jeu ne rien, fête ne *gogue*. (DUCANGE.) »

Goguenard, goguenarde sont formés de ce radical.

Le dialecte lorrain a, comme le franc-comtois, le mot *goguettes* ; le génevois dit *goguinettes*.

Etym. : En bas breton, *goguen*, tromper, se moquer.

Gogues a signifié aussi une espèce de *farce*, de ragoût mêlé d'épices qu'on faisait cuire dans une panse de mouton. Il est curieux de constater comment *gogue* et *farce* ont le même sens au figuré.

Golèches, s. f. — Guêtres en toile qui vont jusqu'aux genoux comme en portaient autrefois nos vignerons.

Dans le Jura, on les appelle *garodes* ou *varodes*. *Garauda*, *garenda*, dans le patois de certaines localités; *garoches* à Ornans.

Etym. : En languedocien, *gairaoudos*, de *garo*, jambe, du même idiome ; on sait que l'*l* se substitue fréquemment à l'*r*. *Golèche* semble le même mot que *galoche*, dont le premier sens (Dict. Académie) s'applique à une guêtre. Ce n'est que plus récemment qu'on a désigné sous ce nom un soulier de cuir à semelle de bois.

Ce genre de hautes guêtres rappelle le vêtement de jambes

que portent les Gaulois prisonniers représentés sur les bas-reliefs romains. Aussi l'étymologie de *Gallicæ* pour *golèches, gaulèches* ne semble-t-elle pas invraisemblable.

Ducange donne *galochia* dans un texte de 1382.

Gômer ou *Gaumer*, v. a. — Tremper. « Mettre *gômer*, » mettre tremper dans un liquide.

Gomeau vient sans doute de ce mot.

* **Gondoler (se)**, v. pr. — Se courber, se « voiler. » Se dit d'un verre, d'un bois qui se courbe à la chaleur et à l'humidité, « qui travaille. »

Etym. : Une gondole a une forme creuse et arquée.

Gôné, *Gauné*. — Sali, mal habillé, mal arrangé. « Comme elle est gônée ! »

La *gonne*, de l'italien *gonna*, était autrefois un vêtement de femme. On a aussi donné ce nom à la robe des moines et en général à l'habit de dessous qui devint plus tard la chemise.

On trouve au XVIe siècle, dans un inventaire de meubles au pays de Montbéliard, « des *goneys* de drap vert » (jupons).

Gôné aurait donc le sens de mal habillé et, pour une femme, mal enjuponnée. Dans le patois de l'arrondissement de Pontarlier, *gouniau* se dit pour jupon.

En Bretagne, *guener* signifie salir et se rapproche par conséquent d'un des sens de *gôner*.

Gonfle, adjectif des deux genres. — Pour gonflé. « On est gonfle » quand on a le ventre et l'estomac ballonnés.

C'est une particularité comtoise que cette espèce d'adjectifs des deux genres formés sans la terminaison *é*, comme le *brûle* pour le brûlé, *trempe* pour trempé. « Il sent le brûle. » « Je suis tout trempe. » « Il est gonfle. »

Gougne, s. f. — Femme de mauvaise vie. Dans le Jura, *cougne*.

Même mot que *gouge*, *gouine* en vieux français.

Gouilland, *Góliand*, s. m. — Mauvais sujet.

Gouillander, v. n. — Faire le mauvais sujet; courir les rues, battre le pavé.

Gouillandise, s. f. — Débauche.

Etym. : Bas latin, *goliardus*, vaurien, ribaud. En limousin, *gooulan*, fainéant. Ou vraisemblablement encore *guille* qui existe dans le génevois avec le sens de gris, à demi-ivre, et qui aurait formé *guille*-ret; ou « courir le *guilledou*, » s'amuser, courir les filles. *Gouillander* serait peut-être pour *guillander*, s'enivrer. (Voir ce mot.)

Gouillat, s. m. — Flaque d'eau. « Patrigoter dans le gouillat, » patauger.

On dit aussi une *gouille* pour désigner une mare d'eau un peu considérable. Cette racine se retrouve dans « margouillis. »

Gouillat est usité également à Genève et dans le Dauphiné.

Dans le patois de Montbéliard, *Boillet* a le même sens; dans d'autres patois, on dit *gouille* et *gouillet*.

* **Goujonner**, v. a. — Terme de charpenterie. Fixer une pièce de bois à une autre au moyen d'un *goujon*.

Etym. : *Goujon*, cheville de fer ou de bois. On a dit anciennement *gougon*.

Goulafre, s. m. — Goulu, qui mange avidement.

Littré donne *gouliafre* dans ce sens. On trouve *goulafre* au XIII[e] siècle.

Etym. : Radical, *gula*, gueule, goule.

Les Lorrains emploient ce mot. En génevois, *galiaufre* et *galiaufrer*, manger goulûment. Dauphiné, *galiaufe*. Roman, *galifre*. Vieux français, *galafre*.

Gouliche, s. f. — Tuyau par où l'eau s'écoule.

Racine : *Gula*, gueule, goule.

Goulin, s. m. — Petit morceau de viande, de lard, etc. Même sens que *bouchée*, *goulée*.

Racine : *Gula*.

Goulotte ou *Goulette*, s. f. — Petite vallée étroite. Même sens que le mot académique *goulet*, entrée étroite d'un port.

Goulot, en terme d'architecture (Diction. académ.), signifie petit canal. *Goule* a le même sens.

Etym. : *Gula*, gueule ; cou, *goulot* d'une bouteille.

Goumeau ou *Gommeau* ; dans le Jura, *Commeau*, *Kemeau ;* en Bresse, *Cumar*, s. m. — Farine délayée pour faire frire les boulettes, le poisson, etc.

Se dit aussi de la pâte liquide et sucrée qu'on étend sur les gâteaux, comme la *froyure*. (Voir ce mot.)

Goumer ou *Gommer*, v. n. — Cuire à petit feu, ou tremper. Se dit dans ce dernier sens, par exemple, d'un morceau de pain qui « gomme dans l'eau. »

Métaphoriquement, *goumer* signifie couver sa colère ; se contenir à peine.

Gourd ou *Gou* ou *Goi*, s. m. — Trou profond dans les rivières, gouffre d'eau. « Le *gourd* de Conches près Salins. »

C'est le même mot évidemment que *gord* défini de la façon suivante par l'Académie, mais dans un sens beaucoup trop restreint selon nous. « Pêcherie composée de deux rangs de perches plantées dans le fond de la rivière, qui forment un angle au sommet duquel est un filet où les deux rangs de perches conduisent le poisson. »

Les *gourds* sont naturellement poissonneux par le seul fait de la profondeur de l'eau ; c'est ce qui a pu amener ce sens actuel de *gord*.

Li autres passent si avant
Qu'il se vont en plain gort lavant.
(Roman de la Rose.)

Dans la Nièvre, *gourd* a le même sens qu'en Franche-Comté. C'est un vieux mot français.

Etym. : Latin, *gurges*, gouffre.

Gouri, s. m. — Petit cochon.

Etym. : *Gorre*. Vieux français, *gorron*, *gorreau;* français moderne, *goret;* provençal moderne, *gorrin*. *Gorren*, *gurren*, en allemand, signifie grogner comme le porc.

Le *v* se changeant habituellement en *g*, le mot latin *verres* a pu faire *guerrès*, *goret* (?) Grec : Χαῖρος, petit porc.

Gourmandises, s. f. — Friandises.

Gouterot, s. m. — Le mur qui porte les chaîneaux. C'est le mur opposé à la *talevane*. (Voir ce mot.)

Etym. : Gouttière.

« Toutes cheminées posées dans les gouterots.... » (Ordon des arts et métiers de Besançon, 1689.)

On disait autrefois *gouterot* pour gouttière. Cette expression est encore aujourd'hui usitée dans le Jura.

Goutte de sang, s. f. — Nom de plante : l'Adonide d'été, *Adonis æstivalis* (L.).

Ce nom lui vient de ses fleurs qui sont petites et d'un rouge foncé.

On l'appelle aussi, en d'autres pays, « Renoncule des blés. »

Grabon, s. m. — Rillon. En patois, *grobon*. (Voir *Gramesson* et *Grabson*.)

Littré : *Grabeau*, petit fragment. Le vieux verbe *grubeler* signifiait éplucher. Latin, *garbellare*, passer au crible, et *garbotum* ou *grabotum*, ce qui est rejeté, le résidu.

Grabonner, v. n. — Faire des rillons ; « le saindoux grabonne. »

Grafiner ou *Grafigner*, v. a. — Egratigner.

Rabelais emploie *grafiner* dans ce même sens.

Etym. : Italien, *graffio*; espagnol, *garfio*; provençal, *grafio*, égratignure; italien, *graffiare*, égratigner. Le *greffier*, nom donné au chat. Le haut allemand a *krafo* avec la même signification (*greifen*, prendre, saisir). Provençal, *grafignar*

Grater, *gratiner*, *gratigner*, *graffe* pour *griffe*, vieux français. A Genève on dit aussi *grafigner* pour égratigner.

Graibussener, v. a. — Gratter. (Montbéliard.)

Verbe formé de *graibusse*, *graibeusse*, qui est le nom patois de l'écrevisse, de l'allemand *krebs* ou de *graben*, creuser.

L'écrevisse, la *graibeusse*, s'enfonce dans la vase, sous les pierres.

Graissotte, s. f. — La mâche ; salade.

Dict. de 1755, aujourd'hui inusité.

Dans Littré, la *Grassette* est une espèce de plante aquatique de la famille des *Lentibulariées*.

Gramesson ou *Grabson* ou *Grabon*. (Voir ce dernier mot.) — Certains patois disent aussi *grabessons*.

Etym. : Ducange, bas latin : radical, *cremium*, qui a fait *gremium*.

Grandent, s. m. — (Voir *Aiguille des dames*.)

Grangerie, s. f. — Grange.

Grangerie, dans Littré, signifie l'office de granger ou fermier.

Granvallier ou *Granvoyer*, s. m. — Voiturier (dans la montagne). On prétend que ce nom vient des rouliers du « Grand-Vaux » qui transportent les longues pièces de sapin qu'on appelle « bois de la marine. »

Nous préférerions la forme *granvoyer* qui donnerait une étymologie beaucoup plus rationnelle. Le *grandvoyer* serait le voiturier de la grande route, de la « grande voie. »

Grapillotte ou *Grapiotte* ou *Grapille*, s. f. — Petit sentier de montagne, raide, ardu.

Ce mot vient peut-être de ce qu'il faut être *grappé* pour y monter, c'est-à-dire avoir des crochets à la semelle de ses souliers.

Même radical que grimper.

En poitevin, on dit *gripet, gripé* dans le même sens.

Grappe, s. f. — Fer à glace.

Grapper, v. a. — « On grappe les chevaux pour les empêcher de glisser sur la glace. »

Etym. : Bas latin, *grappa*, crochet. *Grappin* a la même origine. Le Normand dit *grapper*, *agrapper, agripper*.

Griffe, *graffe, agrafe* ont la même racine.

Grappin, s. m. — Etre fantastique dont on effraie les enfants pour les empêcher d'approcher des puits et des citernes. C'est le Croquemitaine des trous.

Ce nom lui vient sans doute de ce qu'il vous « jette le grappin dessus. »

Graveter ou *Gravotter, graboter, gravenotter*, v. a. — Ramener la terre sur des plantes semées, herser à la pioche.

Le Génevois dit *égraveter* pour gratter la terre. « Les poules *égravettent* dans le jardin. »

Etym. : *Gravois, gravas*. Radical, *grave*, qui a fait gravier.

Gré, s. m. — Vase, corbillon où l'on met la pâte dans les boulangeries. Il est ordinairement en osier. C'est la *vannotte*. (Voir ce mot.)

Etym. : *Graal*, vase, qui a fait *grélot*.

Grebeusse, s. f. — Ecrevisse. Mot patois souvent employé pourtant dans le langage familier de la ville, mais avec une intention comique. « Tiens, prends une grebeusse, » disent les gamins en montrant le dos de leur main pour signifier qu'ils n'ont rien, qu'ils ne peuvent rien donner de ce qu'on leur réclame.

Etym. : Allemand, *krebs*, écrevisse.

A Belfort, on donne le nom de *grébeusse* à une vieille femme comme terme d'injure.

Grebi, adj. — Farci, rempli de quelque chose.

Racine : Latin, *creber*, fréquent, dru, serré, *crebratus*.

Vieux français, *grobi*, gros ; allemand, *grobian*, grossier.

Grebiller, v. a. — Croquer, ronger. Le rat *grebille* les noix ; le renard *grebille* une poule. (Jura.) (Voir *Greviller*.)

Gredache, s. f. — Gringuenaude. (Montbéliard.)

Gredoler, v. n. — Faire un petit bruit, comme font les souris.

C'est sans doute le même mot que *grevoler* (génevois), sonner comme un grelot. (Voir plus loin à *Grevolon*.)

Grélot, s. m. — Un petit vase, un petit *gré*. S'emploie particulièrement pour signifier une terrine, un vase de terre ébréché sans valeur.

Grélot a le même sens dans le patois du Berri, et *grêle* se dit à Rennes (Bretagne) d'une petite corbeille carrée où l'on met le beurre. *Grélot* est un diminutif de *gré*.

Ce mot a eu des formes nombreuses : *graal*, *grasal* du vieux français. Le saint *graal* des romans de gestes (le vase qui contenait le sang de Jésus-Christ), *gradal* et *gradalis* ou *gradale*.

Peut-être la racine est-elle *crater*, coupe, qui aurait fait l'adjectif *cratalis*, GRADALIS. (Voir *Gré*.)

Grelu, adj. pris substantiv. — Pauvre diable, malheureux, déguenillé.

Le Dictionnaire de Trévoux donne *grelu* comme un mot bourguignon avec le sens qu'il a actuellement en Franche-Comté. Il serait possible que *grelu* fût une forme dialectale de grelé. Un paysan dont la récolte a été détruite par la grêle est un *grelu*, un pauvre diable, un malheureux. C'est dans ce sens que Destouches a dit.

> Il a l'air bien *grêlé*... Selon toute apparence
> Cet homme n'a pas fait fortune à l'intendance.

On pourrait encore proposer comme radical : *gracilis*, grêle, mince, maigre.

Gremeaux, s. m. — Grumeaux. Pépins de fruits. (Voyez *Grume*.)

Gremôle, s. f. — Cartilage. Même sens que *gresôle*. (Voir plus loin.)

Gremer, en patois de Montbéliard, signifie mâcher avec bruit quelque chose de dur. Au sens neutre, grincer des dents.

Vieux français : *Grumer*, mâcher.

Gremotte, s. f. — Petit grumeau.

Gresignon ou *Gregnon*, s. m. — Croûton de pain, la baisure du pain, ou le gonflement de la croûte.

Vieux français : Grignon, grignette, croûte et bord du pain, d'où *grignotter*, manger les bords du pain.

Grésiller, v. n. — Pétiller en brûlant ; craquer sous la dent.

Le *grésil*, en tombant, fait un petit bruit sec qui ne manque pas d'analogie avec le pétillement.

Du reste, « le bois qui grésille » pourrait signifier simplement le bois qui brûle. *Grésiller* est une forme fréquentative de griller. (Voir Académie.)

Provençal, *grazilhar*, griller ; bas latin, *gradizia*, gril.

Gresolle, *Gresaule* ou *Gremole*, s. m. — Cartilage tendre dans la viande de boucherie.

Dans le patois des Fourgs, on dit *crecélot*, et *creci* signifie qui craque sous la dent.

Etym. : *Crecelle*, qui crie, qui craque. Il faudrait peut-être écrire *creçaule* ou *creçolle*.

Greviller, v. a. — Gratter, chercher en grattant comme

font les poules, faire un petit bruit. « J'entends greviller les souris dans l'armoire. » « Greviller le feu, » l'attiser.

Etym. : Allemand, *graben*, creuser. Ce mot francisé a pu faire *graber*, puis un fréquentatif *grabiller*, *graviller*, *greviller*. Pour les changements du *b* en *v*, les exemples abondent.

Vieux français : *Greuillon*, instrument à ouvrir, à cerner les noix ; *grevillon*.

Greviller, c'est *greuiller*, ancienne orthographe ; de *crolare*, crouler, grouiller, crôle-menton, branle-menton.

Grevolon ou *Grevalon* (Montbéliard), *Granvollon*, s. m. — Bourdon, l'insecte.

Ce nom est tiré de la même particularité que celui de *bourdon*, c'est-à-dire du bruit que fait cette grosse mouche en volant.

Le *bourdon* est une cloche, le *grelot* ou *graile* (vieux français) une clochette. *Grelotter*, sonner comme un grelot, se dit en Savoie *grevoler* et en génevois *greboler*.

Etym. : Latin, *crabro*, frelon, a fait peut-être *grabo*, *grabolino* et *gravolino*.

Griboulé, adj. — Grivelé. (Montbéliard.)

Brigoulé (voir ce mot), semble être le même terme avec une interversion de la première syllabe, comme dans le Berry on dit *migrace* pour grimace.

Grièche, adj. des deux genres. — Aigre, acide. « Un fruit grièche. »

Le français classique n'admet *grièche* qu'avec *pie* et *ortie*, et les étymologistes font ce mot synonyme de *grecque* dont il serait une corruption !

Nous pensons que le sens comtois exprimant l'acidité est le vrai. La racine paraît plutôt devoir être cherchée dans *griesse*, que nous verrons plus loin, et qui signifie tristesse, malheur, mauvaise humeur, et qui a fait l'adjectif *griez*. renfrogné,

méchant. Le féminin *griesse* aurait tout naturellement donné *grièche*.

Etym. : *Grie*, *griet*, *griez*, *grivat*. Provençal, *greu*, *grieu;* latin, *gravatus*, fâcheux, incommode, inquiétant.

Rutebeuf a donné à des pièces de vers le titre de *Griesche d'été* et *Griesche d'hyver*, où il examine les incommodités de ces deux saisons.

Griesse ou *Grignesse*, s. f. — Tristesse, peur.

Racine : *Gravis*, grave, fâcheux, qui a fait, en provençal, *greu*, *grieu; grief* en français. (Voir *Grigne* et *Grièche*.)

Griffe ou *Greffe*, adj. des deux genres. — Se dit des fruits dont le noyau se détache difficilement et particulièrement des noix adhérentes à la coque. « Des noix griffes. »

Etym. : Qui tient comme par des griffes. On donne le nom de *griffe*, en français, aux vrilles de la vigne et des plantes grimpantes.

Grigne ou *Gris*, adj. — De mauvaise humeur, mal disposé. « Cet enfant est tout *grigne* aujourd'hui. »

Grigne s'appliquait autrefois à celui qui montre les dents; d'où le verbe *grigner* et son fréquentatif *grignotter* qui a pris le sens de ronger.

Etym. : *Greinen*, montrer les dents, ou mieux *gravis*, *grieu* (grief), qui s'écrivait, au XIIe siècle, *griez*.

L'étymologie la plus vraisemblable nous paraît celle de l'italien *gramo*, provençal *grame*, qui a fait *graim* en langue d'oil et *graigne*, colère, aigri, chagrin.

Nous citerons encore comme origine possible l'italien *gricciare*, qui signifie justement faire une figure renfrognée.

Au XIIe siècle, *griez* avait déjà le sens du comtois *gris*, de mauvaise humeur. Ainsi dans la traduction versifiée des distiques de Dyonisius Cato, nous trouvons *Blandus esto*, soyez doux, traduit par :

> Soyez doux et soef (suavis)
> Et ne mie grièz.

Le Génevois dit *gringe*. Dans le patois de la montagne, on dit *gregnon*. Dans le Jura, *greugnon*, d'où il appert que *grognon* a le même radical.

Grignot, *Grignotte*, s. m. — Même sens. « Une grignotte » se dit d'une femme maussade, triste, toujours de mauvaise humeur.

Grille du pied, s. f. — La cheville du pied.

Le mot *cheville* indique proprement ce qui ferme et vient de *clavis*, clé, *clavicula*. Or une *grille* est aussi ce qui ferme. On voit l'analogie.

Etym. : *Crates, craticola, graticola.*

Cette expression se rencontre aussi à Genève.

Griller, v. n. — Sonner, tinter. « L'argent *grille* dans la poche. »

Etym. : Latin, *grillare*, faire du bruit comme les grillons.

En terme de blason, on dit des oiseaux de proie qu'ils sont *grilletés*, lorsqu'ils ont des sonnettes aux pieds.

Grillot, 1° s. m. — Grelot. Dans d'autres pays, on dit *grillet;* c'est le même mot. En comtois, la forme du diminutif est *ot*.

C'est la même racine que *griller*, tinter, sonner.

Le *grillon*, l'insecte, au bruit strident et aigu, s'appelle aussi *grillot*. Il se trouve avec ce sens dans Littré.

Racine : Latin, *gryllus*, grillon, l'insecte du foyer.

Grillot, 2° s. m. — Grand grillot. Nom de plante : le Rhinanthe trompe d'éléphant, *Rhinanthus major* (Ehrh). Littré donne *grillot blanc*, espèce de narcisse.

Le petit *grillot* désigne le *Rhinanthus crista-galli* (crête de coq).

Etym. : *Grillot*, comme nous l'avons vu, est synonyme de clochette.

Grillots, 3° s. m. pl. — « Avoir les grillots, » c'est être malade au lendemain d'une orgie; avoir mal aux cheveux.

Etym. : Nous avons vu que *grillot* était une forme comtoise de grillon. Or, autrefois on prenait *grillons* dans le sens de caprices, fantaisies de malade. On disait : avoir des grillons dans la tête, comme on dit aujourd'hui en argot d'atelier : « Avoir un hanneton. » « Du Chevalier âgé qui fit sortir les *grillons* de la teste de sa femme. » (XVIe siècle.) Avoir les *grillots* ou avoir les grillons signifie donc avoir la tête encore embarrassée des fumées, des visions de l'ivresse.

Grimoner, *Gremonner* ou *Grimoiner*, v. n. — Murmurer, gronder, être de mauvaise humeur, grommeler. Même sens que *ravonner*. (Voir ce mot.)

On dit *griboina* dans le patois de Plancher-les-Mines.

Le berrichon a aussi *grimoner*, *grimouner*, grommeler; picard, *grumeler;* ancien allemand, *grummeln;* Vosges, *grimoler*.

Grommeler a évidemment la même racine.

Etym. : Haut allemand, *grimm*, furieux, colère.

Grimpant, s. m. — Nom de plante : le Lyciet à feuilles lancéolées, *Lycium barbarum* (L.). C'est un arbrisseau grimpant de la famille des jasmins. Les fleurs sont d'un blanc pourpré.

Grincer, v. n. — Pleurer en grimaçant. (Montbéliard.)

En patois, *grincie* signifie grimace; *grinçu*, grimacier, pleurnicheur.

Allemand, *greinen*, pleurer; haut allemand, *grimm*, colère, furieux.

Grippe, s. f. — Nom de plante. C'est le Glouteron (Acad.), la Bardane ou le *Caille-lait* accrochant. On l'appelle aussi en Franche-Comté *Ranson* (*Galium aparine* (L.).

Etym. : *Gripper*, accrocher, dérober.

Grippe-tout, s. m. — Grand filet qui se tend parallèlement aux rives et près du bord.

De *gripper*, saisir.

Grippette, s. f. — « Danser à la grippette » se dit de ce jeu d'enfant qui consiste à se prendre par l'extrémité des doigts recourbés et à tourner rapidement pieds contre pieds et le corps rejeté en arrière.

Etym. : *Gripper;* Allemand, *greifen,* saisir.

Grispine, s. f. — Espiègle, effrontée.

Peut-être le féminin de Crispin, ce type de comédie qui représente un valet éveillé. La *Crispine* serait la soubrette espiègle et délurée.

Le mot génevois *grispiller*, friponner, est peut-être pour *grispiner* et aurait pour origine *Crispin*, le type du valet fripon.

* **Groise**, s. f. — Littré définit ainsi ce mot qui ne se trouve pas dans le dictionnaire de l'Académie : « Nom donné dans la Lorraine aux dépôts de débris incohérents qui forment des talus plus ou moins inclinés sur les pentes et au pied des escarpements des terrains jurassiques. » C'est ce qu'on appelle en géologie « débris des pentes. »

Il ne donne pas l'étymologie de ce mot. Nous pensons que ce terme doit venir, comme *grès*, du bas latin *gressius*, *gresum*, gravier, qui a fait *grèse*.

Si l'on prononce l'*oi* en *ai*, comme l'usage a prévalu, on a *graise* qui est absolument le même mot que *groise*.

La groise, en résumé, n'est qu'un gravier.

Le verbe comtois *groiser* veut dire couvrir une surface de groise, comme *sabler* couvrir de sable.

Groisière, s. f. — Carrière de groise.

Gromon, *Gremon* ou *Grimmond*, s. m. — Nom de plante : le Chiendent, *Triticum repens* (L.).

Le Génevois dit *gramon*.

Etym. : Vieux français, *grame,* gazon ; latin, *gramen.*

Grottons, s. m. — Même sens que *gramessons,* reste de la panne de saindoux. (Voir *Grobons, grabon.*)

Le mot français, dans l'Académie, est *cretons*.

Etym. : Bas latin : *Cremium*; picard, *crotons*.

La *cretonnée* était autrefois une espèce de mets.

Grouver, v. n. — Couver sa colère, être furieux en dedans, comme *goumer*. (Montbéliard.)

Vieux français : *Grever*, mettre en colère, exaspérer, contrarier.

* **Gru**, s. m. — Gruau.

C'est l'ancienne forme primitive de gruau. On disait aussi *gruel*.

« Gru le muid, mesure de Paris payera comme orge. » (Tarif 1664.)

En Champagne, *gru* signifie le son; en génevois, *grus* désigne, comme chez nous, l'orge mondé.

Etym. : Bas latin, *grutum*; allemand, *grütze*. On disait autrefois *gruer* pour faire des grus.

« Lou quartal à la mesure d'Arbois par cet mesme prix modre et *gruer*. » (Charte de 1282.)

« Piler les *grus* » se dit au figuré dans le même sens que « piler du poivre. » C'est piétiner sur place, marcher avec difficulté après une longue course.

Gruler ou *Grouler*, v. n. — Grelotter.

C'est le primitif du verbe dont *grelotter* n'est que le fréquentatif. Il est sans doute très ancien et a pour substantif le vieux mot *grèle* ou *graile* qui a formé *grelot*, son diminutif.

En génevois, on dit *greuler*, qui est à peu près identique à *groler*.

Tous ces mots ont pour origine une métaphore qui consiste à comparer le claquement des dents occasionné par le froid au son des grelots, à moins qu'ils ne viennent de *croler*, *crollare*, secouer, qui a fait *crouler* et *grouler* ou grouiller, remuer.

Etym. : Vieux français, *grouller*; bas latin, *grollare*, grelotter, trembler de froid.

Grume, s. f. — La grappe du raisin après que les grains ont été enlevés. Même sens qu'*écharvet*. (Voir *Gremeau*.

La Coutume de Nivernais, art. 10 et 11, tit. Prises de bêtes, dit que les « bestes *grument* lorsqu'il paraît par leur fiente qu'elles ont mangé du raisin dans les vignes, auquel cas elles sont confisquées à la justice. »

Vieux français, *gru*, gruau, *gruel;* latin, *grumus*, grain de raisin; fruits sauvages.

On appelait ceux qui vont glaner par les vignes des *esgrumeteurs* ou *esgrommeteurs* et *esgrumeurs*. (Ordon. de Franche-Comté, 1561.)

Gueule de lion, s. f. — Nom de plante : le Muflier, *Antirrhinum majus* (L.). C'est ce qu'on appelle d'ordinaire la *gueule de loup*.

Cette plante est également nommée *langue de cerf* en Franche-Comté; et ailleurs Mufle de veau.

La *gueule de lion jaune* est la *Linaria vulgaris* (Mœnch.), Linaire commune.

Guibôles ou *Guibaules*, s. f. — Les jambes.

Le vieux mot *guiber* signifiait jouer des jambes.

L'argot emploie aussi *guibe* et *guibon*, qui ont le sens de jambes. *Guibe* est évidemment le radical de *guibolle*, qui n'en serait que le diminutif.

Guigne ou *Gugne*, s. f. — Bosse à la tête; coup.

Etym. : Berry, *gueugne*. Peut-être est-ce une altération de *bugne*, coup, contusion.

Guillander, *Guilleganđer*, v. a. — Même sens que *gouillander*. Battre le pavé, courir les rues en mauvais sujet.

Guille, s. f. — Excrément, crotte. Se dit particulièrement du mouton ou de la chèvre.

Etym. : Allemand, *kegel*, boulet, petite boule. C'est sans doute cette forme qui a valu le même nom de *guille* au cône de sapin dans certains patois de nos pays.

Guiller se dit, en français, de la fermentation de la bière.

Guille sert souvent de terme de comparaison. « Gros comme une guille de chèvre, » pour désigner un objet petit, sans valeur. (Voir *Roi de guille.*)

A Belfort, on dit « guéguille, » qui confirme exactement notre étymologie allemande de *kegel.*

Guillener, v. a. — Faire quelque chose lentement, en lambinant. (Montbéliard.)

En patois, *guillenu*, lambin.

Guilleribouton ou *Quilleribouton*, s. m. — Le fruit de l'églantier, vulgairement « gratte-cul. »

Dans le patois de la montagne, *gueill'bouton.*

Guille signifiant crotte, excréments de chèvre, de mouton, etc., il y a là encore un certain rapport avec « gratte-cul. »

On sait aussi que le mot *guille,* dans le vieux français, signifie tromperie, *guiller*, tromper; *guillebouton* pourrait donc signifier faux bouton; le fruit de l'églantier a assez l'apparence d'un bouton de rose.

Guillotte, s. f. — Petit robinet de tonneau, *douzil.*

Etym. : *Guille;* bois allongé et en fuseau, comme le cône du sapin qui porte ce nom.

A Genève, on dit *guillon.*

Guinche, s. f. — Grande femme mal faite, ou mal habillée, négligée.

On trouve dans le Dictionnaire de l'Académie ce mot avec le sens d'outil pour polir le talon d'un soulier. Serait-ce de la forme de cet outil que viendrait le sens comtois ?

Guincher avait, au moyen âge, le sens de pencher, jeter de côté. En génevois, ce mot signifie *loucher.*

Etym. : *Guenchis.* Vieux français, *gauchi*, tourné de côté.

Guinguer, v. n. — Jouer du violon. (Montbéliard.)

En patois, *guingue*, violon, a formé peut-être *guinguette* où l'on joue du violon.

Etym. : Allemand, *geige*, violon:

H

Haché, adj. — Argenté. « Flambeau d'argent haché. » Dictionnaire de 1755; tombé en désuétude.

Nous pensons qu'il faudrait dire « Flambeau haché d'argent. » Le radical serait le vieux mot *acesment*, ornement, du verbe *acesmer*, orner, qui a fait le terme de blason *hachement*. *Haché* d'argent signifierait donc simplement *orné* d'argent.

* **Haim**, s. m. — Hameçon.

Etym. : Latin, *hamus*.

Ce mot n'est pas usité seulement en Franche-Comté, mais dans d'autres parties de la France, notamment en Normandie.

Un peschierres geta illuec son *haim*, et quand il cuida avoir pris un grand poisson... (Ducange.)

Rabelais fait usage de ce mot. Un proverbe, qu'on rencontre au xvie siècle dans le Trésor des sentences de Gabriel Meurier, dit :

> Poisson qui cherche le *haim*
> Cherche son propre daim.

On trouve aussi :

> Petit don est le *haim* du plus grand don.

> Qui n'amorce son *haim*
> Pesche en vain.

Happechar, s. m. — Avare, scélérat.

Ce mot est la forme à désinence patoise de Happe-chair, qui est français. (Dict. de l'Académie.)

Haricot fleur, s. m. — Nom de plante : *Phaseolus couineus* (Linné).

Haridelle, s. f. — Courtillière, taupe-grillon.

On l'appelle aussi en Franche-Comté, à cause de sa forme et de sa couleur, « écrevisse de terre, » ou *harote*.

Harote, s. f. — Taupe-grillon, courtillière. (Voir *Haridelle*.)

Dans le wallon, ce mot, exactement le même, signifie, comme *haridelle*, rosse, mauvais cheval. Le Normand dit *Harousse* pour désigner un mauvais cheval.

C'est vraisemblablement l'aspect décharné de la *haridelle*, insecte, qui a suggéré d'appliquer ce nom au cheval maigre et étique.

Dictionnaire de Roquefort : *Arote*, mauvais cheval.

Harpaillan, s. m. — Vaurien, aventurier (Jura). D. Monnier suppose que ce nom pourrait être une déformation d'*arpailleur*, chercheur d'or dans les rivières, et il rappelle que le Doubs passait autrefois pour charrier des parcelles de ce métal. Cette étymologie fait honneur à son imagination, mais nous préférons celle d'*harpailler*, que nous trouvons dans le dictionnaire de l'Académie avec le sens de se disputer, et qui est un fréquentatif d'un autre mot *harper* et *se harper*, se battre, qu'on rencontre également dans le même dictionnaire. « L'Olive passa une partie de la nuit à recoudre son habit qui s'était décousu... quand il s'était *harpé* avec Ragotin. » (Roman comique de Scarron.)

Etym. : Allemand, *hart. Arfan*, saisir. *Arpagare*, d'ἅρπη, croc.

Vieux français : *Harpaille, herpaille*, troupes de gueux qui se soulevèrent sous Charles VII et qui pillaient le pays. (Roquefort, Dict. de la langue romane.)

Harte, s. f. — (L'*h* est aspirée). Mite.

« Ces fourrures sont mangées des *hartes*. »

Dans différents patois du pays, on dit *artuson* et *atreson*.

En bas brêton, *Hartouz; tartouz* a la même signification. En roman, *arte, artison, artuson*.

Herbe 1° (*aux verrues*), s. f. — C'est le nom de l'*Eclaire* ou Chélidoine des botanistes. L'extrême âcreté de cette plante lui donne des propriétés vésicantes.

On l'appelait autrefois « l'herbe aux écrouelles. » Le nom d'*Eclaire* lui vient de ce qu'elle passait pour guérir de la cécité, pour *éclairer,* éclaircir la vue.

Littré donne ce nom d'*Herbe aux verrues* à l'Héliotrope d'Europe.

2° *Herbe à cent trous.* — Le Millepertuis : *Hypericum perforatum* (L.). On sait que *pertuis* est synonyme de trou.

3° *Herbe au diable.* — *Potentilla tormentilla;* on l'appelle aussi *Mort du diable* ou *Mors du diable* et *Herbe à l'effort.* Dans Littré, l'*Herbe du diable* est le *Datura strammonium,* un poison.

4° *Herbe à cinq feuilles.* — *Potentilla reptor*, Potentille rampante. On appelle vulgairement la Potentille, dans d'autres contrées, *Quintefeuille.*

5° *Herbe aux coupures.* — La Joubarbe des toits, *Semper vivum tectorum*, ou encore la *Scrofularia nodosa* (L.), ou la *Quadrifolia listera ovata.*

En Comté, on donne encore ce nom à l'Orpin, *Sedum telephium* que nous trouvons ainsi désigné dans Littré. Ce dernier appelle également *Herbe aux coupures* la grande Consoude.

Le *Semper vivum tectorum* a aussi en Franche-Comté le nom de *Houillie.*

Dans d'autres pays, on appelle encore *Herbe aux coupures* l'Achillée millefeuilles, dite également pour la même raison « Herbe aux Charpentiers. »

6° *Herbe au chêne.* — La *Sanicula europea* (L.).

7° *Herbe aux chats.* — Valériane. Les chats, en effet, se roulent sur cette plante comme les chiens sur la charogne.

Littré donne le nom d' « Herbe aux chats » à la Népète *cataire* dite aussi *chataire* et à la Germandrée maritime, appelée encore *marum.* Toutes deux appartiennent à la famille des Labiées et ont la propriété d'attirer les chats.

8° *Herbe* ou racine de *Sainte-Geneviève.* — *Phyteuma spicatum* (L.). Raiponce.

Dans Pline, le Phyteuma est une herbe employée dans les philtres pour se faire aimer. De là vient sans doute le caractère populaire et légendaire de la Raiponce.

9° *Herbe de Notre-Dame* ou *Herbe à la Vierge..* — Cynoglosse, *Cynoglossum officinale.*

Dans Littré, l' « Herbe à la Vierge » est le Narcisse des poètes, *Narcissus poeticus* (L.), (Amaryllidées) notre *Jeannette* ou *Claudinette.*

La Cynoglosse est considérée comme un calmant.

10° *Herbe noire.* — La Scrofulaire noueuse, *Scrophularia nodosa* (L.). On l'appelle aussi en Comté l' « Herbe aux coupures. »

11° *Herbe aux femmes.* — *Nepeta cataria.*

Dans Littré, c'est l' « Herbe aux chats. »

Ce nom d' « Herbe aux femmes » vient à cette plante, non pas comme on pourrait le croire, d'une allusion à la chatte métamorphosée en femme, mais de ce que la plante a la propriété de rappeler les menstrues.

12° *Herbe aux cors.* — *Polygonatum vulgare* et *Polygonatum multiflorum* (All.).

13° *Herbe à deux feuilles.* — *Listera ovata* (R. Br.), qu'on appelle aussi Herbe aux coupures.

14° *Herbe à récurer.* — *Equisetum hyemale* (L.). La Prèle d'hiver. Les menuisiers et les tourneurs se servent des tiges rudes de cette plante pour donner un beau poli à leur ouvrage.

15° *Herbe folle.* — *Alopecurus agrestis* (L.), queue de renard.

16° *Herbe à l'effort.* — *Potentilla tormentilla* (voir *Herbe au diable*). On appelle vulgairement *effort* une rupture d'intestins ou hernie.

En dehors de Franche-Comté, dans certains pays, on donne au Sceau de Salomon (*Convallaria polygonatum*) le nom d'herbe à la rupture.

17° *Herbe à la poule* (arrondissement de Pontarlier). — L'*Anserine* blanche (*Chenopodium album* (L.).

Histrion, s. m. — Mauvais sujet, canaille.

Histrion, qui signifiait primitivement, en Etrusque, joueur de flûte, a désigné ensuite toute espèce de comédiens, puis les mauvais comédiens ou cabotins.

De là à mauvais sujet la transition était facile, surtout avec les préjugés si longtemps persistants contre les acteurs.

Hivernage, s. m. — « Etre à l'hivernage » signifie être situé du côté du nord. « Cette maison est à l'hivernage. »

Etym. : *Hibernus*, hiver. Anciennement, *hivernage* signifiait la saison de l'hiver.

Huisselet, s. m. Petite porte. (Montbéliard.)

Diminutif d'*huis*, porte, qui a fait *huissier*, celui qui ouvre la porte.

Houteau, s. m. — La cuisine et, par extension, la maison.

Provençal : *Houstaou*; espagnol, *hostal*. L'Auvergnat dit *ousto*.

Hospital a le sens littéral de logis, abri couvert.

Hupper, *Juper* ou *Iouper*, v. a. — Héler, appeler, hucher.

On dit en patois *iouper*, ce qui nous indique l'étymologie. Huper ou juper, c'est crier *ioup* la la, ou « ioup coucou, » ou « iou ou ou, » c'est-à-dire le cri des conscrits, des garçons de village.

Les Latins avaient l'exclamation *io* qui signifiait la joie.

I

Iamet. — Même sens que *Lasmoi!* Hélas! « Que je suis las! » On dit de même en italien, *me lasso!*

C'est aussi un terme de caresse fréquemment employé quand on parle aux enfants.

Idoule, s. f. — Fille niaise et paresseuse. « Grande idoule! »
C'est un mot de la vieille langue française.

Idoul (Dict. de Roquefort), fainéant, qui reste en la même place au lieu de travailler.

Etym. : *Idolum*, idole, d'où *Idoul*, immobile comme une statue, comme une idole.

Indique, s. f. — Indigo.

On dit *indiquer* le linge pour « le passer au bleu. »

En italien, *indaco;* espagnol, *indico;* latin, *indicum*, parce que cette teinture bleue venait primitivement de l'Inde. Longtemps on l'a appelée *Inde*, qu'on écrivait aussi *Ynde*.

> Chevaliers armés en bataille
> Sur beaulx destriers trestous couvers
> D'armes *Yndes*, jaunes ou vers,...
> . . . .
> A donc prent l'air son mantel Inde
> Qu'il vest trop volentiers en Inde.
> (Roman de la Rose.)

Inficier, v. a. — Nier.

Dictionnaire de 1755; inusité aujourd'hui.

Etym. : Latin, *inficiare*.

Iodot, s. m. — Idiot, niais.

En patois, Iodot est un diminutif de Claude, qu'on prononce *iaude*. Chifflet, dans sa grammaire, recommande de prononcer Glaude. Comme on dit en Comté *Reine-Glaude*, *Glaudine*, etc.

Claude, dans l'Académie, a le sens d'imbécile. « C'est un vrai Claude; » « il n'est pas si Claude qu'il en a l'air. »

Djean-Iode (Jean-Claude), dans le patois de Montbéliard, signifie un niais.

Ioutre, s. m. — Juif.

Etym. : De l'allemand *Iude*, qui se prononce « ioude. »

Ivrogne, s. m. — Nom de plusieurs plantes de couleur rouge et notamment des *Orchis*, du *Silene diurna*, qu'on appelle aussi Pentecôtes, Jolis garçons, Compagnons rouges. (Voir ces mots.)

J

Jabadris, s. m. — Taudis.

Dictionnaire de 1755 ; inusité.

* **Jacot** ou *Jacquot*, s. m. — Nom du geai.

L'argot a *rejacquer* pour appeler. En Comté, « appeler Jacquot, » c'est s'embrasser bruyamment, parce qu'on appelle les geais en baisant fortement le dessus de sa main.

Jacasser, qui se dit des geais et des pies, est formé sans doute de ce mot. Du reste, on appelle souvent la pie : *Jacqueline.*

Jaffer, v. a. — Manger gloutonnement. (Jura.)

Jafre, adj. des deux genres. — Acide, aigre. Se dit généralement des fruits verts.

Etym. : Allemand, *geifer*, écume, bave, morve ; ce qui fait venir la salive à la bouche.

On trouve dans le poète bisontin Ferry Juliot, au xvᵉ siècle :

> En te rendant hydeuse *jaffre* et morgue.

Et dans un autre passage du même auteur :

> Vos deux yeux larges et profonds
> Estans dessoubs en obscurs fonds
> Pour certains ne sont moins affreux
> Que sont ceulx d'un taureau *jaffreux*.

D'un taureau qui écume.

Jaqueline, 1° s. f. — Grosse jaquette. (Montbéliard.)

Vieux français : *Jaque*, corselet.

2° Un des noms de la pie.

Jaquesson, s. m. — Jaquette. (Montbéliard.)

Est formé de *jaque*, vieux mot qui signifiait un vêtement court et serré, espèce de corselet, qui a fait jaquette.

On suppose que ce terme vient des insurgés rustiques du moyen âge, les *Jacques*.

Javiôle, s. f. — Une grande cage ronde en osier où l'on élève les poussins.

Etym. : Italien, *gabbia*, cage, qui a pour diminutif *gabbiola*.

Le vieux français avait *jagiole*, *jaiole*, *jajole*, *jaole*, d'où « geôle, » prison ; de *cava*, *caveola* (gaveola).

> Quand ce ot dit si s'envola,
> Et li vilains qui remest là
> Pensa se il le porroit prendre,
> Assez tost le porroit vendre ;
> Et se vendre ne le povoit,
> En *jaiole* l'enfermeroit.
> (Li lais de l'oiselet.)

Dans le Jura, on appelle la javiôle *boidon*.

Jeannette, s. f. — Narcisse des poètes et aussi le faux Narcisse. On l'appelle encore *Claudinette*.

Etym. : Ce nom a été donné à un certain nombre de fleurs de couleur blanche, d'où l'on pourrait lui supposer pour racine, *canus*, blanc, qui a fait *chenu* (chanette). Le vieux français appelle *Janette* toute espèce de fleurs *blanches*.

Jeannot (battre). — Dire des folies, des bêtises. « Battre la campagne. »

Jésus, s. m. — Une grosse saucisse courte qui se fabrique à Morteau.

On appelle aussi ce comestible un « bon jésus. »

Jeu ou *Jeus*. — Exclamation abréviative de Jésus. « Jeus (prononcez *jeusse*) Maria ! quel malheur ! »

Jeu pourrait être aussi considéré comme un reste de l'an-

cienne exclamation par Jupiter ! (Jos-jovis) qui aurait fait *Jou* et *Jeu !*

Jeu est resté dans *jeu*-di (dies jovis).

Jolis garçons, s. m. — Nom d'une plante : le Silène, *Silene diurna*, qu'on appelle aussi *ivrognes* et *compagnons rouges*, à à cause de sa couleur.

Etym. : « Joli garçon » se dit populairement (voir l'Acad.) de quelqu'un qui s'est enivré. C'est donc un synonyme d'*ivrogne*.

Jongière, s. f. — Botte de joncs dont se servent les enfants comme de vessies pour apprendre à nager. (Montbéliard.)

Bas latin : *Juncaria*, jonchère, lieu couvert de joncs.

Vieux français : *Jonchée, jonchiée*, botte de joncs.

Joug, s. m. — Perchoir. On dit des poules, lorsqu'elles sont sur leur perchoir, qu'elles sont *à joug*, (juchées).

Etym. : *Joc*, juchoir, de *jugum*. Vieux français, *jouc*. Latin, *jugum*, montagne, éminence, hauteur.

Jou ou *joux*, en Franche-Comté, est un nom de lieu fréquemment usité et qui désigne en général une élévation : « Le fort de Joux, » « Montjoux, » « la Joux. »

Dans les ordonnances de Franche-Comté, 1602, la *Joux* est employée comme nom commun : « La Joux dite de Bégasse, » C'est à tort, croyons-nous, qu'on a donné comme étymologie à ce mot le nom de Jupiter, *Jos-jovis*.

Jucher vient aussi de *jugum*. *Jouchou* est le nom patois du juchoir dans le Jura. *Joc*, à Rennes (Bretagne), a le même sens. Quand on raconte quelque chose d'extraordinaire, d'invraisemblable, on dit : « Cela ferait tomber les poules du *joc*. »

Jouguer, *Jouquer* ou *Joquer*, v. n. — Attendre, faire le pied de grue. « On m'a fait jouquer deux heures. »

Etym. : Vieux français, *joquer* signifie ne rien faire, être en repos, comme les poules à *joug*. *Jouquer, jouquier*, se jucher.

Joume, s. f. — La mousse d'un liquide. *Joumer,* mousser.

Etym. : En allemand, *schaum ;* flamand, *schaim*, aura fait *choume* et *joume.* Le mot « écume » a la même racine, qui a subi une transformation différente.

Joumer se dit, au figuré, d'une personne en colère et qui se contient ; qui écume en dedans.

K

Kaliferstène, s. f. — Une imbécile ou idiote. « C'est une vieille kaliferstène. »

Ce mot est une forme corrompue tirée de l'Allemand, comme « choucroute, » « sabretache, » etc. « Kann nicht verstehen, » « je ne comprends pas. » Comme *Pétra* vient du Breton qui veut dire *quoi?* C'est un imbécile qui ne comprend pas ce qu'on lui dit et qui, à toutes les questions, répond « quoi ? » ou « je ne comprends pas : *Ich kann nicht verstehen.* »

L

Lachotte, *Lasotte* ou *Largeotte*, s. f. — Nom de plante : le Laitron, *Sonchus oleraceus* (L.).

Etym. : En patois, lait se dit *laché.* La *lachotte* serait donc synonyme de *laitron* à cause du suc laiteux de cette plante si fort appréciée des lapins.

Vieux français : *Lacheron*, *laicteron,* de *lac,* lait.

* **Laitia**, s. f. ou m. — Espèce d'eau qui reste après le lait battu. C'est ce qu'on appelle encore *batture.* On donne ce liquide aux porcs.

Littré : « *Laitiot,* nom, dans le Jura, d'un petit lait aigre

dans lequel on fait macérer divers fruits sauvages et qu'on emploie comme boisson rafraîchissante. »

Lambris, s. m. — Planche mince de sapin ou de chêne.

Le vieux mot *lambre* ou *lambru* signifiait latte dans le même sens.

Le millier de *lambrus*, 4 deniers. (DUCANGE.)

Il y a eu aussi la forme *lambruys*.

Lâmoi! Exclamation : Hélas!

Etym. : *Lassus*, las, primitivement, signifiait *malheureux*. Plus tard il a perdu ce sens et a pris celui de *fatigué*.

Hé-las a la même origine que *las moi. Ahi lasso! me lasso*, moi las! disent les Italiens, et les Franc-Comtois, plaçant le pronom après l'adjectif, disent *las moi!*

Lampe, s. f. — Glissoire sur la glace. Les gamins de Montbéliard disent « tailler une lampe » pour faire une glissoire.

Lamper, v. n. — Glisser sur la glace.

Lampi, s. m. — Odeur de la viande qui commence à se faisander; même sens que *relan*.

* **Lancis**, s. m. — Terme de construction; bois de charpente.

On disait autrefois *lanciers*.

Languaine, s. f. — Quelque chose de long. « Une grande languaine de terrain, » un terrain long et étroit.

Même sens que *langue* dont ce mot n'est qu'un augmentatif.

C'est dans un sens analogue qu'on dit *lèche* : « une lèche de pain. » (Dict. Académie.)

Laquage, s. f. — Flaque d'eau répandue par terre.

Etym. : De *lac*.

Larmier, s. m. — Soupirail de cave.

Ce mot existe dans l'Académie comme terme d'architecture, mais avec un autre sens, celui d'une saillie pour empêcher l'eau de couler le long d'un mur. Le *larmier* suinte, ploure, de là son nom.

En flamand, *larmier* a aussi le sens comtois de soupirail de cave.

Etym. : *Lacrymarius.*

Nous ne savons pas pourquoi ce nom expressif s'applique à un soupirail en Franche-Comté.

Là où? — Interrogation pour *où.* « Là où allez-vous? »

Lave, s. f. — Pierre plate et mince; on s'en sert pour couvrir les toits.

Etym. : Bas latin, *lavia, laveria;* italien, *lavagna.*

Ordonnance de la cité royale de Besançon, 1619 : « Tous toisemens de muraille dehors et dedans terre, et des couverts de tuiles, *laves* et tavaillons seront faits à la toise ancienne de la cité, longue de neuf pieds et telle qu'elle est marquée au front de l'Hôtel de ville. »

Laver, v. a. — Daller avec des pierres plates. (Montbéliard.)

Lavière, s. f. — Carrière de laves.

Lavon, *Loon*, *Laon*, *Lovon*, s. m. — Planche. (Jura.)

Nous trouvons dans les Ordonnances de la cité royale de Besançon, 1659, *laon,* terme de charpenterie. C'est peut-être lavon qui a fait *laon,* comme *tavon* a fait taon.

D'où « scieur de *loon,* » qu'on écrit « scieur de long » par une fausse analogie avec la longueur.

Lohons, XVIe siècle. (Documents franc-comtois.) « Les charretiers conduisans fustes, plots et aix ou *lohons* de sappin... » (Edit 1623, Franche-Comté.)

Vieux français : *Lavon,* planche.

Lavout, s. m. — Planche à lessive, qu'on appelle aussi « banc à lessive. » (Quingey.)

Lècherie, s. f. — Friandise. (Montbéliard.)

Vient sans doute de l'expression « donner à *lécher* aux bestiaux, » pour leur donner du sel dont ils sont très friands.

Lècheux, adj. — Lécheur, gourmand.

Lessu, s. m. — L'eau de la lessive.

Etym. : En provençal et lyonnais, *lissiu*, *leissiu*; génevois, *lissu* ou *lissieu*; à Neuchâtel, *lienssu*.

En latin, *lixivium* ou *lixivia*, lessive. De *lix-licis*, cendres, parce qu'on met des cendres dans l'eau de lessive.

Le nom de *Luxeuil*, la ville d'eau des Vosges, tire vraisemblablement son origine de ce radical. La forme Luxeuil est, en effet, moderne et on la voit apparaître pour la première fois à la fin du XVIIIe siècle. On disait précédemment *Lixu*, *Lissu*, en latin *Lixovium* (eau de lessive, eau chaude). On sait que les anciennes stations balnéaires portaient à peu près toutes un nom indiquant leur caractère essentiel. Ainsi *Aix*, dont le nom est resté à plusieurs villes, vient d'*aqua*, eau.

Leue, *Lu*, *Lue* ou *Glieu*, s. f. — Traîneau.

En patois de Montbéliard, on dit « une *liotte*. »

Ce mot est de la montagne. A Genève et dans toutes les alpes de la Suisse romande, on rencontre *luge*.

Lucher, en patois jurassien, signifie glisser. On dit *se lutchi*.

Etym. : Lisser; lisse, surface lisse sur laquelle on glisse, a la même origine.

Allemand, *glitschen*, du grec, λισσός, lisse, poli; italien, *lisciare*, rendre lisse.

Ducange a *Lezia*, espèce de char.

Dans certains de nos patois, glisser se dit *leze*, *lezie*, *luchie*. La lettre *l* mouillée peut laisser supposer un radical *gli*, *glieu*, comme on le prononce encore dans certains patois de la montagne.

Leul, *Leu*, *Lu*, *Liu*, s. m. — Nom de plante : l'Ivraie, *Lo-*

lium temulentum (L.). Le petit Leu, le *Lolium perenne* (L.) ou ivraie vivace, est le gazon anglais, Ray-grass.

Etym. : *Leul* ou *liu* est formé directement de *Lolium*, le nom de l'ivraie dans Virgile.

Leute, pronom possessif, féminin de leur. — « C'est *leute* affaire. »

En patois, on dit *lieute.*

Levrau, *Levrôt*, s. m. — Balance romaine, peson. (Jura.)

On appelait autrefois *livrot* une mesure pour les grains en usage dans le Forez.

Etym. : Latin, *libra*, livre.

Ligneul, s. m. — Le Liseron, *Convolvulus arvensis* (L.), qu'on appelle aussi le petit *liset* ou petite *véhie*. (Voir ce mot.)

Etym. : Le radical est *ligne*, dans le sens de corde, ficelle (*linum*, lin, *linea*), d'où *ligne* à pêcher. La terminaison *eul* vient d'un diminutif en *olus* (*lineolus, liniolus*).

Ce mot *ligneul* fait supposer que *liseron*, dont il est le synonyme comtois ou *liset* (Académie), aurait formé les mots *liserer, liseré, lisière*. En effet, dans le Liseron, ce qui a dû frapper l'habitant des campagnes, c'est l'utilité de sa tige longue, mince et flexible pour lier. (*Véhie, Vehier*, Voir ces mots.) C'est comme une corde, une ficelle végétale, un « ligneul » (fil de cordonnier).

C'est avec les fils, cordes ou cordonnets que l'on brode ou que l'on broche, et que se font les liserés et les lisières.

Ligousse, s. f. — S'emploie dans cette expression seulement, « tirer la ligousse, » être fatigué. Au figuré, cette locution signifie être dans la gêne, tirer le diable par la queue.

Un terme d'argot, *ligote* et *ligotante*, qui signifie corde et qui a pour racine *ligare*, lier, est sans doute le même mot que *ligousse.*

« Tirer la ligousse » serait donc tirer la corde, le licou.

Limoge, s. f. — Coton rouge dont on se sert habituellement pour marquer le linge.

Se dit aussi à Genève.

Etym. : C'est sans doute parce qu'on le fabriquait à Limoges, comme on a appelé *limousine* le manteau de droguet des voituriers.

* **Lisieu** ou *Lisier*, s. m. — Purin.

Littré donne *lizier* : « Terme d'agriculture. Liquide provenant du mélange des urines et des excréments des animaux que l'on conserve dans des fosses couvertes pour s'en servir comme engrais. »

Loup (faire un). — Vol domestique. Se dit d'une femme, d'un enfant qui dérobent des provisions à la maison, pour les vendre et se faire une bourse. Ils « font un loup. »

Nous avons trouvé cette expression dans le dictionnaire d'argot de Larchey :

« *Loup*, sottise, erreur; *Loup*, DETTE CRIARDE, CRÉANCIER. » Et avec une autre orthographe, mais dans le même sens, *louter*, faire un *lou*, faire une sottise.

Loupe, dans l'argot des *pignards*, signifie mensonge.

« Faire un loup » a aussi, en Comté, le sens de se tromper, faire une malfaçon dans son ouvrage.

Lourot, *Lérot*, *Léret*, s. m. — Serpe, serpette, petite faucille.

Lourrin ou *Nourrin*, s. m. — Petit cochon.

Racine : *Nutrire*, nourrir. L'*l* et l'*n* se transposent fréquemment. Exemple : Orphe*l*in. *orphaninus.*

* **Louvart**, s. m. — Jeune loup d'un à deux ans. C'est l'intermédiaire entre le loup et le louveteau.

M

Machabées (l'arbre des), ou « l'arbre de la pluie. »

C'est une forme de nuages représentant grossièrement une longue tige d'où partent des branches. Quand on l'aperçoit au ciel, c'est, d'après nos cultivateurs, un signe infaillible de pluie. On l'appelle aussi l'*arbre du temps*. Ce nom de *machabée*, emprunté à l'Histoire sainte, vient peut-être de ce que cette forme rappelle celle du chandelier hébraïque, du chandelier à sept branches. On dit du reste assez souvent un *machabée* pour un Juif.

Dans l'argot de Paris, un *machabée* est synonyme de cadavre.

Macle, s. m. — Le chanvre qui porte le chènevis. (Jura.)

Etym. : *Masculus*, mâle. Ce qui prouverait que la plante n'est pas femelle, comme on le dit.

En vieux français, *macle* s'employait pour mâle.

Macvin ou *Maquevin*, s. m. — Vin doux non fermenté qu'on fait cuire pour le conserver.

Etym. : Espagnol, *maca,* écrasement de fruits, pressurage. Un vieux mot français, *maquer,* signifie écraser. Ce sens se rapporterait au raisin mis dans le pressoir et dont le jus sert à fabriquer ce qu'on appelle le *maquevin.*

Madeu (parler). — Parler à la manière des enfants, en imitant leur prononciation.

C'est peut-être « parler merdeux. » *Madeux*, dans le patois de la montagne, signifie en effet merdeux.

Mafi. — Exclamation pour ma foi ! « Mafi oui ! »

On dit *mafiou* et *mafiougui* dans la Bresse.

Magnin, 1° s. m. — Chaudronnier, raccommodeur d'ustensiles de ménage, étameur. Châtreur de cochons.

On dit en Comté : « Faire comme le magnin, mettre la pièce à côté du trou. » Ce mot s'emploie aussi à Genève.

« .....de tous *magnins* qui viennent à Besançon et plantent enclume et besoignent dessus pour un chascun fois cinq solz estevenants (1). » (Charte, 1547.) Dans le même document, ce mot est écrit une autre fois *maignins*.

Etym. : Italien, *magnano*, serrurier, chaudronnier. Bas latin, *magninus*. Dans la Lorraine, on dit *magni*.

Racine : *Manuarius*, manœuvre (?). Suisse romande, *magnin*.

Vieux mot français : *Maignen*, *maignan*, *maignien*. On le rencontre aux XIIe et XIIIe siècles.

« Leauté querez, mais non el maignen, » ne cherchez pas la loyauté dans le *magnin*.

2° *Magnin* se dit aussi d'un brouillard malfaisant qui nuit aux raisins, aux pommes de terre, etc. « Le magnin a passé dessus, » dit-on des vignes malades, ou bien, « les vignes sont *magnenées*. »

Etym. : Vieux français, *mahaigner*, maltraiter.

C'est peut-être du sens de *magnin*, châtreur de cochons, que viendrait cette expression qui serait métaphorique.

Mahon ou *Maon*, s. m. — Gésier des oiseaux.

En patois de Montbéliard, *movon*.

Etym. : Italien, *magone ;* vieil allemand, *mago*, d'où *magen*, estomac, dans l'allemand moderne. Anglo-Saxon, *maga*.

Mailler, v. a. et réfléchi, *se mailler*, v. pr. — Serrer ou se tordre, se contorsionner. On « se maille » dans des convulsions.

Cette expression vient sans doute des mouvements qu'on

---

(1) C'est la monnaie épiscopale de Saint-Etienne, ancien nom de la cathédrale de Besançon.

voit faire aux poissons lorsqu'ils sont pris dans les mailles d'un filet. Ils se maillent, c'est-à-dire qu'ils s'enfoncent de plus en plus dans les mailles.

Quant au sens actif, *mailler* signifie (Littré) « battre au maillet. » « On maille le fer sur une enclume. »

Radical : Latin, *malleus*, marteau, maillet, qui a donné la forme moderne « malléable, » qui se travaille facilement au marteau. La forme ancienne a dû être *maillable*.

Maishui, adv. — Maintenant, dorénavant.

C'est le mot de l'ancien français.

Etym. : Latin, *magis hùc*, plus ici, jamais plus; ou *magis hodie*, *non magis hodie*, « jamais, plus aujourd'hui, » plus d'aujourd'hui.

Maître. — Dans cette expression « être à maître, » être domestique.

Malbrou, s. f. — Une grosse voiture.

C'est sans doute pour *Malborough*. Tout ce qui concerne les chevaux et les équipages est désigné, le plus souvent, par des dénominations anglaises.

Maloua, s. m. — Certains fonds payant une redevance à la commune. (Montbéliard.)

Mandrille, s. f. — Mendicité. (Montbéliard.)

Etym. : Le radical est mendier.

Mangeotte, s. f. — Petit sac dans lequel on met des légumes, de la farine, etc., qu'on veut conserver pour la semence ou pour tout autre usage.

Etym. : Une provision destinée à être mangée. Comme « mettre-cuire, » que nous verrons plus loin.

Mange-profit, s. m. — Dépensier.

Manôts, s. m. pl. — Mucus nasal durci. Il a le nez plein de *manôts*.

Etym. : *Maunot,* mal net ; en patois, *manot,* quelque chose de sale ; *manôts,* saletés.

* **Mante**, s. f. — Couverture de lit.

Provençal, espagnol et italien, *manta,* manteau.

« Incontinent envoya quérir un bon lit garny de linceulx (draps), *mante* et courtepointte. » (Nouvelles de la reine de Navarre.)

Mante se dit, dans le patois de la montagne, de la toile qui enveloppe le pain sur la table.

Latin : *Mantile,* serviette.

Manteline, s. f. — Petite mante, mantelet.

Marabout, s. m. — Le *Rhus cotynus* de Linné, qu'on appelle aussi *arbre à perruque.*

Etym. : La ressemblance de ses fleurs avec des plumes de marabout.

Marcon, s. m. — Palonnier. (Montbéliard.) La grosse pièce de bois à laquelle sont attachés par derrière les traits des chevaux.

Margou, s. m. — Matou. (Montbéliard.)

Maréchau, s. m. — Espèce de Coléoptère de couleur rouge et noire qu'on appelle aussi la « bête à bon Dieu. » Les enfants le mettent sur le dos et l'interrogent sur le temps qu'il fera.

Marguillier, s. m. — Fossoyeur. (Jura.)

Ce mot est passé du fabricien au fossoyeur, qui est aussi un employé de l'église.

Marjulien, s. m. — Nom d'un cépage ; raisin noir.

Marmot, s. m. — Menton. Dans ces expressions « Claquer le marmot, » « battre le marmot, » claquer des dents.

« Marmotter » vient évidemment de ce mot. C'est parler

entre ses dents en faisant mouvoir seulement son menton, comme font les gens qui lisent à voix basse ou parlent en dedans.

Marmottine, s. f. — Fichu que les femmes se mettent autour de la tête pour se tenir chaud aux oreilles et au *menton*.

Etym. : *Marmot*, menton.

Mar-nu, adj. — Complétement nu.

Mar, dans le français du XIIIe siècle, signifie malheureux. Ce sens se rapporterait assez naturellement à cette expression comtoise qu'on emploie du reste pour exprimer la commisération.

« Droit dit : *mar* fu nés qui n'aimende. »

Le droit dit : Il est né malheureux celui qui ne se corrige pas. (Dictons de droit du XIIIe siècle.)

Le même proverbe se retrouve sous cette forme plus concise : « *Mar* naît qui n'amende. »

Quant à l'étymologie de *mar*, nous ferons observer qu'on disait autrefois *malur*, *malurti* pour malheur et misère. *Malur* aurait pu donner *maür* et *mar*.

Mar-nu est sans doute pour *mar-né*, comme on le trouve dans les deux proverbes que nous avons cités, *né*, malheureux.

Ou bien la racine est *mere-nudus*. (*Mere*, en latin, *purement*, *complétement*.) Cet adverbe se rapporte très bien au sens de *mar-nu*, complétement nu.

Nous ferons encore observer que dans l'argot des Pignards du haut Jura, *mar* signifie petit. De *petit*, chétif, au sens de malheureux, l'analogie est évidente.

* **Marsaule** ou *Marsauce*, s. m. — Non d'une espèce de Saule : *Salix caprea* (L.).

Littré, qui a écrit ce nom *marsault*, dit : « On écrit aussi marseau. » « Il n'y a que la graine de marseau qui réussisse et qui croisse assez promptement sans culture. » (BUFFON.)

Hist., XIVe siècle : « Et est à entendre mort bois, boulz (bouleau), tramble, fou (hêtre), *marsaus* et genestres » (DUCANGE) ; *marsalix*. XVIe siècle, *marsaul* (COTGRAVE).

Etym. : Bas latin, *marsalix*, de *mas*, mâle, et *Salix*, saule, saule mâle. Vieux français : *Marsaus*.

Marteau, 1° s. m. — La dent molaire. « Je me suis fait arracher un marteau. »

Etym. : A cause de sa forme aplatie à la couronne.

2° *Marteau*, espèce de grosse fraise blanche.

Matefin ou *Matafin*, s. m. — Gâteau ressemblant aux crêpes. (Jura.)

Etym. : Qui « mâte la faim, » qui tue la faim. Languedocien, *matar*, tuer; latin, *mactare*.

Mâter (prononcez *mâtère*). — Exclamation ; même sens que peste ! ou diable !

Etym. : Sans doute « Mater dolorosa, » comme on dit *Jeus Maria!* Jésus Maria !

Matras, *Maltras* ou *Martras*, s. m. — Fumier.

Matrasser, fumer les champs en y répandant du matras.

C'est le même mot que matelas dont l'ancienne forme, qu'on rencontre dans Rabelais, est *matras*. On peut dire un matelas de fumier comme on dit un *lit*, une *couche*, deux métaphores empruntées au même ordre d'idées.

Etym. : La forme italienne de matelas est *materasso* ; ancienne forme allemande, *matraz*, et moderne *matraze* et *mast ;* anglais, *mattress*.

Bas latin : *Matura, materacium*, *matalacium*.

« Quant le Roy vint en sa nef, il ne trouva onques que sa gent lui eussent riens appareillié, ne lits, ne robes, ainçois li convint gesir, tant que nous fumes en Acre, sur le *materas* que le soudanc li avoit baillez. » (SIRE DE JOINVILLE.)

Matrouille, s. f. — Lait caillé. (Montbéliard.)

Dans le patois du pays, on dit *motrouille*.

Mauger (se), v. pr. — Se soigner une blessure, se panser. Vieux mot français.

Etym. : *Medicare*.

Maunot ou *Maunet*, adj. — Malpropre. « Cuisinier maunot. »

Etym. : Mal net, *maunet*.

Maussanne ou *Mansienne*, s. f. — Nom de plante : *Viburnum lantana* (L.). Viorne commune de la famille du chèvrefeuille.

C'est aussi le nom du *Mavuron* ou *muron*. (Voir ce mot.)

La Mancienne blanche est le *Viburnus opulus* ou Boule de neige ; on appelle aussi cette dernière *Savougnot*.

Dans d'autres pays, on donne encore à la Viorne commune le nom de Bourdaine blanche et Coudre *moinsienne*.

Mavurons, s. m. — Les fruits de la Viorne mancienne. Rouges d'abord, ils deviennent noirs en séchant, avec un goût fade et un peu sucré. Dans la montagne, on les appelle *meurons*. Cette dénomination indique l'étymologie. C'est un fruit qui ne se mange que complètement « mûr, » et pour en hâter la maturation, on le met dans la paillasse du lit. Si nous nous rappelons qu'on dit en Comté *mavu* et *meure* pour mûre, nous n'aurons plus aucun doute sur l'origine de ce mot.

En patois de Montbéliard, *maivuri*, mûrir.

L'arbuste s'appelle aussi *maussanne*, et *mûron*.

Mazeret, s. m — Scories de fer ou rognons de fer, minerais, qu'on trouve dans le sol de nos pays.

Le Dictionnaire de Littré mentionne un certain nombre de mots dont la racine est commune avec celle de *Mazeret*. ce sont *mazage, mazeau, mazelle* et *mazer,* qui tous indiquent certaines opérations qu'on fait subir à la fonte généralement pour la décarburer.

Maisir, patois de l'arrondissement de Pontarlier, indique un tas de bois à brûler.

Etym. : Bas latin, *maseria*, même sens.

Mèche, s. f. — Dans cette expression : « Il n'y a pas mèche, » il n'y a pas moyen.

C'est sans doute par allusion à la mèche du canon ou de la mine. Le coup ne part pas quand la mèche manque.

« Eventer la mèche, » « vendre la mèche, » se rapportent au même ordre d'idées.

On dit aussi il n'y a pas *misse* (voir ce mot), qui s'emploie pour *mèche* « dans la « misse du fouet. »

En patois, la mèche du fouet se dit « mouchi. »

Mégnin, s. m. — Comme *manôt;* morve durcie dans le nez (Montbéliard.)

Melon, s. m. — Nom d'un cépage aujourd'hui assez estimé, Le raisin est blanc.

C'est peut-être le même plant qu'on appelait autrefois *melier* ou *mellier*, et qui était une espèce de raisin très doux.

Etym. : *Mel, mellis*, miel.

« Le melon avait été compris avec le gamay dans l'arrêt de proscription de Philippe en 1567, et du parlement de Dole en 1612. (Voir *Gamay*.)

Mémé, s f. — Grand'mère.

Menées, s. f. (de neige, de poussière). — Se dit des amas de neige ou de poussière que produit le vent sur son parcours.

Un vieux mot français *menée* signifiait des voitures et l'action de voiturer. Des « menées » de neige équivaudraient donc à : voitures, tombereaux de neige, comme on dit encore pour désigner de grandes quantités.

Mener du *violon*, du *piano*, etc. — Jouer du violon, du piano.

C'est à peu près dans ce sens que Mme de Sévigné dit : « *Mener la parole.* » Elle mena la parole si vigoureusement que le chevalier en fut ravi. »

Mener s'emploie aussi, en Comté, dans un sens absolu pour

chanter ou jouer d'un instrument quelconque. « Il mène bien. »

« Los anzos menont d'aubade. » Les anges mènent (donnent) l'aubade, est-il dit dans un noël bressan.

Mener est le radical de *ménestrel* et de *ménétrier*.

« Item paié à Jehan Taborin par ordonnance de mesdissieurs pour son salaire d'*avoir mené le taborin* à la feste de l'aparicion Nostre-Seigneur. » (Comptes municipaux de Besançon, 1656; Castan, Origines de la fête des rois, 1878 (Société d'Emulation.)

Ménevée, s. f. — Paquet de chanvre.

Etym. : Racine, *manus*, main, ce qui tient dans la main, une poignée; *manipulus, manipula*.

Manevis, en vieux français, du verbe *manevir*, signifie « qui est prêt. » Le radical est toujours *manus*.

Bas latin : *Menevellus*, qui a fait aussi *manivelle*, machine à tourner avec la main.

Mérandon ou *Marandon*, s. m. — Le repas de onze heures. (montagne et Jura.)

Il y a aussi les verbes *mérander*, dîner, et *marandiner*, faire le mérandon.

Etym. : Méridien, méridienne. Latin, *meridianus; meri* équivaut à *med.* (medius), une moitié du jour.

Espagnol : *Merendar*, dîner; *marena* (Suisse romande), *marendon*, dans le même dialecte, signifie goûter, faire le goûter dans l'après-midi.

Vieux français : *Marende*. On disait aussi *merinde*, *merinder*, goûter, faire collation.

Merdaillon, s. m. — Gamin, merdeux.

Merderie, s. f. — Chose de peu de valeur. « C'est un tas de merderies. »

Mesainé, adj. — Blessé, estropié. (Montbéliard.)

Vieux français : *Meshaigniez*.

Meset ou *Musot*, s. m. — Musaraigne, rat des champs.

Dans d'autres pays, on appelle ce petit animal *musette* et *muset*.

Etym. : Latin, *mus*, souris, qui aura fait *musetta*, petite souris.

Messotte, s. f. — Instrument de pêche; espèce de filet qui sert presque spécialement à prendre les *soufres*. (Voir ce mot.)

Met ou *Maie*, s. f. — Le pétrin.

Le proverbe comtois dit : Hâle de mars, pluie d'avril, rosée de mai, amènent la pâte à la *met* (ou *maie*).

Ce vieux mot se rencontre dès le XIIIe siècle; on l'écrivait aussi *maict*.

Etym. : Le grec *mactra*, qui a aussi le même sens, se rapproche de cette forme. Italien, *madia*.

« Et si facent faire une tines et quatre espusoirs et une *mait* de 8 piés de lonc por le fu... » (Règlments et édits, 1247.)

On écrivait encore *meet*. « ...Si donne toute ma bouticle de boulengerie compris les meetz. » (1674.)

Met, *Mette*, adj. (Le *t* se fait sentir même au masculin.) — Mol, faible.

« La chaleur me rend met. »

C'est sans doute le même mot que *moite*, prononcé à la moderne, comme *Français* qu'on disait *François*.

Etym. : De *mucidus*, moisi, pourri, amolli; ou de *mitis*, doux; italien *mezzo*.

En anglais, *moist* fournirait encore une autre étymologie; *musteus*, jeune, doux.

En allemand, *matt* a le même sens.

Mettre-cuire, locution prise substantivement. — Une quantité de viande, de légumes, etc., de quoi mettre cuire pour une fois.

« *Un mettre-cuire* de pois, de pommes de terre, etc. »

Mettre-écumer, v. a. — Mettre le pot au feu, faire la soupe grasse.

« Nous mettons écumer tous les dimanches. »

Meurette, s. f. — Plat de poisson analogue à la matelotte, avec cette différence que la meurette se fait avec du vin rouge, et la matelotte avec du vin blanc. La meurette est à proprement parler un civet de poisson.

Etym. : Peut-être le mot vient-il de *moret*, au féminin *morette*, noire, à cause de la couleur du mets et par opposition à la matelotte qui est blanche.

Moret, comme *moreau* (un cheval moreau), venait de Maures ou Mores, le nom des nègres. « Le More de Venise. »

On disait aussi autrefois *meurotte*, et ce nom s'appliquait aussi bien à un ragoût de poisson que de gibier. Le dictionnaire de 1755 dit « une *meurette de pigeons*. »

Meurette, au figuré, signifie ruse. « J'ai flairé ta meurette, » j'ai éventé ta ruse. (Max Buchon, *Le Matachin.*)

Mévu ou *Mavu*, part. adj. — Mûr. « Ce raisin est mévu. »

Nous avons le mot *mavuron* qui vient du vieux verbe *mévoir*, d'autant mieux qu'on l'appelle aussi *meuron* dans la montagne.

Etym. : *Mévoir, mavu*, *mavuron* sont des formes dialectales de mûrir, mûr, qu'on écrivait meurir, meur, et qui vient de *maturus ;* en espagnol, *maduro*, (*mavuro,* mavuron, mavur), *maur*, meur.

On prononçait autrefois *meur*, comme nos vieillards le prononcent encore.

* **Michotte**, s. f. — Petite brioche ronde en forme de miche.

Diminutif de miche, *michette*, *michotte*.

Littré ne donne pas à ce mot tout à fait le même sens. Voici sa définition : « Petite miche de pain de deux livres, qu'on donne aux vendangeurs dans la Basse-Bourgogne. »

Michotter, v. a. — Cajoler, être aux petits soins pour quelqu'un. Même sens que *mignotter*.

Etym. : *Mijoter*. Ce mot s'emploie dans le sens de « traiter avec un excès de délicatesse et de mignardise. » On dit *mijoter* quelqu'un et se *mijoter*.

Mignot, s. m. — Favori, benjamin, enfant gâté. Dans le vieux français, *mignot* avait le même sens que mignon. On disait « mignonner » comme on dit encore *mignotter*, caresser, gâter.

Vieux français : *Mignot, mignotte, mion*, joli, agréable, bien fait.

Mignotise, s. f. — Nom de plante : l'Œillet mignardise, *Dianthus moschatus* de Linné. En génevois, *mignotise* se dit du Thym.

Nous rappelons que *mignot* a le même sens en comtois que mignard ou mignon.

Vieux français : *Mignotise*, *mignotie*, gentillesse, recherche en parure.

Miguer, v. n. — Guetter, désirer. « Je le migue du coin de l'œil. »

C'est la forme comtoise du verbe français *mugueter*, qui avait le même sens.

« De loing muguettoit la viande. » (DUBELLOY.)

L'origine est le mot *muguet*, galant qui fait la cour, qui cherche à s'approcher de ce qu'il désire. Or *muguet* fait *miguet* en Franche-Comté.

Dans le patois de la montagne (Mouthe), *miguets* se dit des yeux tendres, amoureux.

Mille, s. m. — Dans cette expression « un gros mille » pour signifier quelque chose d'énorme. (Montbéliard.)

* **Millerand**, adj. — LITTRÉ : « Raisins millerands, raisins donnant des grains très petits, en grand nombre et dépourvus de pépins.

Etym : Probablement de *mille grana*, mille grains. (MARÈS et PLANCHON, Acad. des sciences, Compte-rendu, t. LXIV, p. 256.)

Nous croyons, nous, que c'est plutôt le millet, le grain de mil qui a fourni cette dénomination. On appelait autrefois *millerines* des terres où l'on avait semé du mil.

* **Minable**, adj. — Misérable. « Il a l'air minable. »

Littré pense que ce mot est une extension de *minable*, susceptible d'être attaqué par une mine. Un vieux château *minable* qui ne tient pas, qui a l'air peu solide.

Mine, s. f. — Chatte. (Montagnes du Doubs.) « La vieille mine, » la vieille chatte.

Etym. : C'est le radical qui a formé *minette*, petite chatte ; *minon*, petit chat.

Misse, (Jura) *Meussa*, s. f. — La rate.

1° La *misse*, comme viande de boucherie, est le morceau qu'on donne avec le foie de bœuf pour mettre dans la soupe.

Etym. : Italien, *milza;* espagnol, *melza;* provençal moderne, *melso;* dauphinois, *milza*, foie. Ces mots ont fait, dans la langue d'oil, *milz* et *misse*.

2° *Misse* se dit aussi de la *mèche* d'un fouet, c'est-à-dire de la partie de ficelle non tournée qui termine le fouet et le fait claquer.

Etym. : Italien, *miccia,* mèche.

Au figuré, on dit de quelqu'un « qu'il a assez de misse, » pour dire qu'il est suffisamment fort. Mais *misse* a peut-être là le sens de rate.

Etym. : Dans les deux sens, le mot misse vient vraisemblablement de *mus*, souris. On sait que le terme *rate* vient de ce que cette partie du corps a la forme d'une souris. La mèche du fouet affecte aussi un peu cette silhouette.

Les expressions « il n'y a pas misse » ou « il a assez de misse, » proviennent peut-être d'un autre sens, d'un vieux

mot *misses* qui s'employait pour désigner des sommes d'argent.

Bas latin : *Misia, misio* (mise, mise de fonds).

Misse-coulante, s. f. — Douceur, sirop.

Barbizier, dans les Noëls, appelle le vin de *Ragot* de la « misse-coulante. »

Miste, adj. — Joli, paré. (Jura.) Vieux mot français.

« Muguets propres et *mistes.* » (Ferry JULIOT.)

Etym. : *Mixtus*, bien arrangé.

Mistifrisé, adj. — Paré à l'excès.

Etym. : *Miste* et frisé.

Dans le Jura, on emploie encore le mot *miste* dans le sens de paré.

Mitan ou *Moitan*, s. m. — Le milieu.

Etym. : *Medius, medianus, median, metan;* en patois on dit le *moitan.*

Provençal, *meitat, mitat;* espagnol, *mitad;* l'ancien français a *meitiet.*

Mitan avait donné *mitanier*, qui avait le même sens que métayer, fermier qui cultive à moitié.

C'est de *mitan* que vient aussi *mitaine,* moitié de gant.

« Le mitan du pont de Baptant. » (XVIe siècle.)

Mite, s. f. — Mitaine.

La *mite* ou mitaine est la moitié d'un gant. (Voir *Mitan.*)

* **Miton-mitaine.** — Ni bien ni mal. « C'est de l'onguent miton-mitaine. »

Cette expression vient de la ressemblance entre les deux formes de gant, le miton et la mitaine, ressemblance qui rend un choix difficile. « Miton-mitaine équivaudrait par conséquent à « bonnet blanc et blanc bonnet » ou « vert jus et jus vert. »

Le miton est, en effet, l'espèce de manchette qu'on se met autour des poignets, et la mitaine un demi-gant.

Etym. : *Mite*, *mitan*, moitié.

Le *miton*, au xv[e] siècle, était aussi une pièce de l'armure destinée à protéger les mains et dont les doigts n'étaient pas séparés comme dans le gantelet.

Nous croyons que Littré, qui tire cette locution miton-mitaine de *miton*, mie de pain, est dans l'erreur.

Mitte, s. f. — Dans cette expression « avoir la mitte à l'œil, » être près de pleurer.

Nous trouvons dans Littré : « *Mitte*, vapeur qui s'exhale des fosses d'aisances et qui cause des maux d'yeux ; elle est composée d'ammoniaque unie aux acides carbonique et sulfhydrique. » Maladie d'yeux provoquée par la mitte.

Etym. : On rencontre dans le vieux français un mot composé de cette racine *mite-moe* ou *mite-moue*, désignant quelqu'un qui affecte une douleur hypocrite, qui verse des larmes de crocodile, « qui a la mitte à l'œil. »

Moine (tête de), s. f. — Nom du fromage qu'on appelle à Paris Géromé, déformation de Gérardmer (Vosges).

Moineaux, *Moigneaux*, *Maneaux*, s. m. — Les croûtes du nez. On dit d'un enfant « qui se pille le nez, » qu'il va à « la chasse au moineaux. » (Voir *Manôts*.)

Moisse, s. f. — Marmelade de fruits, raisiné. (Montbéliard.)

Allemand : *Mus* (prononcez mousse).

C'est peut-être le mot latin *mustum*, moust, moût de vin, qui a formé entre autres mots moutarde, parce qu'elle se faisait primitivement avec du moût de vin.

Môlotte, s. f. — La grande Oseille ou oseille sauvage, *Rumex acetosa* (L.). On l'appelle aussi *Neusiotte*. (Voir ce mot.)

Dans d'autres pays, cette oseille est appelée Surelle et Vinette.

Patois de Montbéliard, *malotte*.

Mômière, s. f. — Sac à ouvrage, aumonière. (Montbéliard.)

Montagnon, adj. pris substantivement. — Un habitant de la montagne, par opposition à ceux de la plaine. « Un montagnon. »

Monté, part. pas. — Se dit du temps lorsqu'il est orageux. « Le temps est monté. » C'est un sens analogue à celui de monter exciter, surexciter, « monter la tête à quelqu'un, » « se monter la tête. » « Il est très monté contre vous. »

Mordot, s. m. — Bouchée. « Un mordot de pain. »

Morgonner, v. n. — Bougonner, rognonner.
Etym. : Dérivé fréquentatif de *morguer*, qui veut dire insulter, invectiver. *Morgue*, orgueil.

Moriant-e, adj. — Mourant. « Il a l'air tout moriant. » « Avoir des yeux moriants. »

Mortes, s. f. — Grandes flaques d'eau qui restent dans les prés au bord des rivières après les inondations, ou qui proviennent des infiltrations.
C'est ce qu'on appelle aussi *Fontenis*.
Bas latin : *Morta*. En piémontais, *mortis d'acqua*.
Etym. : *Aquæ mortuæ*, eaux mortes, eaux dormantes.

Motale, s. f. — Nom de plante : espèce de Sénevé ou graine de moutarde, *Sinapis alba* (L.). *Motale* noire, *Sinapis nigra*.
Etym. : La même origine que moutarde, du latin *mustum*, moût.
L'espagnol *mostalla*, moutarde, se rapproche beaucoup de notre mot comtois.
Motâ, dans le patois jurassien, signifie moût de vin.

Mouard-arde, adj. — Qui fait la moue.
Dictionnaire de 1755 ; n'est plus usité.
Vieux français : *Mouard, mouarde*, singe, guenon.

Mouches-bénies, s. f. — Les abeilles.
On bénit les ruches aux Rogations.

Moucher, v. n. — Dans cette expression : « Mon feu *mouche*, il ne prend pas ; » c'est-à-dire que le bois fume, ne brûle pas, fait des *mouchots*. (Voir ce mot.)

Mouchetic, s. m. – Bout du tuyau de pipe en ambre ou en corne. (Montbéliard.)

Allemand : *Mundstück*, morceau de bouche, embouchure. En Alsace, ou l'*u* pointé se prononce *i*, on dit *mound schtick*.

Mouchot ou *Mouchon*, s. m. — Le morceau de charbon mal brûlé qui ne se consume pas et fume. C'est un vieux mot français.

Se dit aussi du lumignon ou fumeron de la chandelle.

Etym. : Latin, *mucus*.

* **Mouille**, s. f. — Petite mare, le plus souvent dans un bois. Flaque, eau répandue par terre.

Se dit aussi à Genève.

Mouillotte, s. f. — Vin sucré dans lequel on trempe du pain.

« Faire la mouillotte, » c'est manger du pain trempé dans du vin sucré. On dit aussi « faire la trempotte. »

Mouniche, s. m. — Même sens que *mounin*, *marmouset*. Les Italiens qui vendent des figurines de plâtre sont appelés « marchands de mouniches. »

Mounin, s. m. — Une petite figure en bois. Marmouset.

Le mot « mounin de boutique » désignait, il y a une trentaine d'années encore, les têtes de turc en bois peint qui servaient d'enseigne aux marchands de tabac. Par extension, on l'appliquait à un individu laid et contrefait.

Etym. : Italien, *monna*, singe ; provençal, *mouni*, *mounino*, singe, guenon.

Vieux français : *Mounin*, *mounette*, *mounine*, singe et guenon.

Ou *menin*, petit enfant, qui vient de *minus*.

Mourfiller, v. n. — Manger peu, mais souvent, grignotter comme font les enfants délicats. C'est un sens un peu analogue à celui de *peuchniotter*. (Voir ce mot.)

Mourfilleur-euse, s. m. — « Qui mourfille.

Mournifle, s. f. — Giffle, calotte, claque sur la figure.

Etym. : *Mourre*, museau, muffle et *nifle; niffe*, qui se trouve dans *renifler*. Italien, *niffa*, *niffo*, nez. En picard, *nifler* signifie flairer.

Mouron, s. m. — Ce nom est donné, en Franche-Comté, à plusieurs plantes autres que le mouron des oiseaux. (*Alsine media* (L.) On appelle « mouron jaune » la Lysimachie des bois, *Lysimachia nemorum* (L.), mouron rouge et mouron bleu l'*Anagallis arvensis* (L.) de la famille des Primulacées, qui a des fleurs tachetées de bleu et de rouge.

Mourre, s. m. — Muffle des animaux, museau, visage. (Voir *Mournifle*.)

Vieux français : *Mourre*, museau.

En patois, « faire la mourre, » c'est faire mauvaise mine, bouder.

* **Moutelle** ou *Motelle*, s. f. — Petit poisson à chair grasse, de forme un peu allongée et qu'on mange en friture.

On trouve la *moutelle* sous les pierres comme les *chavots*, et comme eux aussi elle est une excellente amorce vive pour la pêche des gros poissons.

Littré croit que la *moutelle* est un des noms de la lotte, mais jamais la *moutelle* n'atteint les dimensions de la lotte.

En génevois, on dit aussi *moutaile* ou *moutelle* pour désigner la lotte.

Etym. : *Mustela*, en latin, s'applique à la lamproie.

Moutet, s. m. — Nom de plante : le Froment d'hiver, *Triticum vulgare hybernum* (L.). Variété imberbe.

Moutte, adj. f. — Chèvre *moutte* qui n'a pas de cornes, qui naît sans cornes.

En provençal moderne, on dit *cabro mouto.*

Etym. : C'est évidemment le même mot que l'adjectif *mousse*, émoussé, rendu moins aigu. On sait que l'*s* se substitue ordinairement au *t* et réciproquement.

Haut allemand, *mutzen;* hollandais, *mots*, émoussé. Ce radical est aussi celui de *mut*-ilé.

Muguet ou *Miguet*, s. m. — Lilas.

Ce nom de *muguet* s'appliquait primitivement à plusieurs plantes odorantes et non spécialement au *Convallaria majalis* des botanistes. De là le nom de *muguet* donné aux jeunes gens élégants qui se parfument. Le radical serait *muge*, de l'ancien français, qui signifiait musc. *Noix muguette* était le nom de la muscade. En patois de Montbéliard, *migue* se dit du lilas et du muguet. On appelle *miguet-bianc* (muguet blanc) la Cardamine des prés.

En Comté, on donne le nom de *muguet* à beaucoup d'autres plantes, notamment à l'Aspérule odorante ou reine des bois ou muguet étoilé; au Syringa odorant, *Philadelphus coronarius*, et à la Scille, *Scilla bifolia* (L.), *muguet* bleu.

Muger, v. n. — Faire du bruit, du vacarme. Ainsi on dira d'un endroit d'où s'échappent des bruits assourdissants : « Comme ça muge là dedans. »

Etym. : Forme parallèle de *mugir.*

* **Muire**, s. f. — Le sel plus ou moins liquéfié dans lequel on conserve la viande.

Littré ne donne pas tout à fait cette définition : « 1° Eau salée qu'on tire des puits pour en faire le sel... » « Ensemble les quartiers et portions de muires qui nous appartiennent aux puits à muire du bourg dessous Salins..... et de toutes muires provenantes des sources et fontaines salées étant auxdits puits. » (Bail Boutet, lett. pat. 27 juin 1680.) « 2° Nom

qu'on donne dans les salines à l'eau saturée de sel après qu'on lui a fait subir l'opération nécessaire. »

Le *puits à muire* de Lons-le-Saunier, que nous voyons figurer dans de nombreux documents concernant la Franche-Comté, était une des plus anciennes possessions de l'archevêché de Besançon.

Etym. : Latin, *muria*, saumure, qui se retrouve dans le grec. L'acide *muriatique* est ainsi nommé parce qu'on retire du sel commun le muriate de soude.

Nous ajouterons que « saumure » vient de ce radical, *Salmuire*, muire de sel, ce qui semble une redondance.

Le Génevois dit *moire* ou *mouare*.

Mure de chat ou *Ronce de chat*, s. f. — Fruit du *Rubus cæsius* (L.). Ronce bleue.

* **Murger** ou *Murgier*, s. m. — Monceau de pierres.

Littré dit qu'en Brie et en Basse-Bourgogne on dit *merger*.

Au XVIe siècle, on écrivait *murgier*. « Auprès d'un murgier de pierres à bâtir. » (D'AUGIREY.)

Bas latin : *Murgerium*.

Murie, s. f. — Charogne. S'emploie comme injure, au figuré.

Etym. : Italien, *muria*, peste, épizootie; bas latin, *moria*, charogne; espagnol, *morrina*, épizootie.

Dans le vieux langage, *morie* ou *murie* désigne une maladie des bestiaux. Ce sens a passé aux victimes du fléau.

Racine : *Mori*, mourir.

Les ordonnances de la cité royale de Besançon, 1689, emploient *murie* dans le sens de maladie des bestiaux : « Ne pourra être exposée en vente aux boucheries, chair de bête morte de *murie*, mais seulement de bœufs, vaches, veaux, moutons, agneaux, porcs sains et autres pareils. »

Mute, s. f. — L'oiseau qu'on attache avec un corselet au-

près du filet et qu'on fait s'enlever de terre pour attirer ceux qui passent.

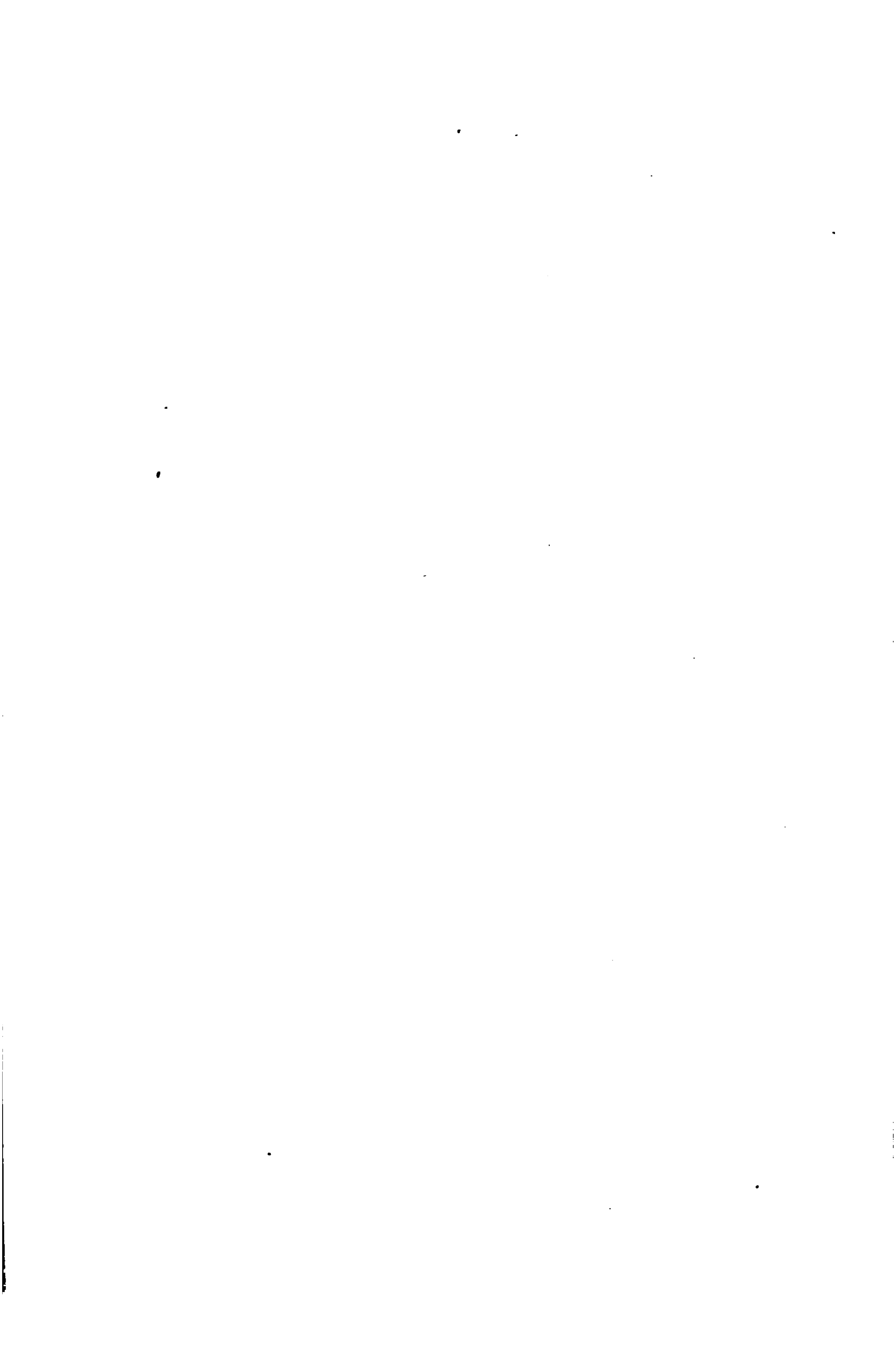
Etym. : *Mota*, de *movere*, remuer. *Mota* a fait aussi meute.

Peut-être cette expression vient-elle plutôt de l'ancien adjectif *mut-mute* (mutus), signifiant muet. La *mute* est, en effet, un rappel *muet* comparé aux autres qui sont en cage et qui chantent.

On pourrait rattacher *mute* au provençal et au vieux français *motir*, appeler, attirer, qui vient du latin *mutire*, parler, italien *motto*, d'où le français *mot*. *Muttum*, en bas latin, avait le sens de *mot*. « Muttum nullum emittit, » il ne dit mot.

L'étymologie de *mota* (*movere*) est appuyée par le texte suivant des ordonnances de Franche-Comté, 1459 : « La beste *mute* de la chasse d'aucun ayant droit et pouvoir de faire chasse se peut poursuivre en autre justice ou seigneurie. »

La seconde et dernière partie de ce travail paraîtra dans le prochain volume des *Mémoires de la Société*.



NOTICE SUR LES TOMBEAUX

DES ARCHEVÊQUES DE BESANÇON

THIÉBAUD DE ROUGEMONT

ET

QUENTIN MÉNARD

PAR

M. Auguste CASTAN

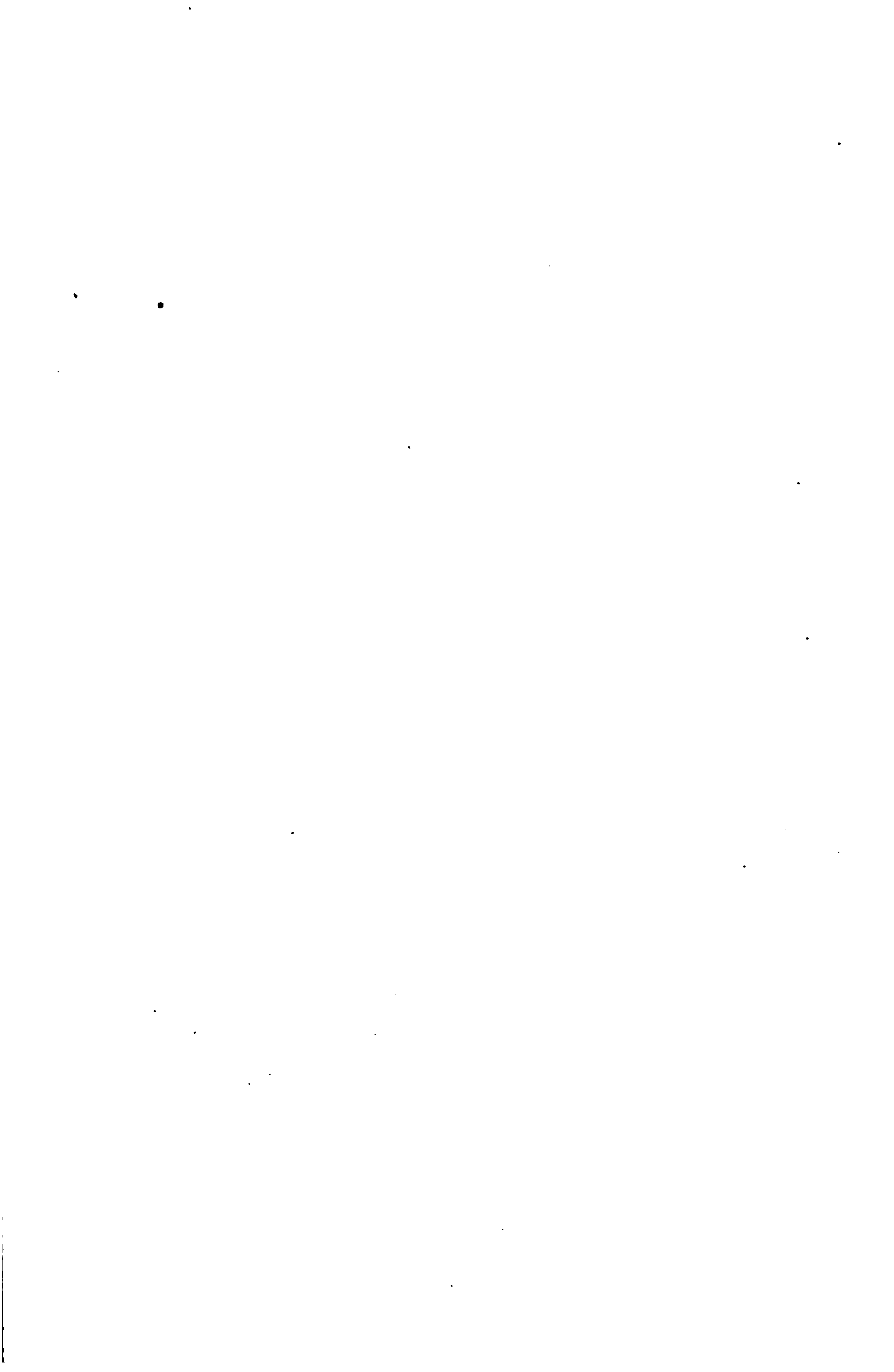
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

Séance du 12 juillet 1879.





TO...9-1462)





1 Mètre

Palmi romani

TOMBE DE L'ARCHEVÊQUE DE BESANÇON THIEBAULT DE ROUGEMONT
dans la vieille basilique de Saint Pierre de Rome (1429)

NOTICE SUR LES TOMBEAUX

DES ARCHEVÊQUES DE BESANÇON

THIÉBAUD DE ROUGEMONT

ET QUENTIN MÉNARD

On sait l'importance que prend de nos jours, dans la confection des livres d'histoire, la reproduction des monuments qui conservent quelques traits de la physionomie d'un personnage célèbre ou caractérisent la manière artistique d'une époque. Bientôt, grâce aux merveilleux procédés de reproduction qui dérivent de la photographie, toute publication historique pourra facilement être pourvue d'un contingent d'illustrations propres à compléter et à mettre en relief les indications fournies par les textes. Cette nécessité devant s'imposer à nos productions d'histoire locale, il est à propos que plusieurs d'entre nous s'occupent de réunir les éléments d'une iconographie de la Franche-Comté, c'est-à-dire les dessins des monuments qui se rattachent à l'histoire de cette province. J'ai déjà classé et catalogué à la bibliothèque de Besançon tout ce que ce dépôt renferme de dessins et d'estampes pouvant entrer dans le cadre d'une iconographie franc-comtoise (1).

---

(1) *Catalogue des livres imprimés de la bibliothèque de Besançon*; sciences et arts, t. I (1875) : n° 2612 (*portraits de Franc-Comtois*), n° 2659 (*iconographie de la Franche-Comté*).

Mais je ne considère pas cette partie de ma tâche comme terminée : aussi ai-je saisi avec intérêt l'occasion de relever, sur l'un des portefeuilles de Gaignières, le dessin du superbe tombeau qui marquait, dans l'église de Saint-Etienne de Besançon, le lieu de la sépulture de l'archevêque Quentin Ménard (1). Cette image d'un monument détruit de longue date m'ayant paru bonne à publier, l'idée m'est venue de faire connaître en même temps une autre tombe d'archevêque de Besançon, celle de Thiébaud de Rougemont, non détruite, il est vrai, mais cachée dans les cryptes de la basilique de Saint-Pierre de Rome.

On aura de la sorte les seules indications qui survivent de l'allure physique des deux archevêques qui ont lutté avec le plus d'énergie contre les revendications orageuses de la commune de Besançon.

I

Thiébaud de Rougemont était issu d'une ancienne famille féodale qui possédait, avec la terre de Rougemont en Franche-Comté, l'office héréditaire de la justice de vicomté à Besançon (2). Deux membres de sa famille s'étaient assis déjà sur

---

(1) Ce dessin est une copie faite pour Gaignières, d'après l'original de Pierre Palliot, qui appartenait au recueil du président Joly de Blaisy (*Bibliothèque historique de la France*, édit. Fevret de Fontette, n° 40617, et Léopold Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la bibliothèque impériale*, t. I, p. 347). — Cette copie appartient au volume de Gaignières qui porte à la bibliothèque nationale le n° 17024 du fonds latin (Ulysse Robert, *Catalogue des manuscrits relatifs à la Franche-Comté qui sont conservés dans les bibliothèques publiques de Paris*). — L'inscription mise au bas de cette reproduction est manifestement erronée : elle donne à François Bonvalot le tombeau de Quentin Ménard ; mais elle indique avec exactitude que ce monument, « de marbre blanc et noir, » existait « sur les degrez pour monter au sanctuaire, du costé de l'Epistre, dans le chœur de l'église cathédrale de Saint-Estienne de Besançon. »

(2) Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*, t. III, pp. 112 et suiv. — Guillaume, *Histoire des sires de Salins*, t. I, pp. 114 et suiv. — Ch. Thu-

le trône archiépiscopal de Besançon, et l'un et l'autre avaient eu des démêlés terribles avec la commune de cette ville. Gérard de Rougemont, violemment expulsé de son siége en 1225, était mort au moment où les sentences comminatoires de l'empereur Frédéric II allaient mettre à ses pieds les ennemis de sa puissance temporelle (1). Contre ces mêmes ennemis, l'archevêque Eudes de Rougemont avait voulu se ménager un refuge : à cet effet, un château-fort se construisit au sommet d'une montagne conique voisine de la cité ; mais aussitôt les citoyens, aidés de quelques seigneurs comtois, détruisirent cette forteresse et en employèrent les matériaux à renforcer leurs propres remparts (2).

Pas plus que les deux autres prélats de sa famille, Thiébaud de Rougemont ne devait être d'humeur à tolérer les empiétements de la commune sur les droits traditionnels de son siége métropolitain. En effet, quand il prit possession de ce siége, il en avait déjà résigné deux autres, celui de Mâcon et celui de Vienne, pour n'avoir pu se mettre d'accord avec les rivaux de ses prérogatives temporelles. A Vienne, il s'était improvisé général d'armée et avait conduit des troupes contre plusieurs châteaux de la contrée (3) : il sortit de cette situation difficile en obtenant l'archevêché de Besançon, devenu vacant, le 22 novembre 1404, par la mort de Gérard d'Athier. Son intronisation eut lieu le 5 mai 1405 : Jean de Chalon-Arlay, prince d'Orange, fit partie du cortége de sa première entrée (4).

La commune de Besançon était alors en fièvre de conquêtes :

---

riet, *Etude historique sur le bourg de Rougemont*, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 5e série, t. I (1876), pp. 197 et suiv.

(1) Huillard-Bréholles, *Historia diplomatica Frederici II*, t. II, pp. 487-489, 817-819.

(2) A. Castan, *Faut-il dire Rognon ou Rosemont?* dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 4e série, t. VIII (1873), pp. 573-581.

(3) *Gallia Christiana :* eccles. Matisconensis et eccles. Viennensis.

(4) A. Castan, *La première entrée des archevêques à Besançon*, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, p. 210.

elle ne laissait passer aucune occasion de contester les droits des tribunaux ecclésiastiques. Au mois de juin 1406, des faussaires du val de Morteau furent amenés à l'official de Thiébaud de Rougemont, et ce juge les condamna à être pendus. Le conseil communal les réclama comme laïques : l'official eut beau objecter qu'ils étaient les sujets d'une seigneurie ecclésiastique et n'avaient pas droit à la protection de la commune; le peuple envahit avec épées nues la cour d'officialité, et le juge ecclésiastique n'eut que le temps de se réfugier dans l'église cathédrale de Saint-Jean, voisine de son tribunal. Du château de Gy, qui appartenait au domaine des archevêques, Thiébaud de Rougemont lança l'anathème contre les habitants de Besançon et mit la cité en interdit. Le chapitre métropolitain se retira dans la petite ville de Quingey et essaya d'y transporter les ornements ainsi que les livres nécessaires au culte; mais le charriot qui voiturait ce mobilier n'échappa pas à la vigilance de la commune : malgré l'écusson ducal de Bourgogne dont on l'avait faussement étiqueté, il ne lui fut pas permis de franchir les portes, et son contenu dut être réintégré de force dans les sacristies.

Entre le château de Gy et l'hôtel de ville de Besançon, ce fut dès lors une réciprocité de vexations et d'embûches (1). A l'injonction que l'archevêque Thiébaud fit à ses diocésains de cesser tout commerce avec les habitants de la ville insurgée, le gouvernement municipal répondit en éveillant chez le comte-duc Jean sans Peur la tentation de partager avec la commune les prérogatives de souveraineté que l'archevêque avait encore dans la ville. Ces prérogatives étaient groupées autour d'un siége de justice que l'on appelait la Régalie : l'archevêque exerçait cette juridiction en sa qualité de prince de l'Empire germanique. Or, en 1407, le pouvoir impérial était violem-

(1) Les principales scènes de cette lutte ont été racontées par M. Ed. Clerc, dans le tome II de son *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, pp. 290 et suiv.

ment détenu par le débauché Wenceslas, et deux compétiteurs se disputaient le trône pontifical : la solution des questions pendantes appartenait dès lors au plus offrant. Dans ces conditions, l'archevêque était seul à lutter contre deux opulents adversaires : le comte-duc de Bourgogne, tout puissant à la cour de France, et la commune de Besançon, devenue riche par le crédit des négociants qui siégeaient dans son conseil. L'empereur Wenceslas ne fit pas de difficulté, moyennant finance, d'investir l'archevêque des droits régaliens de son église; mais, cinq mois plus tard, il trafiquait de ces mêmes droits en faveur de la commune de Besançon et de son associé le comte-duc Jean sans Peur. En retour des sacrifices que faisait la commune pour servir ses intérêts, le comte-duc promettait de transférer à Besançon le parlement qui siégeait à Dole; il s'engageait de plus à instituer dans la ville archiépiscopale une chambre du conseil ducal ainsi qu'une chambre des comptes. Son héritier présomptif, le comte de Charolais, alors âgé de douze ans, vint en grande pompe prendre possession de la cour de Régalie : il reçut le serment des habitants de Bregille et de Velotte, justiciables de ce tribunal.

L'archevêque ne put que renouveler ses anathèmes, car toutes les avenues des puissances supérieures lui étaient fermées. En effet, la commune entretenait tout à la fois à Rome, à Paris et en Bohême, des émissaires chargés d'or et qui savaient, par des cadeaux habilement semés, gagner à leur cause les conseillers auliques et les cardinaux. Dans la ville, le bas clergé et les couvents commençaient à ne plus observer les prescriptions de l'interdit : ils ne pouvaient s'accommoder plus longtemps d'un régime qui les frustrait des bénéfices de l'autel. L'archevêque prit le parti de s'aboucher avec le comte-duc de Bourgogne : il alla même jusqu'à lui abandonner les droits de justice de sa Régalie, se réservant seulement le produit des fiefs qui se rattachaient à cette institution.

La commune, de plus en plus irritée, venait de demander

la translation de l'archevêque sur un autre siége, quand l'arrivée d'une humble religieuse opéra subitement une détente dans les esprits. La réformatrice de l'ordre de Saint-François, sœur Colette, de Corbie, se rendait alors à Besançon pour rappeler à la ferveur l'antique monastère que les Clarisses avaient dans cette ville : le populaire était épris de vénération pour elle, et l'on désirait la présence de l'archevêque comme devant lui faire honneur. Une trève fut conclue à ce propos entre l'archevêque et la commune; les menaces du comte-duc de Bourgogne amenèrent le chapitre à y adhérer. Mais les plaidoieries reprirent bientôt leur cours : elles durèrent encore deux années, au bout desquelles l'archevêque, « en contemplation du salut des âmes, » fit personnellement remise à la cité de « toutes injures et rancœurs. » Toutefois l'excommunication majeure encourue par les citoyens avait été confirmée par le pape, et un délégué du Saint-Siége pouvait seul réhabiliter la ville : la commune fit les frais du voyage de ce délégué ; elle dut en outre payer à l'archevêque 1600 florins d'or. Bientôt après, un congrès réuni à Dijon déclarait que le comte-duc n'avait pu légitimement acquérir la Régalie de Besançon et qu'il devait renoncer à transporter dans cette ville le parlement siégeant à Dole.

Tout fier de cette victoire obtenue par une lutte de plus de douze années, Thiébaud de Rougemont se rendit au concile général qui s'ouvrit à Constance, le 5 novembre 1414, pour éteindre le schisme qui désolait l'Eglise catholique et réformer celle-ci dans son chef et dans ses membres. Dès son arrivée, l'archevêque de Besançon se signala par une prétention étrange : il soutint qu'en vertu d'un privilége particulier à son siége, le pape était obligé de s'avancer de trois pas au devant de lui lors de la première visite qu'il lui ferait. Jean XXIII n'admit pas cette prétention comme fondée; il en renvoya toutefois l'examen aux cardinaux de Florence et d'Aquilée. Avant que ces arbitres eussent fait connaître leur décision, le concile sommait le pape Jean XXIII d'avoir à se

démettre, et quatre délégués de chaque nation étaient élus pour procurer ce résultat : Thiébaud de Rougemont fut le premier des mandataires désignés à cet effet par les prélats de nationalité française (1).

Le concile de Constance termina ses travaux par l'élection d'un pape qui devait rallier bientôt toute la chrétienté à son obédience. Thiébaud de Rougemont, qui avait contribué à ce résultat, devint l'ami du pape Martin V. Il put ainsi favoriser l'obtention d'une bulle qui autorisait le comte-duc de Bourgogne à créer dans la ville de Dole une Université d'études. Philippe le Bon parut en savoir gré à notre prélat, car ce fut à sa considération personnelle qu'il vint à Besançon au mois de mars 1422, pour renoncer aux droits que son père avait acquis sur le tribunal et sur les fiefs de la Régalie.

Cependant le comte-duc ne pouvait ignorer que Louis de Chalon-Arlay, prince d'Orange, sollicitait alors, en sa qualité de représentant des anciens souverains de la Franche-Comté, la concession d'un vicariat d'Empire qui lui donnerait autorité prépondérante dans la ville de Besançon. L'empereur Sigismond, non moins besogneux que son prédécesseur, accorda cette prérogative au prince d'Orange, et le titulaire du vicariat impérial s'empressa de créer à Jougne une cour suprême où il prétendit connaître en appel de toutes les causes jugées par la Régalie d'après le verdict du conseil communal. Ce nouveau ressort de juridiction lésait donc également les prérogatives du siége archiépiscopal et celles de la municipalité : ces deux puissances oublièrent alors leur inimitié deux fois séculaire pour se liguer contre le nouvel envahisseur; elles s'engagèrent à se partager la dépense d'une ambassade qui ferait luire aux yeux de l'empereur la possibilité de réaliser un bénéfice en se rétractant. L'archevêque Thiébaud de Rougemont n'hésita pas à affronter les fatigues

---

(1) Lenfant, *Histoire du concile de Constance*, édit. de 1727, t. I, pp. 178 et 362.

du voyage : la commune lui donna comme associés son beau-frère Jean de Thoraise et Aimon Bourgeois, seigneur de Passavant. L'ambassade était de retour dès la fin du mois d'août 1424 : elle avait réussi à faire prononcer l'abolition du vicariat ; mais l'empereur exigeait, comme compensation, le paiement d'une amende de quarante mille écus d'or à laquelle il avait condamné la commune pour rébellion contre les mandements émanés de la cour de Jougne.

La municipalité ne sembla pas marchander à l'archevêque le remboursement de la part des frais de négociation et de voyage qui incombait à la caisse communale; mais quand celle-ci eut besoin d'un impôt extraordinaire pour payer, sous forme d'amende, le prix de la suppression du tribunal de Jougne, les ecclésiastiques de la ville refusèrent absolument de contribuer. En principe, ils étaient exempts d'impôts : dès lors ils pouvaient craindre qu'une concession de circonstance leur fît perdre l'une de leurs plus précieuses immunités. De son côté, la commune trouvait dur de supporter à elle seule une rançon dont l'archevêque bénéficiait au même degré qu'elle. L'accord n'ayant pu se faire entre les deux puissances, un conflit devait s'ensuivre ; il eut pour prétexte une singulière provocation de l'un des sergents de l'archevêque. En plein jour de l'Ascension, le 29 mai 1427, cet agent eut l'imprudence de paraître dans la rue avec une robe dont la manche portait en broderie ce défi à l'adresse des citoyens : « Vous ne pouvez contre vostre seigneur. » Dès le soir le bonhomme était emprisonné, et le lendemain il était pendu avec sa robe sur le corps aux fourches patibulaires de la cité. Après cet acte de violence, les deux parties essayèrent de nouveau de se mettre d'accord : la commune devait reconnaître au clergé la prérogative de l'exemption d'impôt, mais en échange elle voulait que l'archevêque lui permît de se libérer d'une prestation qu'elle considérait comme humiliante : il s'agissait, en effet, d'un tribut annuel de vingt-cinq francs qui représentait le rachat des droits de mainmorte dont une partie de la

population avait jadis été tributaire (1). Un traité fut rédigé dans ce sens, mais les passions réciproques en empêchèrent la conclusion. De part et d'autre, les questions en litige furent portées en cour de Rome, et l'on voit même, dans les comptes de la ville, que des pièces de toile de lin avaient été achetées pour être offertes aux cardinaux qui tiendraient les intérêts de la commune contre les prétentions de l'archevêque.

Toujours militant malgré son grand âge, Thiébaud de Rougemont se rendit à Rome pour contredire les allégations des ambassadeurs de la commune. Il y tomba malade, et ne put se résoudre à amnistier comme prince ceux dont il devait, comme pasteur, oublier les injures. Dans un codicile dicté à Rome, le 14 septembre 1429, il rappelait les agressions, les tracasseries et les injures sans nombre que les citoyens avaient dirigées contre lui et son Eglise, principalement au sujet du droit ecclésiastique et de la juridiction qui en découlait ; il mettait en regard les peines que lui-même avait prises, les dépenses et largesses dont il s'était montré prodigue à l'occasion de ces mêmes citoyens, particulièrement en se rendant pour les servir à la cour de l'empereur Sigismond. De ce chef il lui restait d'assez grosses sommes à recouvrer sur la caisse communale ; et comme il tenait à ce que la commune n'en fût pas exonérée par son décès, il les donnait au comte-duc Philippe le Bon, le souverain de ses domaines patrimoniaux.

Deux jours après cette protestation dernière contre les adversaires de ses prérogatives temporelles, le vaillant archevêque s'endormait dans le Seigneur. N'ayant pas réussi à être prophète dans son propre pays, il ne désira pas que l'on y ramenât sa dépouille mortelle. La postérité doit lui savoir gré de ne pas avoir exprimé ce vœu, car si sa tombe eût existé dans la basilique de Saint-Etienne de Besançon, nous aurions à en déplorer aujourd'hui la perte avec celle de tant

---

(1) A. Castan, *Origines de la commune de Besançon*, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 3e série, t, III, 1858, pp. 239-241, 285-291.

d'autres monuments funéraires qui serviraient à reconstituer les annales artistiques de notre province.

Thiébaud de Rougemont fut inhumé dans la chapelle dédiée à saint Thomas de la vieille basilique de Saint-Pierre du Vatican. Le pavé de cette chapelle existe encore dans ce qui sert de catacombes à la basilique actuelle. C'est là que Mgr Pierre La Croix, clerc national de France à Rome (1), a fait relever l'excellent dessin dont nous publions une reproduction. La tombe de Thiébaud de Rougemont, qui représente l'effigie complète de ce prélat, est sculptée sur marbre rougeâtre en assez haut relief. Elle est encadrée par une épitaphe en lettres gothiques, dont voici le texte et la traduction (2) :

ANNO DNI. M° CCCC. XXIX. DIE XVI. SEPTEMBRIS TPE SCISSIMI | DNI MARTINI PPE QVATI POTIFICATVS SVI ANO XII. REVERENDISSI. IN XPO PR DN THEOBALDVS DE RVBEOMOTE ARCHIEPVS BISVNTIN MAGNVS. DE *legatione assump*|TA GLOSA IN HAC VRBE IN DNO OBIIT ET *sub* | *hoc lapide* CORPVS SVVM GENERALEM MORTVORVM EXPECTANS RESVRECTIONE RE PSITV QVIESCIT AIA EIVS I SINV ABRAHE COLLOCETVR AMEN.

« L'an du Seigneur mil quatre cent vingt neuf, le seize septembre, au temps du sanctissime seigneur Martin cinq, pape, de son pontificat l'an douzième, reverendissime père en

---

(1) Les relations de Mgr La Croix avec le diocèse de Besançon ont été l'objet d'un intéressant travail de M. Léonce Pingaud, aujourd'hui professeur à la Faculté des Lettres de Besançon (*Le cardinal Auguste de Rohan et Mgr La Croix*, dans les *Annales franc-comtoises*, 6e année, t. XII, 1869, pp. 401-418).

(2) Pour compléter les indications fournies par notre dessin sur le compte de cette épitaphe, nous avons eu recours à deux ouvrages dont les titres sont ainsi conçus : *Sacrarum Vaticanæ Basilicæ cryptarum monumenta æreis tabulis incisa et a Ph.-Laur.* Dionysio *commentariis illustrata;* Romæ, 1773, in-fol. (tabul. lxva). — *Iscrizioni delle chiese e d'altri edificii di Roma, dal secolo* xi *fino ai giorni nostri, raccolte e pubblicate da Vincenzo* Forcella ; vol. VI (1875), in-4.

Christ seigneur Thiébaud de Rougemont, grand archevêque de Besançon, accomplissant une mission glorieuse, mourut dans le Seigneur en cette ville de Rome, et son corps repose sous cette pierre en attendant la résurrection générale des morts. Que son âme prenne place dans le sein d'Abraham. Amen! »

II

Entre la mort de Thiébaud de Rougemont et l'avénement de Quentin Ménard, près de vingt années s'écoulèrent, durant lesquelles la commune ne cessa de poursuivre l'amoindrissement à son profit du pouvoir temporel des archevêques. Le successeur de Thiébaud de Rougemont, Jean de la Roche-Taillée, bien qu'il fût cardinal et vice-chancelier de l'Eglise romaine, ne put éviter de reconnaître à la commune, par un traité, la situation politique qu'elle avait conquise (1). Lors de sa mort, survenue à Bologne le 24 mars 1437, le chapitre s'était hâté d'élire pour archevêque son doyen Jean de Fruin, et le pape Eugène IV n'avait pas été moins prompt à instituer son neveu, François de Condelmire, sous prétexte que le Saint-Siége était en droit de nommer à tout bénéfice devenu vacant par la mort d'un cardinal. Le clergé de la ville fut partagé entre les deux élus, « dont l'un cassait et annulait ce que l'autre avait fait et ordonné (2). » Philippe le Bon supprima ce scandale : il obtint la translation de François de Condelmire à l'évêché de Vérone et celle de Jean de Norry, archevêque de Vienne, au siége de Besançon. L'élu du cha-

---

(1) Ce compromis, en date à Besançon du 10 juin 1435, est connu sous le nom de *Traité de Rouen*, en raison de ce que Jean de la Roche-Taillée qui y stipula comme archevêque de Besançon était connu sous le nom de *cardinal de Rouen*, sa promotion au cardinalat ayant eu lieu quand il était archevêque de cette dernière ville. Le texte et une paraphrase du *Traité de Rouen* se trouvent dans Dunod, *Histoire de l'Eglise de Besançon*, t. I, pp. 246-250, LXIV-LXXXIII.

(2) Dunod, *Histoire de l'Eglise*, t. I, p. 255.

pitre abandonna ses prétentions moyennant une rente viagère de 500 livres qui lui fut assignée sur les revenus de l'archevêque. Le nouveau prélat était venu au château de Gy et se disposait à faire sa première entrée dans Besançon, quand il mourut vers la fin de l'année 1438.

Il importait beaucoup aux visées politiques du comte-duc de Bourgogne que le siége archiépiscopal de Besançon fût occupé par un personnage qui possédât sa confiance : aussi mit-il tout en œuvre pour faire nommer par la cour de Rome et présenter par le chapitre métropolitain son ancien secrétaire, Quentin Ménard, qui venait d'être promu à l'évêché d'Arras. Cette combinaison ayant réussi, Quentin Ménard fit son entrée solennelle à Besançon le 1er août 1440 (1).

Originaire de Flavigny-en-Auxois, l'ancien secrétaire de Philippe le Bon était un homme de grand savoir, de haute expérience et d'une rare fermeté de caractère. Il avait rempli pour son maître jusqu'à trois missions délicates en cour de Rome. Le goût qu'il professait pour les arts se traduisit immédiatement par la restauration des diverses résidences qui appartenaient au domaine archiépiscopal. Dans le palais de Besançon, il eut, en 1442, l'honneur de donner l'hospitalité pendant dix jours à l'empereur Frédéric III : le comte-duc Philippe le Bon et la duchesse sa femme vinrent ajouter par leur présence à l'éclat de cette réception (2) ; la duchesse était munie d'un indult apostolique qui l'autorisait à faire une nomination de chanoine dans le chapitre métropolitain de Besançon.

La situation du pays ne s'harmonisait guère avec les fêtes qui se donnèrent alors à Besançon. Depuis la conclusion du traité d'Arras par lequel Philippe le Bon avait cessé d'être l'allié des Anglais contre la France, cette nation s'était dé-

---

(1) A. Castan, *La première entrée des archevêques de Besançon*, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 4e série, t. X (1875), p. 225.

(2) Le cérémonial observé dans cette réception a été publié par Dunod, *Histoire de l'Eglise*, t. I, pp. 265-268.

chargée d'un notable contingent de troupes irrégulières enrôlées pour la défense de ses frontières du nord et de l'est. Mais ces bandes, habituées à vivre de pillage, ne voulurent pas se dissoudre : elles se constituèrent en une association dont les suppôts furent baptisés dans le peuple du nom d'*Ecorcheurs*. La noblesse comtoise avait levé des soldats pour leur donner la chasse; mais ces gardiens improvisés ne valaient guère mieux que leurs adversaires : aussi les surnommait-on *Retondeurs*, parce qu'ils faisaient leur proie de ce que les autres n'avaient pu emporter. Le roi de France Charles VII finit, en 1445, par trouver un expédient pour occuper ces bandes : il en composa une armée de 30.000 hommes que son fils, le futur Louis XI, emmena guerroyer, au profit de la maison d'Autriche, contre les Suisses. A l'aller et au retour, leur passage se fit par les terres de Luxeuil, de Lure et de Montbéliard : cette dernière ville fut même cédée pour dix-huit mois au dauphin à titre de place d'armes. Les Ecorcheurs commirent en Franche-Comté des actes d'une sauvagerie révoltante (1).

La commune de Besançon s'émut d'un tel voisinage, et elle prit des mesures pour mettre la place en état de résister à une attaque possible de ces brigands. Le village de Bregille, ainsi que le château qu'avaient les archevêques sur la hauteur de Beauregard, furent incendiés comme étant de nature à abriter l'ennemi. Celui-ci ne tenta rien contre la place : de sorte que l'archevêque eut beau jeu pour faire considérer les précautions prises par le gouvernement municipal comme un attentat aux droits temporels de son siége. Il s'adressa au pape et à l'empereur pour que la commune fût contrainte de réparer le dommage qu'elle lui avait causé. Après un long procès, durant lequel l'interdit ecclésiastique pesa de nouveau

(1) Deux ouvrages importants sont à consulter au sujet de cet épisode : *Les Ecorcheurs sous Charles VII*, par M. Alexandre Tuetey, Montbéliard, 1874, 2 vol. in-8; *Rodrigue de Villandrando*, par M. J. Quicherat, Paris, 1879, in-8.

sur la ville, la commune dut se résigner à rebâtir les maisons incendiées et à payer au prélat une amende dont le chiffre serait fixé par le comte-duc de Bourgogne. En 1450, Philippe le Bon prononça le chiffre de 3.899 francs.

Pour payer les frais résultant de cette aventure, il fallut frapper une taille extraordinaire sur les habitants. Le populaire avait trouvé bon de piller le château de l'archevêque avant d'y mettre le feu ; mais quand on lui parla de payer le dommage, il prétendit n'avoir fait qu'obéir aux gens riches qui composaient le gouvernement municipal. Que ceux qui ont commandé le dégât le paient ! tel fut le mot d'ordre donné à la multitude par Jean Boisot, batteur d'or, qui s'improvisa tribun populaire [1]. Une insurrection éclata contre le conseil communal : les gouverneurs furent expulsés de l'hôtel de ville, leurs maisons pillées et leurs personnes pourchassées avec des cris de mort. Jean Boisot composa un gouvernement avec ses créatures. Les anciens gouverneurs, retirés à Dole, s'adressèrent à Philippe le Bon qui envoya dans la ville Thiébaud de Neufchâtel, son maréchal : l'insurrection n'en devint que plus furieuse, et le représentant du comte-duc jugea prudent de s'éloigner. Au moment de sa sortie par la porte de Charmont, un bloc de pierre, lancé du haut d'une tour, effleura son corps et brisa l'un de ses éperons. Il revint bientôt à la tête de 15.000 chevaux, s'empara des chefs de l'insurrection et rétablit les anciens gouverneurs ; mais ceux-ci durent souscrire un traité accordant au comte-duc moitié des gabelles et amendes de la ville, avec le droit d'y instituer un juge et un capitaine.

Quentin Ménard, désormais tranquille du côté de la commune, put consacrer les onze dernières années de son existence aux œuvres de son ministère pastoral. On le vit alors édicter des statuts synodaux et promulguer des règles de pro-

---

(1) M. Ed. Clerc a décrit en quelques pages l'insurrection de Jean Boisot (*Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, pp. 476 et suiv.).

cédure à l'usage de la cour d'officialité (1). Eminemment soucieux de la pompe des cérémonies ecclésiastiques, il dota l'église cathédrale de Saint-Jean d'orgues et de riches ornements sacrés (2). Il mourut au château de Gy, à l'âge d'environ quatre-vingts ans, le 18 décembre 1462. Ses restes mortels, ramenés en grande pompe à Besançon (3), furent inhumés dans la basilique de Saint-Etienne, le sanctuaire affecté à la sépulture de ceux que les églises métropolitaines reconnaissaient comme bienfaiteurs (4). Ses deux neveux Jean et Jacques de Chappes, dont le premier avait été son vicaire géné-

---

(1) Ces règles de procédure, intitulées *Statuta curiæ Bisuntinæ*, se terminent par la formule suivante qui en précise la date : « Datum in oppido nostro de Gyaco, die penultima mensis octobris, anno Domini millesimo quatercentesimo quinquagesimo sexto, sub sigillo rotondo camere nostre. »

(2) « Ordinatum fuit quod, ex parte Capituli, fiat regraciatio reverendissimo archiepiscopo Bisuntino Quintino Menard de preciosissimis ornamentis, tunica, dalmatica, casula et cappis, et de organis que dedit Ecclesiæ Bisuntinæ S. Joannis et in eadem existentibus : quorum organorum constructoribus et artificibus, nuncupatis Matthæo et Georgio, dentur duo floreni auri pro vino suo, ex parte Capituli. » (*Acta Capituli Bisunt.*, 4 maii 1462.) — Mon savant collègue et digne ami M. l'architecte Ducat, conservateur du musée des antiquités de la ville, possède les panneaux en bois sculpté qui décoraient la tribune des orgues donnés par l'archevêque Quentin Ménard : le blason du prélat s'y voit en bas-relief.

(3) « Recipiant clerici seu secretarii Capituli ab hæredibus præfati quondam domini archiepiscopi Quintini pro quolibet dominorum canonicorum unum *leonem* auri, pro juribus eisdem debitis ratione assistentiæ processioni factæ die adductionis corporis dicti domini archiepiscopi a porta de Batanto usque ad ecclesiam, necnon diei inhumationis, septimi et trigesimi funeralium, non tamen comprehensis missis, evangeliis et epistolis ac delatione et inhumatione facta per dominos canonicos. » (*Acta Capituli Bisunt.*, xxviii januarii 1462.)

(4) L'archevèque Quentin Ménard avait, dès longtemps, constitué la rente qui devait assurer la célébration de son anniversaire par les soins du chapitre métropolitain. La mention suivante en est faite dans les actes capitulaires, sous la date du 5 juin 1454 : « Reverendissimus in Christo pater Quintinus de Flavigneyo, dictus Menard, archiepiscopus Bisuntinus, dedit redditum duodecim librarum stephaniensium, pro prebenda panis et vini per duos dies, pro suo anniversario. »

ral, voulurent lui ériger un monument qui fût digne de sa grande mémoire (1). Le comte-duc de Bourgogne faisait alors travailler au magnifique tombeau qui devait reproduire les figures de son père et de sa mère dans l'église de la Chartreuse de Dijon : l'albâtre de nos carrières du Jura était mis en œuvre dans ce monument, et les plus habiles *tailleurs d'images* avaient été appelés à y collaborer (2). Le tombeau de l'archevêque Quentin Ménard fut probablement commandé à ces mêmes artistes, car le dessin qui nous en reste fait songer aux mausolées de la Chartreuse de Dijon. Au moyen de ce rapprochement, on pourra se faire une idée exacte du plus luxueux des tombeaux que renfermait notre basilique de Saint-Etienne. La statue en albâtre, avec sa parure pontificale, était coloriée et représentait le défunt endormi, la tête sous un dais d'architecture. Le tombeau proprement dit avait sa base et sa corniche en marbre noir : entre les deux régnait, sur fond de marbre noir, une série d'arcatures en marbre blanc, dont chaque travée abritait une figurine d'albâtre. Ces figurines, au nombre de sept sur chacune des grandes faces et probablement de trois sur chacun des petits côtés, représentaient, sous leurs divers costumes, les ecclésiastiques qui composaient le cortége de l'archevêque défunt. Aux quatre coins de la tablette supérieure du tombeau, se voyait un écusson armorié portant un chevron chargé de trois croisettes et accompagné de trois trèfles (3). Ce même blason, sur-

---

(1) « Ad faciendum verbum cum magistris Johanne et Jacobo de Chappes, super tumulo quondam domini Q., archiepiscopi, et loco advisando pro ipso tumulo situendo, commictuntur *Gray*, Joffridi, Croleti et Brinon, quibus data fuit potestas omnimoda super hoc ordinandi. » (*Acta Capituli Bisunt.*, XVIII augusti 1463.)

(2) Fevret de Saint-Mémin, *Description des tombeaux des ducs de Bourgogne*, dans les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. II, pp. 24 et suiv.

(3) C'est ainsi que les armoiries de Quentin Ménart sont blasonnées sur les sceaux de ce prélat (Jules Gauthier, *Inventaire des sceaux des archevêques de Besançon*, dans les *Mem. de l'Acad. de Besançon*, 1878,

monté de la croix archiépiscopale, existait en médaillon dans chacune des frises qui surmontaient les arcatures; il y faisait pendant à un autre médaillon où figurait la croix archiépiscopale entre deux C affrontés : or, dans le style épigraphique des dernières années du moyen âge, deux C affrontés avec une haste interposée constituaient une lettre M, c'est-à-dire l'initiale du mot Ménard.

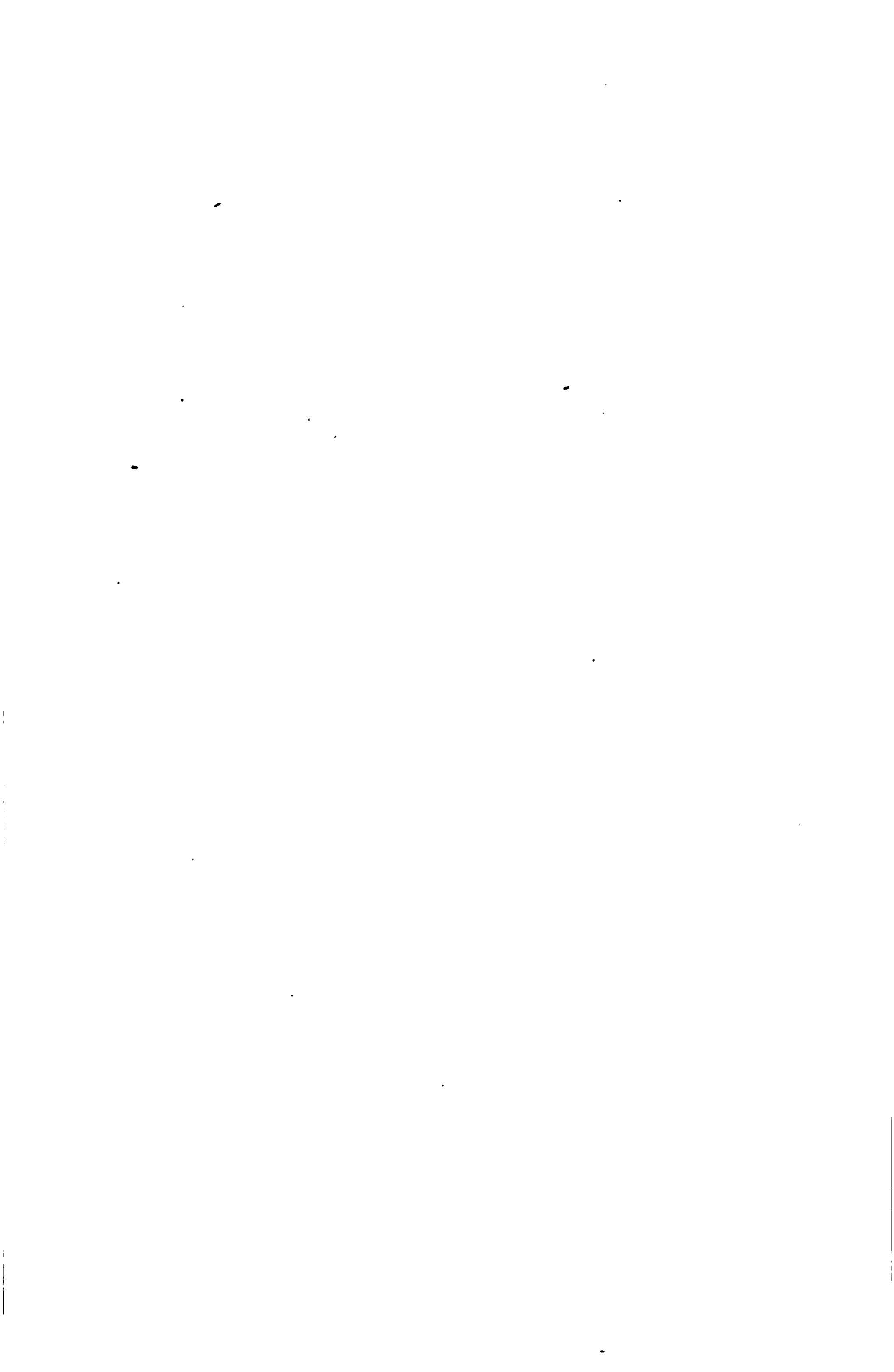
A un monument de cette importance, il fallait une place exceptionnelle : le chapitre métropolitain ne put la lui procurer qu'en faisant transporter derrière le maître-autel le tombeau de Gérard d'Athier qui occupait, du côté de l'Epître, le devant de cet autel (1). Cet emplacement devenu libre fut assigné au monument funéraire de Quentin Ménard. La pose en fut faite dans la seconde quinzaine du mois de juillet de l'an 1464 (2).

---

p. 143): elles étaient certainement figurées de même sur le tombeau que nous décrivons. Le dessin qui nous reste de ce monument ne donne que l'allure sommaire des blasons : la pièce essentielle, le chevron, est le seul détail qui y figure avec exactitude.

(1) « Pro tumulo bone memorie Girardi, quondam archiepiscopi Bisuntini, in choro Sancti-Stephani reposito, removendo a loco in quo est et transferendo retro majus altare et inibi reponendo per operarios expertos conveniant *Gray*, de Verno, Croleti et qui voluerint interesse. » (*Acta Capituli Bisunt.*, XXIII augusti 1463.)

(2) « Ma. Jacobus de Chappes assignabit custodes in ecclesia Sancti-Stephani de nocte, tempore durante dispositionis tumuli quondam domini archiepiscopi Bisuntini. » (*Acta Capituli Bisunt.*, XVIII julii 1464.)



DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ EN 1879.

Par le MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE..... 500 f.
Par le DÉPARTEMENT DU DOUBS.................. 500
Par la VILLE DE BESANÇON................ 600

Par M. le MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE : *Revue des sociétés savantes des départements*, 6e série, t. VII (1879) ; section des sciences : 2e série, de 1867 à 1877 ; 3e série, nos 1 à 4 (1878). — *Journal des savants*, 1879. — *Journal de l'Ecole polytechnique*, 41e cahier, t. XXVIII. — *Revue historique*, t. VII à XI, 4e année. — *Archives de la commission scientifique du Mexique*, 3 livr. in-8. — *Catalogue de la section anglaise à l'Exposition universelle de 1878* (Colonies et Beaux-arts), 7 brochures in-12. — *Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique sur les archives nationales, pour les années 1876 et 1877*, par M. Alfred MAURY.

Par la CHAMBRE DE COMMERCE DE BESANÇON : son *Compte-rendu de 1878*, 19e année, in-4.

Par MM.

LANDAU (Léon), sa brochure intitulée : *Un coin de Paris, le cimetière gallo-romain de la rue Nicole*, Paris, 1878.

CARTAILLAC (Emile), sa *Notice sur la paléontologie à l'Exposition de 1878*.

LAURENS (Paul), membre résidant, l'*Annuaire du Doubs pour l'année 1879*.

MÉHU (Alfred), membre correspondant, son *Rapport sur l'herborisation de la société botanique de Lyon, à l'étang Geroud (Ain)*.

Par MM.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN, membre correspondant, les 10e et 11e fascicule de son *Nouveau dictionnaire de géographie universelle,* in-4.

Le RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON : *Compte-rendu de la rentrée solennelle des Facultés et de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Besançon*; 12 décembre 1878.

MOREAU (Frédéric), *Quatre planches chromolithographiées* (K, L, M, N), faisant suite à l'*Album Caranda;* les *fouilles d'Arcy-Sainte-Restitue* (*Aisne*).

QUIQUEREZ (A.), membre correspondant, sa *Notice sur l'introduction de la Réformation à Mouthier-Grandval.*

ABEILLE (le docteur), sa brochure sur *Un traitement des fibromes interstíciels de l'utérus*, Paris, 1878.

DEMONGEOT, membre résidant, son *Rapport sur l'instruction primaire communale dans la ville de Besançon, pendant l'année 1878.*

CONTEJEAN (Charles), membre correspondant, sa notice intitulée : *De la soude dans le sol et dans les végétaux.*

LEFORT (Charles), sa *Note sur une société de Jésus au* XVe *siècle.*

RENAUD (Alphonse), membre résidant, son ouvrage *Sur les curiosités de l'histoire du progrès*, 1 vol. in-12.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES EN 1879.

Association scientifique de France, bulletin hebdomadaire, nos 583-631 (1879).

Mémoires de la Société Eduenne, nouvelle série, t. VII (1878).

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, t. V et VI (1878 et 1879).

Revue Savoisienne, 20e année.

Revue Africaine, nos 131 à 135 (1879).

Nouvelle revue historique du droit français et étranger, 3e année, Paris.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, t. XII (1878).

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 1er fasc. de l'année 1879. — *Bulletin*, nos 99-100.

Bulletin de la Société des pharmaciens du département du Doubs, 1879.

Bulletin du Club alpin français, section du Jura (siège à Besançon), I à VII (1875 à 1879).

Bulletin de la Société d'agriculture de la Haute-Saône, 3e série, no 9, 1879. — Travaux d'archéologie : *Esquisse préhistorique du département de la Haute-Saône*, 1879.

Bulletin de la Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois, nos 1 et 2, 1879.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, année 1879.

Société d'agriculture et d'industrie de la Côte-d'Or, 1877.

Mémoires de l'Académie de Dijon, 1878-1879.

Mémoires de la Société d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune, année 1876-77. *Pourpris de l'ancien Castrum belnense*, 1878.

Bulletin de la Société d'Emulation du département de l'Allier, t. XV, 3e et 4e livr.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, nos 12-14 (1879).

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, novembre 1878 à mai 1879.

Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie, 3e série, 1876-1878.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne, 1877-78.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg, 3e série, t. I, 1877-78. — *Catalogue de la bibliothèque de cette Société*, 1878.

Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux, 4e série, t. II, 1re, 2e et 3e livr. du t. III (1879).

Société archéologique de Bordeaux, t. IV (1877), t. V, no 1 (1878).

Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, 2e série, t. III, 1er et 2e cahier.

Répertoire de la Société de statistique de Marseille, t. XXXVIII et XXXIX, 1re partie.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1878, nos 3 et 4 ; année 1879, nos 1 et 2.

Bulletin de la Conférence littéraire et scientifique de Picardie, nos 1 à 5.

Mémoires de l'Académie de Montpellier, section des sciences, t. IX, 2e fascicule ; section des lettres, t. VI, 3e fascicule.

Compte-rendu de la Société française de numismatique et d'archéologie, 2e part. du t. I (2e série).

Congrès archéologique de France, séance générale tenue à Senlis en 1878 par la Société française d'archéologie.

Mémoires de la Société des antiquaires de France, XXXVIIIe volume.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron : Procès-verbaux, t. XI ; *Table des matières*, 1838-1876.

Bulletin de la Société des sciences de Nancy, 9e fasc. du t. IV.

Bulletin de la Société philomatique Vosgienne, 3e et 4e années, 1877 à 1879.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin, t. XXVI (1878).

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente-Inférieure, 5e série, t. I (1877).

Bulletin de la Société Linnéenne de la Charente-Inférieure, 3e et 4e trimestres de 1878.

Annales de la Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon, 4e série, t. IX, 1876.

Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, 1878-79.

Annales de la Société d'agriculture du département de la Loire, t. XXII (1878).

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1879, 1880.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Béziers, 1er fascicule de 1878.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers, 1878 et 1879.

Mémoires de la Société des antiquaires du Centre, VIIe vol. 1877.

Bulletin de la Société académique de Brest, t. V, 1877-78.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1878.

Bulletin de la Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre, 1879.

Bulletin de la Société des sciences et arts de Pau, 1877-78.

Bulletin de la Société de statistique de l'Isère, 3e série, t. VIII.

Bulletin de la Société générale des prisons, 3e année, 1879.

Mémoires de l'Institut national Genevois, t. XII, 1878-1879.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XX, 1re livr.

Bulletin de la Société des sciences de Neuchâtel, t. XI, 2e cahier, 1878.

Musée Neuchâtelois, organe de la *Société d'histoire du canton de Neuchâtel*, 16e année, 1879.

Bulletin de la Société Vaudoise des sciences naturelles, nos 81 et 82, 1879.

Société des antiquaires de Zurich, 43e et 44e cahiers.

Académie royale de Belgique : Mémoires, XLIIe vol., 1878; *Mémoires couronnés, mémoires des savants étrangers*, t. XL et XLI; *Mémoires couronnés et autres mémoires*, collection in-8, 2 vol., 1878 et 1879; *Bulletins*, t. XLI à XLV; *Annuaire de l'Académie royale*, 1877-78. — *Table des logarithmes à 12 décimales jusqu'à 232 millièmes*, avec preuves, par A. Narnen.

Annuaire de la Société géologique de Belgique, t. IV, 1877.

Mémoires de l'Académie royale des sciences, lettres et arts de Modène, t. XVIIIe.

Jahrbuch der k.-k. Geologischen Reichsanstalt in Wien, band XXVII et XXVIII, 1877 et 1878; *Verhandlungen*, 1877-1879.

Compte-rendu de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg, t. XVIIIe.

Rapport de la Société des sciences naturelles et de thérapeutique de la haute Hesse, Giessen, 1878.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de Brême, 1879.

Compte-rendu de la Société de botanique de la province de Brandebourg, Berlin, 1878.

Rapports de l'Académie des sciences de Berlin, 1879.

Académie des sciences de Munich, 1er fasc. 1878-79.

Institut Smithsonien : Les oiseaux de la vallée du Colorado; — *Carte géologique de la Nouvelle-Galle du Sud* (Australie).

Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Boston, nos 1 et 2 du t. III; *Comptes-rendus*, t. XIX, no 1 du t. XX.

Compte-rendu annuel de la Société de Visconsin (Amérique), 1878-79.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 1er décembre 1880.

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception dans la Société.

Les membres de la Société qui ont racheté leurs cotisations annuelles sont désignés par un astérisque (*) placé devant leur nom, conformément à l'article 21 du règlement.

Conseil d'administration pour 1880.

Président.................. MM. PAILLOT (Justin);
Premier Vice-Président..... DAUBIAN-DELISLE (Henri);
Deuxième Vice-Président.... LAURENS (Paul);
Secrétaire décennal......... BESSON (Edouard);
Vice-Secrétaire et contrôleur des dépenses............. FAIVRE (Adolphe);
Trésorier.................. DURUPT;
Archiviste................ VAISSIER (Alfred).

Secrétaires honoraires : MM. BAVOUX (Vital) et CASTAN (Aug.);
Trésorier honoraire... KLEIN (Auguste).

Membres honoraires (21).

MM.

LE GÉNÉRAL commandant le 7e corps d'armée et la 7e division militaire (M. le général WOLFF).

LE PREMIER PRÉSIDENT de la Cour d'appel de Besançon (M. PÉRIVIER).

L'ARCHEVÊQUE de Besançon (S. G. Mgr PAULINIER).

MM.

Le Préfet du département du Doubs (M. Galtier).

Le Recteur de l'Académie de Besançon (M. Jacquinet).

Le Procureur général près la Cour d'appel de Besançon (M. Mazeaud).

Le Maire de la ville de Besançon (M. le sénateur Oudet).

L'Inspecteur d'Académie à Besançon (M. Benoist).

Bayle, professeur de paléontologie à l'Ecole des mines; Paris. — 1851.

Blanchard, Em., membre de l'Institut (Acad. des sciences), professeur au Muséum d'histoire naturelle; Paris. — 1867.

Coquand, Henri, professeur de géologie; Marseille. — 1850.

Deville, Henri-Sainte-Claire, membre de l'Institut (Académie des sciences); Paris, rue Taranne, 7. — 1847.

Devoisins, ancien sous-préfet; Paris, rue Monsieur-le-Prince, 48. — 1842.

Duruy, Victor, ancien ministre de l'Instruction publique, membre de l'Institut (Académies des inscriptions et des sciences morales); Paris, rue de Médicis, 5. — 1869.

Grenier, Edouard, lauréat de l'Académie française, ancien secrétaire d'ambassade; Paris, rue Jacob, 3, et Baume-les-Dames (Doubs). — 1870.

Marcou, Jules, géologue; Salins (Jura). — 1845.

Martin, Henri, sénateur, membre de l'Institut (Académies française et des sciences morales); Paris-Passy, rue du Ranelagh, 74. — 1865.

Quicherat, Jules, directeur de l'Ecole nationale des Chartes, vice-président de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques; Paris, rue de Tournon, 16. — 1859.

Résal, Henri, membre de l'Institut (Académie des sciences), ingénieur des mines, professeur à l'Ecole polytechnique; Paris, rue Saint-André-des-Arts, 58. — 1853.

Servaux, sous-directeur honoraire des sciences et lettres au ministère de l'Instruction publique; Paris, boulevard Courcelles, 1. — 1873.

M.

Wey, Francis, inspecteur général honoraire des archives de France ; Paris, rue Moncey, 16. — 1860.

. . . .

. . . .

. . . .

Membres résidants (262) (1).

MM.

Albert, Alexandre, avocat, rue Saint-Vincent, 1. — 1880.

Alexandre, Charles, secrétaire du conseil des prud'hommes, Grande-Rue, 31. — 1866.

Alviset, Charles, propriétaire, rue du Mont-Sainte-Marie, 1. — 1874.

Amberger, Lucien, pharmacien, rue Morand, 7. — 1874.

André, Louis-Joseph, inspecteur de l'enregistrement et des domaines, rue de la Préfecture, 25. — 1878.

Androt (Girolet, Louis, dit), peintre-décorateur ; à la Croix-d'Arènes. — 1866.

Arnal, Alexis, ancien économe du Lycée, rue du Lycée, 15. — 1858.

Arnal, Amédée, conseiller de préfecture, rue de la Préfecture, 25. — 1872.

d'Arneville, Henri, chimiste ; château du Châlet d'Arguel. — 1878.

Auscher, Jacques, rabbin, rue Neuve, 6. — 1875.

Bader, bijoutier, rue des Granges, 21. — 1870.

* Bailly (l'abbé), maître des cérémonies de la cathédrale. — 1865.

---

(1) Dans cette catégorie figurent plusieurs membres dont le domicile habituel est hors de Besançon, mais qui ont demandé le titre de *résidants* afin de payer le *maximum* de la cotisation et de contribuer ainsi d'une manière plus large aux travaux de la Société.

MM.

BARBAUD, Auguste, ancien premier adjoint au maire, rue Saint-Vincent, 43. — 1857.

BARBIER, Léon, ancien sous-préfet; Baume-les-Dames (Doubs). — 1873.

BARBIER, professeur de chimie à la Faculté des sciences. — 1880.

* BAVOUX, Vital, receveur principal des douanes; Abbeville (Somme). — 1853.

BEAUQUIER, Charles, archiviste-paléographe, député du Doubs; Montjoux, banlieue de Besançon. — 1879.

BELLAIR, médecin-vétérinaire, rue de la Bouteille, 7. — 1865.

BELOT père, essayeur du commerce, rue de l'Arsenal, 9. — 1855.

BELOT, Edmond, essayeur du commerce, rue de l'Arsenal, 9. — 1878.

BÉRARD, Edouard, architecte de la ville, attaché à la Commission des monuments historiques. — 1880.

BERQUET, ingénieur des ponts et chaussées, rue Proudhon, 6. — 1875.

BERTHELIN, Charles, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, rue de Glères, 23. — 1858.

BERTIN, négociant, membre du conseil municipal; rue Neuve-Saint-Pierre, 15. — 1863.

BESANÇON, Pierre, négociant, Grande-Rue, 72. — 1880.

BESSON, Edouard, substitut du procureur général, rue Saint-Vincent, 27. — 1875.

BEURET, François-Xavier, voyer de la ville, rue des Granges, 47. — 1873.

BICHET, Jules, fabricant d'horlogerie, membre du conseil municipal, rue du Mont-Sainte-Marie, 17. — 1873.

BLANC, Justin, négociant, place Labourey. — 1876.

BLANCHARD, professeur de dessin au Lycée, rue Morand, 12. — 1877.

MM.

BLANCHE, Charles, fabricant d'horlogerie, rue Morand, 7. — 1879.

BLONDON, docteur en médecine, rue des Granges, 68. — 1851.

BOILLOT, Constant, graveur, place Saint-Amour, 7. — 1870.

BOISSON, Joseph, pharmacien de 1re classe, professeur à l'Ecole de médecine et de pharmacie. — 1880.

BONAME, Albert, photographe, rue Mairet, 1. — 1874.

BOSSY, Xavier, fabricant d'horlogerie, rue des Chambrettes, 6. — 1867.

BOUCHUT, Pierre, directeur des écoles de l'Arsenal à Besançon, rue Neuve, 24. — 1879.

BOUDOT, Emile, négociant, rue Battant, 64. — 1876.

BOURCHERIETTE dit POURCHERESSE, propriétaire, rue des Chambrettes, 8. — 1859.

BOURDY, Pierre, essayeur du commerce, rue de Glères, 21. — 1862.

BOUTET, docteur ès sciences, secrétaire des Facultés, place Saint-Amour, 5. — 1880.

BOUTTERIN, François-Marcel, architecte, professeur à l'Ecole municipale de dessin, Grande-Rue, 86. — 1874.

BOUTTEY, Paul, fabricant d'horlogerie, juge au tribunal de commerce, rue Moncey, 12. — 1859.

BOUVARD, Louis, avocat, membre du conseil municipal, rue des Granges, 62. — 1868.

BOYSSON D'ECOLE, trésorier-payeur général en retraite, rue de la Préfecture, 22. — 1852.

BRETILLOT, Eugène, propriétaire, rue des Granges, 46. — 1840.

BRETILLOT, Léon, banquier, ancien maire de la ville, président de la chambre de commerce, rue de la Préfecture, 21. — 1853.

BRETILLOT, Maurice, propriétaire, rue Saint-Vincent, 18. — 1857.

MM.

Bretillot, Paul, propriétaire, rue de la Préfecture, 21. — 1857.

Bruchon, professeur à l'Ecole de médecine, médecin des hospices, Grande-Rue, 84. — 1860.

Brulard, Désiré, greffier du tribunal civil, rue Battant, 1. — 1873.

Brunswick, Léon, fabricant d'horlogerie, Grande-Rue, 28. — 1859.

Brusset, notaire, membre du conseil général de la Haute-Saône, Grande-Rue, 14. – 1870.

Burin du Buisson, préfet honoraire, rue Sainte-Anne, 8. — 1878.

de Buyer, Jules, inspecteur de la Société française d'archéologie, Grande-Rue, 123. — 1874.

Calame, Georges, horticulteur; à la Mouillère. — 1880.

Canel, chef de bureau à la préfecture. — 1862.

Carrau, professeur de philosophie à la Faculté des lettres, place Saint-Amour, 3. — 1871.

Carry, Clément, propriétaire, rue Saint-Paul, 48. — 1878.

Castan, Auguste, bibliothécaire, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques et du Comité des sociétés de beaux-arts des départements, Grande-Rue, 86. — 1856.

Chapoy, Léon, docteur en médecine, rue des Granges, 3. — 1875.

de Chardonnet (le comte), ancien élève de l'Ecole polytechnique, rue du Chateur, 20. — 1856.

Charles, Félix, directeur de la Société générale, Grande-Rue, 73. — 1873.

Charlet, Alcide, avocat, rue des Chambrettes, 10. — 1872.

Chevandier, Georges, propriétaire, au château du Grand-Vaire, près Besançon. — 1876.

Cheviet, François, propriétaire, rue des Granges, 19. — 1876.

MM.

Chipon, Maurice, avocat, ancien magistrat, rue du Chateur, 25. — 1878.

* Chotard, professeur d'histoire et doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). — 1866.

Coindre, Gaston, artiste-graveur, Grande-Rue, 12. — 1876.

Colisson, Alexandre, conseiller d'arrondissement, rue de la Préfecture, 8. — 1878.

Cornet, Antoine, avoué près la Cour d'appel, rue Saint-Antoine, 4. — 1875.

Coste, Léandre, fabricant d'horlogerie, rue Morand, 16. — 1876.

Coulaud, Adolphe, comptable, rue Rivotte, 17 *ter*. — 1875.

Coulon, Henri, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, rue de la Lue, 7. — 1856.

Courgey, avoué, rue des Granges, 16. — 1873.

Courtier, négociant, rue Battant, 18. — 1876.

Courtot, Théodule, commis-greffier de la Cour d'appel; à la Croix-d'Arènes (banlieue). — 1866.

Coutenot, professeur à l'Ecole de médecine, médecin en chef des hospices, Grande-Rue, 44. — 1852.

Croullebois, Marcel, professeur de physique à la Faculté des sciences, rue Moncey, 5. — 1878.

Cuenin, Edmond, pharmacien, rue des Granges, 40. — 1863.

Cuillier, relieur de livres, Grande-Rue, 39. — 1870.

Daclin (le baron), conseiller à la Cour d'appel, membre du conseil général, rue de la Préfecture, 23. — 1865.

Darçot, huissier, rue des Granges, 16. — 1880.

David, ancien notaire, adjoint au maire de Besançon, Grande-Rue, 31. — 1858.

Debauchey, ancien pharmacien; aux Chaprais. — 1871.

Delagrange, Charles, imprimeur-lithographe, Grande-Rue, 73. — 1872.

Delavelle, Aristide, ancien notaire, adjoint au maire de Besançon, Grande-Rue, 64. — 1856.

MM.

DEMONGEOT, inspecteur des écoles communales, rue Neuve, 24 *bis*. 1872.

DENIZOT, receveur de l'Asile départemental, rue des Granges, 60. — 1871.

DÉTREY, Just, propriétaire, rue Saint-Vincent, 27. — 1857.

DIÉTRICH, Bernard, négociant, membre du conseil des prud'hommes, Grande-Rue, 71. — 1859.

DODIVERS, Joseph, imprimeur, Grande-Rue, 87. — 1875.

DONIOL, inspecteur de la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée. — 1879.

DORNIER, Alfred, négociant, place Labourey, 18. — 1880.

DREYFUS, Joseph, négociant, Grande-Rue, 70. — 1880.

DROUHARD, Paul, inspecteur de l'enregistrement, rue Saint-Vincent, 18. — 1879.

DROZ, Edouard, professeur de rhétorique au lycée de Besançon. — 1877.

DUBOST, Jules, maître de forges, rue Sainte-Anne, 2. — 1840.

DUCAT, Alfred, architecte, conservateur du musée des antiquités de la ville, rue Saint-Pierre, 19. — 1853.

DUNOD DE CHARNAGE, avocat, rue des Chambrettes, 8. — 1863.

DURAS, Jacques, directeur des écoles primaires protestantes, rue du Saint-Esprit, — 1880.

DURET, géomètre, rue Neuve, 28. — 1858.

DURUPT, notaire, rue des Granges, 46. — 1875.

ETHIS, Edmond, propriétaire, membre du conseil municipal, Grande-Rue. — 1860.

FADY, directeur d'usine, rue Neuve-Saint-Pierre, 13. — 1871.

FAIVRE, Adolphe, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 76. — 1862.

FAUCOMPRÉ, Philippe, professeur d'agriculture du département du Doubs, Grande-Rue, 86. — 1868.

FERNIER, Albert, négociant, Grande-Rue, 59. — 1876.

FERNIER, Gustave, fabricant d'horlogerie, rue du Clos, 31. — 1879.

MM.

Ferriot, Louis, négociant, rue Saint-Pierre, 22. — 1879.

Fitsch, Léon, entrepreneur de maçonnerie, président du conseil des prud'hommes, rue du Clos, 12. — 1865.

Flagey, Camille, ingénieur, membre du conseil général du Doubs, Grande-Rue, 86. — 1877.

Foin, agent principal d'assurances, rue d'Anvers, 4. — 1865.

* Gallotti, Léon, ancien professeur à l'Ecole d'état-major; Bazas (Gironde) et Versailles, avenue de Paris, 54. — 1866.

Fournier, Louis, employé des ponts et chaussées, Grande-Rue, 111. — 1872.

de Gassowski, artiste peintre, rue Neuve, 36. — 1875.

Gauffre, receveur principal des postes en retraite, rue Morand, 11. — 1862.

* Gauthier, Jules, archiviste du département du Doubs, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue Neuve, 8. — 1866.

Gigandet, propriétaire, faubourg Tarragnoz. — 1872.

Girardot, Albert, docteur en médecine, rue Saint-Vincent, 11. — 1876.

Girardot, Régis, banquier, rue Saint-Vincent, 15. — 1857.

Girod, Achille, propriétaire; Saint-Claude (banlieue). — 1856.

Girod, avoué, rue Moncey, 5. — 1856.

Girod, Paul, fabricant d'horlogerie, rue du Lycée, 14. — 1879.

Girod, Victor, ancien adjoint au maire, Grande-Rue, 70. — 1859.

de Goumois, Charles, directeur d'usine; à la Butte (banlieue). — 1862.

Grand, Charles, ancien directeur de l'enregistrement et des domaines, Grande-Rue, 109. — 1852.

Gresset, Félix, général commandant l'artillerie du 7e corps d'armée, rue Neuve, 3. — 1866.

MM.

Grévy, Albert, sénateur, gouverneur général civil de l'Algérie. — 1870.

Grosjean, Alexandre, avocat, rue Neuve-Saint-Pierre, 9. — 1876.

Grosjean, Francis, ancien bijoutier, rue du Mont-Sainte-Marie, 8. — 1859.

Grosrichard, pharmacien, place de l'Abondance, 17. — 1870.

Gruter, médecin-dentiste, rue Ronchaux, 11. — 1880.

Guenot, Auguste, négociant, rue du Chateur, 17. — 1872.

Guichard, Albert, pharmacien, président du tribunal de commerce, rue d'Anvers, 3. — 1853.

Guienet, ingénieur des forges de Gouille. — 1873.

Guillemin, ingénieur-constructeur, rue Battant, 37. — 1840.

Guillemin, Joseph, caissier de la maison de banque Régnier-Jacquard, rue des Granges, 21. — 1879.

Guillin, libraire, membre du conseil municipal, rue Battant, 3. — 1870.

Haldy, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Jean, 3. — 1859.

Haldy, Léon-Emile, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Jean, 3-5. — 1879.

Hattenberg, Victor, négociant, rue Proudhon, 6. — 1879.

Henry, Jean, docteur ès sciences, professeur de physique au Lycée, place Saint-Amour, 12. — 1857.

Henry, (le baron Edouard), littérateur, rue de la Préfecture, 29. — 1876.

Hézard, Albert, négociant, rue Neuve-Saint-Pierre, 15. — 1876.

Hild, Antoine, professeur agrégé au Lycée, rue Morand, 9. — 1877.

Hommel, Julien, inspecteur de la Compagnie française d'assurances le *Phénix*, rue Saint-Pierre, 22. — 1879.

Huart, Arthur, ancien avocat-général, rue de la Préfecture, 13. — 1870.

MM.

Ihler, adolphe, négociant, rue de la Bouteille, 14. — 1880.

Jégo, agent des bois de la marine, à la Butte. — 1872.

de Jouffroy (le comte Joseph), membre du conseil général; au château d'Abbans-Dessous, et à Besançon, rue du Chapitre, 1. — 1853.

Klein, Auguste, propriétaire, rue Saint-Vincent, 28. — 1858.

Lacoste, arbitre de commerce, rue Saint-Pierre, 9. — 1879.

Lambert, Léon, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, rue Moncey, 12. — 1852.

Lambert, avocat, ancien magistrat. — 1879.

* de Laubespin (le comte Léonel Mouchet de Battefort); Paris, rue de l'Université, 78. — 1878.

Laurens, Paul, président honoraire de la Société d'agriculture du Doubs, ancien adjoint au maire, rue de la Préfecture, 15. — 1854.

* Lebeau, négociant, place Saint-Amour, 2 *bis*. — 1872.

Le Bleu, Louis, avocat, rue Neuve, 28. — 1877.

Lebreton, directeur de l'usine à gaz, ancien président du conseil des prud'hommes, Grande-Rue, 97. — 1866.

Ledoux, Emile, docteur en médecine, quai de Strasbourg, 13. — 1875.

Lehrs, Jacob, propriétaire; à la Grette (banlieue de Besançon). — 1875.

Lépagnole, médecin; Saint-Ferjeux (banlieue). — 1873

Lesbros, fabricant d'horlogerie, rue Morand, 16. — 1876.

Lhomme, Louis, surnuméraire de l'enregistrement, rue Neuve, 5. — 1876.

Lieffroy, Aimé, propriétaire, administrateur des forges de Franche-Comté, rue Neuve, 11. — 1864.

de Longeville (le comte), propriétaire, rue Neuve, 7.— 1855.

Louvot (l'abbé Fernand), professeur d'histoire au collège Saint-François-Xavier. — 1876.

Maire, ingénieur en chef des ponts et chaussées (service du canal), rue Neuve, 15. — 1851.

MM.

Maire, Alfred, substitut du procureur général, rue du Chateur, 12. — 1878.

Maes, Alexandre, serrurier-mécanicien, rue du Mont-Sainte-Marie, 10. — 1879.

Mairot, Félix, banquier, ancien président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17. — 1857.

Maisonnet, Auguste, négociant, rue Saint-Pierre, 13. — 1869.

Marion, Olympe, mécanicien; Casamène (banlieue). — 1857.

Marion, Charles, libraire, place Saint-Pierre, 2. — 1868.

Marquiset, Léon, avocat, ancien magistrat, rue Neuve, 28. — 1874.

Martin, Jules, manufacturier; Casamène (banlieue). — 1870.

Martin, Léonce, licencié en droit, ancien avoué, rue Saint-Vincent, 13. — 1874.

Masson, Valery, avocat, rue de la Préfecture, 16. — 1878.

Mazoyhié, ancien notaire, rue des Chambrettes, 12. — 1840.

Métin, Georges, agent voyer d'arrondissement, rue du Chateur, 7. — 1868.

Micaud, Jules, directeur en retraite de la succursale de la Banque, ancien juge au tribunal de commerce, place Saint-Amour, 3. — 1855.

Michel, Brice, architecte paysager; Fontaine-Ecu (banlieue). — 1865.

Minary, Emmanuel, ingénieur, rue Battant, 37. — 1879.

Miot, Camille, négociant, Grande-Rue, 62. — 1872.

Monnet, Louis, fondé de pouvoirs du trésorier-payeur général, rue de la Préfecture, 12, — 1879.

Monnier, Louis, pharmacien, rue Ronchaux, 23. — 1876.

Monnier, Paul, correcteur d'imprimerie, rue de Glères, 8. — 1860.

Monnot, Laurent, propriétaire, Grande-Rue, 100. — 1875.

Moquin-Tandon, Gaston, professeur à la Faculté des sciences, rue d'Anvers, 2. — 1875.

MM.

MOREL, Ernest, docteur en médecine, rue Moncey, 12. — 1863.

MOREL, Paul, libraire, place Saint-Pierre, 2. — 1880.

MOSCHENROS, professeur d'allemand au Lycée, rue Moncey, 2. — 1874.

MOUTRILLE, Alfred, banquier, rue de la Préfecture, 31. — 1856.

MUSSELIN, comptable, Grande-Rue, 86. — 1872.

NARGAUD, Arthur, docteur en médecine, rue de la Madeleine, 2. — 1875.

OLIVIER, Ernest, naturaliste, rue du Clos, 27. — 1878.

ORDINAIRE, Olivier, imprimeur et publiciste, membre du conseil municipal et du conseil d'arrondissement, Grande-Rue, 6. — 1876.

D'ORIVAL, Léon, propriétaire, rue du Clos, 22. — 1854.

D'ORIVAL, Paul, président honoraire à la Cour d'appel, place Saint-Jean, 6. — 1852.

OUDET, Gustave, avocat, maire de la ville, sénateur, président du Conseil général du Doubs, rue Moncey, 2. — 1855.

OUTHENIN-CHALANDRE, Joseph, ancien juge au tribunal de commerce, Grande-Rue, 73. — 1858.

PAILLOT, Justin, pharmacien; aux Chaprais. — 1857.

PARGUEZ (le baron), docteur en médecine, adjoint au maire, Grande-Rue, 106. — 1857.

PERNARD, manufacturier, rue de Chartres, 8. — 1868.

PERRUCHE DE VELNA, conseiller à la Cour d'appel, rue du Clos, 8. — 1870.

PÉTEY, chirurgien-dentiste, Grande-Rue, 70. — 1842.

PETITCUENOT, Paul, avoué près la Cour d'appel, Grande-Rue, 107. — 1869.

PICARD, Arthur, chef de bataillon de l'armée territoriale, Grande-Rue, 58. — 1867.

PIERRE, Albert, professeur agrégé au Lycée de Besançon, Grande-Rue, 57. — 1876.

MM.

PIGUET, Emmanuel, fabricant d'horlog., place Saint-Pierre, 9. — 1856.

PINGAUD, Léonce, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, rue du Mont-Sainte-Marie, 2. — 1874.

POTIER, Joseph, entrepreneur de plâtrerie, rue Ronchaux, 8. — 1870.

POULET, Emile, négociant, juge au tribunal de commerce, rue de la Lue. 6. — 1877.

PROUDHON, Camille, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue des Granges. 23. — 1856.

* RENAUD, Alphonse, docteur en droit, rédacteur à la direction générale de l'enregistrement; Paris, rue d'Aumale, 18. — 1869.

RENAUD, François, négociant, abbaye Saint-Paul. — 1859.

RENAUD, Victor, agent comptable de la caisse d'épargne, rue de la Préfecture. 15. — 1865.

RÉTIF, directeur de l'enregistrement et des domaines, Grande-Rue. 86. — 1880.

RETROUVEY, Charles, boulanger, rue de Chartres, 1. — 1877.

RICHARD, Auguste, pharmacien, rue du Chateur, 16. — 1876.

RICKLIN, notaire, Grande-Rue, 99. — 1879.

RIPPS, Paul, architecte, rue d'Anvers, 4. — 1873.

ROBARDET, commissaire-priseur, membre du conseil d'arrondissement de Besançon, rue des Granges, 34. — 1879.

RONDOT, Alcide, notaire, Grande-Rue, 113. — 1874.

ROUZET, Louis, ingénieur voyer de la ville, Grande-Rue, 96. — 1874.

SAILLARD, Albin, professeur à l'Ecole de médecine et chirurgien en chef des hospices, Grande-Rue, 136. — 1866.

SAILLARD, Francis, bijoutier, rue de la Préfecture, 2. — 1874.

SAILLARD, Léon, négociant, rue des Granges, 59. — 1877.

SAILLARD, Eugène, directeur des postes du département du Doubs; Beauregard, banlieue de Besançon. — 1879.

MM.

SAINT-GINEST, Etienne, architecte du département du Doubs, rue Granvelle, 28. — 1866.

DE SAINT-JUAN (le baron Charles), rue des Granges, 4. — 1869.

SAINT-LOUP, Louis, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'observatoire, rue Neuve, 9. — 1872.

DE SAINTE-AGATHE, Joseph, élève de l'Ecole des chartes, rue d'Anvers, 1. — 1880.

SANCEY, Alfred, négociant, Grande-Rue, 9. — 1878.

* SANCEY, Louis, comptable, square Saint-Amour, 4. — 1855.

SANDOZ, Charles, fabricant d'horlogerie, rue des Granges, 11. — 1880.

SANDOZ, Léon, fabricant d'horlogerie, rue des Granges, 11. — 1879.

SAVOUREY, Charles-Arthur, fabricant de boîtes de montres en or, rue des Martelots. 7. — 1874.

SIRE, Georges, docteur ès sciences, essayeur de la garantie; Aux Chaprais. — 1847.

DE SOULTRAIT (le comte Georges), trésorier-payeur général du Doubs, membre non résidant du Comité des travaux historiques, rue Neuve, 12. — 1877.

TAILLEUR, Louis, attaché au secrétariat de l'Académie universitaire, rue d'Arènes, 33. — 1868.

TITON, propriétaire, rue du Mont-Sainte-Marie, 2. — 1874.

TIVIER, Henri, doyen de la Faculté des lettres, rue du Chapitre, 19. — 1873.

TRÉSORET, Francis, représentant de commerce, rue Proudhon, 1-3. — 1879.

TRIBOUT, négociant, rue Morand, 16. — 1880.

TRIDON, Mathieu, censeur honoraire du Lycée, rue des Chambrettes. 8. — 1878.

VAISSIER, Alfred, propriétaire, conservateur-adjoint du musée des antiquités, Grande-Rue, 109. — 1876.

VALLUET, imprimeur, rue de Glères, 23. — 1874.

MM.

VALTEFAUGLE, directeur des forges de Gouille. — 1873.

VERMOT, Théodore, entrepreneur de maçonnerie; à la Mouillère (banlieue). — 1873.

DE VEZET (le comte Edouard), lieutenant-colonel de l'armée territoriale, rue Neuve, 17 *ter*. — 1870.

VÉZIAN, doyen de la Faculté des sciences, rue Neuve, 21. — 1860.

VIANCIN, Laurent, docteur en médecine, Grande-Rue, 49. — 1875.

VIENNET, surveillant général au Lycée. — 1869.

VOIRIN, Jules, pharmacien, quai de Strasbourg, 1. — 1876.

VOISIN, Pierre, propriétaire; Montrapon (banlieue). — 1855.

VOUZEAU, conservateur des forêts en retraite, rue des Granges, 38. — 1856.

* VUILLEMOT, Albert, licencié en droit, avoué, rue Saint-Vincent, 34. — 1876.

VUILLERMOZ, avocat, ancien magistrat, Grande-Rue, 61. — 1878.

WERLEIN, Amédée, négociant, rue des Granges, 44. — 1870.

ZORN, Auguste, ancien professeur à l'Ecole d'horlogerie, place Saint-Amour, 7. — 1877.

Membres correspondants (225).

MM.

ANDRÉ, Ernest, notaire; Gray (Haute-Saône). — 1877.

ARMBRUSTER, chargé des fonctions d'inspecteur d'Académie, à Belfort. — 1875.

BAILLE, Charles, président honoraire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). — 1877.

BAILLY, inspecteur d'Académie en retraite, président du conseil général de la Haute-Saône; Vesoul. — 1875.

BALANCHE, Stanislas, ingénieur-chimiste; au Houlme, près Malaunay (Seine-Inférieure). — 1868.

MM.

DE BANCENEL, chef de bataillon du génie en retraite; Lieslê (Doubs). — 1851.

BARTHOLOMOT, Alfred, procureur de la République à Annecy (Haute-Savoie). — 1879.

BATAILLE, Paul, ingénieur des ponts et chaussées; Autun (Saône-et-Loire). — 1870.

BAUDRAND, Joseph, sculpteur; Dole (Jura). — 1874.

BENOÎT, Claude-Emile, géologue, à Saint-Lupicin, par Saint-Claude (Jura). — 1854.

BERDELLÉ, ancien garde général des forêts; Rioz (Haute-Saône). — 1880.

* BERTHAUD, professeur de physique au Lycée de Mâcon (Saône-et-Loire). — 1860.

* BESSON, ingénieur de la compagnie des forges de Franche-Comté; Ougney (Jura). — 1859.

BETTEND, Abel, imprim.-lithogr.; Lure (Hte-Saône). — 1862.

* BEUQUE, triangulateur au service de la topographie algérienne; Constantine. — 1853.

BEURNIER, inspecteur général des forêts; Paris, rue des Saints-Pères, 5. — 1874.

BEY, Jules, horticulteur; Marnay (Haute-Saône). — 1871.

BIZOS, professeur de littérature française à la Faculté d'Aix. — 1874.

BIXIO, Maurice, agronome, membre du conseil municipal de Paris; Paris, rue de Rennes, 93. — 1866.

DE BLONDEAU, Stanislas, membre du conseil général du Doubs et maire de Saint-Hippolyte. — 1871.

BOBILLIER, Edouard, maire de la ville et suppléant du juge de paix; Clerval (Doubs). — 1875.

BOISSELET, archéologue; Vesoul (Haute-Saône). — 1866.

BOISSON, Emile, propriétaire; Moncley (Doubs). — 1865.

* BOSSU (l'abbé Léon); Vuillafans (Doubs). — 1875.

BOUILLEROT, Achille, archéologue; Cintrey (Haute-Saône). — 1874.

MM.

* Bouillet, Apollon; Paris, rue des Bois, 23 (Belleville). — 1860.

Boulay (l'abbé), botaniste, professeur à la Faculté des sciences de l'Université catholique de Lille (Nord). — 1875.

Boullet, inspecteur honoraire d'Académie; Paris, rue de la Ville-l'Evêque, 12 — 1863.

Bouthenot-Peugeot, vice-président de la Société d'Emulation de Montbéliard; Audincourt (Doubs). — 1869.

* Bredin, professeur au Lycée de Vesoul (Haute-Saône). — 1857.

* Briot, docteur en médecine, membre du conseil général du Jura; Chaussin (Jura). — 1869.

* Buchet, Alexandre, propriétaire; Gray (Haute-Saône). — 1859.

Cardot de la Burthe, bibliophile; Paris, avenue de Villiers, 92, et au Val-Saint-Eloy (Haute-Saône). — 1873.

Carlet, Joseph, ingénieur des ponts et chaussées; Beaune (Côte-d'Or). — 1858.

Carme, conducteur de travaux de chemin de fer; Cercy-la-Tour (Nièvre). — 1856.

Carpentier, Louis, propriétaire; Baume-les-Dames (Doubs). — 1874.

Cartereau, docteur en médecine; Bar-sur-Seine (Aube). — 1858.

Castan, Francis, chef d'escadron d'artillerie, directeur adjoint de la poudrerie du Bouchet (Seine-et-Oise). — 1860.

* Champin, ancien sous-préfet; Baume-les-Dames. — 1865.

Chapoy, Henri, avocat; Paris, square de Messine, 13. — 1875.

Chapuis, Louis, pharmacien; Chaussin (Jura). — 1869.

Charpy, Léon, archéologue; Saint-Amour (Jura). — 1870.

Chatelain, Paul, pharmacien à Belfort. — 1876.

* Choffat, Paul, professeur de géologie; Zurich (Suisse), Hottinger-Strasse, 22, et Lisbonne. — 1869.

MM.

* Cloz, Louis, peintre; Lons-le-Saunier (Jura). — 1863.

Colard, Charles, architecte; Lure (Haute-Saône). — 1864.

* Contejean, Charles, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers (Vienne). — 1851.

Cordier, Jules-Joseph, vérificateur des douanes; Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). — 1862.

Coste, docteur en médecine et pharmacien de première classe; Salins (Jura). — 1866.

* Cotteau, juge au tribunal de première instance d'Auxerre (Yonne). — 1860.

Courbe, imprimeur-lithographe; Dole (Jura). — 1875.

Courbet, Ernest, sous-contrôleur central à la Préfecture de la Seine; Paris, rue de Lille, 30. — 1874.

* Coutherut, Aristide, notaire; Lure (Haute-Saône). — 1862.

* Crébely, Justin, employé aux forges de Franche-Comté; Moulin-Rouge, près Rochefort (Jura). — 1865.

Cretin, Emile, professeur de mathématiques spéciales au Lycée Saint-Louis; Paris. — 1876.

Daubian-Delisle, Henri, directeur des contributions directes; Montpellier. — 1874.

Daubian-Delisle, Charles, surnuméraire des contributions directes; Montpellier. — 1879.

Deleule, instituteur; Jougne (Doubs). — 1863.

Demartial, Henri, avocat général; Limoges (Haute-Vienne). — 1879.

Dépierres, Auguste, avocat, bibliothécaire de la ville de Luxeuil (Haute-Saône). — 1859.

Derosne, Charles, maître de forges; Larians (Haute-Saône). — 1880.

* Dessertine, Edmond, directeur de forges; Longchamp, par Clairvaux (Aube). — 1866.

Detzem, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Niort (Deux-Sèvres). — 1851.

* Deullin, Eugène, banquier; Epernay (Marne). — 1860.

MM.

Devarenne, Ulysse, capitaine de vaisseau de la marine nationale; Paris, rue de Rovigo, 20. — 1867.

Devaux, ancien pharmacien, maire de la ville de Gy (Haute-Saône). — 1860.

Doinet, chef de service de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon; Paris, rue Richer, 4. — 1857.

* Dornier, pharmacien; Morteau (Doubs). — 1873.

Drapeyron, Ludovic, docteur ès lettres, professeur d'histoire au Lycée Charlemagne, directeur de la *Revue de géographie;* Paris, rue des Feuillantines, 69. — 1866.

Ducat, Auguste, docteur en médecine, médecin du bureau de bienfaisance du 19e arrondissement de Paris. — 1873.

Dufay, Jules, notaire; Salins (Jura). — 1875.

Ethis, Léon, inspecteur des forêts; Bonneville (Haute-Savoie). — 1868.

* Fallot fils, architecte; Montbéliard (Doubs). — 1858.

* Favre, Alphonse, professeur à l'Académie de Genève, correspondant de l'Institut de France (Acad. des sciences), Genève. — 1862.

Feuvrier (l'abbé), curé de Montbéliard (Doubs). — 1856.

Foltête, (l'abbé), curé de Verne (Doubs). — 1858.

* de Fromentel, doct. en médec.; Gray (Hte-Saône). — 1857.

Galmiche, Roger, avocat, ancien président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute Saône; Vesoul. — 1875.

Gaffarel, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Dijon. — 1868.

* Garnier, Georges, avocat; Bayeux (Calvados). — 1867.

Garnier de Falletans, Charles, garde général des forêts; Louhans (Saône-et-Loire). — 1874.

Gascon, Edouard, agent voyer principal; Fontaine-Française (Côte-d'Or). — 1868.

Gassmann, Emile, rédacteur au *Moniteur universel;* Paris. — 1867.

MM.

GAUTHIER, docteur en médecine; Luxeuil (Haute-Saône). — 1868.

GÉRARD, Jules, professeur à la Faculté des lettres de Nancy (Meurthe-et-Moselle). — 1865.

GEVREY, Alfred, procureur de la République; Aurillac (Cantal). — 1860

* GIRARDIER, agent voyer d'arrondissement; Pontarlier (Doubs). — 1856.

* GIROD, Louis, architecte, membre du conseil général du Doubs; Pontarlier (Doubs). — 1851.

GIROD, Paul, sous-préfet; Baumes-les-Dames (Doubs). — 1880.

* GODRON, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Nancy; Nancy, rue Désilles, 3. — 1843.

* GOGUEL, Charles, manufacturier; Montbéliard, bassin du canal. — 1856.

GOGUEL, médecin-major de 1re classe au 134e de ligne; Mâcon. — 1875.

GRANDMOUGIN, Charles, attaché au ministère de la Guerre; Paris, rue Caumartin, 48. — 1879.

GREMAUD (l'abbé), bibliothécaire cantonal de Fribourg (Suisse). — 1879.

GRIFFOND, Théophile, juge d'instruction; Baume-les-Dames (Doubs). — 1879.

GUILLEMIN, Louis, ancien attaché au ministère des affaires étrangères; Rougemont (Doubs). — 1873.

* GUILLEMOT, Antoine, entomologiste; Thiers (Puy-de-Dôme). — 1854.

GUTZWILLER, Louis, juge de paix; Vercel (Doubs). — 1878.

HELL, Thiébaud, négociant; Willer, par Altkirch (Alsace), et à Besançon, chez M. Crolot, Grande-Rue, 54. — 1872.

HENNEQUIN, Frédéric, président de la Société de topographie; Paris, rue de Verneuil, 43. — 1876.

MM.

HENRICOLAS, inspecteur des contributions directes; Lyon, Cours du Midi, 34. — 1878.

HOFFMANN, imprimeur; Montbéliard (Doubs). — 1873.

* JACCARD, Auguste, professeur de géologie à l'Académie de Neuchâtel (Suisse); au Locle. — 1860.

JANET, Albert, négociant; Saint-Vit (Doubs). — 1877.

JAVEL, Emir, imprimeur; Arbois (Jura). — 1875.

JEANNENEY, Victor, professeur de dessin au Lycée de Vesoul (Haute-Saône). — 1858.

JEANNIN (l'abbé), curé de Déservillers (Doubs). — 1872.

JEANNOLLE, Charles, pharmacien à Saint-Loup (Haute-Saône). — 1876.

JOBEZ, Théodore, propriétaire; Chaussin (Jura). — 1877.

JOBIN, Alphonse, avocat; Lons-le-Saunier (Jura). — 1872.

JOLIET, Gaston, sous-préfet à La Flèche (Sarthe). — 1877.

JULHIET, président à la Cour d'appel de Dijon. — 1877.

JUNG, Théodore, lieutenant-colonel d'artillerie, attaché au ministère de la Guerre; Paris — 1872.

* JURGENSEN, Jules, littérateur; au Locle (Suisse). — 1872.

* KŒCHLIN, Oscar, chimiste; Dornach (Alsace). — 1858.

KOHLER, Xavier, président honoraire de la Société jurassienne d'Emulation; Porrentruy (Suisse). — 1864.

* KOHLMANN, ancien receveur du timbre; Angers (Maine-et-Loire). — 1861.

* KOLLER, Charles, constructeur; Jougne (Doubs). — 1856.

* LAMOTTE, directeur de hauts-fourneaux; Ottange, par Aumetz (Lorraine). — 1859.

* LANGLOIS, juge de paix; Dole (Jura). — 1854.

LANTERNIER, chef du dépôt des forges de Larians; Lyon, rue Sainte-Hélène, 14. — 1855.

* LAURENT, Ch., ingénieur civil; Paris, rue de Chabrol, 35. — 1860.

LEBAULT, Armand, docteur en médecine; Saint-Vit (Doubs). — 1876.

MM.

LECLERC, François, archéologue et naturaliste ; Seurre (Côte-d'Or). — 1866.

LE GRIX, Victor, procureur général ; Grenoble (Isère). — 1876.

LE MIRE, Paul-Noël, avocat ; Mirevent, près Pont-de-Poitte (Jura). — 1876.

LE MONNIER, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers (Vienne). — 1875.

* LERAS, inspecteur honoraire d'académie ; Auxerre (Yonne). — 1857.

LHOMME, Victor, directeur des douanes en retraite ; Paris, boulevard Péreire, 191. — 1842.

LHOMME, botaniste, employé à l'hôtel de ville de Vesoul (Haute-Saône). — 1875.

* LIGIER, Arthur, pharmacien ; Salins (Jura). — 1863.

LOGE, Paul, négociant ; Pontarlier (Doubs). — 1879.

LONGIN, Emile, avocat ; Dijon, rue Chabot-Charny, 40. — 1874.

LORY, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de Grenoble (Isère). — 1857.

LOURDEL, vétérinaire en 1er au dépôt de remonte de Bec-Hellouin (Eure). — 1874.

LYAUTEY, Claude-Baptiste, professeur de langue française, à Odessa (Russie). — 1874.

MACHARD, Jules, peintre d'histoire, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome ; Paris, rue d'Assas, 90. — 1866.

MADIOT, Victor-François, pharmacien ; Jussey (Haute-Saône). — 1880.

* MAILLARD, docteur en médecine ; Dijon (Côte-d'Or). — 1855.

MAIRE-SEBILLE (l'abbé), curé de Chaux-lez-Clerval. — 1880.

MAIREY (l'abbé), professeur au séminaire de Vesoul. — 1874.

MAISONNET (l'abbé), à Audeux (Doubs). — 1856.

MM.

* de Mandrot, colonel fédéral; Neuchâtel (Suisse). — 1866.

Marchant, Louis, docteur en médecine, conservateur du musée d'histoire naturelle; rue Berbisey, 31, Dijon (Côte-d'Or). — 1877.

Marlet, Adolphe, conseiller de préfecture; Dijon (Côte-d'Or). — 1852.

de Marmier (le duc), membre du conseil général de la Haute-Saône; Paris, rue de l'Université, 39. — 1867.

Marquiset, Gaston, député de la Haute-Saône; Fontaine-lez-Luxeuil (Haute-Saône), et Paris, rue de Chateaubriand, 17. — 1858.

Martin, docteur en médecine; Aumessas, par Le Vigan (Gard). — 1855.

* Mathey, Charles, pharmacien; Ornans (Doubs). — 1856.

Méhu, Adolphe, pharmacien de 1re classe, officier d'Académie; Villefranche (Rhône). — 1876.

de Menthon (le comte René), botaniste; Menthon (Haute-Savoie). — 1854.

Meynier, Joseph, médecin-major de 1re classe au 109e de ligne; Chaumont (Haute-Marne). — 1876.

Michaud, Emile, docteur en médecine; l'Isle-sur-le-Doubs. — 1879.

Michelot, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite; Paris, rue de la Chaise, 24. — 1858.

Mignard, Prosper, correspondant du ministère de l'Instruction publique; Dijon (Côte-d'Or), rue Franklin, 1. — 1868.

* Monnier, Eugène, membre de la Société centrale des architectes; Paris, rue Washington, 19. — 1866.

Morétin, docteur en médecine; Paris, rue de Rivoli, 68. — 1857.

Mouchet, Léon, professeur à la Faculté de droit de Dijon (Côte-d'Or), membre du conseil général du Doubs. — 1879.

Mourot, instituteur en retraite à Trepot (Doubs). — 1870.

Mourot, Léonce, percepteur à Alençon (Orne). — 1876.

MM.

DE MOUSTIER (le marquis), membre du conseil général du Doubs; château Bournel, par Rougemont (Doubs), et Paris, rue de l'Université, 82. — 1874.

MUGNIER, Henri-Auguste, ingénieur-architecte ; Paris, rue de Lafayette, 163. — 1868.

DE NERVAUX, Edmond, directeur honoraire de l'Assistance publique; Paris. — 1856.

ORDINAIRE DE LACOLONGE, chef d'escadron d'artillerie en retraite; Bordeaux (Gironde). — 1856.

* PARANDIER, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, président de la Société de viticulture d'Arbois (Jura). — 1852.

PARIS, docteur en médec.; Luxeuil (Haute-Saône). — 1866.

PARISOT, Louis, pharmacien et maire de Belfort. — 1855.

PERRECIOT, Auguste, avocat; Autechaux, par Baume-les-Dames (Doubs). — 1879.

PERRON, Charles, docteur en médecine, membre du conseil municipal de Besançon ; route de Baume (banlieue).— 1877.

* PERRON, Eugène, correspondant du ministère de l'Instruction publique, conservateur du musée de la ville de Gray (Haute-Saône). — 1857.

* PESSIÈRES, architecte ; Pontarlier (Doubs). — 1853.

PETIT, Jean, statuaire ; Paris, rue d'Enfer, 89. — 1866.

PINAIRE, Jules, juge de paix ; Clerval (Doubs). — 1868.

POLY, archéologue; Breuches (Haute-Saône). — 1869.

DE PRINSAC (le baron), ancien membre du conseil d'administration de la Société; château de Saint-Elix, près Mirande (Gers). — 1873.

PROST, Bernard, rédacteur au ministère de l'Intérieur (bureau des archives départementales) ; Paris. — 1857.

PROUDHON, Hippolyte, membre du conseil d'arrondissement, maire d'Ornans (Doubs). — 1856.

PROUDHON, Léon, ancien maire de la ville de Besançon ; Ornans (Doubs). — 1856.

MM.

* Quélet, Lucien, docteur en médecine; Hérimoncourt (Doubs). — 1862.

Quiquerez, ancien préfet de Délémont; Bellerive, canton de Berne (Suisse). — 1864.

Rascol, Léon, ingénieur attaché à la Compagnie du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée; Lyon. — 1874.

Reboul, doyen de la Faculté des sciences de Marseille. — 1861.

* Receveur, Jules, notaire; Cuse, près Rougemont (Doubs). — 1874.

* Renaud, Alphonse, officier principal d'administration des hôpitaux militaires en retraite; Paris, rue d'Amsterdam, 69. — 1855.

* Renaud, Edouard, chef de bataillon d'infanterie; Pau. — 1868.

Renault, Ferdinand, botaniste, lieutenant au dépôt de remonte; Tarbes (Hautes-Pyrénées). — 1875.

Revon, Pierre, banquier; Gray (Haute-Saône). — 1858.

Richard, Charles, docteur en médecine; Autrey-lez-Gray (Haute-Saône). — 1861.

Richard, Louis, médecin aide-major de 1re classe au 10e régiment d'infanterie; Auxonne (Côte-d'Or). — 1878.

Ringuelet, Eusèbe, industriel; Trécourt (Haute-Saône). — 1873.

de Rochambeau (le marquis), président de la Société scientifique et littéraire du Vendômois; Paris, boulevard Malesherbes, 43. — 1878.

Rouget, docteur en médecine; Arbois (Jura). — 1856.

Rousset, professeur de sciences physiques aux écoles communales de Valence (Drôme). — 1879.

Roy, Jules, professeur à l'Ecole des Chartes; Paris, rue de Madame, 81. — 1867.

Saglio, Camille, ingénieur aux forges d'Audincourt (Doubs). — 1871.

MM.

* SAILLARD, Armand, négociant; Villers-lez-Blamont (Doubs). — 1877.

SANTUPÉRY, Charles, négociant; Arc-lez-Gray (Hte-Saône). — 1879.

* DE SAUSSURE, Henri, naturaliste; château de la Charnéa, près Bonne-sur-Ménage (Haute-Savoie). — 1854.

SAUTIER, chef de bataillon du génie en retraite; Vesoul (Haute-Saône). — 1848.

SICARD, Jules, négociant; Dijon (Côte-d'Or). — 1875.

TAILLARD, docteur en médecine, membre du conseil d'arrondissement de Montbéliard; Maîche (Doubs). — 1877.

* THÉNARD (le baron), membre de l'Institut (Académie des sciences); Talmay (Côte-d'Or). — 1851.

THIERRY, Jacques-Amédée, capitaine d'état-major; Chaumont (Haute-Marne). — 1873.

THURIET, Charles, juge de paix; Baume-les-Dames (Doubs). — 1869.

TOUBIN, Charles, professeur au collège arabe d'Alger. — 1856.

TOURGNOL, principal du collège de Baume-les-Dames (Doubs). — 1873.

* TOURNIER, Ed., maître de conférences à l'Ecole normale, sous-directeur à l'Ecole des hautes études; Paris, rue de Tournon. 16. — 1854.

TRAVELET, Nicolas, propriétaire, maire de Bourguignon-lez-Morey (Haute-Saône). — 1857.

* TRAVERS, Emile, conseiller de préfecture; Caen (Calvados). — 1869.

* TRIPPLIN, Julien, représentant de l'horlogerie bisontine à Londres (Hart street Bloomsbury, 13). — 1868.

TRUCHELUT, photographe; Paris, rue Richelieu, 98. — 1854.

TUETEY, Alexandre, archiviste aux Archives nationales; Paris, place Wagram, 4. — 1863.

MM.

Valfrey, Jules, ancien sous-directeur à la direction politique du Ministère des Affaires étrangères; Paris, rue de Rivoli, 180. — 1860.

Vaillandet, médecin; Pin-l'Emagny (Haute-Saône).— 1876.

Vaissier, Jules, fabricant de papiers; Marnay, par Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire). — 1877.

Varaigne, sous-directeur des contributions indirectes; Versailles (Seine-et-Oise). — 1856.

Vendrely, pharmacien; Champagney (Haute-Saône).—1863.

Verneret, notaire; Amancey, — 1880.

Viard, Alexandre, notaire et maire, à Hortes (Haute-Marne). — 1872.

Vieille, Emile, libraire, maison Victor Masson; Paris, rue de l'Ecole-de-Médecine, 17. — 1862.

Viellard, Léon, propriétaire et maître de forges; Morvillars (Haut-Rhin). — 1872.

* de Vignaud, Eugène, littérateur; Paris, rue des Francs-Bourgeois, 34. — 1875.

Voisin-Delacroix, Alphonse; Montrapon, banlieue de Besançon. — 1878.

* Wallon, Henri, agrégé de l'Université, manufacturier; Rouen, Val d'Eauplet, 48. — 1868.

* Willerme, colonel des sapeurs-pompiers de Paris en retraite. — 1869.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (123).

Le millésime indique l'année dans laquelle ont commencé les relations.

FRANCE.

Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le Ministère de l'Instruction publique *(deux exemplaires des Mémoires)*........................ 1856

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain; Bourg................ 1860

Aisne.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.......... 1862

Allier.

Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat.. 1851

Société d'Emulation du département de l'Allier; Moulins.. 1860

Alpes-Maritimes.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes; Nice.......... 1867

Ardèche.

Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche; Privas................................ 1863

Aube.

Société académique de l'Aube; Troyes.............. 1867

Aveyron.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron; Rodez.. 1876

Bouches-du-Rhône

Société de statistique de Marseille.................. 1867
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. 1867
Société de géographie de Marseille................ 1877

Calvados.

Société Linnéenne de Normandie; Caen. 1857
Académie de Caen 1868

Charente.

Société historique et archéologique de la Charente; Angoulême 1877

Cher.

Société des antiquaires du Centre; Bourges......... 1876

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.. 1856
Société d'agriculture et d'industrie agricole du département de la Côte-d'Or; Dijon..................... 1861
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or; Dijon................ 1869
Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune.. 1877

Doubs.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.. 1841
Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du département du Doubs; Besançon................. 1841
Société d'Emulation de Montbéliard............... 1854
Société de médecine de Besançon.................. 1861

Société de lecture de Besançon...................... 1865
Association scientifique des pharmaciens de Besançon. 1875
Club Alpin français, section du Jura; Besançon..... 1879

Eure-et-Loir.

Société Dunoise; Châteaudun....................... 1867

Finistère.

Société académique de Brest........................ 1875

Gard.

Académie de Nîmes................................ 1866

Garonne (Haute-).

Société archéologique du Midi de la France; Toulouse. 1872
Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.................................... 1875

Gironde.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.................................... 1867
Société d'archéologie de Bordeaux................. 1875
Société Linnéenne de Bordeaux.................... 1878

Hérault.

Académie de Montpellier........................... 1869
Société archéologique de Montpellier............... 1869
Société des sciences naturelles de Béziers........... 1878

Ille-et-Vilaine.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine; Rennes..... 1877

Indre-et-Loire.

Société française d'archéologie; Tours.............. 1861

Isère.

Société de statistique et d'histoire naturelle du département de l'Isère; Grenoble..................... 1857

Jura.

Société d'Emulation du département du Jura; Lons-le-Saunier.. 1844
Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny..... 1860
Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois...... 1877

Loire.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire; Saint-Etienne.. 1866

Loiret.

Société archéologique de l'Orléanais; Orléans........ 1851

Maine-et-Loire.

Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire; Angers........................ 1855
Société académique de Maine-et-Loire; Angers...... 1857

Manche.

Société des sciences naturelles de Cherbourg......... 1854
Société académique de Cherbourg.................. 1877

Marne.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne; Châlons............... 1856
Société d'histoire naturelle de Reims............... 1878
Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne; Reims.......................... 1878

Marne (Haute-).

Société archéologique de Langres.................. 1874

Meurthe-et-Moselle.

Société des sciences de Nancy (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg)................ 1866

Meuse.

Société philomathique de Verdun.................. 1851

Morbihan.

Société polymathique du Morbihan; Vannes........ 1864

Pyrénées (Basses-).

Société des sciences, lettres et arts de Pau........... 1873

Pyrénées-Orientales.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales; Perpignan.......................... 1856

Rhin (Haut-).

Société Belfortaine d'Emulation..................... 1872

Rhône.

Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon.................................... 1850
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.. 1850
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon...................................... 1866

Saône-et-Loire.

Société Eduenne; Autun.......................... 1846
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. 1857
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire; Chalon-sur-Saône.............................. 1877

Saône (Haute-).

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul.............................. 1861

Sarthe.

Société d'agriculture, sciences et arts; Le Mans...... 1869
Société historique et archéologique du Maine; Le Mans.. 1879

Savoie.

Académie de Savoie; Chambéry...................... 1869

Savoie (Haute-)

Société Florimontane; Annecy.................... 1871

Seine.

Académie des sciences de l'Institut de France. 1872
Société de secours des amis des sciences; Paris...... 1863
Association scientifique de France; Paris........... 1866
Société des antiquaires de France; Paris 1867
Société française de numismatique et d'archéologie; Paris.. 1877
Association française pour l'avancement des sciences. 1879
Revue historique; rue d'Assas, 76, Paris........... 1877
Nouvelle revue historique du droit français et étranger; rue Soufflot, 22, Paris........................ 1878
Société générale des prisons : place du Marché-Saint-Honoré, 26.................................... 1879

Seine-Inférieure.

Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure; Rouen 1869
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1878
Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre. 1879

Somme.

Société des antiquaires de Picardie; Amiens........ 1869
Conférence littéraire et scientifique de Picardie; Amiens............ 1879

Var.

Société des sciences naturelles, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.... 1870

Vienne (Haute-).

Société archéologique et historique du Limousin; Limoges.................................... 1852

Vosges.

Société d'Emulation du département des Vosges; Epinal.. 1855
Société philomathique vosgienne; Saint-Dié......... 1876

Yonne.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; Auxerre................................ 1852

ALSACE-LORRAINE.

Société d'histoire naturelle de Metz................. 1845
Société d'histoire naturelle de Colmar.............. 1860

ALGÉRIE.

Société de climatologie algérienne; Alger........... 1867
Société historique algérienne; Alger 1870

ALLEMAGNE.

Académie impériale et royale des sciences de Berlin.. 1879
Société botanique de la province de Brandebourg; Berlin... 1877
Académie royale des sciences de Bavière à Munich (Kœnigl. bayer. Akademie der Wissenschaften zu München), représentée par M. Scheuring, libraire à Lyon..... 1865
Société des sciences naturelles de Brême (Naturwissenschaftlicher Verein zu Bremen)............... 1866
Société des sciences naturelles et médicales de la Haute-Hesse (Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde); Giessen........................ 1858
Société royale physico-économique de Kœnigsberg (Kœnigliche physikalisch-œkonomische Gesellschaft zu Kœnigsberg); Prusse........................ 1861

AUTRICHE.

Institut impérial et royal de géologie de l'empire d'Au-

triche (Kaiserlich-kœniglich geologische Reichsanstalt); Vienne........................ 1855

AMÉRIQUE.

Société d'histoire naturelle de Boston, représentée par MM. Gustave Bossange et Cie, libraires, quai Voltaire, 25, Paris.............................. 1865

Institut Smithsonien de Washington, représenté par MM. Gustave Bossange et Cie.................... 1869

Société d'histoire naturelle de Wisconsin; Milwaukée. 1878

ANGLETERRE.

Société littéraire et philosophique de Manchester (Literary and philosophical Society of Manchester)... 1859

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique; Bruxelles............ 1868

Société géologique de Belgique; Liége.............. 1876

ITALIE.

Académie des sciences, lettres et arts de Modène..... 1879

LUXEMBOURG.

Société des sciences naturelles du grand-duché de Luxembourg; Luxembourg..................... 1854

SUÈDE ET NORVÈGE.

Académie royale des sciences de Stockholm, représentée par M. Otto Lorenz, libraire, rue des Beaux-Arts, 3 *bis*, Paris.............................. 1869

Université royale de Christiania................... 1877

SUISSE.

Société des sciences naturelles de Bâle.............. 1872

Société des sciences naturelles de Berne............ 1855

Société jurassienne d'Emulation; Porrentruy........ 1861

Société d'histoire et d'archéologie de Genève 1863

Institut national de Genève...................... 1866

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (19)

Ayant droit à un exemplaire des Mémoires.

Bibliothèque de la ville de Besançon.
Id. populaire de Besançon.
Id. de l'Ecole d'artillerie de Besançon.
Id. des Facultés et de l'Ecole de médecine de Besançon.
Id. de la ville de Montbéliard.
Id. de la ville de Pontarlier.
Id. de la ville de Baume-les-Dames.
Id. de la ville de Vesoul.
Id. de la ville de Gray.
Id. de la ville de Lure.
Id. de la ville de Luxeuil.
Id. de la ville de Lons-le-Saunier
Id. de la ville de Dole.
Id. de la ville de Poligny.
Id. de la ville de Salins.
Id. de la ville d'Arbois.
Id. du Musée national de Saint-Germain-en-Laye.
Id. Mazarine, à Paris.
Id. de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, à Fontainebleau.

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME.

PROCÈS-VERBAUX.

MÉMOIRES.

Besançon, impr. Dodivers, Grande-Rue, 87.



